



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

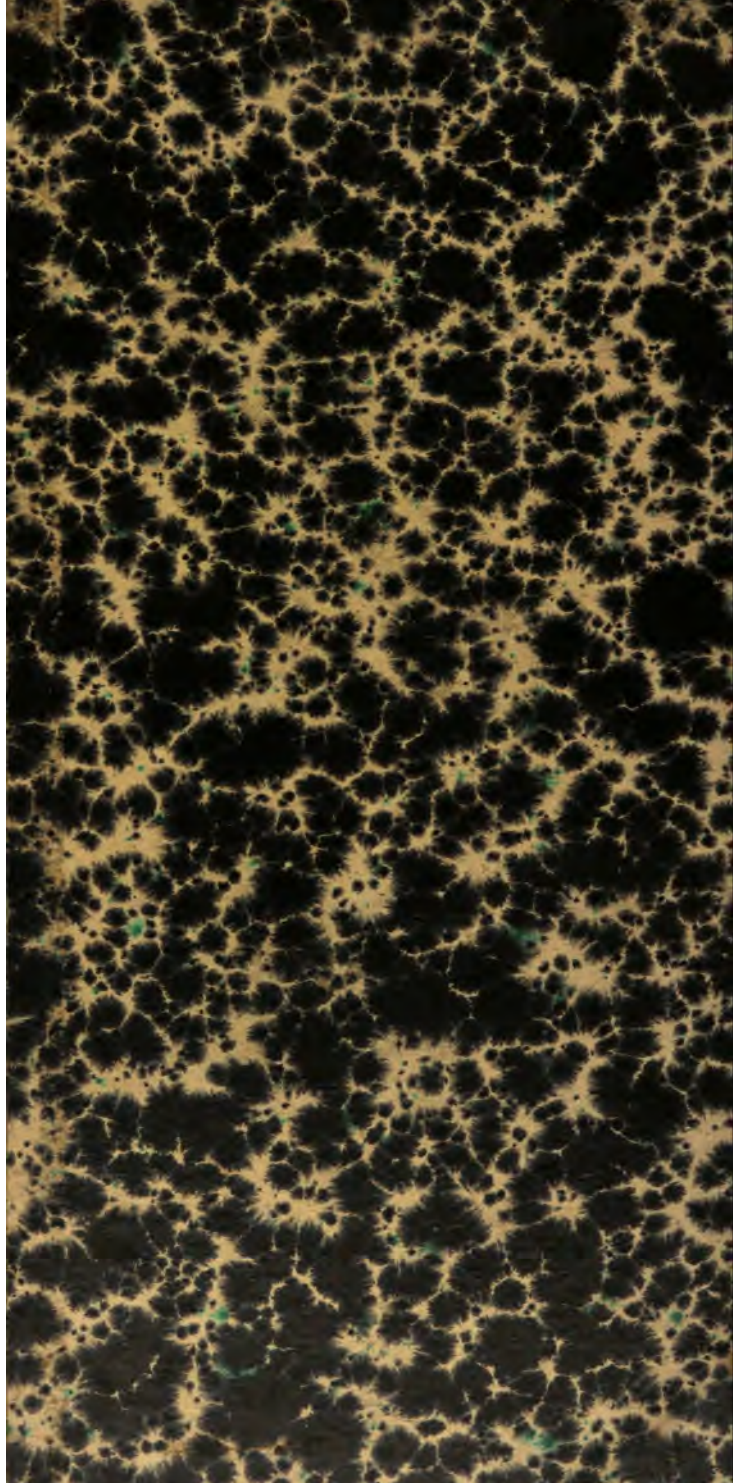
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



P Ft 113.8

KE 1097

Harvard College
Library



FROM THE BEQUEST OF
JOHN HARVEY TREAT
OF LAWRENCE, MASS.
CLASS OF 1862





E. E. - 1 1

L'AMI DE LA RELIGION ET DU ROI; JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

*Videte ne quis vos decipiat per philosophiam
et inanem fallaciam. COLOSS. II, 8.*

Prenez garde qu'on ne vous séduise par les faux
raisonnemens d'une vaine philosophie.

ANNALES CATHOLIQUES.

TOME TRENTE-TROISIÈME.

Chaque vol. 7 francs et 8 francs franc de port.



A PARIS,

Chez Adrien LE CLÈBE, Imprimeur de N. S. P. le Pape et de
M^{gr}. l'Archevêque de Paris, quai des Augustins, n^o. 35.

M. DCCC. XXII.

June 14, 1931

Treat fund

TABLE

DU TRENTE-TROISIÈME VOLUME.

	Page
<i>Du Vœu de Louis XIII, et de nos devoirs envers la très-sainte Vierge.</i>	1
Abjurations d'infidèles, de protestans, etc.	6, 11, 69, 134, 217, 296 et 366
Mort de M. de Vintimille.	7
Sur l'association de Saint-Joseph.	8, 84, 100, 186 et 393
Retraites ecclésiastiques.	10, 25, 55, 132, 154, 165, 202, 217, 220, 231, 233, 244, 262, 265, 280, 282 et 394
Sur une brochure contre la fête du Sacré-Cœur.	17
Discours et circulaire du grand-maître de l'Université.	40 et 292
Notice sur le frère Gerbaud.	23
Bénédiction du séminaire de Warmond.	25
Sur le prince de Hohenlohe, et guérisons.	29, 169, 188 et 366
Sur l'église catholique du Canada.	33
Sur un cimetière de protestans, à Rome.	39
Sur les missions de l'Asie.	43 et 59
<i>Traduction des Psaumes en vers françois.</i>	49
Sur l'ordre de Prémontré.	56
Affaire de La Rochelle.	62, 72, 88, 107 et 123
<i>La pieuse Paysanne.</i>	63
Sur le <i>Thesaurus biblicus</i> et le <i>Thesaurus patrum</i> .	65
Sur la petite église.	69 et 297
Affaire de Saumur.	89, 108, 124, 143, 159 et 174
Sur des faits et des écrits relatifs à l'église catholique d'Allemagne.	74
<i>Prônes</i> par Billot.	81
Mort de Susette Labrousse.	85
Notice sur M. Saurine, évêque de Strasbourg.	91
<i>Preuves de la vérité de l'Eglise catholique</i> ; par M ^{me} . Freeman.	97
Sur le <i>Diorama</i> .	101

Sur l'abbé Thomas.	Page 103
<i>Du Règne des vrais Principes.</i>	112
Sur quelques ouvrages de biographie protestante.	113
Sur un nouveau séminaire formé dans le diocèse de Besançon.	119
<i>Conjuration de l'Impiété; par M. Méréault.</i>	129
Mort de M. et de M ^{me} . Jerningham.	136
Mémoires sur l'histoire des Jésuites.	138
Conversions de protestans dans les derniers temps.	145 et 177
Neuvaine et fête solennelle au Mont-Valérien.	132, 154, 165, 185, 201 et 217
Sur les Frères de la Charité.	154
Rétractation du serment.	156
<i>Le Solitaire chrétien; par M. l'abbé Lasausse.</i>	160
<i>Sainte Bible de Rondet.</i> Tomes XVIII et XIX.	161
Constructions, réparations, consécrations, incendies d'églises.	56, 168, 187, 204, 247, 330 et 331
Sur les confessions générales des enfans.	175
Sur M. Giarve, patriarche d'Antioche.	191
<i>Instruction pastorale de M^r. l'évêque de Troyes, sur les missions.</i>	193
Sur l'état actuel de la littérature biblique en Allemagne.	209
<i>Mémoires de Famille; par M. l'abbé Lambert.</i>	225
Visite pastorale à Paris.	231, 343 et 363
Sur un <i>Prospectus</i> de l'ouvrage de Dupuis.	235
<i>Eudolie, ou la Jeune Malade.</i>	239
<i>Exposé de l'évidence de la Religion révélée; par Priestley.</i>	241
<i>Nécessité et moyen d'organiser promptement vingt-quatre diocèses.</i>	243
Institut de Frères dans le diocèse de Nancéi.	247
Sur l'état de la cour de Rome.	252
Etablissement de missionnaires.	256, 296, 345 et 378
Sur l'ancien et le nouveau clergé.	257
Indulgences accordées par le Pape.	262 et 307
Sur la congrégation des Frères de l'Instruction chrétienne.	264
Sur Nicolai, et la <i>Bibliothèque universelle allemande.</i>	267
Sur la commission centrale de Mayence.	272
Sur le concile national de Hongrie.	273
Fête célébrée à Genève.	286
<i>OEuvres choisies de Bossuet.</i>	288
<i>Correspondance d'un Maçon avec son Curé.</i>	289

Consistoire à Rome.	Page 291
Sur le panégyrique de saint Vincent de Paul, par M ^{sr} . l'évêque de Troyes.	295, 328 et 343
Convocation des colléges électoraux.	302
<i>Institutiones theologicæ</i> ; auct. Liebermann. Tome III.	304
<i>Vies des saintes Femmes, des Martyres et des Vierges.</i>	305
Sur le bien qu'opère le clergé.	309
Sur les <i>Beautés de l'Histoire ecclésiastique.</i>	311
Lettre de M. Andrews à M. Clifford.	312
Divers ouvrages de poésie.	318
Sur le <i>Tableau de l'Etat de la Religion en France pendant le 17^e. siècle.</i>	321
Notice sur la vie du Père Gaschon.	332
Sur le <i>Manuel de piété à l'usage des hommes de couleur et des noirs.</i>	332
<i>Controverse entre la petite et la grande église</i> ; par M. Fleury.	337 et 369
Sur quelques écrits de M. Van den Wyenbergh.	346
Sur la mort de Thomas Payne.	349
Sur la <i>Philosophie de Tours</i> ; par M. l'abbé Gley.	352
<i>Notice sur M. de Belsunce.</i>	353
Notice sur le cardinal Gabrielli.	373
Cérémonies expiatoires.	375 et 377
Notice sur Gayvernon, ancien évêque constitutionnel.	378
Sur la société catholique dans les Pays-Bas.	380
<i>Du Libéralisme</i> ; par M. Beaucamp.	383
<i>Bulle Paternæ caritatis.</i>	385
Promotion de pairs ecclésiastiques.	392
Sur M. de Pradt.	398
<i>Association de prières en l'honneur du saint Sacrement.</i>	401
Sur la nouvelle circonscription.	403
Sur un nouveau cours de théologie.	405
Sur les établissemens religieux à Langres.	406
Sur M. l'abbé Denis.	408
<i>Lois divines, immuables et universelles</i> ; par M. Moncey.	413

Fin de la Table du trente-troisième volume.

L'AMI DE LA RELIGION
ET DU ROI.



Du Vœu de Louis XIII, et de nos devoirs envers la très-sainte Vierge, patronne spéciale de tout le royaume; avec cette épigraphe : Funda nos in pace... Monstra te esse Matrem (1).

LE but de ce petit écrit est d'augmenter la dévotion à la sainte Vierge, et de présenter pour cela les considérations les plus propres à toucher des chrétiens. Les Pères de l'Église, les saints, les maîtres de la vie spirituelle, ont tous recommandé la dévotion envers Marie; saint Bernard, saint François de Sales, sainte Thérèse, sont éloquens sur ce chapitre. Nous avons aujourd'hui de plus fortes raisons encore de redoubler de piété envers la Mère de Dieu; nous sommes, dit l'auteur, autorisés à croire que notre délivrance vient d'elle; et que cette auguste protectrice a obtenu pour l'Église et pour la France la chute de la tyrannie, et la fin d'une persécution dont la prudence humaine ne voyoit pas comment nous pourrions sortir. On

(1) In-8°. ; prix, 40 cent. et 50 cent. franc de port. A Paris, chez Bussand; et chez Adr. Le Clerc, au bureau de ce journal.

sait que le souverain Pontife s'est cru redevable à cette puissante intercession, et de la patience qui l'a soutenu dans ses traverses, et des événemens inespérés qui l'ont tiré de captivité et d'exil ; c'est pour constater sa reconnaissance que le saint Père a établi dans ses États une fête particulière qui se célèbre le 24 mai, jour de sa rentrée à Rome, et qui est destinée à honorer la sainte Vierge sous le titre d'*Auxilium Christianorum* (*Secours des Chrétiens*). Les journaux de Rome nous ont annoncé que la fête avoit eu lieu dernièrement dans toutes les églises de cette capitale. De plus, une association d'ecclésiastiques dits de la Pieuse-Union, sous l'invocation de saint Paul, ont obtenu un décret de la congrégation des Rits, du 15 avril 1815, pour célébrer, dans l'église de Notre-Dame de Lorette à Rome, une messe quotidienne en l'honneur de la sainte Trinité, et la remercier des grâces qu'elle a faites à la sainte Vierge. Cette messe doit être suivie de prières auxquelles sont attachées des indulgences. Ces indulgences ont même été étendues à tous fidèles, et les évêques ont été autorisés à introduire la même dévotion dans leurs diocèses ; ils pourront désigner pour cela une église où la messe seroit dite à la même intention tous les samedis, et les jours de fêtes de la sainte Vierge ; c'est ce qui résulte des décrets des 11 et 15 avril, 11 et 28 juillet 1815, dont on trouvera la substance dans l'écrit que nous annonçons, et où les prières prescrites sont aussi indiquées.

Mais, si les chrétiens et les enfans de l'Eglise doivent nourrir une tendre dévotion et une vive reconnaissance pour Marie, nous avons peut-être, nous autres François, des obligations spéciales envers cette

puissante protectrice. Il ne nous est pas permis d'oublier que ce royaume lui a été consacré d'une manière toute particulière. La déclaration rendue par Louis XIII, le 10 février 1638, confirmée par ses successeurs, et publiée de nouveau par le monarque actuel, est un monument toujours subsistant, qui, s'il fonde nos espérances, doit aussi exciter notre piété. Il est juste de nous rappeler dans quelle circonstance Louis XIII fit son Vœu. Ce prince, marié en 1615, n'avoit point encore d'enfans vingt-deux ans après : la reine avoit eu recours aux prières de plusieurs personnes célèbres dans ce temps par leur piété ; elle avoit visité plusieurs pèlerinages, et fait des vœux pour obtenir ce qu'elle souhaitoit. Elle alla, entr'autres, avec Louis XIII, à Notre-Dame de Liesse. Nous avons parlé, n°. 619, d'un Frère Augustin du convent de la place des Victoires, qui déclara avoir appris d'une manière surnaturelle la naissance future du Dauphin. L'auteur du *Vœu de Louis XIII* cite une semblable révélation faite à un des plus saints prêtres de ce temps, Claude Bernard, dit *le Pauvre Prêtre*, instituteur du séminaire des XXXIII, mort le 3 mars 1641; on voit dans sa Vie, par Thomas Le Gauffre, son disciple, que le Frère Augustin et lui s'étoient communiqué leurs révélations, et que Bernard l'annonça lui-même à la reine, et en écrivit depuis le récit que Le Gauffre nous a transmis.

Un autre fait que nous trouvons dans les monuments du temps prouve que la naissance de Louis XIV fut alors regardée comme un bienfait de l'ordre le plus relevé. Anne d'Autriche s'étoit spécialement recommandée aux prières d'une religieuse Annon-

ciade, Charlotte Dupuy, dite en religion de *Jésus-Maria*, que la guerre avoit obligée de se réfugier de Montdidier à Paris. Elle fit vœu, si elle obtenoit un fils, de fonder un monastère en actions de grâces. La religieuse lui annonça que sa prière seroit exaucée, et qu'elle auroit un fils. La reine tint sa promesse; non-seulement elle fit bâtir le Val-de-Grâce avec beaucoup de magnificence, et voulut que sur la première pierre ont gravât ces mots : *Ob gratiam diu desideratam regii et secundi partus, 5^{bris}. 1639*; elle témoigna encore sa reconnoissance à Charlotte Dupuy, en fondant le couvent des Annonciades de Meulan, où cette fille établit sa communauté, le 18 mai 1638, quatre mois avant la naissance de Louis XIV. L'archevêque de Rouen, François de Harlay, mit, au nom de la reine, le 25 juin 1639, la première pierre de ce monastère. Des lettres-patentes, du 16 juillet 1643, autorisèrent la fondation, en actions de grâces, disoit le roi, de notre heureuse et désirée naissance. Mais les troubles de la minorité suspendirent les travaux; le bâtiment ne fut achevé qu'en 1682. On y grava, en lettres d'or, sur un marbre noir, au-dessus du portail de l'église, cette inscription : *Ob spem divinitus factam optatæ per 23 annos prolis, votum à matre susceptum Ludovicus magnus solvit*; inscription qui prouve le vœu de la reine, et indique la prédiction de la naissance (1).

On s'accorda donc dans le temps à regarder la nais-

(1) Voyez le *Discours sur l'Histoire des Fondations royales*, par Richard, Paris, 1695; il avoit vu l'inscription et les lettres-patentes. Voyez aussi le grand *Dictionnaire géographique* d'Expilly, in-folio, tome IV, art. *Meulan*.

ance de Louis XIV comme une grâce merveilleuse de la Providence. Le roi, dans sa lettre d'annonce aux ambassadeurs, disoit que tout ce qui a précédé l'accouchement fait voir que ce fils lui est donné de Dieu. Anne d'Autriche en demeura surtout persuadée, et en rendit grâces à Dieu par les prières et les pèlerinages qu'elle fit en personne, ou qu'elle fit faire par d'autres, et par les fondations dont nous avons parlé.

Si de ces temps anciens nous passons à une époque toute récente, nous trouverons encore des traits de la protection de la sainte Vierge. Ne nous est-il pas permis de croire que la naissance d'un autre Bourbon, après un grand crime, est encore due à cette intercession? On sait quelles prières unanimes furent alors adressées au ciel de toutes les parties de la France, et nous pouvons, avec l'auteur du présent écrit, plaindre ceux qui ne verroient pas le doigt de Dieu dans l'événement qui est venu sécher tant de larmes. Cet écrit a donc été inspiré par les sentimens les plus religieux et les plus françois. L'auteur, que nous savons être un ecclésiastique distingué par son mérite et par sa piété, développe en quelques pages les motifs qui doivent nous porter à redoubler de dévotion envers la sainte Vierge; il nous y excite surtout par le spectacle des derniers événemens qu'il envisage en homme nourri des sentimens de la foi. Enfin, il a consacré une longue note à rappeler la prédiction de Claude Bernard sur la naissance de Louis XIV, et à présenter quelques réflexions sur ce fait historique.

Il parut, en 1814, une brochure sous le même titre du *Fau de Louis XIII*; elle étoit de l'abbé de

Pazzis, mort depuis, et connu d'une manière peu heureuse par sa mission de Gand. Il est inutile de dire que cette brochure n'a aucun rapport avec la nouvelle. Les deux écrits ne se ressemblent pas plus que les deux auteurs.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le 17 et le 18 juillet, deux jeunes Turcs, nés en Egypte, ont été baptisés. Le 1^{er}, nommé Hairalla, a reçu le baptême et la confirmation des mains de M. Muccioli, archevêque d'Agathopolis. Il a eu pour parrain M. le comte Charles-Louis del Giglio, son patron. Le second, nommé Sait, a reçu les mêmes sacrements des mains de M. le cardinal Galeffi, et fut tenu sur les fonts par M. Améric Galeffi, frère de S. Em., au nom de S. M. la duchesse de Lucques. Tous les deux sont entrés au service de cette princesse.

— Le 20 juin, M. le chanoine Sylvestre Belli traita, dans une Académie de la religion catholique, le sujet suivant : C'est une erreur de dire, avec M. de Tracy, que la volonté est un mode et une conséquence de la faculté de sentir. Il fit sentir l'incohérence et les contradictions de ce système, qui confond les opérations intellectuelles et libres de l'âme avec la sensibilité organique, et d'après lequel la liberté ne seroit plus qu'un vain nom et une chimère. Il paroît que l'Académie de la religion catholique s'est proposée, dans le cours des lectures de cette année, de combattre spécialement le matérialisme plus ou moins déguisé de Cabanis et de son école.

— Le jour de la fête de saint Pierre et saint Paul, S. A. I. l'archiduc-cardinal Rodolphe donna, à Vienne, la consécration épiscopale au docteur Grégoire-Thomas Zeigler, évêque de Tynice, qui avoit été préconisé dans le consistoire du 19 avril.

PARIS. Le jour de la fête de l'Assomption, M^{sr}. l'évêque d'Hermopolis, chanoine honoraire de la métropole de Paris, officiera pontificalement en cette qualité dans la basilique, le matin de la fête ; le soir, M^{sr}. l'archevêque de Paris officiera à la procession, à laquelle LL. AA. RR. assisteront.

— Le sacre de M. l'évêque de Dijon s'est fait dimanche, à Saint-Geneviève, avec beaucoup de pompe. Outre le prélat consécrateur et ses assistans, il s'y trouvoit M. l'évêque de Cybistra; MM. les évêques nommés de Rodez et de Saint-Claude; MM. les grands-vicaires de Paris, plusieurs curés et ecclésiastiques de la capitale, et un grand nombre de fidèles. L'église avoit été disposée avec beaucoup de goût par les soins de MM. les missionnaires. La grandeur du vaisseau ajoutoit un nouvel éclat à la cérémonie; et quand le prélat nouvellement consacré a fait le tour de l'église pour donner la bénédiction suivant l'usage, il a eu à traverser une affluence très-imposante.

— M. de Vintimille, ancien évêque de Carcassonne, est mort à Paris le 6 août dernier. François-Marie-Fortuné de Vintimille, d'une famille originaire d'Italie, dont une branche étoit établie en Provence, étoit né dans le diocèse de Marseille, le 6 janvier 1750, d'un père qui étoit arrière-petit-neveu de l'archevêque de Paris, du même nom, mort en 1746. Le jeune de Vintimille entra dans l'état ecclésiastique, et devint aumônier du Roi, grand-vicaire de Soissons, et abbé de l'He-Dieu en 1779. En mars 1788, le Roi le nomma à l'évêché de Carcassonne, et M. de Vintimille fut sacré le 12 octobre suivant. Il remit alors son abbaye de l'He-Dieu. Nous ne connoissons de M. de Vintimille aucun écrit relatif aux contestations sur le serment; nous ne doutons point cependant qu'il n'en ait publié quelqu'un. Il suivit dans cette affaire la même conduite que ses collègues, adhéra à l'*Exposition des principes*, et sortit de France plutôt que de prêter le serment. Il se retira d'abord en Italie, passa quelque temps à Rome, puis se rendit en Allemagne, et séjourna en Bavière et en Autriche. C'est de Lintz qu'il répondit, le 8 novembre 1801, au Bref de Pie VII, pour demander aux évêques de France leur démission. Sa lettre exprimoit moins un refus positif que le désir de consulter ses collègues, et de connoître les raisons de la démarche proposée. M. l'évêque de Carcassonne adhéra à la lettre écrite au Pape, le 26 mars 1802, par M. le cardinal de Montmorency et par cinq autres évêques, et il signa les *Réclamations* de 1803. Nous remarquerons à ce sujet qu'un journal, qui a parlé dernièrement de M. de Vintimille, s'est trompé en disant que ces *Réclamations* avoient été signées par quarante-quatre évêques : on n'a ja-

mais, compté plus de trente-huit souscripteurs de cet acte ; encore, parmi ces trente-huit, y avoit-il un évêque *in partibus*, M. l'évêque d'Orope, et un évêque nommé, M. l'abbé de La Tour, depuis archevêque de Bourges. Quoi qu'il en soit, M. de Vintimille étoit bien éloigné de vouloir porter le trouble dans les consciences ; il blâma les exagérations des fauteurs du schisme, et il déclara autoriser le nouvel évêque à exercer ses fonctions. Il a persévéré jusqu'à la fin dans ce plan de conduite, a refusé de signer la lettre écrite au Pape en 1816, mais n'a jamais fait d'acte d'opposition. L'abbé Gaschet nous apprend, dans ses *Lettres apologétiques*, que ce prélat voulut, en 1814, lui faire rétracter ses opinions insensées. De retour d'Angleterre, après la restauration, M. de Vintimille menoit à Paris une vie très-retirée, et ne paroissoit dans aucune cérémonie. On le vit seulement assister au service de M. l'abbé du Bréau dans l'église des Carmes, et il disoit la messe chez les Sœurs de la charité de son quartier, rue de la Ville-l'Évêque : aussi l'abbé Blanchard et ses adhérens se plaignoient-ils que ce prélat eût abandonné leur cause, qu'au fond il n'avoit jamais soutenue. Il recevoit du Roi, comme tous les anciens évêques, une pension de 12,000 fr. Il a succombé à une maladie douloureuse ; il avoit la pierre, et s'étoit fait opérer. L'opération avoit d'abord réussi ; mais l'inflammation s'étant déclarée, le prélat a été emporté en peu d'heures, après avoir reçu les secours de l'Eglise. Ses obsèques ont eu lieu, le 8, dans l'église de l'Assomption. M. de Vintimille s'étoit fait estimer par la rectitude de son esprit et la régularité de sa conduite, autant qu'il s'étoit fait aimer par son heureux caractère et par la douceur de son commerce.

— On nous avoit prié de ne pas parler encore d'une œuvre qui se prépare, et dont on vouloit avancer l'exécution, avant d'en donner connoissance au public ; mais le Prospectus ayant été copié dans un journal, nous n'avons plus les mêmes raisons de garder le silence que l'on nous avoit recommandé. Les âmes pieuses étoient touchées depuis longtemps du sort de tant d'ouvriers qui affluent de toutes les provinces à Paris, et qui se perdent au milieu de tous les objets de séductions dont ils sont environnés. Beaucoup d'entre eux avoient pu être élevés chrétiennement ; mais, privés de bonnes connoissances à leur arrivée à Paris, logés dans des maisons suspectes, travaillant avec des camarades

déjà pervertis, ils contractoient de funestes habitudes, et finissoient par être à leur tour une occasion de chute pour d'autres. Ce malheur, qui n'est que trop commun, a frappé entr'autres un ecclésiastique zélé qui en a cherché le remède, et qui a conçu le projet d'une association destinée pour une classe intéressante et nombreuse. Il a déjà réuni des maîtres et des chefs d'ateliers, de différens états, gens religieux et bien intentionnés; il en a formé un noyau qui s'augmente successivement, et qui est déjà de deux cents. Ces maîtres s'adresseront, pour les ouvriers dont ils auront besoin, au directeur de l'œuvre; les ouvriers eux-mêmes, à leur arrivée à Paris, s'adresseront au même, qui leur indiquera un logement et une maison pour prendre leurs repas. En attendant qu'on leur trouve un maître pour la profession qu'ils suivent, on leur donnera l'hospitalité dans une maison sûre. On veillera à leurs besoins; on pourvoira au soin de leur santé en cas de maladie; on s'occupera même de leur procurer des passe-temps pour le dimanche; et on leur ménagera des jeux convenables pour leur âge, et qui n'auront rien de dangereux pour l'innocence ni de ruineux pour leurs moyens. On voit par ce seul exposé combien un tel projet peut être utile pour tous les hommes de métiers; il a déjà été approuvé par l'autorité, qui a tant d'intérêt à ce que cette classe ait des idées d'ordre, de religion et de discipline. Des personnes pieuses concourent aux premiers frais qu'entraîne le premier établissement. Nous ne doutons point que, dans les provinces, les pasteurs zélés, les pères de famille n'apprennent avec joie l'exécution d'un plan si propre à les tranquilliser sur l'avenir de leurs ouailles, de leurs enfans, de leurs amis. Ils sont souvent effrayés sans doute quand ils voient partir pour la capitale des jeunes gens qui leur sont chers et qui vont être exposés à tant de dangers; ils pourront se rassurer désormais, en pensant que ces jeunes gens ne seront plus sans conseil et sans appui, et qu'on leur ménage les moyens de se maintenir dans la pratique de leurs devoirs de chrétien. Ces jeunes ouvriers y gagneront même de toute manière: moins distraits par des passions tumultueuses, ils s'occuperont plus d'apprendre la profession à laquelle ils se destinent, ou de s'y perfectionner, s'ils l'ont déjà commencée. Ils seront plus assidus dans leurs ateliers, plus économes; et ils rapporteront quelque jour, dans leurs familles, des connoissances et des

mœurs qui leur concilieront l'estime et la confiance, et faciliteront leur établissement et leur succès. On pourra s'adresser au directeur de l'association de saint Joseph, rue Saint-Jacques, n°. 215; c'est là qu'on indiquera aux ouvriers les places qu'ils peuvent désirer. Ils devront être munis de certificats de leurs curés.

— M. l'abbé Dessaubaz, chanoine de Notre-Dame, est mort le 11 août. La santé de cet ecclésiastique déclinait depuis long-temps, et cet état l'avoit forcé de donner sa démission des fonctions d'archiprêtre, qu'il exerçoit précédemment. M. Dessaubaz avoit été nommé à la cure des Missions-Étrangères lors du Concordat, et avoit occupé ensuite celle des Blancs-Manteaux. Il s'étoit acquis, dans ces différentes places, l'estime et la confiance de ses paroissiens.

— M. l'évêque de Quimper vient de procurer à son clergé le bienfait d'une retraite. C'est M. l'abbé Boyer, de Saint-Sulpice, qui en a dirigé les exercices. La retraite commença le 24 juillet, veille de la fête de l'apôtre saint Jacques. Le prélat en fit l'ouverture par la messe du Saint-Esprit, puis le *Veni, Creator*, et prononça un discours qui remplit parfaitement l'attente de l'auditoire. M. Boyer a donné deux discours par jour, l'un le matin, l'autre le soir, et de plus une conférence un peu après midi. M. l'évêque a suivi tous les exercices de la retraite; il occupoit son appartement du séminaire, et prenoit ses repas au réfectoire, au milieu de tout son clergé. La retraite a fini le 31 juillet. M. l'évêque a encore, ce jour là, prononcé un discours digne de sa piété. Le lendemain 1^{er} août, à sept heures du matin, environ cent quatre-vingt-dix prêtres sortirent processionnellement du séminaire pour se rendre, en surplis et en étole, à l'église cathédrale. Les fidèles étoient touchés du spectacle de cette réunion de prêtres de tout âge. On chantoit des psaumes. Arrivé à l'église. M^{sr}. célébra la messe. Après l'Evangile, M. Boyer monta en chaire et prêcha avec beaucoup de force. La communion générale fut suivie de la rénovation des vœux du baptême, et le tout fut terminé par le *Te Deum*. On peut dire que ces jours de retraite ont été des momens de bonheur pour M. l'évêque et pour son clergé, et un grand sujet d'édification pour les fidèles. Les prêtres s'y sont donnés mutuellement des marques de l'affection la plus cordiale; et ont puisé, dans les exercices communs et dans de pieux ex-

treliens, un nouveau zèle pour aller travailler à la sanctification de leurs troupeaux.

— Le 1^{er}, août, M^{me}. Marie-Sara de Palmer, femme de M. le comte Delaage de la Bretollière de Foussac, maréchal-de-camp, a fait abjuration dans l'église de la Bussière, archiprêtré de Saint-Savin, diocèse de Poitiers. M. Moreau, curé de Maillé, chargé de desservir une partie de la paroisse de la Bussière, qui est sans pasteur, a reçu cette abjuration au milieu d'un grand concours. M. Fournet, supérieur-général des Filles de Saint-André, et grand-vicaire du diocèse, a parlé dans cette cérémonie, à laquelle la présence de ces pieuses et charitables Filles donnoit un nouvel intérêt. Comme on a aujourd'hui de fortes raisons de suspecter la validité du baptême des protestans, on a administré à M^{me}. de Foussac ce sacrement sous condition. Elle a eu pour parrain M. le comte René Delaage de la Bretollière, chef d'escadron, chevalier de Saint-Louis, maire de Saint-Savin, et pour marraine, M^{me}. d'Esgrigny de Gorguette. Marie-Sara de Palmer est une angloise venue en France il y a six ans. Elle a étudié la religion, et a reconnu dans notre Eglise des caractères imposans qui manquent totalement dans la sienne, l'autorité, l'unité, la succession des pasteurs, la fixité de la croyance, etc. Une fois son parti pris, elle a montré beaucoup de droiture et de courage. Les Filles de Saint-André, qui font tant de bien dans cette paroisse, n'ont pas peu contribué à cette bonne œuvre. Cette congrégation est réunie en ce moment à Lapuye, qui en est le chef-lieu. Il s'y trouve cent vingt-sept Sœurs, qui ont profité des vacances pour venir, de leurs divers établissemens, se renouveler dans l'esprit de leur vocation, et faire leur retraite annuelle. Après avoir passé quelques jours ensemble, elles retourneront, avec une nouvelle ardeur, reprendre leurs travaux, instruire les ignorans, faire connoître et aimer Dieu, et inspirer le goût de la vertu à de jeunes cœurs.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 10 de ce mois, le Roi est rentré à Paris. Une foule immense, qui s'étoit répandue dans les cours du palais, a salué S. M. par les plus vives acclamations. Le Roi a été très-satisfait de ces témoignages d'amour et de respect. Les Princes, les Princesses et les enfans de France sont arrivés dans la soirée.

— Le Roi a fait remettre une somme de 100 fr. à un centenaire indigent de la paroisse de Miramont. Le sous-préfet de Mirande s'est rendu auprès du vicillard pour remplir lui-même les intentions de S. M.

— Plusieurs familles de Bruyères (Vosges), qui ont tout perdu dans un incendie, le 6 juillet dernier, viennent d'éprouver la bienfaisance de nos Princes. S. A. R. MONSIEUR a fait don de 800 fr., et LL. AA. RR. M^{SE}. et MADAME, duchesse d'Angoulême, ont donné 2000 fr.

— LL. AA. RR. MONSIEUR et M^{SE}. le duc d'Angoulême, informés qu'une trombe, accompagnée de grêle, a dévasté, le 5 juillet dernier, les paroisses de Lambres et de Witfernese (Pas-de-Calais), ont envoyé une somme de 1100 fr. à M. le préfet pour être distribuée aux plus malheureux des habitans de ces communes.

— S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême, vient d'adresser une somme de 200 francs à une mère de famille du département de la Drôme, victime des malheurs de la révolution.

— S. A. R. M^{SE}. le duc d'Angoulême vient de faire parvenir la somme de 300 francs à l'église de la paroisse de Ludon (Gironde): dans la nuit du 5 au 6 juin, veille de la Fête-Dieu, des voleurs avoient entièrement spolié cette église, et les habitans se trouvoient dans l'impossibilité de réparer ce malheur.

— Une ordonnance du Roi convoque le collège électoral du département des Hautes-Alpes pour le 17 de ce mois. Il se réunira dans la ville de Gap, et nommera deux députés.

— Le nommé Gueldre, dragon de la garde royale, âgé de 24 ans, avoit été condamné par le conseil de guerre à la peine de mort, pour s'être rendu coupable de voies de fait envers son brigadier. Le Roi vient de commuer la peine capitale en dix ans de prison. Ce jeune militaire s'étoit toujours très-bien conduit à son régiment.

— L'autorité a fait saisir, le 12, chez Corréard, libraire au Palais-Royal, une brochure de M. Courrier, intitulée : *Pétition aux chambres*, etc.....

— Une ordonnance du Roi nomme président du collège électoral du département des Hautes-Alpes, pour la session qui s'ouvrira le 17 de ce mois, M. Laforgue de Bellegarde. Une seconde ordonnance réduit, pour cette année, les vacances de la chambre des comptes à l'intervalle compris entre le 2 septembre et le 15 octobre. Enfin, une troisième contient, en quatre-vingt-trois articles, des dispositions réglementaires sur le régime sanitaire, conformément à l'article 1^{er}. de la loi du 3 mars 1822.

— M. Weldener, chef d'escadron en demi-solde, vient d'être rayé des contrôles; on dit que cet officier, lors des dernières élections du Haut-Rhin, s'étoit vivement prononcé en faveur des candidats libéraux.

— M. Durand-Saint-André est arrivé de Vienne, et non pas de Madrid, comme l'avoient annoncé quelques journaux.

— Le collège d'arrondissement de Gannat et de Montluçon (Allier) a nommé député M. de Tracy fils, candidat libéral, en remplacement de M. de la Varenne, député décédé.

— Le 2 août, M. Betting de Lancastel, secrétaire-général de la préfecture du Haut-Rhin, a déposé à la cour d'assises de Colmar, sur des faits relatifs à la révélation faite par le lieutenant Croff, à la charge de l'accusé de Grometty. Le 3, on a entendu la déposition du sieur Graux, gendarme suisse. Il résulte de cette déposition que Watbled n'a pas été tué par un coup de fusil tiré du dehors, mais qu'il s'est lui-même donné la mort. Le 5 août, M. le procureur-général Deselaux a exposé dans une première partie de son discours les faits généraux venant à l'appui de l'accusation, et; dans une seconde partie, les faits particuliers à la charge des accusés Teller, Pailhès, Dublar et Guinaud. M. Costé a pris la parole après lui, et a établi les charges existantes contre huit des accusés. Ensuite M. Cramer, substitut du procureur-général, a porté la parole contre de Grometty, Buchez et Dubochet. Le 7, on a entendu la défense de trois avocats.

— Le conseil de guerre de Bayonne a condamné le nommé Maillard à la peine de mort, pour crime d'embauchage. Ce jeune homme, garçon cordonnier de son état, étoit sous le poids d'un jugement rendu à Lyon, et qui l'avoit condamné à dix ans de fers, pour avoir pris part aux troubles du Midi. Le nommé Larmanis d'Orthez, accusé d'être complice de Maillard, a été seulement condamné, par le même conseil, à neuf ans de détention.

— La police a trouvé affichées, le 7, sur les murs de plusieurs maisons de Lyon, des figures représentant des poignards : on assure que c'est une espièglerie libérale.

— Le tribunal correctionnel de Grenoble a condamné à trois mois d'emprisonnement et 300 fr. d'amende le nommé Matthieu Giraud, convaincu d'avoir proféré des cris séditieux, et tenu des discours contre la dignité royale et l'ordre de successibilité au trône.

— Le prince Charles de Bavière, second fils du roi de Bavière, est passé par Toulouse, le 1^{er}. de ce mois. Ce prince, qui venoit de Bagnère de Luchon, a pris, le lendemain, la route de Montpellier. Il étoit accompagné de deux gentilshommes, et de cinq personnes à sa suite.

— Le 31 juillet, à cinq heures du matin, M. le contre-amiral baron Hamelin a mis à la voile du port de Toulon. Son escadre est composée d'un vaisseau, de deux frégates, d'une corvette et d'une goëlette. Cette division sera renforcée d'un vaisseau et d'un brick. Il paroît que cette escadre va rester en croisière sur les côtes d'Espagne. Le général prend le titre de commandant les forces navales de S. M. réunies dans la Méditerranée.

— Sur la plainte portée par M. le général Despinois contre l'*Ami de la Charte*, au sujet des événemens qui ont eu lieu, le 28 juillet, sur la promenade de la ville de Nantes, le rédacteur a été cité devant le juge d'instruction.

— Le 30 juillet dernier, mourut à Saint-Symphorien d'Ozon (Isère), une centenaire, Claire Grégoire, femme Buchon; elle avoit 102 ans, et avoit toujours vécu chrétiennement. Quinze jours avant sa mort elle recut les sacremens de l'Eglise, et s'est éteinte tranquillement. Il y a dans la même paroisse un vieillard né le 19 mars 1721, et qui est par conséquent dans sa 102. année; il s'appelle Jean Chaudy, cultive son champ, et jouit de toutes ses facultés. Ce brave homme est catholique. Le même bourg compte plusieurs vieillards au-dessus de 80 ans.

— Le marquis de Londonderry, ministre des affaires étrangères d'Angleterre, est attendu à Paris, du 13 au 15 de ce mois. On croit que S. Exc. ira ensuite à Vienne.

— Le roi d'Angleterre s'est rendu à la chambre des pairs, le 6 de ce mois, et a prorogé le parlement. Il a annoncé, en parlant de la Russie et de la Porte ottomane, qu'on peut raisonnablement espérer que la paix de l'Europe ne sera pas troublée.

— Le 3, la seconde chambre des Etats-généraux du royaume des Pays-Bas s'est occupée d'un nouveau projet de loi relatif à l'impôt sur la *mouture*. Les députés des provinces méridionales se sont élevés avec force contre ce projet, qui frappe, ont-ils dit, sur la classe pauvre, et qui est funeste aux provinces belges. On a vu se manifester de nouveau dans cette discussion l'esprit de rivalité et d'opposition qui divise la Belgique et la Hollande. Le projet a été adopté par 59 voix contre 50. Les septentrionaux ont voté pour.

— On ne croyoit pas encore la ville choisie pour la réunion d'un congrès. On croit que l'empereur Alexandre quittera Saint-Petersbourg, le lendemain de sa fête, et qu'il se rendra à Vienne. Son dessein paroît ensuite de se rendre à Rome, puisqu'il a écrit au prince Italski qu'il descendroit au palais de l'ambassade russe (palais Doria).

— D'après un ordre du cabinet de Berlin, les étudiants qui avoient été commis à une enquête pour des menées démagogiques, et qui faisoient partie d'une association secrète dite *Arménia*, à l'exception de deux individus, ont été condamnés à un emprisonnement de trois mois dans une forteresse.

— Le 18 juillet, le général Quesada a battu, du côté de Roncetaux, les troupes constitutionnelles, qui ont eu vingt hommes tués, quarante-cinq blessés et trois prisonniers. Les royalistes, usant de représailles, ne font aucun quartier aux ennemis qui tombent entre leurs mains. Le 26, les troupes de Quesada ont attaqué, dans le village de Navasque, une division constitutionnelle. L'affaire a été terrible, et ces derniers ont été mis dans la déroute la plus complète aux cris de *Vive Ferdinand VII! vive la religion!* Les royalistes sont, dit-on, entièrement maîtres des campagnes de la Navarre et de la Catalogne: toutes les villes sont barricadées comme du temps de l'invasion des Français. Le 31 juillet, le soldat des gardes espagnoles qui avoit tué le lieutenant-colonel Landaburn, chaud partisan du sy-

tème constitutionnel, a subi avec une fermeté extraordinaire la sentence de mort prononcée contre lui. Trois officiers des gardes sont parvenus à entrer en France. L'un d'eux est arrivé, le 8, à Paris. Vers la fin du mois dernier, il est arrivé à Cadix un convoi de la Havane. Plusieurs soldats de l'équipage étoient atteints de la fièvre jaune.

— Le dey d'Alger a déclaré la guerre à l'Espagne : déjà plusieurs bâtimens ont été pris par une polacre et un autre bâtiment algérien, dans le détroit, et malgré les efforts d'une frégate portugaise, qui n'avoit pu arriver à temps.

— On a reçu à Bucharest la nouvelle officielle de la nomination du boyard Grégoire Ghika, à la dignité d'hospodar de Valachie. On ne connoissoit pas encore dans cette ville, le 19 juillet, le nouvel hospodar de Moldavie, qui est pareillement nommé.

— La nouvelle de l'incendie de la flotte turque avoit poussé les janissaires de Constantinople à de grands désordres. Le grand-seigneur a montré dans cette circonstance beaucoup de caractère. On porte à cinq mille le nombre des factieux tués ou exilés.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 10 août, la chambre a reçu la communication du projet de loi des finances. Ce projet, examiné dans les bureaux, a été renvoyé à une commission de cinq membres, composée de MM. le comte de Villemanzy, le duc de Lévis, le marquis de Pastoret et le duc de Brissac.

On s'est ensuite occupé de divers rapports, faits au nom du comité des pétitions, par MM. le comte de Saint-Roman, le duc de Brissac, le marquis d'Orvilliers et le comte de Narbonne.

Des lettres du Levant, écrites par des témoins oculaires, donnent sur la guerre entre les Grecs et les Turcs des nouvelles du genre le plus affligeant. Jamais, disent-elles, on n'a rien vu de plus déplorable; des villes entières ont été saccagées et réduites en cendres, les hommes passés au fil de l'épée, les femmes et les enfans emmenés captifs. C'est ce qui est arrivé à l'île de Chio, et ce que l'on craint pour les îles insurgées de l'Archipel. A Salonique on a vu les Grecs égorgés eux-mêmes leurs femmes pour qu'elles ne tombassent pas entre les mains du vainqueur. Cette malheureuse nation excite la pitié; faible et battue presque partout, elle se voit encore dans une situation qui ne laisse entrevoir que

cruautés et vengeances. Les catholiques n'ont point pris part aux troubles. Les évêques de cette communion à Naxie, à Tine et à Santorin ont été invités à se rendre en Morée pour y traiter de la réunion des églises; mais ils ont répondu qu'il falloit s'adresser au Pape.

Les dix mille catholiques de ces trois îles sont restés tranquilles et soumis, ainsi que ceux de Chio et de Smyrne. Aussi leur vie a-t-elle été épargnée à Chio, et le capitain-pacha a promis de les faire respecter dans les îles qu'il visitera. Cependant leurs maisons ont été au milieu du tumulte pillées comme celles des Grecs; les églises ont beaucoup souffert, et la cathédrale est presque ruinée. Il faut se défier beaucoup des bulletins du sénat grec; ils sont pleins d'exagération, et au dehors un parti nombreux favorise l'exaltation des esprits. Les gazettes de Francfort ont donné une traduction de la constitution grecque au moment même où on la publioit en Morée: elle avoit peut-être été envoyée par quelques libéraux allemands ou françois. Ceux-ci ont dernièrement fait passer en Grèce un écrit contre la religion, en grec et en françois. Les nouvelles des journaux européens, les déclamations des pamphlets, voire même les belles phrases de M. de Pradt, sont pleines non-seulement d'exagération et de forfanterie, mais encore de mensonges et d'absurdités.

Le nom de M. de Belzunce est cher aux amis de la religion et à ceux de l'humanité: on se rappelle avec admiration son dévouement à une époque désastreuse, et le temps n'a rien diminué du respect dû à ses vertus et de l'intérêt qu'excite sa mémoire. On applaudira donc à l'idée de recueillir et de publier les œuvres du pieux et généreux prélat; un habitant de Marseille s'est occupé de les réunir, et M. l'abbé Jausset, chanoine de Metz, se charge de diriger l'édition, qui formera 2 vol. in-8°. Elle sera ornée du portrait du prélat, d'après l'original qui est conservé à l'Hôtel-de-Ville de Marseille; on y joindra le dessein de la médaille que cette ville a fait dernièrement frapper en son honneur, et le *Fac Simile* de son écriture. Le Prospectus qui vient d'être publié annonce que l'ouvrage paroitra vers la mi-septembre: le prix de souscription est de 10 fr.; passé cette époque, il sera de 12 fr. On souscrit, à Metz, chez Collignon; et, à Paris, chez Ad. Le Clerc. On ne doute point qu'une telle entreprise ne soit encouragée par le clergé françois, qui regarde avec raison M. de Belzunce comme un des prélats qui lui ont fait le plus d'honneur par son zèle pour la saine doctrine, et par les services éclatans qu'il a rendus à son diocèse et à l'humanité.

Sur la dévotion et la fête du Sacré-Cœur.

Le Mandement de M^r. l'archevêque de Paris, sur la célébration générale de la fête du Sacré-Cœur dans tout le diocèse, a été accueilli avec joie par les pieux fidèles, et la fête a été célébrée partout avec zèle et empressement. Une plus grande affluence dans les églises, des communions plus nombreuses, des offices plus solennels, des discours en l'honneur du Sacré-Cœur, ont donné à l'établissement définitif de cette fête plus de pompe et d'éclat; et le clergé et les fidèles, les personnes du monde comme les communautés où cette dévotion étoit déjà établie, ont répondu aux vœux et à l'attente du premier pasteur. On n'a pu suffire à la foule de ceux qui vouloient se procurer l'office particulier de la fête, quoiqu'on l'eût tiré à un très-grand nombre d'exemplaires; ces exemplaires étoient retenus avant de sortir des presses de l'imprimeur, et il a fallu travailler toute la nuit pour satisfaire à l'empressement de ceux qui attendoient la publication de cet office. Toutefois, au milieu de ce concert de la piété, quelques voix discordantes se sont fait entendre. Nous avons parlé d'un écrit assez ridicule où l'auteur prétendoit régenter l'autorité ecclésiastique, et intentoit à tort et à travers l'accusation d'hérésie sur des matières doublement placées hors de sa compétence. La distribution de ce livre a eu un résultat entièrement opposé à celui qu'attendoit le nouveau théologien; et l'obscurité de son style, la confusion de ses idées, la bizarrerie de ses raisonnemens, n'ont servi qu'à décréditer également sa brochure et son système. Les autres efforts du même parti n'ont pas eu plus de succès; et la dénomination de *cordistes*, les fades plaisanteries, les fausses imputations, les arguties et les subtilités, n'ont trompé que ceux qui vouloient l'être. On dit que les plus chauds dans cette opposition affectée ont poussé le scrupule jusqu'à ne vouloir pas paroître ce jour-là dans les églises, de peur d'avoir le malheur d'entendre la messe du Sacré-Cœur, et que, pour ne pas se souiller par cet acte d'adhésion à une dévotion qui les choquoit, ils ont fait plusieurs lieues pour assister à la messe dans des diocèses voisins.

Tomc XXXII. L'Ami de la Relig. et du Roi. B

cèses voisins. On cite même deux des plus déterminés dans ce parti qui, sans doute pour expier les profanations de ce jour, sont allés en pèlerinage sur les ruines de Port-Royal, et ont probablement prié pour notre conversion à tous; nous ne voulons point les nommer, et nous nous contentons de prier le ciel de leur arracher le bandeau qui leur couvre les yeux.

Il ne faut sans doute, pour les réduire au silence, que leur opposer l'autorité de l'Eglise qui favorise la dévotion au Sacré-Cœur, et les témoignages des évêques et des écrivains qui l'ont approuvée et soutenue. Il est à croire que saint François de Sales n'eût pas partagé l'éloignement que quelques-uns veulent inspirer pour cette dévotion; la piété tendre de ce saint évêque, et la manière dont il parle du Cœur de Notre Seigneur; nous autorisent à le penser. Dans une lettre de direction, adressée à une religieuse de la Visitation, il l'exhorte à l'amour envers Notre Seigneur. « Examinez bien, dit-il, si son cœur vous plaît; et si vous regardez son cœur, il sera impossible qu'il ne vous plaise; car c'est un cœur si doux, si suave, si condescendant, si amoureux des chétives créatures, pourvu qu'elles reconnoissent leur misère; si gracieux envers les misérables, si bon envers les pénitens; et qui n'aimeroit ce cœur royal paternellement maternel envers nous? » (Lettres de saint François de Sales, édition de 1817, tome II, page 336.) Le Père Galiffet, dans son livre, a cité plusieurs passages des écrits du même Evêque; ainsi que de saint Bonaventure et d'autres saints, de docteurs et de pieux écrivains. On a la Vie de plusieurs religieuses, mortes en odeur de sainteté, et quelques-unes même canonisées par l'Eglise, et on y voit quels étoient leurs sentimens de dévotion pour le Sacré-Cœur. Une des premières religieuses de la Visitation, Anne-Marguerite Clément, formée par saint François de Sales, et regardée de son temps comme un modèle de perfection, parle souvent de cette dévotion, dans ses méditations et dans ses lettres, comme l'indique sa Vie, publiée sur ses Mémoires et sur ceux du Père Galice, Barnabite, son confesseur.

On est accoutumé à regarder le Père La Colombière et la religieuse de la Visitation qu'il dirigeoit, Marguerite-Marie, de Paray-le-Monial, comme les premiers qui ont contribué à répandre la dévotion au Sacré-Cœur; il est juste de faire

observer qu'avant eux le Père Eudes avoit déjà établi cette dévotion dans ses deux congrégations. Nous l'avions déjà dit dans un de nos articles sur le Sacré-Cœur, n°. 570, et nous en trouvons une nouvelle preuve dans une Vie manuscrite du Père Eudes, qui nous a été communiquée. Ce n'est qu'en 1678 que nous voyons les religieuses de la Visitation en Bourgogne célébrer la fête du Sacré-Cœur, tandis que le Père Eudes ordonna, en 1672, qu'elle fût observée dans toute sa congrégation. Depuis 1659, on célébroit avec appareil dans cette congrégation la fête du Cœur de Marie, et même on avoit commencé, dix ans auparavant, à en faire l'office en particulier. Eudes avoit composé, dès 1648, une messe et un office propres, qui furent approuvés cette année par l'archevêque de Bourges, et ensuite par d'autres prélats. Cette messe et cet office sont les premiers dont on se soit servi. Le Père Eudes avoit placé la fête du Sacré-Cœur de Notre Seigneur au 20 octobre, et celle du Cœur de Marie au 8 février, et les religieuses de la Visitation, quoiqu'elles eussent adopté d'autres jours, se servoient néanmoins des offices rédigés par Eudes. Ce pieux prêtre, dans la lettre qu'il écrivit pour recommander l'observation de cette fête, fait remarquer combien l'objet de ces dévotions doit être respectable à la piété; il répond aux reproches de nouveauté, en disant que la fête du saint Sacrement, celle de la Conception, celle du Nom de Jésus, n'ont été établies que successivement. Non-seulement les religieuses de Notre-Dame de Charité, mais les Ursulines, les dames de la Visitation, les Bénédictines de l'Adoration perpétuelle, et d'autres congrégations adoptèrent la fête du Sacré-Cœur avec l'approbation des ordinaires.

Il n'est pas étonnant que l'Eglise, toujours assistée de l'Esprit saint, soit qu'elle approuve, soit qu'elle condamne, ait permis ou autorisé la dévotion au Sacré-Cœur. Dans un ouvrage imprimé en 1734, *l'Excellence de la Dévotion au Sacré-Cœur*, on comptoit quatre cent vingt-huit rescrits, soit du saint Siège, soit des ordinaires, en faveur de cette dévotion, ou de celle au Cœur de la sainte Vierge; dans le nombre il y en avoit beaucoup pour l'Italie, l'Allemagne, les Pays-Bas, les Missions-Etrangères; il y en avoit deux cent trente-deux pour la France en particulier, et, sur ces deux cent trente-deux, neuf étoient pour le diocèse de Paris, et sept avoient eu lieu sous l'épiscopat du cardinal de Noailles.

Ces dernières autorisations sont datées des 19 septembre 1699, 8 mai et 27 juillet 1700, 23 août 1708, 15 avril 1715 et 24 mai 1718, et sont pour quatre maisons de la Visitation à Paris et à Saint-Denis, et pour les religieuses de l'Union Chrétienne à Saint-Chaumont, du saint Sacrement et de la congrégation de Notre-Dame à Corbeil. Il paroîtroit même qu'il y eût encore d'autres approbations du cardinal de Noailles; car M. de Beaumont, archevêque de Paris, en permettant, le 22 juin 1767, la publication d'un office du Sacré-Cœur, remarque que cette dévotion fut autorisée, en 1713, par son prédécesseur ci-dessus notifié, et, dans la liste précédente, il n'y a point d'actes de 1713. On voit que le même cardinal avoit consulté sur le culte du Sacré-Cœur un saint religieux de ce temps, Simon Gourdan, chanoine régulier de Saint-Victor, homme humble, intérieur, versé dans la connoissance des choses spirituelles, et qui mourut le 10 mars 1729, généralement estimé pour son zèle et sa piété. Ce religieux, à qui on doit des livres de dévotion, et dont la vie pénitente fut, dit-on, marquée par des faveurs surnaturelles, adressa au cardinal, le 10 juin 1711, une lettre fort remarquable sur la dévotion au Sacré-Cœur; cette lettre étant assez longue, nous n'en donnerons que des extraits :

« Mon éminentissime seigneur et révérendissime pape en Dieu, j'obéis aux ordres de V. Em., et j'exécute ce que M^{re} la marquise de Rosières m'a assuré ce matin que vous désiriez de moi, je veux dire, de vous rendre compte de ce que je pense sur la dévotion au Sacré-Cœur de notre adorable Sauveur. Il me paroit, Monseigneur, que c'est la plus sainte, la plus ancienne, la plus autorisée, la plus parfaite, la plus utile, la plus agréable, à Notre Sauveur, et même la plus nécessaire de toutes les dévotions ».....

Le Père Gourdan développe ces diverses propositions, et finit ainsi :

« Enfin, Monseigneur, cette dévotion, à mon sens, mérite un singulier éloge, puisqu'au moins depuis près d'un siècle, elle s'est fort étendue dans le royaume et dans les provinces; que les papes en ont accordé des indulgences; que nos seigneurs, les prélats en ont approuvé l'établissement, et l'ont fait publier solennellement dans leurs diocèses. Il paroît visiblement que Dieu y donne un grand accroissement, et une singulière bénédiction. Il y a même à Paris quantité de saintes ames qui s'y sont appliquées; les Filles du saint Sacrement font la fête du Cœur de la sainte Vierge et de celui de Jésus-Christ, qui doit aller le premier, et le grand séminaire de Saint-Sulpice fait la fête de l'intérieur de Jésus et de Marie. C'est à

être de leur Cœur; ainsi cette dévotion y est établie même avant vous.

Il s'agit donc à V. Em. de permettre à la communauté de Saint-Chaumont quelque chose de moins; c'est-à-dire, l'érection de la confrérie qu'elle souhaite, qui est quelque chose au-dessous de l'office du Bréviaire.....

Voilà, Monseigneur, ce que votre ordre m'engage d'exposer à V. Em. Il y a plus de dix ou douze ans que je suis de cette dévotion, et j'en ressens de grands effets. Je prie Notre Seigneur Jésus-Christ de me renfermer dans son cœur; de ne plus voir et à l'année que lui. J'ai l'honneur d'être dans son amour avec une profonde révérence et soumission, etc.

» S. MON GORDAN, de Saint-Victor ».

Cette lettre, d'un homme célèbre alors par sa sainteté, paroit avoir fait impression sur le cardinal de Noailles, puisqu'il accorda diverses autorisations en faveur de la dévotion au Sacré-Cœur. Le suffrage de ce prélat devoit à son tour être de quelque poids sur ceux qui ont souvent invoqué son nom et son autorité. Quant aux rescrits relatifs au Sacré-Cœur qui sont postérieurs à 1734, il seroit impossible de les compter; il suffira de dire que les archevêques de Paris, successeurs du cardinal de Noailles, ont tous encouragé le culte du Sacré-Cœur. On cite des actes sur cette matière par M. de Vantimille; M. de Beaumont, dans la permission ci-dessus citée, en date du 22 juin 1767, déclare que c'est avec une singulière consolation qu'il a vu le culte du Sacré-Cœur se répandre de plus en plus dans son diocèse; qu'il souhaite beaucoup augmenter et étendre cette dévotion, qui a produit tant d'heureux fruits, et qu'en conséquence, et pour répondre à la piété de la reine, et aux vœux de l'assemblée du clergé de 1765, non-seulement il permet la célébration de la fête du Sacré-Cœur dans les chapitres, les paroisses, les séminaires et les communautés, mais même la désire et y exhorte vivement. Dans l'édition du Missel, qui parut en 1777 sous le même prélat, il y a pour le troisième dimanche après la Pentecôte une messe pour la fête du Sacré-Cœur, sous le rite solennel-majeur. Voyez les autres faits relatifs à cette dévotion dans nos articles 570, 573 et 590, tomes XXII et XXIII. M. l'archevêque de Paris n'a donc fait que marcher sur les traces de ses prédécesseurs, et remplir leurs desirs en généralisant une fête déjà reçue dans un grand nombre d'églises; il y aura sur ce point uniformité dans les paroisses, et

les clameurs de quelques frondeurs obscurs se perdront au milieu des acclamations de la piété et des cantiques en l'honneur d'un objet si respectable et si saint.

NOUVELLES ECCLESIASTIQUES.

PARIS. Le mercredi 14, M. l'évêque de Dijon a été admis à prêter son serment entre les mains de S. M., et a officié au Château le jour de la fête. On dit que ce prélat se propose de partir très-prochainement pour son diocèse. Il ne reste plus que trois sièges qui ne soient pas remplis, Amiens, Nantes et Limoges.

— La procession pour le vœu de Louis XIII a eu lieu, le jour de la fête, à Notre-Dame. Les Princes et Princesses sont arrivés à l'église à trois heures, ont entendu les vêpres et suivi la procession; MADAME seule n'a pu, à cause d'une indisposition, se trouver à la cérémonie. Nous n'avons pas besoin de dire que LL. AA. RR. ont rempli cet acte de religion avec leur piété accoutumée.

— La distribution des prix de la petite communauté de la rue du Regard a eu lieu le mardi 13; elle a été précédée d'un exercice littéraire. Plusieurs personnes présentes ont interrogé les élèves sur les objets de leurs études, et leur ont donné lieu de montrer que les livres de leurs maîtres n'ont pas été perdus. M^r. l'archevêque de Paris, qui présidait la séance, a bien voulu interroger lui-même un élève. Après l'examen, un élève a lu une ode latine en l'honneur de S. M., et des choix heureux que l'épiscopat et l'Université doivent à sa sagesse. Cette ode a été suivie d'une pièce latine où trois élèves ont peint tour à tour les regrets qu'a causés la mort de M. le cardinal de Périgord, la récompense que lui ont mérité ses vertus, et tout ce que promet à l'église de Paris le zèle de son successeur. Ces morceaux étoient en vers latins, et ont paru harmonieux et pleins d'expressions heureuses et choisies. M. l'archevêque a fait ensuite la distribution des prix; plusieurs élèves ont remporté des doubles et des triples couronnes, et leur nomination répétée a excité de nombreux applaudissemens. Des parens ont pu jouir des succès de leurs enfans, et on a remarqué entre autres M. le marquis de Dreux-Bréssé, dont les fils suivent les cours de la communauté. Ils étoient absens, et le père est

venu recevoir les couronnes de ses enfans. MM. les grands-vicaires de Paris, MM. les supérieurs des séminaires, des curés de Paris et beaucoup d'ecclésiastiques assistoient à cette séance, qui a été terminée par des paroles de satisfactions et d'encouragement que M. l'archevêque a adressées aux maîtres et aux élèves. Cette maison mérite en effet tout l'intérêt qu'elle inspire, par le bon esprit qui y règne, par l'ardeur pour les études, et surtout par l'ordre, la discipline et la piété qui y fleurissent. On sait que cet établissement est dû à la prévoyance active du vertueux abbé Teysserre, enlevé, il y a quatre ans, au diocèse de Paris.

— L'institut des Frères des Ecoles chrétiennes vient de faire une perte sensible dans la personne de son supérieur-général, le Frère Sébastien-Thomas Gerbaud, décédé, le 10 de ce mois, dans la maison du noviciat, à Paris. Il étoit né, le 22 décembre 1760, à Breheville en Lorraine, et étoit entré dans l'institut en 1778. Ce fut à Reims, berceau de sa congrégation, qu'il fit ses premiers vœux, en 1781; il prononça ses vœux solennels et perpétuels, en 1786, dans la maison de Saint-Yon, chef-lieu de l'institut. Cet institut ayant été supprimé, comme toutes les congrégations religieuses, par le décret du 18 août 1792, le Frère Gerbaud se retira dans sa famille, et donna, pendant les jours mauvais, l'exemple de la régularité, pratiquant même sa règle autant qu'il le pouvoit, et instruisant les enfans. Lorsque la persécution cessa, et que le besoin d'une éducation chrétienne se fit sentir de toutes parts, le Frère Gerbaud fut appelé à Paris, en 1800, pour y ouvrir une école que M^{me}. la marquise de Traus vouloit établir au Gros-Cailou. Peu après, un prélat, alors en crédit, procura aux Frères l'ancien petit collège des Jésuites, à Lyon, qui leur servit pendant plusieurs années de chef-lieu : des établissemens se formèrent en plusieurs villes, et le gouvernement même d'alors les favorisa. La maison et le noviciat furent formellement autorisés, le 3 décembre 1803. Le décret du 7 mars 1808, sur l'établissement de l'Université, portoit une autorisation spéciale pour l'institut des Frères. Le Frère Frumence, vicaire-général de la congrégation, étant mort à Lyon, en 1810, le chapitre général élit le Frère Gerbaud pour supérieur. Celui-ci a gouverné la congrégation avec beaucoup de prudence. Pieux, modeste, réservé, il étoit le conseil et l'ami de tous les Frères. On sait quelles contradictions il eut

à souffrir sous un ministre qui sembloit prendre plaisir à opprimer la monarchie. On fatigua les Frères par de petites vexations. Le Frère Gerbaud, mandé à Paris, fut obligé de souscrire à des arrangemens qui ne furent même pas toujours observés. Des jurisconsultes distingués donnèrent une consultation en sa faveur, et des hommes zélés écrivirent pour sa défense. Les contradictions donnèrent même à l'opinion publique une impulsion toute contraire à celle que l'on vouloit produire : les villes demandèrent à l'envi des Frères; des établissemens nouveaux eurent lieu dans toutes les provinces. A Paris, l'ancienne maison des Récollets, faubourg Saint-Martin, fut donnée pour servir de noviciat. C'est là que le Frère Gerbaud est mort, dans les plus grands sentimens de piété, au milieu de ses Frères, désolés de le perdre. Son corps, après avoir été exposé dans la chapelle de la maison, a été porté à la paroisse de Saint-Laurent, où un service a été célébré. Le convoi s'est ensuite rendu au cimetière du Père Lachaise; un grand nombre de Frères y assistoient avec des enfans des différentes écoles qu'ils ont à Paris. On croit que les Frères profiteront des vacances pour tenir le chapitre général, et pour voir au remplacement du Frère Gerbaud.

— Nous nous proposons de donner quelque courte notice sur M. l'abbé Séguret, ancien chanoine et grand-vicaire d'Alais, mort à Paris le 30 juin dernier; mais nous avons recueilli peu de renseignemens sur lui. Nous croyons qu'il avoit été nommé à un canonicat d'Alais, sous M. de Beauteville, évêque de ce siège; prélat qui tint, en plusieurs occasions, une conduite singulière, et formellement improuvée par Clément XIII et par les évêques de France. C'est peut-être par l'influence de ce prélat que l'abbé Séguret parut quelquefois favoriser certaines opinions réprouvées par le corps épiscopal. Il n'étoit point janséniste, dit-on; mais son langage et ses relations donnoient lieu de croire assez généralement qu'il tenoit à ce parti. C'étoit d'ailleurs un homme instruit, qui aimoit la lecture et l'étude. Il s'étoit formé une bibliothèque peu nombreuse, mais choisie, dans laquelle plusieurs Bibles, de bonnes éditions des Pères, et des livres de théologie et de piété, se trouvoient joints à des ouvrages de littérature et à une collection précieuse des classiques latins. Cette bibliothèque, dont le catalogue est imprimé, doit être mise en vente lundi prochain et les jours suivans. Ceux qui soupçonnoient l'abbé

Séguet de soutiens particuliers, trouvaient peut-être, au premier abord, en trouver la preuve dans la liste de ses ouvrages, où l'on trouve, entre autres, le fameux *Augustinus* de l'évêque d'Ypres, les *Ouvrages complètes* d'Arnauld, et de Nicole, et d'autres livres de la même école; mais un ecclésiastique peut très-bien avoir de ces sortes d'ouvrages sans en adopter tous les principes, et on ne trouve point, dans le catalogue de M. Séguet, ni les *Nouvelles ecclésiastiques*, ni les livres sur les convulsions, ni les autres écrits les plus violents de ce parti: ce qui nous confirme dans l'idée que l'on nous a donnée de lui, savoir que, malgré quelques préventions, c'étoit au fond un homme modéré. La plupart de ses livres annoncent du choix et du goût.

— Les retraites ecclésiastiques se font à la fois dans plusieurs diocèses. M. l'évêque de Rennes est parti dernièrement pour aller présider à celle qui doit avoir lieu dans sa ville épiscopale. M. l'abbé Boyer, qui se livre depuis quelques années à la direction de ces exercices salutaires, a commencé, comme nous l'avons vu, par le diocèse de Quimper. De là il s'est rendu au Mans pour le même objet, et du Mans il a dû aller à Laval, et y diriger les retraites des ecclésiastiques du département de la Mayenne; l'étendue du diocèse n'ayant pas permis de réunir tous les prêtres dans un même lieu. Après avoir terminé ces trois retraites, M. Boyer a promis de rendre le même service aux diocèses de Nanci, de Metz et de Namur. Des missionnaires ou d'autres ecclésiastiques distingués par leur zèle se sont chargés de diriger les retraites ecclésiastiques dans les autres diocèses.

— Le 31 juillet dernier, eut lieu à Warmond, près Leyde, dans le royaume des Pays-Bas, la bénédiction solennelle de la chapelle et des bâtimens du nouveau séminaire. Cette cérémonie, rare dans ce pays, avoit attiré un grand concours. Elle a été faite par M^r. Ciambelani, internonce apostolique et supérieur des missions de la Hollande, accompagné des archevêques de la Hollande et d'Utrecht, et assisté d'un nombreux clergé. Le nouveau bâtiment a deux ailes qui avancement, et est surmonté d'une tour. Ce beau local remplacera l'édifice ruineux qui, depuis la suppression de l'Université de Louvain, avoit servi d'asile aux jeunes étudiants pour l'état ecclésiastique. La construction s'est faite promptement, puisque la première pierre n'a été posée que le 24 mars 1821, par

M. le baron de Wykerslooth , professeur de théologie. Ce séminaire sera une preuve subsistante du zèle des bons catholiques de ce pays, qui ont conservé constamment la foi de leurs ancêtres, et qui aspirent à la perpétuer parmi eux, et à en assurer la durée pour leurs enfans par un établissement aussi désiré et aussi nécessaire.

— Lorsque les Jésuites de la province de Naples furent forcés, en 1806, de sortir du royaume, le Père Joseph Pignatelli, provincial, transporta à Rome le corps du bienheureux François de Girolamo, missionnaire Jésuite, sur lequel nous avons donné une courte notice, n^o. 718. On vouloit soustraire ce précieux dépôt aux tristes suites d'une révolution qui, en éloignant le souverain légitime, donnoit de justes craintes pour l'état de la religion. Les reliques ont été conservées jusqu'aux premiers jours de juillet dernier, par les supérieurs temporaires de la compagnie ; enfin, après avoir été reconnues d'une manière authentique par la congrégation des Rites, elles ont été renvoyées à Naples, pour être déposées dans la maison du Nouveau-Jésus, où le bienheureux a vécu plus de quarante ans, et où il mourut le 11 mai 1716. Le 25, ces restes vénérables ont été transportés avec pompe de l'église dite de Notre-Dame de Constantinople, à Naples, dans celle du Nouveau-Jésus. La foule s'étoit portée au passage de la procession, qui fut très-imposante, et que le roi vit défilér des fenêtres de son palais. La mémoire du bienheureux François de Girolamo est fort respectée à Naples, où ce saint donna de si grands exemples de zèle et de vertu, et où il s'est opéré des miracles par son intercession. Peu de missionnaires ont travaillé aussi constamment au salut des ames, et il joignoit à la prédication la visite des hôpitaux, la direction de congrégations pieuses, et tous les exercices de la charité la plus active.

NOUVELLES POLITIQUES.

— PARIS: La belle statue équestre de Louis XIV a été transportée, sans le moindre accident, à la place des Victoires. L'inauguration de la statue de ce grand monarque est toujours fixée au 25. Les emblèmes des arts et de la gloire, qui rendirent ce règne immortel, orneront les quatre angles du piédestal.

— M. de Montmerqué, président de la cour d'assises de la Seine, a fait subir l'interrogatoire de forme aux vingt-cinq individus im-

pliqués dans l'affaire de la conspiration de La Rochelle. Cette affaire sera appelée le 21, et durera huit ou dix audiences.

— Le 13, l'affaire des rédacteurs du *Miroir* a été remise à huitaine, sur la demande de M^c. Dupin jeune. La cause du *Courrier des Spectacles* a été ensuite appelée. M. l'avocat du Roi a démontré que, dans quinze numéros environ de ce journal, se trouvoient plusieurs articles traitant de politique, soit directement, soit indirectement, soit par allusion. Il a conclu en conséquence à trois mois d'emprisonnement et à 1000 fr. d'amende. L'affaire a été remise au 16 pour entendre la plaidoirie.

— Un sieur Lemoine, qui avoit l'habitude de subvenir aux besoins des étudiants en droit et en médecine, en leur fournissant de l'argent à de gros intérêts, vient d'être condamné à treize mois de prison et 900 fr. d'amende, comme prêteur usuraire.

— D'après une convention conclue, le 30 avril dernier, entre la France et l'Espagne, notre gouvernement doit prélever sur le gouvernement espagnol la somme de 425,000 fr. en rente, représentant un capital de 8 millions 500,000 fr.; et, d'après cet arrangement, le gouvernement paiera les créances des François, provenant de saisies et confiscations des propriétés qu'ils possédoient en Espagne au moment où la guerre a éclaté entre les deux Etats. Une ordonnance royale, du 7 de ce mois, règle le mode de liquidation des dites créances.

— Dans la série qui doit être renouvelée aux prochaines élections on compte quatre-vingt-sept députés sortans. Le côté droit perd 20 de ses membres; le centre droit, 21; le côté gauche, 29; et le centre gauche, 17. Les libéraux craignent beaucoup que deux députés connus par leur *répugnance* ne trouvent plus dans les collèges de la Sarthe et de la Vendée des électeurs qui soient à la hauteur des principes de ces messieurs. Comme il est cependant très-important pour la bonne cause de conserver des chefs si intrépides, ils ont choisi dans les rangs inférieurs des soldats qu'on n'a jamais vus à la brèche, et on assure que ceux-ci se sont prêtés à ces vues avec une complaisance au-dessus de tout éloge. En conséquence, si la Sarthe et la Vendée sont infidèles, un député doyen d'âge qui a été indisposé pendant tout le temps de la présidence d'âge, et un autre représentant, plus connu par le talent de préparer le cuir que par celui de faire des lois, s'immoleront à la cause commune, et donneront leur démission.

— M^r. l'archevêque de Toulouse a ordonné des prières publiques pour la cessation de la sécheresse qui afflige nos provinces méridionales.

— Soixante-douze sous-officiers et soldats du 27^e. régiment d'infanterie de ligne, en garnison à Arras, viennent de contracter des réengagemens anticipés.

— Les sieurs Mangin, Chevalereau, Leray, Fouquet, Guesdon, Lelorrain et Guillemet, ont été traduits, le 10 de ce mois, devant le tribunal de Nantes, comme auteurs d'articles injurieux contre M. le lieutenant-général Despinois, insérés dans l'*Ami de la Charte*.

M. Mangin, éditeur de ce journal, a été condamné à deux mois de prison et 4000 fr. d'amende; M. Chevalereau, à deux mois et 200 fr. d'amende; M. Leray, à quinze jours et 150 fr. d'amende; les quatre autres, chacun à un mois de prison et 200 fr. d'amende. Tous ont été condamnés en outre aux frais du procès.

— Robert Stewart, vicomte de Castlereagh, marquis de Londonderry, et ministre des affaires étrangères d'Angleterre, est mort, le 12, d'une attaque d'apoplexie. Né en Irlande, en 1769, il y exerça une place importante lors des troubles de cette île, vers la fin du dernier siècle. Sous l'administration du célèbre Pitt, il fut nommé ministre de la guerre. En 1809, il fut chargé du portefeuille des affaires étrangères. Il a joué un grand rôle en 1814 et 1815, en qualité de ministre plénipotentiaire de la Grande-Bretagne. Cet homme d'Etat, à qui on ne peut reprocher que quelques actes de sévérité envers l'Irlande, avoit saisi d'une main ferme et hardie l'héritage de l'illustre Pitt, dont il fut le disciple. Il a montré à la tribune des connaissances variées, et une grande facilité d'élocution. Au moment de sa mort, le roi d'Angleterre venoit de s'embarquer pour l'Ecosse. On ne doute pas que cette nouvelle n'afflige profondément ce monarque.

— Le ministre de l'intérieur d'Espagne avoit rédigé pour le roi un très-beau manifeste, dans lequel on lisoit que Ferdinand VII étoit rempli de joie et de reconnaissance pour les événemens du mois de juillet. Le roi terminoit en ouvrant son cœur tout entier à ces tendres sujets, et dans cette effusion il se comparoit à un bon père de famille qui ne sauroit trouver un bonheur parfait qu'au milieu de ses enfans. On voyoit encore dans ce manifeste mille autres choses non moins touchantes, et qui doivent faire concevoir une haute idée de la bonté d'âme du ministre. Le roi, a refusé sa signature à ce moment de la tendresse littéraire.

— Le 19 juillet, les constitutionnels espagnols, au nombre de douze cents hommes, se sont avancés vers le fort d'Irate, mais ils n'ont pas osé l'attaquer. Dans leur retraite, ils ont été assaillis par le général Quesada. Quatre-vingts hommes ont été tués, et cent vingt-sept blessés; vingt-trois soldats sont passés du côté des royalistes. Ces derniers n'ont perdu que sept hommes; dix-huit ont été blessés. Après cette affaire, les défenseurs de la foi se sont emparés d'un convoi de huit cents fusils. De son côté, le lieutenant-colonel Gatzes est entré à Sangüesa, où il a fait prisonniers vingt hommes de cavalerie et quatre-vingt-cinq fantassins; les autres événemens de la Navarre n'ont pas été moins favorables aux royalistes. Le général Milans, qui se trouvoit bloqué dans Vich, dont la garnison a été renforcée par trois mille cinq cents constitutionnels des plus exaltés, a demandé à capituler, et a offert une somme considérable pour qu'il lui fût permis de se retirer à Barcelonne; mais il lui a été répondu qu'il ne sortirait de la place que pour être conduit prisonnier à Urgel. Il est impossible que les libéraux puissent tenir long-

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 14 août, la chambre a entendu le rapport de M. le duc de Léva, qui a conclu à l'adoption du projet de loi sur les finances.

Notice sur le prince Alexandre de Hohenlohe.

Le prince dont le nom retentit aujourd'hui en Allemagne, excite l'intérêt des amis de la religion à proportion qu'il est en lutte aux traits des protestans et des libéraux. Nous croyons donc qu'on lira avec plaisir l'extrait d'une Notice à son sujet, que nous recevons d'Allemagne.

Alexandre-Léopold, prince de Hohenlohe-Waldenbourg-Schillingsfürst, naquit le 17 août 1793, à Kupferzell, dans le territoire de Hohenlohe, près Waldenbourg; il étoit le dix-huitième et dernier fils de Charles-Albert, prince régnant de Hohenlohe, et général au service d'Autriche. Sa mère, Judith, baronne de Rewitzky, étoit fille d'un seigneur hongrois; elle perdit son mari, deux ans seulement après la naissance d'Alexandre, et prit soin de donner à cet enfant le premier goût de la piété. Modèle elle-même de religion et de vertu, elle avoit l'habitude de faire dans son intérieur, avec toute sa famille, les prières du matin et du soir, et elle ne donnoit que des exemples de douceur et de charité. Elle confia l'instruction religieuse du jeune Alexandre au Père Ruel, Jésuite, et le prince dut principalement ses progrès dans les sciences et les lettres aux soins des Jésuites de Schillingsfürst. On l'avoit d'abord destiné pour l'état ecclésiastique; mais, lorsque son frère aîné, le prince Joseph, tomba, en 1800, sur le champ de bataille près Ulm, le prince régnant se trouvant sans héritiers, et les deux autres frères, Albert-Conrad et François, étant, comme militaires, exposés aux plus grands dangers, on vouloit donner au jeune Alexandre une autre direction. Il n'étoit plus temps; son goût pour le sanctuaire étoit déjà décidé; quand on lui mettoit en main des armes, il les quittoit pour prendre des objets de piété, et, quand on le

menoit à la chasse, il s'échappoit pour aller prier à l'église.

On l'envoya, en 1804, faire son cours d'humanité dans le collège Thérésien, à Vienne, et, en 1808, suivre les leçons de philosophie à l'Académie de Bérne; il s'y lia avec le pasteur catholique M. Vock, qui réside aujourd'hui à Araw, et dont il sut apprécier les sages conseils. Etant retourné à Vienne, au bout de deux ans, on le pressa encore de prendre un état qui lui permit de perpétuer la gloire de sa maison; il s'y refusa constamment, et entra au séminaire de Vienne. Là il assista aux leçons de théologie d'un homme très-recommandable, M. Frint, curé de la cour, connu par ses ouvrages et par son *Journal théologique*. Il passa un an à l'institut ecclésiastique de Tirnaü, et retourna dans sa patrie, en 1814, pour terminer son cours de théologie à l'institut d'Ellwangen; chez son oncle, le prince François-Charles de Hohenlohe-Schillingsfürst, suffragant sous le titre d'évêque de Tempé, et depuis évêque d'Augsbourg. Parmi les professeurs qui enseignoient alors dans cette école étoient les docteurs Bestlin, Gratz, Wachter, Drey, Herbst, qui occupoient les chaires de morale, d'exégèse, de droit canon, de dogme et d'herméneutique, appliqués à l'ancien Testament. Le docteur Bestlin fut celui qui plut particulièrement au prince par sa piété, sa sagesse et sa douceur. L'élève vivoit avec ses disciples avec la plus aimable cordialité, et paroïsoit se point se souvenir avec eux de son rang.

Le temps approchoit où le prince devoit faire ses premiers pas dans le sanctuaire. Il avoit été nommé, en 1814, à un cononicat d'Olmütz; en janvier 1815, il reçut le sous-diaconat à Ellwangen, et commença, le 2 février, à paroître dans la chaire. Le 16 septembre de la même année, il fut ordonné prêtre par le prélat son oncle, et le lendemain il célébra pour la première fois le saint sacrifice. Ce fut à cette occasion que le docteur Jean-Michel Sailer, professeur à l'Université de Landshut, et depuis peu suffragant de Ratisbonne, prononça un discours plein d'ouction, et qui fut imprimé sous ce titre : *Le prêtre sans reproche*, Munich, 1816, in-4°. On y trouve plusieurs passages qu'on pourroit presque regarder comme des prophéties; tant la suite a vérifié ce qu'on ne comprenoit point alors!

En 1816, le prince voulut faire le voyage d'Italie, mais

encore pour voir les monumens des arts que pour satisfaire sa piété. Il visita plusieurs villes célèbres, et arriva le 27 octobre à Rome, où il se lia bientôt avec divers prélats, avec les Jésuites et d'autres personnes recommandables par leur piété. Le 21 novembre, S. S. le reçut dans une audience particulière: Quelques jours après, il fit une retraite, pendant laquelle il ne s'occupa que d'exercices de piété. Pendant les mois de décembre et de janvier, on vit le prince suivre les dévotions en usage dans les différentes églises de la capitale, et y édifier par sa ferveur. Il prêcha même à la fête du Nom de Jésus, en janvier 1817. Ce sermon, ainsi que plusieurs détails sur sa retraite, se trouvent dans la *Biographie* du prince, que le conseiller de légation, M. Charles Scharold, vient de publier à Wurtzbourg, in-8°. Pendant ce voyage, le prince fit connoissance avec le duc Frédéric de Saxe-Gotha, aussi remarquable lui-même par la pureté de ses mœurs que par sa constance dans la foi, et qui, rentré dans le sein de l'Eglise par conviction, soutient cette démarche par la pratique des vertus. Le 27 février 1817, il quitta Rome, et revint par Lorette, Ancône, Trieste et Salzbourg. Il arriva le 15 mars à Munich, où on eut à admirer bientôt son zèle pour l'exercice de son ministère. Le 8 juin suivant, on le nomma conseiller ecclésiastique du vicariat général de Bamberg, et il se rendit dans cette ville le 8 août.

Depuis ce temps, son assiduité pour les fonctions de son état ne s'est point démentie: La foule se portoit à ses sermons: on l'entendoit avec plaisir, non comme un orateur élégant qui cherchoit à plaire par l'arrangement ou la pompe des paroles, mais comme un prêtre pieux, qui ainoit à répandre au dehors les sentimens de ferveur et de charité dont son cœur étoit rempli. Une physionomie heureuse, un organe sonore, un extérieur noble, ajoutoient plus de grâce et de force à ses discours. Les ecclésiastiques les plus distingués par leurs vertus et leurs lumières formoient sa société habituelle: c'étoient M. le baron de Gross de Trockau, alors président du vicariat de Bamberg, aujourd'hui évêque de Wurtzbourg; MM. Frey, Stapf, Brunquell, Fraas, dont les trois premiers sont estimés pour leurs ouvrages, et ont été enlevés trop tôt à la religion et aux lettres. La douceur et la bonté du prince lui gagnoient tous les cœurs. Confiant et facile, il

jugeroit tous les autres par lui-même, et n'avoit peut-être à redouter que l'excès d'une disposition qui fait honneur à la franchise de son caractère. Plusieurs nouvelles se passèrent ainsi à Bamberg, dans l'exercice paisible des vertus sacerdotales. Le 12 juin 1821, le prince fit le voyage de Wurtemberg : c'est là qu'ont commencé les événemens dont nous avons assez parlé ailleurs, et qui ont attiré l'attention générale.

Il nous reste à faire connoître les écrits du prince : ils sont déjà assez nombreux, vu l'âge peu avancé de l'auteur. Ce sont, 1°. *Le Chrétien priant dans l'esprit de l'Eglise catholique*, Bamberg, 1819, in-8°. de 134 pages : ce livre de prières, qui expose le dogme avec simplicité et clarté, a mérité à l'auteur, de la part des incrédules, le nom de *petit esprit*, de *convertisseur*, etc. 2°. *Sermons pour la Semaine sainte*, prêchés, en 1819, dans l'église de Notre-Dame, à Nuremberg, Bamberg, 1819, in-8°, avec cette épigraphe : *Scio cui credidi et Evangelium non erubescio*. Beaucoup de protestans assistèrent à ces sermons, et il parut un *Eloge du zèle du prédicateur dans la gazette protestante le Correspondant de Nuremberg*. 3°. *Défense nécessaire du prince Alexandre de Hohenlohe* contre un article de la *Feuille d'opposition* de Weymar, relatif à la conversion du docteur Wetzel, protestant, qui, au lit de la mort, avoit demandé à voir le prince. 4°. *Sacerdos catholicus in oratione et contemplatione positus*, Vienne, 1820. 5°. *Qu'est-ce que l'esprit du siècle ?* même année. 6°. *Dignité et devoirs du prêtre*, sermon, Bamberg, 1820. 7°. *Sermon* à l'occasion du rétablissement de S. A. Thérèse-Charlotte-Louise de Bavière, épouse du prince héréditaire, Wurtemberg, 1821, in-8°. 8°. *Le Chrétien dans la retraite, méditant sur la mort, le jugement dernier, le ciel et l'enfer*, Wurtemberg, 1821, in-8°. 9°. *Dévotion adaptée à toutes sortes de peines*, Bamberg, 1822, in-8°. On attribue encore au prince l'écrit suivant : *Qu'est-ce qui lie le chrétien catholique au siège de Rome ?* imprimé à Zug, et réimprimé à Munich. Tous ces ouvrages, à l'exception du *Sacerdos*, sont en allemand.

Ces détails prouvent, sans doute, que l'Eglise a droit d'attendre de grands exemples et de grands services de la part d'un prince qui s'annonce dans la carrière sacerdotale sous de si favorables auspices.



Sur l'église catholique du Canada.

Il y auroit beaucoup à ajouter aux détails que nous avons donnés, il y a quelques années, sur l'état de la religion et du clergé dans le Canada : voyez notre n^o. 500, tome XX. Le dernier *Etat ecclésiastique* de ce pays pour 1822, nomme cinq évêques dans la province ; savoir, M. Joseph-Octave Plessis, évêque de Québec ; M. Bernard - Claude Hanet, évêque de Salde ou Salda, son coadjuteur, et trois autres prélats qui ont le titre de suffragans, auxiliaires et vicaires-généraux de M. l'évêque de Québec. Ces prélats sont M. Alexandre Macdonell, évêque de Rhésina ; suffragant et vicaire-général pour le Haut-Canada ; M. Jean-Jacques Larigine, évêque de Telmesse, suffragant pour le district de Mont-Réal et la rivière Chambly, et M. Bernard - Angus M'Eachern, évêque de Rose, suffragant pour l'île du Prince-Edouard. Il faut même ajouter à ces prélats M. Provencher, qui a été récemment fait évêque de Juliopolis, et suffragant de M. l'évêque de Québec pour la mission de la Rivière-Rouge, à l'ouest du Lac-Supérieur. Ainsi il y a en ce moment six évêques pour tout le Canada.

M. l'évêque de Québec a essayé, l'année dernière, une maladie grave : il étoit mieux, d'après les dernières nouvelles ; néanmoins l'état de ses jambes affligeoit ses amis et son clergé. Ce prélat est extrêmement précieux à son diocèse par son expérience et sa sagesse ; il gouverne depuis longtemps l'église du Canada. Il jouissoit de toute la confiance des prélats qui ont successivement occupé le siège de Québec, et il avoit sous eux beaucoup de part à l'administration ecclésiastique. Devenu coadjuteur, le 25 janvier 1801, sous le titre d'évêque de Canath, il étoit chargé d'une grande partie des détails du diocèse ; M. Denaut, alors évêque de Québec, ne résidant pas dans cette ville, et étant resté dans sa cure de Longueil, village sur la rive droite du fleuve, à soixante lieues au-dessus de Québec, et à une lieue de Mont-Réal. M. Plessis succéda à M. Denaut, le 15 janvier 1806 ; il avoit

— Tome XXXIII. L'Ami de la Relig. et du Roi. — C.

été nommé, comme nous l'avons dit, archevêque de Québec par la cour de Rome; mais cette nomination a éprouvé quelques difficultés de la part du gouvernement anglois, et la cour ne l'a donnée à cet effet, le 12 janvier 1819, est censée non-avenue. M. l'évêque de Québec n'a point d'ailleurs à se plaindre du gouvernement anglois; il a été nommé membre du conseil législatif de la province, et il reçoit un traitement de 1,000 liv. sterl.

M. Panet, évêque de Salda et coadjuteur, sacré le 19 avril 1807, ne réside point à Québec; mais il conserve le titre et les fonctions de curé de la Rivière-Onelle, poste qu'il occupoit avant d'être évêque; ce lieu est sur la côte du fleuve Saint-Laurent, dans le district de Québec. M. le coadjuteur a quelques années de plus que M. l'évêque de Québec.

Le Haut-Canada, qui forme aujourd'hui une province séparée, est un pays plus récemment peuplé, et où les Anglois, Ecossois, Irlandois et Américains, sont en plus grand nombre que la population d'origine françoise; tandis que c'est le contraire dans le Bas-Canada. Le Haut-Canada est aujourd'hui partagé en sept districts, où il se forme tous les jours de nouveaux établissemens par les émigrations d'Europe. Le gouvernement anglois favorise ces émigrations; il y a déjà quelques villes ou plutôt des villages, mais qui paroissent devoir s'accroître assez rapidement. Parmi les nouveaux habitans, on trouve des catholiques, la plupart Irlandois ou Ecossois. M. l'évêque de Rhésina, qui est grand-vicaire pour cette partie, a été sacré le 31 décembre 1820; il gouverne spécialement les paroisses de Saint-Raphaël et de Saint-André. Il a sous lui cinq missionnaires, qui résident à Sandwich, Kingston, Meldeu, etc., et visitent sans doute les catholiques dispersés. Kingston est à environ cent vingt-cinq lieues de Québec.

M. l'évêque de Rose réside à l'autre extrémité du Canada, à l'entrée du fleuve Saint-Laurent. Ce prélat, qui a été sacré le 17 juin 1821, est grand-vicaire pour le nouveau Brunswick et pour les îles du Prince-Edouard, du cap Breton et de La Madeleine. L'île du Prince-Edouard est la même que les François appelloient *île Saint-Jean*, et qui conserve encore ce nom sur presque toutes les cartes. Il n'y a que deux prêtres dans cette île, six dans le nouveau Brunswick, quatre pour l'île du cap Breton, et un pour les îles de la Madeleine.

M. M'Eschern paroît chargé spécialement de la paroisse Saint-André, dans l'île du Prince-Edouard, d'où il visite les autres parties du district qui lui est confié.

M. Larigue, qui étoit un prêtre du séminaire de Mont-Réal, et qui a été sacré évêque de Telmesse, le 1^{er} janvier 1827, est grand-vicaire pour le district de Mont-Réal et pour la partie de la Rivière-Chambly, qui est dans ce district. Ainsi il n'est point évêque en titre de Mont-Réal, comme on avoit pu le croire d'après ce que nous avons dit dernièrement. Il n'a même point de paroisse proprement dite, et réside à l'Hôtel-Dieu de Mont-Réal. Il est sans traitement, les Anglois n'en ayant accordé jusqu'ici qu'à M. l'évêque de Québec.

M. Provancher a été sacré, cette année même, dans la ville des Trois-Rivières; la cérémonie a été faite par M. Plessis, le 12 mai dernier, qui étoit le cinquième dimanche après Pâque. Le nouveau prélat, qui a le titre d'évêque de Jafio-polis, avoit avec lui deux missionnaires pour l'établissement lointain de la Rivière-Rouge, à l'extrémité occidentale du Canada, et bien au-delà des Grands-Lacs; ses pouvoirs de grand-vicaire de M. l'évêque de Québec s'étendoient sur un pays immense, mais où il y a peu de catholiques, et où ces catholiques même donneront quelque exercice à son zèle.

Il y a dans tout le Canada, qui est au moins aussi grand que l'Europe, environ deux cent vingt prêtres, sans compter les évêques; sept de ces prêtres ont le titre de grands-vicaires. La ville de Québec a un grand et un petit séminaire; on étoit dans ce moment ce dernier d'un étage. Mont-Réal a de même un grand et un petit séminaire; mais le grand séminaire n'est composé que de prêtres qui vivent en communauté, et qui desservent la paroisse de Mont-Réal, comme autrefois les prêtres qui desservoient la paroisse Saint-Sulpice. On sait que les prêtres de la congrégation de Saint-Sulpice ont eu la plus grande part à l'établissement et aux progrès de la colonie de Mont-Réal; ce sont eux qui ont bâti le séminaire, et qui ont établi les paroisses; ils étoient seigneurs de l'île, et ils y ont conservé des propriétés assez importantes. Le petit séminaire de Mont-Réal n'est, à proprement parler, qu'un collège sous la direction de MM. de Saint-Sulpice. M. l'évêque actuel de Québec a de plus établi un petit séminaire à Nicolet, dans le district des Trois-Rivières, et plus récemment un collège à Saint-Hyacinthe, dans le canton de la Rivière-

Chambly. Ces établissemens ne peuvent que favoriser les vocations ecclésiastiques.

Les fondations pieuses et charitables sont un Hôtel-Dieu et un hôpital général à Québec; autant à Mont-Réal; des couvens d'Ursulines à Québec et aux Trois-Rivières, et une maison dite de la congrégation de Notre-Dame, à Mont-Réal. Presque toutes ces fondations sont du 17^e. siècle, et sont dues au zèle des évêques de Québec ou de personnes pieuses de France. Ainsi ce fut la duchesse d'Aiguillon qui contribua le plus par ses largesses à la fondation de l'Hôtel-Dieu de Québec, en 1637, pour les pauvres malades. L'Hôtel-Dieu de la même ville fut fondé en 1693, par M. de Saint-Vallier, second évêque de Québec, pour les pauvres invalides. On est surtout redevable de l'Hôtel-Dieu de Mont-Réal aux libéralités de M^{me}. de Bullion, veuve du surintendant; elle donna en une fois jusqu'à 60,000 fr. pour cet établissement, qui prit naissance, en 1644, par les soins d'une pieuse fille de Langres, Jeanne Manse, laquelle se dévoua au service des pauvres, et mourut dans l'exercice des bonnes œuvres, en 1673. L'hôpital général de Mont-Réal paroît être le seul établissement postérieur au 17^e. siècle; il fut fondé, en 1753, par M^{me}. veuve Youville, pour les pauvres infirmes et invalides. Les Ursulines de Québec furent établies, en 1639, pour l'instruction des filles, par une jeune veuve de Normandie, M^{me}. de La Poltrie, qui vint exprès pour cela en Canada, et y passa le reste de ses jours. Les Ursulines des Trois-Rivières sont dues à M. de Saint-Vallier, évêque de Québec, qui les changea de l'instruction des filles et du soin des malades. Enfin, les filles de la congrégation de Notre-Dame, à Mont-Réal, furent instituées par Marguerite Bourgeois, pieuse fille de Troyes, qui vint en Canada en 1653, ouvrit des écoles en 1659, forma une communauté, et parvint, par son intelligence et son activité, à consolider son œuvre, que Louis XIV autorisa par des lettres-patentes, en 1671; elle envoya ses Sœurs ouvrir des écoles dans plusieurs paroisses de la colonie, et mourut, en odeur de sainteté, le 12 janvier 1700. On nous a communiqué sa Vie, imprimée à Villemarie, île de Mont-Réal, 1818, in-12 de 270 pages, où l'on trouve des détails curieux et instructifs sur ses travaux et ses vertus.

Les divers hôpitaux ou couvens que nous avons nommés conformément plus de trois cents religieuses ou novices, qui ren-

dent les plus grands services, soit comme hospitalières, soit comme vouées à l'instruction. Les Sœurs de la congrégation de Notre-Dame en particulier sont près de quatre-vingts; elles ont à Mont-Réal une maison et une chapelle, et tiennent des écoles dans onze paroisses différentes des districts de Mont-Réal et de Québec. Il y a à Québec des écoles élémentaires pour les catholiques, tant d'origine françoise que d'origine angloise; il y en a de même à Mont-Réal, qui sont fondées et entretenues par le séminaire. L'Etat ecclésiastique a trente-deux autres écoles établies dans différentes paroisses du district qui sont sous la surveillance des curés.

La population du Bas-Canada est estimée à environ quatre cent mille âmes, dont les sept huitièmes sont d'origine françoise, et professent la religion catholique; l'autre huitième est composée d'Anglois, d'Irlandois, d'Ecossois, d'Allemands, d'Américains, et de leurs descendans. Les Américains sont les plus nombreux, et, après eux, les Ecossois. Les habitans d'origine françoise, que l'on appelle proprement Canadiens, se livrent peu au commerce extérieur, mais sont adonnés presque tous à l'agriculture et au commerce intérieur. Les catholiques paient à leurs curés la dime du vingt-septième minot rendu au presbytère. Il n'y a encore guère d'habités que les bords du fleuve Saint-Laurent, et des rivières qui s'y jettent, et les habitations n'occupent pas une largeur de plus d'une à quatre ou cinq lieues. Depuis 1796, le gouvernement anglois a fait des concessions de terres à des Anglois ou à des Américains; mais ces concessions n'ont pas encore beaucoup d'importance et de valeur. Tous les propriétaires sont presque d'anciens Canadiens, ou d'autres qui ont hérité d'eux par des mariages.

Le roi d'Angleterre a depuis plusieurs années établi un évêque anglican, et c'est peut-être pour cela que la nomination d'un archevêque catholique a déplu. On ne voulait pas que celui-ci eût un titre supérieur à l'évêque de l'église établie. Il y a en outre une vingtaine de ministres anglicans à Québec, à Mont-Réal, aux Trois-Rivières, et en d'autres lieux. Le gouvernement croit avoir intérêt à favoriser l'église protestante. L'évêque anglican est premier membre du conseil législatif de la province; il est aussi du conseil exécutif et de plusieurs commissions; et il a un traitement très-élevé (2000 liv. sterl.) On a dans ces dernières années beaucoup

augmenté le clergé protestant du Haut-Canada; il y a aujourd'hui une vingtaine de ministres dans cette partie, sans compter les chapelains pour les corps militaires. L'église d'Ecosse a trois ministres en Canada. Nous remarquons comme une singularité que l'*Almanach du Canada* donne l'état des loges de francs-maçons établies dans la province; il y en a vingt-neuf: on nomme les principaux officiers de ces loges, dont la plupart ne paroissent pas d'origine françoise. Il y a dans chaque district des commissaires pour faire réparer les églises. Parmi différentes associations de bienfaisance, nous ne citerons que celles pour favoriser l'éducation; elle compte plusieurs ecclésiastiques, et paroît composée exclusivement de catholiques.

Ce qu'on nous a rapporté de l'état du clergé est très-satisfaisant: la piété et la régularité y régulent; les ecclésiastiques y portent constamment l'habit long, et jouissent de la considération et de la confiance des fidèles. Les églises sont fréquentées, et les cérémonies s'y font avec ordre et dignité. L'exercice de la religion catholique est très-libre; les sacrements sont portés ostensiblement aux malades, les processions sont publiques. M. l'évêque fait ses visites pastorales avec l'appareil ancien. Ce prélat est traité convenablement par les autorités angloises. Depuis la révolution surtout, le gouvernement montre moins de défiance du clergé. La persécution exercée alors en France contre la religion catholique a déjà affoibli l'ancien attachement des Canadiens pour la mère patrie: ils voient que, s'ils fussent restés à la France, on les eût tourmentés dans leurs affections les plus chères; on auroit abattu leurs églises et déporté leurs prêtres. Le gouvernement anglois, au contraire, a respecté les croyances et les propriétés. La guerre entre les Etats-Unis et l'Angleterre, en 1812, a fait éclater les dispositions des catholiques pour le gouvernement établi. Il y avoit alors très-peu de troupes angloises dans la province; les Canadiens s'occupèrent avec activité de la défense du pays. Le colonel Salaberry, un d'eux, montra beaucoup de résolution et de courage; il dissipa un parti américain, et le clergé de Mont-Réal usa de son influence pour repousser l'invasion. Le gouvernement anglois s'est montré sensible à ce service.

Ces détails pourront servir à rectifier plusieurs de ceux que nous avons donnés dans notre n°. 500. Ils sont rédigés d'a-

près des renseignements plus précis et plus récents, et donnent une idée plus complète de la situation du Canada sous le rapport de la religion. Ce pays mérite de nous intéresser à plus d'un titre, et il ne nous est pas permis d'oublier que ce fut l'esprit de piété qui domina dans le dix-septième siècle qui fut le plus de part à l'établissement, aux progrès et à la prospérité de cette colonie, comme on le racontera dans le *Tableau de la religion en France dans le dix-septième siècle*.

NOUVELLES ECCLESIASTIQUES.

Paris. Lors de la discussion qui a eu lieu dans la chambre des pairs du parlement d'Angleterre, relativement au bill proposé par M. Canning, en faveur des pairs catholiques, un pair qui a parlé pour le rejet du bill, a dit, entre autres choses, que le Pape actuel avoit lui-même donné des preuves d'intolérance; en refusant aux tombeaux des protestans à Rome la protection que ses prédécesseurs leur avoient accordée; et qu'il avoit rejeté les demandes de tous les ambassadeurs à ce sujet. Le *Diario de Rome* contient une réponse longue et motivée à ce reproche, qui, dit-il, est faux et calomnieux. Les papes précédens n'avoient fait autre chose que de permettre que les protestans fussent inhumés dans le champ dit du *Tentaccio*; or c'est ce qui se pratique encore; et les protestans sont journellement enterrés dans ce champ. Ce champ ne peut être regardé comme ouvert, puisqu'il se trouve entre les murs de la ville et d'autres murs qui le séparent, soit de la route, soit de vignes particulières. Il y a de plus en cet endroit un corps-de-garde pour veiller sur la poudrière, et un gardien établi à la pyramide de Caius-Cestius qui en est voisine. Ce champ, s'il n'est pas rigoureusement fermé, est donc entouré de murs et bien gardé. Cependant quelques protestans (et non tous les ambassadeurs, comme on le dit) ayant demandé à avoir un cimetière entièrement clos et séparé du reste du champ, le saint Père, loin de se refuser à cette demande, comme on l'a avancé, avoit permis aux protestans d'enclorre de murs l'autre portion de terrain destinée à leur sépulture, et qui se trouve vis-à-vis la pyramide. Si cette concession n'a point eu son effet, en voici la raison: à peine le bruit s'en fut-il répandu, que l'académie de Saint-Luc, le conseil des arts, les

antiquaires et les artistes, ont fait les plus vives réclamations. Ils se sont plaints que la clôture projetée, l'élevation des murs et la plantation des arbres que les protestans ont coutume de mettre dans leur cimetiére, empêcheroient la vue de la pyramide Caius - Cestius, monument remarquable et unique dans son genre, qui tient sa place parmi les ornemens de la capitale, et qui forme à la fois un objet d'admiration pour les étrangers et un sujet d'étude pour les artistes : de plus, la nouvelle enceinte eût beaucoup gêné la voie publique. Le gouvernement cédant donc aux réclamations qu'on lui portoit de toutes parts, a accordé aux protestans une nouvelle portion de terrain prise dans le même champ, non plus devant la pyramide, mais de côté et à quelques pas du local actuel; on leur a permis d'enclore ce terrain, et d'y transporter, s'ils le vouloient, les anciens tombeaux déposés dans la partie qu'ils occupent actuellement. Toutefois, la nouvelle enceinte n'a pas encore été faite, parce que les parens et amis des personnes inhumées dans l'ancienne ont retiré leur souscription, à cause, sans doute, de la dépense que leur occasionneroit cette nouvelle enceinte. Le saint Père ayant égard à cette circonstance, a ordonné que la clôture seroit faite aux dépens du trésor, et on y travaille en ce moment. Tel est le simple récit de tout ce qui s'est passé à ce sujet : on jugera si l'on a pu dire avec quelque fondement que le Pape actuel avoit refusé protection aux tombeaux des protestans. Il est désagréable de voir que parmi ce grand nombre de protestans qui arrivent à Rome, et qui y sont accueillis avec tant d'égards et de courtoisie, il s'en trouve qui répondent à ces procédés par des reproches que l'on pourroit taxer d'ingratitude; heureusement ils sont sans doute en petit nombre, et seront désavoués par les autres, comme ils seront démentis par tous ceux qui connoissent les faits et les localités. Quelles que soient les opinions particulières, il est toujours peu honorable de recourir, pour les appuyer, à des assertions fausses et à la calomnie.

— La distribution des prix des colléges royaux de Paris a eu cette année un caractère plus imposant et presque religieux; elle s'est faite le 19 dans une des salles de la Sorbonne, préparée à cet effet. Ce local et tous les souvenirs qui s'y rattachent, mais surtout la présence et les paroles de M. le grand-maître, imprimoient à la cérémonie quelque chose de plus grave et de plus solennel. M. le duc d'Orléans et sa famille,

plusieurs ministres du Roi et d'autres personnages distingués y assistoient, ainsi qu'un assez grand nombre d'ecclésiastiques. A midi le conseil royal d'instruction est arrivé, ayant à sa tête M^r. l'évêque d'Hermopolis. Le prélat étoit en rochet et en camail, seul costume qui convienne à un évêque. M. Perreau, professeur de rhéorique au collège de Saint-Louis, a prononcé un discours latin sur les progrès de notre littérature depuis François I^{er}. Après ce discours, qui a été un peu long, M. le grand-maître s'est levé, et a prononcé un discours assez court, mais plein de l'ame, de la sagesse et de la dignité que l'orateur sait imprimer à toutes ses paroles. Il a parlé en ces termes :

« Messieurs, c'est pour la première fois que j'ai l'honneur de présider cette fête littéraire, qui se renouvelle tous les ans, et de me voir à la tête d'une assemblée qui se compose de l'élite de la jeunesse française, comme de l'élite des maîtres dans l'enseignement. Jamais je n'ai mieux senti qu'en ce moment tout ce que le poste que j'occupe a d'honorable et d'élevé, tout ce qu'il impose d'obligations et de sollicitudes, tout ce qu'il promet de succès pour prix de généreux efforts.

» Le premier devoir, comme le vrai bonheur du corps enseignant, c'est de faire fleurir à la fois les bonnes mœurs et les bonnes études, et de former pour le bien de tous, des hommes qui se fassent remarquer par l'heureuse alliance du savoir et de la vertu.

» Un jour viendra, Messieurs, que par vos discours, vos exemples, vos fonctions, vous devrez concourir à l'affermissement, au triomphe de tout ce qui est cher à des cœurs chrétiens et français. La foi de nos pères, le sang de Henri IV, nos lois protectrices, fruit d'une clairvoyante sagesse, trouveront dans vous d'illustres défenseurs, et c'est ainsi que, poursuivant sa nouvelle carrière de gloire et de prospérité, la France, par son influence morale et littéraire, sera ce qu'elle doit être, la reine du monde civilisé.

» Oui, jeunes élèves, j'aime à voir dans vous les espérances de ma patrie; plus tard vous en serez l'ornement et le soutien; il ne s'agit que de préparer l'avenir dans le présent! Si vous sortez des mains de ceux qui sont préposés à votre éducation, religieux, instruits, appliqués, pénétrés de l'amour de l'ordre et de la justice, quel heureux ascendant n'aurez-vous pas sur vos contemporains!

» Messieurs, je suis trop l'ami de la jeunesse pour en être le flatteur; depuis vingt ans je lui ai fait entendre des vérités utiles, quelquefois sévères; et toutefois, je puis le dire, je n'en ai jamais recueilli que des témoignages de gratitude, parce qu'elle a bien senti que je lui parlois un langage plein d'affection comme de franchise.

» Ce que j'ai été, je le serai toujours. D'autres plus adroits que moi pourront bien essayer de caresser, dans vos jeunes cœurs, l'amour si vil de l'indépendance. Moi, j'aurai le courage de vous parler de vos

devoir, pour vous rendre capables d'exercer un jour des droits sans danger pour vous, comme pour vos semblables. Chaque chose a son temps; ne précipitons rien; sermons pour recueillir, et ne demandons pas les fruits de l'automne à la saison des fleurs.

Ce discours a été couvert d'applaudissemens, non seulement de la part des personnes d'un âge mûr, mais aussi de la part de la jeunesse qui ne pouvoit qu'être frappée de la sagesse de ces conseils d'un prélat si vénérable, exprimés d'une ton si persuasif et si pénétré. On a ensuite procédé à la distribution des prix. Le prix d'honneur pour la rhétorique a été remporté par le jeune Cardou de Montigny, élève du collège de Henri IV, qui a eu l'honneur d'être couronné par M. le grand-maître. Ce jeune homme, rempli des plus heureuses dispositions, joint à cet avantage l'avantage plus précieux encore d'une éducation chrétienne et de sentimens religieux, et il a montré par son exemple à ses camarades que la piété s'allie fort bien avec les talens et ne nuit point aux succès. Il a reçu pour prix un Bossuet tout entier de l'édition de Versailles. On a cette année donné un prix d'honneur pour la philosophie; il a été remporté par M. Renouard de Bussière. Les prix ont été partagés entre les différens collèges; les collèges de Sainte-Barbe, de Stanislas et le collège royal de Versailles avoient concouru avec les quatre anciens collèges.

— M. Ambroise Maréchal, archevêque de Baltimore, est arrivé à Paris le 17 août au soir, venant de Rome, où il étoit allé pour les affaires de son diocèse. Ce prélat avoit quitté Rome le 28 juillet, et a laissé le saint Père bien portant. S. S. sort un peu chaque jour, quand le temps le permet, et vaque comme par le passé aux affaires de l'Eglise et à ses exercices de piété. M. l'archevêque de Baltimore en a été reçu avec une extrême bonté, et a présenté au saint Père ses vœux et les besoins de son troupeau. Il paroît avoir réussi dans l'objet de sa mission. Il se loue beaucoup de l'accueil plein de bienveillance que lui ont fait les cardinaux, et des marques d'intérêt qu'il a reçues de plusieurs personnages. Le prélat paroît devoir rester très-peu de temps en France; et, après avoir visité sa famille, il retournera aux Etats-Unis par l'Angleterre. Absent de son diocèse depuis près d'un an, il est pressé d'aller reprendre ses fonctions. On a décidé à Rome que la Virginie rentreroit sous sa juridiction. M. Patrice Kelly, qui avoit été établi l'année dernière évêque de Richmond, en Vir-

gèle, fut transféré à l'évêché de Waterford, en Irlande, et on croit même qu'il est déjà parti pour se rendre à sa nouvelle destination. Le titre d'évêque de Virginie seroit donc supprimé. Cet Etat, qui est contigu au Maryland, appartient naturellement au diocèse de Baltimore, et les communications promptes et faciles qui existent entre les deux contrées plaident encore en faveur de la réunion de ces Etats sous un seul pasteur.

— Le soir du jour de la fête de l'Assomption, après l'office, il y a eu, dans le quartier du Gros-Cailou, paroisse Sainte-Valère, une cérémonie pour le placement d'une statue de la sainte Vierge qui existoit autrefois dans la rue et cour dites pour cela de la Vierge. Pendant la révolution, l'on avoit été obligé de cacher cette statue; on l'a reportée en grande pompe le 25 dernier. M. l'abbé Veillard, premier vicaire de la paroisse, prononça un discours, où il félicita les habitans de ce quartier de leur conduite pendant la révolution, et des secours que la Providence leur ménage depuis quelques années. Ils ont, en effet, un établissement de Frères des écoles; et un autre de Sœurs de la charité; un hospice vient d'être fondé dans ce quartier, et des secours y sont donnés aux pauvres et aux malades; enfin, une église paroissiale vient d'être commencée, grâce aux mesures ordonnées par S. M., et au zèle des autorités de la capitale. A ce discours, tout-à-propos convenable pour la circonstance, M. le curé de Sainte-Valère joignit une exhortation aux habitans de recourir à la protection de la sainte Vierge, d'honorer son image et d'imiter ses vertus. La statue de la mère de Dieu fut portée au chant des cantiques, et posée dans la place qui lui étoit destinée. Des diverses confréries s'étoient jointes au cortège, et un grand nombre d'habitans ont pris part à cette pieuse cérémonie.

— MM. du séminaire des Missions-Etrangères viennent de publier l'extrait des nouvelles qu'ils ont reçues de la Chine et des royaumes voisins. Le choléra-morbus a fait de grands ravages dans toutes ces contrées depuis plusieurs années. Le Tong-king et la Cochinchine ont été aussi en proie à ce fléau. Dans la seule province où demeure M. l'évêque de Castorie, il est mort, en moins de trois mois environ, vingt-trois mille personnes, et il en a été de même dans les autres provinces. Proportion gardée, écrit ce prélat, il n'est pas mort un chrétien sur cent païens. Les vicaires apostoliques de la Cochin-

chine et de Siam font la même remarque. La consternation étoit extrême au Tong-king à cause de cette mortalité. Il ne reste plus, dans ce pays, que cinq missionnaires, dont trois infirmes et deux qui y sont arrivés récemment. La mission de Cochinchine a aussi reçu, en 1821, un renfort de deux missionnaires; mais elle avoit perdu, le 9 août 1821, comme nous l'avons déjà dit, M. Joseph Audemar, évêque d'Adran et coadjuteur. M. l'évêque de Veran, vicaire apostolique, est âgé de plus de soixante-quinze ans; deux autres missionnaires françois sont très-infirmes; quatre prêtres indigènes ont été enlevés, en 1820, par la maladie contagieuse, et plusieurs autres ne peuvent presque plus travailler. Dans le Tong-king occidental, il y avoit eu, en 1820, huit mille quatre cent quatre-vingt-douze enfans de chrétiens baptisés, sept cent soixante-un enfans de païens baptisés en danger de mort, et cinq cent six adultes baptisés. En Cochinchine, il y avoit eu, de la première classe, quatre mille six cent quatre-vingt-deux baptisés; de la seconde classe, mille cinquante-quatre; et de la troisième, deux cent trente-neuf. Le nouveau roi, Minh-Manh, ne dissimule pas sa haine pour le christianisme; mais on croit que des vues politiques l'empêchent d'en venir à une persécution. Dans le Su-tchuen, en Chine, la persécution a été moins vive en 1821 que par le passé; mais elle n'est point entièrement éteinte. Le nouvel empereur ne paroît pas plus favorablement disposé que son prédécesseur pour le christianisme. Un prêtre chinois, détenu depuis plusieurs années, et condamné à l'exil perpétuel en Tartarie, a été obligé de partir, malgré sa vieillesse, et est mort en chemin. Un autre prêtre a été deux fois sur le point de tomber entre les mains des soldats. Un autre a été pris le jour même de la Pentecôte, avec vingt-sept chrétiens: la plupart de ceux-ci ont été mis en liberté; mais on croit que le prêtre sera condamné à l'exil perpétuel ou étranglé. Les missionnaires ont pu, malgré les recherches, parcourir chacun leurs districts, mais sans pouvoir visiter les différentes chrétientés, ni y rester aussi long-temps qu'il l'auroit fallu. Les chrétiens des deux provinces de Yunnan et de Kouei-tchou, et plusieurs même du Su-tchuen, n'avoient point vu de prêtres depuis huit à dix ans, soit à cause de l'éloignement, soit en raison des poursuites; mais ils ont été visités en 1821, à l'exception de quelques parties de l'Yunnan. Le prêtre qui visitoit ces derniers cantons est mort, et

cette mission exige un prêtre robuste, adroit, courageux pour échapper aux dangers que l'on rencontre sur la route. M. Fontana, évêque de Sinite et vicaire apostolique, avoit été en danger de mort ; mais il étoit rétabli. Ce prélat, et M. Perrocheau, évêque de Maxula, son coadjuteur, avoient pu visiter quelques-unes de leurs chrétientés ; celui-ci s'occupoit, en outre, à enseigner la théologie à deux étudiants. M. Escodéca, le seul missionnaire européen qu'il y ait au Su-tchuen outre les deux évêques, ne peut presque plus prêcher ni confesser ; il s'occupe, malgré son état de langueur, à instruire quelques écoliers, et a fait ses efforts pour rétablir un petit collège ; mais l'activité des recherches ne l'a pas encore permis. Cinq prêtres du pays avoient été ordonnés en 1819 et en 1820, et deux autres en 1821 ; néanmoins il n'y avoit plus que quinze prêtres indigènes dans une province qui en comptoit vingt-sept au commencement de 1814 : aussi M. l'évêque de Maxula, dans toutes ses lettres, réclamoit de prompts secours, et excitoit le zèle en faveur de ces peuples infidèles. Les dernières nouvelles de ce prélat sont du mois de septembre de l'année dernière. Nous nous sommes bornés, dans cet extrait, aux faits les plus importans consignés dans le *Précis* publié par MM. du séminaire de Paris.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. Monsieur vient de mettre à la disposition du préfet du Haut-Rhin une somme de 1000 fr. pour être distribuée aux blessés, aux veuves et aux orphelins des ouvriers victimes de l'explosion de la poudrière de Colmar.

— Une ordonnance du Roi, en date du 17, porte : « Voulant donner un témoignage éclatant de notre bienveillance et de notre satisfaction aux sieurs de Peyronnet, de Corbière et de Villèle, nous leur conférons le titre héréditaire de comte ».

— Il y a eu, le 14 de ce mois, une promotion de membres de la Légion-d'Honneur. MM. le duc de Doudeauville, directeur-général des postes, et de Guillermy, président de la cour des comptes, ont été nommés officiers de cet ordre. Une autre ordonnance, du 20 juillet, avoit nommé M. le comte de Forbin commandeur de l'ordre de la Légion-d'Honneur. Le 17, M. le baron Delpierre, président de la cour des comptes, a été nommé commandeur de cet ordre.

— On dit que M. de Brosses, ancien préfet de Nantes, est nommé préfet du Doubs, en remplacement de M. de La Cherdemède, démissionnaire.

— Le *Moniteur* vient de publier l'acte d'accusation dressé par M. le procureur-général Ballart contre des auteurs et des complices de la conspiration de La Rochelle. Ce document est d'une grande étendue. Le nombre des accusés est de vingt-cinq; douze comme ayant participé au complot, et treize comme non-révéléurs.

— Le 16, le tribunal correctionnel de Dijon a condamné le *deur* Lafontaine, auteur d'un article injurieux et diffamatoire envers le ministre de la guerre, à deux mois d'emprisonnement, et à 500 fr. d'amende. Le sieny Carion, rédacteur du *Journal de la Côte-d'Or*, et auteur d'un article qui présente les mêmes caractères répréhensibles, a été condamné, par le même jugement, à trois mois d'emprisonnement, et à 3000 fr. d'amende.

— La cour d'assises de Pau a condamné, le 13, à dix années de prison, le nommé Cignet de Montarlot, ex-commissaire des guerres, convaincu, comme auteur de propositions non agréées de complot.

— Le collège électoral de l'arrondissement d'Angoulême vient d'élire M. Descordes, ancien député et président du collège. Il a réuni 146 suffrages : son adversaire, candidat libéral, n'a obtenu que 60 voix.

— Le 30 août, le conseil d'administration du monument religieux élevé à Lyon aux mânes des victimes du siège, a fait célébrer dans cette église un service expiatoire de la mort de Louis XVI. Tous les Lyonnais dévoués à leur Roi ont assisté à ce service, ou y ont pris part.

— M. Hyde de Neuville, ministre plénipotentiaire aux Etats-Unis, est arrivé, le 14, au Havre.

— La cour d'assises de Colmar a rendu, le 13 de ce mois, l'arrêt dans l'affaire de la conspiration de Belfort. Les accusés Tellier, Pailles, Guinaud et Dublar, déclarés coupables de non-révélation, ont été condamnés chacun à cinq ans d'emprisonnement, à 500 fr. d'amende, et à demeurer pendant cinq ans sous la surveillance spéciale de la haute police.

— Lord Londonderry n'a pas succombé à une attaque d'apoplexie, comme on l'avoit d'abord annoncé. Cet homme d'Etat, qui, depuis plusieurs années, étoit à la tête du ministère britannique, et menoit la vie la plus active, n'a pu résister à des travaux si multipliés. Quelques jours avant sa mort, les premiers symptômes visibles de l'aberration de son esprit se sont manifestés par une fièvre nerveuse. Cet état étoit devenu si alarmant qu'on avoit retiré de sa chambre tous les objets avec lesquels il auroit pu mettre fin à son existence; mais un porte-feuille de poche, dans lequel se trouvoit un petit couteau, avoit échappé aux recherches des domestiques. Sa mort a été instantanée, et sans effort. Il résulte du procès-verbal du jury anglais, convoqué selon l'usage, que l'aliénation mentale du noble lord a été constatée par les preuves les plus évidentes.

— Le roi d'Espagne vient d'ordonner la mise en activité de quatre-vingt-cinq mille hommes de la milice provinciale. Un rapport, adressé par le chef politique de Lérida au ministre de l'intérieur, fait con-

notre d'une manière officielle que la Catalogne entière a secoué le joug du gouvernement constitutionnel. Lérida est menacée, et va tomber au pouvoir des rebelles, si de prompts secours n'arrivent pas. La junte du gouvernement royaliste suit ses opérations d'un mode uniforme, et prend une consistance qu'elle n'avoit pas jusqu'à ce jour. Le 7, une action sérieuse s'est engagée à deux lieues de Barcelonne entre l'armée de la foi et les constitutionnels. Ces derniers ont été battus, et repoussés sous les murs de la ville. Vich a été pris le 4. Le général Milans s'est rendu à discrétion.

— Le 1^{er} août, le Trapiste est parti de Puycerda avec sa division, et s'est dirigé du côté de Lérida. On dit que les constitutionnels de cette ville ont pendu l'évêque, trois chanoines et trois prêtres, qu'ils accusoient de vouloir livrer le fort aux royalistes; il paroit qu'à Barcelonne un grand nombre de religieux ont éprouvé le même sort. Les royalistes se sont emparés de la ville de Manresa, après une action assez vive; par cette prise, les défenseurs de la foi ont à leur disposition un fameux moulin à poudre.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 16 août, la chambre a discuté le projet de loi relatif à la fixation du budget des dépenses et des recettes de 1823. MM. le marquis de Lally-Tollendal, de Marbois, le comte Roy, le ministre des finances, le comte de Saint-Priest, ont été entendus. Les articles ayant été adoptés sans aucune difficulté, on a voté au scrutin sur l'ensemble du projet de loi : nombre des votans, 109; le résultat a donné l'unanimité des suffrages en faveur du projet.

Le 17, la chambre s'est réunie pour recevoir la communication de l'ordonnance du Roi qui prononce la clôture de la session de 1822. Après la lecture de l'ordonnance la chambre s'est séparée immédiatement.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 17 août, M. le président a donné lecture de la proclamation royale qui ordonne la clôture de la session de 1822 : l'assemblée se sépare aux cris de *Vive le Roi!* de tout le côté droit; composé d'environ soixante à soixante-dix membres; la gauche, qui compte quinze à dix-huit membres, est restée silencieuse.

Une contestation assez vive vient d'éclater entre les Pères religieux, gardiens de la terre sainte, et les membres d'un ordre du Saint-Sépulcre, à Paris. Les premiers ne veulent point reconnoître ceux-ci pour chevaliers du Saint-Sépulcre, et, dans une lettre écrite récemment à M. l'abbé Desmazures, ils désavouent toute autre association que celle dont le centre est à Jérusalem. L'ordre royal et archiconfrérie

du Saint-Sépulcre établi en France s'est regardé comme blessé par cette déclaration. Cet ordre compte des membres distingués. M. le comte de Caumont en est, je crois, le chef. M. le comte de la Galissonnière vient de faire imprimer, dans un journal, une réclamation contre les religieux de la terre sainte. Il fait remonter l'ordre du Saint-Sépulcre à sainte Hélène, et son introduction en France au règne de Louis VII. Il cite plusieurs de nos rois qui l'ont protégé. Nous ne voulons point nous faire de querelle avec un ordre qui s'honore de posséder des personnages recommandables par leur nom ou leurs services; mais nous croyons pourtant qu'il est permis d'avoir quelques doutes sur la haute antiquité des chevaliers du Saint-Sépulcre. Le grand *Dictionnaire de Moreri*, article *Sépulcre*, traite nettement cette antiquité de *fable*, et prétend que l'ordre n'existoit point encore en 1484. L'ordre de Malte n'a jamais reconnu cet ordre, dont les Cordeliers dispoisoient autrefois. Le Père Hélyot, qui, dans son *Histoire des ordres monastiques*, donne l'historique des ordres religieux et militaires, ne parle point, qu'il m'en souvienne, de l'ordre du Saint-Sépulcre. Il est vrai que, depuis la restauration, cet ordre a eu quelque éclat; on y a reçu des personnages distingués. Les journaux parlent souvent de cérémonies de l'ordre; il paroît qu'on y donne beaucoup pour les pauvres, et dernièrement on a annoncé qu'un chapelain avoit été nommé en survivance de celui qui en avoit le titre, et qui est un Cordelier. Mais tout cela ne constitue pas une illustration bien ancienne, et il seroit à désirer que l'ordre du Saint-Sépulcre produisit des titres un peu plus précis que ceux qu'enonce vaguement la lettre de M. le comte de la Galissonnière. M. l'abbé Desmazes, dans une lettre insérée dans le même journal du 14 août, émet le vœu que les chevaliers du Saint-Sépulcre de Paris s'associent aux vrais chevaliers du Saint-Sépulcre créés à Jérusalem. Puisse sa médiation étouffer les semences de discorde, et prévenir une guerre déclarée entre les deux sortes de chevaliers! C'est notre vœu sincère. Nous respectons beaucoup les royalistes qui forment l'ordre et l'archiconfrérie du Saint-Sépulcre à Paris; mais nous prenons un très-vif intérêt à ces bons religieux de la terre sainte, qui défendent réellement le Saint-Sépulcre, qui sont exposés à mille dangers et à mille avanies, et qui luttent perpétuellement contre les infidèles.

Traduction complète des Psaumes, en vers françois, sur les textes hébreux, des LXX, et de la Vulgate; par G. G. (1).

Les Psaumes traduits en vers françois; par M. de Sapinaud. Troisième édition (2).

Nous avons ouï parler de la première traduction, qui a paru en 1819, mais nous ne l'avions point encore reçue. On nous l'a fait parvenir récemment, et nous avons reconnu qu'elle n'étoit point sans mérite. M. G. G. paroît avoir beaucoup étudié la langue sainte, et cette étude a pu lui être fort utile dans les passages où il y a quelque différence entre le texte hébreu et les versions. Il choisit le sens qui lui parroit le plus favorable; il avoue qu'il s'est beaucoup servi de la Paraphrase du Père de Carrières, et des notes du Père Berthier, et il rend compte, dans des observations préliminaires, du plan qu'il a suivi. Il n'a point prétendu, dit-il, faire une traduction exacte des Psaumes; il sent bien que la poésie ne peut se passer de paraphrase, et il a cherché seulement à ne pas se donner trop de licence en ce genre. Un journal, dont on donne un extrait au commencement du volume, dit que cette traduction est la plus fidèle

(1) In-8^o.; prix, 4 fr. 50 cent. et 5 fr. 60 c. franc de port. A Paris, chez Janet; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

(2) 2 vol. in-18, sur grand-raisin satiné; prix, 4 fr. et 4 fr. 75 c. franc de port. A Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

Tome XXXIII. L'Ami de la Relig. et du Roi. D

et la plus énergique ; il cite, entr'autres, les Psaumes VIII, IX, XVII, XXI, CXXXVI, et surtout le LXXXVIII^e, qui est riche de toute sorte de beautés. La longueur de ces Psaumes nous empêche d'insérer ici la traduction de M. G. G., et nous nous contenterons de rapporter les premières strophes du Psaume CXXXVI :
Super flumina Babylonis :

Assis près d'une onde étrangère,
 Sion, ton souvenir renouveloit nos pleurs,
 Et les accens de la misère
 A l'insensible Euphrate anonçoient nos malheurs.

Aux saules sur les eaux nos lyres suspendues
 Oublioient, comme nous, leurs sons harmonieux,
 Et de nos troupes éperdus
 Le silence irritoit nos vainqueurs odieux.

Voici, d'un autre côté, la traduction de M. de Sapinaud, afin que l'on puisse comparer la manière de chacun des deux poètes :

Captifs et malheureux, aux rives de l'Euphrate,
 Nous baignons de nos pleurs cette cœffre ingrate
 Aux doux souvenirs de Sion ;
 Compagnes de nos maux, vos lyres détandues,
 Muettes, et sur l'onde aux saules suspendues,
 Ne nous charment plus de son nom.

M. G. G. paroît avoir en beaucoup d'endroits du mouvement et de la chaleur ; il connoît à la fois les secrets de la poésie ; et les beautés des livres saints ; il a tantôt de l'onction, tantôt de l'éclat ; mais il n'est peut-être pas toujours égal ; tantôt sa paraphrase s'étend, tantôt il abrège beaucoup. On pourroit trouver, par exemple, qu'il a réduit excessivement le Psaume CXVIII : *Beati immaculati*..... Il s'est borné, dit-il, à en rendre l'esprit ; mais il a évité par là uue

grande difficulté, celle de suivre le Psalmiste dans les différentes images qu'il présente, et de varier les expressions et les tournures sur un même sujet. On pourroit trouver aussi que le traducteur se donne quelques licences par des locutions inusitées. Nous en voyons deux exemples dans la première strophe du Psaume XIII : *Dixit insipiens.....*

Non, il n'est point de Dieu, dit l'impie en son cœur,
 Ils l'ont dit, et, dans leur délire,
 Bientôt leur ame ne respire
 Que ces forfaits impurs, abhorrés du Seigneur,
 Que le crime infecté d'une putride odeur.

J'avoue que le changement du singulier au pluriel, *ils l'ont dit*, ne me paroît pas heureux; quand au mot *putride*, c'est probablement la première fois qu'il entre en vers, et l'oreille ne sauroit souferir à une innovation aussi *antiharmonique*. Au Psaume xxxviii, l'auteur emploie cet hémistiche : *Il thésaurise l'or*; je laisse à juger si cette licence doit être approuvée; pour mon compte, je pense qu'on blâmera la suivante. Au psaume lxxvi, on trouve cet hémistiche : *Moïse et Aaron*; l'auteur espère qu'on l'excusera, le premier *a* dans *Aaron* présentant, dit-il, *une sorte d'aspiration*. Je doute beaucoup que cette excuse paroisse solide. Au surplus, il faut reconnoître que l'auteur est le premier à prévenir des licences qu'il prend. Au fond, ce n'est point sur ces taches légères qu'il faut juger un traducteur des Psaumes, mais sur l'ensemble de la composition, sur la suite des idées, sur l'harmonie du style, et sous ces rapports les gens de goût jugeront sans doute que l'auteur a fait souvent d'heureux efforts, et que, si le choix du travail est digne d'es-

time, l'exécution mérite des éloges et des encouragemens. L'auteur n'a point travaillé pour la vaine gloire, puisqu'il ne se nomme point; nous ne doutons pas que sa traduction n'eût eu un succès plus brillant dans un siècle plus religieux.

Nous avons déjà fait connoître la traduction de M. de Sapinaud; l'auteur la reproduit ici avec de nouvelles corrections qui prouvent chez lui un goût difficile, et un extrême désir de rendre les beautés des Psaumes. Il a joint aux Psaumes la traduction des Cantiques, entr'autres, celle du Cantique d'Ezéchiass; ce Cantique avoit déjà été traduit avec beaucoup d'harmonie par le plus célèbre de nos lyriques, J. B. Rousseau. La traduction de M. de Sapinaud sera encore lue avec plaisir après celle de son illustre devancier; on en jugera par la première strophe, qui joint la noblesse à la fidélité :

Au midi de mes jours la mort ouvre ma tombe;
 Du faite des grandeurs entre ses bras je tombe,
 Lui demandant en vain le reste de mes ans.
 Le ciel, la terre et l'homme, hélas! tout n'aban donne,
 Et je mourrai sans voir le salut que Dieu donne.
 A la région des vivans.

On ne sera donc point étonné que cette traduction de M. de Sapinaud ait obtenu d'illustres suffrages. S. A. R. MONSIEUR a pris plusieurs exemplaires, soit des *Psaumes*, soit des *Élégies vendéennes*, que nous avons aussi annoncées, et ce Prince a fait écrire à l'auteur une lettre de satisfaction. M. le ministre de l'intérieur a ordonné qu'il seroit pris en son nom vingt-cinq exemplaires de la traduction des Psaumes. Enfin, M. le grand-maître de l'Université a bien voulu féliciter M. de Sapinaud de son zèle et de ses

efforts pour rendre les beautés des livres saints ; et le conseil royal d'instruction publique a approuvé sa traduction, et l'a mise au nombre des ouvrages qui seront distribués en prix. Des témoignages si honorables sont une juste récompense des sentimens religieux d'un écrivain plus recommandable encore par la pureté de ses principes, et par la loyauté de sa conduite, que par son goût et ses talens. M. de Sapinaud, qui fait ses délices de la poésie, a traduit récemment *le Cimetière et le Printemps de Gray* (1), in-8°, et a travaillé heureusement à rendre le caractère de l'auteur anglois ; ces deux traductions sont suivies de cinq ou six petites pièces fugitives, qui prouvent la facilité et la sensibilité de l'auteur.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le dimanche 25, on célébrera, dans toutes les églises de la capitale, la fête de saint Louis, qui tombe ce jour-là, et qui, d'après le nouveau Breviaire, est du rit solennel-mineur. A dix heures précises, il y aura, dans l'église de l'hôpital royal des Quinze-Vingts, une messe en musique à grand orchestre, de la composition de feu l'abbé Roze ; elle sera exécutée par les aveugles. M. l'abbé Feutrier, l'un des gouverneurs-administrateurs de la maison, officiera.

— Dimanche dernier, jour où on célébroit à Saint-Roch la fête de ce saint patron de la paroisse, M. l'évêque de Dijon a officié pontificalement dans cette église. Ces jours derniers, le même prélat a donné la confirmation dans plusieurs paroisses de la capitale. Ses Bulles ont été revêtues des formalités ordinaires. Deux Brefs s'y trouvent joints : l'un remet le diocèse de Dijon sous la métropole de Lyon, comme il l'avoit été avant la révolution, et comme il avoit été réglé par le Concordat de 1817 ; l'autre Bref, charge M. de Boisville d'admi-

(1) Brochure in 8°. ; prix, 1 fr. 25 c. et 1 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clerc, au bureau de ce journal.

nistres provisoirement le diocèse de Langres. C'est pour le premier Bref qu'on avoit élevé des difficultés dans les bureaux du ministère. Nous nous étonnâmes de ces difficultés, et avec quelques raisons ; car le Bref a été renvoyé de Rome dans le même état que la première fois, et on a fini par le recevoir et le publier tel qu'il est, parce qu'effectivement ce Bref est conforme aux arrangemens pris avec le saint Siège. Ainsi, le délai qu'on a mis pendant trois mois à la remise des Bulles étoit aussi peu fondé qu'il étoit fâcheux ; mais cet exemple ne sera pas perdu, si, comme on a lieu de l'espérer, il apprend à ne plus élever de semblables difficultés.

— L'Académie françoise ayant invité M. l'évêque d'Hermopolis à célébrer la messe à laquelle ce corps assiste ordinairement à l'occasion de la Saint-Louis, le prélat a accédé au vœu de l'Académie, et célébrera la messe, aujourd'hui samedi, à Saint-Germain l'Auxerrois ; ensuite, M. l'abbé Feutrier prononcera le Panégyrique du saint Roi. La réception de M. l'évêque d'Hermopolis, comme membre de l'Académie, ne doit avoir lieu qu'au mois d'octobre.

— Le canoniat de Notre-Dame, vacant par la mort de M. l'abbé Dessaubas, a été donné à M. l'abbé Salandre, curé de Château-Thierry, et archidiacre de l'arrondissement de ce nom. C'est le Roi qui a nommé M. l'abbé Salandre à l'occasion du serment de fidélité de M. l'archevêque de Paris. M. Salandre est un ecclésiastique de mérite, qui a passé une partie de la révolution en Russie, et qui s'y étoit fait connoître de feu M. le duc de Richelieu.

— Les Sœurs de la charité de la paroisse Saint-Sulpice ont perdu une de leurs compagnes dans la personne de Jeannette Marie Juvin, décédée le 21 août dernier, à l'âge de soixante-quatre ans. Il y avoit plus de quarante ans qu'elle s'étoit livré au soin des enfans et des pauvres, et elle avoit rendu, entre autres, de grands services sur la paroisse Saint-Sulpice. A cet exercice de la charité ont succédé des souffrances qui ont achevé d'épurer sa vertu. Ses obsèques ont été célébrées à Saint-Sulpice, le 22, jour de l'octave de l'Assomption. Un grand nombre de Sœurs des différentes maisons que les Filles de saint Vincent de Paul ont à Paris, assistoient au service à genoux, et toutes un cierge à la main. Leur piété étoit d'un grand exemple pour les fidèles, trop souvent témoins du peu de révérence et de la légèreté des gens du monde dans les cé-

rémonies funèbres, qui devoient veiller le plus en eux des souvenirs de religion.

— M. l'évêque de Coutances s'étoit proposé, l'année dernière, de procurer une retraite ecclésiastique à son clergé, et il avoit même convoqué ses prêtres pour le mois d'août 1821; mais des obstacles empêchèrent l'exécution de ses pieuses vues. Le prélat a été plus heureux cette année : deux missionnaires de Laval, MM. Gloriot et Calliat, sont venus à Coutances, et ont commencé les exercices de la retraite le mardi 30 juillet, au soir. On y a vu plus de trois cents prêtres de toutes les parties du diocèse; leur nombre seul étoit un spectacle imposant. Parmi eux étoient des confesseurs de la foi, des hommes blanchis dans les travaux, vieillis dans les prisons et dans l'exil; quelques-uns avoient cédé pour un temps à l'orage; mais ils s'étoient relevés avec honneur, et avoient réparé leur faute. La plus grande cordialité a constamment régné entre tous : l'humilité, l'exactitude à observer le règlement, le silence et l'assiduité aux exercices, ont été un sujet général d'édification. Il est vrai que tous avoient un grand exemple sous les yeux : M^{gr} l'évêque, dont on connoît le zèle et la piété, n'a pas manqué un seul exercice. Aussi les fruits de cette retraite ont-ils été abondans : on peut dire que les prêtres ont reçu cette paisserie qui, par l'habitude et le contact du monde, s'attache aux coeurs les plus vigilans; tous sont sortis animés d'une ferveur nouvelle. La communion générale et la rénovation des promesses cléricales se sont faites à la cathédrale le mercredi 7 août; tout le clergé s'est rendu processionnellement de l'église du séminaire à l'évêché, et de là dans la cathédrale. M^{gr} a officié pontificalement. Après l'Evangile, M. Gloriot a prêché sur les devoirs respectifs des pasteurs et des fidèles. La rénovation des promesses cléricales s'est faite à l'offertoire, le saint Sacrement étant exposé; le prélat a reçu les promesses. Le soir, on s'est rendu en procession au pied du calvaire de la mission; un diacre portoit une parcelle de la vraie croix. Un missionnaire a prononcé un discours très-touchant, qui a été suivi d'une quête pour les prisonniers. La journée a été terminée par un salut d'actions de grâces, après lequel M^{gr} a adressé à son clergé des paroles de félicitation et d'encouragement, et aux missionnaires l'expression de la reconnaissance de tous les prêtres pour leur zèle et leur charité. Ce discours du prélat a digné-

ont été les exercices, et a laissé des impressions qui ne pourront que rendre plus durables les résolutions prises pendant cette retraite.

— Un incrédule moderne, qui ne vouloit point reconnaître l'efficacité de la religion pour la réparation des torts faits au prochain, disoit que la confession avoit bien quelquefois engagé quelques servantes à restituer un petit écu ; mais qu'elle n'avoit jamais décidé d'usurier à rendre une grosse somme à ceux qui avoient été victimes de sa cupidité. Cette mauvaise plaisanterie a été démentie bien des fois par des restitutions éclatantes et considérables ; elle vient de l'être encore dans une petite ville de province. Dans le diocèse de M^{***}, est mort dernièrement un homme qui avoit accru prodigieusement sa fortune par son avarice, et par les gros intérêts qu'il retiroit de son argent. Il raçonnoit sans pitié les emprunteurs, et ne répugnoit à aucun moyen d'accroître son trésor. Frappé de maladie, il a demandé un prêtre, et s'est soumis à la réparation qu'on lui a imposée. Par son testament il a disposé de 500,000 fr. en faveur des personnes qui avoient pu être lésées par ses exactions. Une si forte restitution est un grand exemple du pouvoir de la religion sur les consciences ; nous regrettons seulement que des considérations qu'il est aisé de sentir ne nous permettent pas de désigner la ville où cela s'est fait.

— La ville de Landrecies, diocèse de Cambrai, avoit perdu son église, qui fut ruinée dans les deux sièges que la place eût à soutenir au commencement de la révolution, d'abord de la part des Autrichiens, ensuite de la part des François. Les habitans ressentoient vivement cette perte, et une population d'environ 3000 ames manquoit d'un secours aussi nécessaire. Une nouvelle église a enfin été élevée ; on l'a bénite le 5 août dernier. M. l'évêque du diocèse a présidé à la cérémonie, qui a été vraiment une fête pour la ville et les environs. Plus de 7000 ames s'y sont portées, et les autorités y ont assisté, ainsi que M. le sous-préfet d'Avesnes.

— Par un bref du 23 juillet dernier, S. S. a bien voulu conférer le titre de protonotaire apostolique à M. l'abbé Constant Migneaux, chanoine et grand-vicaire de Troyes, auquel elle avoit accordé précédemment la décoration de l'ordre de l'Éperon-d'Or.

— Une Notice sur saint Norbert, qui nous a été commu-

niquée ; contient , sur l'état récent de l'ordre de Prémontré ,
 des renseignemens que les hommes religieux et les amis des
 recherches historiques aimeront à recueillir. De cet ordre , si
 florissant et si étendu , il ne reste plus aujourd'hui que quel-
 ques débris. Le schisme d'Angleterre commença par l'apau-
 vrir ; la réformation lui ôta beaucoup de maisons en Alle-
 magne ; les abbayes d'Espagne se séparèrent du corps vers
 1573. et formèrent une congrégation à part , qui néanmoins
 en conserva l'esprit. Sous Joseph II , il y eut beaucoup de
 suppressions dans les Etats héréditaires de la maison d'Au-
 triche. Avant la révolution de France , il existoit dans ce
 royaume environ cent abbayes , tant de l'ancienne observance
 que de la réforme établie dans le dix-septième siècle par Da-
 niel Picart et Servat Layrnels , et qui , née en Lorraine , se
 répandit ensuite dans d'autres provinces. Une vingtaine de
 ces abbayes n'étoit point tombée en commende. L'abbaye
 chef-d'ordre étoit à Prémontré , dans le diocèse de Laon :
 c'étoit là que résidoit le général. Cette belle abbaye , et les
 autres qui étoient en France , ont disparu : les unes sont des
 manufactures , les autres des maisons de campagne ; plusieurs
 ont été entièrement abattues. L'invasion de la Belgique par
 les François étendit à ce pays le système de destruction. Les
 abbayes d'Allemagne , entr'autres celles de Souabe , où les
 abbés étoient prélats de l'Empire , furent sacrifiées , ainsi qu'
 les évêchés eux-mêmes , dans le plan d'indemnités accordées
 aux princes séculiers vers les premières années de ce siècle.
 Deux abbayes , situées en Silésie , furent détruites par le roi
 de Prusse , quand il vit les princes catholiques ne se faire
 aucun scrupule d'envalir celles de leurs Etats. Il ne reste
 donc aujourd'hui que huit abbayes de l'ordre de Prémontré ;
 trois en Bohême , Strahow , Tepla et Siloë ; la première , à
 Prague , conserve les reliques de saint Norbert ; deux en Au-
 triche , Gerussen et Plaga ; une en Moravie , Neureiscent , et
 deux rétablies en Hongrie par l'empereur actuel , Jassau et
 Czorna. Ce prince a chargé les religieux de desservir quel-
 ques cures et d'enseigner dans plusieurs collèges. Ces détails
 sont tirés de la *Notice* ci-dessus , que M. l'abbé L'Ecuy ,
 dernier abbé général de Prémontré , avoit rédigée pour la *Bio-
 graphie universelle* , et qu'il a fait imprimer à part avec quel-
 ques additions. On lui permettra bien , sans doute , de de-
 plorer la destruction d'un corps qu'il a vu si florissant , et qui

lui étoit cher à bien des titres. Il a exhalé sa douleur dans une petite pièce de vers intitulée *Planctus Norbertinus*, composée d'abord en latin, en 1820, et traduite récemment en vers français. Cette pieuse plainte honore les sentimens de M. l'abbé L'Ecuy : il y célèbre la mémoire de ses deux prédécesseurs, Pierre-Antoine Parchappe de Vinay et Guillaume Manoury, docteurs de Sorbonne et abbés de Prémontré, morts, le premier, le 4 mars 1769, et le second, le 18 juillet 1780; il peint ses confrères errans et proscrits, les uns déportés, les autres abandonnés à la misère, grâce à la générosité avec laquelle on leur accordoit une pension de 333 fr. ; c'est-à-dire, un peu moins qu'on ne donneroit au dernier mercenaire. Il déplore le sort de son abbaye, abattue ou changée en verrerie, et l'abandon où on laisse ce lieu, consacré depuis six cents ans à la prière, et qui n'a pas même une chapelle, la petite église qui ser voit de paroisse ayant été convertie en grange. Nous nous joignons de tout notre cœur au pieux et vénérable abbé pour gémir sur ces ruines. Parvenu à l'âge de quatre-vingt-deux ans, il voit tomber, les uns après les autres, ses anciens disciples et ses confrères, dont il reste pourtant environ une douzaine dans la capitale, la plupart employés dans l'exercice du ministère. Puissent le sage vieillard, et tous ceux qui sont dispersés en France, et qui ont été fidèles à leur vocation, trouver dans cette courte mention que nous faisons de leur ordre, un témoignage de notre respect pour ces corps, jadis si utiles, et qui, même dans les derniers temps, avoient conservé des hommes recommandables par l'esprit propre de leur état, ou par des services rendus à la religion et aux lettres!

— M. l'abbé Badin, missionnaire au Kentucky, qui est aujourd'hui en Angleterre, comme nous l'avons vu, a fait imprimer à Londres une petite Notice sur le Kentucky, extraite de celle qu'il avoit publiée à Paris. Il y peint les besoins de cette mission, et la recommande à l'intérêt et à la générosité des fideles. M. le vicaire apostolique de Londres, le docteur Poynter, a écrit à M. Badin une lettre que celui-ci a jointe à sa Notice. Le prélat certifie la vérité des faits avancés par le missionnaire, lui envoie son offrande pour la mission, et fait des vœux pour que M. Badin recueille le fruit de ses soins, et mette M. l'évêque du Kentucky en état d'acquitter les dernières dépenses qu'il a faites pour achever sa cathédrale. En

attendant, M. Badin se rend utile aux catholiques anglois pour l'exercice du ministère.

— L'empereur d'Autriche a autorisé le rétablissement du couvent des Capucins, dit du Rédempteur, à Venise, dans l'ancien local que ces religieux occupoient, Ile de Giudecca. Le même prince a permis à la congrégation des Philippins de rétablir leur couvent à Chioggia; on appelle Philippins, en Italie, les prêtres de l'Oratoire de Saint-Philippe de Néri.

— Dans le *Précis des nouvelles des Missions*, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, on trouve les extraits de lettres d'un missionnaire qui a passé, l'année dernière, par Batavia, et qui donne quelques détails sur cette colonie. Il n'y a qu'une vingtaine d'années que la religion catholique y est tolérée; aujourd'hui on la considère. Le curé catholique reçoit le même traitement que les ministres protestans. Il y avoit précédemment un préfet apostolique, qui est mort en 1817. Le curé actuel est M. Wedding, ecclésiastique hollandais, qui a reçu les missionnaires avec beaucoup de cordialité, et leur a donné l'hospitalité pendant leur séjour dans la colonie. Il n'a rien épargné pour les garantir des maladies si communes dans la ville, et qui y font tant de ravages. Ils ont célébré avec lui les fêtes de Pâque. Les trois quarts des militaires sont catholiques; il y a aussi à Batavia des François, des Allemands, et en général des hommes de toutes les nations, des Juifs, des Chinois, etc. ; très-peu de ces derniers sont catholiques. Les Anglois leur ont distribué des Bibles, qui ne paroissent pas avoir fait beaucoup d'impression sur eux. Il y a un autre curé catholique à sept ou huit journées de poste de Batavia. Les insulaires sont Mahométans; cependant ils ont retenu quelque chose de l'histoire des patriarches; le génie de leur langue a beaucoup de rapport avec celui de l'hébreu, et leurs coutumes ont aussi quelque analogie. Ce peuple est simple, et la religion y feroit peut-être de plus grands progrès qu'ailleurs, s'il se trouvoit quelqu'un pour la leur annoncer. La polygamie, quoique permise, n'est guère en usage chez eux. On voit à Batavia des Hollandois qui sont allés au Japon, et qui même y ont séjourné; il n'est point vrai qu'on leur fasse fouler aux pieds le crucifix; on leur demande s'ils sont Portugais, ce qui, dans l'idée des Japonois, est synonyme de chrétiens. Sur leur réponse négative, ils sont admis dans une ile, et très-rarement dans la ville.

On prend dans le Japon toute sorte de précautions pour empêcher le christianisme d'y pénétrer, et, s'il y a encore des chrétiens dans le pays, ils ne peuvent exercer leur religion, et ne conserver plus que la croyance de nos dogmes et de nos mystères.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Sur la tableau qui a été présenté à nos Princes des désastres que les paroisses de Marlenheim et Duppingheim (Bas-Rhin) ont éprouvé par suite de l'orage du 23 juin dernier, S. A. R. Monsieur a daigné accorder une somme de 800 fr., et S. A. R. M^r. le duc d'Angoulême une somme de 1000 fr., dont 200 fr. pour une malheureuse veuve qui a perdu ses deux filles dans ce jour funeste.

— La cour de cassation, sur les conclusions de M. Hua, avocat-général, a rejeté l'opposition formée par les nommés Caron et Rogger contre l'arrêt qui les renvoie devant le conseil de guerre de Strasbourg, et a ordonné que son précédent arrêt seroit exécuté.

— La cour royale de Paris, réunie en audience solennelle, a confirmé, par défaut, le jugement du tribunal de police correctionnelle qui a condamné le nommé Nadau à treize mois de prison et 1000 fr. d'amende, comme éditeur du dernier écrit du jeune Barginet, ayant pour titre : *Histoire de Tchen-tchou-li*, etc. A la même audience, l'affaire du sieur Gallois, auteur d'un écrit ayant pour titre : *Paralyse patrimonial*, et condamné à une année d'emprisonnement et 1500 fr. d'amende, a été renvoyée au mois de novembre prochain.

— Le tribunal de police correctionnelle a prononcé, le 22, sur l'affaire des éditeurs du *Miroir* et du *Courrier des Spectacles*, accusés de contravention aux lois des 9 juin 1819 et 25 mars 1822, en publiant des articles politiques dans leurs journaux purement littéraires. MM. Jony, Arnault, Gosse, Emmanuel Dupaty, Jal et Cauchois Le Maire, rédacteurs du *Miroir*, et Lepage, rédacteur du *Courrier des Spectacles*, ont été condamnés chacun à deux mois d'emprisonnement et 500 fr. d'amende. Le sieur Lepage a, en outre, été condamné, par un second jugement, à dix-huit jours de prison et 200 fr. d'amende, pour avoir injurié l'Académie française, en disant que les derniers choix étoient propres à exposer cette institution au mépris public. La cause de M. Victor Durange, éditeur du *Diablot-Rosé*, prévenu du même délit, est continuée au 27.

— M. le préfet de police a visité, le 20 de ce mois, la prison de Bicêtre; il a parcouru en détail tous les ateliers, et partout il a été reçu aux cris de *Vive le Roi! vive M. le Préfet!* Plusieurs détenus lui ont offert de leurs ouvrages, et tous l'ont comblé de leurs bénédictions, et l'ont assuré de leur repentir, ainsi que de leur dévouement au Roi et à son auguste famille. On dit que le jour de la Saint-Louis doit être un jour de clémence, et qu'un grand nombre de condamnés verront commuer leurs peines.

— La cour royale de Paris a perdu, le 16, M. Hardoin, l'un de ses magistrats les plus anciens et les plus respectables. Il étoit né en 1738.

— M. Auguste Saint-Hilaire, après un séjour de plusieurs années au Brésil et au Paraguay, vient de rapporter au Muséum d'Histoire naturelle des collections immenses, composées de plusieurs milliers d'oiseaux et de quadrupèdes : le nombre des plantes, des graines et des insectes est aussi très-considérable.

— MM. les colonels Marbot et Bory de Saint-Vincent, atteints par l'ordonnance du 24 juillet 1815, n'avoient point été portés sur la liste des demi-soldes sous M. Gouvion Saint-Cyr, et le ministère suivant décida qu'ils avoient perdu tous leurs droits. Le ministère actuel vient de replacer ces deux colonels dans les cadres de l'armée; leur demi-solde leur a été rappelée à dater de leur retour en France, en attendant que le compte du reste de leur arriéré soit établi.

— Les deux fils du général Berton sont partis de Paris pour voir leur père, d'après une permission formelle qui leur a été délivrée par le ministre de l'intérieur, chargé par *interim* du poste-feuille du ministère de la justice.

— MM. les préfets viennent de recevoir une circulaire de M. le ministre de l'intérieur, dans laquelle il est dit que des individus, dont la conduite, les mœurs et les opinions sont aussi blâmables que dangereuses, se qualifient d'instituteurs primaires sans avoir obtenu ni brevet de capacité, ni autorisation spéciale pour s'établir dans une commune déterminée; qu'il est même arrivé que des hommes qui n'avoient ce titre ont été fêtés par les tribunaux, et condamnés à des peines infamantes. Les comités cantonnauz sont invités à prendre à cet égard les renseignemens nécessaires, et à ordonner la clôture des écoles formées par ces individus.

— M. le contre-amiral de Goussier, commandant de la marine, à Brest, est nommé vice-amiral; MM. Meynard de Lafarge, Rousin et Desrotours, capitaines de vaisseau, sont promus au grade de contre-amiral. Plusieurs autres promotions ont eu lieu en même temps dans les grades de capitaines de vaisseau et de frégate.

— Une société anonyme vient d'être autorisée par M. le directeur-général des ponts et chaussées à faire exécuter des travaux préparatoires pour la construction d'un nouveau pont sur le Rhône, à Lyon. On annonce que ces travaux seront entrepris très-incessamment.

— La corvette *la Coquille* est partie, le 11, du port de Toulon; elle va faire un voyage autour du monde, dont on doit attendre des résultats intéressans pour les progrès de la géographie, et pour les sciences physiques.

— Le conseil de révision séant à Bordeaux a confirmé le jugement du conseil de guerre de Bayonne, qui avoit condamné Maillard à la peine de mort, comme coupable d'embauchage. Il a été fusillé, dans cette dernière ville, le 17 août. Un prêtre avoit passé la nuit dans sa prison, et l'a accompagné à la mort.

— Les sieurs Barbier et Perdoux, qui avoient été arrêtés, le 28 du mois dernier, sur la promenade de Nantes, ont été condamnés par le tribunal correctionnel de cette ville à six jours de prison et aux frais. Le sieur Foucaud, impliqué dans la même affaire, a été condamné à 40 fr. d'amende et aux frais.

— Le sieur Vignac, commis marchand, avoit été traduit devant le tribunal de police correctionnelle de Toulouse, au sujet des désordres qui eurent lieu dans cette ville. Acquitté par ce tribunal, il a été condamné en appel par la cour royale à une amende de 25 fr., outre les dépens.

— Le tribunal correctionnel de Dax a condamné le nommé Berlin, commis voyageur d'une maison de Marseille, à trois mois de prison et à 3000 fr. d'amende, pour avoir chanté et colporté des chansons infâmes contre le Roi et la famille royale.

— Une commission mixte d'astronomes français, autrichiens et piémontois, vient de se réunir à Chambéri pour rattacher à un même ensemble les cartes de ces pays, et mesurer un arc du parallèle moyen entre le pôle et l'équateur, qui s'étend des côtes de l'Océan à la mer Adriatique.

— De nouvelles nominations viennent d'être faites en Espagne pour les commandemens généraux des provinces; elles sont toutes dans le sens du parti libéral extrême ou des *comuneros*. Le roi a décrété une décoration pour les citoyens qui ont sauvé la patrie le 7 juillet. La Navarre a été déclarée en état de siège, comme la Catalogne.

— Quelques régimens, qui étoient en garnison à Cadix, en sont partis pour la Catalogne, la Navarre et l'Aragon, où se manifeste partout la plus vive opposition au nouveau système. D'après un plan arrêté avec la junta apostolique, le général Quesada, après s'être avancé jusqu'aux portes de Pampelune, a réuni toutes ses forces éparses dans les environs d'Irati, et doit exécuter un mouvement général en avant. Le ministère n'a pas permis au roi d'aller à La Grange, où l'appeloit le besoin de rétablir sa santé. On veut le retenir captif dans son palais. La reine, dont la santé est altérée, a été assez heureuse pour obtenir la permission d'aller où bon lui semble.

Affaire de La Rochelle.

Le 21, la cour d'assises de Paris, présidée par M. de Montmerqué, s'est occupée de l'affaire de la conspiration de La Rochelle. M. de Marchangy, avocat-général, et M. de Broé, remplissent les fonctions du ministère public. Après le tirage au sort des jurés, lecture a été faite de l'acte d'accusation. On a ensuite procédé à l'interrogatoire des accusés. Henon, instituteur, demeurant à Paris, rétracte ses déclarations faites devant le préfet de police, et dans lesquelles il avoit donné des renseignemens sur l'organisation des *ventes*, sur l'incertitude du plan des conjurés, sur des réunions de militaires dans une

saute d'armes, où il leur avoit lu un discours que lui avoit préparé l'accusé Baradère. Pomier, sous-officier, se renferme dans le même système de dénégations; il prétend que les révélations qu'il a faites à Nantes, à La Rochelle et à Paris, n'avoient d'autre but que de recouvrer sa liberté. Interrogé sur l'usage qu'il vouloit faire des poignards qu'on a trouvés sur lui, ou dans sa paillasse, il répond qu'il les avoit achetés, parce qu'il faisoit partie d'une société *philanthropique*. Baradère, avocat, demeurant à Paris, récusé la qualification qu'on lui donne de *carbonari*; il dit n'être, ni membre, ni président d'aucune société de cette espèce. Borics, ex-sergent-major, rétracte les aveux qu'il a faits pendant le cours de l'instruction; la société dont il faisoit partie étoit une société philanthropique: c'est avec les fonds de cette société qu'il a payé, à Orléans, un dîner de 50 fr. à quelques camarades. Massias, capitaine d'infanterie en réforme, attribue à un malentendu les déclarations qui l'ont chargé. Goubin, sous-officier, dit que la crainte d'être fusillé l'a porté à déposer des faits entièrement faux:

Le 22, M. le président rappelle les révélations faites par l'accusé Goubin, le 26 et le 27 mars. On y voit la marche que le régiment devoit exécuter de Tours à Sainte-Maure. Le premier mot d'ordre étoit en italien: *Fede, Speranza e Carità*, et le mot de trimestre: *Parga Grèce*; on y substitua les mots *Victoire* et *Quiroga*. Le capitaine Massias lui avoit dit qu'il avoit eu des relations avec MM. Lafitte et Lavalette. Goubin persiste à dire que la crainte que lui avoit inspirée le général Despinois lui a arraché ces déclarations, qui sont fausses, et qu'il n'a été reçu *carbonari* qu'à La Rochelle. M. le préfet de police est introduit avec les formalités légales. Il raconte, qu'à huit heures du soir, il fit venir, dans son cabinet, l'accusé Henon: celui-ci nia d'abord tous les faits; mais enfin il céda aux cris de sa conscience, et donna des détails immenses sur la conspiration. M. le préfet rédigea ensuite le procès-verbal, qu'il lut, paragraphe par paragraphe, à l'accusé, et ce dernier déclara persister dans ses aveux. Ce travail se prolongea jusqu'à deux heures du matin. Henon rend justice à la loyauté de M. le préfet, et dit que sa déclaration est parfaitement vraie; mais que tous les aveux qu'il lui a faits étoient mensongers. L'accusé Goupillon est interpellé à son tour. Il déclare que ce furent les discours de MM. B. Constant et Foy qui le déterminèrent à entrer dans les *carbonari*. Il décrit le signe de reconnaissance adopté entre eux. L'accusé, pressé par le remords, et par les invitations du président et du ministère public, fait de nouvelles déclarations, qui engagent un vif débat entre lui et Pomier.

La picuse Paysanne, ou Vie de Louise Deschamps. Nouvelle édition.

Il parut, il y a déjà long-temps, mais je ne sais en quelle année, un roman moral, sous le titre de *Jeannette*; l'auteur

avoit gardé l'anonyme. On sait qu'il s'appeloit M. l'abbé Maydieu; peut-être étoit-ce le même qui étoit chanoine de Troyes, avant la révolution, et qui est mort en pays étranger. Il donna une seconde édition de son livre sous le nom de *la Vertueuse Portugaise*. Dans la *Préface*, il désavouoit le roman de *Jeanette*, disant qu'on l'avoit imprimé sans sa participation, et qu'on y avoit inséré bien des choses déplacées. *La Vertueuse Portugaise* n'étoit pas elle-même exempte de défauts; l'auteur, après chaque trait d'histoire, interrompoit son récit pour placer une ou deux pages de morale; il avoit imaginé une épisode d'amour, qui n'eût pas tous les suffrages, quelque louable que fût l'intention. Il y eut cependant une seconde édition, sans aucun changement, qui fut faite à Besançon, en 1817. Deux prêtres zélés crurent qu'on pouvoit améliorer l'ouvrage. L'un d'eux, M. Phelipon, qui professe aujourd'hui la rhétorique avec succès dans le petit séminaire de Bordeaux, refondit *la Vertueuse Portugaise*, qui fut imprimée, en 1820, avec les approbations de M. l'archevêque de Bordeaux, et de M. l'évêque de Limoges. L'année suivante, on en a fait une nouvelle édition, avec beaucoup de corrections et d'augmentations; elle diffère de *la Vertueuse Portugaise*, au moins pour la moitié des articles. Un ecclésiastique, qui ne veut pas être connu, s'est chargé du travail.

Tel est l'historique de *la Pieuse Paysanne* (1); Louise Deschamps est supposée née près d'Étampes, en 1682, et morte en 1746; on la présente dans les différens états de fille, d'épouse et de mère. Ses fautes dans sa jeunesse, sa conversion, sa conduite pendant son mariage, sont racontées de manière à ce que la morale soit fondue dans les récits, et en sorte comme d'elle-même. Le style a toute la simplicité qui convient au sujet, et les incidens sont ceux qui se présentent tous les jours dans les campagnes. Ce petit livre y peut donc être utile, et offrir, tantôt les tristes suites de démarches imprudentes, tantôt le danger des passions mal réprimées, tantôt enfin les douceurs de la vertu, et les bons exemples d'une sage mère de famille.

(1) 1 vol. in-12; prix, 1 fr. 25 c. et 1 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Méquignon junior; et chez Adr. Le Clerc, au bureau de ce journal.

Sur le Thesaurus biblicus et le Thesaurus Patrum.

Le *Thesaurus biblicus*, dont nous avons annoncé d'abord le *Prospectus*, puis le I^{er}. volume, est terminé; le II^e. volume a paru, et n'est pas moins soigné que le précédent: il renferme les passages de la Bible qui se trouvent sous les titres depuis M. jusqu'à Z. Le nombre des articles est à peu près le même que dans le I^{er}. volume; les plus importans, et ceux qui offrent un plus grand nombre de textes de la Bible, sont ceux qui ont pour titre: *Malum, Mors, Opera, Orare, Peccatum, Pœnitentia, Sacerdos, Verbum*, etc. Nous avons déjà fait remarquer combien cet ouvrage peut être utile aux prédicateurs, aux écrivains et à tous ceux qui ont besoin de trouver des passages de l'Écriture sainte relatifs à un sujet donné. Les fidèles même qui ne cherchent qu'à s'éduquer seront bien aises qu'on leur présente ainsi réunis tous les textes qui ont rapport à des points de doctrine et de morale, sur lesquels ils veulent méditer. L'ouvrage du Père Merz sera donc ainsi utile à plus d'une classe de lecteurs; c'est vraiment un livre de bibliothèque, et surtout de bibliothèque ecclésiastique. Nous renvoyons à ce que nous en avons déjà dit, n^{os}. 755 et 811.

Cette édition a donné l'idée d'une autre entreprise du même genre; c'est un *Thesaurus Patrum*, c'est-à-dire, un choix de passages, de maximes et d'exemples, pris dans les saints Pères, et rangés sous différens titres. Les ouvrages des saints Pères deviennent chaque jour moins communs, et la plupart des ecclésiastiques ne peuvent se procurer une collection aussi volumineuse. Le *Thesaurus Patrum* pourra en quelque sorte

Tome XXXIII. L'Ami de la Relig. et du Roi. E

en tenir lieu ; il évitera des recherches , il fournira sur-le-champ des pensées , des raisonnemens , des traits sur le sujet que l'on voudra traiter. La première idée de ce travail est encore due à un luthérien converti , Joseph Lange , né dans le 16^e. siècle , à Kaiserberg en Alsace , professeur à Fribourg en Brisgau , et mort vers 1630. Son *Florilegium* parut à Strasbourg , 1598 , in-8^o. , et sa *Polyanthea nova* , à Genève , en 1600. Il y avoit déjà eu de semblables recueils , et depuis on a publié un *Florilegium magnum seu Polyanthea* , Lyon , 1659 , 2 vol. in-folio. Bayle parle avec peu d'estime de cette compilation , et reproche à Lange un défaut de critique et de goût , et beaucoup de négligence dans le choix et la distribution des passages. Sans adopter entièrement le jugement sévère de l'auteur du *Dictionnaire* , il parôit que le travail de Lange auroit besoin d'être révu par un œil exercé , et nous supposons que le nouvel éditeur a pris à cet égard toutes les précautions qu'on avoit droit d'attendre de lui. Le soin qu'il a apporté à l'exécution du *Thesaurus biblicus est d'un heureux augure pour la nouvelle entreprise.*

Pour rendre la nouvelle édition plus complète , on s'est décidé à y joindre les passages correspondans des auteurs grecs et latins les plus célèbres. Ainsi aux Pères se trouveront associés les philosophes et les historiens , Aristote , Cicéron , Tacite , etc. Pour abréger , on ne donnera que la traduction latine des auteurs grecs. Nous avouons que , pour notre goût , nous aurions mieux aimé qu'on se bornât aux Pères et aux auteurs ecclésiastiques , et bien des prédicateurs auroient apparemment été de notre avis ; il nous semble que ce mélange des docteurs de l'Eglise avec des écrivains profanes offre quelque chose de bizarre , et a de plus l'inconvénient d'allonger le recueil ; mais on a eu apparemment en vue les écrivains de tous les genres , les littérateurs comme les ecclésiastiques , et les premiers

goûteront peut-être plus en effet ce plan. Quoi qu'il en soit, cette collection formera six volumes in-8°, et sera exécutée dans le même goût que le *Thesaurus Biblicus*; les mêmes personnes la dirigeront, et veilleront, soit au choix des passages, soit à la correction des épreuves. Le I^{er}. volume est sous presse; le prix de chaque volume est de 6 francs. On accordera une remise d'un fr. à ceux qui se feront inscrire, et paieront le I^{er}. volume. Il en sera de même pour les autres livraisons.

NOUVELLES ECCLESIASTIQUES.

PARIS. La fête de saint Louis a été célébrée, dans toutes les églises de la capitale, avec la pompe qu'elle méritoit. Les fidèles étoient attirés par le désir de rendre un juste hommage à un saint qui doit nous être cher à tant de titres, et aussi par le désir de prier en ce jour d'une manière particulière pour sa postérité et pour ce royaume qui a sans doute encore, dans saint Louis, un protecteur et un père. Plusieurs panégyriques ont été prononcés en son honneur. Celui que M. l'abbé Foutrier a prêché, le samedi, devant l'Académie française, a paru offrir un tableau intéressant des vertus et des grandes actions de saint Louis. L'orateur a montré la source de ces vertus dans l'éducation chrétienne qu'une pieuse reine sut donner à saint Louis, et dans les sentimens profonds de religion que ce prince conserva gravés dans son cœur. Cette manière d'envisager son sujet lui a fourni des réflexions et des mouvemens qui se rapportoient plus directement aux besoins de notre siècle. On a regretté seulement que, tandis que l'orateur célébroit dignement la mémoire d'un grand Roi, un très-petit nombre d'académiciens ait daigné prendre part à une cérémonie toute religieuse et toute nationale: on dit qu'il n'y avoit pas vingt membres de l'Académie à la messe. A Sainte-Genève, la fête du saint Roi a été célébrée aussi de la manière la plus convenable. A l'exercice du soir, M. l'abbé de Janson a rappelé, dans sa glose, quelques-uns des plus beaux traits de la vie de saint Louis, et les souvenirs qu'il en avoit recueillis sur les lieux mêmes; et M. l'abbé Hi-

laire, dans un sermon sur la foi, a trouvé des applications brillantes et animées en l'honneur du même prince.

— Un des plus heureux fruits de la dernière mission à Paris consiste, peut-être, dans les associations pieuses qui ont été formées dans les différentes paroisses, soit pour s'exciter à la persévérance, soit pour vaquer aux bonnes œuvres. On s'y réunit de temps en temps, soit pour des exercices de piété, soit pour aviser aux moyens de soulager les malheureux et d'exercer différens genres de miséricordes. Parmi ces associations, la congrégation de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle se distingue par son zèle. Le dimanche 18 de ce mois, son troisième exercice a eu lieu, à la suite de l'office paroissial, et en présence de M. le curé. Après le chant des cantiques, M. l'abbé Hilaire Aubert, missionnaire, a prononcé un discours en l'honneur de la sainte Vierge, et a montré, dans la consécration qu'elle avoit faite d'elle-même, le modèle de la nôtre. Marie avoit, en effet, renoncé entièrement aux trois concupiscences dont parle l'Apôtre, et qui sont la source de tous les désordres de ce monde. Le missionnaire a tiré de ce sujet des réflexions pieuses et solides, qui convenoient surtout à un auditoire composé de personnes vouées spécialement à honorer et à imiter les vertus de Marie. Après ce discours, M. Hilaire a lu la consécration ordinaire des membres de la congrégation en l'honneur de la sainte Vierge, et chacun a répété cet acte avec lui. Il a lu également la consécration de la France à la sainte Vierge, consécration que chaque associée renouvelle tous les samedis; et après le chant des cantiques, M. le curé de Bonne-Nouvelle a donné la bénédiction du saint ciboire. Le missionnaire a ensuite parlé d'un projet de nouvelle association, qui aura pour titre : *Association de prières au très-saint Sacrement de l'autel*. Après avoir fait voir, par des exemples tirés de l'Écriture sainte, l'immense avantage de la prière, il a exposé les fins et les pratiques de cette association, dont les exercices publics se borneront, pour la paroisse de Bonne-Nouvelle, à ceux de la congrégation déjà établie. Ces fins et ces pratiques sont énoncées dans un petit imprimé sur ce sujet, et seront développées avec toute l'étendue qu'elles méritent dans un livre qui s'imprime en ce moment. Il en avoit déjà paru une première édition, que nous avons vue, et qui nous a semblé écrite avec goût et chaleur. L'auteur l'a encore retouchée, accrue, et y a ajouté des cita-

tions, des exemples et des réflexions qui y donneront un nouvel intérêt. Nous croyons que ce livre, qui paroîtra vers la fin du mois prochain, remplira l'attente des fideles, et leur offrira les pensées et les sentimens les plus propres à nourrir et échauffer leur piété envers le saint Sacrement.

— On avoit annoncé, il y a déjà quelque temps, la nomination de M. l'abbé Fayet à la place d'inspecteur-général des études. Cette promotion est aujourd'hui certaine. M. l'abbé Fayet a été installé jeudi en cette qualité; il avoit été fait précédemment chanoine de Rouen, et professeur de théologie dans la même ville. On espère que ses nouvelles fonctions ne l'empêcheront pas de paroître dans nos chaires, où il s'est déjà montré avec succès. M. l'abbé Fayet doit prêcher l'Avent prochain à la cour.

— Une jeune personne de vingt-deux ans, née et élevée dans la religion protestante, a fait abjuration le jour de l'Assomption, dans une chapelle particulière, entre les mains de M. l'abbé de Villers, qui l'avoit instruite et préparée.

— Un journal disoit dernièrement, à l'occasion de la mort de M. de Vintimille, qu'il n'y avoit plus que trois évêques non démissionnaires; savoir, MM. de Thémines, Amelot et de Villedieu, qui étoient évêques de Blois, de Vannes et de Digne. Les personnes qui ont le plus de connoissance des faits prétendent, au contraire; qu'à proprement parler, il n'y a point aujourd'hui d'évêques non démissionnaires. Les trois prélats que l'on vient de nommer et M. de Vintimille avoient donné leurs démissions en 1816, quoiqu'ils n'eussent pas voulu signer la lettre écrite au Pape, le 8 novembre de cette année. Le fait de la démission est constant et avoué par M. de Thémines, dans une lettre au Roi, du 15 octobre 1817, que ce prélat a rendue publique, et dont nous avons parlé, n^o. 484. Il y rapporte que le Roi lui ayant demandé sa démission, ainsi qu'à ses collègues, ils l'envoyèrent tous par des lettres individuelles, mais semblables, dans lesquelles ils stipuloient seulement, que ces démissions devoient rester entre les mains du Roi, qui n'en feroit usage que lorsqu'il jugeroit les principes en sûreté. Ils adressèrent, en même temps, à S. M. une lettre commune, dans laquelle ils disoient qu'ils ne donnoient leur démission que par déférence. *Déférence* ou non; ces prélats ont donc donné leur démission; et s'ils n'ont pas voulu entrer dans le nouvel épiscopat, ils se

sont au moins abstenus de tout acte d'opposition. M. de Thémines est le seul qui fasse des actes de juridiction ; il est resté en Angleterre, et on dit qu'il donne des pouvoirs à ceux qui lui en demandent. MM. Amelot et de Villedieu sont en France, et vivent dans une retraite profonde ; tous les deux sont infirmes, et le dernier, qui est dans sa quatre-vingt-onzième année, se trouve même, depuis quelque temps, dans un état qui ne lui laisse pas le plein exercice de toutes ses facultés.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 24, à six heures du soir, la musique des différens corps de la garde nationale, de la garde royale et des troupes de la garnison, a exécuté des symphonies dans le jardin des Tuileries, sous les croisées de S. M., à l'occasion de sa fête. A huit heures, il y a eu concert sur la terrasse du château. Une foule immense remplissoit le jardin.

— Le 25, S. M. a remis à divers officiers-généraux les insignes de grand-croix de l'ordre royal de saint Louis et de grand-croix de la Légion-d'Honneur. Après la messe, la réception la plus brillante a eu lieu au château des Tuileries ; plus de dix mille personnes ont eu l'honneur de présenter leurs hommages au Roi.

— Ce même jour, l'inauguration de la statue de Louis XIV. a été faite avec une solennité digne de ce grand monarque. Les ministres du Roi, les maréchaux de France, un nombre considérable de lieutenans-généraux ont assisté à cette cérémonie. M. le préfet de la Seine, à la tête du corps municipal, a prononcé un discours plein de l'enthousiasme qu'inspire Louis le Grand, et a tracé un tableau brillant de ce règne immortel. Ensuite il a remis au nom de S. M. la croix de la Légion-d'Honneur à un vieillard nommé Huet, âgé de 115 ans, et qui a été le contemporain de Louis XIV. Les cris de *vive le Roi!* ont été répétés et les troupes ont défilé devant la statue. Il y a eu aux Champs-Élysées distribution de vins et de comestibles, et le soir feu d'artifice. Tous les monumens publics et une grande partie des maisons particulières étoient illuminés et décorés de drapeaux blancs.

— A l'occasion de la fête de la saint Louis et sur le rapport de M. le préfet de police, S. M. a daigné commuer la peine de plusieurs détenus dans les prisons de Paris, et a accordé la grâce entière à neuf autres.

— Le 24, la cour royale a entériné vingt lettres de grâce accordées par la clémence royale. Quatorze de ces lettres donnent grâce pleine et entière ; les six autres commuent les peines.

— S. A. R. M^r. le duc d'Angoulême vient d'envoyer un secours de 500 fr. aux malheureux cultivateurs de l'arrondissement de Romorantin (Loir et Cher).

— M. de Castellane a été nommé colonel du régiment des husards de la garde royale, en remplacement de M. le comte de Venet, appelé à d'autres fonctions.

— Le Roi a nommé conseiller-d'Etat en service extraordinaire, M. Herman, directeur des travaux politiques au ministère des affaires étrangères.

— M. Franchet, directeur de la police générale, a été nommé officier de la Légion-d'Honneur; M. le vicomte de Castelbajac et M. de Lourdeux, ont été nommés chevaliers du même ordre.

— La cour royale a appelé, le 24, en audience solennelle la cause des sieurs Bonin et Kleffer, condamnés dans le mois de juillet, l'un comme auteur, l'autre comme éditeur d'une brochure intitulée: *Etudes législatives*. Les deux appelans ne s'étant pas présentés, la cour a donné défaut, et a maintenu le jugement du tribunal de première instance.

— Un cultivateur de Clichy-la-Garenne, décoré de l'ordre de la Légion-d'Honneur, vicat d'être condamné à trois jours de prison et aux dépens, pour avoir proféré des cris séditieux dans un moment d'ivresse.

— M. Pasquier est parti pour l'Italie, le 24. Il passe par Lyon et Genève.

— Le 24, l'Académie française a fait la distribution des prix au milieu de l'assemblée la plus brillante. Le prix de vertu a été partagé entre deux personnes, et la somme n'a cependant pas été diminuée, grâce à M. le ministre de l'intérieur, qui a accordé 2,000 fr. Les deux prix ont été décernés à M^{lle}. Marguerite-Petit-Jean et à la femme Gayard; la première, âgée de soixante-dix-sept ans, et ne jouissant que d'un revenu très-modique, a gardé chez elle pendant vingt-six ans une pauvre religieuse de Montmartre, morte le mois de juillet dernier. M^{lle}. Petit-Jean a voulu que les 2,000 fr. fussent distribués aux malheureux de son arrondissement; la seconde, âgée de soixante-seize ans, et qui fait des ménages, a nourri constamment, des fruits de son travail, un vieux maître, ancien magistrat, ruiné par les événements politiques. Le prix de poésie sur la *restauration des lettres et des arts, sous François I^{er}*, a été accordé à MM. Saintine et Mennechet, celui d'éloquence (*l'Eloge de L^r Sage*) a été obtenu par M. Patin. La munificence du Roi avait proposé, pour cette année, un prix extraordinaire de poésie, dont le sujet devoit être le dévouement de nos médecins, et des Sœurs de Saint-Camille à Barcelonne. Un jeune François, né dans cette ville, a remporté le prix. M^{lle}. Delphine Gay, âgée de dix-sept ans, qui n'avoit fait que l'éloge des Sœurs de Saint-Camille, a mérité néanmoins une mention honorable.

— M. le lieutenant colonel d'état-major, Lejosne, est nommé commandant de la place de Lyon, en remplacement de M. le lieutenant-colonel Nougarede, et par permutation avec cet officier supérieur.

— MM. Bucelle et Colomb, candidats royalistes, ont été nom-

més députés par le collège électoral du département des Hautes-Alpes.

— Une ordonnance du 7 de ce mois nomme sous-préfet à Brest M. de Guesnet, royaliste aussi dévoué que capable, chef de bataillon, et sous-directeur du génie militaire dans cette même ville.

— Le 21, le tribunal de police correctionnelle de Nantes a condamné à un mois de prison et à 200 fr. d'amende un commis marchand de cette ville, qui avoit troublé l'ordre au spectacle, et insulté M. le lieutenant-général Despinois.

— Le roi d'Angleterre a fait son entrée solennelle à Edimbourg, le 15 août, à midi, accompagné d'un cortège immense et magnifique; il a été reçu avec toutes les cérémonies anciennement en usage. Le roi a accueilli de la manière la plus gracieuse les nobles Ecossois et les membres de la magistrature; il étoit entouré d'une foule immense, qui faisoit retentir l'air de ses acclamations. Au milieu de tant d'expressions d'amour et de dévouement on remarquoit que les traits du roi étoient pâles, et son visage soucieux. La nouvelle de la mort imprévue du marquis de Londonderry, qu'il venoit de recevoir, lui avoit causé la plus vive émotion. L'évêque de la société écossoise, qui devoit assister à son dîner, reçut un contre-ordre, et le roi n'admit à sa table que trois ou quatre personnes.

— Le duc de Wellington représentera l'Angleterre au congrès, et partira de Londres deux jours après l'arrivée du roi, attendu le 25 dans sa capitale. On annonce que M. Canning sera chargé du portefeuille des affaires étrangères.

— La reine d'Espagne est très-malade. On dit qu'elle a demandé le saint viatique. Le roi n'a pu obtenir la permission d'aller avec son épouse prendre les bains de Sacedon. Le nouveau ministre emploie les mesures les plus sévères. Un officier de la garde royale a été condamné à mort comme ayant porté les armes contre la constitution. Les autres officiers arrêtés attendent le même sort. Une insurrection royaliste a éclaté le premier août à Ronda et dans les montagnes voisines.

— M. Casa-Irujo, ambassadeur d'Espagne à Paris, vient d'être remplacé par M. le duc de San-Lorenzo, neveu du duc De Parquet.

— Par une publication du 10 août, la commission d'inquisition criminelle pour délits de haute trahison, établie à Milan, vient de citer à comparoitre devant elle les neuf propriétaires notables du Lombarde-Vénitien.

Affaire de La Rochelle.

Le 23, des débats s'engagent relativement à un individu nommé Dalize. Les accusés demandent qu'il ne puisse s'entretenir avec les témoins qui sont dans l'auditoire. M. le président et M. de Marchangy répliquent qu'on leur a porté plainte qu'on cherchoit à suborner des témoins. M. le président interroge les accusés. Gaurau, élève en médecine, prétend que les vingt-cinq cartouches qu'on a trouvées chez

lui étoient un cadeau fait par un de ses camarades pour le tir au pistolet. M. le président observe que le règlement des *carbonari* leur prescrit d'avoir chez eux vingt-cinq cartouches; que les balles de Gaurau sont celles d'un fusil de calibre et non d'un pistolet. Les accusés persistent à dire que les poignards étoient des signes purement mystiques. M. le président dit que ces poignards sont de deux fabriques, et que tous viennent de l'Allemagne. La séance s'est terminée par un débat très-vif qui s'est élevé relativement au général Despinois. Les dépositions des accusés flétrissoient ce général, et M^e. Mocquart a dit qu'il y avoit des généraux qui avoient failli à l'honneur. M. de Marchangy a requis contre M^e. Mocquart l'application de l'article 39 du décret du 14 décembre 1810. M^e. Mérilhou a pris la défense de son collègue. M^e. Mocquart a dit n'avoir eu aucune intention d'inculper le général Despinois. La cour s'est ensuite retirée, et a délibéré pendant une demi-heure dans la chambre du conseil. Elle a déclaré qu'il n'y avoit lieu à prononcer les peines requises; et néanmoins a enjoint à M^e. Mocquart d'user à l'avenir de plus de circonspection. Après la séance levée, M. le président a paru adresser à M^e. Mocquart une exhortation paternelle.

Le 24, on a entendu la déposition de M. le marquis de Toustain, colonel du 45^e. régiment. Les renseignemens que j'ai reçus, dit-il, sur le capitaine Massias, furent d'avantageux sous le rapport de ses opinions et de sa conduite particulière à Paris. Il fut puni deux fois pour avoir été trouvé dans des maisons de jeux. Des rapports peu avantageux me furent faits sur Bories. C'est lui qui engagea la dispute qui eut lieu à Orléans avec les soldats de la garde royale. A Poitiers, il se permit des propos incendiaires. Le général Malartic me dénonça aussi d'autres propos tenus par ce sous-officier. Le 19 mars, Goupillon, pressé par ses remords et par mes exhortations, me révéla, au milieu de la plus vive émotion, qu'il existoit un complot, qu'on devoit arborer le drapeau tricolore, et mettre le feu aux casernes; faire insurger le régiment; qu'il connoissoit les membres de la conspiration. Il me donna une liste des noms des complices. Il me dit qu'il étoit sûr d'être victime de son dévouement; qu'on lui avoit fait jurer sur un poignard de ne pas révéler ces noms. Il tira de sa botte une lame de poignard. Il me désigna tous ceux qui avoient de pareilles armes, et les lieux où on les trouveroit. Les accusés furent arrêtés par le régiment. Les accusés interrogés sur la déposition du colonel, ne la démentent point. M. le président ordonne que la déclaration remise par Goupillon à M. Toustain sera signée par le colonel, le greffier et l'accusé, et qu'elle sera jointe au dossier.

Le 25, M. Toustain déclare que Raoux, Pomier et les autres accusés de son régiment faisoient des dépenses extraordinaires. M. Bourdil-lac, capitaine adjudant-major du 45^e., rapporte les faits tels qu'ils ont été énoncés par M. le colonel. M. le président ordonne que

deux gendarmes de La Rochelle et un sous-officier du 45^e. seront à l'instant mandés. Le témoin Bories déclare que Bories, Raoux et Goupillon le pressèrent d'entrer dans la société dite des *Chevaliers de la liberté*. Raoux lui dit que, quand l'affaire seroit près d'éclater, on remettroit 4 ou 500 fr. pour faire boire les soldats, et lui demanda s'il seroit de force à soutenir un poste. Le reste des dépositions présente peu d'intérêt. Une indisposition de M. le président l'oblige à lever l'audience.

Le 26, on a entendu les dépositions de plusieurs officiers et soldats du 45^e. régiment. Plusieurs des accusés, tels que Bories, Goupillon, Asnès, Pomier, Goubin, sont extrêmement chargés par les témoins, auxquels ils firent des révélations, ou qu'ils pressèrent d'entrer dans le complot.

Sur des faits et des écrits relatifs à l'église catholique d'Allemagne.

Nous avons été contraints d'ajourner l'aperçu que nous avons déjà commencé sur l'état de la religion et de la littérature ecclésiastique en Allemagne. Nous allons reprendre, à cet égard, l'analyse du *Catholique*, et présenter l'extrait des cahiers de décembre, janvier, février et mars derniers.

Le numéro de décembre commence par une correspondance entre le docteur Sulzer, professeur à Constance, et M. Hess, chef du consistoire, ou *antistes*, à Zurich. Cette correspondance eut lieu en 1818; le docteur Sulzer écrit à son ancien ami, et l'exhorte à empêcher qu'on ne célèbre l'anniversaire de la réformation, annoncé alors pour 1819: il lui remontre que cette fête ne tendroit qu'à perpétuer l'aigreur et la haine contre les catholiques; ce qui ne convient point à des hommes qui s'annoncent comme pleins de tolérance. M. Hess ayant répondu qu'il n'étoit, ni en son pouvoir, ni dans ses principes de s'opposer à une fête qui n'avoit pas d'ailleurs pour objet de se réjouir de la séparation des deux églises, mais plutôt des bienfaits d'une religion éclairée, le docteur Sulzer lui expose le malheur du schisme et de la division, l'orgueil qu'il y a de prétendre réformer la religion, le sort funeste de tant de sectes, et les suites particulières de la réforme du 16^e. siècle, qui a introduit la plus grande licence en fait de croyances en laissant chacun juge de sa foi.

M. Marx, conseiller ecclésiastique à Francfort, y a publié quatre petits ouvrages, dont les deux premiers sont des recueils de vies pieuses, et les deux autres des instructions pour des enfans qui se disposent à leur première confession, ou à leur première communion. L'auteur est aussi recommandable par sa modestie que par son zèle, et ses livres, simples et clairs, sont pleins d'un excellent esprit, et conviennent parfaitement à ceux qu'il avoit en vue.

Le *Nouveau Magasin pour des personnes chargées d'enseigner la religion catholique*, fut commencé par le docteur Kapler, aujourd'hui curé, et directeur des écoles en Bavière, depuis long-temps connu par ses écrits sur la théologie pastorale et l'enseignement. Le nom de son continuateur, F. C. Felder, ecclésiastique, et curé dans le diocèse de Constance, mérite d'être conservé dans les annales de la littérature religieuse. Aujourd'hui l'ouvrage est rédigé par J. G. Koberlé, bénéficiaire et catéchiste à Wasserbourg, près Lindau; celui-ci est un jeune homme, mais animé d'un très-bon esprit, et qui mérite d'être encouragé. Il vient de publier, à Landsbut, une suite de l'ouvrage.

On a donné, en 1821, une douzième édition du livre de prières de Brunner, ouvrage publié en grande partie dans des sources protestantes, et que des critiques ont présenté sous un jour très-défavorable, quand on le fit paroître pour la première fois. La conduite de l'auteur n'a pas dissipé les soupçons qu'on avoit conçus sur l'orthodoxie de sa doctrine, et on doit désirer qu'il soit faux que le vicariat-général de Bruchsal ait approuvé cette douzième édition, comme on le dit. Un discours prononcé dans la cathédrale de Constance, le 3 juin 1821, par le docteur Fridolin Huber, pour la fête de saint Jean-Népomucène, prouve que l'auteur devoit se borner à traiter des sujets relatifs à la morale, et à l'éloquence de la chaire; il s'étoit précédemment attiré le blâme par ses écrits contre le célibat, et sur des matières de droit canonique et d'histoire ecclésiastique.

L'ouvrage intitulé *les Heures de Dévotion* continue à être un sujet de controverse. Il a paru une *Lettre du vieil archiprêtre à l'auteur des Lettres critiques sur les Heures*. Cet archiprêtre avoue qu'il avoit autrefois donné des éloges aux six premiers volumes des *Heures*; mais il regarde l'ouvrage en-

tier comme pernicieux. Le nouvel évêque de Wurtzbourg, M. de Gross, a défendu qu'on lût cet ouvrage dans le séminaire des maîtres d'école de cette ville, comme cela se pratiquoit.

Le rédacteur du *Catholique* examine quatre petits écrits qui ont paru à l'occasion de la mise à exécution du Concordat de Bavière; ce sont deux discours, des réflexions critiques sur quelques abus, et des conseils aux nouveaux évêques. On insère une déclaration du chanoine Seitz de Francfort, qui rétracte des opinions hardies qu'il avoit avancées en 1817, et qui roulent principalement sur le célibat ecclésiastique.

Depuis le commencement de 1822, le *Catholique* renferme huit feuilles d'impression pour chaque cahier, avec une Appendice en feuilles, en petit caractère. Cette forme rend ce recueil plus propre aux grands développemens. Aussi le cahier de janvier commence par une dissertation fort étendue sur le Pape, dissertation qui a même une suite dans le cahier de février. Le rédacteur paroît s'être servi de l'ouvrage intitulé : *Témoignages de tous les siècles pour le pouvoir du Pape*, par le Père Doller, mort à Mayence en janvier 1819; ouvrage dont il fait un grand éloge. Il réfute principalement les protestans, et même quelques catholiques. Cette discussion n'est guère susceptible d'analyse; elle nous a paru approfondie et appuyée sur la connoissance des monumens de l'antiquité. L'auteur s'étonne des divers systèmes des protestans, entr'autres, de Wiëse, dans son *Manuel de Droit ecclésiastique*, qui, par parenthèse, est adopté pour l'enseignement public dans l'Université catholique de Fribourg, en Brisgau.

Il a paru, en 1820, une nouvelle traduction de *l'Imitation*, en allemand, par Ph. Gœbel; cette traduction, comparée avec celle du célèbre Sailer, qui parut il y a quelques années, semble mériter la préférence par sa simplicité, Sailer s'éloignant quelquefois du naturel, qui fait le charme de l'original. La *Moinerie, ou Description historique de la vie des couvens*, Stutgard, 1819 et 1820, est non-seulement une satire contre les couvens, mais encore un ouvrage impie, et opposé à toute religion; on ne peut que plaindre des sociétés ou de telles insultes sont tolérées; que seroit-ce si elles étoient encouragées?

Une société d'ecclésiastiques du chapitre rural de Dietkir-

chen, dans le duché de Nassau, a publié un *Livre de Prières et de Chants d'Eglise distribués suivant les fêtes de l'année avec des éclaircissemens*; le rédacteur du *Catholique* croit que ce livre est rédigé dans les meilleures intentions; mais il craint aussi que les auteurs ne favorisent, sans le vouloir, les systèmes de ceux qui tendent à éliminer peu à peu le latin de nos offices, et qui ont déjà essayé d'administrer les sacrements en langue vulgaire. Nous pouvons aussi rapporter au même objet une *Lettre à un Curé catholique*, qui, non content de faire chanter dans son église des cantiques protestans, a mis des cantiques catholiques sur des airs qui ne conviennent qu'au théâtre.

Le docteur Paulus a prétendu donner une meilleure traduction de la *Lettre de M. de Haller*, et y a joint des observations critiques; mais il n'a pas plus réussi dans la traduction que dans la critique. La première est pleine de contresens, et ne fera point oublier les traductions allemandes qui existent. Il y en a eu cinq avant la sienne, imprimées, l'une à Strasbourg, chez Roux, l'autre à Mayence, la troisième à Lucerne, la quatrième à Vienne, et la cinquième à Reutlingen: celle de Lucerne est du chanoine Geiger, celle de Mayence est des rédacteurs mêmes du *Catholique*, et a déjà eu quatre éditions.

C. Ullmann, protestant, docteur en philosophie à Heidelberg, a donné un examen critique de la seconde lettre de saint Pierre; il ne fait qu'y répéter de vieilles difficultés jointes à des conjectures nouvelles; pour les unes et les autres, le *Catholique* le renvoie aux écrivains de sa communion, entr'autres, à Michaëlis.

Dans l'Appendice de ce cahier sont des nouvelles ecclésiastiques; celles de France et des missions paroissent tirées de notre journal. Celles d'Allemagne sont relatives à la Bavière, aux installations des nouveaux évêques, et à leurs Mandemens.

Dans le cahier de février, on trouve la suite de la Dissertation sur le Pape; une réponse à l'article d'un journal, l'*Indicateur général*, sur la tolérance; une autre réponse à la *Gazette du Neckar*, qui prétendoit que les catholiques étoient les agresseurs, et qui se plaignoit sérieusement de leurs attaques. On lui oppose tant d'écrits, de pamphlets, de satires dont l'Allemagne abonde, et où les protestans se déchaînent

avec tant de violence contre l'église romaine, et contre tout ce qui la touche. Faudra-t-il donc laisser tant de provocations sans réponse, et la tolérance de ces messieurs exigent-elle absolument qu'on les laisse seuls maîtres du champ de bataille?

Le *Catholique* fait un grand éloge de deux ouvrages; l'un est une *Histoire des Apôtres avec des Observations*, par Kistemaker, professeur d'exégèse à Munich; c'est à la fois une production pleine de critique et de piété. Les réflexions sont dignes d'un interprète des livres saints. L'auteur rejette sans détour les interprétations artificieuses des commentateurs modernes, et sa traduction paroît bien plus estimable encore, quand on la compare à celles de Gossner et de Léandre Van-Ess. Le second ouvrage est la *Doctrine de l'Eglise catholique expliquée*, par A. J. Onymus, docteur et professeur de théologie à Wurtzbourg, deux parties, 1820 et 1821: M. Onymus y dissipe les fausses idées que l'on cherche à répandre de la doctrine catholique, et l'expose avec sa simplicité et sa pureté; il doit paroître une troisième partie.

Nous avons parlé, l'année dernière, des *Réflexions amicales d'un chrétien catholique* sur une lettre adressée à M. l'abbé de MacCarthy; on se rappelle que c'est une réponse à un luthérien qui avoit écrit à cet orateur, sur un sermon prêché dans la cathédrale de Strasbourg. Nous apprenons par le *Catholique* que les *Réflexions amicales* sont de M. Boegert, professeur au séminaire de Strasbourg. Nous avons parlé également des observations de M. Manuel sur la lettre de M. de Haller, et nous voyons que le *Catholique* pense comme nous sur le ministre protestant de Francfort.

Un protestant, Chrétien Armbruster, mit au jour, en 1813, un livre plein de rêveries sur les sept trompettes de l'Apocalypse, sur les soixante-dix semaines de Daniel, sur le nombre 366, sur Gog et Magog, le règne de mille ans, etc. L'ouvrage ayant été réimprimé, en 1819, le curé bavarois Wolf le dénonça au gouvernement à Wurtzbourg, et la police eut ordre d'en empêcher la circulation.

Le cahier de février unit par une justification de la maxime: *Hors de l'Eglise point de salut*; par des réflexions sur le défi porté aux prêtres catholiques de la part d'Emmanuel Fuchs, de Berne; défi dont nous avons parlé; par des observations de G. Scheiblein sur ce qu'on place des professeurs protes-

tans dans des universités catholiques; et par des nouvelles ecclésiastiques, telles qu'une Notice sur Pierre Boehm, Bénédictin et bibliothécaire à Fulde, décédé le 12 février 1822; des détails sur les difficultés qui empêchent les évêques nommés en Prusse d'accepter leur nomination, et la suppression du chapitre de Dames à Geseke en Westphalie, qui a été effectuée le 1^{er} janvier dernier, malgré les protestations.

Le cahier de mars commence par l'annonce d'une édition de la *Théologie dogmatique* de Klupfel, avec des éclaircissemens par Grég. Th. Ziegler, professeur à Vienne; le même qui vient d'être nommé à l'évêché de Tenice en Gallicie. Le *Catholique* regarde cette édition comme un service rendu à la théologie; l'ouvrage de Klupfel, ancien professeur à Frisbourg en Brisgau, n'étoit pas complet pour ce qui regardoit les nouvelles erreurs introduites en Allemagne; l'éditeur y a joint des prolégomènes pleins d'érudition, et qui annoncent un homme fort au fait de ce qui a paru le plus récent sur la littérature religieuse. Les principes de l'auteur sont excellens; toutefois le rédacteur du *Catholique* y reprend quelques assertions peu exactes sur des matières étrangères à la religion.

Plusieurs écrits récents sont remplis d'invectives contre les catholiques. *Luther à la diète de Worms, en 1521*, est une brochure du ministre protestant, S. George Zimmerers, de Worms, où le Pape, les évêques et les catholiques sont maltraités. L'auteur auroit pu abréger, en se contentant de dire que Luther avoit toujours raison et ses adversaires toujours tort. Le *Catholique* le suit et le réfute avec beaucoup de détails. Le *Prospectus* de la *Gazette ecclésiastique universelle*, du ministre Zimmermann, de Darmstadt, contenoit plusieurs sorties, notamment sur les Jésuites, sur l'esprit de prosélytisme, etc. A l'entendre, les Jésuites sont coupables, puisqu'il ont été chassés de Russie. L'exemple du passé atténue un peu ce raisonnement: on sait actuellement pourquoi les Jésuites ont été chassés de plusieurs autres Etats il y a soixante ans, et si cette expulsion prouve qu'ils étoient coupables: on saura aussi quelque jour les motifs de leur expulsion de Russie: en attendant, ils n'ont contre eux que le rapport du prince Galitsin, qui n'est peut-être pas doué d'infailibilité. Les docteurs Wachler et Schudernoff; et les correspondans de Hambourg et de Nuremberg, avoient répété contre les catholiques de Saxe le reproche banal d'intolérance et de prosélytisme;

on disoit qu'à Leipsick, entr'autres, le clergé payoit 50 écus de gratification pour chaque prosélyte, et donnoit aux parens protestans de l'argent pour envoyer leurs enfans à l'école catholique. Le *Catholique* demande si l'on ne pourroit pas rétorquer ces reproches contre ceux qui les font, et il rapporte quelques faits qui viennent à l'appui de ces soupçons.

On répand dans le grand duché de Bade, sous le nom de *Bible classique*, un *nouveau Testament à l'usage des écoles*; on le donne pour 80 centimes environ, ce qui est encore assez cher pour un tel livre: Dans un pays où les deux tiers des habitans sont catholiques, il semble que le gouvernement ne devroit propager que des livres bien catholiques et à la portée du peuple: avis à la section ecclésiastique de ce pays, qui suit aveuglément les ordres du ministère.

Parmi les ouvrages nouveaux, nous ne nommerons que ceux qui paroissent offrir le plus d'intérêt: ce sont 1°. la *Doctrine de la religion chrétienne*, par Auguste Fischer, à Aschaffenburg: c'est un livre qui mérite, un peu plus que la *Bible* ci-dessus, d'être appelé *classique*. 2°. *Les Confessions de saint Augustin appliquées à l'histoire de notre vie, en forme de sermons*, par le docteur Lothaire-François Marx, conseiller ecclésiastique à Francfort, écrivain aussi laborieux qu'estimable. 3°. *Jean Sterck, exemple de la tolérance et de la philanthropie des protestans en Suède*, par Laurent Wolf. Le Père Sterck étoit un Jésuite attaché à l'ambassade de l'empereur, à Stockholm, à la fin du dix-septième siècle; il fut condamné à mort sous de vains prétextes. L'ouvrage de M. Wolf pourroit et devroit même rendre plus réservés ceux qui se déchaînent à tout propos contre l'inquisition. 4°. *Les saintes Ecritures de l'ancien Testament*, par Dereser, professeur à la Faculté catholique de Breslau, écrivain dont les principes avoient paru suspects, mais qui semble se rapprocher de plus en plus de la saine doctrine; 5°. *des Considérations sur l'éducation de nos jours*, par Cajetan de Weiller, que l'on voit avec peine chercher les suffrages des libéraux par un jargon philosophique et par des déclamations contre les institutions religieuses, etc.

Nous avons réuni, dans cet extrait, tout ce qui nous a paru propre à faire connoître l'état le plus récent de l'opinion et de la littérature en Allemagne sur les matières relatives à la religion.

Prônes réduits en pratiques pour les Dimanches et principales Fêtes; par M. Billot (1).

Jean Billot, prêtre du diocèse de Besançon, naquit à Dôle, en 1709, et mourut, en 1767, à Macherans, dans le même diocèse. Il fut tour à tour directeur du séminaire de Besançon, et curé de Malange. La première édition de ses *Prônes* parut à Lyon, en 1768, chez Mauteville, 4 vol. in-12, et fut dédiée par ce libraire au cardinal de Choiseul, archevêque de Besançon. Il y en a eu depuis plusieurs éditions, entr'autres, une à Lyon, en 1785, 5 vol. in-12. Ces *Prônes* ont été aussi publiés en allemand, à Augsbourg, en 1774. L'édition actuelle paroît faite sur celle de Lyon; mais on a supprimé l'Épître dédicatoire au cardinal et la Préface; l'une et l'autre étoient assez courtes.

Les *Prônes* de l'abbé Billot sont trop connus pour qu'il soit besoin d'en donner une idée. On sait que la manière en est simple, et tout-à-fait à la portée du peuple. Ils sont précédés par un Discours préliminaire sur la vérité de la religion chrétienne, sujet qu'il est plus nécessaire que jamais de traiter aujourd'hui, que l'esprit de doute ou d'indifférence a pénétré partout. Les *Prônes* sont tirés, comme à l'ordinaire, de l'Évangile de la messe. On a réuni à la fin de

(1) 5 vol. in-12; prix, 10 fr. et 13 fr. franc de port. À Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

chaque volume les Évangiles mêmes, et l'on y a joint des notes, soit de piété, soit pour expliquer quelques difficultés; ces additions ne se trouvoient pas dans les premières éditions de l'ouvrage. A la fin du dernier volume est une méthode pour employer ces *Prônes* dans le cours d'une retraite et d'une mission; beaucoup des discours peuvent en effet servir dans ces circonstances. Enfin, il y a des discours particuliers pour l'Assomption, pour la Nativité de la sainte Vierge, pour la dédicace d'une église, pour le renouvellement des vœux du baptême, et pour la première communion des enfans.

Sans insister davantage sur la forme et le mérite de ce recueil, nous remarquerons seulement qu'on a pris sans doute à dessein pour l'impression un caractère un peu gros; les personnes âgées ou d'une vue délicate ne s'en plaindroient sûrement pas. L'édition de Mauteville étoit sur d'assez mauvais papier; celle de M. Méquignon *junior* n'a pas cet inconvénient.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Lundi prochain, 2 septembre, on célébrera dans l'église des Carmes de la rue de Vaugirard, le trentième anniversaire de la fin glorieuse des évêques et des prêtres immolés dans ce lieu. Il sera célébré des messes le matin. A deux heures, M. l'abbé Le Tourneur, prédicateur du Roi, prononcera un discours. La quête qui suivra le discours aura pour objet les enfans délaissés de l'établissement de M^{re}. de Carcado. Les personnes qui ne pourroient se trouver à l'assemblée de charité, peuvent adresser leur offrande à M^{re}. la comtesse de Saisacval, rue Palatine, n^o. 5, qui reçoit aussi les abonnemens.

— M. l'évêque de Dijon est parti hier, 30 août, pour se

rendre dans son diocèse. Le prélat avoit, les jours précédens, pris congé du Roi.

— Le mardi 27, on a fait, à la maison du Refuge pour les jeunes prisonniers, rue des Grés-Saint-Jacques, la distribution des prix de l'année, qui a lieu ordinairement vers la saint Louis. M. le préfet de police a présidé à cette distribution : cet honneur lui appartenoit, moins peut-être encore à raison des fonctions qu'il remplit, que par la part spéciale qu'il a eue, dans l'origine, à la fondation de l'établissement. M. Dejavau étoit du nombre des magistrats qui conçurent l'idée de cette institution, et qui la réalisèrent à force de soins et de démarches; il a voulu faire, cette année, les frais des prix. M. l'abbé de Sanlis, dans la séance du 27, a rendu le compte le plus satisfaisant de l'état de la maison et de la conduite des élèves. Il y en a aujourd'hui quarante-quatre, dont plusieurs vont sortir incessamment et être placés dans différents ateliers; ils seront remplacés par des enfans tirés de la prison de Sainte-Pélagie. La distribution des prix s'est faite dans l'ancienne église du couvent, qui a été cédée à l'établissement, mais qui n'est pas encore rendue à sa destination première : il faudroit, pour cela, des dépenses que la maison n'est guère en état de faire, et on espère que la charité des fidèles, qui ont montré tant d'intérêt pour cette excellente institution, fournira encore à la décoration de l'église : relever des autels est un motif qui doit exciter la piété. Après la distribution, M. le préfet de police a adressé aux enfans des paroles de bienveillance et d'encouragement. Les travaux exécutés par eux étoient exposés dans la salle, et on y a remarqué des objets travaillés avec beaucoup de soin, et qui ont été achetés par des personnes présentes. On sait que M. l'abbé de Sanlis, qui a succédé à M. l'abbé Arnoux dans la direction de l'établissement, est secondé par des Frères des Ecoles chrétiennes, qui résident aussi dans la maison, et qui concourent à y maintenir l'ordre et la régularité.

— La fête de saint Louis a été célébrée, dimanche dernier, dans la maison de Bicêtre, avec beaucoup de pompe. M. l'archevêque d'Arles a officié. Ce prélat a été reçu avec les honneurs qui lui étoient dûs, et a célébré une messe basse, pendant laquelle on a exécuté divers morceaux de musique. La chapelle, placée à l'extrémité de la cour de la prison, ne pouvant contenir tous les prisonniers, on les avoit placés sous

une tente dressée dans la cour. La messe a été suivie du *Te Deum*, qui a été chanté aussi en musique, exécutée par les prisonniers. Ils se préparoient depuis plusieurs mois à cette cérémonie, et avoient été encouragés dans ce dessein par M. l'aumônier de la maison, et par M. Bonot, inspecteur-général des prisons; secondés par de pieux jeunes gens. Le zèle qu'ils ont montré en cette occasion ne peut que faire honneur à leurs sentimens. Le prélat ayant accepté un déjeuner après la messe, les prisonniers ont encore exécuté, pendant le repas, divers morceaux de musique, souvent interrompus par les cris de *Vive le Roi!*

— L'association de Saint Joseph pour les ouvriers commence à s'étendre et à produire des fruits. M^{gr}. le grand-aumônier l'a recommandée aux évêques, par une circulaire où ce sage prélat en expose les avantages, et les évêques ont, de leur côté, senti parfaitement tout le bien que pouvoit faire cette excellente œuvre. Il est arrivé des sujets de plusieurs provinces; ils ont été reçus gratuitement dans la maison, rue Saint-Jacques, n^o. 215, en attendant qu'ils soient placés. On apporte le plus grand soin à procurer aux ouvriers le genre de travail qui leur convient; mais surtout à ne leur indiquer que des maîtres qui réunissent à la capacité l'amour et la pratique de la religion. Déjà, comme nous l'avons dit, deux cents maîtres de tous états sont entrés dans l'association; ils se réunissent sous les ordres du directeur, pour organiser l'œuvre et y introduire l'ensemble, l'accord et la régularité qui peuvent la rendre durable. Tout annonce qu'ils atteindront leur but. Leur concert mutuel, la pureté de leurs vues, leur déférence pour le sage directeur, la promptitude et l'ardeur avec laquelle ils se portent à créer et à soutenir cette entreprise, leur vigilance, et en même temps leur douceur pour leurs ouvriers, sont des moyens assurés de succès; la Providence protégera ce qui n'a été projeté que pour sa gloire et pour le salut des âmes. Des ouvriers ont été placés, des apprentis ont été mis en maison, et les jeunes gens qui, au sortir de leur première communion, se trouvoient tout à coup transportés dans des ateliers où ils recevoient de funestes exemples et entendoient les propos les plus grossiers, échapperont à cette séduction si puissante à leur âge, et se maintiendront plus aisément dans de bons sentimens. Il n'est pas besoin que nous recommandions cette œuvre aux pasteurs; leur zèle pour leurs

on les les portera d'eux-mêmes à la favoriser, et on dit que, dans quelques pays qui sont accoutumés à fournir plus d'ouvriers à la capitale, les curés ont cru devoir exposer au prône l'existence et les avantages de l'association de Saint-Joseph, afin de prévenir tous leurs paroissiens à la fois sur un projet auquel ceux-ci doivent prendre un intérêt tout particulier. On recevra gratuitement les ouvriers qui se présenteront avec des certificats de leurs pasteurs.

— On a perdu, l'année dernière, une prophétesse fameuse, qui avoit fait autrefois beaucoup de bruit, mais dont la mort a produit peu de sensation : c'est Susette Labrousse, née à Vauxain, en Périgord, vers 1743. On dit qu'elle commença sa mission dès l'âge de neuf ans, et qu'elle auroit voulu courir le monde pour réformer l'Eglise, si les directeurs de sa conscience et l'évêque de Périgueux ne se fussent entendus pour réprimer son zèle. La révolution vint donner un nouvel essor à son imagination. Le Chartreux dom Gerle, député à l'assemblée constituante, se fit le prôneur de cette fille, qui en trouva ensuite un autre plus ardent dans la personne de l'évêque constitutionnel de la Dordogne, Pierre Pontard, celui-là même dont les *Annales* de ce parti ont révélé les aberrations. Il assuroit, dans son *Journal prophétique*, que M^{lle} Labrousse avoit prédit la révolution en 1779. Elle vint à Paris en 1790, elle y logeoit chez une princesse dont on avoit surpris la confiance, et y tenoit des conciliabules avec les constitutionnels Pontard, Fauchet, etc. ; Fauchet s'en dégoûta ensuite, et censura même, dit-on, l'ouvrage de cette fille. Elle applaudissoit aux nouveaux décrets sur les affaires de l'Eglise, et elle se chargea d'aller convertir le Pape, qui la fit arrêter. Le directoire réclama un sujet si précieux ; mais elle refusa elle-même de sortir de prison, et ne fut rendue à la liberté que lorsque les François devinrent maîtres de Rome, en 1798. Elle revint alors à Paris, où elle vécut dans la retraite, persistant à se croire inspirée, et entourée de quelques pauvres gens qui le croyoient aussi. On a imprimé, à Rome et à Paris, des Recueils de ses rêveries : l'édition de Paris est en 2 volumes in-8°, imprimés chez Didot, au commencement de la révolution. La même princesse dont nous parlions à l'instant, et qui avoit été circonvenue et trompée, M^{me} la D. de B., que l'on a perdue dernièrement, paroît avoir fait les frais de l'impression de l'ouvrage ; ce sont des dis-

cours, des prophéties, qui annonçoient un cerveau bien malade. M^{lle}. Labrousse voyoit familièrement Jésus-Christ, et racontoit ses visions avec tout l'accent d'une inspirée. Elle devoit avoir un trône dans le ciel..... Le clergé et la cour de Rome sont très-maltraités dans ses écrits. Dans le commencement de son séjour à Rome, elle y prononça dans un club des discours remplis de déclamations et d'absurdités qui ont été imprimés en italien et en mauvais françois, sous le titre de *Discorsi recitati della Cittadina Courcelle-Labrousse*, Rome, in-8°. Il y avoit, disent ceux qui l'ont connue, autant d'orgueil que de folie dans son fait, et on avoit achevé de l'égarer en caressant ses idées. Il paroît qu'elle a conservé jusqu'à la fin son attachement à M. Pontard, car, en mourant, elle l'a fait son exécuteur testamentaire, avec un legs de mille écus. Ce testament a donné lieu à un procès, qui a été porté récemment devant les tribunaux. M. Pontard, dans un Mémoire que nous avons vu, se plaint amèrement de l'ingratitude de la famille, qui lui dispute un témoignage d'intérêt de la respectable testatrice, tandis que la testatrice et la famille lui ont, dit-il, de grandes obligations. Il paroît qu'il a gagné son procès. Cet ancien évêque, qui a été marié, et qui est aujourd'hui âgé de soixante-deux ans, réside, à ce qu'on croit, aux environs de Paris.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Sur la recommandation de M. l'évêque d'Arras, et des députés du Pas-de-Calais, M^r. le duc d'Angoulême a bien voulu envoyer une somme de 500 fr. pour l'établissement que vient de former à Sibeville M. Carpentier, curé de cette paroisse.

— S. A. R. M^r. le duc d'Angoulême vient d'ajouter une somme de 500 fr. au don fait par son auguste père en faveur des veuves, des veuves et orphelins des ouvriers victimes de l'explosion de la poudrière, à Colmar.

— M. le vicomte de Montmorency, ministre des affaires étrangères, est parti, le 30, pour Vienne. M. le vicomte de Châteaubriand, ambassadeur de France à Londres, doit se rendre incessamment à la même destination. Pendant son absence de l'Angleterre, M. de Marcellus, premier secrétaire de la légation française, sera chargé d'affaires.

— L'ambassadeur de Russie a quitté Paris pour se rendre à Vienne. L'empereur Alexandre devoit partir, le 16, pour cette capitale. Le duc de Wellington est attendu à Vienne le 15 septembre. M. le

comte de La Ferronnays, ambassadeur de France à Saint-Petersbourg, a quitté cette ville, le 17, pour se rendre à Vienne.

— On dit qu'un officier supérieur polonois, chargé par l'empereur Alexandre d'une mission spéciale en Espagne, est arrivé à Paris depuis quelques jours.

— M. le duc de San-Lorenzo n'a point accepté l'ambassade d'Espagne en France.

— Le nommé Charles-Antoine de la Vie avoit distribué à divers cultivateurs de la commune de Batilly onze exemplaires de l'*Almanach du Peuple pour l'année 1822*. Le 21 de ce mois, le tribunal correctionnel de Verdun l'a condamné à un mois d'emprisonnement et 50 fr. d'amende, comme coupable d'outrages à la morale publique et religieuse.

— M. le baron Moreau de La Rochette, préfet du Jura, est mort, à Lons-le-Sautnier, le 8 de ce mois, à l'âge de 85 ans.

— Le 25, Caron et Roger ont été transférés des prisons de Colmar dans celles de Strasbourg.

— Jean-Christophe, baron d'Arétin, ministre plénipotentiaire de Bavière à la diète, littérateur et critique connu par des ouvrages et des journaux qu'il a rédigés en Allemagne, est mort, le 16 août, d'une attaque d'apoplexie, à l'âge de 57 ans.

— L'Allemagne attend avec impatience la publication du *Rapport de la commission centrale de Mayence* sur les fameuses associations secrètes. Ces sociétés sont des branches de la conjuration formée contre Buonaparte, et appelées : *la Ligue de la Vertu*. Depuis la chute de l'usurpateur, quelques membres influens résolurent de continuer l'association, dans le but d'assurer l'établissement des constitutions représentatives. Les rapports de la commission sont au nombre de trente-cinq; mais on craint de ne pas tenir encore tous les fils de ces associations. Cette affaire doit être soumise au congrès prochain. On s'attend à des mesures extraordinaires. Il a été agité si on ne devoit pas supprimer, dans toute l'Europe, les loges de franc-maçons, comme servant à couvrir du voile du mystère des réunions dangereuses.

— *La régence suprême de l'Espagne pendant le captivité de S. M. le roi Ferdinand VII*, est formellement installée à la Séc-d'Urgel, depuis le 14. Le marquis de Mataflorida en est le président. Le jour de l'installation, S. Exc. le ministre, M. l'archevêque de Taragone, et M. le baron d'Erôles, se rendirent à la cathédrale, où, après avoir prêté serment entre les mains de M. l'évêque d'Urgel, ils assistèrent à une messe solennelle du Saint-Esprit. Le 25, Ferdinand VII fut proclamé, avec les antiques solennités, aux acclamations du peuple. Après cette importante cérémonie, la régence se fait publier un manifeste, dans lequel elle annonce qu'elle regarde comme nuls tous les actes qui ont été arrachés par violence au roi depuis le 9. mai 1808. Elle invite les militaires à venir se ranger sous les drapeaux de la fidélité, et accorde à chaque soldat deux ans de service, et une haute paye d'un réal, en sus de la solde ordinaire.

— Le gouvernement de Madrid fait marcher des troupes nombreuses contre les divers corps de l'armée de la foi. Le lieutenant-colonel Goëffieux a été défendu avec beaucoup de talent par un avocat nommé Garcia; mais tout a été inutile. On a prononcé contre lui la peine de mort. Le 17, pendant les vingt-quatre heures qu'il passa dans la chapelle ardente, il a été entouré d'ecclésiastiques, parmi lesquels il y avoit plusieurs chanoines; il a marché à la mort avec beaucoup de fermeté. Au moment où il expira, la multitude poussa des cris : *Vive la constitution! vive la justice!* Le confesseur éleva le crucifix, et cria : *Vive Dieu! vive la religion!* Le peuple voulut se jeter sur lui et sur un autre ecclésiastique; ils ne se sauvèrent qu'en se réfugiant dans une église.

— Le général espagnol Morales a remporté plusieurs avantages sur les insurgés de Colombie. Le sort de cette république est encore très-incertain.

— Les Etats-Unis ont, dit-on, signé un traité d'alliance offensif et défensif avec les Grecs; ils se sont engagés à leur payer 40 millions, dont 20 millions ont été acquittés sur-le-champ. Les Grecs cèdent, en échange, le port de Milo et la ville de Lepante.

Affaire de La Rochelle; la cour d'assises de Paris.

Le 27, le sous-officier Genty dépose, qu'étant de garde à la porte de Saint-Nicolas, le 19 mars, il vit un individu qui avoit l'air inquiet; et que, d'après les signalements qui lui furent remis, le 21, il croit que c'étoit le général Berton qu'il avoit aperçu. Le 19 de ce mois, deux inconnus l'ont engagé à ne point charger les accusés M. de Brecourt, capitaine au 45^e, trouvé dans la paille de l'assésés dans un poignard enveloppé dans un morceau de soie noire, et quelques papiers. Le fourrier Lucas a vu plusieurs fois Fomler, ayant des entretiens secrets avec quelques-uns des prévenus, et leur montrant une carte; en disant : « Voilà la route que nous avons à suivre. C'est ici le point du rendez-vous ». Le soldat Langét a vu à Paris un poignard dans le sac de Thomas.

Plusieurs gendarmes, qui ont été chargés de conduire Pomier et Goubin de La Rochelle à Paris, déclarent que ces accusés leur ont dit qu'il existoit une vaste conspiration; que l'on comptoit sur le secours des Espagnols; que Poitiers et La Rochelle devoient fournir de l'argent : un banquier de Paris avoit donné 7 millions pour le complot, dont les ramifications s'étendoient dans tous les corps. M. le président adresse des reproches au capitaine Gendrat, qui a dit des injures à quelques témoins pour les engager à ne pas déclarer la vérité. On passe à l'audition des témoins à décharge. Le sieur Bécure, étudiant en médecine, dit que c'est lui qui a donné des cartouches à l'acqué Gauran. Le concierge de Baradère déclare que cet accusé recevoit peu de monde chez lui, et que sa chambre ne peut contenir que sept ou huit personnes.

L'audience du 28 présente peu d'intérêt. Quelques témoins à dé-

charge donnent des renseignemens avantageux sur l'accusé Gauran. M. le lieutenant Leloup fait quelques additions à ses précédentes dépositions. Goupillon lui a dit que les correspondances de Berton étoient apportées à La Rochelle par des paysans à cheval. Un armurier, mandé par M. le président, dit que la poudre des cartouches trouvées aux accusés est mêlée, et qu'il y a de la poudre de chasse : les poignards sont tous de fabrique allemande, de la fabrique de Solingen. Les armuriers ne peuvent vendre de pareilles armes.

Le 29, M. le comte de Ruty, directeur de l'administration des poudres et salpêtres, pense que les cartouches de Pomier sont de la poudre de guerre, et celles de Gauran de la poudre de chasse. M. l'avocat-général de Marchangy a ensuite la parole. Nous regrettons que les bornes de ce journal ne nous permettent d'insérer en entier ce discours, dans lequel le magistrat s'est élevé à des considérations morales d'un ordre supérieur, et a démasqué cette faction dont les pensées sont des complots, les mouvemens des insurrections, la parole le scandale, et le souffle l'incendie. Il a démontré l'existence et l'étendue de l'association des *carbonari*, dont les ramifications s'étendent sur toute l'Europe, et à laquelle avoient préjudé ces associations dont les tribunaux français avoient retenti en 1816 et 1817, et qui étoient désignées sous des noms divers.

Affaire de Saumur; la cour d'assises de Poitiers.

Le 26, la cour d'assises de Poitiers a ouvert les débats de la contumace de Saumur. On compte cinquante-six accusés, dont trente-huit prévenus, et dix-huit contumaces. On remarque parmi les accusés prévenus l'ex-général Berton; Allix, ex-colonel d'Etat-major; Caffé, ancien chirurgien-major; des officiers à demi-solde, des membres de la Légion-d'Honneur, des médecins, des artisans, etc. Trois des jurés ont été assignés par les accusés comme témoins à décharge; les autres prévenus consentent à ce qu'ils soient entendus. La cour, sur le réquisitoire du procureur-général, ordonne que les trois jurés indiqués seront entendus comme témoins à décharge. Berton protesté contre la défense qui lui a été faite de choisir M^e. Menars pour défenseur. M. le procureur-général démontre que, d'après le décret du 14 décembre 1810, le prévenu ne peut faire choix de l'avocat désigné. La cour fait droit aux conclusions du ministère public. M^e. Drault, nommé d'office par la cour, assistera l'accusé.

Berton se plaint des traitemens qu'on lui a fait supporter; il n'a pas joui d'assez de liberté pour préparer sa défense. M. le président expose les faits, et prouve qu'on a fait pour Berton tout ce qui est permis par les lois. M^e. Pontin déclare, en son nom et en celui de ses collègues, qu'ils ont joui de toute la latitude possible pour la défense de leurs clients. M^e. Drault demande que l'affaire soit renvoyée devant la cour des pairs; M. le procureur-général prouve que cette demande n'est point fondée en droit, et la cour rejette cet incident. Le greffier donne lecture de l'arrêt de la cour de cassation;

de l'arrêt de la chambre des mises en accusation, et de l'acte d'accusation dressé par le procureur-général. M. Mangin expose sommairement l'objet de l'accusation, et les points principaux sur lesquels porteront les débats.

Aux trente-huit accusés, il faut joindre deux autres qui se sont constitués prisonniers avant les débats. Le 27, on fait l'appel des témoins. La cour ordonne que la femme Boucher, ancienne cuisinière de l'accusé Caffé et qui ne répond pas à l'appel, soit amenée par la force publique. D'autres témoins qui ont envoyé des certificats de maladie sont excusés. La femme du maire de Thouars, qui a été retenue en charte privée par les accusés, est de ce nombre. Me. Drault étant absent on l'envoie chercher par un huissier; Berton persiste à ne vouloir accepter que Me. Ménars pour son avocat. On procède à l'interrogation des accusés qui ont fait des révélations. Beaulils, clerc de notaire à Vernois, convient d'avoir concouru à soulever les habitants de cette commune le 24 février. Il a été reçu chevalier de la liberté par une personne de Vernois; il déclare persister dans ses premiers interrogatoires.

L'accusé Ledein, médecin à Parthenay, a été reçu chevalier de la liberté. Il croyoit que cette association étoit dirigée uniquement contre la noblesse; il décrit le signe de reconnaissance des associés: il se rappelle qu'on désignoit MM. Sébastiani, Foy, Lafayette et Kératry, comme formant le gouvernement provisoire. Il y avoit à Paris un comité directeur de cinq membres, qui correspondoit avec des comités de département, et ceux-ci avec des comités d'arrondissement, qui étoient également de cinq membres. Les accusés Moreau, Rieque, Dufresne, etc., étoient chevaliers de la liberté.

L'accusé Rieque convient avoir reçu Ledein chevalier de la liberté. M. le président lit les statuts des chevaliers de la liberté; le procureur est une déclamation contre l'aristocratie française. Il lit également les statuts de l'association des carbonari; les associés se jurèrent à payer des contributions tant ordinaires qu'extraordinaires; les noms initiés sont qualifiés de poëns; le parjure est puni de mort; la haute vente peut seule infliger cette peine. M. le président interroge le colonel Ahix sur plusieurs cartes découpées qu'on a trouvées dans son portefeuille; sur une relation de l'expédition de Berton à Thouars et à Saumur, dans laquelle il est dit que l'expédition a réussi; sur des lettres initiales, et le mot de séance que l'on trouve souvent dans ses papiers; sur les visites faites à MM. Lafayette, Beauséjour; sur une grande quantité de cartes géographiques des départements de l'Ouest: on se rappelle que Berton avoit ordonné par écrit au juge de paix de Thouars de destituer les fonctionnaires de sa commune; qu'il avoit fait arrêter la gendarmerie; qu'il avoit marché avec le drapeau et des cocardes tricolores. L'accusé explique tous ces faits de la manière la moins désavantageuse. Il se plaint de Grandmenil et de Woelfel.

Ce dernier fait sa déposition. Les sieurs Baudrier et Grandmenil ont cherché à le séduire. On lui a dit que MM. Lafayette, Foy, Lobit et Manuel étoient du gouvernement provisoire. Grandmenil lui dit qu'on devoit recevoir des courriers de Strasbourg, Belfort et Colmar, où l'on

se préparoit pour une révolte qui avoit pour but d'enlever la famille royale. Grandmenil dit qu'il s'étoit fait ennoître des membres du gouvernement provisoire avec des cartes découpées, et il montra même de ces cartes qu'on devoit remettre aux courriers. Les conspirateurs vouloient d'une république dirigée par un certain nombre d'individus. Berton avoit sur lui un poignard et des pistolets au moment de son arrestation.

Notice sur M. Saurine, évêque de Strasbourg, mort il y a quelques années.

Jean-Pierre Saurine, né à Saint-Pierre d'Eysus, diocèse d'Oleron, le 10 mars 1733, vint de bonne heure à Paris, où il se chargea d'une éducation particulière, en même temps qu'il suivoit des cours de droit. Il prit le grade de bachelier en droit canon, et fut reçu avocat au parlement. Les parens de son élève ayant eu à nommer à un prieuré, l'offrirent à Saurine, en remplacement de la pension qu'on lui avoit promise. L'instituteur, flatté par l'appât d'un riche bénéfice, prit les ordres sacrés, et devint possesseur du prieuré. On dit qu'un éclat qu'il fit relativement aux affaires du jansénisme lui attira une lettre de cachet. Nous ne connoissons point les circonstances de cette affaire; mais il paroît que Saurine fut prévenu, et passa en Espagne. Il fit dans ce pays la connoissance d'un Juif, qui lui apprit, disoit-il, les finesses de l'hébreu; mais au fond les connoissances de Saurine sur ce point furent toujours assez superficielles, et il évitoit prudemment de traiter ce sujet avec ceux qu'il savoit y être versés.

Député aux Etats-généraux par le clergé de Béarn, il se prononça en faveur de la révolution, et des innovations proposées par un parti auquel il passoit pour être attaché. Ce fut lui qui provoqua une consultation d'avocats, en date du 27 mai 1790, en faveur du droit de l'assemblée sur l'érection et la suppression des évêchés. Son zèle le fit nommer évêque constitutionnel du département des Landes, dont le siège étoit établi à Dax. Saurine fut sacré à Paris, le 27 février 1791, par Gobel, évêque de Lydda, assisté des nouveaux évêques Expilly et Marolles; et lui-même, le 6 mars suivant, assista Gobel pour le sacré des nouveaux élus Massieu, Lindet, Laurent et Heraudin. L'évêque des Landes n'eut pas, qu'on nous passe cette expression, la main heureuse dans cette rencontre; car les trois premiers de ceux auxquels il avoit imposé les mains ce jour-là, se marièrent depuis. Saurine est nommé formellement

dans le bref du 13 avril 1791, et Pie VI déclare son élection nulle, et sa consécration sacrilège, et le suspend de toutes fonctions épiscopales.

M. de La Neuville, évêque d'Acqs, s'éleva aussi contre le successeur qu'on prétendoit lui donner. Ce prélat avoit publié, le 27 décembre 1790, une Instruction pastorale sur le gouvernement de l'Eglise, Instruction étendue et raisonnée; il avoit de plus donné une Lettre, du 19 janvier 1791, adressée à ses diocésains, sur le nouveau serment. Il protesta contre l'élection de Saurine, par une Lettre pastorale du 15 mars 1791; ces trois pièces se trouvent dans la *Collection ecclésiastique*, publiée sous le nom de l'abbé Barruel, tom. IX et XL. Saurine, de son côté, publia aussi des Pastorales, l'une du 26 mars 1791, où il faisoit la satire de l'ancien épiscopat, et l'éloge de la révolution, et l'autre du 8 juillet 1792, où il vouloit prémunir ses partisans contre les censures de la cour de Rome, dont il traçoit le plus noir portrait : *Cette cour, disoit-il, est toute profane dans ses maximes et dans ses prétentions ambitieuses, à l'exécution desquelles elle fait servir les armes spirituelles par un abus sacrilège.*

Avec un tel langage, l'évêque des Landes ne pouvoit manquer d'être agréable au parti révolutionnaire. Il eut l'honneur d'être élu député à la convention, après le 10 août 1792. Lors du procès de Louis XVI, il déclara que ce Prince étoit coupable, et vota pour l'appel au peuple, pour le sursis et pour la détention jusqu'à la paix, sauf alors à prendre les mesures les plus utiles. Il se lia avec le parti qu'on appeloit *fédéraliste*, et signa une protestation contre les évènements du 31 mai 1793; ce qui le fit exclure de la convention par Robespierre, avec soixante-douze autres députés : ils restèrent en prison jusqu'au mois de décembre 1794, qu'ils furent rappelés à l'assemblée. Quand la convention eût été dissoute, à la fin de 1795, Saurine fut encore élu pour la législature, ainsi que ses collègues Grégoire et Royer.

Il se montra aussi fort ardent pour perpétuer le schisme constitutionnel, et fut membre du comité dit *des réunis*, qui travailloient, pendant plusieurs années, à relever un parti expirant. Il rédigea, ou du moins signa avec eux, les deux Encycliques des 15 mars et 13 décembre 1795. Il coopéra même à leurs *Annales de la Religion*. On y trouve divers morceaux de lui; un, entr'autres, sur l'ultramontanisme,

tome VI, page 200, qui est une violente philippique contre les papes; insulte d'autant plus lâche que le directoire poursuivait alors Pie VI avec plus de fureur. L'évêque fait des vœux pour le renversement de ce colosse absurde et menaçant; et soutient qu'avant le 12^e. siècle le pape n'avoit point de juridiction hors de sa métropole. Un autre écrit, signé en commun par les réunis, est une Lettre aux évêques d'Espagne contre les réserves et l'inquisition.

Nous applaudirons davantage à d'autres écrits de Saurine. Il se prononça contre la translation du dimanche au décadi, dans un temps où beaucoup de constitutionnels étoient disposés à céder sur ce point aux menaces des agens du directoire. On a une Lettre, du 3 décembre 1797, où Saurine, et dix de ses collègues, se déclarent contre cette translation. On trouve dans les *Annales de la Religion*, tome VII, une *Réponse de J. P. S.*, évêque, à un curé, sur cette question; cet écrit est de Saurine, qui décide qu'on ne peut se dispenser de l'observation du dimanche. Il présenta, peu après, une pétition au directoire pour réclamer sur ce point la liberté de suivre les préceptes de l'Eglise; cette pétition se trouve aussi dans le tome VII des *Annales des Constitutionnels*. Dans le volume suivant est une autre pétition de Saurine et de sept autres réunis pour demander que la loi du 5 septembre 1797, sur la déportation des prêtres, ne soit pas appliquée aux assermentés.

Il s'étoit élevé parmi les constitutionnels un parti pour adopter la langue françoise dans l'administration des sacrements; voyez notre n^o. 815, 1^{re} page. Saurine s'éleva contre ce scandale. Il inséra dans les *Annales*, t. X, p. 49, un *Avis motivé sur les Lettres pastorales* de Clément; cet *Avis*, qui forme 47 pages in-8^o., est une défense raisonnée des règles et des usages de l'Eglise, et fait honneur au zèle de Saurine: on n'y pourroit reprendre peut-être qu'un éloge excessif d'Arnaud, éloge qui montre assez que Saurine étoit attaché au parti janséniste. Quoi qu'il en soit, son *Avis* fut adopté par la plupart des constitutionnels; les évêques, Boyer et Dubois, y adhérèrent dans une Lettre, où ils disent qu'ils sont *incapables d'aucune foiblesse, même à l'égard de leur respectable ami* (l'évêque de Loir et Cher); c'est que celui-ci étoit déclaré pour Ponsignon. Le 5 décembre 1799, Saurine écrivit à Clément pour lui donner des conseils salutaires; il lui re-

proche, entr'autres, de s'être rendu ridicule par un Mandement sur le jubilé que Clément s'étoit avisé d'annoncer.

Nous ne parlerons pas de quelques autres écrits de Saurine, de concert avec les réunis ; il paroît s'être retiré peu à peu de leur société, et sur la fin on voit très-rarement son nom dans leurs actes. En 1800, il se rendit à Dax, où il n'avoit pas paru depuis long-temps. Le journal des constitutionnels avoue que ce diocèse, privé de la présence de son évêque, étoit livré aux dissidens. Saurine devoit y tenir son synode avant le concile indiqué pour l'année suivante : toutefois, on ne voit point que ce synode ait eu lieu ; Saurine quitta même peu après son diocèse des Landes, et passa tout à coup à celui des Basses-Pyrénées, qui étoit son pays natal. Y eût-il élection ou simulacre d'élection ? nous n'en savons rien ; nous voyons seulement que Saurine parut au concile de 1801 comme évêque d'Oléron ou plutôt des Basses-Pyrénées. Il ne parla point dans cette assemblée, et donna sa démission quand on la demanda à ceux de son parti, mais sans protester, comme firent quelques-uns.

En 1802, la protection d'un ministre accrédité le fit nommer à l'évêché de Strasbourg. Les *Mémoires historiques sur les affaires ecclésiastiques de France*, t. I^{er}, p. 107, disent que cette nomination inattendue excita des plaintes qui ne furent pas écoutées, et que le débat de l'évêque dans son diocèse ne fut pas heureux. Il étoit, disoit-on, les ecclésiastiques les plus estimables, et donnoit les meilleures places à des hommes turbulens et mal famés. A Colmar, il refusa le logement que la ville lui avoit fait préparer, et alla descendre chez MM. Rewbell et Rapinat. Il adressa aux curés et vicaires, dit l'auteur des *Mémoires*, une Instruction imprimée qui fit le plus mauvais effet : le ton qui y régnoit convenoit peu au caractère épiscopal. M. Saurine y menaçoit constamment les prêtres de l'animadversion des lois et de la sévérité du gouvernement ; il rapportoit en entier l'édit de Louis XIV sur les quatre articles de 1682, en laissant subsister le passage relatif aux ministres protestans ; ce qui déplut à ceux-ci et aux protestans en général. On reprocha en outre à l'évêque d'avoir fait imprimer, à la suite de son Instruction, une circulaire de M. Portalis aux évêques, laquelle, roulant sur des objets inégalement délicats, n'étoit point destinée à être rendue publique ; et une autre circulaire adressée aux préfets par le ministre de la police géné-

rale, au sujet des rétractations, lettre dont le ministre avoit blâmé lui-même la publication indiscrete faite par quelques-uns de ses agens.

Une Notice assez étendue et fort bien faite que nous avons reçue sur Saurine, et que nous sommes forcé d'abrèger, confirme ce qui est dit ici de son défaut de prudence et d'impartialité. Il fit tout ce qui étoit en lui pour empêcher les rétractations. Il avoit d'abord appelé dans son conseil des hommes estimables, tels que l'abbé Boug, ancien official de Belfort; Durosoy, autrefois professeur de théologie à Colmar, etc. : l'abbé Boug fut ensuite écarté de la manière la plus incivile. L'évêque destituoit et interdisoit arbitrairement les prêtres : il donnoit, de sa propre autorité, les ordres *extra tempora*, avant l'âge, et sans observer les interstices; il délégua un prêtre pour consacrer le divorce, en donnant la bénédiction nuptiale à un homme dont la femme, encore vivante, en avoit épousé un autre, et il voulut forcer son curé à lui donner la communion pascalle : ce curé, M. Weisroc, curé de Landzer, et ancien Jésuite, aima mieux subir une seconde émigration, et se retira dans le diocèse de Mayence, où il est mort. Plusieurs autres ecclésiastiques furent forcés, par les procédés de l'évêque, d'aller exercer le ministère ailleurs. Il y en eut qui aimèrent mieux retourner en Allemagne, et dans des Etats protestans, que de rester sous l'administration d'un homme dur, capricieux et dépourvu de mesure. Les prêtres assermentés étoient seuls favorisés et appelés de tous côtés.

Dans les examens pour les desservans, les questions fouloient sur l'autorité du Pape, sur le pouvoir des évêques, sur les Brefs de Pie VI, sur les articles de 1682. Pour être bien placé, il falloit répondre dans le sens de l'évêque. On cite de lui des décisions de morale très-relâchées. Le Mandement de l'évêque pour le Carême de 1803, portoit dans le dispositif, article 5 : *L'abstinence ayant jusqu'à présent été d'obligation les vendredis et les samedis de toute l'année dans l'Eglise catholique, on continuera de l'observer dans ce diocèse JUSQU'A CE QU'IL EN SOIT AUTREMENT ORDONNÉ.* Une clause si singulière étonna et scandalisa beaucoup de gens, qui jugèrent que M. Saurine ne tenoit pas beaucoup à la discipline de l'Eglise sur ce point. On l'accusoit de pousser loin l'amour de l'économie, et on prétend que son secrétariat se permettoit, pour les taxes des dispenses, des abus.

dont, sans doute, l'évêque n'étoit pas instruit. Ces griefs excitoient contre lui beaucoup de plaintes, quand le refus d'un canonical promis au chapelain d'une grande maison de l'autre côté du Rhin fut porté à l'oreille de Buonaparte. Saurine fut mandé à Paris au commencement de décembre 1810. Il étoit question de lui faire donner sa démission; mais on étoit alors au plus fort des démêlés avec le Pape, et l'affaire du Bref au cardinal Maury provoquoit des mesures rigoureuses contre plusieurs ecclésiastiques. Cette diversion servit Saurine; on jugea qu'il ne falloit pas faire feu sur des troupes opposées, et qu'en cas de rupture entière avec Rome on auroit peut-être besoin d'un évêque nourri dans les principes du jansénisme et des constitutionnels. On admonesta donc Saurine, et on le renvoya dans son diocèse, à condition qu'il retireroit sa confiance à deux personnes sur qui il avoit rejeté les torts qu'on lui imputoit; ce qui fut fait.

Cette mesure le laissa dans un assez grand isolement. Il fit quelques démarches pour se rapprocher de ceux qu'il avoit le moins ménagés jusque-là; mais il n'inspiroit point de confiance. Il devint mélancolique, et ce fut pour se distraire qu'il forma le projet d'une visite pastorale dans le département du Haut-Rhin. Il avoit alors quatre-vingts ans. Il avoit soupé, le samedi 8 mai 1813, dans l'ancien couvent des Capucins de Sultz, et fut trouvé, le lendemain, mort dans son lit, soit de la fatigue du voyage, soit, comme on l'a dit, des suites de mauvaises digestions et de grands repas qui s'étoient succédés rapidement dans sa tournée. On amena son corps à Strasbourg, où il fut inhumé dans les caveaux de la cathédrale, sans qu'il fût prononcé d'oraison funèbre.

Il faut bien convenir qu'il laissa peu de regrets. Ses déclamations continuelles contre la cour de Rome, son attachement opiniâtre à la constitution civile du clergé, ses injustices contre nombre de prêtres, son ton brusque, ses manières peu engageantes, son excessive économie, lui avoient aliéné les esprits. Il étoit d'ailleurs régulier dans ses mœurs; sa démarche étoit grave; il officioit avec dignité. Sa table étoit frugale, et il n'y admettoit guère que quelques ecclésiastiques liés d'opinions avec lui. On assure qu'il étoit affilié à des sociétés secrètes, et qu'il en favorisoit la propagation. Telle est la substance de la Notice qui nous a été communiquée, et qui est l'ouvrage d'un homme fort estimable et fort instruit.

Preuves incontestables de la vérité de l'Eglise catholique romaine, déduites des prophéties de l'Apocalypse; Liège, 1819, in-8^o.

L'auteur de cet ouvrage est une Angloise, M^{me}. Freeman, protestante convertie, qui le composa d'abord en anglais, en 1800, et l'a ensuite traduit en français. Cette dame paroît avoir autant de lumières que de piété; et elle déclare que c'est la lecture de l'Apocalypse qui a commencé l'œuvre de sa conversion. Elle a vu, dit-elle, dans ce livre divin, les preuves les plus manifestes de la vérité de l'église catholique romaine, de son infaillibilité, et même de la légitimité de sa puissance temporelle; cet énoncé n'est pas rigoureusement exact; car ce n'est pas l'église catholique qui a une puissance temporelle, mais le chef de l'Eglise, ou le siège de Rome. Quoi qu'il en soit, l'auteur croit son interprétation propre à ramener dans le sein de l'Eglise ceux qui en sont sortis; seulement j'aurois mieux aimé que M^{me}. Freeman eût énoncé ses explications d'une manière plus timide. Ce titre de *Preuves incontestables* ne paroît-il pas un peu ambitieux, quand il s'agit d'interprétations toujours un peu arbitraires, et ceux qui révèrent le plus un livre canonique sont-ils obligés de déférer aux appllications nécessairement conjecturales d'un auteur qui peut avoir rencontré plus ou moins heureusement, mais qui est faillible? Les protestans ne manqueront pas de dire à M^{me}. Freeman que ses preuves ne sauroient être *incontestables*, puisque les rapports qu'elle trouve entre la prophétie et les évènements ne sont pas évidens par eux-mêmes, et peuvent être niés sans témérité.

Il semble donc que l'ouvrage eût gagné à être
Tome XXXIII. L'Ami de la Relig. et du Roi. G

annoncé dans une forme moins absolue. M^{me}. Freeman croit que les prophéties adressées aux sept églises d'Asie conviennent à toute l'Eglise en général, et ont rapport aux sept âges de sa durée; cela est possible, et je ne prétends pas nier cette explication; mais je suis étonné que l'auteur la trouve *si frappante qu'on ne peut s'y méprendre*; je ne saurois admettre l'impossibilité de s'en tenir au sens littéral, quand je vois de savans commentateurs, et à leur tête Bossuet, expliquer la prophétie d'après ce même sens littéral. L'interprétation de M^{me}. Freeman me paroit même offrir une difficulté; elle croit que la prophétie adressée à l'église d'Ephèse se rapporte au premier âge de l'Eglise, c'est-à-dire, comme elle l'explique, à l'espace de temps depuis l'établissement du christianisme jusqu'à la première persécution générale, sous Néron, où périrent saint Pierre et saint Paul; mais elle n'a peut-être pas fait attention que saint Pierre et saint Paul furent mis à mort l'an 64 ou 65 de l'ère chrétienne, et que l'Apocalypse ne fut composée que trente ans plus tard; puisque l'on croit que cette révélation ne fut faite à saint Jean qu'en 96. Cette partie du livre traiteroit donc d'événemens déjà passés depuis long-temps; ce ne seroit donc plus une prophétie, quoique M^{me}. Freeman l'appelle toujours ainsi.

Cette dame expose, dans une Introduction, le plan qu'elle a suivi dans son travail; elle applique également aux sept âges ou époques de l'Eglise les sept sceaux, et les sept trompettes, dont il est parlé dans l'Apocalypse. Les sept coupes de vengeances correspondent aussi, dit-elle, avec les époques, mais d'une manière irrégulière. Les sceaux mêmes et les trompettes ne suivent pas précisément la marche des époques; ainsi, pour la septième et dernière époque, il y aura trois sceaux et trois trompettes. Dans le chapitre XII, l'auteur trouve un magnifique résumé de l'histoire de l'E-

glise; elle applique à Mahomet ce qui est dit de l'antéchrist, et à Rome païenne ce qui est dit de Babylone. On ne peut nier qu'il y ait en général dans cette interprétation de grandes idées, et il y respire un ton de piété et une conviction profonde et éclairée de la religion. L'auteur ne néglige point de faire remarquer les divins caractères de l'Eglise, et les traits les plus saillans de son histoire. M^{me}. Freeman paroît fort instruite; elle a de l'imagination, peut-être même en a-t-elle trop, ou du moins s'y est-elle trop livrée. Elle dit elle-même assez naïvement qu'elle s'est mise à écrire à mesure qu'elle lisoit l'Apocalypse, sans aucune recherche ni étude; ailleurs elle déclare qu'elle comprit sur-le-champ telle et telle explication. Cette manière un-peu précipitée de faire un commentaire est-elle le meilleur moyen de trouver le vrai sens d'un livre tel que l'Apocalypse, qui a tant de hauteurs et d'obscurités? On remarquera aussi comme une singularité que l'auteur saute à pieds joints sur le 1^{er}. chapitre et sur les trois derniers; elle dit, en parlant de ceux-ci: qu'il ne lui est pas venu dans la pensée d'y regarder; ce n'est pas dédain sans doute; néanmoins n'y a-t-il pas là quelque chose d'un peu leste?

A la suite de l'explication de M^{me}. Freeman est une lettre dont le titre est ainsi conçu: *Lettre sur l'ouvrage intitulé: Pastorini*; l'auteur veut parler sans doute de l'*Histoire de l'Eglise tirée de l'Apocalypse*, publiée sous le nom de *Pastorini*, par M. Charles Walmesley, évêque et vicaire apostolique en Angleterre. Le résultat de sa *Lettre*, qui est assez longue, est que l'ouvrage du prélat anglais est *insoutenable, inconciliable avec toutes les prophéties, plein de confusion et de contradictions*; elle y trouve même de l'*inconséquent, du risible et du comique*... M^{me}. Freeman ne devoit-elle pas plus d'égards au caractère et à la réputation d'un évêque tel que M. Walmesley?

Je demande pardon à une femme estimable de joindre ainsi des restrictions aux éloges que peut mériter son travail ; mais je rends fidèlement compte de l'impression qu'il a produite sur moi. Je respecte ses intentions, ses connoissances et sa piété ; mais je crois qu'un tel commentaire auroit dû être mûri par un long examen. M^{me}. Freeman déclare d'ailleurs que son livre a été vu et approuvé par un évêque et par plusieurs ecclésiastiques, et qu'elle le soumet au jugement de l'Eglise.

NOUVELLES ECCLESIASTIQUES.

PARIS. M^r. l'archevêque de Paris a présidé, dimanche dernier, l'assemblée générale des fabricans et chefs d'ateliers de l'association de Saint-Joseph. Le prélat leur a témoigné combien il étoit satisfait de les voir réunis en si grand nombre, et tous résolus à coopérer efficacement à une œuvre aussi importante. Son discours a été entendu avec un vif intérêt, et les auditeurs n'ont pu retenir, à plusieurs reprises, les marques de leur adhésion et de leur joie. Plusieurs membres ont prononcé leur acte de consécration en présence du premier pasteur, qui paroissoit heureux de voir commencer sous de tels auspices une association si précieuse, et qui a voulu même apposer son nom à la tête du registre des associés. Le même jour, M^r. avoit visité les associations pieuses établies à Ste.-Geneviève à la suite de la mission. Le prélat a été reçu avec les honneurs qui lui étoient dûs, et conduit par les missionnaires dans l'église basse, où les membres des associations étoient réunis. M. l'abbé Rauzan les a présentés à M^r. , et a remarqué que, lors même que la mission n'auroit produit que ce fruit, elle eût été aussi utile qu'honorable. Il a rendu hommage au bon esprit des associés, et a déclaré, en leur nom, qu'en cas de nouvelles traverses ils retrouveroient le dévouement et le courage dont ils ont fait preuve. Un mouvement rapide et unanime a montré que le missionnaire avoit parfaitement interprété les sentimens de tous ses auditeurs. M. l'archevêque a pris ensuite la parole, et a paraphrasé quelques passages de l'Écriture, qu'il a appliqués, de la manière la

plus heureuse, aux pieuses associations, et d'où il a tiré des réflexions et des conseils pleins de sagesse et d'onction. Entre chaque discours, on a chanté des cantiques, et l'assemblée a été terminée par la bénédiction que le prélat a donnée, après s'être recommandé aux prières des fidèles.

— Le 2 septembre, il a été célébré des messes toute la matinée, tant dans l'église des Carmes, que dans la chapelle qui est au fond du jardin, et qui fut aussi le théâtre du massacre des prêtres. Il y a eu des communions nombreuses de fidèles. Le soir, à deux heures et demie, après le chant du *Miserere*, le sermon a commencé. M. l'abbé Letourneur a rappelé dans son exorde la fin glorieuse des pontifes et des prêtres qui furent les premières victimes de l'impie, et qui scellèrent de leur foi leur attachement à la religion; de là passant à des considérations générales, il a montré que le témoignage que les martyrs ont rendu de leur foi, étoit un témoignage de vérité et de sainteté. Telle a été la division de son discours, qui étoit remarquable autant par la solidité des pensées et par la liaison des preuves, que par l'ordre et la pureté du style. L'orateur a su rapprocher plus d'une fois les tourmens des premiers martyrs, et les souffrances des modernes confesseurs. Dans sa péroraison, il a passé heureusement de son sujet principal à l'œuvre, envers laquelle il étoit chargé d'exciter l'intérêt public, et il a retracé le dévouement de M^{me}. de Carcado et des dames héritières de son zèle. Après le discours, M. l'abbé Keravenant, aujourd'hui curé de Saint-Germain des Prés, qui a échappé aux massacres de ce jour, a donné le salut. L'église étoit remplie; on y voyoit un nombreux clergé, et beaucoup de personnes de distinction. La quête a terminé la cérémonie.

— La fête de saint Louis a été célébrée, à Maisons-Alfort, près Charenton, par un trait de charité digne d'être recueilli. M. et M^{me}. de Saint-Georges, propriétaires et habitans de cette paroisse, et qui y ont déjà rendu de grands services, viennent de fonder, au profit des pauvres, un revenu annuel et perpétuel de 500 fr. de rente; dont ils ont déterminé l'emploi de la manière la plus sage et la plus utile. M. le curé, en annonçant cette donation au prône le jour de la saint Louis, a vu tous ses paroissiens s'unir à lui pour remercier Dieu d'avoir inspiré une si heureuse idée à des personnes riches et généreuses.

— Les journaux ont parlé d'une nouvelle espèce de tableau

qui excite l'attention des curieux et qui attire le foule ; c'est le *Diorama*. Nous en avons tant entendu faire l'éloge, que nous avons voulu avoir une idée de cette découverte ; nous étions attiré surtout par le désir de voir l'intérieur d'une église que l'on disoit être représentée avec une grande vérité : nous avons donc aussi visité le *Diorama*, et nous devons avouer que ces tableaux méritent d'être vus. Il y en a deux, dont l'un représente la vallée de Sarnen, en Suisse, et l'autre l'intérieur de la chapelle de la Trinité, qui fait partie de la cathédrale de Cantorbéri. Cette chapelle, qui seroit elle-même une très-belle église, est dans le goût gothique, et est remarquable par son élévation, par la légèreté des piliers, par des vitraux peints, et par les autres ornemens de ce genre d'architecture. On est frappé, en voyant le tableau, de la vérité de la perspective, et on ne peut s'imaginer que l'on n'ait devant les yeux qu'une toile peinte. On est tenté d'entrer dans cette chapelle, de passer sous ces arcades, d'admirer de plus près cette ordonnance majestueuse, ces tombeaux, ces vitraux antiques, et tous les détails si vrais d'un intérieur si bien imité. Quatre tombeaux occupent les intervalles entre les piliers, dans le fond : ces tombeaux sont ceux d'Edouard, dit le Prince-Noir, fils d'Edouard III ; de Henri IV d'Angleterre et de sa femme Jeanne d'Navarre ; d'Odet de Coligny, dit le cardinal de Châtillon ; et du doyen Woolton, mort en 1566. Les deux princes étoient catholiques, ainsi que Jeanne ; les deux autres étoient protestans. On ne distingue qu'avec peine ces tombeaux dans l'éloignement où l'on est censé placé. Sur le devant, on voit des préparatifs pour les réparations des degrés d'un escalier qui se trouve au milieu de la chapelle. En considérant ce monument, on cherche d'abord comment et par où il s'accorde avec le reste de la cathédrale, et une notice explicative apprend que cette chapelle est séparée du reste de l'église à peu près à l'endroit où le spectateur est censé posté, et que le maître-autel est aussi près de cet endroit. Une autre réflexion se présente à l'esprit ; c'est que cette vaste basilique et ses accessoires n'ont point été construits par des protestans : il faut remonter à des âges pleins de foi pour trouver l'origine de ce grand monument, et de tant d'autres qui existent encore en Angleterre et en France ; et des catholiques seuls pouvoient élever ces belles cathédrales et ces abbayes imposantes, fréquentées autrefois par un peuple pieux ; et

aujourd'hui presque dédaignées par notre indifférence. Nous ne voyons plus ces édifices que sous le rapport des arts, et ils ne disent rien à notre cœur. Qui croiroit qu'à la porte même du lieu où se voient ces tableaux on distribue une Notice remplie des choses les plus déplacées. L'auteur plaisantant sur saint Thomas de Cantorbéri, et sur les miracles que *faisoit son tombeau*, c'est son expression; il prétend que ces miracles étoient le fruit de la cupidité des moines. C'est être assurément bien maladroit, même à ne parler qu'humainement, que d'ôter ainsi, par des déclamations et des épigrammes, tout le charme et tout l'intérêt qui se rattachent au sujet de ces tableaux, et de les dépouiller ainsi de leurs plus touchans souvenirs au moment même où on veut nous les faire admirer. L'auteur de la Notice n'est pas non plus très-fort sur l'histoire : il dit qu'Odet de Coligni, (et non pas *Ode*, comme il l'appelle), évêque élu de Beauvais, fut empoisonné, en 1571, par des chrétiens qui craignirent de le voir embrasser la religion protestante. Il y avoit long-temps qu'Odet avoit été privé de la pourpre, et qu'il faisoit profession de la religion protestante; il s'étoit retiré, pour cela, en Angleterre; il y étoit marié, et il fut empoisonné par un domestique qui étoit, sans doute, moins guidé par un faux zèle pour la religion que par le désir de voler son maître. Il faudroit, quand on veut expliquer des tableaux, tâcher de connoître un peu l'histoire. Nous voulons croire que MM. Daguerre et Bouton, auteurs du Diorama, sont étrangers à cette ridicule Notice. On ne s'est pas contenté d'y mettre un vernis d'irréligion, on l'a encore saupoudrée de libéralisme : on y a fait entrer, tant bien que mal, quelques plaisanteries sur les rois; et la description de la vallée de Sarnen finit par de belles phrases sur la Suisse, qui ne peut être le domaine de la tyrannie et la terre classique de l'esclavage. Où se réfugier, si les maximes libérales nous poursuivent jusqu'au Diorama?

— Une biographie récente a compris M. l'abbé Thomas, aujourd'hui chanoine de Limoges, dans la classe des prêtres qui avoient fait le serment en 1791. Cet ecclésiastique réclame contre cette erreur. M. Martin Thomas, prêtre du diocèse de Limoges, docteur en théologie et curé de Meymac, fut député aux Etats-généraux en 1789 : il y siégea toujours au côté droit, et repoussa les innovations. On trouve son nom au bas des différentes protestations signées par les députés roya-

listes, et entr'autres au bas de la déclaration du 13. avril 1790, concernant la religion catholique, et de celle sur les droits du Roi, et sur l'acceptation de la constitution. M. Thomas est cité neuf fois dans le Recueil des *Déclarations et protestations* (1), publiées en 1814. Cette conduite l'obligea de quitter la France : il passa en Suisse, à Constance, puis en Italie. M. de Juigné lui donna les attestations les plus honorables. En Italie, Pie VI lui assigna, pour sa résidence, le diocèse de Montefiascone, et le cardinal Maury, alors évêque de cette ville, le plaça dans le couvent des Franciscains de Celeno, où M. Thomas demeura un an. Il se mit en route en 1795 pour revenir en France, fut nommé de nouveau curé de Meymac à l'époque du Concordat, et est aujourd'hui chanoine et official de Limoges. Il a extrêmement à cœur de redresser l'erreur commise à son sujet, et il peut invoquer avec confiance le témoignage de tous ses collègues à l'Assemblée et de tous les prêtres de son diocèse. Ce qui a sans doute donné lieu à la méprise, c'est qu'il y avoit à l'Assemblée dite constituante trois curés du nom de Thomas, savoir, outre M. le curé de Meymac dont il est ici question, un curé de Mormans, député de Melun, et un troisième qui étoit, dit-on, de Franche-Comté. Ce dernier fit effectivement le serment, quoique nous n'ayons pas trouvé son nom sur les listes que nous avons sous les yeux.

— On essaie toujours, et par toute sorte de moyens, de tourner en ridicule les hommes infatigables qui travaillent à ranimer l'esprit de religion. Une feuille allemande (la *Gazette du Neckar*, n°. 183) racontoit dernièrement une anecdote inventée à plaisir contre nos missionnaires. Un d'eux, dit-elle, ayant tonné en chaire contre Voltaire et les autres philosophes, et ayant recommandé à ses auditeurs de lui apporter les livres pernicious de ces écrivains, une dame lui envoya, en l'absence de son mari, un Voltaire de sa bibliothèque : le mari, à son retour, fut très-mécontent, et alla chez un bouquiniste chercher s'il ne trouveroit pas un autre exemplaire ; mais il fut fort étonné d'y trouver le sien même, que le marchand venoit d'acheter d'un ecclésiastique. Ce petit

(1) 1 vol. in-4°. de 172 pages, prix, 3 fr. 50 cent. et 4 fr. 75 cent. franc de port. A Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

conte est évidemment de la façon du gazetier, qui ne nomme d'ailleurs, ni le missionnaire, ni le mari, ni le marchand, ni même la ville, afin qu'on ne puisse pas prouver la calomnie. Il est commode d'accuser ainsi vaguement et en masse; heureusement que la réputation de la *Gazette du Neckar* est faite, et qu'on sait qu'elle a toujours au besoin des anecdotes, des facéties et des historiettes pour amuser ses lecteurs. Les ministres et les pratiques de la religion, les écrits publiés pour sa défense, les protestans qui se convertissent, sont constamment l'objet de ses plaisanteries, dont le sel n'est même pas fort délicat, et dont le style n'a rien de séduisant. M. de Haller a été long-temps en butte à ses traits amers ou à ses épigrammes bouffonnes. Ce magistrat, qui est aujourd'hui fixé en France, a été obligé de démentir quelques calomnies répandues sur son compte; dans une lettre du 2 novembre dernier, il déclare qu'il est faux que le jour de Noël 1820 il ait communiqué publiquement avec les catholiques de Berne, et, quelques heures plus tard, avec les réformés: il est également faux qu'il ait cherché, par des intrigues politiques, à renverser l'ordre de choses établi dans sa patrie; M. de Haller prouvoit la fausseté de ces bruits, et finissoit par prier les journaux protestans de ne plus s'occuper de lui.

50.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. La statue de Louis XIV, depuis qu'elle est placée et découverte, excite la curiosité générale. On se porte de tous côtés à la place des Victoires, soit pour jouir du plaisir de voir rétabli un monument en honneur d'un grand roi, soit pour examiner ce monument sous le rapport de l'art. Cette statue est équestre, tandis que celle qui existoit autrefois au même lieu étoit pedestre. Le cheval se cabre; ses deux pieds de devant sont en l'air, et le poids n'est soutenu que par les deux pieds de derrière et par la queue, qui descend jusqu'au piédestal. Louis XIV ne paroît point s'apercevoir du mouvement de son cheval; il est vêtu à la romaine, et a toutefois la grande perruque usitée de son temps, et qui est l'accompagnement obligé de sa figure: son attitude est droite et noble, et il tient d'une main ferme le bâton de commandement. On dit que la critique s'exerce sur quelques parties de détail; mais l'ensemble est imposant, et le monument paroît digne du prince auquel il est élevé. C'est une noble expiation des outrages faits à sa mémoire. L'inscription est d'une belle simplicité; d'un côté on lit: *Ludovico magno*; de l'autre: *Ludovicus XVIII. a sevo suo*.

— LL. AA. RR. NASSAU ET MARIANE ont envoyé un secours de

700 fr. aux habitans de la commune de Lormes (Nièvre), dont les propriétés ont été ravagées par la grêle dans le mois de mai.

— S. A. R. M^{me}. la duchesse de Berri a daigné assister, le 29 août, à la distribution des prix du collège de Mantes. Les élèves ont reçu leurs couronnes des mains de cette auguste princesse. La magnificence des volumes donnés en prix attestoit la générosité de S. A. R. Cette cérémonie a été un vrai jour de fête pour toute la ville.

— Une ordonnance du Roi approuve la délibération du conseil municipal de Lyon, relative à la construction du quai du *duc de Bordeaux*, et accorde, sur les fonds du trésor, une somme de 800,000 fr. pour payer la moitié de la dépense.

— M. le garde des sceaux est de retour à Paris de son voyage aux eaux de Néris. M. le marquis de Clermont-Tonnerre, ministre de la marine, doit partir, le 8 de ce mois, pour visiter les ports de France.

— Le 27 août, la cour royale de Paris a jugé qu'il n'y avait pas lieu à donner suite aux plaintes du colonel Barbier Dufay contre le préfet de police, M. Delavau, le commissaire de police Gancton et les agens de la préfecture de police. Voici quelques considérans de cet arrêt : « Il est prouvé que le colonel Barbier Dufay a été légalement arrêté et détenu ; qu'il s'est permis dans la salle Saint-Martin des injures, des vociférations, des violences, et s'est livré à des fureurs qui troubloient le repos des autres personnes consignés dans cette salle, et qui ont motivé sa translation dans une autre chambre isolée ; que lors de cette translation il étoit porteur d'un poignard, qui a été saisi ; que les violences et voies de fait, les actes de force commis par le colonel Barbier (excès qu'il n'a pas nîés, et qu'il a seulement dit avoir été exagérés) ; enfin l'état apparent d'épilepsie dans lequel il est tombé, ont exigé, même pour sa sûreté personnelle, qu'on lui appliquât les mesures employées dans les hôpitaux civils pour retenir les furieux, les aliénés et les fous ; que les docteurs-médecins qui ont traité Barbier Dufay, ont affirmé que rien n'indiquoit des violences autour de son cou ; qu'il exagéroit beaucoup ses souffrances réelles ; qu'elles n'ont pas eu pour cause directe la violence, mais bien les importemens, les mouvemens impétueux de colère, de rage, dont les docteurs ont déclaré avoir été témoins ; d'où il résulte que les plaintes en assassinat prémédité n'ont aucun fondement.

— M. Victor Ducange, auteur du journal littéraire intitulé *le Diable-Bois*, a été condamné, par le tribunal correctionnel, à quarante jours d'emprisonnement et 300 fr. d'amende pour avoir inséré des articles politiques dans plusieurs numéros de cette feuille.

— Le 26 août, un individu, déjà traduit en justice en 1815, vint devant un corps de garde suisse, à Nantes : *Vive Napoléon II!* Des soldats du poste l'arrêtèrent ; il se défend ; la multitude grossit : l'officier suisse saisit un homme qui lui disoit des injures ; un autre individu lui portoit un coup de canne à dard, qu'il esquive : alors il se retire au poste, en conservant les prisonniers. Bientôt le général Balthazar, le colonel Bissol, les autorités civiles et la troupe arti-

vèrent. On entendit de nouvelles clameurs et de nouvelles injures. Enfin on parvint à dissiper le rassemblement et à rétablir le calme. Le procureur du Roi est saisi de cette affaire.

— Le 17 août, l'intendance sanitaire de Marseille a arrêté que les bâtimens françois et étrangers venant de Barcelonne seront reçus désormais dans le port françois comme ils l'étoient avant l'arrêté de prohibition, en laissant la quarantaine, qui sera fixée suivant les circonstances. L'exclusion de tout navire ayant à bord la fièvre jaune est maintenue.

— M. le maréchal de camp baron Gruyer est décédé, à Strasbourg, le 27 août.

— Un contrebandier qui vouloit s'introduire furtivement d'Espagne en France, et qui ne tenoit aucun compte des sommations qui lui étoient faites de ne point passer outre, a été atteint d'une balle, et est resté mort sur la place même.

— Le 26 août, le procureur du Roi et le juge d'instruction ont saisi, chez M. Courier, à Vêretz, près Tours, cinq exemplaires de la brochure intitulée : *Pétition pour des villageois que l'on empêche de danser*, déjà saisie à Paris. D'après le *Constitutionnel*, tout s'est passé avec une extrême décence, et les plus grands égards de la part de l'autorité judiciaire.

— Il paroît que les cortès extraordinaires d'Espagne sont convoqués pour le 24 de ce mois. Le gouverneur de Saragosse en est venu aux mains avec les troupes du Trapiste. On ne connoit pas bien encore le résultat de cette affaire. L'armée de Quesada a sougés les quatorze communes de la vallée de Bastan; elle menace Irun. Vingt-neuf officiers des régimens de la garde espagnole qui s'enfuirent au Prado ont été conduits dans les prisons de Madrid. Les deux fils du général Saint-Marc, et un autre officier, ont également été arrêtés. L'ambassadeur de France a fait de vains efforts auprès du ministère espagnol pour sauver le lieutenant-colonel Goiffieux. La reine est toujours dangereusement malade.

— Le chargé d'affaires du cabinet de Berlin auprès du gouvernement portugais a demandé ses passe-ports, ou une réparation de l'ennui qu'il a reçu de la cour de Lisbonne, qui a refusé de le reconnoître jusqu'à ce que le gouvernement prussien eût reconnu l'envoyé du Portugal. Les passe-ports ont été délivrés sur-le-champ.

— L'escadre combinée d'Espagne et des Pays-Bas est arrivée à Alger le 17. juin; le dey n'a pas accepté l'*ultimatum* de l'Espagne. Le consul de cette nation, à qui on avoit refusé de partir, est parvenu à se sauver. Le consul d'Angleterre a pris le consulat espagnol sous sa protection. La peste fait des ravages affreux à Alger.

Affaire de La Rochelle; cour d'assises de Paris.

Le 30, la cour, après avoir reçu les dépositions de trois témoins venus de La Rochelle, a entendu les plaidoieries de MM^{es}. Barville,

Force, Aylies et Mocquart, défenseurs des accusés Basadère, Gauran, Rosé, Hénon et Massias.

Le 31, MM^{es}. Mérialhou, Mocquart et Coffiniers, sont entendus. M. le président manifeste le mécontentement de la cour pour le compte inexact rendu par un journal des séances de la cour d'assises. M. le général Despinois a écrit à M. l'avocat-général, qu'il ne peut se rendre à la cour d'assises, parce qu'il n'y est pas autorisé par le ministre de la guerre.

Le 1^{er} septembre, on entend la déposition de M. de Maillardoz, lieutenant-colonel du régiment suisse, en garnison à Orléans lors des troubles du mois de janvier. L'accusé Bories fut le provocateur de cette querelle, dans laquelle les Suisses montrèrent la conduite la plus honorable. Cette déclaration est confirmée par celle de M. le colonel Toustain, et par une lettre du lieutenant-général commandant la division à Orléans. On entend la plaidoierie de M^e. Legoux, défenseur de Pomier.

Le 2 septembre, M^e. Mocquart dénonce à la cour la *Quotidienne*, qui seroit d'après lui rédigée dans un mauvais esprit, et capable d'influencer sur les décisions du jury. La cour après avoir pris connoissance des n^{os}. signalés, reconnoit que ce journal n'a fait qu'user du droit d'émettre des réflexions générale., et adresse une réprimande à l'avocat. Quelques témoins font des dépositions, et l'on continue d'entendre les plaidoiries des défenseurs. M. Chaix d'Estangés a montré un petit poignard long comme le doigt. Ce mouvement oratoire n'a produit aucun effet. M. le président a engagé l'avocat à remettre ce petit couteau dans sa poche.

Affaire de Saumur; cour d'assises de Poitiers.

La fin de l'audience du 27 août est remplie par la déposition du témoin Baudrier, qui est impliqué dans une autre conspiration. Grandmenil l'a conduit chez M. de La Fayette, et ce dernier lui a dit en le quittant : *Adieu, Grandmenil, bon courage.* Le témoin dit ne pas se rappeler d'autres circonstances qu'il a déclarées dans sa première déposition. Il reconnoit le poignard déposé par Berton lorsqu'il fut arrêté.

Le 28, on entend plusieurs témoins. La déposition la plus importante est celle de M. Rapatel, colonel du 5^e. régiment, à Montbrison. Le 8 janvier, Berton lui dit qu'il y auroit un bouleversement; que tous les régimens étoient à peu près attachés au nouveau gouvernement. Si le colonel vouloit prendre le même parti, il seroit nommé maréchal de camp, et recevrait une dotation de 10,000 liv. de rentes. Je suis destiné, ajouta Berton, à marcher sur Saint-Malo; j'espère que vous prendrez parti avec nous.

Le 29, M. Prosper Dubois, négociant à Brest, déclare qu'il ignore qu'une caisse qu'on lui envoya contint l'uniforme du général Berton. Cette caisse, annoncée comme contenant de vieux papiers, étoit soigneusement enveloppée avec de la paille. De Brest elle a

été portée à Nantes, et ensuite à Saumur. Woelfel, rappelé par M. le président, déclare que Grandmenil lui dit que le général La Fayette avoit payé son voyage et celui de Baudrillet. Ce dernier ajouta qu'il étoit bien malheureux que ce général fût si vieux, et obligé de marcher avec des crosses. Lalande a lui-même donné sa maison pour la réunion de Berton et des sous-officiers de carabinières. La femme Boucher, ancienne cuisinière de l'accusé Caffé, dépose que son maître recevoit beaucoup de monde un peu avant le 24 février. Berton est venu deux fois dans la semaine, et y a passé deux nuits. Il disoit qu'on ne craignoit plus rien de la Russie, ni de l'Autriche. On parloit des moyens de s'emparer de Nantes, Thouars et Poitiers. M^{me}. Caffé avoit préparé à dîner pour plusieurs personnes le jour où l'on devoit prendre Thouars; mais il ne s'est trouvé personne. M^{me}. Caffé a voulu l'engager à ne pas faire sa déposition. Berton, sensible à une phrase de M. le procureur-général, dit que les débats prouveront qu'il n'a pas manqué de courage.

L'accusé Saugé raconte que Berton lui fut présenté sous le nom de Dubois, par M. Pombas, commandant de la garde nationale de Thouars. L'uniforme de général ayant été découvert, Berton lui dit qu'il étoit général en chef de l'armée de l'ouest, et chargé par le gouvernement d'organiser les autorités civiles et militaires. Il a dit que MM. La Fayette et Benjamin Constant étoient membres du gouvernement provisoire. Un de ces membres écrivit à M. Goyet, de la Sarthe, que, dans le cas où l'on seroit maître d'un point, on n'a-voit qu'à écrire, et que quelqu'un de Paris se rendroit sur les lieux. Deux témoins confirment que Berton se faisoit nommer Dubois. Le témoin Dazais, aubergiste, a vu arriver, le 24, la bande de Berton, qui étoit en pleine retraite le 25. Moreau, ancien officier de hussards, paroissoit consterné de s'être mis dans cette affaire. Delon prenoit mieux son parti. Berton laissa chez le témoin un drapeau tricolor, qui fut emporté par un autre fugitif. Berton a dit à Woelfel qu'après avoir fait une nouvelle insurrection, il devoit reprendre son drapeau tricolor chez Dazais.

M. Detroye, lieutenant de gendarmerie, dépose que Moreau lui dit qu'il avoit beau faire, qu'il n'arrêteroit pas un mouvement inévitable; qu'un commissaire du nouveau gouvernement alloit paroître. Sénéchault convient que Berton l'a nommé juge de paix. Berton dit avoir fait des nominations pour maintenir la tranquillité, et que les chevaliers de la liberté sont une faction très-forte, et qui a des appuis. Léger, témoin, déclare que Dufresne, maître de forges, a eu diverses réunions où se sont trouvés plusieurs des accusés. Le 24, Dufresne dit à ses ouvriers: « Il ne s'agit plus de fabriquer du fer, mais de prendre les armes, afin de marcher à la première réquisition. » Les mêmes individus s'occupèrent de placer le drapeau tricolor à Barthenay; ils devoient planter un arbre de la liberté. L'accusé Fradin rétracte les déclarations extrêmement précises et développées qu'il a faites dans la procédure écrite.

M. Durand, officier à la demi-solde, rencontra un voyageur qui lui parla d'un mouvement prêt à éclater. Paschal dépose que, le 22,

Dufresne vint dire à tous ses ouvriers : « Si l'on nous attaque, à
saura prendre les armes et nous défendre.

Le témoin Guénaud entendit dire à Cailleau que le drapeau tri-
color flotteroit le 25 février, et que Sénéchault devoit amener sur
la place de Thénézay une barrique de vin blanc. Dufresne avoit
reçu l'ordre de pendre deux individus. Sénéchault annonça qu'il
n'y auroit plus de droits réunis, et enleva les placards. La femme
Bertonneau dépose que plusieurs personnes se réunissoient dans la
nuit chez Pêtre, et qu'il y avoit des chevaux attelés à la porte.
Bourdain, adjoint de Thénézay, dépose que le 25 février, Séné-
chault lui annonça que le gouvernement étoit changé, et lui mon-
tra un écrit signé Berton. Il lui proposa la place de maire de sa
commune. Sénéchault refusa d'obéir aux gendarmes qui venoient
l'arrêter, et leur dit que l'autorité étoit dans ses mains. Il proposa
le grade de brigadier à un gendarme. L'ex-gendarme Delattre en-
tendit dire à Sénéchault que Berton alloit partir pour Saumur où
20,000 hommes l'attendoient.

M. Robin-Dubreuil, maire et notaire à Thénézay, rend compte
de l'usurpation de pouvoirs faite par Sénéchault, et du mandat
d'arrêt donné contre lui par l'accusé. La déposition du gendarme
Nicolas, porte que Sénéchault lui communiqua que le gouvernement
étoit changé, que Berton étoit général des armées de l'ouest, et
La Fayette généralissime des armées de France; que des proclamations
étoient arrivées de Paris; que le mouvement s'étendoit jusqu'en
Italie, et qu'on avoit fait passer un million à Mina en Espagne. Le
sieur Aiguillon signala plusieurs des accusés comme ayant fait partie
de la bande séditieuse. Ils reçurent cinq francs de Berton pour
marcher.

Séance du 31. L'accusé Moreau ordonna, le 22 février, à Trinchet,
tambour de la garde nationale de Parthenay, de se tenir prêt pour
le lendemain avec armes et bagage. Berton donna cinq fr. à deux des
accusés. L'accusé Lambert annonça au sieur Chenier, que le drapeau
tricolor seroit arboré, le 24, à Thouars. M. Ardit, sous-préfet à Par-
thenay, dépose que Sénéchault lui dit que les impositions directes
étoient abolies, et qu'il devoit arriver des charrettes de proclama-
tions. Il montra l'ordre du général Berton qui le nommoit juge de
paix.

Louis Bocquiant, ex-gendarme à Thouars, dépose ce qui se passa
dans la nuit du 23 février lorsque la brigade fut arrêtée par la bande
de Berton. Il désigna plusieurs des accusés qui en faisoient partie.

M. Mairet, maréchal-de-logis de la gendarmerie à cheval, fait une
déposition fort intéressante. Pombas, Delon et d'autres accusés en-
trèrent dans la caserne dans la nuit du 23 février. Il fut fait prison-
nier, ainsi que M. le curé de Thouars. Ensuite on donna l'ordre de
mettre la générale et de sonner le tocsin. Il fut contraint, avec les
autres gendarmes, d'accompagner la troupe de Berton à Saumur. Pen-
dant cette marche, Delon lui annonça que Berton commandoit l'armée
de l'ouest, La Fayette celle du nord, et le général Foy celle du

midis. Il dit qu'on étoit sûr de l'école d'équitation de Sautour; que Louis XVIII devoit faire dans ce moment une vilaine grimace. On cria : vive la liberté ! vive l'empereur ! vive Napoléon II ! Le témoin entre ensuite dans les détails de la sommation qui fut faite au maire de Saumur, et de sa courageuse résistance. Il désigne ceux des accusés qui l'arrêtrèrent à la caserne, et qui marchèrent sur Saumur. Viault, ex-gendarme à Thouars, dépose les mêmes faits.

M. Jagault, curé de Thouars, fait sa déposition. Il fut arrêté à cinq heures et demie du matin. Plusieurs des accusés le traitèrent avec des égards; d'autre furent moins délicats. L'accusé Heureau lui adressa des injures, et déclama contre le clergé en général. M. Jagault désigne les personnes qu'il reconnut dans ce rassemblement. M. le président lui demande quelle est son opinion sur Jaglin; M. Jagault répond : *Comme confesseur, vous me permettez de ne pas m'expliquer; comme pasteur de Thouars, M. Jagault s'excuse de ne pouvoir rien dire sur la moralité de ses paroissiens. M. le président n'insiste pas.*

M. Guillebant, juge à Bressuire, fut arrêté le 24 février au matin, et conduit au général Berton, qui lui dit : que les Bourbons étoient renversés, et qu'un gouvernement provisoire étoit établi. Il donna des renseignements sur l'accusé Jaglin, qui a fait banqueroute et sur Saugé, qui a divorcé deux ou trois fois.

Jean-Baptiste-Joseph Delambre, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences pour la section des mathématiques, professeur au collège de France et membre du bureau des longitudes, est mort le 18 août au soir. Il étoit né à Amiens le 19 septembre 1749. Il étudia l'astronomie sous Lalande, devint habile dans cette science, et eut beaucoup de part à la mesure de la méridienne exécutée il y a trente ans. Le plus connu de ses ouvrages est son *Histoire de l'astronomie moderne*, où il réfute les hypothèses de Bailly. Il n'étoit point partisan du système de l'antiquité du monde, et apprécioit à leur valeur les absurdités de Dupuys, et les rêves de quelques modernes pour donner à la science astronomique une date reculée. Le sentiment de M. Delambre à cet égard avoit d'autant plus de poids, qu'il ne prenoit pas sa source dans des principes religieux; il paroît que ce savant avoit le malheur de ne pas croire. Disciple de Lalande, il avoit hérité de lui, sinon sa manie d'athéisme, au moins un éloignement entier pour la religion. Il étoit néanmoins plus réservé sur cette matière que plusieurs de ses confrères, et il n'affectoit point le ton insultant ou haineux pour les objets de notre foi. On ajoute qu'il avoit des qualités estimables comme homme privé, et qu'il ne cou-

noissoit ni le charlatanisme ni les intrigues que l'amour des sciences n'exclut pas toujours. M. Delambre avoit été trésorier de l'Université sous Buonaparte. On trouve des mémoires et des rapports de lui dans les *Mémoires de l'Institut*, et il a fourni des articles à la *Biographie universelle*. Nous voudrions pouvoir annoncer que la maladie l'a ramené à des sentimens de religion; nous n'avons pu obtenir aucun renseignement à cet égard.

Du Règne des vrais Principes, 2^e. édition (1).

Nous avons annoncé la première édition de cet ouvrage; celle-ci a encore plus de droits aux suffrages des hommes religieux. L'auteur l'a enrichie de quelques citations qui se rattachent naturellement à son objet; il a puisé entr'autres dans les dernières productions d'un prélat éloquent qui a si bien montré le danger des lectures contre la religion. Il offre aussi des morceaux intéressans sur l'éducation; sur les écoles chrétiennes, sur les missions, et sur d'autres objets d'une grande importance.

Exposer quels sont les vrais principes en religion et en morale, quels sont les obstacles qui s'opposent à leur retour, et les moyens de vaincre ces obstacles, tel est le plan de ce livre. L'auteur, M. C. de M., est déjà connu par des ouvrages tous inspirés par le zèle pour la religion; c'est à lui que l'on doit les *Lectures chrétiennes* (2) dont nous avons fait l'éloge, et d'autres livres de piété. Le *Règne des vrais Principes* est composé dans le même but. L'auteur y insiste avec raison sur l'importance et les avantages d'une éducation chrétienne; ce n'est en effet que par là que l'on peut espérer de voir régénérer la société, que des systèmes faux ou pervers d'éducation semblent précipiter vers sa ruine.

A la fin est une notice de divers ouvrages convenables pour la jeunesse, et qu'on a distribués suivant les différens âges.

(1) 1 vol. in-12; prix, 2 fr. 50 c. et 3 fr. 25 c. franc de port. A Lille, chez Lefort; et à Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

(2) 3 vol. in-12; prix, 7 fr. et 10 fr. franc de port. A Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

Sur quelques ouvrages de biographie protestante.

Les protestans se sont moqués souvent des Recueils de Vies de saints publiés par des auteurs catholiques, et où l'on trouvoit, disoient-ils, beaucoup d'exagération et de minuties, et un ton d'éloge et d'admiration qui s'allie mal avec le calme, la réserve et la sévérité de l'histoire. Il ne seroit pas difficile de justifier de ce reproche nos bons auteurs de Vies de saints, et de montrer qu'ils ont pu, sans un excès d'enthousiasme, célébrer le courage d'un saint Ambroise, la doctrine d'un saint Augustin, les travaux d'un saint François-Xavier, le zèle d'un saint Charles-Borromée, la douceur d'un saint François de Sales, l'active charité d'un saint Vincent de Paul. Il n'y a sans doute rien d'outré dans les éloges que nous donnons aux éclatantes vertus de ces grands hommes, et quand on se rappelle leur beau caractère, ou leurs écrits ou leurs services, ou n'est point tenté de reprocher aux historiens l'admiration qu'ils montrent pour des modèles si dignes d'être proposés à notre imitation et à nos hommages. De plus, les protestans n'ont pas beaucoup de droits de juger nos auteurs avec tant de sévérité. Enthousiastes eux-mêmes de leurs réformateurs, ils ont mauvais gré à se plaindre de notre respect pour les plus saints personnages, et quand on veut tout louer dans Luther, Zuingle ou Calvin, il est étonnant que l'on soit avare d'éloges pour des hommes tels que saint Athanase, saint Léon, saint Grégoire, saint Bernard, etc.

Cette inconséquence, qui est sensible dans plusieurs ouvrages des protestans, éclate surtout dans quelques-unes de leurs productions les plus récentes. Il paroît en ce moment un *Musée des Protestans*, dont nous parlerons plus tard : aujourd'hui nous ne nous arrêterons que sur un écrit du même genre, quoique dans un cadre moins vaste. Cet écrit étant par sa brièveté même plus propre à être répandu, il y a plus de motifs encore de l'examiner, et d'y répondre. Le texte de cette brochure est *Calvin et l'Eglise de Genève*, par M. Bretschneider, de Gotha; traduit de l'allemand par G. de Felice, 1822, in-8°. C'est d'un bout à l'autre un panégyrique. Tome XXXIII. *L'Ami de la Relig. et du Roi.* H.

que complet, où Calvin est constamment présenté sous les couleurs les plus favorables. On loue non-seulement son esprit, son talent pour le gouvernement, son éloquence, sa dialectique, son adresse à manier les esprits, mais aussi sa sagesse, sa modération, sa piété vraie. A peine reconnoît-on quelques taches dans le caractère de ce réformateur, et M. de Félice est même si scrupuleux sur cet article, qu'il a supprimé dans sa traduction des passages des écrits de Calvin rapportés par M. Bretschneider, et qui sont remplis d'injures du plus mauvais goût. Le traducteur dit bonnement que ces passages fournissent un aliment facile aux déclamations des catholiques, et tendent à jeter de la défaveur sur Luther et Calvin. Mais ces passages n'en existent pas moins, et les dissimuler, ce n'est pas les détruire. Si M. de Félice trouvoit de tels traits chez les catholiques, il les recueillerait avec complaisance : pourquoi ne veut-il pas que l'on juge Calvin d'après ce qu'il a écrit, et comment peut-on appeler *déclamations* des citations puisées dans les productions mêmes des réformateurs ? Celui qui veut apprécier le caractère de Calvin peut-il négliger de le considérer sous toutes les faces, et n'est-ce pas annoncer l'intention de faire un portrait de fantaisie que de supprimer à dessein tout ce qui pourroit nuire à la mémoire du personnage que l'on veut exalter ?

En jugeant Calvin par ses écrits et par les faits, on trouveroit donc à rabattre beaucoup des éloges que lui décernent ses deux admirateurs. On voit par ses lettres quel étoit son orgueil et sa jactance ; il aimoit à parler de sa réputation, de ses succès, de son intégrité, de sa patience, de ses travaux ; de sa frugalité, de son zèle, choses qui sont prouvées par tant de marques illustres de sa première jeunesse. Il n'étoit pas moins épris de son talent pour la controverse ; tout le monde sait ; disoit-il, combien je sais presser un argument, et combien est précise la brièveté avec laquelle j'écris. Ses emportemens ne le cèdent pas à ceux de Luther. Ses adversaires ne sont jamais que des fripons, des foux, des furieux, des bêtes, des tateaux, des ânes, des chiens, des porceaux ; le beau style de Calvin, dit Bossuet, est sans cesse souillé de ces grossièretés. L'école de Westphal est une plante stable à porceaux ; la cène des luthériens est une cène de cyclopes, où l'on voit une barbarie digne des Scythes ; les luthériens, comme les papistes, sont les vils esclaves de Satan. Au mi-

Rien de ces injures il vante encore sa douceur ; il assure qu'il est sans fiel, et, pour qu'on n'en doute pas, il interpelle son adversaire, et s'écrie : *M'entends-tu, chien ? m'entends-tu bien, frénétique ? m'entends-tu bien, grosse bête ?* Je conçois que M. de Félice n'ait pu se résoudre à faire entrer ces gentillesses dans son apologie.

Le mépris que Calvin faisoit des Pères n'est pas moins propre à le décréditer auprès des gens sages ; il les traite sans façon d'écoliers, et, quand il est pressé par leurs témoignages, il croit en être quitte en disant que *ces bons gens ont suivi sans discrétion la coutume qui dominoit de leur temps*. Ses variations sont peut-être moins nombreuses que celles de Luther, parce qu'il avoit plus de méthode : combien n'a-t-il pas changé cependant dans ses confessions de foi ? Il joue des personnages différens avec les luthériens, parlant de la confession d'Angsbourg, tantôt avec respect en public, tantôt avec mépris en particulier, et se moquant avec ses amis de ceux qu'il caressoit le plus. Sur la présence réelle, il cherche à consoler Luther et Zuingle, s'enveloppe de paroles pompeuses qui promettent plus qu'il n'accordoit en effet ; il est si confus, si embarrassé, si tortueux, que ses disciples ont été obligés de l'abandonner, et le sentiment de Zuingle, qu'il avoit combattu, a prévalu parmi eux. Il connut, dit Boryvet, à la conjuration d'Amboise, dont il se défendit mollement après le coup manqué ; il autorisa les guerres civiles et la révolte, comme l'évêque de Meaux l'a montré dans sa *Défense de l'Histoire des Variations*, contre Barnage. Sa doctrine détruit le libre arbitre, et fait Dieu auteur du péché. S'il raisonnoit plus conséquemment que Luther, il s'engageoit aussi dans des résultats plus fâcheux ; et sa certitude du salut, son inamissibilité de la justice, et surtout ce dogme étrange que les enfans des fidèles apportent au monde la grâce en naissant, sont mêlés chez lui à des contradictions inévitables pour quiconque pose de faux principes.

M. Bretschneider et son traducteur ont glissé sur tout cela, et, au lieu de juger Calvin d'après tous ses écrits, ils ont fait un choix d'après un système convenu, et ils se sont amusés à peindre en beau le fantôme de héros que leur imagination avoit créé. Leur Opuscule est divisé en quatre parties, dont la première offre des considérations générales sur Calvin, sur son caractère, et sur son influence ; la seconde route sur le

premier séjour du réformateur à Genève; et sur son exil, la troisième expose sa théologie, et la quatrième le considère comme le législateur et l'oracle des Genevois. Il est assez plaisant de voir avec quel soin les deux auteurs s'efforcent à varier les formes de l'admiration, et à dissimuler les parties faibles de la vie de leur coryphée. Quant à ses emportemens et ses injures, ils nous disent gravement qu'il ne faut point juger les grands hommes avec la même mesure que les autres, et que Calvin d'ailleurs demeura toujours dans les bornes de la décence; d'où l'on doit conclure qu'ils n'ont pas lu ses écrits contre Westphal, et ses autres adversaires. Ils avouent que la réforme de Genève ne fut dans l'origine qu'une affaire de politique, et que le parti libéral sentit qu'il ne pouvoit mieux assurer son indépendance qu'en s'unissant avec Berne; et en même temps que cette union ne pouvoit s'obtenir plus sûrement qu'en introduisant la réforme. Ils sont un peu embarrassés à excuser les procédés de Calvin envers ses ennemis, qu'il fit exiler ou condamner à mort. Castalio fut banni pour lui avoir dit des injures; Jacques Gruet, qui étoit du parti dit des libertins, et qui avoit parlé contre la réformation, contre Calvin, et même contre la révélation en général, fut condamné à mort, et décapité en 1547; Gentilis s'échappa au même sort à Genève qu'après avoir apaisé Calvin par ses submissions. Boleac fut exilé pour avoir combattu la doctrine de Calvin sur la prédestination, et Calvin fit même le voyage de Berne pour le faire chasser de cette ville, ainsi que Castalio, et il y réussit. Le traitement fait à Servet, en 1553, à l'instigation de Calvin, est trop fauveux pour être contesté; les apologistes sont ici sur les épines. Ils disent que Servet étoit orgueilleux, comme si Calvin l'étoit moins. Il est certain, selon eux, que le sénat ne condamna pas Servet pour plaire à Calvin, tandis que le contraire est manifeste par les détails de cette affaire. Ils allèguent l'opinion où l'on étoit alors, que le dogme de la Trinité étoit nécessaire au salut; ce qui donne lieu de penser que ces messieurs inclinent beaucoup pour l'erreur de Servet. Enfin, ils terminent leur apologie en disant que le seul reproche que l'on puisse raisonnablement faire à Calvin, c'est d'avoir pris les opinions de Servet dans le plus mauvais sens: assurément on ne leur reprochera pas à eux d'avoir pris dans le plus mauvais sens la conduite de Calvin en cette circonstance.

Tel est cet écrit, qui ne suppose, ni des recherches bien profondes, ni un esprit bien dégagé de préjugés. Dans un siècle aussi riche que le nôtre, dit un savant distingué (M. Raoul-Rochette), en docteurs sur l'histoire de la réformation, et qui possède un si grand nombre de livres sur le caractère et la personne du réformateur, il semble qu'on ne devrait songer à en publier de nouveaux qu'autant qu'on auroit découvert de nouveaux faits, ou qu'on pourroit présenter des aperçus nouveaux; il semble aussi que, lorsqu'il est question d'hommes dont les opinions ont soulevé tant de passions, ce n'est pas procéder en véritable critique que de se faire contre tous et sur tous les points, leur approbateur et leur panégyriste. Mais M. Bretschneider et M. de Felice ne paroissent avoir cherché qu'à couvrir de quelque gloire le berceau de la réformation, et ils n'ont pas même mis à ce dessein toute l'adresse possible. Leur livre n'est au fond qu'un livre de circonstance et de parti, comme tant d'autres, semé de traits contre l'église romaine, et supposant toujours ce qui est en question. M. Felice ne veut pas que nous injurions sa croyance; mais il ne s'est pas cru obligé de prêcher d'exemple, et un homme qui écrit en France (car son *Avertissement* est daté de Strasbourg, en mai dernier) auroit dû peut-être montrer plus d'égard pour la foi que professe le souverain et la grande majorité de ses compatriotes. Sans le renvoyer aux théologiens qui ont écrit contre Calvin, nous lui indiquons le jugement porté sur ce réformateur dans la *Biographie universelle*: l'auteur de l'article *Calvin*, dans ce recueil (M. de Barante père, ancien préfet), trace un portrait assez fidèle du chef du calvinisme; et, comme il étoit instruit, et qu'il avoit habité Genève; comme d'ailleurs il n'étoit pas d'une orthodoxie sévère, et qu'il ne se piquoit pas de favoriser extrêmement les catholiques, son témoignage ne sauroit être suspect aux Génois.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS: Les deux discours de M. de Marchangy à la cour d'assises, pour l'affaire de la Rochelle, ont puissamment excité l'attention générale, et nous avons beaucoup regretté que leur longueur ne nous permit pas de les insérer, mais à

numéro entier n'auroit pas suffi pour cela. Dans une matière si grave, nous ne remarquerons pas le talent de l'orateur et le mérite de la diction ; ce qui doit nous occuper, ce sont les terribles révélations que le magistrat a faites. Cette immense conspiration répandue sur toute la France, ces soixante mille carbonari, liés par d'affreux sermens, cette impiété déclarée, cet esprit de vertige, cette fureur de bouleversement, cette horreur pour le repos et pour l'autorité légitime, ce concert pour le mal, forment sans doute un spectacle effrayant. Quel sera le sort de la religion et de la société, travaillées par de tels élémens de discorde et de ruines ? De quelle fermeté le gouvernement n'a-t-il pas besoin pour résister à une conjuration si vaste et si audacieuse ? car les débats ont confirmé les révélations du réquisitoire : on a vu quelle étoit l'effronterie de quelques accusés ; on a entendu des défenseurs plaisanter sur la conspiration, et s'amuser à faire des épigrammes sur les poignards et sur les dangers dont on nous menace. On nous parle de pitié pour des factieux : la pitié pour les scélérats est une barbarie pour la société toute entière, qui mérite cependant, ce semble, autant d'intérêt que quelques individus. Actuellement, quel sera le résultat des découvertes de la justice ? Redoublera-t-on de vigilance et de vigueur contre cette conjuration flagrante et contre ses audacieux complices ? Nous avons droit de l'espérer. Pour nous, simples particuliers, nous n'avons qu'un devoir à remplir ; c'est de prier pour la religion, pour l'Etat, pour le trône, au milieu des périls qui les environnent. Jamais les circonstances ne furent plus graves ; jamais l'autorité n'eut plus de besoin d'être aidée par les vœux de la piété, sans lesquels les soins et les efforts de ceux qui veillent sur la cité seroient souvent impuissans.

— Un des pasteurs les plus estimables de la capitale, M. Eloy Lelegard, curé de Saint-Jacques du Haut-Pas, est mort le 4 de ce mois, à onze heures du matin. Né dans le diocèse de Coutances, le 14 septembre 1745, il étoit au moment de la révolution premier vicaire de la paroisse de la Madeleine. Le refus de serment le força de quitter la France, et il se réfugia dans l'île de Jersey, où il resta tant que dura la persécution. Lorsque l'horizon s'éclaircit, il revint à Paris, et ne fit pas difficulté d'accepter la place de second vicaire dans la nouvelle église de la Madeleine, qui est l'ancien couvent des religieuses

de l'Assomption. La cure de Saint-Jacques du Haut-Pas étant devenue vacante, en octobre 1809, M. Lelegard y fut nommé, et s'occupa des moyens de réparer et d'embellir son église. Quoique cette paroisse compte un grand nombre de pauvres, il refusa de la quitter pour une plus avantageuse, qui lui fut offerte peu après son arrivée à Saint-Jacques. Il a toujours vécu dans l'union la plus parfaite avec ses coopérateurs et ses paroissiens. A l'aiméité du caractère et à la simplicité des mœurs, se joignoient chez lui un esprit cultivé et des connoissances positives sur des matières de son état, et sur ce qui concernoit la discipline, les règles de l'Eglise et l'administration des sacremens. Il avoit célébré, dans son église, le 3 octobre 1819, sa cinquantième année de prêtrise. L'année suivante ses forces commencèrent à décroître; il perdit l'usage de ses jambes, et il falloit le porter à l'église quand il vouloit exercer quelque-une de ses fonctions. Cet état d'infirmités s'accrut, et dans les derniers temps il ne pouvoit célébrer les saints mystères que chez lui. Il a vu la mort s'avancer à pas lents, et a pu se préparer à son dernier sacrifice avec la résignation qu'il avoit inspirée à tant d'autres. Ses obsèques ont été célébrées, le 6, dans son église, avec un grand concours.

— L'établissement des missionnaires de France, qui a été formé à Marseille, continue de rendre les plus grands services dans cette ville. Le supérieur, M. Rodet, prêche tous les dimanches dans la chapelle, qui se trouve toujours remplie. M. Bach dirige le Refuge avec beaucoup de sagesse, et on remarque, parmi les filles repenties, des dispositions très-consolantes pour la piété et la pénitence. MM. Polge et Marius Aubert sont fort suivis dans les églises de Saint-Cannal, et de Saint-Martin. Les curés de la ville réclament souvent le secours des missionnaires, qui ne peuvent suffire à toutes les demandes : aussi forme-t-on des vœux pour l'accroissement de leur établissement. Ils viennent, en ce moment, d'acquiescer une nouvelle maison, et on agrandit leur chapelle. Il seroit à désirer qu'ils fussent en état de faire des missions, cet hiver, en Provence, et on les souhaite en beaucoup de lieux.

— M. l'archevêque de Besançon s'affligeoit depuis longtemps de voir que, malgré le nombre assez considérable de jeunes gens qui se préparent à l'état ecclésiastique dans les petits séminaires, les ordinations étoient cependant loin d'être en proportion avec les besoins de son diocèse, ou plus de

cent cinquante succursales sont vacantes. Le prélat résolut donc de prendre des mesures efficaces pour remédier au mal, et, au commencement de 1821, il invita ses curés, par une circulaire, à chercher dans leurs paroisses des sujets propres pour l'état ecclésiastique, en annonçant que l'on pourroit recevoir des jeunes gens de dix-sept ans et au-dessus, qui montreroient des dispositions plus qu'ordinaires pour l'étude et la piété, et qu'on abrégeroit pour eux le cours des études ecclésiastiques. Les curés remplirent les intentions du prélat, et trois cents jeunes gens au moins s'offrirent : il y en avoit parmi eux qui avoient environ trente ans, et on remarqua qu'il s'en présenta même dans les parties du diocèse qui avoient fourni le moins de vocations depuis vingt ans. Sur ce nombre, on fit choix d'environ deux cent cinquante, qui dennoient des espérances plus fondées, et on leur donna une retraite au grand séminaire de Besançon, pendant les vacances de Pâque de 1821, l'usage étant, dans ce séminaire, qu'il y ait six semaines de vacances à Pâque et autant à l'automne. La retraite finie, on envoya ces jeunes gens à Luxeuil, où il existoit, depuis plusieurs années, un séminaire nombreux, établi dans le vaste emplacement de la célèbre abbaye de ce nom. On disposa les choses de manière que les deux communautés ne fussent pas confondues ; chacune avoit ses exercices, ses leçons, ses repas, ses récréations à part. Un directeur particulier faisoit, aux nouveaux élèves, des instructions pour eux seuls, et les dispoit à l'étude de la théologie par des catéchismes approfondis. Toutefois, comme la réunion de tant de jeunes gens dans un même local pouvoit être nuisible à leur santé ou à leurs travaux, le séminaire extraordinaire fut, à la Toussaint dernière, transporté à Vesoul, dans l'ancienne maison des Capucins, qui a été achetée, pour cet objet, par M^{me}. Daguenet, dame aussi généreuse que zélée. Les élèves y ont fait des progrès étonnans, au point qu'au bout d'un an, de quinze ou dix-huit mois, une cinquantaine d'entr'eux ont été en état de passer, vers Pâque dernier, de l'étude du latin au cours de philosophie. Ce cours abrégé finira pour eux ces vacances, et à la rentrée, ils commenceront leur théologie au grand séminaire de Besançon. Ce succès inattendu est dû à l'ardeur extrême des élèves aussi bien qu'aux soins de leurs professeurs, et on espère que, dans peu d'années, le diocèse de Besançon aura cent cinquante bons

prêtres de plus, et des prêtres dont on eût été privé sans la mesure extraordinaire qui a été prise. Depuis la formation du nouveau séminaire, presque aucun des élèves n'a changé d'avis : quelques-uns seulement ont été obligés, par raison de santé, de renoncer à leur dessein; quelques autres ont été renvoyés au cours ordinaire, faute de dispositions remarquables; mais ils ont été promptement remplacés par d'autres candidats du même âge, et aujourd'hui l'établissement se compose d'environ cent quatre-vingts élèves. La plus grande régularité y règne. On n'exige des élèves que la pension la plus modérée; mais on préfère ceux qui peuvent au moins fournir à une partie de leur dépense. Une souscription a été ouverte pour le soutien de la maison; une caisse a été formée pour cela à l'archevêché. Ce sont les prêtres qui fournissent la plus grande partie des fonds; et dans les retraites qui se font chaque année au séminaire, les ecclésiastiques ont été fortement exhortés à s'imposer quelques sacrifices pour se procurer des coopérateurs et des successeurs. Un seul curé a donné 1,200 fr.; chacun s'est imposé plus ou moins, et personne ne s'en est dispensé, sauf peut-être les adhérens de feu M. L. Quoi qu'il en soit, le nouveau séminaire s'est soutenu, et on a espérance qu'il continuera de même. Dans le commencement, quelques-uns n'approuvoient pas l'entreprise; mais le succès a justifié la prévoyance du pieux ecclésiastique qui a conçu et exécuté ce dessein. On peut aujourd'hui calculer avec certitude l'époque où le diocèse jouira des fruits de ses soins; peut-être même pourra-t-on fournir des sujets à d'autres diocèses. Il n'est que trop connu que d'autres parties du royaume sont encore plus dépourvues de prêtres que la Franche-Comté; pourquoi n'y tenteroit-on pas ce qui vient d'être fait à Besançon? Ce diocèse possède, à la vérité, des hommes doués d'activité et de courage et pleins de confiance en Dieu; mais cet avantage ne lui est pas sans doute particulier, et le clergé des autres diocèses s'honore de compter aussi dans son sein des prêtres capables de former de pareils projets et de les suivre. A des hommes si zélés, la seule idée d'un bien possible suffit pour essayer de le réaliser. Chacun de nous est témoin de la disette croissante des prêtres; nous la déplorons; nous parlons souvent de la nécessité de quelque grande mesure pour prévenir la ruine du sacerdoce. Honneur à celui qui a employé le premier de ces moyens, et qui a donné,

aux autres portions de l'église de France, un exemple qui ne sera vraisemblablement pas perdu pour elles!

— Le 11 juin dernier, il y a eu à Beauvois, diocèse de Rouen, avec l'autorisation de M. l'archevêque, une translation solennelle de reliques. Ces reliques sont celles de saint Laurent, et de saint Vincent, martyrs; de saint Abraham, abbé; et de saint Nicolas, patron de la paroisse: celles-ci sont venues de Rome, et ont été procurées par M. Vallée, curé de Grémonville. Huit prêtres en chasuble tenoient les cordons des deux reliquaires, et dix-sept autres assistoient à la procession, qui étoit accompagnée d'un grand nombre de fideles, du maire et adjoint, de la garde nationale. La messe a été chantée dans l'église de Beauvois, par M. le curé de Blangy; et M. Dupuy, vicaire de Notre-Dame, à Rouen, a prononcé un discours qui roulait sur la résurrection des corps. Une autre cérémonie a eu lieu dans la même paroisse, le 23 du même mois: c'est une plantation de croix, qui s'est faite au milieu des éclairs et du tonnerre. M. le curé de Gournay a fait la cérémonie et prononcé un discours, et de retour à l'église, M. Lepicard, curé de Beauvois, a encore adressé à ses paroissiens des paroles d'édification. Ces cérémonies contribuent à ramener l'esprit de religion dans ce canton.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême, a fait remettre une somme de 300 fr.; MONSIEUR, une somme de 250 fr., et M. le duc d'Angoulême, une somme de 150 fr., à un malheureux propriétaire de l'arrondissement de Lectoure (Gers), dont la famille alloit être réduite à la plus affreuse misère.

— Par ordonnance royale, du 4 septembre, M. le comte de Villèle est nommé président du conseil des ministres.

— M. le prince de Laval Montmorency doit partir pour Rome, le 9 ou le 10 de ce mois.

— M. Poulet fils, imprimeur-libraire, avoit été condamné à six mois de prison, en 1820, et à 3000 fr. d'amende, comme auteur et imprimeur d'une chanson séditieuse. Il a été arrêté, le 4 septembre, au moment où il se disposoit à aller à la campagne.

— On a transféré des prisons de Poitiers dans celle de Sainte-Pélagie, le sieur Beaufort, prévenu de conspiration, et que la cour d'assises de Paris condamna, il y a deux ans, à quatre années de détention et à 8000 fr. d'amende, pour avoir fait un ouvrage intitulé: *le Despotisme en état de siège*.

— Le Roi vient d'accorder des pensions à un grand nombre de

volontaires royaux du département du Gard, qui, en 1815, défendirent la cause royale.

— Pailhès, Dubar et Guinaud, condamnés par la cour d'assises de Colmar, ont été transférés de la prison de cette ville dans la maison centrale de détention à Ensisheim.

— M. Voyer d'Argenson, qui n'a point assisté aux deux dernières sessions de la chambre, et qui a préféré suivre en Angleterre les débats de la cour d'assises de Colmar, vient de débarquer en France.

— Le roi d'Angleterre est rentré dans sa capitale, le 1^{er} septembre. La police de Londres a découvert un complot formé pour assassiner le duc de Wellington. M. le vicomte de Châteaubriand a visité le château d'Hartwell.

— Le célèbre astronome Guillaume Herschell est mort, le 25 août, auprès de Windsor, en Angleterre, à l'âge de 86 ans. C'est lui qui découvrit, en 1781, la planète d'*Uranus*.

— Les nouvelles d'Espagne sont favorables aux royalistes. On porte à dix mille hommes le nombre des soldats de la foi dans la Navarre. Le général Quicada a reçu beaucoup de munitions. La junte de Navarre se trouve maintenant à Esparza, à une petite lieue au midi de Pampelune. L'armée royaliste de Catalogne s'est emparée de Saint-Féliu de Quisols et de Abasanct. Le ministre Navarro vient d'exiler l'archevêque de Saragosse, et les évêques de Malaga et Ceuta; quatre chanoines de Saragosse ont été envoyés à Ceuta. On parle de prendre des mesures violentes contre les couvens. On dit que Riago et ses partisans se sont séparés du parti des ministres. Le général Espinosa a fait paroître une proclamation dans laquelle il rend les pères comptables de la conduite de leurs enfans, et ordonne qu'on dresse une liste de tous les individus qui pourroient se joindre aux troupes royalistes.

— Il est né un troisième fils au Grand-Seigneur. Dans la nuit du 11 au 12 août, les janissaires ont mis le feu à Jassy en Valachie; plus de deux mille maisons ont été la proie des flammes; L'incendie duroit encore au départ du dernier courrier.

— Les Grecs ont remporté une grande victoire aux Thermopyles sur les Turcs, commandés par Churschid-Pacha.

Affaire de La Rochelle; cour d'assises de Paris.

L'audience du 3 septembre a été remplie par les plaidoiries de M^{rs}. Carré, Dequevauvillers, Marre, Boulay, Saint-Martin, Quicnault, Visinet, Boinvilliers, Dalloz, Plongoulm. M. le président fait transmettre au ministère public, pour être par lui prises telles conclusions qu'il avisera, un paquet adressé à MM. les jurés, et dont il a fait l'ouverture lorsqu'il lui a été remis par le chef du jury.

Séances du 4 septembre. M. Marchangy a la parole pour la réplique. Il réfute quelques sophismes avancés par les défenseurs; il rappelle à MM. les jurés que la loi ne leur demande que la conviction du crime, et non la preuve incontestable de ce crime. La société des *carbonari* est formée pour renverser les trônes, La loi qui punit les

conspirateurs n'exige pas qu'ils aient les moyens de réussir dans leurs entreprises; elle exige seulement qu'il y ait eu complot. Dans l'affaire présente, il y a eu résolution concertée et arrêtée; il est absurde de présenter ce vaste complot comme ne constituant qu'un délit isolé, que des propos séditieux, qu'une insubordination militaire. Après avoir établi ces principes, M. l'avocat-général récapitule les faits et les charges qui pèsent sur les accusés.

M. Marchangy termine en parlant des pièces qui lui ont été remises par M. le président : ce sont des lettres qui consistent en une liste imprimée des noms de ceux qui composent le jury. Sur la plupart de ces lettres on a ajouté à la main : *Le sang veut du sang*. On a adressé des lettres semblables aux femmes de MM. les jurés. M. le préfet de police a aussi envoyé à la cour plusieurs de ces lettres où on lit au bas : *Poignard, mort*. Quelques-unes ont les dates remarquables des 2 et 3 septembre. M. l'avocat-général dissipe les terreurs que ces lettres peuvent inspirer à des âmes foibles, et compte sur le courage et le dévouement de MM. les jurés. Il requiert que ces pièces soient déposées au greffe pour être procédé à une information légale.

Me. Barthe dit que ces lettres viennent peut-être de ceux qui écrivirent contre les conspirateurs du 19 août. La parole est accordée à plusieurs autres défenseurs.

Séance du 5 septembre. M. le président, après avoir demandé aux accusés s'ils ont quelque chose à ajouter à leur défense, fait son résumé, qui a duré plus de quatre heures. M. le président soumet ensuite aux jurés les questions dans lesquelles les accusés sont divisés en deux classes; les uns sont dans celle des conspirateurs, et les autres dans celle des non-révélateurs. L'avocat déclare ensuite qu'il n'y a pas lieu à poser les questions proposées par M. Merilhou. A une heure du matin la cour prononce son arrêt: Boriet, Pomier, Raoulx et Goubin, sont condamnés à la peine de mort; Castille, Dariatseoc et Lefèvre, à cinq ans d'emprisonnement; Barlet, à trois ans; Labouré, Cochet et Perreton, à deux ans; Goupillon, déclaré révélateur, est mis sous la surveillance de la police pendant quinze années, avec un cautionnement de 1000 fr. Les autres prévenus ont été acquittés.

Affaire de Saumur; cour d'assises de Poitiers.

Suite de la séance du 31 août. Le 24 février, Pombas, à la tête de vingt ou trente hommes, se présenta chez le témoin Gaspoy, armurier, demanda des armes, et livra une facture signée par Berton, et qui devoit être payée à Saumur. Le même jour, on força le témoin Charpentier à prêter sa voiture et ses chevaux. La femme Bondil, concierge de la mairie de Thouars, a vu Berton et Pombas au moment où ils prenoient les armes déposées à la mairie. Il paroit que Delon proposa de passer les baïonnettes à travers le buste du Roi. M. de La Ville-Beaugé, colonel d'infanterie, fut arrêté par Pombas et Delon, qui lui dirent qu'on le garderoit comme otage; que

le même mouvement s'opéroit dans toute la France. Ses chevaux furent requis au nom du général de l'ouest, qui monta l'un d'eux lorsqu'il alla à Saumur. M^{me}. de La Ville-Beaugé fut menacée d'être assassinée si elle ne livroit pas ce qu'on lui demandoit.

M. le conseiller Guimard dit à Berton qu'il seroit généreux de sa part de se charger de l'accusation entière plutôt que de la faire retomber sur des hommes qui n'ont fait qu'obéir à son impulsion. M. Georges, notaire, a entendu dire à Berton qu'il attendoit six cents hommes de Parthénay. Jacques Galerneau a été engagé par deux des accusés à prendre les armes, le 24 février. Des hommes armés vinrent, le même jour, au bureau du bac à Thouars, et reçurent l'ordre de ne laisser passer personne.

L'accusé Masse invita le sieur Thibaudière de s'armer d'un fusil et à prendre la cocarde tricolore. Berton choisit le lieutenant Poulet pour commander la place et la garde nationale de Thouars. Il lui ordonna de faire réparer les armes de la mairie, et de mettre en action tous les armuriers et tous les serruriers de la ville. Le lieutenant refusa d'obéir.

M. Devallée, sous-préfet de Bressuire, ayant appris le mouvement de Berton à Thouars, se porta aussitôt dans cette ville avec deux brigades de gendarmerie. Il arrêta les hommes qui gardoient les portes, et qui avoient la cocarde tricolore; plusieurs autres personnes furent arrêtées dans la campagne: il reprocha au maire sa foiblesse. Sur les chemins il rencontra des paysans vendéens qui lui offrirent leurs bras, et, de retour à Bressuire, il reçut une députation de quarante chefs de paroisses qui demandoient à marcher contre les révoltés. Berton n'avoit forcé personne à suivre sa troupe.

Séance du 21 septembre. Plusieurs témoins déposent qu'ils ont vu passer à Montreuil la bande armée, qui crioit: *Vive la liberté! vive le roi de Rome!* M. Joly Carmel, maire de Montreuil, vit passer Berton avec sa troupe. La gendarmerie, ni le peuple, ne voulurent pas le suivre. Berton donna 100 fr. à un individu vêtu en blouse. Berton et Delon engagèrent le sieur Rousseau, maréchal-des-logis à Montreuil, de les suivre à Saumur. Celui-ci envoya de suite un gendarme à son chef pour l'avertir de ce mouvement, et lui-même partit avec son brigadier pour se joindre à l'Ecole d'équitation, et poursuivre cette bande.

Botret, gendarme à Saumur, étoit en vedette sur la route, le 24 février. Caffé lui dit qu'il s'opéroit un mouvement général; que deux cents hommes d'avant-garde et un corps de trois mille hommes alloient arriver à Saumur, qu'il étoit inutile de leur résister. Il vit ensuite arriver Berton, Delon, etc. Cette déposition est confirmée par celle de plusieurs autres gendarmes. Caffé dit à l'un d'entr'eux qu'on ne vouloit plus des Bourbons.

Le capitaine Bonchon fut envoyé avec un détachement de l'Ecole d'équitation sur la route de Saumur à Thouars. Il rencontra la bande révoltée, à la tête de laquelle étoient Berton et Delon. Le premier lui dit que plusieurs villes des environs étoient en son pouvoir; qu'il commandoit l'avant-garde d'une armée de 20,000 hommes; que plusieurs régimens faisoient cause commune avec lui, et que toute résis-

tance seroit inutile. Comme l'obscurité étoit grande, le capitaine Fouchon ne put reconnoître à quel nombre se portoit la troupe de Berton : ses cavaliers étoient d'ailleurs mal armés; il se replia donc sur Saumur.

M. de Maupassant, maire de Saumur, fait une déposition très-détaillée de ce qui se passa lorsque Berton se présenta aux portes de la ville. Dès le 23 février, on faisoit courir le bruit qu'il y avoit eu une révolte à Paris. Le 24 au soir, on lui dit qu'une troupe de rebelles se présente au pont Fouchard. Il se rend chez le sous-préfet, et ordonnant qu'on rassemble la garde nationale. Il s'avance vers le pont. Là, il voit Berton qui lui annonce qu'il vient au nom de la liberté. Comme le maire protestoit de sa fidélité au Roi, l'accusé Pombas dirigea sur sa poitrine un pistolet d'arçon. Quatre autres individus le menaçoient également de leurs fusils. M. de Maupassant engagea les révoltés à se retirer. Un homme vint en même temps annoncer à Berton que 12,000 hommes arrivoient de Saint-Maixent. M. le maire reprocha à Delon sa conduite.

Il ordonna ensuite à Berton de ne pas s'approcher de la ville, sinon qu'on feroit feu sur lui, et il se rendit de nouveau auprès du sous-préfet. Le conseil résolut de n'attaquer les séditeux que le lendemain au jour. Berton demanda plusieurs fois à parler à M. de Maupassant, mais voyant que toutes ses démarches étoient inutiles, il fit battre la retraite vers les onze heures du soir. Cinquante hommes de l'Ecole furent envoyés à sa poursuite. M. le procureur-général observe que la ville de Saumur étoit fort tranquille avant le passage de M. Benjamin Constant, et qu'elle n'a été agitée que depuis.

M. Perrault Dupuy, commandant la garde nationale de Saumur, M. Bruguère, intendant militaire, et M. Guilière, commissaire de police, déposent les mêmes faits que M. de Maupassant. M. Guilière ajoute, que depuis le funeste passage de M. Benjamin Constant à Saumur, les opinions s'étoient exaltées, les passions s'étoient aigries. M. Cassé surtout étoit devenu l'objet de l'attention spéciale de la police. Plusieurs autres témoins déposent des faits connus. Le 24 février, entre huit et neuf heures du soir, Cassé loue un bateau aux frères Rolland, mariniers, qui conduisirent un individu à Nantes.

Séance du 3 septembre. M. Boisragon, chef du jury, porté plainte à M. le président, au nom de tous les jurés, contre la rédaction inconvenante d'un bulletin des débats de la cour. Le 24 février, Sauzais dit au témoin Buzard qu'il y avoit du tumulte; qu'il falloit s'y rendre: il dit à d'autres qu'on vouloit rétablir les dîmes. Il résulte de la déposition écrite de Verlet, sous-lieutenant, que Sauzais lui annonça qu'un mouvement devoit venir de Paris, et qu'une puissance voisine aideroit à ce mouvement. L'accusé Pombas donna ordre à un nommé Tourneau de faire sonner le tocsin et de rassembler beaucoup de monde. D'autres témoins ont vu passer la bande de Berton. M^r. Drault, avocat de Berton, a remis à M. le président des pièces venant de Paris pour la défense de cet accusé; M. le président les a remises à Berton, après en avoir pris connoissance.

Séance du 4. L'accusé Jaglin dit que pendant les cent jours il a montré une conduite toute royaliste. On procède à l'audition des té-

moins à décharge. Baillageot, de Saumur, a vu Caffé faisant partie des 40 hommes de la garde nationale qui se sont portés au pont Fouchard. M. Véhé, négociant, a dîné chez Caffé le lundi-gras; Berton s'y trouvoit sous le nom de Jollivet. Berton soutient n'avoir pas changé de nom. Caffé et la femme Boucher attestent le contraire. Plusieurs ouvriers de la forge de la Peyratte déposent qu'ils n'ont vu que MM. Fradin et Leduin avec Dufresne.

M. Duvigier de Mirabal, l'une des trois personnes portées sur la liste des jurés, et qui en ont été retirées comme assignées à la requête de Berton, déclare ne connoître les accusés que depuis l'affaire. Berton dit que M. Duvigier a pu entendre parler de lui chez M. de Vertillac; le témoin répond qu'il ne connoit nullement M. de Vertillac. M. le procureur général prouve que l'assignation est frauduleuse, et demande qu'elle soit annulée. La cour fait droit au réquisitoire de M. le procureur général. M. Bréant, également porté sur la liste des jurés et assigné par Berton, déclare n'avoir aucune connoissance des faits.

Un juré, invite l'accusé Allix à faire connoître, le négociant, avec lequel il a prétendu correspondre au moyen des cartes découpées qui ont été trouvées sur lui. Woelfel dit avoir vu chez Berton des cartes semblables. On ne s'attachoit pas, pour le signe de reconnaissance, à la manière dont les cartes étoient écrites, mais seulement à la façon dont elles étoient découpées. M. le procureur général montre à MM. les jurés des modèles de ces cartes envoyées par M. le garde des sceaux, et saisies sur les accusés de La Rochelle. Plusieurs accusés disent qu'en s'engageant dans la troupe de Berton ils n'ont pas su ce qu'ils faisoient. Thenezay répondit à Berton qu'il étoit trop bête pour être juge de paix. Celui-ci répondit qu'il n'étoit pas plus bête que le juge de paix actuel. M. le procureur général annonce que demain il portera la parole.

On se rappelle que M^{sr}. l'archevêque de Bordeaux a essuyé, cet été, une maladie grave, qui avoit vivement inquiété son clergé, ses diocésains, et tous ceux qui savent de quel prix est la vie d'un si sage et si saint prélat. Il a recouvré la santé, et, avec elle, son zèle et son activité pour le bien. Il s'occupe sans cesse des soins de son ministère. La visite qu'il a faite dernièrement à Bazas a été brillante, par le concours des fideles, par la joie qu'inspiroit le rétablissement du prélat, par les progrès des élèves du petit séminaire, par l'éclat des exercices publics. Cette maison, qui est dirigée par un prêtre aussi capable que zélé (M. l'abbé Lacombe), se distingue par de bonnes études et par un excellent esprit. Les élèves ont prononcé, devant le vénérable prélat, des stances dont il a paru fort touché; et où on a reconnu l'heureuse facilité et la sensibilité douce d'un poète dont le nom est cher aux amis de la religion. M. le comte de Marcellus, à peine affranchi

de ses travaux législatifs, si peu favorables aux muses, a prêté encore sa voix aux séminaristes de Bazas pour célébrer un prélat dont il est l'admirateur et l'ami. Tout ce qui se rattache à M. l'archevêque de Bordeaux et à M. le comte de Marcellus a droit d'intéresser nos lecteurs, qui trouveront d'ailleurs ces stances dignes de leur auteur comme de leur objet.

Les jeunes élèves du petit séminaire de Bazas, à M^{sr}. l'archevêque de Bordeaux, le 28 août 1822.

Le Dieu que nous servons a vu couler nos larmes;
Il exauce aujourd'hui nos soupirs innocens;
Il comble nos souhaits, guérit nos alarmes;
Il rend un père à ses enfans.

Amis, qu'autour de lui chacun de nous s'empresse:
Sa présence embellit cet asile de paix.
Chantons, dans les transports d'une sainte allégresse,
Et notre amour, et ses bienfaits.

En répandant les dons que sa main multiplie,
Par les heureux qu'il fait on le voit rajeunir.
Des portes du trépas il renait à la vie
Pour nous aimer et nous bénir.

O vous dont la pieuse et sage prévoyance,
Loin d'un siècle profane a choisi ce saint lieu!
Vous donnez des amis à la triste indigence,
Et des ministres au vrai Dieu.

Par vos soins, à l'abri des orages du monde,
Ignorant ses plaisirs si voisins de ses maux,
Nous goûtons le bonheur dans une paix profonde.
Que charment de pieux travaux.

Sans regrets, sans remords, exempts d'inquiétude,
De nos doux passe-temps rien ne trouble le cours:
Dans les jeux, le travail, la prière et l'étude,
Coulent les plus beaux de nos jours.

Tel un petit ruisseau qu'un bienfaisant feuillage
Couvre, au fond des déserts, d'un abri protecteur,
Coule en paix; et son onde emplit le bocage
Dont l'ombre maintient sa fraîcheur.

Ainsi, par nos efforts, couronnant votre zèle,
Si nous suivons vos pas, à vous plaire assidus,
Si nous vous ressemblons; sans songer au modèle
Vous sourirez à nos vertus.

Lorsqu'enfin, rappelés des terres étrangères,
Nos yeux contempleront la terre des vivans,
Couronné par nos mains, au Père des lumières
Vous présenterez vos enfans.

*Conjuration de l'Impiété contre l'Humanité; par
M. Mérault (1).*

La révolution fut bien véritablement une conjuration de l'impie contre l'humanité; on vit alors les mêmes hommes se signaler par des décrets irréligieux et par des lois atroces. Les mêmes mains qui renversaient les autels se baignaient dans le sang innocent, et les plus hardis blasphémateurs étoient aussi les plus cruels bourreaux. On n'a peut-être pas assez fait attention combien il est glorieux au christianisme d'avoir eu pour ennemis et pour oppresseurs ceux qui l'étoient de tout un peuple, et d'avoir été frappé des mêmes coups par lesquels ils s'efforçoient d'abattre toutes les anciennes institutions, et d'anéantir, en quelque sorte, la morale et la vertu elle-même.

Cette considération n'a point échappé à M. l'abbé Mérault. Il remarque avec raison que jamais l'impie n'a paru plus altérée de sang que dans ces jours désastreux où elle a régné souverainement en France; à chaque outrage contre le ciel, dit-il, répondoit une calamité pour la terre, et tout ce qui a figuré dans la révolution comme impie, s'est montré sanguinaire et féroce. Il développe cette idée dans quelques chapitres, et cite à l'appui des faits trop constans. C'est par la révolution même qu'il veut confondre l'impie. En effet la philosophie nous avoit promis des merveil-

(1) In-8^o.; prix, 5 fr. et 6 fr. 50 cent. franc de port. A. Orléans, chez Jacob; et à Paris, chez Ad. Le Clerc, au bureau de ce journal.

les, elle devoit réaliser l'âge d'or, et fixer le bonheur sur la terre. Elle appela pour cette œuvre l'élite de ses partisans, des savans, des littérateurs, des publicistes, des hommes de talent et d'esprit dans tous les états. Que ne devoit-on point attendre de cette réunion d'hommes supérieurs aux préjugés vulgaires, investis d'une grande réputation, et qui annonçoient le zèle le plus vif et le plus pur pour le bien de la patrie, pour la gloire de leurs principes, pour le perfectionnement de l'espèce humaine? Toutefois tant de belles espérances ont été cruellement déçues. Ces habiles architectes ont bâti sur le sable, et leurs fragiles édifices, détruits presque aussitôt qu'élevés, sont tombés les uns sur les autres sans laisser plus de traces que ces châteaux mouvans qu'élève un enfant en se jouant, et que le premier vent dissipe. Ces ardents défenseurs de l'humanité, de la justice, de la morale, sont devenus des tyrans farouches et des législateurs monstrueux, et, au lieu de l'ère de bonheur qu'ils avoient promise, nous les avons vus appeler chez nous le désordre, la licence et la discorde, entasser les lois les plus absurdes et les mesures les plus barbares, et ne montrer que la plus complète impuissance pour le bien, et l'art funeste de couvrir la France de ruines, de proscriptions et d'échafauds.

Voilà où ont abouti tant d'efforts concertés, tant d'annonces fastueuses, tant d'écrits remplis des plus belles théories. M. Méraut rappelle ce triste échec de la philosophie moderne; il la fait juger par ses œuvres, et il leur oppose l'ascendant et les heureux effets de la religion. C'est ce qui forme la troisième partie de son ouvrage, et cette partie, destinée à tracer le tableau de la révolution, est peut-être la

qu'on lire avec plus d'intérêt. Je ne sais même si l'auteur n'auroit pas dû se borner à cette partie, et s'il n'a pas affoibli ses preuves en étendant son cadre. Il parcourt toute l'histoire pour montrer les tristes résultats de l'impiété; mais l'impiété des temps modernes a un caractère particulier d'audace et d'emportement, en ce qu'elle renversoit tout l'ensemble de la religion. De plus, quelques-uns des faits rapportés par l'auteur ne sont pas très-concluans. On est étonné de le voir recourir aux temps héroïques dont l'histoire est fort obscure et fort douteuse. Nous ne lui reprocherons point quelques méprises historiques qu'il est le premier à reconnoître, mais qui ne laissent pas de jeter sur son travail un vernis de précipitation. Est-on fondé à regarder l'impiété de Stiflicou comme la cause de la chute de l'empire romain, tandis que cette chute étoit préparée depuis long-temps par les invasions des barbares, et par d'autres causes assez connues? Il y a de même dans l'histoire moderne des chapitres entiers qui ne paroissent pas avoir des rapports bien directs avec le sujet. L'auteur aime les anecdotes, les comparaisons, les bons mots; peut-être les prodigue-t-il trop; des anecdotes ne sont pas des preuves, surtout quand elles sont douteuses, et malheureusement il en circule beaucoup de ce genre parmi les écrivains modernes.

Nous nous permettons ces observations, parce que l'auteur déclare avec franchise qu'il recherche les critiques. Il a laissé courir sa plume avec la facilité qu'on lui connoît; peut-être un peu plus d'ordre et de précision eût-il ajouté à l'intérêt de son livre. Ainsi on ne s'attendoit pas à trouver un chapitre si

le Paraguay au milieu du tableau de la révolution; et, à la fin de ce même tableau, un assez long passage sur Charlemagne; les meilleures choses doivent être à leur place pour avoir tout leur prix.

Ce volume paroît destiné à servir de suite aux *Apologistes* (1), dont nous avons parlé, tomes XXV et XXIX; c'est la même touche, le même esprit, le même but. Nous ne doutons pas que l'auteur n'obtienne le même succès.

NOUVELLES ECCLESIASTIQUES.

PARIS. M^{sr}. l'archevêque de Paris vient d'annoncer, par une circulaire, la retraite ecclésiastique qui ouvrira le lundi 30 septembre, au petit séminaire Saint-Nicolas, et finira le dimanche 6 octobre. Le prélat déclare qu'il se fait un devoir de maintenir une œuvre établie par son illustre prédécesseur, et de se ménager des jours de méditation et de repos au milieu de son clergé. MM. les curés et prêtres qui désireront faire la retraite sont priés d'envoyer leurs noms au secrétariat de l'Archevêché. Les ecclésiastiques qui ne pourroient avoir de chambre au séminaire, pourront assister aux instructions du matin et du soir. Le règlement sera le même que les années précédentes. La retraite sera terminée par une messe d'actions de grâces; il y aura communion générale, discours, et renouvellement des promesses cléricales entre les mains de M. l'archevêque.

— La neuvaine de l'Exaltation de la Sainte-Croix commencera, au Mont-Valérien, le vendredi 13, par les premières vêpres; le 14, M. l'évêque de Cybistra officiera pontificalement, assisté du clergé et de la paroisse de Sainte-Elisabeth. Le 15, ce sera M. Poynter, vicaire apostolique de Londres, arrivé depuis peu de jours dans la capitale. Le lundi, l'office et les instructions seront faits par MM. les curés et par le clergé des paroisses de Bonne-Nouvelle et de Saint-Vincent-de-Paul. Le mardi, M. l'archevêque de Paris célébrera la messe à huit heures du matin, et assistera aux offices, qui se-

(1) 2 vol. in-8^o.; prix, 10 fr. et 13 fr. franc de port. A Orléans, chez Jacob; et à Paris, chez Ad. Le Clerc, au bureau de ce journal.

sont célébrés par M. le curé et par la paroisse de Saint-Sulpice. Le mercredi, M. le curé et le clergé de Saint-Louis et Saint-Paul fera l'office. Le jeudi, M. de Beaulieu, archevêque d'Arles, officiera, assisté des curés et du clergé de Saint-Germain-l'Auxerrois et de Saint-Séverin. Le vendredi et le samedi, l'office sera fait par les missionnaires; les stations seront pour les militaires. Le dimanche, M. l'évêque de Troyes officiera; ce dernier jour, il sera fait des prières à l'intention des bienfaiteurs de la mission. Le lundi on fera l'office et les prières pour les morts. MM. les missionnaires feront les instructions tous les jours où il n'est pas marqué autrement. Il y aura chaque jour, à huit heures et à dix, deux messes pour implorer la protection de Dieu sur l'Etat, sur la famille royale, et pour toutes les affaires qui peuvent intéresser la religion et l'Eglise. On sait qu'il y a indulgence plénière pour les personnes qui visiteront le Calvaire, pendant la neuvaïne, et communieront.

— La fête et l'octave de la Sainte-Croix seront aussi célébrées au Calvaire de Saint-Roch. Il y aura chaque jour office et sermon. Le dimanche 15, M. l'évêque de Troyes officiera pontificalement. Du lundi au samedi, il y aura chaque jour une paroisse de Paris qui ira faire l'office dans cette église; lundi, ce sera l'Abbaye aux Bois; mardi, Bonne-Nouvelle; mercredi, Saint-Germain des Prés; jeudi, les Missions-Etrangères; vendredi, Saint-Nicolas du Chardonnet; et samedi, Saint-Germain l'Auxerrois. Il y a aussi indulgence plénière pour ceux qui visiteront le Calvaire de Saint-Roch, pendant l'octave, y communieront, et y prieront pour les fins prescrites.

— Le clergé de France vient de perdre un de ses plus anciens évêques. M. Jean-Baptiste-Joseph de Lubersac, précédemment évêque de Chartres, est mort à Paris, le 30 août dernier. Ce prélat étoit né à Limoges le 15 janvier 1740, et devint, aussitôt après sa licence, aumônier du Roi et grand-vicaire d'Arles. Il fut nommé, en 1775, à l'évêché de Tréguier, sacré le 6 août de cette année, et transféré à Chartres cinq ans après. Il avoit obtenu, dès 1759, l'abbaye de Noirlac, et, en 1773, celle de la Grénetière. Le Roi le nomma aussi premier aumônier de M^{me}. Sophie. En 1782, M. de Lubersac fut membre de l'assemblée du clergé, et il fut aussi de celle de 1788. L'année suivante, le clergé de Chartres le députa aux

États-généraux. Ce prélat fut un des premiers évêques qui se réunirent au tiers, après la séance du 23 juin 1789; et le 4 août suivant, il vota pour la suppression de plusieurs droits et privilèges. Mais si M. de Lubersac avoit été d'avis de quelques changemens dans l'ordre politique, il repoussa toutes les innovations en religion; il souscrivit à la déclaration du 13 avril 1790, concernant la religion catholique, et à quelques autres protestations du côté droit. Il fut un des signataires de l'*Exposition des principes* sur la constitution civile du clergé, et adhéra à l'Instruction de M. de La Luzerne, du 15 mars 1791. Le prélat se retira en Allemagne après la session. On trouve son nom à la fin de l'*Instruction sur les atteintes portées à la religion*, donnée, le 15 août 1798, par les évêques françois retirés en pays étrangers. Ayant donné sa démission en 1801, il revint en France, et fut nommé chanoine de Saint-Denis lors de la formation de ce chapitre. Il vivoit dans la retraite, ne voyant que sa famille et quelques amis, et partageant son temps entre les exercices de piété et des lectures instructives. L'âge du prélat ne lui permit pas de reprendre les fonctions de l'épiscopat. Il est mort dans sa quatre-vingt-troisième année, et a ordonné, par son testament, que son corps fût porté à Chartres, dans l'ancienne église des Capucins, sépulture ordinaire de ses prédécesseurs.

— La conversion d'une Juive, qui a eu lieu à Nancy, a été un sujet d'édification dans cette ville. Elle est due au zèle de M. l'abbé Pierre, vicaire de Saint-Pierre de Nancy, qui a instruit cette fille. Elias David, fille de M. Mayer David, négociant, et d'Anne Salomon, née il y a environ vingt-huit ans, a été baptisée le 1^{er} septembre, dans la chapelle du séminaire, par M. l'abbé Pierre, qui a commencé et fini la cérémonie par une exhortation. Il a rappelé à la néophyte la grâce que Dieu lui avoit faite, et les obligations qui en résultoient pour elle. Tout s'est passé conformément au Rituel. La convertie a fait sa profession de foi, a répondu aux questions prescrites, et a paru animée des sentimens d'une vive foi et d'une grande piété. Elle avoit pour parrain M. Tardy de Montraville, commandant de la gendarmerie du département; et pour marraine, M^{me}. veuve de Bourgogne. On lui a donné les noms de Marie-Anne-Reine-Elisabeth. M. Michel, supérieur du séminaire; M. Ferry, professeur; plusieurs seminaristes et fideles, étoient présents à la cérémonie, ainsi qu'un

juif marié à une catholique, lequel ne fréquente plus la synagogue, et donne l'espérance de le voir embrasser aussi le christianisme.

— M. l'évêque d'Orléans ayant fait présent à M. Vallet, curé de Gien, d'une portion du crâne de saint Louis, roi de France, pour la déposer dans son église paroissiale, M. le curé de cette ville a fait exécuter une châsse à Orléans. Une souscription ouverte à cet effet a été sur-le-champ remplie, et toutes les autorités de Gien se trouvent en tête de la liste. La portion des reliques de saint Louis est renfermée dans un reliquaire de cuivre argenté, qui se trouve au milieu de la grande châsse de bois doré. Le prélat a bien voulu y joindre des reliques de sainte Bathilde, reine de France; de saint Liphard, abbé de Meung-sur-Loire; et de saint Ytier, évêque de Nevers, qui étoit né à Nogent-sur-Vernisson, dans les environs de Gien. M. l'abbé Clavelot, grand-chantre de la cathédrale d'Orléans, a été député par M^{gr}. pour aller officier en son nom à Gien, le jour de la saint Louis. La châsse étant arrivée au presbytère, a été portée processionnellement sous un dais, le samedi 24, à l'oratoire de saint Louis; et le lendemain, le clergé et tous les corps réunis l'ont accompagnée dans le trajet à l'église paroissiale. Les cordons du dais étoient portés par les quatre chefs des autorités. M. l'abbé Clavelot et M. le curé ont prononcé chacun un discours, et ont engagé les habitans à prier pour l'Etat, pour le Roi, pour M. l'évêque. Le soir, aux vêpres, toutes les autorités se sont encore réunies avec leurs fidèles pour chanter un *Te Deum* d'actions de grâces. Toute la ville a été pavoisée et illuminée. La nouvelle châsse est déposée au-dessus du maître-autel de l'église.

— La distribution des prix de l'école secondaire ecclésiastique de Strasbourg s'est faite, le 23 août, dans la cour du grand séminaire; car outre que ce collège n'a point de pensionnat, il manque encore des pièces nécessaires pour les exercices publics, et les professeurs sont obligés de faire la classe dans trois maisons différentes. Malgré ces désavantages, l'établissement prospère, les pères de famille lui accordent leur confiance, et les élèves qui se sont distingués ont reçu la récompense de leurs travaux au milieu d'une réunion nombreuse et brillante. Après le discours d'un des professeurs, un élève de rhétorique a prononcé un discours françois sur l'éloquence chrétienne. La pluie, qui menaçoit, a empêché de dé-

lité un autre discours sur les avantages de la vertu qui accompagnent le jeune homme dans la carrière de ses études. M. le préfet et les autorités assistoient à cet exercice, qui n'a pas été moins remarquable par le bon ordre que par la modestie des élèves. Leurs succès, et l'intérêt que le public sembloit y prendre, étoient une consolation pour leurs dignes maîtres. Le 27, le respectable supérieur des écoles ecclésiastiques du diocèse s'est rendu au petit séminaire de la chapelle, où son zèle a recueilli de nouveaux fruits. M. le sous-préfet de Belfort étoit venu encourager les élèves par sa présence, et a donné des témoignages de sa satisfaction et de sa bienveillance pour l'établissement. Les examens et les compositions des deux collèges ont prouvé que la piété s'allioit fort bien avec de bonnes études. Les pratiques de la religion, en prévenant une extrême dissipation, rendent l'esprit plus propre au travail, et écartent les penchans et les habitudes qui détourneroient les enfans de leur instruction.

— Par son bref du 29 mars dernier, S. S. a bien voulu conférer le titre de chevalier de l'Éperon-d'Or à M. l'abbé Sivori, ancien chanoine de Sagone, et aujourd'hui chanoine honoraire d'Ajaccio; S. M. a autorisé M. l'abbé Sivori à porter cette décoration.

— Deux époux, recommandables par la réunion des plus heureuses qualités, ont été enlevés récemment en Angleterre à la religion qu'ils honoroient, et aux malheureux dont ils étoient les bienfaiteurs. Ce sont M. et M^{me}. Jerningham, dont la mémoire doit nous être presque aussi chère qu'à leurs compatriotes. M. Edouard Jerningham, de la même famille que les lords Stafford, mais d'une branche anciennement catholique, étoit un homme du caractère le plus loyal; jurisconsulte estimé, il étoit secrétaire du bureau catholique. Dévoué à la famille des Stuarts, tant qu'elle avoit existé, le même zèle pour la légitimité lui avoit inspiré un vif intérêt pour la maison des Bourbons lorsqu'elle étoit en exil. Il écrivit pour elle dans les journaux anglois, rendit de grands services aux émigrés, et prit une grande part à la restauration. On le vit courir à Hartwell pour annoncer au Roi les nouvelles des succès des alliés; pendant les cent jours, il n'épargna ni ses soins, ni sa bourse, en faveur des défenseurs de la cause royale. Actif et généreux, il mérita un témoignage honorable de la bienveillance de nos Princes. Le Roi lui fit présent d'une

tabatière ornée de son portrait, et MADAME lui donna de ses cheveux. M. Jerningham avoit épousé, en 1805, miss Emilie Middleton, d'une famille de commerce de Southampton. Cette jeune personne, s'étant convertie à la foi catholique, avoit encouru l'animadversion de sa famille; elle avoit été même exilée de la maison paternelle. Son courage et sa prudence la soutinrent dans une telle disgrâce. Elle vivoit dans la retraite, à Londres, chez un oncle qui du moins la laissoit libre de suivre sa religion. Sa vertu et sa piété à l'église, plus encore que son instruction et son talent pour la musique, touchèrent M. Jerningham, qui la demanda en mariage, et l'obtint. Ils étoient dignes l'un de l'autre. M^{me}. Jerningham joignoit à la piété la plus tendre un dévouement entier pour les malheureux. Elle avoit établi pour eux ce que les Anglois appellent une *exhibition*, c'est-à-dire, une exposition d'ouvrages qu'on vendoit à leur profit, comme nous le voyons pratiquer, depuis plusieurs années, par des dames généreuses du faubourg Saint-Germain. Elle payoit des pensions pour des enfans de deux sexes, et ses générosités secrètes surpassoient encore celles que l'on pouvoit savoir. Tous les momens qu'elle ne donnoit pas à sa famille ou aux bonnes œuvres, elle aimoit à les passer à l'église, et restoit des heures entières devant le saint Sacrement, oubliant alors la terre, et puisant dans ce pieux exercice un nouveau zèle pour le soulagement des malheureux. M. et M^{me}. Jerningham étoient venus à Paris cet hiver; et s'y étoient fait estimer de tous ceux qui avoient pu les connoître. Il fut question d'eux dans l'affaire Douglas, et M^{me}. Jerningham dûit prendre d'autant plus d'intérêt à une jeune personne persécutée pour sa religion qu'elle-même s'étoit trouvée autrefois dans une situation semblable. C'est au retour de ce voyage que M. Jerningham a été frappé de la maladie qui l'a enlevé, le 29 mai dernier, à l'âge d'environ 40 ans. M^{me}. Jerningham, qui lui a donné les plus tendres soins, lui a peu survécu, et est morte, le 24 juin, à l'âge de 35 ans. Ils laissent quatre enfans, et une fortune peu considérable; mais leur mémoire précieuse à tant d'amis sera sans doute une puissante recommandation pour ces jeunes orphelins. Quant aux deux époux, ils méritent d'intéresser spécialement la piété de nos lecteurs; ceux qui ont toujours témoigné tant d'intérêt aux prêtres, aux émigrés, à tous les malheureux de notre nation, ont droit à obtenir une part dans

nos prières, et c'est le moindre tribut qu'exige de nous la reconnaissance.

— Lorsque l'on supprima, en France, la société des Jésuites, il y a soixante ans, on poussa la passion jusqu'à condamner au feu les écrits qui paroissent en leur faveur. Nos libéraux, il faut l'avouer, sont, du moins à cet égard, plus tolérans que les parlemens, et si la société a des ennemis, elle trouve aussi des défenseurs qui peuvent en toute liberté plaider sa cause. En Allemagne même, on commence à rendre justice à un corps si sévèrement traité. Le libraire Schwaller, à Sion et à Soleure, vient de publier, en allemand, sur ce sujet un petit écrit sous le titre de *Mémoires sur l'histoire des Jésuites*, 111 pages. L'auteur se borne à raconter les détails de leur suppression. Il paroît avoir puisé à de bonnes sources, entr'autres, dans les manuscrits d'un homme fort connu, qui a résidé long-temps à Rome comme ministre d'une cour d'Allemagne. On est étonné, en lisant son récit, de toutes les injustices, les fourberies, les mensonges et les violences par lesquels on est parvenu à obtenir la suppression d'un corps qui avoit rendu de si grands services. Le détruire n'étoit point même assez; il fallut proscrire, bannir, emprisonner ses membres, les dépouiller de tout, en condamner même quelques-uns à mort: on les déporta en masse, on confisqua leurs biens; tout cela sans examen, sans jugement, et de la manière la plus arbitraire, la plus précipitée, et qui annonce le mieux la vengeance et la haine. Les présens *Mémoires* rappellent les faits les plus importans de cette catastrophe, entr'autres, le fameux secret que Charles III renferma dans son cœur royal; ils citent le Bref touchant adressé à ce prince par Clément XIII; ils n'ont point oublié non plus de signaler tous les moyens pris pour arracher à Clément XIV le Bref de suppression, circonstance sur laquelle nous avons donné nous-mêmes, il y a quatre ans, des détails peu connus. L'auteur n'a pu s'empêcher de faire remarquer aussi les suites de la destruction des Jésuites. On a vu, en effet, leurs ennemis comme frappés tour à tour: le Portugal, d'où partirent les premiers coups, est livré en ce moment à une révolution dont il est impossible de prévoir les résultats; l'Espagne, qui étonna le monde par une proscription subite et générale, est déchirée par la guerre civile, et attend avec anxiété l'issue d'une lutte terrible; en France, les parlemens n'ont pas survécu trente ans à leur

triomphe; les souverains gémissent de la faute qu'avoient faite leurs prédécesseurs, et les peuples eux-mêmes sentent tout ce qu'ils ont perdu dans la suppression d'un corps de prêtres zélés et de maîtres habiles. Parmi les plaintes que les colonies insurgées de l'Amérique méridionale formèrent, en 1817, contre la cour d'Espagne, se trouve aussi ce reproche, que la métropole avoit arbitrairement privé ces provinces des Jésuites, *auxquels nous devons, disoient-elles, notre état social, la civilisation, toute notre instruction, et des services desquels nous ne pouvons nous passer.*

— La colonie de la Martinique vient de faire une perte qui, au milieu du dénuement de secours spirituels où elle se trouve, a été vivement sentie. M. Lacroix, ce jeune prêtre, qui étoit parti cet hiver avec le préfet apostolique pour cette mission, n'a fait qu'y paroître, et est mort au bout de quatre mois de travaux. Il tomba malade dans la nuit du 13 au 14 juin; bientôt la maladie fut déclarée mortelle. Toute la ville du Fort-Royal prit part à son état; on alloit à l'église prier Dieu pour son rétablissement. Le 17 au matin, le malade succomba, après avoir donné les plus consolans témoignages de foi, de piété et de résignation. Cette perte a consterné M. l'abbé Carrand, préfet apostolique, qui perd un ami précieux et un collaborateur zélé. M. le préfet se trouve seul dans la ville de Fort-Royal, avec M. Pierron, qui fait tout ce qu'il peut dans la chapelle du couvent, mais qui n'est plus ni en état de prêcher, ni de faire le catéchisme, ni de visiter les malades. La ville de Saint-Pierre auroit besoin en ce moment de trois prêtres; M. Pelletier est tout seul depuis long-temps dans la paroisse dite *Fort-Saint-Pierre*, où il auroit besoin de deux aides, et où il est impossible qu'il puisse résister long-temps aux fatigues du ministère. La paroisse du mouillage, dite *Notre-Dame du Bon-Port*, est dans un état plus fâcheux encore; le curé est presque constamment malade, et c'est M. Hérard qui le remplace dans ses fonctions. Toutes les lettres de l'île demandent de prompts secours. M. Carrand, malgré tout son zèle, ne peut agir tout seul. Il s'est relevé de la maladie dont il avoit été frappé le jour de Pâques. Il se proposoit de commencer la visite générale de l'île après la fête-Dieu; mais la mort de M. Lacroix l'a forcé d'ajourner ce projet. On a reçu aussi des nouvelles de la Guadeloupe. MM. Gobert et Lacombe, missionnaires, qui

étoient partis de Paris pour cette colonie ; comme nous l'avons vu , y sont arrivés à la mi-mai. Le jour même de leur débarquement étoit mort M. le curé de la Pointe-à-Pitre ; c'étoit un prêtre laborieux et zélé. Il est remplacé par M. Chabert, curé de Sainte-Anne, un des ecclésiastiques les plus estimés dans la colonie par sa régularité. M. Lacombe lui a été donné comme vicaire, et est de plus aumônier de l'hôpital. M. Gobert a été nommé curé de Saint-François ; à la place de M. Graffe, prélat ; ce poste est un des plus importants de la colonie.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MONSIEUR a fait remettre une somme de 500 fr. aux dames religieuses de la Visitation établies à Aurillac et à Saint-Flour.

— Une ordonnance du Roi, du 4 septembre, porte que les listes électorales des collèges d'arrondissement et de département seront affichées, le 25 septembre courant, dans les départemens de la seconde série.

— S. Exc. le grand-maitre de l'Université de France a nommé proviseur du collège royal de Nantes, M. l'abbé Demeuré, aumônier et professeur au collège royal de Rennes.

— M. le ministre de l'intérieur est indisposé ; les porte-feuilles de son ministère sont signés par M. le garde des sceaux.

— En conséquence d'une ordonnance de M. de Montmequin, président de la cour d'assises de Paris, les éditeurs du *Constitutionnel*, du *Courrier*, du *Journal du Commerce* et du *Pilote*, ont été assignés à comparoitre, le 12 de ce mois, devant la cour d'assises, pour avoir, d'après le réquisitoire de M. le procureur-général, rendu compte des séances de cette cour, dans l'affaire de la conspiration de La Rochelle, et notamment dans celle du 5 de ce mois, non-seulement avec infidélité, mais encore avec une insigne mauvaise foi.

— Le duc d'Escars, premier maitre d'hôtel du Roi, est mort, le 9 de ce mois, à la suite d'une très-courte maladie ; il étoit âgé de 77 ans.

— Le 7 septembre, un commissaire de police, accompagné d'agents et de gendarmes, s'est transporté, dans la rue des Jeuneurs, au domicile du vénérable d'une loge maçonnique, et a saisi une quinzaine de cartons remplis de papiers, qui ont été transportés à la préfecture de police.

— M. le comte de Tascher (Pierre-Jean-Alexandre), pair de France, est mort en sa terre de Pouvray, dans le Perche, le 3 septembre, à l'âge de 78 ans. Il avoit servi avec honneur avant la révolution, passa dans la retraite les temps les plus fâcheux, et se trouva porté comme malgré lui, en 1804, à un poste éminent. Il n'en vit pas moins la restauration avec joie, et se montra dans la chambre des pairs fidèle à la cause de la légitimité. En 1815, il quitta Paris en même temps que le Roi, et envoya un de ses fils suivre un prince fugitif. Sa

tanté, qui déclinait depuis quelques années, ne lui a rien fait perdre de sa douceur et de sa patience; il a vu la mort sans effroi, et s'y est préparé par les secours d'une religion dont les pratiques lui avoient toujours été chères. La bonté, la simplicité et la loyauté constante de son caractère rendent sa perte plus sensible à une famille tendrement unie, et à tous ceux qui avoient vu de près cet homme excellent.

— M. le comte de Durfort-Boissières, lieutenant-général des armées du Roi, est mort, le 28 août dernier, à l'âge de 70 ans.

— La société royale pour l'amélioration des prisons continue ses travaux. Un des membres du conseil-général de cette société visite présentement les prisons de la Seine-Inférieure, et vient d'arriver à Rouen.

— Bories, Pomier, Goubin et Raoulx, condamnés à la peine de mort, se sont pourvus en cassation.

— Les habitans de Poitiers ont éprouvé une vive indignation, le 7 de ce mois, lorsqu'ils ont appris que la veille, à huit heures du soir, quelques malveillans ont brisé les carreaux des fenêtres de l'hôtel habité par M. Mangin, procureur-général. La sentence de mort, qui lui a été adressée au nom des *carbonari*, étoit sous le n^o 123. La justice informe sur ces faits et sur les lettres menaçantes qu'on ne cesse d'adresser à MM. les jurés.

— L'affaire des sieurs Caron et Roger sera portée devant le conseil de guerre de Strasbourg, le 18 de ce mois.

— Un des juges d'instruction du tribunal de la Seine vient d'adresser une commission rogatoire au juge d'instruction de Colmar, à l'effet de décerner un mandat de comparution contre M. Kœchlin, député du Haut-Rhin, et de l'interroger relativement à un écrit qu'il vient de faire paroître sur les événemens qui ont eu lieu lors de l'arrestation de Caron et de Roger.

— Les 11^e, 17^e et 25^e régimens de ligne, venant du nord, et destinés pour diverses garnisons du midi, doivent passer par Lyon dans la première quinzaine de ce mois. Ces corps forment un effectif de près de six mille hommes.

— Les munitions de bouche et de guerre s'accroissent à Bayonne: on ne trouve plus de locaux pour les fourrages. On confectionne trois ou quatre millions de cartouches. De nouvelles batteries de campagne vont se former à l'arsenal, et les huit batteries de Toulouse ont ordre de venir s'y joindre.

— Dans la nuit du 25 août, on a surpris, sous les murs de Collioure, un bateau espagnol qui alloit débarquer en fraude son chargement. Le bateau et la marchandise ont été mis en séquestre à Port-Vendre, tandis que les marins et les passagers subissent une quarantaine d'observation, à l'expiration de laquelle ils seront déférés au ministère public, pour contravention aux lois sanitaires.

— On dit que les forces réunies dans le département des Pyrénées-Orientales se portent à neuf mille neuf cent quarante-neuf hommes.

— Vingt officiers allemands et deux officiers polonois viennent de s'embarquer à Marseille pour aller soutenir la cause des Grecs.

— La commission d'enquête spéciale contre les *carbonari* avoit condamné à mort, comme coupable de haute trahison, le comte Paul Lambertenghi, contumace. Cette sentence vient d'être confirmée par l'empereur d'Autriche.

— Les personnes attachées à l'ambassade de Rome sont M. le marquis Paul de Chevreuse, M. de Gasville, et M. Villiers de Lanoue.

— Le consul-général de France, M. David, qui a protégé d'une manière si efficace les évêques latins et les catholiques de Smyrne et des îles de l'Archipel, vient de recevoir de S. S. la décoration de l'Épéron-d'Or. M. le capitaine de vaisseau Kergritz a, dit-on, reçu la même décoration, pour avoir également arraché à la mort un grand nombre de victimes.

— Huit Espagnols, connus par leur dévouement à leur roi, ont été conduits à la Corogne, par ordre du préfet de Burgos. On remarque parmi eux le confesseur du roi.

— Deux régimens espagnols, qui devoient quitter la Gallice pour se porter en Navarre, ont reçu l'ordre de rester dans la première de ces provinces pour appaiser la fermentation qui règne contre les cortès.

— De petits combats ont eu lieu en Espagne entre les troupes royalistes et constitutionnelles; la victoire s'est rangée tantôt dans un parti, tantôt dans l'autre. Le chef politique de Saragosse a écrit au gouvernement de Madrid qu'il alloit s'emparer des personnes appartenant aux familles des chefs insurgés de cette province, tels que Santoz-Ladron et Urcz, neveu de l'évêque de Pampelune, pour les faire tous fusiller. Le même sort est réservé à l'évêque de Pampelune, si on peut l'arrêter.

— Une maladie longue et douloureuse a enlevé le patriarche de Constantinople, le 8 de ce mois. Ses obsèques ont été célébrées avec la pompe accoutumée. Les représentans de la communion grecque de Constantinople, et le synode, ont élu un des six évêques détenus au sérail comme otages; savoir, l'évêque de Calcédoine, qui avoit occupé antérieurement le siège de Smyrne. On espère que ce choix sera approuvé par le sultan.

— La flotte turque, forte de cent vingt voiles, et ayant vingt mille hommes de débarquement à bord, s'est dirigée sur la Morée, où elle doit soutenir les opérations de l'armée de terre.

— Sur une population de cent vingt mille âmes que renfermoit l'île de Scio, il ne reste plus aujourd'hui qu'environ neuf cents personnes.

— L'empereur de Russie est parti de Saint-Petersbourg le 16 août. Il voyage avec la plus grande rapidité; il est attendu à Vienne le 7 ou le 8 septembre.

— Bolivar, qui prend le titre de *président libérateur*, est entré dans Pastos, le 8 juin. Quito a capitulé, le 25 mai. La république de Colombie, qui comptoit, il y a vingt ans, quatre millions d'habitans, n'a plus aujourd'hui qu'une population de deux millions six cent quarante-quatre mille six cents âmes. C'est à la guerre civile qu'on doit attribuer la dépopulation effrayante de ce vaste territoire.

Affaire de Saumur; cour d'assises de Poitiers.

Séance du 5 septembre. M. le procureur général a la parole. Nous ne rapporterons point les faits présentés par M. Mangin, et que nous avons déjà fait connoître dans l'audition des témoins. Nous ferons observer que ce magistrat a reçu, il y a peu de jours, la notification de sa sentence de mort, expédiée au nom de la société des *carbonari*. Cet arrêt porte pour emblèmes des poignards et des têtes de mort dessinées à la plume. Ces menaces n'ont pu intimider M. le procureur général, comme on peut s'en convaincre par son discours.

Au commencement de l'année 1822, on a organisé, dit-il, des conspirations sur plusieurs points de la France, à Nantes, à Brest, à Saumur, à Belfort. Une autre conspiration plus vaste existoit à Paris, et devoit éclater dans le mois de juin. Berton et Allix n'étoient que les agens de la *vente suprême*. Les statuts de cette association sont les mêmes que les anciens statuts des francs-juges. Toute la correspondance se fait verbalement, et les associés osent à peine demander le nom des chefs. Quelles sont les personnes qui composent ce gouvernement auquel Berton obéissoit? on vous l'a déclaré. Berton étoit MM. La Fayette, Foy, Kératry, B. Constant et Voyer d'Artenson; d'autres ont nommé, de plus, MM. Lafitte et Manuel. Mais ces hommes sont-ils les complices de ce crime? Lorsque du haut de la tribune on en appelle à *l'énergie de la nation*, c'est-à-dire, à l'insurrection; lorsqu'on dit que les Bourbons n'ont été reçus qu'avec répugnance, n'est-on pas déjà coupable envers son Roi et sa patrie? N'y a-t-il cependant que des imprudences de la part de ces hommes? La ville de Saumur étoit tranquille avant l'apparition de M. B. Constant: il est prouvé que Grandmenil a présenté Baudrilet à M. de La Fayette. Mais, dira-t-on, pourquoi ne pas déférer aux tribunaux les membres du gouvernement provisoire? Le fait de la présentation de Baudrilet à M. de La Fayette se rattache au second complot; je ne suis point compétent pour prononcer sur ce second complot. Si je l'étois!!! (Ce mouvement oratoire a produit beaucoup d'effet.) Nous devions, dans l'intérêt même des accusés, citer dans l'acte d'accusation les noms de ces hommes.

M. le procureur-général a ensuite examiné les faits individuels à chaque accusé, et a désigné à MM. les jurés ceux qui peuvent mériter leur indulgence, classant les autres suivant les différens chefs d'accusation, participation au complot, non-révélation, et participation à des attroupemens armés.

Séance du 6. La cour, après avoir entendu les témoins Baillagout et Bougoïn, ordonne à la gendarmerie de les arrêter. M^e. Drault, nommé d'office défenseur de Berton, refuse de parler pour son client, qui l'a, dit-il, révoqué. Cet incident fait naître des débats entre M. le président, M. le procureur-général et M^e. Drault. La cour, avant de faire droit au réquisitoire du ministère public, accorde trois quarts d'heure de réflexions à M^e. Drault. L'avocat persistant dans son refus, la cour donne acte des réserves faites par le procureur-général.

Berton prononce un discours écrit, dont la lecture dure près de deux heures. J'aurois pu, dit-il, me dispenser de paroître devant

vous, et m'embarquer pour l'Espagne; mais j'ai pensé qu'il étoit indigne de moi de quitter la France. Mon second voyage à Saumur n'a eu pour but que de détromper les habitans sur le compte de Grandmenil et de Woelfel, qui sont des agens provocateurs. M. le colonel Rapatel a bien des faits qui s'élèvent contre lui : le mouvement de Thouars n'a point été imprimé par moi; je ne suis point l'auteur des proclamations lues dans cette ville. L'accusé termine en se plaignant de la surveillance qu'on exerce dans la prison et dans la ville : il fait l'éloge de M. Lafitte. Cette procédure lui rappelle les persécutions de Jean Mesnil d'Oppède et de l'avocat-général Guérin : il compare le général Malaric à Santerre. Pour lui, il se compare à Oniroga, à Riégo et à Porlier. Il espère qu'on ne trouvera pas de lecteurs; mais, quoi qu'il arrive, il prendra pour devise : *Dulce et decorum est pro patris mori.*

M^e. Boncenne, défenseur d'Allix et Caffé, et M^e. Brunet, défenseur de Féraill, ont rempli le reste de l'audience.

Séance du 7. Dans cette audience on a entendu M^{es}. Boncenne, Calmois et Bréchar, défenseurs des accusés Sauzais, H. Fradin, Ricque, Ledein et Beauvils. On ne peut qu'applaudir aux principes émis par M^e. Bréchar. M^e. Pontois a parlé pour l'accusé Lambert.

Séance du 8. Sénéchault, Coultray, Laiguelot, Prier, Marquet, Delaveau et Normandin, ont été défendus par M^{es}. Boncenne, Brochain, Pervinquièrre et Bréchar.

La librairie est un peu au pillage. On vient de commencer, dans une grande ville du midi, un nouveau journal, qui ne coûtera pas beaucoup de peine au rédacteur. Il est absolument calqué sur le nôtre; c'est le même format, et le même nombre de pages. Il ne paroît qu'une fois par semaine, et copie exactement nos articles. Nous trouvons tout simple qu'on nous emprunte de temps en temps ceux que l'on croit utiles; mais copier, et copier habituellement et constamment, est plus qu'un emprunt, c'est un plagiat. Nous sommes donc assez étonnés de ce procédé, qui ne semble pas délicat; car l'auteur de l'entreprise n'a eu garde de nous prévenir de ses vues; il ne nous envoie point ses numéros, et c'est par une voie étrangère que nous avons appris sa spéculation. Nous le félicitons d'avoir trouvé un moyen si commode pour alimenter son journal; mais nous sommes fondés à croire que les ecclésiastiques qui nous ont témoigné plus d'une fois prendre intérêt à nos travaux, éprouveront quelque répugnance à favoriser une entreprise qui ne suppose pas un grand talent d'exécution, et qui surtout n'annonce pas une grande rigidité de principes.

On nous prie de donner l'adresse de M. le prince de Hohenlohe. Nous avons toujours adressé ainsi les lettres que nous avons reçues pour lui : *A M^r. le prince Alexandre de Hohenlohe, chanoine et conseiller ecclésiastique à Bamberg, royaume de Bavière, en Allemagne.* Nous savons que plusieurs de ces lettres lui sont parvenues. Nous profitons de cette occasion pour annoncer que nous avons fait partir, par une voie sûre, les lettres qu'on nous avoit envoyées récemment pour ce prince.

Conversions de protestans dans ces derniers temps.

Nous avons promis de donner la liste des conversions les plus remarquables opérées parmi les protestans à différentes époques; mais nous avons éprouvé la difficulté de réunir des renseignemens complets sur cette matière, et, tandis que nous étions occupé de recherches à cet égard, nous avons reçu de plusieurs personnes à la fois des renseignemens très-précieux. On nous a communiqué, entr'autres, une liste aussi curieuse qu'édifiante de conversions assez récentes; liste que nous avons pu étendre et enrichir de nouveaux noms. C'est un bel hommage rendu à la religion que ce retour de tant d'hommes de tout rang, dont la plupart ont eu de grands obstacles à vaincre, et des sacrifices à s'imposer pour faire une démarche qui devoit coûter à la nature, ou même à leur fortune. Nous distribuerons ces conversions suivant les pays, en nous bornant aux vingt ou trente dernières années, et dans cet intervalle, aux personnes qui marquoient le plus par leur naissance, leur rang, leurs talens, leur considération ou leur fortune.

Nous citerons d'abord les princes de familles souveraines, le duc Frédéric de Saxe-Gotha, né en 1774; le duc Adolphe-Frédéric de Mecklembourg-Schwerin, né en 1785, et mort récemment; et le prince Frédéric-Auguste-Charles, troisième fils du grand-duc de Hesse-Darmstadt, né en 1788. Nous avons cité un bref que le Pape régnant lui adressa, le 6 janvier 1818, en réponse à une lettre écrite à Sa Sainteté par ce prince.

Quoique les Russes ne soient pas protestans, nous joindrons ici des seigneurs et des dames de cette nation qui se sont depuis quelques années réunis à l'église catholique; ce sont le prince et la princesse de Gallitzin, la princesse Gagarin, la comtesse Rostopchin, femme du gouverneur de Moscow; la comtesse Tolstoy, née princesse Baratsinska; la comtesse Schonwaloff, femme du comte Dietrichstein, à Rome; la comtesse Catherine Braniska, veuve du prince Sanguskow; le baron de Thuyl, ministre de Russie au Brésil; M^{me}. de

Tome XXXIII. L'Ami de la Relig. et du Roi. 15

Schwitzin, à Paris, etc. Il y a eu ce moment aux Etats-Unis un jeune seigneur russe, M. Alexandre D., qui fait ouvertement profession de la religion catholique, et qui réside chez les Jésuites de Georges-Town.

Nous avons parlé avec quelque étendue, dans un de nos numéros, de plusieurs conversions éclatantes qui ont eu lieu en Allemagne; le comte de Stolberg, et toute sa famille; M. Frédéric de Schlegel et sa femme; M. Werner, etc. Dernièrement les journaux ont annoncé que le prince Edouard de Schrenbourg, né Saxon, qui, en 1817, épousa la princesse Pauline de Schwarzenbergh, vient d'abandonner le protestantisme, à Vienne, et fait profession de la religion catholique. On peut y joindre beaucoup de personnages plus ou moins distingués; M. de Hardenberg, conseiller provincial dans le comté de Mansfeld, ainsi que son frère, qui avoit épousé en secondes noces une fille du comte de Stolberg; aujourd'hui dame d'honneur de la princesse Cunégonde, tante du roi de Saxe; la première femme de M. de Hardenberg avoit aussi fait abjuration; M. le comte de Seuff-Pilsach, ancien ambassadeur du roi de Saxe en France, qui s'est fait catholique, ainsi que sa famille, et demeure à Paris; le docteur Christian Schlosser, professeur à Bonn, et le docteur et conseiller Frédéric Schlosser, deux frères, connus comme littérateurs et publicistes, qui ont fait abjuration, ainsi que leur femme. Le docteur Nicolas Moeller et sa femme, à Dрезда; celle-ci est sœur de la femme du célèbre poète allemand, M. Tick, que l'on assure devoir rentrer aussi dans le sein de l'Eglise, à l'exemple de cette dame; M. d'Eckstein, écrivain, collaborateur des *Annales* de Vienne; M. Adam Muller, de Berlin, conseiller de cour à Weymar, maintenant consul autrichien à Leipsick, et publiciste distingué; M. Biester, de Berlin, fils d'un homme qui s'étoit fait un nom par son opposition à la religion; M. Freudenfeld, professeur à Bonn et pasteur protestant, converti, dit-on, en assistant à une instruction qu'un jeune séminariste catholique faisoit à des enfans; M. Voltz, prédicateur de la cour à Carlsruhe, qui a fait abjuration, en 1817, et est aujourd'hui professeur à Fribourg; et prêtre; M. Overbeck, célèbre artiste de Lubeck, maintenant à Rome; on dit que d'autres artistes allemands, qui sont dans cette capitale, ont aussi embrassé la religion catholique. Cette année même, un jeune homme d'une fa-

mille distinguée, M. Ernest de Gagern, frère du célèbre député de ce nom, a fait abjuration à Mayence, pendant le Carême, après des instructions préalables, et avec l'assentiment de son père, qui est luthérien; il continue de montrer du goût pour la piété, et on croit qu'il pourroit entrer dans l'état ecclésiastique.

Une conversion remarquable est celle de M. Jean-Henri Rahké, de Worms; né, le 7 décembre 1791, de parens protestans, il avoit, dès son enfance, beaucoup de goût pour la religion. Aux approches de la conscription, sous Buonaparte, il se plaça, pour éviter le service militaire, dans la manufacture d'armes de Mutzig en Alsace. Il y fit connaissance avec un peintre estimable, M. Sorg, rentré lui-même dans le sein de l'église catholique. Cet artiste s'intéressa à M. Rahké, et lui donnoit des leçons de dessin. Pieux, fort attaché à l'Eglise, et doué d'un caractère aimable, il gagna la confiance de M. Rahké, qui étoit le premier à lui parler de religion, et à lui demander des explications sur ses difficultés et ses doutes; celui-ci avoit déjà beaucoup lu sur ces matières, et ne pouvoit s'empêcher de trouver le protestantisme trop sec, trop vague, et peu fait pour tranquilliser. Il ne voyoit dans cette religion rien de touchant, de consolant, de fortifiant. M. Sorg, sans provoquer des entretiens sur ce sujet, répondoit aux questions de son jeune ami, et lui faisoit part de ses propres impressions avec franchise. M. Rahké eut beaucoup d'obstacles à vaincre: sa famille et ses amis n'omirent rien pour le détourner et l'effrayer; mais, s'étant convaincu du vice de la réforme, il fit publiquement abjuration à Mutzig même, en 1810, y poursuivit ses études, qu'il avoit interrompues, et se mit en état d'entrer en philosophie. En 1812, il retourna dans sa patrie, et entra au séminaire de Mayence, où il étudia sous MM. Liebermann, Kalt et Mertian. En 1818, il reçut les ordres. Depuis il a été vicaire à Herrndheim, près Worms; aujourd'hui il est aumônier à l'hôpital de Mayence, et il y remplit les fonctions du ministère avec autant de charité que de zèle, se félicitant tous les jours de la grâce que Dieu lui a faite.

L'Angleterre, ce pays autrefois si catholique, a vu, surtout depuis trente ans, de fréquens exemples de retour à la foi ancienne. Nos prêtres départés n'y ont peut-être pas peu contribué par leurs instructions et par leur zèle: le vertueux

abbé Carron, pendant son séjour dans ce pays, avoit reçu un grand nombre d'abjurations. A Jersey seulement, on comptoit environ quatre-vingts protestans qui s'étoient faits catholiques en dix ans. Cette impulsion continue en Angleterre. Un catholique anglois, qui habite Londres, nous disoit dernièrement que l'on y voyoit presque chaque jour des conversions de protestans; un seul ecclésiastique anglois, que l'on nous a nommé, en avoit constamment plusieurs commencées, et chacune des congrégations de Londres offroit à cet égard les faits les plus consolans. Nous nous bornerons à citer quelques exemples qui sont venus à notre connoissance : lord Fitzgerald; une sœur de lord Grenville, lady Arundell; M^{me}. la générale Pêche, qui demeure actuellement à Paris; M. Hill, garde du corps du roi d'Angleterre, qui, s'étant converti il y a plusieurs années, est devenu prêtre et religieux, et est aujourd'hui missionnaire en Amérique; M. Morley, ministre anglican, qui a quitté la place qu'il occupoit, est venu en France, et a reçu les ordres sacrés; M. Thornton, à Nantes, qui s'est décidé, dit-on, par la lecture de la Lettre de M. de Haller; M^{me}. Jerningham, née Middleton, que nous avons nommée dans notre dernier numéro, et qui fut un modèle de foi et de charité, etc.

La conversion de M. Henri Moorman, jeune anglois d'un plus beau caractère, fut remarquable par plusieurs de ses circonstances. Il se trouvoit, en 1815, habiter à Londres la même maison qu'un de nos plus célèbres écrivains, alors retiré en Angleterre. Jeune et plein de candeur, il croyoit pouvoir plaindre un homme qu'il supposoit plongé dans les ténèbres d'une religion superstitieuse : dans la ferveur de son zèle, il entreprit de le convertir à l'église anglicane, et il lui présenta, pour le persuader, les XXXIX articles de la confession de foi de cette église. Notre compatriote reçut son présent avec bonté, et lui proposa modestement quelques difficultés sur plusieurs articles de cette confession de foi. Le jeune homme n'en trouve pas la solution, mais promet de consulter les ministres. Ceux-ci dédaignent de lui répondre, ou ne lui donnent que des réponses en l'air. La bonne foi du jeune Moorman est humiliée d'être obligé d'avouer ce procédé de ses pasteurs; il a plusieurs entretiens avec l'écrivain françois, dont les lumières et la charité triomphent de ses préventions. Cette âme franche et loyale s'ouvrit à la vérité,

et l'embrassa avec ardeur. Moorman s'échappa d'Angleterre en 1816, et vint retrouver à Paris celui qui l'avoit éclairé : il fit abjuration en secret, retourna ensuite à Londres, et résista à toutes les séductions comme à toutes les menaces par lesquelles on essaya d'ébranler sa constance. Les contradictions qu'il éprouva furent peut-être la cause d'une maladie qui l'emporta en peu de jours, en 1818. Son caractère aimable et sa foi généreuse l'avoient lié, de la manière la plus étroite, avec l'homme illustre qui ne voudroit pas être nommé ici, et qui a ressenti vivement cette perte. Le jeune Moorman entretenoit avec lui une correspondance assidue, et il y montrait une foi, une piété et un courage dignes d'admiration :

Plusieurs Anglois et Angloises ont aussi fait abjuration en France : M^{me}. la comtesse de Choiseul, née Johnson, a renoncé au protestantisme, le 18 novembre 1817, entre les mains de feu l'abbé Carron. Mariq-Elisabeth Clare, fille d'un ministre anglican, fit la même démarche, en décembre 1818, à Meung-sur-Loire ; elle avoit alors 45 ans, et travailloit depuis plus d'un an à s'éclairer et à s'instruire. M^{lle}. Smith et M^{me}. Couvexna, celle-ci Angloise, celle-là Américaine, se réunirent à l'Eglise, le 9 août 1818, dans la chapelle du même abbé Carron. M^{me}. la marquise de Montalambert, femme du pair de France, Angloise d'origine, a fait abjuration, l'hiver dernier, dans la chapelle des Tuileries. Lady Boyle, qui a épousé dernièrement sir Thomas Webb ; miss Loveday, miss Nancy Allen, M^{me}. Palmer, dont nous parlons dans un de nos derniers numéros, ont eu le même honneur récemment. Il n'y a que quelques jours que deux abjurations d'Angloises ont encore eu lieu dans cette capitale ; le 7 septembre, celle de M^{me}. Adrienne-Victorine de Suffren de Saint-Tropez, qui a eu lieu chez les dames du Sacré-Cœur ; rue de Varennes, et le 9 septembre, celle de Marie-Anne Erskine ; dame Emden, veuve écossaise, qui s'est faite dans la chapelle des dames de la congrégation, maison dite des Oiseaux, rue de Sevres ; c'est M. l'évêque de Chartres qui a reçu cette dernière abjuration. On trouve dans le *Recueil des Conversions remarquables*, par M. Nagot, in-12, des exemples très-touchans, entre autres, celui d'une demoiselle Pitt, parente du célèbre ministre de ce nom. Nous avons aussi fait mention dans ce journal de plusieurs conversions et abjurations d'Anglois ; entre autres, dans le n^o. 198, d'abjurations qui ont eu lieu à Saint-Omer ; dans les

n^{os}. 379 et 391, de l'abjuration d'un méthodiste irlandais, et d'un Anglois, nommé Jean Martin: l'une et l'autre eurent lieu à Paris. Enfin, nous avons cité, n^{os}. 606 et 616, de semblables démarches faites, dans la même ville, par deux dames angloises.

Le Nouveau-Monde a aussi été fécond dans ces derniers temps en conversions plus ou moins éclatantes. Qui n'a entendu parler de la conversion de M. Nathanaël Thayer, ministre presbytérien de Boston, qui, étant allé à Rome, et ayant vu de près les miracles opérés sur le tombeau du vénérable Labre, abandonna le protestantisme, se fit prêtre, et retourna exercer les fonctions de missionnaire dans les mêmes lieux où il avoit enseigné l'erreur? Il est mort à Limerick, il y a quelques années. Le clergé catholique des Etats-Unis compte encore dans son sein une autre conquête dans la personne d'un prince russe, M. Demetrios Gallitzin, qui, voyageant en Amérique, se convertit; depuis il a reçu les ordres, et il exerce le ministère avec autant de zèle que de piété; il dessert une congrégation très-importante dans le diocèse de Philadelphie, et est plus connu sous le nom de Smith, qu'il a porté long-temps. Plusieurs ministres protestans de ce pays sont rentrés dans le sein de l'Eglise; nous nommerons, entr'autres, MM. Ironside, Barber, père et fils, Thewly; leur conversion eut lieu vers 1818. M. Ironside étoit ministre à New-Yorck, et a engagé sa femme et ses enfans à suivre son exemple. M. Barber étoit ministre anglican; il fut converti à New-Yorck par les soins du père Feuwich; sa démarche fit beaucoup de bruit, parce qu'il étoit instruit, et qu'il jouissoit d'une juste considération. Il a converti son père, qui a reçu les ordres mineurs. Lui-même est entré chez les Jésuites, et doit être ordonné prêtre cette année; sa femme, qui a aussi renoncé au protestantisme, a fait profession dans le couvent de la Visitation, à Georges-Town. M. Thewly est allé à Rome, et on dit qu'il se disposoit aussi à recevoir les ordres.

M. E. Cleveland Blythe, médecin, né à Salem, dans l'Etat de Massachusetts, le 20 janvier 1771, d'une famille épiscopaliennne, est aussi revenu à l'Eglise; il voyagea dans les Indes et en Europe, et ayant lu, jeune encore, *l'Age de Raison*, de Thomas Payne, cette lecture le rendit incrédule. Il vit à Paris, en 1795, Payne, qui le confirma dans ses égaremens. Cependant d'heureuses inclinations et un esprit droit,

le ramenoient à la religion ; il étudia successivement , en Angleterre et dans les colonies , les dogmes de plusieurs sectes protestantes , des moraves , de la Nouvelle Jérusalem , des universalistes , des quakers ; des unitaires dirigés à Londres par Disney , nulle part il ne trouva les caractères de la vérité. La lecture des ouvrages de Priestley lui ôta peu à peu ses doutes sur la révélation , et celle des Sermons de Massillon le toucha beaucoup , et affaiblit ses préventions contre l'église catholique. Etant retourné à Boston , en 1805 , il voulut conférer avec MM. Cheverus et Malignon , ecclésiastiques et missionnaires françois , dont le premier est aujourd'hui évêque de Boston , et dont le second est mort , il y a quelques années. De fréquens entretiens avec ces hommes estimables et instruits , et un examen fait avec beaucoup de maturité , de candeur et de bonne foi , décidèrent enfin M. Cleveland Blythe. Il fit son abjuration , avec sa famille , dans l'église Sainte-Croix de Boston , le jour de la Pentecôte 1809 , et fut confirmé , l'année suivante , par M. l'évêque de Québec. Depuis ce temps il a vécu dans les pratiques de la piété , et a publié une *Apologie pour sa conversion* , qui a vu le jour à New-Yorck , en 1815 , et dont nous avons sous les yeux une traduction françoise ; cet écrit porte un caractère touchant de franchise et de persuasion.

M. Gibson , gentleman du Maryland , et propriétaire de l'île de Magothy , à quinze milles de Baltimore , eut à combattre toute sa famille , et ne céda qu'à une conviction intime , préparée par une étude approfondie des preuves de notre foi ; il fut dirigé dans ses recherches par M. Dubourg , aujourd'hui évêque de la Louisiane. M. David Williamson , de Baltimore , qui , à l'avantage d'une grande fortune , joint une capacité , une sagesse et un mérite qui lui ont concilié l'estime générale , s'est fait catholique , il y a déjà plus de vingt ans , et continue à pratiquer la religion de la manière la plus édifiante : toute sa famille est aussi catholique. M. Claget , riche propriétaire du Maryland , se convertit il y a environ cinq ans. Il est proche parent de M. Claget , évêque anglican du Maryland ; et ayant entendu dire à celui-ci que , s'il étoit né catholique ; il resteroit dans cette communion , sa conclusion fut que les protestans avoient donc eu tort , dans l'origine , de se séparer de l'Eglise romaine : ainsi , c'est un évêque protestant qui a été cause de la conversion d'un protestant.

M. Lee, ancien gouverneur du Maryland, mort, il y a deux ans, dans ses terres, près de Frederick-Town, étoit une conquête honorable pour l'Eglise, par son caractère et par la constante régularité de sa conduite. M. Scott, avocat à Baltimore, dont la conversion eut lieu il y a trois ans, est un homme de mérite dans sa profession. Un grand nombre de femmes ont donné le même exemple dans le même pays. Nous ne citerons ici que M^{me}. Seton, veuve d'un négociant de New-Yorck, qui, s'étant convertie à l'âge de trente ans, a fait élever ses cinq enfans dans la religion catholique. De ses trois filles, deux sont mortes jeunes, dans les sentimens de la plus grande ferveur. La mère elle-même est décédée en janvier 1821. Elle eut beaucoup de part à l'établissement des Sœurs de la Charité, et se trouvoit, depuis environ douze ans, à la tête d'une maison d'éducation nombreuse et florissante. Cette dame n'étoit pas moins distinguée par son mérite et sa capacité que par sa piété et son zèle.

En général, rien n'est si commun que les conversions de protestans dans les Etats-Unis. Le gouvernement n'y met aucun obstacle; et la tolérance, dont ailleurs on parle beaucoup, mais qu'on ne pratique pas toujours, est là entière et complète. Chacun suit en toute liberté les mouvemens de sa conscience : aussi les catholiques y font tous les jours des conquêtes. Lorsque l'on établit un évêque à Baltimore en 1789, la population catholique des Etats-Unis étoit estimée à dix-huit mille âmes; aujourd'hui, il y a soixante-dix mille catholiques dans le seul Etat du Maryland, dont environ quatorze mille à Baltimore; New-Yorck en a trente mille; Philadelphie, vingt-cinq mille. Dans tous les Etats-Unis, il s'en trouve trois cent mille formés en congrégations; mais on estime qu'il n'y en a pas moins d'un million dispersés dans les différens Etats. Un fait qui nous a été rapporté par un évêque de ce pays, prouveroit seul le grand nombre de convertis. Ce prélat, donnant la confirmation, il y a quelques années, dans une ville de son diocèse, remarquoit que, dans le nombre des confirmés, les deux tiers à peu près étoient des protestans convertis.

Le défaut d'espace nous force de renvoyer, à un autre numéro la suite de cet article, pour les conversions en France, en Hollande et en Suisse.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. S. Em. M. le cardinal Nicolas Riganti, cardinal-prêtre du titre de Saints-Pierre et Marcellin, évêque des sièges-unis d'Ancone et Umara, est mort le 31 août, à la suite d'une longue maladie; ce prélat étoit né à Molfetta, le 25 mars 1744, et avoit été décoré de la pourpre le 8 mars 1816.

— Le 25 août, M. le duc de Blacas, ambassadeur-extraordinaire de France, s'est rendu en pompe à l'église paroissiale de Saint-Louis, où il a été reçu et complimenté par M^{sr}. Isoard, auditeur de rote. M. l'ambassadeur a reçu dans une salle contiguë à l'église les membres du Sacré-Collège et ceux du corps diplomatique. La grand'messe a été célébrée par M^{sr}. Zen, archevêque de Chalcédoine.

— Le 29 du même mois, un service anniversaire a été célébré pour Pie VI dans la chapelle du palais Quirinal. S. Em. M. le cardinal della Somaglia, doyen du Sacré-Collège, a officié. Le lendemain, un service semblable a eu lieu dans l'église de Saint-Pierre, où le même Pontife est enterré; le Sacré-Collège y a aussi assisté.

PARIS. M^{sr}. l'évêque de Troyes a eu, le jeudi 12, une audience particulière du Roi. S. M. lui a, dans cette circonstance, adressé les choses les plus flatteuses. Le prélat ayant eu occasion de parler de son *Eloge du Dauphin*, ouvrage par lequel il entra dans la carrière et commença sa réputation, S. M. a témoigné qu'elle se rappeloit parfaitement ce morceau oratoire, et qu'elle ne pouvoit oublier ce juste hommage rendu à son auguste père. *Tous êtes toujours pour moi M. l'abbé de Boulogne*, a dit le Roi, *et vos anciens succès ont rendu ce nom plus durable encore que celui de M. l'évêque de Troyes*. S. M. a ensuite parlé avec intérêt au prélat de ses dernières Pastorales, lesquelles sont aujourd'hui connues dans toute l'Europe. On les a traduites en plusieurs langues, et un voyageur qui arrive de Rome les a vues affichées à la porte de l'église Saint-Pierre. Nous allons avoir une nouvelle production de l'éloquent évêque. On imprime en ce moment une instruction pastorale qu'il a composée sur les missions, et nous espérons que le public en jouira sous peu de jours.

— Le jeudi 19, on célébrera au Mont-Valérien une fête solennelle avec une procession des reliques de la vraie Croix, à l'occasion de l'ordonnance royale, du 13 de ce mois, qui affecte l'établissement du Calvaire et toutes ses dépendances à la société des missions de France. Aujourd'hui 14, les princes doivent, dit-on, visiter la montagne.

— C'est M. l'abbé Rey, vicaire-général de Chambéry, qui donnera encore, cette année, la retraite pastorale à Paris. On se rappelle avec quel intérêt il fut entendu l'année dernière, et M. l'archevêque a voulu faire jouir encore son clergé des talens et du zèle d'un ecclésiastique si distingué. M. l'abbé Boyer, qui étoit arrivé ces jours derniers à Paris, après avoir donné les retraites ecclésiastiques du Mans et de Laval, en est reparti presque immédiatement pour aller rendre le même service à Nanci. Ce zèle directeur devoit d'abord passer, pour le même objet, à Metz et à Namur; mais quelques obstacles s'étant présentés, il reviendra de Nanci à Meaux, y donnera la retraite pastorale, et ira ensuite procurer le même avantage au clergé de Bordeaux. Au moment où nous écrivons, M. l'abbé Rauzan donne la retraite à Bayeux; elle a dû commencer le 10. Un de ses missionnaires, M. l'abbé Hilaire Aubert, commencera, le 14, celle de Beauvais pour tout le clergé du département de l'Oise. Un autre missionnaire de la même association, M. l'abbé Desmarest, dirige la retraite pour le clergé du diocèse d'Aix. A Marseille, à Toulouse, à Carcassonne, etc., les prélats qui gouvernent ces diocèses ont aussi procuré à leur clergé le bienfait d'une retraite.

— Une œuvre qui a commencé dans le Midi; il y a quelques années seulement, mérite d'intéresser la piété des fidèles. Elle est due au zèle d'un vertueux laïc, M. Tissot, médecin en Provence. D'abord philosophe, puis revenu à la religion, il a conçu le projet de rétablir un ordre qui a rendu autrefois de grands services aux malades, l'ordre de Saint-Jean-de-Dieu, consacré au soin des pauvres dans les hôpitaux, et détruit en France par la révolution. C'est à Marseille qu'il a commencé l'exécution de son dessein. Le Frère Bilarion, c'est le nom que porte en religion M. Tissot, a obtenu de soigner les malades de l'Hôtel-Dieu de cette ville, et actuellement il y a, dans cette maison, environ quarante religieux livrés à cette bonne œuvre. M. le chevalier de Magalon, connu à Marseille par son ardente charité, seconde les Frères par son

zèle et son dévouement. Depuis, le Frère Hilarion a formé un établissement dans le diocèse de Mende, où il a été autorisé par M. de Mons, évêque de ce siège, et depuis archevêque d'Avignon. Les Frères ont acheté, il y a dix-huit mois, le château du Cheyla-Danse, près Grand-Rieu, dans un pays âpre et dans une situation très-élevée. Là, ils ont formé un hospice pour les aliénés. M. de Valdenuit, préfet de la Lozère, a favorisé l'établissement. Les aliénés y reçoivent tous les soins qu'exige leur état. Nous avons aussi, à Paris, des maisons particulières pour cette espèce de maladie; mais la plupart sont dirigées dans un autre esprit que celle du Cheyla-Danse. Dans une de ces maisons, entr'autres, nous savons qu'il n'est pas permis de faire aucun exercice de religion; on refuse aux malheureux malades non-seulement la visite de leurs parents, mais celle même d'aucun prêtre, et on les laisse mourir sans la moindre consolation: c'est ce qui est arrivé dernièrement dans un de ces établissemens, dirigé par un médecin fort connu, qui fait, dit-on, profession d'incrédulité. Les bons Frères du Cheyla-Danse suivent des procédés bien différens: ils ne prennent pas de grosses pensions; ils n'usent d'aucun charlatanisme: ils ne séquestrent pas en quelque sorte leurs malades du nombre des vivans; mais ils les traitent avec douceur, ils essaient de les ramener par les consolations et les pratiques de la religion. Déjà ils ont rendu quelques aliénés à leurs familles. Ces religieux sont au nombre d'environ quarante, dont vingt profes; ils ont un aumônier. Des soins assidus, un grand local, un air pur, contribuent à faciliter la guérison. A plusieurs lieues du Cheyla-Danse, le frère Hilarion a acheté une autre maison; c'est le château de Saint-Alban, où il a formé un établissement de religieuses du même ordre, qui se dévoueront aux mêmes œuvres. De plus, les Frères, d'après le désir de M. l'évêque de Mende, ont ouvert des écoles à Mende et à Saint-Cheher: ils y instruisent la jeunesse, et ont, dans chacun de ces lieux, cinq à six Frères. La vie qu'ils mènent, dans tous ces établissemens, est fort pénitente et fort dure: le coucher, les repas, l'habillement, tout annonce la pauvreté et l'esprit de mortification. Il y a peu d'exercices de piété, afin de laisser plus de temps pour les œuvres de miséricorde; cependant la règle prescrit l'oraison, l'assistance à la messe, la récitation de l'office de la sainte Vierge, une lecture spirituelle, etc. Depuis quelques mois,

quatre de ces religieux sont à Paris, dans l'intention d'y suivre des cours dans les hôpitaux, et d'y acquérir des connoissances qui les mettent en état d'être plus utiles aux malades. Leur extérieur seul annonce des hommes pleins de l'esprit de leur vocation. Ils n'ont rien, ils vivent de pain et d'eau, ils couchent sur la dure; mais ils n'en paroissent pas moins heureux, et n'aspirent qu'à servir la religion et l'humanité. Nous croyons pouvoir recommander aux âmes généreuses cette œuvre naissante et ces charitables et pieux pénitens.

— M. Jean-Lambert Muratory, prêtre du diocèse d'Aix, avoit prêté le serment de la constitution civile du clergé en 1791. Lors du Concordat, il fut obligé de quitter son diocèse, où on refusa de l'employer, et il se retira dans le diocèse d'Avignon, où M. Périer n'exigeoit aucune retractation. M. Muratory se soumit seulement au Concordat de 1801; mais il n'abjura pas la constitution civile du clergé, comme on l'a dit, puisqu'au contraire ce fut son attachement à cette même constitution qui l'avoit forcé d'abandonner son diocèse. Il fut fait curé de Comps, dans l'arrondissement de Nîmes. Dans ces derniers temps, M. Muratory a senti enfin la nécessité de renoncer à des systèmes faux et schismatiques, et, par un acte dressé à Arles le 18 juin 1822, il reconnoît que *la prétendue constitution civile du clergé est contraire, en plusieurs points, aux dogmes catholiques, et, dans d'autres, sacrilège, schismatique, renversant les droits de la primauté du saint Siège, et contraire à la discipline de l'Eglise; il abjure toutes les erreurs renfermées dans cette constitution, et se soumet d'esprit et de cœur au jugement qu'en a porté le saint Siège, et que les légitimes évêques de France ont accepté; il déclare enfin que la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, est la mère et la maîtresse de toutes les églises, et promet une vraie obéissance au Pontife romain et à M. l'archevêque d'Aix, son seul et légitime évêque.* Telles sont les expressions de cet acte, qui est écrit en entier de la main de M. Muratory, et qui a été remis par lui à M. Muratory, curé de Saint-Césaire, dans la ville d'Arles. C'est ce dernier qui avoit été chargé, par M. l'archevêque d'Aix, de recevoir la retractation de M. le curé de Comps, et de le relever des censures.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. LL. AA. RR. MADAME et M^{rs}. le duc d'Angoulême ayant eu connoissance que la principale église de Châteauroux se trouvoit interdite aux fidèles, à cause des dangers qu'ils pouvoient y courir, ont accordé un don de 1000 fr. chacun, destiné aux frais d'une partie des réparations les plus urgentes.

— S. A. R. M^{rs}. le duc d'Angoulême étant venu à Montmartre, le 6 du courant, visiter le mécanisme nocturne du télégraphe, a fait passer à M. le maire, le lendemain, une somme de 300 fr. pour être distribuée aux pauvres de cette paroisse. Ce Prince a envoyé, le 10, à M. le préfet de l'Aude une somme de 500 fr. pour être distribuée aux habitans du village d'Espérasa, qui ont le plus souffert des suites de l'orage du 22 août.

— Les obsèques de M. le duc d'Escars ont été célébrées, le 12, dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois. Les grands dignitaires de la maison du Roi, parmi lesquels on remarquoit M^{rs}. l'évêque d'Hermapolis, ont assisté à cette pieuse cérémonie. M. le duc d'Escars, quoique sa maladie ait été très-vive, avoit pu se confesser. C'est M. l'abbé Roché, confesseur du Roi, qui lui a porté les secours de la religion.

— M. le ministre de l'intérieur devant faire un voyage en Bretagne, pour le rétablissement de sa santé, les porte-feuilles de son ministère seront signés, pendant son absence, par M. le garde des sceaux.

— M. le vicomte de Châteaubriand, ambassadeur de France à Londres, est arrivé, le 12, à Paris.

— D'après une ordonnance du 6 septembre, la grande école normale de Paris est supprimée; elle sera remplacée par des écoles normales partielles des Académies. Les chefs et maîtres de conférences de l'école, qui n'auroient pas droit à une pension de retraite, recevront leur traitement actuel jusqu'au 1^{er} juillet 1824. Le ministre de l'intérieur soumettra à l'approbation du Roi l'état des secours qui pourront être accordés à ceux des élèves qui ne seront pas employés dans l'enseignement.

— M. Barbier, administrateur de la Bibliothèque du Roi, a demandé et obtenu sa retraite; il est remplacé par M. Valery, bibliothécaire de Saint-Cloud, et celui-ci l'est à Saint-Cloud par M. Alexandre Soumet.

— Borics, Raoux, Goubin et Pomier, ont donné, le 9, leur déclinatoire du pourvoi en cassation qu'ils avoient formé contre le jugement qui les condamne à la peine de mort. Ils sont détenus à Bicêtre.

— La police a découvert l'imprimerie dans laquelle ont été fabriquées les lettres criminelles contenant des injures et des menaces à différens magistrats. On a saisi des documens importants qui mettront la justice à même de remonter jusqu'aux principaux auteurs de ces

trames coupables. Le nombre des lettres saisies est de dix mille : trois des auteurs ont été arrêtés.

— On a trouvé, le 11, dans la boîte de la grande poste aux lettres, une lettre adressée à M. de Marchangy. L'arrêt de mort y est tracé au pinceau, en lettres imprimées avec des caractères de cuivre ; un poignard, dessiné à la plume, est figuré à la place de la signature. Cette lettre porte le n^o. 247.

— Le 12, la cour d'Assises de Paris a prononcé son arrêt contre les éditeurs du *Constitutionnel*, du *Courrier français*, du *Journal du Commerce* et du *Pilote*, qui avoient rendu compte avec infidélité et mauvaise foi des audiences de la cour d'assises, dans l'affaire de la conspiration de La Rochelle. Les sieurs Guise, éditeur responsable du *Constitutionnel*, et Faucillon, éditeur responsable du *Journal du Commerce*, sont condamnés chacun en un an d'emprisonnement et 5,000 fr. d'amende; Legracieux, éditeur responsable du *Courrier français*, en six mois d'emprisonnement et 3,000 fr. d'amende; Cassano, éditeur responsable du *Pilote*, en un mois d'emprisonnement et 1000 fr. d'amende. Il est interdit pendant un an, au *Constitutionnel* et au *Journal du Commerce*, de rendre compte des débats judiciaires. Cette interdiction est réduite à six mois pour le *Courrier français*, et trois mois pour le *Pilote*. L'arrêt ordonne la suppression et la destruction de tous les numéros incriminés partout où ils pourroient être saisis. L'arrêt sera imprimé et affiché au nombre de 500 exemplaires. Les motifs et les dispositifs du jugement seront insérés dans chacun desdits quatre journaux dans le mois, à compter de ce jour. Guise et Faucillon sont condamnés chacun au tiers des frais du procès; Legracieux aux deux neuvièmes, et Cassano au neuvième.

— Une ordonnance de M. le préfet de police, affichée le 11, soumet à une surveillance particulière tous les individus qui chantent des chansons ou jouent des instrumens dans les rues et dans les places publiques, et prescrit les conditions sous lesquelles ils pourroient exercer leur profession.

— Un ouvrier, nommé Jean Blanchard, convaincu d'avoir proféré des cris séditieux dans un moment d'ivresse, a été condamné par le tribunal correctionnel à six jours d'emprisonnement.

— Par arrêté de S. Exc. le grand maître de l'Université, M. l'abbé Nachaur vient d'être nommé proviseur du collège royal de Strasbourg, en remplacement de M. Besson.

— M. le baron Locard, préfet de la Vienne, a reçu une lettre des *carbonari*, qui le condamne à mort, attendu, est-il dit, qu'il a nommé un juri disposé à accorder au procureur-général les victimes qu'il demanda.

— Les nommés Raymond, Gamelon, Delhaye, ex-officiers au 13^e régiment d'infanterie de ligne; Dupuy et Fouré, officiers réformés, tous coutumaces, et accusés de complot tendant à renverser le gouvernement du Roi, ont été condamnés, le 7 de ce mois, à la peine de mort par la cour d'assises du département de la Loire-Inférieure. Le sieur Baudry, impliqué dans la même affaire, a été acquitté.

— Les personnes que le gouvernement envoie dans les Etats de

l'Amérique du Sud, sont parties de Rochefort, le 17 août. L'expédition se dirige d'abord sur New-York.

— Le roi de Naples, qui se rend au congrès de Vérone, a dû s'embarquer, le 8 de ce mois, pour Livourne.

— Dix-neuf étudiants prussiens, prévenus d'avoir fait partie d'associations secrètes, ont été transférés dans des forteresses, où ils doivent être détenus pendant trois mois.

— L'empereur de Russie vient d'ordonner la dissolution immédiate de toute société secrète : les francs-maçons se trouvent compris dans cette suppression. Tout employé de l'Etat doit faire sa renonciation entre les mains de ses chefs, sous peine de destitution.

Affaire de Saumur; cour d'assises de Poitiers.

Séance du 9 septembre. La cour donne acte au ministère public des réserves faites contre un journal des audiences, rédigé par le sieur Catineau. M. le président envoie chercher M^e. Drault à son domicile, et lui adresse des reproches. M. le procureur-général a la parole pour la réplique. Il y a eu complot, puisque, non-seulement la résolution d'agir a été concertée, mais qu'elle a reçu toute l'exécution qui dépendoit des conjurés. N'est-ce pas se rendre coupable de révolte que de vouloir renverser par la force les ministres établis par le Roi? Les doctrines qu'on a professées pendant quelques années ont amené les troubles du mois de juin 1820, et l'élection d'un régicide. Ces mêmes doctrines ont précipité l'Espagne dans les malheurs qui l'accablent aujourd'hui.

On a dit qu'il falloit repousser la déposition de la servante de l'accusé Caffé; mais on a oublié qu'il s'agit dans cette affaire d'un crime de lèse-majesté au premier chef. La servante d'un accusé devroit-elle garder le silence lorsque le confesseur lui-même, qui doit garder le secret le plus inviolable, est forcé de parler, quand il s'agit d'un crime qui intéresse la sûreté du trône et la vie du monarque (1).

(1) M. le procureur-général de Poitiers nous permettra-t-il de lui faire observer qu'il décide ici un cas de conscience bien grave? Le secret de la confession est du droit naturel le plus rigoureux; il est la conséquence nécessaire de l'institution divine du sacrement de pénitence; il est prescrit par les lois ecclésiastiques. Le violer, c'est une injustice envers le pénitent et un sacrilège envers Dieu. S'il étoit permis en quelques cas de découvrir ce qui est connu par la confession, ce seroit le moyen de rendre la confession odieuse et d'en éloigner les fidèles. Or, comme la confession est un moyen de salut nécessaire, l'obligation du secret l'emporte sur tout autre devoir; elle est telle qu'on ne peut le violer pour éviter les tourmens ou la mort, à moins que le pénitent n'y consente expressément; c'est d'après ce principe que les théologiens décident différens cas de conscience que l'on peut proposer sur un sujet si délicat, et ils y appliquent cette maxime de saint Augustin, que le confesseur sait moins ce qu'il a appris en confession, que ce qu'il ne sait pas du tout.

M. le procureur-général résume ensuite les charges contre plusieurs des accusés, combat les doctrines sur la non-révélation, et termine par une éloquente péroraison, dans laquelle il conjure les juges, au nom de la patrie, de la protéger et de la défendre contre les criminels qui veulent la déchirer.

Berton prononce ensuite un discours écrit, où il s'occupe moins de se défendre que de lancer des attaques violentes contre les jurés et le ministère public. Les répliques des avocats ont aussitôt commencé.

Séance du 10. On a entendu M^{rs}. Boncenne, Pervinquières, Bré-
chard et Bigen.

Le 12, la cour d'assises a rendu son arrêt : Berton, Caffé, Saugé, Henri Fradin, Sénéchault et Jaglin, sont condamnés à mort. Allix n'a été reconnu coupable par le jury, sur la question de complot, qu'à la majorité de sept voix contre cinq. La cour, adoptant l'avis de la minorité du jury, n'a considéré Allix que comme non-révéléur.

Ferrail, Ricqué, Ledein, Lambert, Sauzais, Beauvils, Coudray, Allix, ont été condamnés à cinq ans d'emprisonnement, comme non-révéléurs.

Le Solitaire chrétien ; par M. l'abbé Lasausse (1).

Ce petit ouvrage est en deux volumes ; le premier est intitulé : *Le Solitaire chrétien réfléchissant, et priant pour exciter les fidèles à faire oraison, et leur apprendre à la bien faire.* Ce volume consiste en actes de différentes vertus, et en élévations de cœur vers Dieu. Le second volume a pour titre : *Le Solitaire chrétien, instruisant et exhortant ;* il renferme des entretiens du solitaire avec des personnes de différentes conditions, et ensuite des réflexions du même, pour chaque jour du mois. Ce volume finit par un recueil de sentences et de traits historiques. Telle est l'idée sommaire de l'ouvrage, autant que nous avons pu en juger par une inspection assez rapide. Nous nous réservons de revenir sur cette pieuse production, si toutefois il est nécessaire de recommander ce qui sort de la plume d'un auteur si fécond et si connu. A la fin du second volume, on trouve les titres de tous les ouvrages de M. l'abbé Lasausse ; il y a 43 ouvrages différens, tous sur des matières de piété, et formant environ 60 volumes.

(1) 2 vol. in-18. A Paris, chez Masson, rue d'Erfurth ; et chez Adr. Le Clerc, au bureau de ce journal.

Sainte Bible, en latin et en françois, avec des notes littérales, critiques et historiques, des Préfaces et des Dissertations. Tomes XVIII et XIX (1).

Cette 10^e. livraison termine l'ancien Testament, et commence le nouveau. Le tome XVIII se compose de Remarques sur les XII petits prophètes, lesquelles n'avoient pu trouver place dans le volume précédent; d'une Préface sur les deux livres des Machabées; de deux Dissertations, l'une sur la parenté des Juifs et des Lacédémoniens, l'autre sur l'arche d'alliance; du Texte et de la Version des deux livres des Machabées; de Remarques sur les III^e. et IV^e. livres d'Esdras, et sur les III^e. et IV^e. livres des Machabées; et enfin d'un Abrégé de l'Histoire des Juifs depuis la mort du pontife Simon jusqu'à la naissance de Jésus-Christ.

Dans les Remarques sur les XII petits prophètes, Rondet examine le sens littéral ou spirituel des prophéties, et traite quelques points de critique. Il annonce qu'il suit saint Jérôme pour guide, et adopte ce principe du saint docteur, que, dans le sens mystique, Jérusalem se prend toujours pour l'Eglise. Ces Remarques sont d'ailleurs un peu longues, et il auroit été possible de les fondre ensemble, au lieu que Rondet traite de chaque prophète en particulier; mais on n'a pas cru devoir toucher à son travail.

Les Dissertations sur la parenté des Juifs et des Lacédémoniens, et sur l'arche d'Alliance, sont de dom

(1) On souscrit à Paris, chez Méquignon fils aîné, chez Méquignon junior, et chez Adr. Le Clerc, au bureau de ce journal; prix, pour les souscripteurs, 6 fr. chaque volume, et 8 fr. franc de port.

Tomé XXXIII. L'Ami de la Relig. et du Roi. L.

Calmet ; elles sont assez courtes. Dans la première, le savant abbé examine les conjectures qu'on a formées sur la parenté des Juifs et des Lacédémoniens, et finit par conclure que l'Écriture ne nous apprend rien de positif à ce sujet. Dans la seconde dissertation, dom Calmet recherche si l'arche d'Alliance fut remise dans le temple après la captivité de Babylone, et il se déclare pour la négative. A cette question, Rondet en ajoute une autre, et demande si l'arche ne doit point reparoitre un jour, et si la prophétie de Jérémie aura l'accomplissement littéral que les Juifs espèrent ; il répond ici aux fausses idées des Juifs et des Judaïsans, et prouve que l'arche n'a point reparu, et ne reparoitra pas, et que la prophétie du second livre des Machabées ne trouvera son accomplissement que dans Jésus-Christ et son Eglise.

L'Abrégé de l'Histoire des Juifs depuis la mort de Simon, frère de Judas Machabée, jusqu'à Jésus-Christ, est de Rondet : cet Abrégé est plus court que celui qu'avoit donné l'abbé de Vence, et ne renferme que ce qui a trait à l'histoire des Juifs, les autres faits se trouvant consignés dans l'Abrégé de l'Histoire profane qui est à tête des prophètes. A la fin est un tableau généalogique de la famille d'Hérode, où on distingue ses différentes femmes, et les enfans qu'il eut de chacune : ce tableau peut servir à l'intelligence de plusieurs passages du nouveau Testament.

Le tome XIX renferme les Prolegomènes sur le nouveau Testament. Il y a d'abord une Préface générale sur les livres du nouveau Testament, qui traite de l'origine de ces livres, de leur canon, du texte et des différentes versions. Rondet y a ajouté une Préface particulière sur les Évangiles ; elle est suivie de l'*Harmonie des Évangiles*, ou Histoire abrégée de Notre Seigneur, rangée suivant l'ordre des temps : cette *Harmonie* est de dom Calmet, qui y a suivi presque cons-

tamment l'*Harmonie* grecque et latine, publiée par le savant Thoynard, en 1707. Ce travail a pour but de résoudre les difficultés qui peuvent se présenter sur l'ordre et l'époque de certains faits rapportés par les évangélistes.

Le reste du volume est rempli par vingt Dissertations, dont dix-sept de dom Calmet; ces derniers traitent de la généalogie de Jésus-Christ, de saint Joseph, des Mages, des trois baptêmes, des sectes des Juifs, des bons et des mauvais anges, des trois Mariés, du péché contre le Saint-Esprit, des caractères du Messie suivant les Juifs, des faux Messies, de la dernière Pâque de Jésus-Christ, de sa sueur de sang, des ténèbres arrivées à sa mort, de la résurrection des saints Pères, des actes de Pilate, de la mort de saint Jean l'Évangéliste, et des évangiles apocryphes.

À ces Dissertations, Rondet en a ajouté trois sur les années de Jésus-Christ, sur les obsessions du démon, et sur les signes de la ruine de Jérusalem, et du dernier événement de Notre Seigneur. Dans la première, il soutient l'opinion que Jésus-Christ est né à la fin de l'année qui a précédé la première de l'ère vulgaire; cette opinion s'éloigne de celle de beaucoup de savans, qui placent la naissance de Jésus-Christ plutôt. Usénius, Pezron, Decker, Lancelot, mettent cet événement quatre ans avant l'ère vulgaire; d'autres le placent deux ans seulement avant cette ère; d'autres le reculent jusqu'à six ans, et c'est ce dernier sentiment qu'ont adopté les savans auteurs de l'*Art de vérifier les Dates*. Rondet a suivi le sentiment de l'abbé Grandami et de Hardouin, et il s'efforce de le prouver par le calcul astronomique, par le témoignage de Phlégon, et par la prophétie de Daniel. On sera peut-être curieux de connoître les raisons dont il s'appuie sur une question qui a fort exercé les chronologistes.

Dom Calmet avoit donné une Dissertation sur les

obsessions et possessions du démon; il se borne à exposer les raisons de ceux qui nient la réalité des obsessions; et les raisons de ceux qui les soutiennent. Rondet n'a pas cru devoir laisser ainsi la chose douteuse; et il établit la possibilité des obsessions du démon, et la réalité de celles dont il est parlé dans l'Évangile. Il décide ces deux questions, moins par l'autorité des Pères que par le raisonnement; répond aux objections des incrédules; et explique quelques endroits de la Dissertation de dom Calmet. La troisième Dissertation de Rondet dans ce volume est sur les signes de la ruine de Jérusalem, et du dernier avènement; l'auteur s'attache avec Calmet et Carrières à faire voir les liaisons de la future conversion des Juifs avec la fin du monde.

Outre ces trois Dissertations, Rondet a joint des Supplémens aux Dissertations de dom Calmet sur la généalogie de Jésus-Christ, et sur la dernière Pâque. Le premier de ces Supplémens a deux parties distinctes; l'une se compose d'*Observations* de M. Sézille, chanoine et théologal de Noyon, sur une *Dissertation* anonyme imprimée à Bruxelles, en 1759, et qui se trouve dans un Recueil de pièces intitulé: *Analyse de Dissertations sur différens sujets*. Cet anonyme, pour concilier les évangélistes sur la généalogie de Jésus-Christ, avait imaginé que dans saint Matthieu, au lieu de *Jacob autem genuit Joseph VIRUM Mariæ*, il falloit lire: *Jacob autem genuit Joseph PATREM Mariæ*. L'abbé Sézille s'élève contre cette audacieuse correction, et montre qu'elle est inadmissible, et aussi contraire aux règles de la critique qu'à l'autorité de l'Écriture. Rondet a joint de nouvelles réflexions à celles de l'abbé Sézille contre l'opinion de l'anonyme, qui avait été soutenue dans quelques pièces. Il ne nomme point d'ailleurs cet anonyme, et nous ne savons quel il est.

Il y a deux questions sur la dernière Pâque de Jésus-Christ. 1^o. Jésus-Christ a-t-il célébré cette dernière Pâque; 2^o. quel jour l'a-t-il célébrée? Dom Calmet a soutenu, avec le Père Lami, la négative sur la première question, ce qui l'a dispensé d'examiner la seconde. L'abbé Plumyoën, auteur de *Dissertations choisies*, que Rondet cite quelquefois, a réfuté dom Calmet, et a soutenu que Notre Seigneur avoit réellement célébré la Pâque avec ses disciples, la veille de sa mort. Rondet a donc cru devoir donner, après la Dissertation de Calmet, la réfutation de Plumyoën, qui paroît forte et pressante: Tillemont avoit déjà réfuté le Père Lami sur le même point.

Nous avons voulu donner par cette courte analyse une idée des matières qu'embrasse cette livraison. Les souscripteurs verront sans doute avec plaisir que cette entreprise marche sans interruption, et qu'ils touchent au moment de jouir en entier d'un ouvrage de si longue haleine, et qui aura été exécuté en si peu de temps.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Samedi prochain, jour des Quatre-Temps, M^{gr}. l'archevêque de Paris fera l'ordination dans sa chapelle particulière. Dix-sept diacres doivent être promus au sacerdoce. Il y aura aussi quelques diacres et sousdiacres.

M^{gr}. l'évêque d'Hermopolis doit aller clore la retraite pastorale de Beauvais, que nous avons annoncée; le prélat fera aussi, samedi prochain, l'ordination dans la même ville.

Les exercices de la neuvaine du Mont-Valerien ont présenté, ces jours derniers, un grand concours. Le samedi, M. l'évêque de Cybistra, coadjuteur d'Edimbourg, officia. Les Princes et Princesses arrivèrent à onze heures, et furent reçus par M. l'abbé de Janson, en l'absence de M. l'abbé Hauzitt. Un grand nombre de Suisses de la garde royale, casernés à Ruel, se trouvèrent là pour faire escorte à LL. AA. RR., qui, après avoir entendu la messe, suivirent les sta-

tions. M. l'abbé de Janson fit un petit discours à chaque station. Les Princes adorèrent ensuite la croix sur le haut du Calvaire, et se retirèrent à midi, au milieu des acclamations des fidèles, laissant tout le monde édifié de leur piété. LL. AA. RR. parurent prendre beaucoup d'intérêt à la nouvelle de l'Ordonnance qui affecte le Mont-Valérien aux missionnaires de France. La cérémonie du dimanche a été très-imposante par l'affluence des fidèles. Toute la matinée, il y a eu des messes, et on a remarqué qu'à toutes il y a eu de nombreuses communions. Les âmes pieuses ont paru surtout assister avec plus d'empressement aux messes célébrées à huit heures et à dix, et qui ont pour objet de prier pour l'Eglise, pour la famille royale et pour la France. Ce jour, M. le vicaire apostolique de Londres a officié. La foule des assistants étoit considérable. Un des missionnaires a fait l'instruction, qui n'a pas été interrompue par la pluie, quoiqu'elle ait tombé à plusieurs intervalles.

— Les mêmes missionnaires célébreront une fête, le jeudi 19, à l'occasion de l'Ordonnance royale dont nous avons parlé. Il y aura une procession des reliques de la vraie croix. Dans l'instruction qui aura lieu, M. l'abbé de Janson proposera les moyens de concourir à l'exécution du plan pour l'achèvement de l'édifice actuel. Tous les évêques, un grand nombre d'ecclésiastiques, et beaucoup de personnes distinguées de la capitale, se proposent d'assister à la cérémonie, et de témoigner l'intérêt qu'inspire un établissement qui peut chaque jour acquérir plus d'importance. Le même jour, les missionnaires, avec la permission de M. l'archevêque de Paris, rétabliront la confrérie de la Croix, érigée jadis en 1645, et qui comptoit d'illustres membres. Les personnes de la famille royale même s'y faisoient inscrire. Les fidèles qui désireroient en faire partie pourront se présenter après l'office du matin et la réception aura lieu au pied de la croix. Ils feront profession d'honorer la croix de N. S., et ils en porteront une sur eux. Les réglemens de la confrérie, dont on vient de publier un extrait, n'obligent point sous peine de péché. Les grâces attachées à cette association engageront sans doute les fidèles à s'y adjoindre.

— Le clergé du diocèse d'Angers, qui, depuis plusieurs années, a constamment des retraites pastorales, vient encore de jouir de cet avantage : la dernière retraite semble même

avoir été plus satisfaisante et plus complète que les précédentes. On la doit au zèle de MM. Gloriot et Cahiat, les mêmes qui avoient donné la mission de Coutances. Ils ont prêché avec toute la force du saint ministère; M. l'évêque d'Angers a constamment donné l'exemple de l'assiduité aux exercices : dès six heures du matin, le vertueux prélat étoit rendu au séminaire où se donnoit la retraite, et il y restoit jusqu'après sept heures du soir, lorsque tous les exercices étoient terminés. Toujours à la tête de son clergé, il a eu la satisfaction d'être témoin de l'assiduité et du recueillement de tous les ecclésiastiques de la retraite. Le huitième jour, tous les prêtres se sont rendus processionnellement du séminaire à la cathédrale, où M^{gr} a célébré une messe pontificale. Après l'Évangile, M. Gloriot a prêché sur les devoirs réciproques des peuples envers leurs pasteurs, et des pasteurs envers leurs peuples. Tous les ecclésiastiques ont renouvelé leurs promesses cléricales, prosternés devant le saint Sacrement, et tous ont reçu la communion des mains de leur évêque. L'église étoit remplie d'un peuple nombreux, qui faisoit assez voir, par son silence, la part qu'il prenoit à cette pieuse cérémonie. Après la messe, on est retourné en procession au séminaire, où le prélat a terminé les exercices par un discours où il a exprimé et les espérances qu'il concevoit de cette retraite, et sa reconnaissance et celle de son clergé pour les zèles missionnaires.

— La position particulière où s'est trouvé, pendant plusieurs années, le diocèse d'Avignon, ayant pu avoir des résultats fâcheux pour le bon ordre et la discipline, M. de Mons, archevêque de cette ville, a cru de son devoir de rappeler les règles de l'Église sur plusieurs points importants : tel est l'objet d'une circulaire que le prélat a, le 22 juin dernier, adressée à son clergé, et qui renferme un grand nombre de dispositions fort sages. M. l'archevêque recommande aux pasteurs la résidence, l'enseignement et l'explication du Catéchisme, les prières et les instructions du prône, la surveillance des écoles, la décence dans les cérémonies de l'Église. Il rappelle que tous ceux qui sont dans les ordres sacrés doivent porter la soutane. Il défend de différer le baptême des nouveau-nés au-delà de trois jours, et d'ondoyer dans les maisons, hors le danger de mort. Il renouvelle les anciens réglemens sur l'administration des sacrements et sur différentes parties des fonctions.

bons ecclésiastiques, principalement sur la confession et le mariage. On ne se servira que du Rituel romain. Tous les prêtres chargés du soin des âmes sont autorisés, en vertu du pouvoir que le prélat a reçu du saint Siège, à appliquer l'indulgence plénière *in articulo mortis*. Les prêtres sont exhortés à rechercher et à favoriser de tout leur pouvoir les vocations ecclésiastiques, et à faire sentir aux fidèles l'importance de cette œuvre. Chaque année, à Pâque, à l'Assomption et à Noël, on fera, dans toutes les paroisses, une quête pour les besoins du séminaire. Le prélat invite aussi les prêtres à étudier les bons auteurs qui ont traité des différentes parties du ministère, comme le *Rituel de Toulon*, les *Conférences d'Angers*, etc. Il a appris avec douleur qu'il existoit encore, dans le diocèse, des prêtres qui, ayant encouru des censures par leur mépris pour les lois de l'Eglise et pour l'autorité du saint Siège, n'ont rien fait pour se réconcilier; et il les presse de ne pas tarder à se rendre à la voix qui les appelle. Telles sont les principales dispositions de cette circulaire, qui est un monument de la sagesse du prélat, comme de sa sollicitude pour réparer les traces des maux passés, et faire resseutir parmi le clergé l'ancienne discipline.

— On sait que la cathédrale de Cambrai a été abattue pendant la révolution. Le directoire avoit juré de renverser tous les plus beaux monumens de la piété de nos pères, et le nom de Fénelon ne put protéger aux yeux des philosophes l'église où cette voix douce et éloquente s'étoit fait si souvent entendre, et où l'immortel prélat avoit donné tant d'exemples de piété. On s'occupe aujourd'hui d'aplanir le terrain qu'occupoit cette église antique et pleine de souvenirs, et on se propose, à ce qu'il paroit, d'y faire une promenade publique. Ainsi cet emplacement, consacré si long-temps à la prière, le sera désormais à la dissipation et au tumulte. En faisant les fouilles nécessaires pour l'exécution du projet, on a trouvé, le 4 de ce mois, des cercueils de plomb avec des inscriptions qui annoncent les tombeaux de plusieurs évêques et archevêques de Cambrai. Il y a entr'autres les tombeaux de Jean de Lens, évêque de Cambrai, mort en 1438; de Guillaume de Berghes, mort en 1609, et de ses successeurs, Jean Richardot et François Buisseret, morts en 1614 et en 1615. Ces tombeaux renfermoient encore des parties de vêtemens sacerdotaux, des restes de mitres, et même quelquefois l'anneau et la croix. On a re-

cueilli ces dépoitilles avec soin, et on les enterrera avec honneur dans un lieu plus convenable.

— Les élémens semblent conjurés contre les plus beaux momens de la religion. Deux magnifiques cathédrales viennent, à la fois, d'éprouver de terribles accidens. Le 15 septembre au matin, pendant un orage peu violent, le tonnerre est tombé sur le principal clocher de l'église métropolitaine de Rouen, et l'a frappé dans le bas de la flèche qui le termine. La charpente intérieure a pris feu, et en un instant les flammes embrâsoient toute la circonférence du clocher. Aucun secours ne pouvoit arrêter le désastre, et à sept heures la flèche est tombée sur la voûte en avant du clocher. Le feu, renfermé dans le clocher, n'a fait qu'augmenter d'intensité; il n'en restoit que sa base en pierre. Aux dernières nouvelles, la ville toute entière étoit dans les alarmes, et sur le sort de l'église même, et sur celui des maisons qui la touchent ou l'avoisinent; et on travailloit, avec ardeur, à arrêter les progrès de la flamme. Quatre jours auparavant, un incendie a éclaté dans la couverture de la haute-église de la cathédrale de Gand. Le feu a commencé, le 11, à une heure après midi, s'est développé pendant une heure, et a percé la voûte de plâtre. Les magistrats, les habitans, les pompiers ont rivalisé de zèle. Pendant que la plupart travailloit à éteindre l'incendie, d'autres s'occupoient à sauver des flammes les ornemens de l'église, les beaux tableaux, et ce que le feu pouvoit endommager. Il a fallu faire de grands abattis dans la toiture, et au bout de trois heures on étoit parvenu à se rendre maître du feu. Nous apprendrons par le prochain courrier l'étendue du désastre; il paroît que le corps de l'église a été préservé.

— En rendant compte, dans notre n°. 820, d'un miracle que l'on nous annonçoit s'être opéré à Lodève, le 12 mai dernier, sur la demoiselle Rey, nous avions paru étonné que la relation ne portât les signatures d'aucun ecclésiastique, ni d'aucun médecin. Nous avons reçu depuis des certificats, l'un de M. le curé de Boussagnes, l'autre d'un médecin. M. Barthes, curé de Boussagnes, certifie, le 29 juillet dernier, que *Virginie Rey, domiciliée sur sa paroisse, a été guérie miraculeusement, et par l'intercession de saint Fulcran, avec les circonstances rapportées dans la relation; il finit par dire que cette guérison est une preuve évidente de la toute-puissance, de la sagesse et de la bonté de Dieu.* Nous rapportons cette

attestation sans nous permettre aucune réflexion. M. Lagarde, chirurgien, domicilié à Herepian, déclare, par un acte daté aussi du 29 juillet, qu'on l'avoit appelé auprès de Virginie Rey, qui étoit paralysée complètement des parties inférieures; mais qu'elle avoit toujours refusé de se laisser examiner, ne voulant point voir de médecins, et ayant fait depuis trois ans un vœu; il a appris qu'elle a recouvert l'usage de ses membres, le 12 mai dernier, et il déclare que cette guérison soudaine tient du prodige, et que ce n'est pas sans fondement que les témoins oculaires de ce phénomène croient au miracle. Nous permettra-t-on de faire observer que ce certificat ne constate point la maladie; puisque M. Lagarde n'a point examiné la malade? or il est de rigueur dans ces sortes d'enquêtes que les gens de l'art constatent l'existence de la maladie. M. le maire de Boussagnes joint ses propres réflexions aux certificats ci-dessus; nous applaudissons à son zèle, et nous ne cherchons qu'à le mettre en état de confirmer le fait par des témoignages bien précis. Il nous a fait passer un certificat du père de M^{lle}. Rey; mais ce certificat ne répond point à la difficulté que nous avons proposée. En parlant de la jeunesse de M^{lle}. Rey, nous voulions dire seulement que son âge inspireroit moins de confiance, qu'on y est sujet à des illusions, à des maladies de nerfs ou de vapeurs, et à des états quelquefois inexplicables; nous avons vu en ce genre des exemples d'erreurs très-fâcheuses. Nous ne prétendons point appiquer ces doutes à M^{lle}. Rey; mais, en fait de miracle, il faut des témoignages positifs sur la conduite, les habitudes, et la piété de la malade. Il manque donc ici deux choses, la certitude des dispositions morales de la malade, et la connoissance exacte de la maladie antérieure; car, pour prouver qu'il y a eu guérison, on sent qu'il faut bien établir qu'il y a eu maladie véritable, et non point indisposition passagère, ou feinte, ou caprice, ou toute autre cause.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Un ancien militaire, qui, en 1814, avoit donné à S. A. R. Monsieur des preuves de dévotement, avoit été mis par M. de Gouvion Saint-Cyr à une solde de cinq ans. Cet officier, plongé dans la misère avec toute sa famille, a fait connoître sa position à Monsieur, qui lui a aussitôt envoyé des secours; et l'a recommandé au ministre.

de la guerre. S. Exc. vient de lui accorder un brevet d'activité, et S. A. R. lui a fait passer en même temps une somme pour s'équiper à son nouvel uniforme, et rejoindre le poste qui lui est confié.

— S. A. R. M^{gr}. le duc d'Angoulême a envoyé une somme de 500 fr. à M. le curé de Béthisy-Saint-Pierre (Oise), pour contribuer aux réparations de son église, dont la toiture est tombée le jour de l'Ascension.

— M. le comte de Cossé-Brissac vient d'être nommé premier maître d'hôtel du Roi, en remplacement de M. le duc Descars, décédé. M. le vicomte Edouard Hocquart succède à M. de Brissac dans la place de chambellan de l'hôtel.

— M. le comte de Corbière est parti, le 13, pour la Bretagne, où l'on croit qu'il fera un séjour d'un mois.

— M. le vicomte de Châteaubriand doit partir, le 20 ou le 24, pour se rendre directement à Yveron.

— M. le président du conseil des ministres a annoncé à M. Hyde de Neuville, dans les termes les plus flatteurs, que le Roi vient de le nommer grand officier de la Légion-d'Honneur, et lui a donné son portrait avec un entourage du plus grand prix.

— Une ordonnance du Roi, du 6 septembre, supprime les chaires de droit naturel et de droit public administratif établies à la Faculté de droit de Paris, en 1820. Il est créé deux nouvelles chaires où l'on enseignera les Pandectes. MM. de Portets et Cotelle, qui étoient professeurs de droit naturel, sont nommés, le premier professeur du Code civil, et le second, des Pandectes. Les considérans de l'ordonnance portent que ces changemens ont lieu pour donner plus de développement à l'étude du droit romain, qui a servi de base aux Codes françois, et pour disposer les cours de l'Ecole de droit de Paris, de manière à ce que les étudiants n'y reçoivent que des connoissances positives et usuelles.

— M. Simeon, ministre d'Etat, et M. de Blaire, conseiller d'Etat, sont nommés commissaires dépositaires de la rente destinée au remboursement des créances françoises sur le gouvernement espagnol.

— Le tribunal de Chaumont avoit condamné, le 28 juin dernier, pour faits et habitudes d'usure, Pierre Hoclet en l'amende de 15,200 fr., et Charles Hoclet en celle de 13,010 fr. 72 c. La cour de cassation a rejeté leur pourvoi, et les a en outre condamnés à une amende de 150 fr. envers le trésor.

— Les individus condamnés à l'emprisonnement dans l'affaire de La Rochelle, jugée par la cour d'assises de Paris, ont été conduits, le 12, dans la maison de détention à Poissy.

— Les numéros du 15 de ce mois, du *Constitutionnel*, du *Courrier françois*, du *Journal du Commerce* et du *Pilote*, ont été saisis à la poste, à cause d'une lettre de M. Benjamin Constant, contre M. de Carrère, sous-préfet à Saumur, que ces journaux avoient publiée.

— Les quatre journaux de l'opposition condamnés, le 12, par la cour d'assises de Paris, ont formé opposition à ce jugement, et se

sont en même temps pourvus en cassation. La cour d'assises s'occu-
pera au premier jour de cette opposition.

— La restauration de la statue de Louis XIV doit inspirer des
vers heureux à nos poètes : nous nous bornerons à citer ceux de
deux littérateurs distingués :

*Raptus equo, vultu sublimis, tempora lauro
Cinctus, in imperium, fato revocante, videtur
Ire iterum, populisque redux gaudere receptis.*

*Sia, Lodoix, nec enim nova te certamina poscunt;
Sanguine sat crevit Gallorum laurus; oliva
Præteritæ ramum populis felicior hæres:
Sia, Lodoix; cessare potes; Mars ipse quiâscit.*

Les trois premiers vers sont dus à la muse de M. Dussault, qui est
de tous nos littérateurs celui qui se rapproche le plus, par la pureté
de son goût, des écrivains du siècle d'Auguste et de Louis XIV.
M. Billecocq, bâtonnier de l'ordre des avocats, et qui n'est pas moins
connu par ses principes que par ses talents, est auteur des derniers
vers.

— M. le marquis de Courtemanche, qui étoit premier aide-de-
camp du duc d'Enghien, vient de partir pour prendre le comman-
dement militaire du département de l'Eure.

— M. Limbert de Fleigny, sous-préfet d'Aubusson, vient de re-
cevoir sa démission. On dit aussi que M. Dequenx-Saint-Hilaire,
membre de la chambre des députés et sous-préfet d'Harbrouck, et
M. Blanchard, sous-préfet de Wissembourg, viennent d'être révo-
qués.

— M. le lieutenant-général baron de Seroux vicomte de moussy, à
Compiègne, à l'âge de 80 ans,

— M. le baron de Corda, maréchal de camp inspecteur-général
de l'artillerie, est parti de Perpignan, le 5 de ce mois, pour Mont-
Louis, qu'on entoure, dit-on, de palissades.

— Le dimanche 8 septembre, il y a eu à Domremy une fête re-
ligieuse pour célébrer l'anniversaire de l'inauguration du monument
élevé à la mémoire de Jeanne-d'Arc.

— Le ministre de l'intérieur a érigé, le 27 juillet dernier, une
école secondaire de médecine à Nancy. Le grand-maitre de l'Univer-
sité vient de lui appliquer les réglemens qui régissent les autres écoles
secondaires déjà instituées.

— La cour d'assises de Bordeaux a condamné à un an d'emprison-
nement et à 500 francs d'amende, le sieur Ferret, libraire, pour
avoir vendu un ouvrage intitulé : *Vie de Buonaparte*, à la suite du-
quel se trouvoit un article extrait de l'*Indépendant*, journal publié
dans les sept jours. Cette affaire a été plaidée à huis-clos.

— Le tribunal de Bèfort vient de condamner à un mois de prison,
à 500 fr. d'amende, et aux frais du procès, le nommé Dyeny, tein-
turier à Héricourt, qui a été arrêté dans un café de Bèfort, le 1^{er}.

de ce mois, par des militaires du 1^{er} régiment d'infanterie légère, en présence desquels il tenoit des propos séditieux.

— Berton, Caffé, Henri Fradin, Saugé, Sénéchault et Jaglin, condamnés à la peine de mort, se sont tous pourvus en cassation. Les femmes de H. Fradin, Caffé et Sénéchault, sont parties pour Paris, afin d'implorer la clémence royale.

— Les accusés Marchais et Fradin, au sortir des prisons de Poitiers, ont été se jeter au pied des autels pour remercier la Providence de la liberté qui venoit de leur être rendue.

— Le libraire Catineau a été assigné à comparoître devant la cour d'assises de Poitiers, le 14 de ce mois. Il est accusé d'avoir rapporté, dans son bulletin du procès de Berton, plusieurs détails des débats avec infidélité, mauvaise foi, et d'une manière injurieuse pour la cour.

— La police a fait arrêter, sur la route de Bidart (Basses-Pyrénées) un postillon venant de Madrid, et se rendant à Paris. Les dépêches qu'il portoit à une maison de banque de Paris ont été déposées chez le sous-préfet de Bayonne, chargé par *interim* de la haute police.

— Le 8 de ce mois, M. de Montmorency avoit déjà vu l'empereur d'Autriche, et tous les ministres étrangers réunis à Vienne. L'empereur Alexandre est arrivé, le 7, dans cette capitale, où tout se passera en pourparlers. Les délibérations ne commenceront qu'à Vérone.

— On a reçu, par dépêche télégraphique, la nouvelle de la nomination de M. Canning au ministère des affaires étrangères.

— Un novateur, qui paroît avoir le cerveau plus malade encore que les autres faiseurs de systèmes dont l'Allemagne pullule, a commencé ses prédications sur les bords du Rhin. Il se nomme Pierre Maner, a été jadis officier de marine au service d'Angleterre, et maintenant il prend le titre d'apôtre de la religion de la raison, qu'il est appelé à propager. On s'attend bien qu'une tête aussi bien organisée rejette toute révélation, et veut ramener les hommes à la religion naturelle. Il embrasse dans sa mission nos institutions politiques, et prêche une république où régneroit une égalité parfaite entre tous les membres.

— Le chef politique de Séville a donné les ordres les plus sévères pour qu'aucun supérieur de couvent n'accorde de permission pour voyager ou sortir des couvens sans une autorisation signée de lui. En cas d'infraction, les peines les plus rigoureuses prononcées par les lois seront mises en vigueur. Plus eurs chanoines de Vich ont disparu; on croit qu'ils ont été rejoindre les insurgés. L'évêque de Vich est gardé à vue. Presque tous les chanoines et religieux de Gironne sont partis dans la nuit du 24 août pour aller offrir leurs services à la régence. Un régiment de la milice de Lugo, et un bataillon de gardes qui étoit à Leganés, ont fait entendre les cris de *Vive le roi! à bas la constitution!* Il vient de s'opérer de grands changemens dans les différens corps de l'armée. Le roi a signé, le 4 de ce mois, la convocation des cortès extraordinaires.

— M. Schroder est nommé chargé d'affaires de Russie près la cour de France pendant l'absence de S. Exc. M. Pozzo-di-Borgo, qui est parti pour Vienne.

— Un vaisseau américain a débarqué une grande quantité d'armes et de munitions au port d'Hydra, le 23 juillet. L'amiral Tombérés, à la tête des Grecs qui avoient brûlé le vaisseau du capitain-pacha, a été présenté au commandant américain.

— Après la capitulation des Turcs bloqués dans la citadelle d'Athènes, les Grecs, ayant appris que divers corps d'armée marchaient contre eux, violèrent la capitulation, et massacrèrent environ huit cents de leurs ennemis. Quatre cents Turcs étoient parvenus à se réfugier dans les consuls françois et autrichien. Ils doivent la conservation de leur vie au courage qu'ont montré dans cette circonstance MM. Argous et de Reversan, officiers de marine françois, qui ont couru les plus grands dangers pour favoriser leur embarcation.

— On dit que le schah de Perse a refusé les passe-ports au ministre anglois accrédité près cette cour.

Affaire de Saumur; cour d'assises de Poitiers.

Dans le dernier n^o. nous n'avons fait que rapporter le jugement rendu contre les principaux accusés. Nous allons donner une analyse de la séance qui a terminé cette affaire. Berton a la parole. On a montré, dit-il, beaucoup de partialité dans l'audition des témoins à charge et à décharge; la défense n'a pas été libre; le nom de M. Mangin sera horriblement célèbre; le nom de Berton sera honoré en France et en Europe. Je monterai avec joie, a-t-il dit, vers le séjour éternel, si je suis utile à mon pays. M^e. Boncenne déclare, sur la demande de M. le président, que la défense des avocats n'a pas été entravée.

L'accusé Ricque dépose des faits desquels il résulte que lui et Ledoin étoient dans la conspiration. Jaglin lit en pleurant un petit discours où il recommande sa femme et ses enfans à MM. les jurés. Trois gendarmes renouvellent leurs dépositions contre Caffé. M. le sous-préfet de Saumur rend compte des événemens qui eurent lieu dans cette ville le 24 février. Je puis affirmer, dit-il, que la présence de M. Benjamin Constant a produit à Saumur des résultats très-fâcheux sur l'esprit des habitans de cette ville. On vit même quelques gardes nationaux méconnoître alors l'autorité et s'écarter de leur devoir. Cela n'étoit jamais arrivé auparavant. L'accusé Caffé ne jouit d'aucune considération dans Saumur. Il n'y a rien que d'avantageux à dire sur la probité et les mœurs de Saumais.

M. le président prononce que les débats sont fermés et commence son résumé. Il présente les faits avec autant de clarté que de méthode. Il rappelle les charges qui s'élèvent contre chacun des accusés et les moyens justificatifs. Dans sa péroraison, il retrace à MM. les jurés les devoirs que la loi leur impose. Les questions sont ensuite présentées à MM. les jurés, conformément au résumé de l'acte d'accusation. Ils se retirent pour délibérer à midi moins un quart. Leur délibération a été terminée à neuf heures et demie du soir. Indépendamment des

condamnations que nous avons déjà fait connoître, Cevray (Jacques-Lucien), Delavaux, Laignelot, Masse, ont été condamnés à cinq ans de réclusion; Marquet, Prier, Normandin, à trois ans; les susnommés sont en outre condamnés chacun à 1000 fr. d'amende avec solidarité, et à dix ans de surveillance. Civray (Mathurin), Cornuan, Godeau, Michin, Pellier, Millasseau, à deux ans d'emprisonnement et 50 fr. d'amende. Delligny, Auger, dit Farine, Lagrange, Bigot, Marillet, Bouthier, Gerfaux, Par, Vallée et Samsou à une année d'emprisonnement et 30 fr. d'amende.

Berton et Caffé, membres de la Légion-d'Honneur, et le premier, chevalier de Saint-Louis, sont dégradés pour avoir forfait à l'honneur.

Audience du 13. M^e. Drault, défenseur de Berton, a été assigné à comparoître en ce jour pour rendre compte de sa conduite dans l'affaire de Saumur. Ce jeune avocat ne comparoit point. M. Labadie, avocat-général, rappelle les faits qui se sont passés, et présente M^e. Drault comme n'ayant eu d'autre intention que de causer du scandale. La cour, après une longue délibération, faisant droit aux réquisitions du ministère public, a ordonné que M^e. Drault sera rayé du tableau des avocats de Poitiers.

On s'est ensuite occupé du jugement des contumaces accusés d'avoir pris part au complot de Berton. Ils sont au nombre de quinze. Parmi eux se trouvent Grandmenil, chirurgien aux Rosières, près Saumur; Gauchais, chef de bataillon en retraite; Chappay, courtier à Rennes; Delon, lieutenant d'artillerie; et d'autres officiers à demi-solde.

Audience du 14. La cour a adopté les conclusions prises par M. l'avocat-général Labadie. En conséquence, Grandmenil, Gruchois, Chauvet fils, Chappay, Félix Cossin, Heureux, Louis Moreau, Defor, Bombas, Rivereau, Sanison, convaincus d'avoir pris part à un complot, ont été condamnés, par contumace, à la peine de mort; Olivier Dubésne et Baudet, non-révélateurs, à cinq années d'emprisonnement et 2000 fr. d'amende; Nonet et Malecot à une année d'emprisonnement et 50 fr. d'amende. Gourdin a été acquitté.

La cour a ensuite appelé la cause du libraire Catineau.

On trouve, dans un journal étranger fort estimable, une excellente Dissertation sur l'importance des confessions générales avant la première communion. La confession générale, dit l'auteur, est une pratique fort recommandée par les docteurs, les moralistes et les pasteurs zélés. Benoît XIV, dans son Encyclique du 26 juin 1749, relève l'importance de cette pratique, non-seulement en en décrivant les effets, mais en rappelant ce qu'ont fait ou écrit à cet égard saint Charles-Borromée, saint François de Sales, saint Vincent de Paul, etc. Une confession générale est utile aux enfans, parce qu'elle

leur donne le moyen de se connoître, qu'elle leur montre les défauts dont ils ont à se corriger, qu'elle les tranquillise par la suite sur les confessions faites pendant l'enfance, qu'elle est la meilleure préparation à la première communion et une source de grâces; enfin, parce qu'elle excite les enfans à la contrition, en leur rappelant tous leurs torts. Non-seulement cette confession générale est utile, elle est souvent absolument nécessaire. L'expérience apprend que beaucoup de confessions d'enfans sont nulles, faute de contrition, d'examen ou de sincérité: ces défauts et ces omissions ne peuvent guère être réparés que par des confessions générales. L'époque de cette confession générale ne sauroit être mieux placée qu'avant la première communion, où les instructions sont plus fréquentes, le cœur plus aisément touché, les dispositions plus favorables. Ces considérations suffisoient pour décider un pasteur à maintenir avec soin une telle pratique dans sa paroisse. Il existe à la vérité, dans la plupart des diocèses, des réglemens précis sur cet objet: mais quand il n'y auroit pas ce motif, n'est-il pas évident que les pasteurs, qui ont la charge des âmes, doivent prendre tous les moyens qui peuvent assurer le salut de leurs ouailles? Dira-t-on que les péchés des enfans ne sont pas griefs? il n'est que trop vrai qu'ils ont souvent assez de raison et de malice pour pécher grièvement. Craindroit-on de leur donner des scrupules qui les tourmenteroient? c'est ce dont la légèreté de leur âge les rend peu susceptibles. Les curés seroient-ils arrêtés par la difficulté d'entendre, dans un court espace de temps, des confessions nombreuses et détaillées? ce ne sera jamais cette considération qui arrêtera des pasteurs zélés: ils s'y prendront quelque temps d'avance, et sauront suffire à tous leurs devoirs. Nous avons inséré cet extrait de la Dissertation, plutôt parce qu'elle nous a paru fort sage et fort bien faite, que par le besoin d'exciter l'attention des pasteurs sur cet objet. On sait assez qu'il est d'usage général en France que les enfans fassent une confession générale avant la première communion: c'est une pratique ancienne parmi nous, et que le zèle des curés saura maintenir dans leurs paroisses.

NOTA. *Le Solitaire chrétien*, annoncé dans notre dernier numéro, se vend 4 fr. 50 cent. et 5 fr. 50 cent. A Paris, chez Masson, rue d'Erfurth; et chez Adr. Le Clerc, au bureau de ce journal.

Conversions de protestans dans les derniers temps.
(Suite du n^o. 845.)

La France a vu aussi, depuis quelques années, beaucoup d'exemples de retour à la foi antique, et nous en avons consigné plusieurs dans ce journal (1). Nous remarquons, il y a quelques mois, que, dans l'année 1821 seulement, il a été reçu à Paris plus de vingt-cinq abjurations, et nous pouvons ajouter que les abjurations citées en note sont seulement celles sur lesquelles on nous a transmis quelques renseignemens. Un bien plus grand nombre ne nous ont point été communiquées, et se sont passées sans aucun éclat. Parmi celles venues à notre connoissance, il en est quelques-unes qui méritent d'être mentionnées d'une manière plus expresse. Nous ne parlerons pas de nouveau de la conversion de MM. Allègre et Martineau, mentionnée dans le *Recueil des conversions remarquables*, par M. Nagot; on en a dit quelque chose n^o. 791. M. Lavabre, ancien militaire, renonça au calvinisme, à Toulouse, le 24 avril 1817. M. Jayet, Suisse, établi en France, a embrassé la religion catholique, à Milhan, en 1817, et est mort dans de grands sentimens de piété. M. J.-J. Luetkens, négociant, d'origine suédoise,

(1) Nous avons cité, n^o. 209, l'abjuration d'une protestante, à Paris; n^o. 243, celle de dix calvinistes, à Nîmes; n^o. 305, celle d'un protestant du Gard, à Condrieu; n^o. 345, celle d'un luthérien, à Paris; n^o. 351, celle d'un autre luthérien, à Amiens; n^o. 373, celle de deux protestans, à Gravezon, dans le diocèse d'Aix; n^o. 401, celle d'un calviniste à Carcassonne; n^o. 428, celle d'un protestant, à Amiens; n^o. 504, celle d'un luthérien, à Lille; n^o. 515, celle d'une protestante, à Paris; n^o. 518, celle d'une luthérienne, à Castres; n^o. 548, celle d'un jeune calviniste, docteur en droit, à Paris; n^o. 589, celle d'une calviniste, à Bourguignon, diocèse de Besançon; n^o. 667, celle de deux protestantes, à Rosbach, diocèse de Metz; n^o. 668, celle d'un vieillard protestant, à Cuers, diocèse d'Aix; n^o. 686, celle d'une protestante, à Paris; n^o. 724, celle de deux luthéricennes, à Lille; n^o. 732, celle d'un luthérien, dans la même ville; n^o. 776, celle de deux jeunes personnes calvinistes, à Saint-Sernin, diocèse de Cahors, etc.

Tome XXXIII. L'Ami de la Relig. et du Roi. M

mais résidant à Bordeaux, y est mort catholique, en 1819. M^{me}. Pauline Saint-Alary, de Saverdun, a fait abjuration, à Toulouse, le 15 octobre 1817. M^{me}. de Chabanne, Hollandaise, née à Smyrne, a fait abjuration, à Paris, il y a quelques années, entre les mains de feu l'abbé Carron. M^{lle}. Doudouit, née d'une mère protestante, est rentrée dans le sein de l'Eglise, à Quimper, en 1820. M^{me}. Durot, née Kohler, fille d'un officier au service du roi de Wurtemberg, a fait abjuration, à Lille, le 1^{er}. décembre 1820. M^{me}. Gondet, née Welter, femme d'un négociant, avoit fait la même démarche, à Orange, le 20 mars précédent, et, le 5 septembre de la même année, M^{me}. la baronne de Saint-Jean, née de Sausin, prononça aussi son abjuration, dans la même ville; deux autres femmes avoient suivi cet exemple, à Orange. M^{me}. de Saint-Hippolyte a pris le même parti, à Montpellier. En mars 1821, M. Laval, précédemment pasteur protestant à Condésur-Noireau, a fait abjuration à Paris; on dit qu'il se proposoit de rendre compte, par un écrit public, des motifs de sa démarche. M^{me}. Marie-Clémentine Fries, dame le Vicomte, femme d'un major d'artillerie au service de Russie, membre de la Légion-d'honneur, a renoncé au luthéranisme, à Strasbourg, le 9 avril dernier.

Cette dernière ville particulièrement a été témoin d'un grand nombre d'abjurations. On dit que, lorsque Louis XIV s'en rendit maître, en 1681, il y trouva à peine quelques familles catholiques, tandis qu'au moment de la révolution, sur une population de cinquante-trois mille âmes, les catholiques montoient à trente mille. Ce changement s'étoit opéré lentement, sans choc, sans violence, et par la seule force des instructions et des exemples. Les Jésuites furent envoyés à Strasbourg, et y prêchèrent la controverse; les préjugés se dissipèrent, et l'auditoire grossit de jour en jour. Ce seroit une tâche longue et difficile que de prétendre tenir note de toutes les conversions arrivées dans cette ville pendant un siècle, et nous nous bornerons à donner le compte de celles qui ont eu lieu depuis 1800, époque où la religion catholique put reparoitre avec quelque liberté. On nous a communiqué une liste de soixante-dix-huit abjurations prononcées depuis l'année 1800 dans l'église Saint-Laurent, qui est la paroisse de la cathédrale. Dans le nombre de ces soixante-dix-huit, il y avoit onze calvinistes, les autres étoient des luthériens;

nous n'en nommerons que quelques-uns : M. Charles Krebs, du diocèse de Wratislaw en Pologne, qui, depuis sa conversion, s'est fait prêtre, et a été curé à Bilsheim; M^{me}. Barbe Gautier, veuve de M. Gaillon, lieutenant de cuirassiers; M^{me}. Catherine-Barbe Strehl, femme de Théodore Chizelle, ancien secrétaire au quartier-général de Haut-Rhin; M^{me}. Marie-Louise Geié, femme de M. Laurent de Schroeder, directeur des hospices militaires; Louis Eck, imprimeur-libraire; la plupart de ces personnes étoient de Strasbourg ou de l'Alsace; plusieurs étoient de différentes parties de l'Allemagne ou de la Suisse. Depuis 1812, il y a eu neuf abjurations dans l'église de Saint-Louis de la citadelle de Strasbourg; elles sont dues au zèle de M. Annon, curé de cette paroisse, qui a aussi, depuis la même époque, procuré la conversion de trois juifs.

D'autres listes d'abjurations nous sont venues de la même ville. Les registres de la paroisse actuelle de Sainte-Marie-Madeleine de Strasbourg en offrent un grand nombre (1). Dans les mêmes registres on trouve quarante conversions de calvinistes ou de luthériens, depuis 1790 jusqu'en 1822. Dans la paroisse de Saint-Jean et de Saint-Marc, à Strasbourg, M. le baron de Dettingen, officier-général, a suivi l'exemple ré-

(1). Dans le dernier siècle, un prêtre ecclésiastique, M. Horneck, curé de Saint-Pierre-le-Vieux, puis curé de Saint-Laurent à la cathédrale, opéra beaucoup de conversions; on en trouve dix-neuf dues à ses soins, de 1723 à 1728; les deux plus remarquables sont celles d'Ulric-Frédéric, baron de Lowendall, dont l'abjuration eut lieu le 9 janvier 1723; et d'Elisabeth-Henriette de Zorn de Boulach, demoiselle de famille noble, qui fit abjuration, le 15 août 1726, entre les mains du cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg. A Saint-Laurent, M. Horneck reçut trente-deux abjurations depuis 1728 jusqu'en 1734; nous ne citerons que celles de Daniel-Remhold Fridérici, licencié en droit, et seigneur à Lahr, le 15 février 1732; d'Elisabeth Burck, femme de Jean Garl, ministre nouvellement converti, le 17 décembre de la même année, et de Georges-Frédéric de Weisberg, de Lubeck, le 13 mai 1733. Nous trouvons soixante-dix autres abjurations depuis 1736 jusqu'au commencement de la révolution; dans le nombre on cite Caroline de Fortner, dont l'abjuration fut reçue, le 19 août 1739, par M. Ricci, désigné évêque suffragant de Strasbourg; deux sœurs, Marie-Ursule et Catherine-Barbe Hügger, de Colmar, dont l'abjuration fut reçue, le 7 novembre 1762, par M. Duvernin, évêque d'Arath et suffragant, et Jules-François de Preissach, lieutenant au régiment Dauphin, qui fit abjuration, le 3 juillet 1770, entre les mains du même prélat.

cent de la baronne, sa femme, qui s'étoit faite catholique publiquement au plus fort de la persécution, touchée, disoit-elle, du courage des prêtres qui se laissoient égorger pour leur foi. M^{me}. de Hagedorn, de Saxe, femme d'un officier-général, a pris le même parti. Dans la paroisse de Saint-Pierre-le-Vieux, même ville, Marie-Anne Fritz, précédemment au service de la princesse Wilhelmine, veuve du prince Henri, frère de Frédéric II, roi de Prusse, fit abjuration, le 27 novembre 1807; elle habitoit Berlin, et, ayant été touchée de la lecture de livres de piété catholiques, elle résolut d'embrasser cette religion. Les prêtres auxquels elle s'adressa l'engagèrent à faire son abjuration ailleurs, pour ne pas exciter de claméurs. Elle se rendit à Strasbourg, exécuta sa résolution avec beaucoup de courage, la soutint par une vie pieuse; et mourut de la manière la plus édifiante, quelques années après. Dans la même paroisse, M. Jean-Henri Schultz, de Strasbourg, ancien orfèvre, abjura le luthéranisme, le 11 septembre 1812, après dix ans de réflexions et d'études de la controverse, et continua à échir par sa régularité. Quelques autres abjurations ont eu lieu dans cette paroisse, et dans celle de Saint-Pierre-le-Jeune, par les soins de MM. Meitrot et Scheider.

La Hollande, où il y a d'ailleurs plus de catholiques qu'on ne le croit communément, voit aussi le protestantisme abandonné fréquemment par ceux que la naissance et les préjugés avoient entraînés dans l'erreur. On peut assure qu'il n'est pas de paroisse catholique où il ne se fasse tous les ans quelques conversions. Nous n'en citerons que deux, qui ont eu plus d'éclat. M. le baron Edouard de Gronvesteins, attaché au département des affaires étrangères, à La Haye, s'est fait catholique, il y a deux ans; le hasard l'ayant conduit à une cérémonie dans une église catholique, il en fut touché, et, à son retour à La Haye, il eut des entretiens avec M. l'abbé Raynal, curé de cette ville, qui vient de mourir. Cet ecclésiastique, homme de mérite, lui exposa les preuves en faveur de notre Eglise, et M. de Gronvesteins se rendit à la vérité. Ce jeune homme, d'un caractère aimable, continue à professer et à pratiquer la foi, et il honore la religion par sa piété franche, et par une conduite courageuse et loyale. Une autre conversion qui fit du bruit, il y a environ douze ans, est celle de M. Le Sage Ten Broeck, fils et frère de ministres protestans. Il avoit à peu

pres 30 ans quand Dieu permit qu'il connût l'église catholique. Il ne résista point à la grâce, et justifia sa démarche par des écrits qui montrent autant de talent que de courage. Il rédige, en hollandois, un recueil périodique qui porte aussi le titre d'*Ami de la Religion et du Roi*, et qui paroît une fois par mois; c'est un journal entièrement religieux, qui s'imprimoit d'abord à Amsterdam, et qui aujourd'hui se publie à La Haye. On y rend compte des ouvrages, et on y traite de toutes les matieres qui se rapportent à la religion. Nous savons que l'auteur puise quelquefois dans nos numéros, et nous nous en félicitons. M. Le Sage Ten Broeck a traduit en hollandois la *Vie de saint Vincent de Paul*, par Collet.

La Suisse, qui a exercé envers nos prêtres une si religieuse hospitalité, en a recueilli les fruits; car peut être ces vertueux proscrits ont-ils contribué au grand nombre de conversions que l'on remarque depuis trente ans dans ce pays. Avant d'en citer plusieurs, on nous permettra sans doute d'en indiquer une qui est un peu antérieure, mais qui fut très-éclatante, et qui est peu connue chez nous; Nicolas Joseph-Albert de Diesbach, né à Berne, le 15 février 1732, d'une des familles les plus distinguées du canton, étoit d'abord entré au service, et devint capitaine dans le régiment d'infanterie dont le comte de Diesbach, son oncle, étoit colonel, et qui étoit du service du roi de Sardaigne. Etant entré par hasard dans une église, à Turin, il fut frappé d'un sermon de controverse qu'il entendit, s'entretint ensuite avec le prédicateur, et finit par rentrer dans le sein de l'Eglise. Son changement ayant été connu, on le renvoya du régiment, et on confisqua son patrimoine, en vertu de la tolérance que les protestans prêchent avec tant de chaleur qu'ils oublient de la pratiquer. Le roi de Sardaigne donna à M. de Diesbach une compagnie dans un de ses régimens italiens, et le jeune officier épousa la fille du consul d'Espagne à Nice. Il en eut une fille, qui depuis se fit religieuse. Pour lui, ayant perdu sa femme, il quitta le service, entra chez les Jésuites, en 1759, et reçut les ordres. Il se consacra aux missions, et rendit de grands services en Piémont et en Suisse; il donnoit des exercices et des instructions à Turin, alloit à Fribourg, et visitoit ses parens protestans, qui toutefois ne lui rendirent pas son bien; seulement une de ses sœurs lui comptoit chaque année la portion de revenu qui lui étoit échue. La suppression de la société affligea vive-

ment le Père Diesbach, et il conçut l'espoir de parvenir à la rétablir; il se donna beaucoup de mouvemens à ce sujet, de concert avec le Père Virgineo, Jésuite piémontois, qui est mort à Vienne, lors de la première invasion des François, ayant été victime de son zèle à assister les malades dans les hôpitaux. Le Père Diesbach visita aussi, comme missionnaire, une partie de l'Allemagne et de la France, et mourut à Vienne, le 3 décembre 1792; il avoit publié *le Chrétien catholique inviolablement attaché à sa religion*, Turin, 1771, 3 vol. in-12, et *le Solitaire Chrétien catholique*, qui a été traduit en Italien par le Père Giuli. Un de ses parens, Jean-Frédéric de Diesbach, prince de l'empire, et maréchal au service d'Autriche, étoit mort catholique.

Les autres Suisses rentrés dans le sein de l'Eglise sont : M. Michel, de Zurich, fils du commandant de la ville, qui s'est fait religieux dans l'abbaye de Saint-Urbain, en 1820; MM. Fischer père et fils, militaires, convertis l'un en Transylvanie, l'autre en Piémont (le dernier s'est fait prêtre, et est aujourd'hui aumônier dans la compagnie des gardes suisses du roi de Sardaigne, à Turin); M. C. L. de Haller, dont nous avons parlé plusieurs fois; MM. Berseth et Bucher, de Berne, officiers en Piémont; M^{me}. Tornelli, née de Graffenried; Feregra, née de Tscharner; de Montier, née Wittenbach; Massé, née Mesmer; Schmidt, née König (ces cinq dames qui sont de Berne, se sont converties à la suite de leur mariage avec des étrangers catholiques); M. le général Ernst, à Nice, en 1810; M. Bernouilly, de Bâle, major au régiment des gardes-suisse de Courten, au service de France, qui s'est converti en 1798; M^{me}. Catherine Bernouilly, sa sœur; M. Huber, de Bâle, qui est fils d'un des plus ardens révolutionnaires suisses, et qui s'est fait Jésuite; MM. Voullaire père et fils, de Genève; M^{me}. Grenus, de la même ville; M. Péchier, négociant; M. Mussard, teneur de livres; MM. Baudronet et son fils (ces derniers sont tous de Genève); M^{me}. de Pont-Vulhames, de Moudon, canton de Vaud, et son fils, actuellement secrétaire aulique à Vienne; M. Berthollet de Franière, né à Aigle, canton de Vaud, converti, en 1812, avec sa femme et ses enfans; M. Chevalay, de Vevay, étudiant en théologie à Lausanne, qui s'est converti en voulant réfuter la Lettre de M. de Haller; M^{me}. Manzoni, de Milan, née Blondel de Cully, dans le canton de Vaud, qui s'est con-

vertie à Paris, et a ramené à la religion sa belle-mère et son mari; M. Paul Vernassat, de Vevay, ancien élève de l'École polytechnique, officier de la garnison de Genève, puis au service du roi de Sardaigne, qui fit abjuration à Cagliari, en 1817, devint ensuite ingénieur dans le canton de Vaud, et se trouve aujourd'hui au séminaire de Fribourg, où il se dispose pour l'état ecclésiastique. On pourroit en nommer beaucoup d'autres; mais les unes sont encore un secret, et les autres sont de personnes moins connus, et dont la conquête n'est pas cependant moins précieuse aux yeux de la religion. Nous avons fait mention, dans ce journal, de quelques abjurations de Suisses, entr'autres, de celle de Charles-Joseph Berthon, originaire du canton de Berne, faite, le 25 mars 1819, à Mornant, près Lyon; et de celle de trois protestans du canton de Vaud, qui a eu lieu, le 15 octobre 1820, à Thonon, en Savoie. Voyez les numéros 493 et 637. On assure que les Jésuites de Briegg et de Sion reçoivent, presque tous les dimanches, quelque abjuration, et que c'est ce qui irrite encore plus contre eux les protestans et les sociniens de la Suisse.

Nous avons peu de choses à dire du Danemarck, de la Suède, et de quelques autres pays où le protestantisme domine: l'éloignement et le défaut de communication ne nous ont pas permis de recueillir des renseignemens sur les conversions qui ont pu avoir lieu dans cette partie. Nous ne doutons point que la religion n'ait encore fait de ce côté des conquêtes. La conversion du comte de Stolberg et de toute sa famille a dû avoir de l'influence dans le Nord. Une autre conversion, un peu plus ancienne, mérite néanmoins d'être citée ici, tant par la singularité des circonstances qui l'ont accompagnée, que parce que la personne vit encore, ou est morte très-récemment. Laurent-Ignace Thiulen, suédois, né le 22 octobre 1746, d'une famille honorable, fut envoyé par ses parens à Cadix, pour suivre la carrière des armemens et du commerce. Il eut occasion de se trouver avec les Jésuites du Mexique que l'on départoit en Italie (1), et il eut, entre

(1) Nous nommerons ici par occasion un autre Jésuite qui étoit aussi un protestant converti, et que nous aurions pu citer à l'article de l'Angleterre, s'il ne se rapportoit pas à une époque antérieure; c'est Thomas Falkner, chirurgien anglais, qui, étant tombé malade à Buénos-Ayres, dans ses voyages, fut soigné et converti par les Jé-

autres, des entretiens avec le célèbre et savant Iturriaga, un de ces proscrits, qui s'est fait connoître en Italie par des ouvrages de théologie, de critique et de controverse. Iturriaga touchoit, par ses vertus, le cœur du Suédois, en même temps qu'il l'éclaircit par de fréquentes conférences. Thiulen abjura le luthéranisme, et voulut même suivre dans l'exil son maître et son ami. C'étoit sans doute un grand acte de foi et une preuve de courage que de s'associer ainsi aux malheurs d'un fugitif et d'un déporté. Thiulen s'embarqua en secret pour l'Italie avec les Jésuites mexicains, et étant arrivé à Bologne, il entra dans la société le 7 janvier 1770. Après la suppression de la société, il fut élevé au sacerdoce, et s'exerça dans le ministère. On a de lui quelques écrits italiens : une *Vue générale de la Suède*, traduite du françois, de Cateau-Calleville ; un *Nouveau Vocabulaire philosophico-démocratique* ; une Réfutation du sentiment de Bolgeni sur le serment civique ; une continuation de l'Histoire universelle d'Hardion, et une traduction d'une Dissertation allemande de François Gysmann sur le zodiaque d'Égypte. Thiulen a vécu assez pour voir le rétablissement de sa société : il existoit encore en 1816.

Tels sont les renseignements que nous avons pu recueillir sur les conversions récentes ; nous ne nous flatons pas qu'ils soient complets, et nous ne doutons pas qu'il ne nous parvienne d'autres documens qui nous mettront en état de donner quelque jour une suite à notre liste. Il nous semble que ce tableau de tant de conversions en peu de temps est honorable pour la religion, et est fait pour dissiper bien des préjugés. On ne sauroit soupçonner la pureté des motifs de tant de personnages distingués par leur nom, leurs talens et leur caractère, et on apprendra du moins par là que ceux qui ont le bonheur de revenir à la religion de leurs pères ont des

suites. Il entra parmi eux, fut employé dans les missions du Paraguay, et retourna dans sa patrie lorsque l'Espagne proscrivit la société. Il fut chapelain d'un *gentleman* catholique à Spatchley, près Worcester, et mourut en 1780. On a de lui une *Description de la Patagonie*, qui a été traduite en françois, et qui est estimée. Falkner paroît avoir été écrivain aussi judicieux que missionnaire zélé ; ses connoissances en médecine et en chirurgie lui donnèrent moyen d'exercer sa charité pour les malades dans les missions du Paraguay.

vant eux des exemples fort rassurans, et se trouvent par cette démarche en bonne et nombreuse compagnie.

NOUVELLES ECCLESIASTIQUES.

PARIS. Un concours prodigieux s'étoit porté au Mont-Valérien, pour la fête extraordinaire du 19, et la grande cour ne pouvoit contenir tous les assistans. À dix heures, M. de Beaulieu, archevêque d'Arles, a commencé la messe, après laquelle M. l'abbé de Janson est monté sur le rocher du Calvaire, et a parlé étant au pied de la croix. Il a rappelé l'origine de la confrérie de la Croix, dont des princesses et des reines avoient voulu autrefois être membres. Après avoir répondu, en passant, à quelques reproches insérés dans des pamphlets contre les missionnaires, il a fait l'éloge de la Croix, et a paraphrasé ces paroles : *Inspice et fac secundum exemplar*. . . . Le missionnaire a prononcé les mêmes paroles, lorsqu'il a fait la bénédiction des croix. En terminant, M. l'abbé de Janson a invité les fideles à prendre part à une souscription dont le but étoit de construire une église sur le Calvaire, et d'achever les bâtimens existans, dont tout l'intérieur est à faire. On recevra depuis 2 fr. jusqu'à 1000 fr. Ceux qui prendroient une souscription pour 100 fr. auroient la faculté de faire gratuitement une retraite au Mont-Valérien, et même de céder leur place à un ami; car on se propose de disposer les bâtimens de manière à recevoir les personnes qui voudroient faire des retraites. Les hommes, surtout, seront admis. Après ce discours, qui a duré environ trois quarts d'heure, on a fait la procession dans le parc. En tête étoient les femmes, puis les hommes, puis le clergé; avec les missionnaires, se trouvoient plusieurs curés de la capitale, d'autres ecclésiastiques et des jeunes gens du séminaire. Auprès du prélat officiant, étoient M. Paterson, évêque de Cybistra, et M. de Saugey, nommé évêque de Saint-Claude. Des ecclésiastiques portoient une relique de la vraie Croix devant M. l'archevêque d'Arles : à la suite du même prélat, étoit un grand nombre d'officiers du cinquième régiment de la garde royale, en garnison à Courbevoie; parmi eux étoient des officiers supérieurs, et leurs soldats bordoient la haie. Tous ces militaires avoient la meilleure tenue; et la musique du régiment

accompagnait la procession et jouait par intervalles. Des militaires portoient le *labarum*, sur lequel étoient écrits ces mots : *In hoc vinces*. Un grand nombre de soldats de Courbevoie s'étoient rendus à la procession, sans en être requis. Les hommes portoient la croix de la confrérie à la boutonnière, et les femmes autour du cou. Cette pompe, l'affluence des fidèles, la beauté du site, l'étendue de la vue, cette capitale dont on découvrait les édifices, le chant des cantiques, tout étoit propre à exciter la piété. La procession terminée, M. l'abbé de Janson est remonté sur le Calvaire, et a loué les fidèles de leur recueillement. Il a rappelé l'ordonnance nouvelle de Sa Majesté sur le Calvaire, et en a pris occasion d'exhorter ses auditeurs à prier pour le Roi, pour sa famille, et pour l'auguste rejeton, objet de nos espérances. Des acclamations unanimes ont manifesté l'adhésion générale de la foule aux vœux de l'orateur. Tout a fini vers deux heures et demie. Le soir, il y a eu vêpres et procession du saint Sacrement. On peut dire que cette journée a été le triomphe de la Croix. Rien n'étoit si touchant que cette foule d'hommes et de femmes, tous parés du signe de la Croix, et faisant par là une profession publique de leur foi.

— L'association de Saint-Joseph vient d'obtenir de l'autorité un gage de bienveillance et de protection, qui ne peut qu'être très-favorable au but de l'œuvre. M. le préfet lui a accordé une portion de l'ancien bâtiment des Bernardins pour servir aux réunions du dimanche pendant l'hiver. Le local est vaste et commode, et les ouvriers pourront s'y livrer à des amusemens convenables pour leur âge. Il en arrive journellement de province, et on les place à mesure, suivant leurs besoins ou leurs goûts. Jusqu'ici on n'a qu'à se louer de leurs bonnes dispositions. Plusieurs de MM. les curés, avant d'envoyer leurs paroissiens, ont eu l'attention d'écrire directement à M. le directeur de l'association pour le prévenir et savoir s'il pouvoit les placer. Ce soin fait que les ouvriers ne sont pas si long-temps à Paris sans trouver ce qu'ils souhaitent. On n'a pas besoin d'inviter les pasteurs à être très-réservés dans la distribution des certificats. Peut-être auront-ils quelquefois à se tenir en garde contre les sollicitations des pères qui leur demanderoient des attestations pour des sujets équivoques ou mauvais. Ils sentiraient aisément combien ce seroit nuire aux bons que de leur mêler des individus suspects, ou

qui ne donneroient dans le passé aucune garantie de l'avenir. On compte donc entièrement sur leur discrétion et leur sagesse pour ne recommander que ceux qui seront vraiment recommandables. Ce discernement est surtout nécessaire dans un commencement d'établissement, où il est important de former un bon noyau, et d'avoir des jeunes gens qui puissent, par leur conduite, servir de modèle à ceux qui les suivront.

— L'incendie de la cathédrale de Rouen, dans la journée du 15, a eu les plus tristes suites. On a vu que la flèche avoit croulé. Ce monument, qui rivalisoit avec ce que nous avons de plus beau en ce genre, est tombé sur le toit latéral de l'église, et sur des maisons environnantes. En même temps des débris enflammés tomboient de toutes parts sur les autres parties de la couverture, et occasionnoient des incendies partiels. Il a fallu couper le toit du portail du côté de la rue Saint-Romain, et celui du côté de la rue de la Calande s'est écroulé en partie. Le foyer principal de l'incendie s'étoit concentré dans la tour sur laquelle reposoit la flèche. Ce n'est qu'à une heure après midi que tout danger de communication a cessé; mais la réunion sur ce seul point de tant de matières enflammées faisoit craindre pour la voûte. Cependant aucune masse considérable de feu n'a pénétré dans l'église. Dès le commencement de l'incendie, on avoit retiré les vases sacrés, les ornemens et autres objets précieux. Les autorités, les militaires, les habitans, tous ont montré le plus grand zèle. M. l'archevêque n'a pas quitté son palais, et y a fait célébrer la messe pendant le désastre. Un seul individu paroît avoir été victime du feu; ce qui est d'autant plus heureux, que le plomb qui couloit de tous côtés, les poutres enflammées qui tomboient, les charbons qui s'échappoient de ce terrible foyer, pouvoient occasionner les plus tristes accidens. La voûte a beaucoup souffert, et l'extrême chaleur du foyer a tellement calciné les pierres, qu'on craint beaucoup que la voûte ne puisse subsister. Pendant toute la journée du 16, on a découvert, en déblayant la toiture, de nouveaux foyers d'incendie, que les pompes éteignoient. Tel est aujourd'hui l'état de ce monument, naguère si admirable et si imposant. Cette belle flèche n'existe plus; elle avoit déjà été renversée deux fois, en 1117, par la foudre, et, en 1514, par un incendie. Elle fut reconstruite sous Louis XII par les soins du cardinal d'Amboise, et achevée

en 1544. Le Roi, le cardinal, le chapitre, les fideles, tous contribuèrent à l'envi à élever ce monument du goût et de la piété de nos pères; mais, dans un siècle comme le nôtre, peut-on espérer de voir rétablir cet ouvrage, si élégant et si hardi? heureux si l'église elle-même peut échapper aux suites d'un tel désastre!

— Une relation fort étendue d'une guérison surprenante a paru dans le *Journal du département du Nord*, n°. 232, du 24 août dernier. Elle est contenue dans une lettre très-circonstanciée, écrite de la Madeleine-lès-Lille, le 14 août, par M. Henri de Cugnac, propriétaire du lieu. Il y rend compte de la guérison de sa femme: nous nous bornerons à donner la substance de son récit. — M^{me}. de Cugnac tomba malade vers la mi-septembre de l'année dernière; sa maladie étoit une irritation violente de l'estomac et des intestins, accompagnée d'un point au côté gauche qui la faisoit beaucoup souffrir. Le mal fit tant de progrès dans les trois derniers mois, qu'il ne laissoit plus d'espérance; c'étoit l'opinion unanime des médecins, de M. Vaidy, médecin en chef de l'hôpital militaire, qui fit un Mémoire sur la maladie; de MM. Boulet et Dewaele, aussi médecins. M^{me}. de Cugnac ne digéroit plus, ne pouvoit presque se traîner, étoit d'une maigreur effrayante, et éprouvoit souvent des crises douloureuses contre lesquelles l'art des docteurs étoit impuissant. C'est dans ces conjonctures que M. de Cugnac écrivit, le 3 juin, au prince de Hohenlohe; ne recevant point de réponse, il écrivit une seconde lettre, le 9 juillet. Il disoit au prince, dans celle-ci, que, vu l'état désespéré de la malade, il le conjuroit d'offrir le saint sacrifice pour elle, le 29 juillet, à huit heures du matin, jour où elle communieroit, et feroit dire des prières à la même intention. Ce jour-là en effet M^{me}. de Cugnac communitia; son curé lui apporta la communion en viatique. Il la trouva très-foible, et dit, en sortant, qu'il ne croyoit pas qu'elle pût guérir. Il faut observer que ce pasteur ignoroit que l'on eût écrit au prince, et qu'il a lui-même des connoissances en médecine. Cependant M. de Cugnac étoit allé entendre la messe dans l'intention de sa femme. A son retour, il apprit de celle-ci qu'elle avoit senti, vers le temps de l'élévation de la messe, une chaleur douce dans le corps, puis une légère transpiration de la tête aux pieds; auparavant elle avoit toujours froid. Depuis elle n'a plus senti de froid, ni de douleur d'estomac

et de côté. Elle commença le même jour à prendre quelque nourriture, se leva seule, et vauqua aux soins de son ménage. Le soir, elle n'éprouvoit qu'une grande foiblesse dans les jambes; mais cette foiblesse disparut peu à peu. La malade recouvra le sommeil et l'appétit. Dans la journée même du 29, on reçut une lettre du prince, qui prescrivait des prières pour le 29 et pour le 6 août. Ce jour-là, M^{me}. de Cugnac communia encore, et ressentit encore, vers le moment de l'élévation, la même chaleur douce. Cette époque semble avoir complété sa guérison. Le samedi 10, elle alla en rendre grâces à Dieu à l'église; le dimanche 11, elle se rendit à la grand'messe. Le 13, elle fit quelques visites, et alla voir, entre autres, les docteurs Vaidy et Boulet, qui ne pouvoient revenir de leur surprise. Elle ne fut point fatiguée, quoiqu'elle eût beaucoup marché. Telles sont les principales circonstances de la relation qui, comme nous l'avons dit, est datée du 14 août, et paroit rédigée avec beaucoup de soin, d'intelligence et de sagesse.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi, les Princes et les Princesses de la famille royale ont daigné souscrire pour une somme de 2000 fr. pour les incendiés de Mantes.

— Une ordonnance du Roi vient de fixer l'organisation du corps des intendants militaires, et leurs appointemens en temps de paix.

— Une ordonnance du Roi, du 17 septembre, porte que l'Ecole polytechnique sera dirigée, sous la protection de M^{sr}. le duc d'Angoulême, et sous l'autorité du ministre de l'intérieur, par un gouverneur et un sous-gouverneur : le conseil d'inspection est supprimé. Le conseil de perfectionnement ne délibérera désormais que sur les moyens d'améliorer l'instruction, et proposera les mesures réglementaires qu'il jugera utiles aux progrès de l'enseignement : ses réunions auront lieu chaque année, après les examens de l'Ecole. Le lieutenant-général comte de Bordesoult et le baron Rohault de Fleury, colonel d'état-major du génie, sont nommés, celui-là gouverneur, et celui-ci sous-gouverneur de l'Ecole.

— Il vient de paroître une ordonnance du Roi qui règle la comptabilité et la justification des dépenses publiques.

— Une ordonnance royale, du 11, appelle à l'activité dix-huit cents jeunes soldats de la classe de 1821, et prescrit leur répartition entre les corps de l'armée.

— Le baron Bouchu, maréchal-de-camp, est nommé commandant de l'Ecole royale d'artillerie de Rennes, et grand-officier de l'ordre de la Légion-d'Honneur.

— La cour de cassation s'est occupée, le 19, du pourvoi interjeté par Borics, Goubin, Raouls et Pomier, condamnés à la peine de mort, comme conspirateurs. Après une courte délibération, la cour a rendu un arrêt, précédé de considérans très-étendus sur les moyens présentés par le défenseur, a rejeté le pourvoi, et confirmé l'arrêt.

— Les éditeurs responsables du *Constitutionnel* et du *Courrier* ont été mandés, le 17, devant M. le juge d'instruction, pour subir un interrogatoire au sujet du compte rendu des débats de l'affaire de La Rochelle.

— Le nommé Husson, guichetier à la prison militaire de Montaignu, et Appert, directeur de l'école gratuite d'enseignement mutuel, accusés d'avoir favorisé l'évasion des sieurs Coudère et Mathieu, condamnés comme non révélateurs par le conseil de guerre de Tours, ont comparu, le 18 de ce mois, au tribunal de police correctionnelle. Husson a été condamné à un an de prison; Appert a été acquitté.

— L'éditeur du *Constitutionnel* a subi un interrogatoire, le 19, au sujet de la lettre écrite au rédacteur par M. Benjamin Constant.

— On a saisi chez les libraires la lettre de M. Benjamin Constant, en réponse au réquisitoire de M. Mangin.

— Un commissaire de police s'est transporté, le 19, chez M. Benjamin Constant, pour y saisir les exemplaires de sa lettre à M. le procureur-général de Poitiers.

— Le duc de Wellington est arrivé à Paris le 19 de ce mois.

— M. l'abbé de Montès, aumônier de la Conciergerie, a visité les condamnés dans l'affaire de La Rochelle, et est resté seul avec eux pendant deux heures.

— Les conseils-généraux et plusieurs corps civils et militaires ont renouvelé leur souscription pour Chambord.

— Le conseil-général du département du Calvados a arrêté de solliciter du gouvernement du Roi la proposition d'une loi qui prohiberoit les sociétés secrètes, sous les peines les plus sévères, et qui prononceroit aussi des punitions infamantes pour le port du poignard.

— Une dépêche télégraphique a annoncé que les débats de l'affaire des sieurs Caron et Roger, accusés d'embauchage, se sont ouverts, le 18, devant le conseil de guerre de Strasbourg. Les témoins doivent être entendus le 19 et le 20. Le jugement sera rendu vers le 22 du courant.

— Le 19 de ce mois, plusieurs loups ont été aperçus le long du rivage de la Saône, entre Pont-de-Vaux et Ponderoye (Ain), et ont mordu un grand nombre de personnes.

— Pailhès et Guinaud sont arrivés à Colmar : on transfère le premier à Aix en Provence, et le second à Saint-Michel.

— La régence établie à Urgel a déclaré injuste et illégal l'exil prononcé contre l'archevêque de Valence, et a invité ce prélat à rentrer en Espagne, dans les lieux soumis à l'autorité royale; elle lui accorde une pension conforme à sa dignité, et le prie de continuer ses fonctions épiscopales.

Sur M^{sr}. Giarve, patriarche d'Antioche.

On se rappelle peut-être que ce prélat vint en Europe il y a quelques années, et séjourna tant à Paris qu'à Londres. Il sollicitoit et il obtint du gouvernement des caractères d'imprimerie, pour publier des livres de religion à l'usage des catholiques syriens. En Angleterre, il visita l'université d'Oxford, et se conduisit partout comme il convenoit à son caractère. A Londres, les membres de la société biblique l'attirèrent à une de leurs séances : le prélat, qui n'entend pas l'anglais, ne put prendre part à rien de ce qui fut dit ou fait dans cette réunion; mais sa présence fut regardée, par les propagateurs de Bibles, comme une sorte d'adhésion à leurs vues, et ils en firent trophée dans leurs écrits. M. Giarve instruit de ce qui se disoit à cet égard, s'empressa de déclarer, à M. le vicaire apostolique de Londres, qu'il étoit entièrement étranger à tout ce qui s'étoit fait dans la séance biblique, et que son attachement à la foi et son respect pour le saint Siège et pour les règles de l'Eglise le détourneroit toujours de toute démarche favorable au protestantisme. Ces renseignements, que nous avons recueillis depuis peu, étoient pour nous un nouveau motif d'insérer la réclamation que nous adresse M. Giarve. Sa lettre, qui est datée du Mont-Libair, où le prélat réside, est en Italien, et nous ne faisons que la traduire en français. Elle nous apprend que M. Giarve, qui, lors de son voyage en France, n'avoit que le titre d'archevêque de Jérusalem, a aujourd'hui celui de patriarche d'Antioche, du rit syrien. Nous savons d'ailleurs qu'il réunit les témoignages les plus honorables, soit de la congrégation de la Propagande, soit des catholiques d'Asie, et qu'il est fort estimé, entr'autres, de M. Gandolphi, évêque du rit latin, qui réside à Alep, et qui est lui-même un prélat d'un très-grand mérite.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur, j'apprends qu'en 1821 on a imprimé, à Genève, un *Exposé de l'état actuel des missions évangéliques chez les peuples infidèles*; et, en rendant compte de cet ouvrage dans votre numéro 777, sous la date du 19 janvier de cette

année, vous parlez des efforts que font les protestans pour insinuer leurs doctrines. Vous vous exprimez ainsi, page 306 du tome XXX : *Ils veulent s'introduire en Egypte, et même à Jérusalem, et prétendent avoir trouvé parmi les Grecs des dispositions favorables... L'auteur de l'Exposé nomme avec complaisance M. Grégoire-Pierre Giarve, archevêque de Jérusalem, du rit syrien, et il voudroit faire croire que ce prélat, qu'on a vu à Paris il y a deux ans, est porté à seconder les émissaires protestans et la société biblique. Nous aimons à croire que ce n'est là que de la jactance de l'é-diteur.*

Cette accusation de l'auteur protestant est comme un trait qui me perce le cœur, et je dois la repousser ; car je n'ai eu jamais la pensée de favoriser tout ce qui pourroit s'éloigner de l'obéissance que j'ai promise par serment au souverain Pontife, chef de l'Eglise ; et ma conduite à Paris, pendant neuf mois, est un témoignage que je puis invoquer en ma faveur.

Je vous prie donc très-instamment, Monsieur, par les entrai-les de J. C., de vouloir bien démentir le passage qui me regarde dans l'Exposé, en déclarant, dans le premier numéro qui suivra la réception de cette lettre, que jamais M. Giarve ne fut complice des protestans ni correspondant de la société biblique, et que, s'il a obtenu une imprimerie pour réimprimer les livres sacrés ou les livres liturgiques, ce n'a jamais été et ce ne sera jamais pour seconder les vues des protestans et de la société biblique. C'est une calomnie qu'il repousse de toute sa force, et il désire que tout le monde en connoisse la fausseté.

Je me recommande avec confiance à vous, Monsieur, pour insérer ma justification, et suis votre très-humble serviteur,

*Grégoire-Pierre GIARVE, archevêque de Jérusalem,
et élu patriarche d'Antioche pour les Syriens.*

Mont-Liban, 13 mai 1822.

Le *Traité de la sanctification des Dimanches*, annoncé dans notre n^o. 824, vient de nous parvenir ; les exemplaires demandés précédemment vont être expédiés de suite. Le prix est de 40 cent. et 70 cent. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

Instruction pastorale de M^r. l'Evêque de Troyes, sur l'excellence et l'utilité des Missions, considérées dans l'ordre de la Religion et de l'Etat (1).

M^r. l'évêque de Troyes, qui depuis long-temps a déclaré une guerre courageuse aux erreurs de son siècle, vient aujourd'hui défendre une des œuvres les plus importantes de la religion contre les préventions des hommes frivoles, ou contre les calomnies des gens de parti. Si les mauvais livres sont un des plus puissans véhicules de la philosophie, les clameurs contre les missionnaires sont un moyen de nuire au bien qu'ils font. On ne cherche à les rendre odieux ou ridicules que parce qu'ils servent et défendent la religion. La même raison qui les expose aux traits des incrédules, doit les rendre chers aux pasteurs zélés et aux pieux fidèles. On applaudira donc à l'idée de cette nouvelle production d'un prélat qui tour à tour critique, orateur, évêque, a marqué sa carrière dans ces trois genres par tant d'écrits profonds, de discours éloquens et d'instructions du plus haut intérêt.

« Pour peu qu'on veuille réfléchir, N. T. C. F., il est aisé de reconnoître que rien n'est plus sacré que les missions, que leur nom seul fait leur plus belle défense, ainsi que leurs succès font leur plus bel éloge; et c'est bien d'elles qu'on peut dire, comme des œuvres du Seigneur, qu'*elles se justifient par elles-mêmes*. Les attaquer, c'est combattre la religion dans son principe, puisqu'elle n'est au fond qu'une grande mission, une mission perpétuelle. C'est le Père céleste qui envoie son Fils, c'est son Fils qui envoie ses apôtres, ce sont les

(1) Brochure in 8^o. de 60 pages; prix, 1 fr. 25 c. et 1 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

apôtres qui envoient leurs successeurs, et leurs successeurs qui sont envoyés par l'Église : chaîne admirable où tout se tient, où chaque partie agit avec la force du tout, et où le tout est tellement lié, et forme un si parfait ensemble, qu'il n'admet aucune lacune, et ne sauroit être entamé nulle part. L'erreur peut bien en sortir, et le schisme s'en détacher, comme on l'a vu trop souvent, mais ni l'erreur ni le schisme ne peuvent jamais y entrer. Économie vraiment divine, qui rend tout à la fois et la doctrine invariable, et l'enseignement uniforme, et l'autorité irréfragable, et le ministère imposant, et la parole toute-puissante. Les apôtres de la raison et les docteurs du siècle n'ont aucune mission, ou ne la tiennent que d'eux-mêmes. C'est leur esprit particulier qui fait toute leur loi, et leur caprice qui fait toute leur règle. De quelle part viennent-ils; et au nom de qui parlent-ils? Ils n'enseignent que de par eux; mais alors pourquoi fait-il qu'on les écoute? et qu'avons-nous affaire de leurs conseils, bien moins encore de leurs préceptes? Ils nous font de la morale; que ne la gardent-ils pour eux? Ils veulent qu'on les croie; qu'ils commencent par nous prouver qu'ils se croient eux-mêmes. Qui nous répond que ce n'est point ou l'esprit d'orgueil qui les enivre, ou l'esprit de parti qui les aveugle, ou l'esprit de mensonge qui les possède? et, s'ils ont leur raison ou leur opinion, chacun n'a-t-il donc pas aussi la sienne? Il n'en est pas ainsi des envoyés, ou, pour nous servir de l'expression de saint Paul, des *ambassadeurs du Christ*, chargés d'annoncer la parole au nom de celui qui est la parole elle-même, et investis par conséquent du droit incontestable d'enseigner et du droit non moins sacré de se faire écouter : investiture auguste, émanée des premiers pasteurs, missionnaires par excellence.....

» Mais ne seroit-ce donc pas, N. T. C. F., trahir la gloire des missions, tromper notre sujet et votre attente, que d'oublier ici ces martyrs magnanimes de la vérité, et ces héros de la parole à jamais célébrés qui ont surpassé tous les autres et par les talens et par les succès, ces hommes éminemment utiles dont Fénelon étoit l'ami, et dont il demandoit au ciel, du haut de sa chaire, la conservation; dont Bossuet disoit que ce n'est point en vain qu'ils portent le nom de Jésus; que le saint pontife Pie VII appelle les rameurs robustes de la nacelle de saint Pierre? Pourrions-nous donc ne pas offrir à

votre admiration, comme à votre reconnaissance, ces hommes immortels dont on peut méconnoître les bienfaits, mais dont rien ne pourra ternir la mémoire; dont la destruction contrista l'Eglise entière, et dont l'Eglise entière voit avec joie le rétablissement; dont le nom vivra aussi long-temps que les deux mondes qu'ils ont éclairés du soleil de l'Evangile; et dont la gloire ne passera pas plus que notre honte et notre ingratitude? Quelles conquêtes! quelles merveilles sorties de leurs mains! et que ma langue s'attache à mon palais, plutôt que de taire des choses si honorables à la piété, si glorieuses pour l'Eglise! Hélas! que sont donc devenus tant de monumens de leur zèle, où le génie le disputoit à la vertu? et, pour ne parler que d'un seul, ne pouvant parler de tant d'autres, qu'est devenu *ce vaste pays*, lequel, au dire du plus fameux des impies, *ils étoient venus à bout de gouverner, comme en Europe on gouverne un couvent?* tant il étoit l'image de la paix, de l'ordre et du bonheur! Hélas! ce bel ouvrage qu'il appelloit encore *le triomphe de l'humanité*, cette sublime création, cette peuplade miraculeuse, sortie, pour ainsi dire, du néant, a disparu avec les héros qui l'avoient portée à ce haut point de perfection; et ce *couvent* n'est presque plus que le repaire des sauvages, revenus, faute de guides et de pères, à leurs premières mœurs; et les couvens de ceux qui avoient fondé celui-ci, ont été démolis; et ceux qui avoient ouvert tant d'ailes aux hordes errantes, se sont vus errans, sans patrie, sans pain et sans aile; et ces mêmes hommes, qui avoient adouci les barbares du nouveau monde, ont été dévorés par les philanthropes de l'ancien; et ces apôtres, qui avoient arrosé de leurs sueurs, et même de leur sang, tant d'immenses déserts, n'ont reçu, pour récompense d'un si beau dévouement, qu'une proscription générale, une condamnation sans jugement, ou un jugement sans procédure; et les philosophes se sont réjouis de voir ainsi traités des hommes qui, non contents d'avoir établi des couvens chez les Indiens, et des églises chez les Chinois, avoient encore eu l'ambition de fonder des collèges chez les chrétiens: et ils ont dit aux enfans de se réjouir de n'avoir plus ces précepteurs; qui avoient si religieusement élevé leurs pères; et les pères ont été méprisés par les enfans; et le siècle où s'est commis ce grand attentat contre la politique, l'humanité et la justice, ne s'en est pas moins appelé *l'ère de la raison*, et n'en a parlé

que plus haut du progrès de ses lumières; et, à la suite de ces progrès, tous les vents révolutionnaires ont soufflé, l'éducation publique a péri, la jeunesse est devenue sauvage; les chaires sont devenues muettes, le trône s'est écroulé avec l'autel, et la France n'a plus offert qu'une ombre d'elle-même, regrettant le passé, pleurant sur le présent, et tremblant sur l'avenir. *Nation perverse et adultère, es-tu donc assez punie ? et de qui donc vient ta ruine, si ce n'est de toi-même* ».....

Ici l'orateur rappelle les vœux, ou réfute les calomnies des chefs de la philosophie; les uns déclament contre les missionnaires, les autres, au contraire, les proposant pour exemple à leurs propres partisans. Leibnitz et Bacon, ces philosophes plus dignes de ce nom, étoient aussi plus francs lorsqu'ils admiroient dans l'église catholique ce zèle persévérant pour les missions, et Rousseau lui-même sembloit justifier ce zèle lorsqu'il s'élevait de toute la force de son talent contre les incrédules ses contemporains, qu'il appeloit des *missionnaires ardents d'athéisme, animés de la fureur de faire des prosélytes*. Le prélat compare les conquêtes de l'erreur ou de la philosophie avec les grandes conquêtes de la raison; et, après un éloquent morceau sur l'esprit du martyr qui anime les seuls missionnaires catholiques; il vient aux reproches adressés aux missionnaires, et continue ainsi :

« Et d'abord, ils nous demandent pourquoi des missionnaires, et si la France est une lande sauvage et un peuple barbare. Imprudente question, s'il en fut jamais, et qui nous en suggère une autre, que nous faisons ici à ces nouveaux régénérateurs, à ces fous incurables qui ne cessent de travailler à notre civilisation, qui nous parlent jusqu'au dégoût de civilisation, comme si nous en avions besoin, et que nous sortissions des mains de la nature; et qui, tout occupés de nous refaire à neuf, viennent nous ramener aux premiers éléments de la raison : comme si la raison n'avoit jamais été rien pour nous ! C'est à eux que nous demandons, à notre tour, si la France est une lande sauvage et un peuple barbare :

pourquoi cette refonte générale à nos risques et périls, et d'où vient qu'ils ne veulent plus que nous soyons les enfans de nos pères? Mais, en attendant qu'ils répondent à cette question, nous leur dirons que la France n'est pas une lande sauvage, puisqu'elle est très-fertile et très-riche en moissons; mais qu'il est triste seulement qu'elle ait persécuté ces pieux solitaires qui avoient défriché nos déserts, en même temps qu'ils cultivoient nos lettres. Nous leur dirons que, si les sauvages mangent leurs ennemis, nous avons dévoré nos aînés, nos bienfaiteurs, nos frères. Nous leur dirons que la France n'est pas un peuple barbare, puisque la religion l'a tiré de la barbarie; mais que, sans elle, nous finirions bientôt par y retomber. Nous leur dirons enfin que la grandeur du remède doit être proportionnée à la grandeur du mal; que les secours ne doivent pas être moins extraordinaires que les besoins; et que, barbares ou non, nous n'en sommes pas moins parvenus au dernier degré de la perversité humaine. Hélas! plutôt à Dieu que la France pût être aussi facilement convertie que l'ont été le Canada ou la Louisiane, et autres contrées sauvages dont l'Évangile a fait la conquête! hélas! plutôt à Dieu qu'il ne fût pas plus facile de ramener un peuple barbare vers la civilisation, que d'empêcher un peuple civilisé de tomber dans la barbarie; et qu'il n'y eût pas plus d'obstacles pour une nation abâtardie et dégénérée, de revenir à la raison et à la vertu, qu'il n'y en a pour une nation neuve qui n'a jamais connu ni la vertu ni la raison! La véritable barbarie n'est pas celle qui ignore tout, mais celle qui sait tout, excepté ce qu'il faut savoir: ce n'est pas celle qui manque de lumières, mais celle où l'on abuse des lumières que l'on a; celle qui attend la civilisation, mais celle qui en descend par sa putridité et sa décrépitude; celle qui ne montre que des vices grossiers et des habitudes agrestes, mais celle des vices raffinés, analysés, justifiés, comme les nôtres, à force de subtilité et de philosophie; celle enfin où il y a le plus de dureté dans le cœur et d'impétuosité aveugle dans les desirs, mais celle où il y a le plus de fausseté dans les sentimens et le plus de souplesse dans l'esprit, pour aller à droite ou à gauche, suivant que la passion le veut et que l'intérêt nous pousse: or, tel est notre état, N. T. C. F., et telle est la nouvelle civilisation à laquelle nous ne sommes que trop parvenus. D'où il est aisé de conclure que jamais les missions n'ont été plus nécessaires, que

jamais elles ne sont venues plus à propos, que nous pouvons nous regarder comme en pays de missions; et que, dans aucun temps, nos missionnaires n'ont eu plus d'aveugles à éclairer, plus de boiteux à redresser, plus de lépreux à guérir, plus de paralytiques à faire marcher, plus de morts à ressusciter, plus d'impies à confondre, et plus de démons à chasser.

Mais la France étoit-elle barbare sous ce grand roi qui a donné son nom à son siècle; à cette époque la plus polie et la plus brillante de notre histoire, où l'éclat des vertus le disputoit à l'éclat des talens; dans ce siècle à jamais mémorable dont le nôtre n'est que la lie: et cependant n'est-ce pas alors que nos missionnaires prirent leur essor, alors que furent créées ces écoles de prosélytisme, ces compagnies de zélés et de convertisseurs, ces *phés de la mission*, à la tête desquels marchoit Vincent de Paul? alors que l'on vit Bossuet et Fénelon, et tant d'autres grands personnages, faire dans les missions l'apprentissage de leur épiscopat, et qu'à nos missions intérieures on vit s'unir ces missions étrangères qui ont porté si loin et la gloire du nom chrétien et la gloire du nom françois? Quoi donc? le siècle de la décence et de l'honneur ne parloit que de missions et ne vouloit que des missionnaires; et le siècle de la dégradation et de la licence s'en croiroit offensé, et les repousseroit comme des moniteurs intempestifs et des amans hors de saison? On ne parloit que de missionnaires, quand le nombre des pasteurs étoit proportionné au nombre des ouailles, et on les repousseroit lorsque tant de brebis errent sans guides et sans pasteurs, et ne connoissent plus de bercail? On ne parloit que de missionnaires, lorsque la chaire sainte brilloit dans toute sa splendeur, et on les repousseroit dans ce temps déplorable où l'on peut dire qu'il n'y a presque plus de chaires, et qu'un si grand nombre de nos tribunes saintes sont muettes et abandonnées? On ne parloit que de missionnaires dans un temps où l'ordre public n'avoit point été compromis, où le trône étoit affermi sur ses bases, où la religion tenoit dans l'Etat le même rang que Dieu dans l'univers; et on les refuseroit au sortir d'une révolution impie qui a tout ébranlé, qui a mis toutes les passions en principes, tous les vices en action, et où la religion n'ayant plus, ce semble, qu'une existence provisoire, ne sait plus quelle place elle tient? Fut-il jamais une contradiction plus odieuse et plus insigne? et qui jamais expliquera un semblable délire?

à moins peut-être qu'on ne dise que ce qui convenoit à une époque de piété, de zèle et de bonnes œuvres, ne convient plus à l'ère des idées, des théories savantes et des hautes spéculations; et que, s'il falloit au siècle du génie, des confesseurs, des prédicateurs et des convertisseurs, il ne faut plus au siècle des lumières que des faiseurs de constitutions et des faiseurs de romans, des rhéteurs et des histrions, des penseurs et des baladins.....

» Pourquoi notre voix ne ressemble-t-elle pas, ainsi que celle du Seigneur, à un tonnerre roulant dans les nuages, pour peindre, avec des couleurs assez fortes, ces implacables ennemis des conversions et des convertisseurs, qui ne veulent pas plus d'amendement pour les autres que pour eux-mêmes, et qui, peu contents de vouloir rester ce qu'ils sont, travaillent chaque jour à devenir pires qu'ils ne pouvoient? Eh quoi! c'est au moment où l'abîme de la corruption publique est sans fond, et les progrès de l'immoralité sans bornes; au moment où il faut agrandir les prisons, tant augmente le nombre des détenus; où il faut agrandir les hospices, tant augmente le nombre des enfans trouvés; où il faut multiplier les juges et les magistrats, tant est grande la progression des délits à juger et des peines à infliger; où il faut agrandir les maisons de santé, tant augmente le nombre des fous, au jugement et d'après le rapport des hommes de l'art; ce qui démontre en même temps que l'impiété et la philosophie ne dérangent pas moins les têtes qu'elles ne dégradent les âmes; c'est, disons-nous, dans ce temps déplorable d'une perversité sans exemple, que l'on voudroit nous faire un crime de travailler à la conversion des méchans qui pullulent de toutes parts, et accusent si hautement ce siècle régénérateur! C'est alors qu'on nous demande pourquoi des missionnaires pour convertir, quand il y a tant de magistrats pour punir! c'est alors qu'ils nous répètent plus hautement que jamais cette maxime favorite de leurs professeurs de morale, que tout le secret de l'ordre social et de l'administration publique des Etats, consiste dans ces deux points, la loi et le bourreau! D'où il résulte que ces grands zélateurs d'humanité aiment bien mieux encore punir les crimes que de les prévenir, dresser des échafauds que de planter des croix, et envoyer les grands pécheurs à la potence que de les envoyer à confesse.....

» La peur et les vives inquiétudes que nos missions heur-

tionnent aux philosophes et aux esprits révolutionnaires, et l'alarme que leurs succès jettent tous les jours dans le camp ennemi, nous rappellent l'extrême sensation qu'excita parmi les philosophes et les ligueurs du dernier siècle la grande mission qui eut lieu dans la capitale, à l'occasion du jubilé de l'année sainte, laquelle opéra dans les mœurs un renouvellement sensible. Les exercices s'y firent avec la plus grande édification, et les processions solennelles avec une affluence dont on avoit peu d'exemples. Jamais spectacle plus consolant pour la piété; jamais on ne vit plus d'aumônes, plus de bonnes œuvres en tout genre, plus de conversions éclatantes. Mais que sont tous ces biens pour des philosophes? et que leur importe que les libertins, les usuriers, les mauvais fils, les mauvais pères, et même les voleurs de grand chemin, se convertissent, si la raison ne triomphe, et si les lumières rétrogradent? On vit même un des chefs de la secte manifester ses inquiétudes au patriarche des penseurs, et lui écrire, dans l'amertume de son âme : *Ce jubilé nous a fait reculer de plus d'un demi-siècle; encore un jubilé, et notre cause est perdue; et c'est ce que disent encore aujourd'hui les mécréans et les impies de telle ou telle ville où la mission a réussi. Encore une mission, et notre cause est perdue; et la dévotion, ennemie des lumières, rétrécira tous les esprits, et le fanatisme va devenir plus ardent que jamais; encore une mission, et la jeunesse, qui fait tout notre espoir, nous est enlevée, et l'empire des prêtres va renaître et le nôtre s'évanouir; et tous les mariages vont être bénis par l'Eglise, et à la suite de ces bénédictions, tous les malheurs et tous les troubles marcheront à la fois; encore une mission, et notre cause est perdue, et nous reculons au moins d'un demi-siècle ».....*

Ces extraits ne donneront sans doute qu'une idée fort imparfaite de l'Instruction pastorale de M. Févère de Troyes; mais ils feront pourtant juger de la vigueur avec laquelle le prélat défend la cause des missionnaires. Il étoit digne de celui qui a si bien signalé les effets déplorables des mauvais livres, et les intentions perverses de leurs auteurs et éditeurs; il étoit digne de lui, dis-je, de venger contre les in-

crédules l'œuvre si importante des missions. Dans l'une et l'autre Instructions, l'éloquent prélat sert la religion et combat la philosophie avec un égal talent. Elles auront l'une et l'autre un égal succès; et, si la première Instruction a été distribuée en si grand nombre, et traduite en plusieurs langues, la seconde peut aspirer aux mêmes honneurs, ou plutôt peut opérer les mêmes effets; savoir, de détromper les uns, et de confondre les autres, résultat plus flatteur pour M. l'évêque de Troyes que des éloges qui n'ajouteroient rien à sa gloire.

NOUVELLES ECCLESIASTIQUES.

PARIS. A l'ordination qui a eu lieu, samedi dernier, à l'Archevêché, il s'est trouvé seize prêtres, trois diacres, six sous-diacres et quatre minorés. Dans le nombre des prêtres, il n'y en avoit que trois pour le diocèse de Paris.

— Les derniers jours de la neuvaine du Calvaire n'ont pas été moins fréquentés que les premiers. Le dimanche, M. l'évêque de Troyes a officié. Après la grand'messe, il y a eu des stations pour les militaires, qui y étoient venus en grand nombre de Courbevoie. Les exhortations étoient spécialement pour eux, et ils les ont entendues avec beaucoup de recueillement. Ils étoient venus également au Mont-Valérien, les jours précédens, entendre les instructions des missionnaires. Le lundi, jour du service pour les bienfaiteurs morts, M. l'archevêque de Baltimore a officié. M. l'abbé Rauzan est arrivé les derniers jours, après avoir donné la retraite ecclésiastique à Bayeux. Il paroît que les missionnaires se proposent de mettre incessamment la main à l'œuvre pour achever les bâtimens entrepris sous Buonaparte. Ils doivent rendre la maison habitable, et y construire une chapelle, qui est nécessaire. M. l'abbé de Janson a développé, jeudi dernier, le plan que l'on doit suivre, et a fait valoir les raisons les plus propres à toucher les fideles, et à les porter à coopérer à cette bonne œuvre. A en juger par l'affluence prodigieuse qui couvroit ce jour-là le Calvaire, et par l'intérêt vif avec lequel M. l'abbé de Janson a été entendu de toute cette multi-

tude, on ne peut douter de l'empressement avec lequel ses amis de la religion seconderont ses vues pour relever l'église d'un lieu si cher à la piété.

— Les retraites ecclésiastiques se poursuivent ou se terminent sur plusieurs points du royaume. Le 11 septembre, M. de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse a ouvert la retraite pastorale pour tous les prêtres de son diocèse. C'est M. l'abbé Maurel, chanoine de Bordeaux et supérieur des missions, qui en a dirigé les exercices. Le 14, jour de l'Exaltation de la Croix, tous les ecclésiastiques de la retraite allèrent, en procession, au Calvaire; M. l'archevêque suivoit la procession, où l'on portoit une relique de la vraie Croix, donnée au prélat par M. Jalabert, grand-vicaire de Paris. Arrivé au Calvaire, M. Maurel a prêché sur le triomphe de la Croix, et a rappelé que la fondation du Calvaire étoit due aux soins de M. de Clermont-Tonnerre. Ce prélat acquiert chaque jour, par son zèle, de nouveaux droits à l'estime et à la reconnaissance de son troupeau. Il vient de faire une visite pastorale dans l'arrondissement de Saint-Gaudens, a officié dans cette ville, y a donné le sacrement de la confirmation à près de trois mille personnes, et a été reçu partout avec des honneurs et un empressement bien légitimes. Après la retraite, le respectable prélat visitera l'extrémité du département de l'Arriège; cette visite a été annoncée par une lettre circulaire, qui fixe le jour où monseigneur arrivera dans chaque paroisse. Le Mandement par lequel M. l'évêque de Carcassonne annonçoit la retraite ecclésiastique à son clergé, étoit daté du 31 juillet dernier. Le prélat se félicite de ce que le digne ministre sur lequel il avoit jeté les yeux pour cette retraite, a pu se rendre à ses desirs. Il rappelle avec satisfaction le bien qu'a produit la retraite de l'année dernière, et s'exprime à ce sujet en ces termes :

« Nous fâmes, l'an dernier, les témoins de la piété et de la ferveur de ceux qui eurent le bonheur d'assister à la retraite; et nous n'avons pu ne pas applaudir au zèle qu'ils ont généralement montré en retournant dans leurs paroisses, et à leurs efforts généreux pour y faire refleurir le christianisme. Tout a pris une nouvelle face, une face vraiment édifiante dans leurs paroisses. Autant qu'il a dépendu d'eux, et que les circonstances ont pu le permettre, ils ont rendu au culte divin une partie de son ancien lustre, de sa première splendeur. Nouveaux Ananias, ils ont fait tomber les écailles de l'erreur, de l'ignorance et de l'illusion, qui avoient couvert leurs peuples;

nouveaux Phénix; ils en ont arrêté les prévarications, et banni les désordres. Tels sont les fruits qu'a produits, nos très-chers coopérateurs, la dernière retraite dans un grand nombre de paroisses.

M. l'évêque de Carcassonne exhortoit donc les prêtres de son diocèse à profiter du secours qui leur est offert, et il y invitoit surtout ceux qui n'avoient pu être admis l'année précédente. Il amonçoit la retraite pour le 28 août, au soir, et les jours suivans, jusqu'au 5 septembre, au matin, jour anniversaire de son sacre. Il indiquoit diverses mesures pour le remplacement des pasteurs pendant le temps de la retraite, et engageoit les curés de chaque canton à se concerter entre eux pour ne pas laisser les paroisses dépourvues de secours. La retraite pastorale de Bayeux a été close le mercredi 18; ce jour tous les prêtres se rendirent en procession de la chapelle du séminaire à la cathédrale, où M. l'évêque célébra la messe. M. l'abbé Ranzan prononça un discours pour clore la retraite. Tous les ecclésiastiques renouvelèrent leurs promesses cléricales aux pieds du prélat, et reçurent la communion de sa main. L'église étoit remplie de fidèles, qui paroissent frappés et touchés du spectacle de cette imposante réunion et de cette édifiante cérémonie.

— M. Jean-François-Martin de Boisville, nouvel évêque de Dijon, a donné, sous la date du 3 septembre, une Lettre pastorale à l'occasion de sa prise de possession. Le prélat y paie un tribut d'hommages à la mémoire de son prédécesseur, enlevé au commencement de sa carrière, et lorsque le diocèse attendoit les plus grands fruits de son zèle et de son habileté. La manière dont M. de Boisville parle de cette perte, ce qu'il dit de lui-même, les sentimens qu'il montre pour ses diocésains, les vœux qu'il adresse à son clergé et à ses fidèles, tout est propre à lui concilier le respect et la confiance. Cette lettre réunit le ton affectueux d'un père avec la dignité d'un pontife, et est d'ailleurs écrite avec une élégante facilité. Nous n'en citerons que le passage où le prélat rappelle les souvenirs heureux qui se rattachent à son diocèse :

« Ce ne sera donc point des avantages et des charmes de cette belle contrée que nous aimerons à nous glorifier ici; mais nous nous féliciterons d'habiter une terre que, sous plus d'un rapport, on peut appeler, comme celle de Juda, une terre de sanctification, une terre qui reçut une des premières et le flambeau de la foi; une contrée qui vit naître dans son sein l'ange du désert, ce saint Bernard qui fut

l'oracle de l'Église, et le phénomène de son siècle; une province qui donna le jour à la pieuse fondatrice de la Visitation; une ville où tant de fois le saint évêque de Genève fit entendre sa voix touchante; cette ville en un mot d'où s'élança l'aigle de Meaux pour éclairer, pour étonner le monde, et où depuis l'immortel d'Apehon (1), dans des temps de disette et de calamité, fit éclater son inépuisable bienfaisance, et, semblable aux anciens prophètes, parvint, par l'ardeur de son zèle, sinon à éteindre l'impétuosité des flammes, du moins à leur arracher la proie qu'elles alloient dévorer »....

— Le dimanche 15, une église a été bénite dans la paroisse de Torcy-le-Petit, diocèse de Troyes. L'église de ce village avoit été brûlée, le 20 mars 1814, ainsi que beaucoup de maisons, lors d'un combat entre Buonaparte et les alliés. Les habitans s'étoient imposés, malgré leurs pertes, pour relever leur église; la bonté du Roi vint à leur secours. Sa Majesté a donné environ un tiers de la somme nécessaire; MADAME a fait présent de vases sacrés et d'ornemens. M. le comte de la Briffe, qui avoit sollicité ces dons, a contribué aussi à la construction. Tout étant prêt, le dimanche 14 a été marqué pour la consécration de l'église. M. l'abbé Coudrin, grand-vicaire de Troyes, s'est rendu sur les lieux avec M. l'abbé Constant, chanoine; il bénit l'église, célébra la messe, et adressa au peuple, avant et après la cérémonie, des exhortations, où il rappela heureusement les bienfaits de Sa Majesté. Une quête fut faite pour la décoration de l'église. M. le préfet du département et plusieurs autorités s'étoient réunis pour assister à cette cérémonie, qui a été un jour de fête pour le canton.

(1) Claude-Marc-Antoine d'Apehon, né à Montbrison en 1720, fit ses études chez les Jésuites de Lyon, servit dans la marine pendant quelques années, quitta ensuite cette carrière, et entra chez l'abbé Léger, curé de Saint-André des Arts. Formé par cet homme respectable, il prit sous lui l'habitude et le goût des fonctions ecclésiastiques, et fut nommé grand-vicaire de Dijon au sortir du séminaire. Pendant l'assemblée du clergé de 1755, dont il étoit membre, on le fit évêque de ce siège, et il fut sacré, le 19 octobre, en présence de l'assemblée. Il fut le troisième évêque de Dijon, cet évêché n'ayant été établi qu'en 1731. En 1776, le roi le transféra à l'archevêché d'Ausch, que le prélat occupa jusqu'à sa mort, arrivée le 22 mai 1783. On raconte de lui des traits héroïques de charité, de dévouement et de courage. Il s'exposa plusieurs fois dans des calamités publiques, et savoit joindre aux bienfaits les plus généreux une délicatesse qui en relevoit le prix. Voyez l'*Eloge de messire C. M. A. d'Apehon*, par M. le comte de L. A. ***; 1784, in-8°. de 46 pages.

— Les religieuses Ursulines de Valenciennes, qui ont échappé comme par miracle aux exécutions sanglantes de l'impie, dont onze d'entr'elles furent victimes, s'étoient d'abord réunies, avec quelques nouvelles Sœurs, dans un petit local où elles se livroient à l'éducation de la jeunesse; mais leur nombre, et surtout celui de leurs élèves, s'étant accru, elles ont été transférées, le 17 septembre, dans l'ancien refuge de l'abbaye de Fontenelles, rue de Faucon. Le bâtiment a été acheté pour elles par quelques pieux habitans de la ville, et il a été distribué de la manière la plus convenable pour leur servir d'habitation, et en même temps pour recevoir un nombreux pensionnat. L'abbatiale sera uniquement destinée pour les élèves, qui auront aussi un jardin à part. De vastes corridors, des salles bien aérées, offriront ce qu'on peut désirer pour la santé des enfans. La communauté, composée en ce moment de onze professes et de trois novices, se consacre entièrement à l'éducation des demoiselles; les enfans des pauvres reçoivent les soins des religieuses dans un local séparé.

— Un journal fort estimé d'ailleurs donne une nouvelle entièrement destituée de vraisemblance. Il annonce que le gouvernement va demander à la cour de Rome une bulle pour séculariser tous les religieux et religieuses qui voudroient quitter le cloître. Nous soupçonnons que cet article a été mis par erreur sous la rubrique de Paris, et peut-être étoit-il destiné à être placé parmi les nouvelles de Portugal ou d'Espagne. La France n'a pas de pareilles demandes à former; il n'existe parmi nous qu'un très-petit nombre de religieux qui assurément ne demandent pas à être sécularisés; et quant aux religieuses, elles ont assez prouvé leur attachement à leurs vœux pour qu'on ne les soupçonne de réclamer des dispenses dont elles ne voudroient pas user.

— L'église d'Espagne commence à recueillir les fruits de la liberté et de la tolérance qui marchent toujours à la suite des révolutions. M. Joachim-Xavier de Vrziag de Sada, évêque de Pampelune, dont les journaux ont défiguré le nom, vient d'être exilé. On lui reproche d'avoir quelques-uns de ses neveux avec le général Quesada. Ce vénérable prélat, âgé de soixante-quinze ans, se dirige vers la frontière de France, et paroît vouloir se rendre à Bayonne. Dans la nuit du 5 au 6, on a arrêté, à Barcelonne, un grand nombre de personnes, parmi lesquelles on remarquoit vingt-deux ecclésiastiques.

tiques ou religieux : D. Avella, vicaire-général; Bas, recteur du séminaire; Löser et Léonart, chanoines; Campardon, chef des missionnaires; les curés d'Horta et de Saint-André; les prieurs de plusieurs couvens de la ville sont de ce nombre. On les a tous embarqués, sans qu'ils sussent où on veut les conduire. Si on traitoit ainsi les libéraux de France, il n'y auroit pas assez de foudres pour tonner contre un tel despotisme; mais tout est permis aux gouvernemens révolutionnaires, et surtout tout est permis contre les prêtres. Nos feuilles libérales ne se sont pas permis le moindre blâme contre les patriotes de Barcelonne, et contre leurs mesures, bien qu'un peu acerbes et tout-à-fait illégales et arbitraires.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. La police vient de déjouer une tentative faite pour arracher des prisons les condamnés à mort dans l'affaire de La Rochelle. Le 19, après midi, on s'arrêta un élève en médecine attaché à l'hospice de Bicêtre, au moment où il venoit de compter au concierge de la prison une somme de 10,000 fr., moitié en or, moitié en billets de banque. Cette somme étoit un à-compte de celle de 60,000 fr., qui, avec des rentes et pensions, devoit être le prix de l'évasion. Le 20, au matin, on a amené à Paris, et remis entre les mains de la justice l'argent, le corrupteur et d'autres individus soupçonnés de complicité. M. le préfet de police a interrogé plusieurs personnes prévenues d'avoir favorisé le projet d'évasion.

— Bories, Pomier, Goupin et Raoux, ont été transférés, le 21, à cinq heures du matin, de Bicêtre à la Conciergerie. M. de Montmerqué, président de la cour d'assises, s'est transporté deux fois, dans la journée, auprès d'eux. On ignore le résultat de cet entretien. A cinq heures et un quart, les condamnés, assistés chacun d'un ecclésiastique, sont arrivés sur la place de Grève, où ils ont subi l'exécution. Avant de monter à l'échafaud, tous les quatre ont baisé le crucifix. Pomier paroît celui de tous qui s'est le mieux préparé à la mort. Il a été confessé par M. l'abbé Chiays, aumônier des gardes à pied du Roi, et a marché au supplice avec résignation. On croit que c'est lui qui a demandé à faire des révélations au président de la cour.

— On a saisi, dans la rue Saint-André-des-Arts, une caisse contenant cent cinquante-cinq gravures lithographiques représentant l'apothéose de Buonaparte.

— Le 19 de ce mois, M. le préfet de la Seine, et plusieurs membres du conseil-général du département, se sont rendus à l'Hôtel des Invalides; et là, au milieu d'un détachement d'invalides réunis dans la cour royale, un invalide, nommé Brévoist, âgé de 102 ans, qui figuroit dans l'inauguration de la statue de Louis XIV, a été reçu chevalier de la Légion-d'Honneur, par M. le marquis de Latour-

Maubourg, M. le gouverneur et M. le préfet ont prononcé deux discours que leur a inspirés cette circonstance. Le sieur Prévost a reçu en même temps le brevet d'une pension de 300 fr., que la ville lui a votée. Cette cérémonie touchante s'est terminée aux cris répétés de *Vive le Roi! vivent les Bourbons!*

— Le feu s'est manifesté, le 20 au matin, dans l'herbe sèche et la bruyère qui environnent le château de Madrit, près le bois de Boulogne, et a produit de suite une colonne immense de flamme et de fumée. On craignoit que l'incendie ne gagnât le château de Bagatelle, où les enfans de France vont se promener tous les jours. Mais la garde royale, les gendarmes d'élite, les gendarmes de Paris de service à la barrière de l'Etoile, s'y sont transportés spontanément, et le feu étoit éteint lorsque les pompiers sont arrivés. Cet événement ne peut provenir que de quelque fumeur qui aura secoué sa pipe ou son cigarre sur l'herbe.

— Deux commissaires de police de Lyon se sont emparés de tous les papiers, registres, listes, etc., d'une société maçonnique de cette ville. On assure que c'est d'après un ordre du ministre de l'intérieur. Cette association suivoit le rit de Misraïm, qui n'est point reconnu par le grand-orient de France, et n'est point autorisée par le gouvernement.

— Le conseil de guerre de Strasbourg s'est occupé, le 18, de l'affaire des sieurs Roger et Caron. Il est présidé par le baron d'Escordal, colonel du 25^e régiment de ligne. Les témoins assignés sont au nombre de quatre-vingts. On demande, au nom des accusés, que l'auditoire puisse être plus nombreux que ne le comporte la loi sur les conseils de guerre. M. le président répond que la loi sera exécutée dans toute sa rigueur. Le nombre des assistans est donc réduit à vingt-trois personnes. Le capitaine rapporteur occupe le reste de la séance par la lecture des rapports et des autres pièces du procès.

— Une dépêche télégraphique de Strasbourg annonce que Caron a été condamné à la peine de mort à l'unanimité. Roger, acquitté du crime d'embauchage à la majorité de cinq voix contre deux, et du crime de complicité d'embauchage à la majorité de quatre voix contre trois, a été renvoyé à la disposition du procureur du Roi, à Colmar.

— Le sieur Lamort, propriétaire-éditeur de *l'Abeille de la Moselle*, et Boquillon, rédacteur de cette feuille, sont cités, pour le 19 courant, devant le tribunal de première instance de Metz, pour avoir publié un article sur la brochure de M. Kœelin, relative à l'arrestation de Caron et Roger.

— La cour d'assises de Poitiers, a condamné, par défaut, à un mois d'emprisonnement et à 1000 francs d'amende, le libraire Caticau, coupable d'infidélité et de mauvaise foi dans le compte rendu des débats du procès de l'ex-général Berton et de ses complices.

— Les libéraux de Poitiers avoient imaginé un singulier moyen d'annuler la procédure dans l'affaire de Berton : ils devoient eulerver un des jurés, qui, par un heureux hasard, ne se rendit pas au lieu où il étoit attendu par les conjurés.

— M. le préfet de Nantes a reçu l'annonce qu'il vient d'être mis en distribution, pour le service du canal de Nantes à Brest, un premier fonds de 100,000 fr. pour ce département.

— La gabarre du Roi *la Chevrette*, chargée de boulets, de bombes et d'obus, destinée pour Perpignan, a mis à la voile du port de Toulon, le 13 septembre.

— On vient d'embarquer, à Nantes, des équipages et un train d'artillerie de campagnes, que l'on dit destinés pour Bayonne.

— Le conseil de révision a cassé le jugement du conseil de guerre de Caën qui avoit acquitté Mathurin Adelys, accusé d'embauchage. Cet individu est renvoyé devant le conseil de guerre séant à Cherbourg.

— Tous les sous-officiers et un grand nombre de brigadiers et de soldats du régiment de dragons de l'Hérault viennent de contracter de nouveaux enrôlemens. Ce régiment se fait distinguer par son amour pour le Roi et son auguste famille.

— M. Boubée, ancien négociant, et prieur de la Bourne à Toulouse; est mort dans cette ville, à l'âge de 87 ans. Il avoit passé sa vie dans les pratiques de la religion, et n'avoit jamais été marié. Dans son testament il n'a point oublié les pauvres, dont il s'étoit toujours montré le père. Il a laissé 5000 fr. à ceux de Saint-Etienne, sa paroisse; 4000 fr. à ceux de la Daurade, et 3000 fr. à ceux des sept autres paroisses de cette ville. Il a aussi légué 3000 francs aux Frères de la Doctrine chrétienne, qui ont accompagné à leur dernière demeure les restes de cet homme de bien.

— Un maréchal-des-logis du 16^e. régiment des chasseurs à cheval, nommé Henry, qui est sous les drapeaux depuis 1807, a contracté un rengagement pour huit ans. En même temps, il a consacré à l'acquisition du domaine de Chambord, la prime de 321 fr. qui lui étoit accordée par les réglemens. Le Roi, ayant eu connaissance d'une si noble conduite, vient d'élever ce militaire au grade de sous-lieutenant, qui se trouvoit vacant dans son régiment. Tout le corps s'est réjoui de cette nomination.

— Un incendie terrible vient de détruire à Amsterdam, le 18 de ce mois, une très-belle église luthérienne, ainsi que beaucoup de bâtimens contigus. Cette église, construite de 1668 à 1671, étoit surmontée d'un coupole élégante, bâtie d'après le modèle de celle de l'église de Saint-Pierre à Rome; et couverte en feuilles de cuivre rouge.

— M. Pouqueville, consul de France à Patras, se rend à Marseille, et est passé par Florence. Ce fidèle serviteur, qui a sacrifié à la mort tant de milliers de chrétiens, a reçu la bénédiction du souverain Pontife à la villa d'Albani.

— On dit que le duc de San-Lorenzo a enfin accepté les fonctions d'ambassadeur d'Espagne à Paris.

— La régence a conféré au Trapiste le grade de général de brigade. Le baron d'Erolcs s'est emparé de Manrese. La prise de cette ville, qui avoit quelques canons, est d'une extrême importance pour les royalistes, parce qu'elle a un moulin à poudre.

Sur l'état actuel de la littérature biblique en Allemagne.

L'étude de l'Écriture sainte a toujours été cultivée avec un soin particulier dans l'Église. Les anciens Pères en faisoient l'objet principal de leurs méditations et de leurs recherches; les évêques expliquoient dans leurs Homélies les différentes parties de ces sacrés oracles, et nous voyons des écoles formées à Alexandrie, à Césarée, à Antioche, pour leur interprétation. Qui ne connoît les travaux d'Origènes et de Saint-Jérôme sur l'Écriture? Dans tous les siècles nous trouvons des successeurs de leur zèle à étudier ce livre précieux, et même dans le moyen âge les monastères offrent des interprètes et des commentateurs de la Bible. En 1502, le cardinal Ximènes fit commencer, à Alcalá, l'impression de la Polyglotte, et elle fut achevée en 1515; elle renferme, comme on sait, la Vulgate, le texte hébreu, la paraphrase chaldaïque et la version des LXX, disposés par colonnes. Sans doute il falloit pour une telle entreprise des hommes qui connussent les langues orientales, et qui eussent autant d'instruction et de critique que de discernement et de zèle; et cela seul prouveroit avec combien peu de fondement les protestans se vantent qu'avant eux l'étude des langues orientales étoit totalement négligée.

Il est vrai cependant de dire que la nouvelle réforme a augmenté l'ardeur pour l'étude de l'Écriture sainte. Les protestans y ont cherché des armes pour soutenir leurs nouveaux dogmes, et les catholiques des autorités pour les confondre. Alors parurent un grand nombre d'ouvrages sur la littérature biblique, des versions en plusieurs langues, des concordances, et d'autres ouvrages philologiques. La critique fit des progrès, on compara les manuscrits, et on fit sur le texte des recherches plus ou moins heureuses. Luther est le premier qui ait publié une version allemande de la Bible; les protestans conviennent aujourd'hui qu'elle n'est pas très-conforme aux sources. Cette version a été suivie de beaucoup d'autres qu'ils ont successivement publiées. Tous disoient que l'Écriture étoit notre seule règle, et qu'elle étoit claire; mais en même

Tome XXXIII. L'Ami de la Relig. et du Roi. O

temps ils se partageoient sur le sens des passages les plus importants, et sur les points les plus essentiels, chacun n'écoutant que son esprit privé, et ne voulant reconnoître aucune autorité qui fixât les dogmes.

Ce système étoit commun aux luthériens et aux calvinistes; ensuite vinrent les sociniens, enfans de ces derniers, qui rejetèrent absolument de l'Écriture sainte tout ce qu'ils ne pouvoient comprendre, la Trinité, la divinité de Jésus-Christ, et les autres mystères. Ils ne faisoient en cela que pousser jusqu'au bout les principes des protestans sur l'esprit particulier. Les philosophes à leur tour se sont emparés de la méthode socinienne, et ont prétendu expliquer par la physique, ou par d'autres moyens, tout le surnaturel de l'Écriture sainte. Ils ont donné des nouvelles significations aux mots, et cela, disoit-on, d'après le génie des langues orientales. Ainsi, quand l'Écriture dit que Dieu a apparu ou parlé à un patriarche pour lui ordonner de faire telle ou telle chose, cela signifioit seulement que ce patriarche avoit dans cette circonstance suivi les conseils d'une véritable prudence; car tout ce qui se fait de bien est regardé comme venant de Dieu. Tout peut se tourner de cette manière en allégorie, en parabole; les livres saints ne sont plus inspirés, les prophéties ne sont plus que des conjectures d'esprits supérieurs et doués de plus de prévoyance; tout ce qui est divin disparoit; le nom de Fils de Dieu n'indique plus qu'un homme agréable à Dieu, un sage, et les miracles sont ramenés par différentes interprétations dans l'ordre des choses les plus naturelles.

C'est surtout en Allemagne que cette méthode d'interprétation a prévalu, et l'incrédulité y a applaudi de tout son pouvoir. De là tant de nouvelles introductions à l'Écriture sainte où chacun exposoit son système: c'est dans ce but que Jean-Salomon Semler, professeur à Hall, publia son *Introduction pour une interprétation libérale de l'ancien et du nouveau Testament*; Charles-Frédéric Bahrdt, professeur à Giessen, son *Introduction critique pour former un interprète de l'ancien Testament*, et Jean-Godefroy Eichhorn, son *Introduction de l'ancien Testament*. Ce dernier est comme le chef de ceux qui nient les prophéties. Un fait seul prouvera à quel point ils portent la licence à cet égard. La société théologique d'Harlem en Hollande proposa un prix, en 1792, pour celui qui résoudroit le mieux ce problème; savoir, s'il

existe dans l'ancien Testament des prophéties qui se rapportent à Jésus-Christ. Jean Konynenburg envoya un ouvrage, où il nioit absolument ces sortes de prophéties, et on lui adjudea le prix. Eichhorn dit sérieusement, dans sa *Bibliothèque*, que cette question n'en feroit plus une aujourd'hui en Allemagne. Ceux qui ne reconnoissent aucune prophétie, ne devoient pas non plus admettre de figures; aussi Jean-Guillaume Rau les a combattues expressément, en 1784, et le fameux Kant ne voit dans l'Écriture qu'un sens moral, n'admet dans les mystères que ce qui peut se rapporter à la morale, et regarde comme inutile tout ce qui tient à la croyance. Quant aux miracles, aucun ne les a attaqués avec plus de témérité que H. E. G. Paulus, dans son *Commentaire sur les quatre Évangiles*; il n'en admet aucun, pas même la résurrection de Notre Seigneur.

Les ouvrages relatifs à la littérature biblique peuvent se partager en plusieurs classes; ou ils donnent des règles pour l'interprétation de l'Écriture, ou ils offrent une nouvelle version avec un commentaire à l'appui, ou ils traitent des connoissances nécessaires pour l'intelligence de la Bible, comme les langues, l'archéologie, la critique, l'histoire, la géographie, etc.; ou bien enfin on y donne la nomenclature des auteurs qui ont travaillé sur l'Écriture. Ces derniers ouvrages s'appellent des *bibliothèques*; il y a parmi les catholiques celles de Sixte de Sienne, de Jacques Lelong, d'Augustin Calmet, de Louis Dupin; et parmi les protestans celles de Mayer, des deux Michaëlis, de Valch et d'Eichhorn. Nous nous bornerons ici à parler des auteurs modernes, qui, en Allemagne, ont donné des règles pour bien entendre l'Écriture, et ont cherché à l'expliquer.

Ces auteurs ont tous profité plus ou moins de l'*Histoire critique* de Richard Simon, qui fut censurée en France, et contre laquelle Bossuet a écrit avec tant de force; on l'a traduite en allemand, et elle est en grand renom parmi ceux qui s'appliquent aujourd'hui en Allemagne à l'étude de l'Écriture. Les catholiques même ont trop suivi un guide si suspect. Jean Babor, professeur à Brunn, et Georges Mayer, l'un dans son *Introduction*, Vienne, 1794, et l'autre dans son *Institution d'un interprète des livres saints*, 1789, ont abondé dans le sens de Richard Simon, d'Ernesti, de Michaëlis et d'Eichhorn; et indiquer les sources où ils ont puisé, c'est assez dire l'es-

prît qui a présidé à leur travail. En dernier lieu, Altmann Arigler, professeur d'écriture sainte à Vienne, y a publié, en 1813, une *Herméneutique générale de la Bible*, où il parle des conseils qu'il a reçus d'Eichhorn, de Plank et d'autres graves auteurs, et prétend offrir un meilleur système, et perfectionner l'interprétation historique; c'est-à-dire, montrer que les prophéties ont eu leur accomplissement dans l'histoire des Juifs, et qu'aucune ne se rapporte proprement à Jésus-Christ.

Mais l'auteur catholique, qui est allé le plus loin en ce genre, est Jean Jahn, chanoine et professeur à Vienne: Son *Introduction aux livres de l'ancien Testament* a eu deux éditions en allemand; et il en a été fait un abrégé en latin. Il y a suivi principalement Michælis et Eichhorn; il les a même quelquefois dépassés. Ceux-ci, comme protestans, vouoient de la liberté admise dans leur communion; Jahn, souvent gêné par l'autorité et les règles de l'Eglise, a mis tous ses soins à concilier, autant qu'il l'a pu, avec ces règles, les opinions nouvelles d'auteurs qui, au fond, n'étoient plus même protestans. On ne peut dissimuler que Jahn n'ait beaucoup contribué à accréditer parmi les catholiques les interprétations hardies des hébraïens des communions protestantes. En 1812, il donna un *Enchiridion d'une Herméneutique générale de l'ancien et du nouveau Testament*, ouvrage déjà promis dans son *Archéologie biblique*; en 1805, mais qui, dit-il, avoit rencontré des obstacles. Ces obstacles étoient qu'un décret impérial, du 23 avril 1792, rendu sur les plaintes de cardinal Migazzi, archevêque de Vienne, lui avoit enjoint de modifier ses opinions, tant en chaire que dans une autre édition de son livre; de se borner au récit historique, et de ne point s'écarter des interprétations communément reçues dans l'Eglise. En 1809, la Faculté de théologie de Pest ayant consulté les évêque de Hongrie sur les institutions herméneutiques (1) qu'il conviendrait d'adopter pour l'enseignement, les prélats exclurent d'un commun accord l'ouvrage de Jahn; et en conséquence, un décret du conseil royal de Hongrie, en date du 1 avril 1815, défendit de s'en servir pour les leçons publiques. Jahn ne changea point d'ailleurs de système dans son *Buch*.

(1) On sait que les savans appellent *herméneutique sacrée* la science qui donne des règles pour bien entendre l'écriture.

ridion; il y a mis plus d'adresse; mais le fond est le même, et on y retrouve les assertions pour lesquelles son *Introduction* avoit été notée. En 1813 et en 1815, il publia deux cahiers pour servir d'*Appendice* à son *Herméneutique*; il y réunit et commente les prophéties de l'ancien Testament sur Jésus-Christ; mais il en atténue beaucoup la force. Jahn mourut peu après, en 1817.

Parmi les protestans, les principaux partisans de la nouvelle Exégèse sont d'abord les trois que nous avons nommés plus haut, Semler, Bahrdt et Eichhorn. Semler ne s'est pas contenté de ruiner l'autorité des livres saints dans son *Institution à l'étude libérale des deux Testamens*; il a encore combattu les révélations, et soutenu le pur déisme dans d'autres ouvrages: il a tâché de renverser les livres canoniques, tant en général qu'en particulier, dans son *Examen du Canon*, et dans sa *Double Méthode d'enseignement*; ces livres, selon lui, ne sont pas plus inspirés que ceux de Pythagore, de Socrate et de Platon, et l'ancien Testament n'est qu'une institution misérable, qui pouvoit convenir tout au plus aux Juifs, peuple grossier et rempli de préjugés. Ce n'est que par égard pour ces mêmes préjugés, et pour se conformer à la grossièreté de cette nation, que les apôtres et Jésus-Christ lui-même ont pu appeler ces livres inspirés.

Bahrdt, dans son *Apparat pour former un Commentateur de l'ancien Testament*, a d'autres écrits où il prêche le déisme avec plus d'effronterie que Semler. Il rejette ouvertement la divinité de Jésus-Christ et de l'Esprit saint; il trouve que la doctrine du péché originel est injurieuse à l'humanité, en supposant que l'homme ne peut par lui-même arriver à la justice et à la sainteté. Dans sa *Petite Bible*, il nie les miracles, les prophéties, et l'histoire même de l'ancien Testament, qu'il traite de fable romaine. Il fit lui-même une version du nouveau, sous le titre de *Dernières Révélations*, et y introduisit la religion naturelle toute pure, osant y attribuer à Jésus-Christ et aux apôtres tous les systèmes d'un déiste. La conduite personnelle de Bahrdt n'étoit pas propre à accréditer ses opinions. Dérégé dans ses mœurs, génie versatile et satirique, il ne jouissoit d'aucune considération. La Faculté de théologie de Wittenberg condamna sa doctrine, un décret impérial le déclara incapable d'exercer aucune fonction ecclésiastique, et il fut condamné en Prusse à deux ans

de prison, pour un pamphlet où il tournoit en ridicule un édit de Frédéric-Guillaume sur la religion. Cet incrédule ; aussi méprisable par son caractère que par ses écrits, mourut le 23 avril 1792 ; il fut chassé de Giessen et de plusieurs lieux pour ses dérèglemens, et étoit regardé comme un homme qui n'écrivoit que pour de l'argent.

Eichhorn, professeur à Goettingue, passe pour être plus instruit que les précédens. Son *Introduction à l'ancien Testament*, Leipsick, 1780, 3 vol., est un ouvrage qui a dû demander beaucoup de recherches. Sa *Bibliothèque ou Répertoire* est plus savante encore ; c'est comme un magasin pour tout ce qui concerne l'érudition biblique ; il forme dix-huit parties, et parut à Leipsick, en 1777, et années suivantes. Eichhorn est ennemi déclaré des prophéties ; il n'y voit que des conjectures et de la prévoyance, et explique, par l'histoire des Juifs, toutes les prophéties que, jusqu'à lui, on attribuoit à J. C. Michaëlis et lui sont les deux oracles de la nouvelle littérature biblique.

Jean-David Michaëlis, aussi professeur de Goettingue, a composé une foule d'ouvrages sur la Bible. C'étoit un des plus savans hommes de son temps, mais d'un esprit indépendant, et qui ne voulut jamais se soumettre au joug des confessions de foi protestantes. Il prétendoit expliquer toute la Bible par les traditions et les langues orientales ; et il poussa, dit la *Biographie universelle*, ce système jusqu'à la manie ; entassant les conjectures, introduisant dans le texte les variantes les moins autorisées, changeant la signification des mots, et s'amusant à se livrer à des rapprochemens inattendus, et à des aperçus extraordinaires qui faisoient briller son esprit. Il répugnoit à reconnoître l'inspiration des Evangiles de saint Marc et de saint Luc, ainsi que de l'Apocalypse, et nioit les sens que l'Eglise donne à un grand nombre de passages pour prouver les dogmes et les mystères. Les principaux ouvrages de Michaëlis sur la Bible sont ses *Introductions* à l'ancien et au nouveau Testament, et sa Traduction entière de la Bible. On remarque que, dans ses derniers écrits, il va bien plus loin que dans les premiers : la nouvelle littérature avoit fait des progrès, et on exprimoit beaucoup plus ouvertement des opinions qu'on n'auroit énoncées un peu plus tôt que d'une manière timide. Michaëlis mourut le 22 août 1791 ; la *Biographie universelle* a donné sur lui un ar-

ticle étendu et curieux, mais où ce savant paroît jugé avec beaucoup d'indulgence sous le rapport de l'orthodoxie.

On cite encore, parmi les ouvrages récents sur la même matière, *l'Herméneutique de l'ancien Testament*, par Gottlieb-Guillaume Mayer, Goettingue, 1779; *l'Herméneutique sacrée de l'ancien Testament*, par Georges-Laurent Bauer; Leipsick, 1797; *l'Herméneutique biblique de l'ancien et du nouveau Testament*, par Georges-Frédéric Seiler, Erlangen, 1800; *Commentaire sur l'interprétation du Code sacré*, par Jean Asboth, hongrois, Goettingue, 1791, etc.

Autrefois on s'attachoit, dans l'étude de l'écriture, à donner l'interprétation et le sens des passages plutôt qu'à trouver une méthode générale pour cette interprétation. Ce sont les protestans qui ont mis cette dernière étude à la mode; les catholiques ont été obligés de les imiter pour se défendre contre eux, et, sous Marie-Thérèse, l'étude de l'herméneutique fut introduite dans les écoles de Hongrie avec celle de l'hébreu et du grec. Mais cela fut poussé jusqu'à l'abus; les professeurs s'étendoient sans fin, et les deux années destinées à l'étude de la Bible se passaient presque toutes entières à enseigner l'herméneutique et les langues, sans qu'il restât de temps pour l'interprétation positive: aussi les évêques de Hongrie, dans l'assemblée des Etats du royaume, tenue à Buda en 1790, délibérant sur la méthode théologique que l'on devoit suivre dans les écoles de leurs diocèses, arrêtèrent de reprendre l'ancienne manière de traiter l'écriture sainte; ils pensèrent que ce moyen étoit plus propre à faire connoître et comprendre l'écriture, que des systèmes trop vastes ou trop vagues sur les moyens d'arriver à cette interprétation. Depuis 1803, on a adopté une marche qui a paru propre à tout concilier: on commence par donner les règles d'interprétation admises dans l'Eglise catholique, et on arrive ensuite à l'application. En 1813, on a introduit, dans l'université établie maintenant à Pest, la méthode reçue à Vienne, et suivant laquelle on joint, à l'étude de l'hébreu et du grec, celle du chaldaïque, du syriaque et de l'arabe. Deux ans après, cette méthode a été étendue à toutes les écoles de théologie, en Hongrie et dans les provinces y annexées; seulement, on n'y enseigne pas l'arabe, le syriaque et le chaldaïque.

Nous empruntons cette espèce de tableau de la littérature biblique en Allemagne, à un ouvrage public à Pest en 1817,

sous le titre d'*Institutions hermeneutiques de l'ancien Testament*; dont l'auteur est le Père Jean-Népomucène Alber, de la congrégation des Ecoles pies, professeur d'hébreu, d'archéologie et d'exégèse dans l'université de Pest, sénieur de la Faculté de théologie. Cet ouvrage est dirigé contre les partisans de la nouvelle Exégèse, et l'auteur montre beaucoup de zèle pour défendre l'inspiration et l'autorité des divines Ecritures, méconnues aujourd'hui, en Allemagne, par un parti nombreux et accrédité.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le mardi 27 août, il y a eu, en présence de S. S., une réunion des cardinaux et consultants de la congrégation des rites, pour prendre une résolution définitive sur les miracles opérés par l'intercession du vénérable serviteur de Dieu, Julien de Saint-Augustin, laïc, profes parmi les Mineurs-Observantins d'Espagne. Le 8 septembre, jour de la fête de la Nativité de la sainte Vierge, avant la chapelle papale, S. S. prononça sur la validité de deux miracles qui étoient examinés avec soin. Ce décret fut rendu conformément au vœu de la congrégation, et en présence de M. le cardinal Somaglia, préfet des rites; de M. le cardinal Galeffi, rapporteur; de M. le prélat Buttaoni, protibioteur de la foi, etc.

— Le 3 septembre, on a célébré les obsèques du cardinal Riganti, dans l'église de Sainte-Marie de la Minerve, sépulture de sa famille. Employé long-temps dans les charges de la judicature, il fut pro-auditeur de S. S. à Venise, puis secrétaire de la consulte. Dans les troubles qui agitèrent Rome, sa fidélité ne se démentit pas. A une piété tendre, il joignoit les qualités privées les plus estimables et les plus attachantes. Il étoit depuis long-temps dans un état de santé fort affligeant, et étoit venu chercher à Rome un climat plus favorable à sa santé.

— Le 6 septembre, est mort à Osimo le cardinal Charles-André Pelagallo, évêque de cette ville. S. Em. étoit née à Rome, le 30 mars 1747, et avoit occupé la place d'auditeur-général de la chambre. Sa promotion au cardinalat étoit du 8 mars 1816. Ce cardinal avoit pour titre l'église des SS. Nérée

et Achillée, et étoit évêque des sièges unis d'Osimo et de Cingoli.

PARIS. La retraite ecclésiastique qui s'ouvre lundi au séminaire Saint-Nicolas du Chardonnet, sera terminée le dimanche par la cérémonie de la rénovation des promesses de la tonsure, et par la communion générale. M. l'archevêque a choisi cette année l'église de Sainte-Geneviève pour cette cérémonie, qui deviendra encore plus imposante dans un si beau vaisseau.

— Les exercices de la mission pour les militaires en avoient attiré un grand nombre au Calvaire, le dimanche 22; il y avoit plus de 60 officiers et environ 1000 soldats, qui ont assisté à la messe, aux instructions, et ont suivi les stations. La plupart étoient venus de Paris ou de Versailles; leur maintien pendant tous les exercices a été excellent, et ils ont écouté dans le plus grand recueillement les discours de M. l'abbé de Janson. Une très-forte pluie, qui est survenue aux dernières stations, n'a pas plus effrayé les missionnaires que les militaires; tous l'ont également reçue sans quitter leur place. Les missionnaires ont même, à la dernière station, fait passer les militaires sous la tente, et sont restés exposés aux torrens de pluie. Toute la journée que les militaires ont passée au Calvaire a été marquée par des égards mutuels, et par des témoignages réciproques d'estime et d'affection entre les ouvriers évangéliques et les défenseurs du trône.

— Aux conversions de protestans que nous avons citées dernièrement, il faut en ajouter une toute récente, qui s'est opérée dans une classe où elles sont plus rares. M. Paul Latour, pasteur de l'église protestante des Bordes, et président de l'église consistoriale du Mas-d'Azil (Arriège), vient de faire abjuration. Ce pasteur étoit le même qui avoit fondé, à Toulouse, la première église protestante. S'étant appliqué depuis plusieurs années, comme il le dit lui-même, à approfondir la doctrine catholique, il a reconnu que là seulement se trouvoit la vérité. Encouragé par l'exemple de son ancien paroissien, M. Damboit de Larbonx, fortifié par la lecture de la Lettre de M. de Haller, il a rédigé une déclaration de ses sentimens, datée du 1^{er} septembre dernier, à Montagnes, paroisse des Bordes, canton du Mas-d'Azil. Dans cet acte, M. Latour embrasse la doctrine de l'église catholique sur la présence réelle, sur la suc-

cession des pasteurs, et sur l'autorité de l'Eglise pour interpréter l'Ecriture et décider les controverses; il abjure les erreurs de Calvin et des autres novateurs, et demande pardon à ceux à qui il a si long-temps enseigné des doctrines trompeuses. Enfin, il se soumet aux décisions du concile de Trente, prie Dieu de lui accorder le temps nécessaire pour recevoir les sacremens, et adresse sa déclaration à M. l'archevêque de Toulouse, en le priant de recevoir au plutôt son abjuration. Cette cérémonie a eu lieu, le 19 septembre dernier, dans la chapelle de l'Archevêché de Toulouse; M. Latour a fait sa profession de foi entre les mains du prélat, et a abjuré l'hérésie. M. l'archevêque étoit assisté de ses deux grands-vicaires, MM. Savy et Larroque: cinq habitans de Toulouse, MM. Prévôt, Bajon, Manavit, Fourcade et Cavanac, étoient témoins, et ont signé l'acte avec M. Latour, qui a reçu l'absolution de l'hérésie. Cet ancien ministre a 70 ans, et son retour à l'Eglise dans un tel âge sera un sujet d'édification pour les pieux fidèles.

— En conséquence du Mandement de M. l'évêque de Carcassonne, que nous avons cité dans notre dernier numéro, la retraite du clergé de son diocèse s'est ouverte le mercredi 28 août. M. l'abbé de Chamon, grand-vicaire du prélat, célébra ce jour-là la messe du Saint-Esprit, dans la cathédrale, en présence de M. l'évêque. Le soir, M^{sr}. prononça un discours d'ouverture; il a passé tous les jours de la retraite au séminaire, s'y rendant dès le matin, et n'en sortant qu'après le dernier exercice, prenant ses repas au réfectoire commun, et n'ayant voulu aucune distinction entre lui et ses prêtres. C'est M. l'abbé Maurel, chanoine de Bordeaux, qui a dirigé la retraite, avant d'aller faire celle de Toulouse, comme on l'a vu dans le dernier numéro. On y comptoit près de deux cents prêtres. Le 5 septembre, jour de la clôture, étoit l'anniversaire de celui où M. l'évêque de Carcassonne fut sacré, il y a vingt ans. Le prélat a officié pontificalement dans sa cathédrale. Après l'Evangile, M. Maurel a prêché sur la vocation à l'état ecclésiastique. Ce discours a été suivi de la renouation des promesses cléricales. M. l'évêque a commencé par renouveler les siennes au pied de l'autel, et tous les prêtres sont venus ensuite faire cet acte entre ses mains. L'église étoit remplie de fidèles, et même d'officiers de la garnison, qui paroissoient voir avec un vif intérêt cette édifiante cérémo-

nie. Le clergé retourna processionnellement au séminaire, où M. l'évêque termina les exercices par une exhortation digne de sa piété.

— Un établissement précieux pour le diocèse de Toulouse va s'ouvrir à Polignan, dans l'arrondissement de Saint-Gaudens. La disette croissante des pasteurs dans ce pays étoit un sujet continuel d'affliction pour M. l'archevêque de Toulouse, et le prélat voyoit avec douleur que son petit séminaire de Toulouse, le seul établissement de ce genre dans son vaste diocèse, ne pouvoit fournir au grand séminaire assez de sujets même pour remplir les vides que la mort fait chaque année dans le sanctuaire; de sorte que le nombre des paroisses vacantes alloit toujours en augmentant : M. de Clermont-Tonnerre conçut donc le projet d'établir une école ecclésiastique à Polignan, et il en demanda l'autorisation. Elle arriva pendant la visite même du prélat sur les lieux, et lorsqu'il examinoit la situation des bâtimens. Son premier soin fut de se rendre à la chapelle de la maison et de remercier Dieu. Dès ce moment, le prélat prit toutes les mesures pour mettre l'établissement en activité. Le nouveau petit séminaire ouvrira le 3 novembre prochain. Le supérieur est M. Sourrieu aîné; ancien curé de Saman, qui sera assisté de M. Sourrieu jeune, ancien curé d'Encausse. M. l'archevêque a donné, le 18 septembre, une Lettre pastorale adressée aux fidèles de l'arrondissement de Saint-Gaudens, pour intéresser leur charité en faveur de l'établissement de Polignan; il leur fait sentir le besoin qu'a l'Eglise de ministres, et l'obligation où sont les fidèles de seconder de tous leurs moyens les mesures des pasteurs pour réparer les pertes du sanctuaire. Il leur montre les campagnes sans secours, et leurs propres enfans sans instruction. *Peut-être, leur dit-il, se trouvera-t-il, au fond de ces vallées, quelque trésor caché, quelque vase d'élection, qui, né sous une humble chaumière, et occupé de la garde des troupeaux, comme saint Vincent de Paul, n'attend que le bienfait d'une éducation cléricale pour devenir l'honneur du clergé, la gloire de la religion, et l'admiration de son siècle.* Le même jour que M^{sr}. a donné cette Lettre pastorale, la retraite ecclésiastique a été terminée. Tous les prêtres se sont rendus en procession du séminaire à la cathédrale, où le prélat a officié. Ils ont tous communie de sa main, et renouvelé à ses pieds leurs promesses cléricales. Après la messe, M. l'abbé

Maurel prêcha sur la vocation ecclésiastique. M. l'archevêque avoit lui-même, le dernier jour de la retraite, adressé à son clergé les avis les plus sages dans le langage le plus paternel.

— La retraite pastorale de Nanci, commencée le 10 septembre, a fini le 18, et a été suivie par cent quatre-vingts prêtres, demeurant au séminaire; sans compter un grand nombre d'autres qui demeurent dans la ville et aux environs; on y voyoit, de plus, quatre-vingts séminaristes qui se disposoient à l'ordination. M. l'abbé Boyer a donné, chaque jour, deux discours et une conférence, et a rempli l'attente générale. Il étoit aisé de reconnoître que l'habitude de la méditation se joignoit, chez lui, aux connoissances théologiques, et que son style étoit nourri par l'étude de l'Écriture sainte. Dans les conférences, il a développé les devoirs les plus importants du ministère ecclésiastique. M. l'évêque et ses grands-vicaires ont assisté à tous les exercices. Le dernier jour, le discours a roulé sur la persévérance et sur les moyens de s'assurer cet avantage. Ce discours a été suivi du renouvellement des promesses cléricales, qui s'est fait de la manière la plus solennelle. Avant la cérémonie, M^{sr}. récapitula les bonnes choses qu'avoit dites M. Boyer, et lui exprima sa reconnaissance et celle du clergé pour son zèle. C'est la septième retraite pastorale donnée à Nanci. Toutes ont fait du bien, mais il semble que la dernière ait produit un effet plus sensible. Un autre événement intéressant pour le diocèse, a eu lieu dans la même semaine; c'est l'ordination, où il s'est trouvé dix-neuf sou-diacres, quarante-trois diacres et dix-sept prêtres; nombre peu considérable, sans doute, vu l'étendue du diocèse, qui est le plus peuplé de tous ceux du royaume. Mais il est d'usage, à Nanci, de faire une ordination à chaque des Quatre-Temps: chaque année, l'un dans l'autre, il sort du séminaire environ cinquante prêtres; cependant il reste encore plus de cent succursales vacantes. D'un autre côté, le grand séminaire compte trois cents théologiens et plus de quatre-vingts étudiants en philosophie. Les petits séminaires sont au nombre de trois, un pour chaque département. A Pont-à-Mousson (Meurthe), il y a deux cent quatre-vingts élèves; à Verdun (Meuse), cent-dix; et à Snoide (Vosges), soixante-dix. De plus, plusieurs curés s'appliquent à former des sujets pour l'état ecclésiastique; de sorte que l'on peut espérer que, si ce zèle se soutient, et si la Providence

continue à le bénir, le diocèse de Nanci réparera peu à peu ses pertes, et se trouvera bientôt dans une position beaucoup plus favorable que la plupart des diocèses du royaume.

— M. Ambroise Maréchal, archevêque de Baltimore, est parti de Paris, jeudi dernier, pour retourner dans son diocèse, qu'il n'avait pas quitté depuis son sacre, et où sa présence est fort désirée. Son mérite, sa sagesse et ses excellentes qualités lui ont concilié le respect et l'attachement de tous ses diocésains, et même l'estime générale des protestans, avec lesquels il se trouve nécessairement avoir beaucoup de rapports : il en a détrompé plusieurs de leurs préjugés. Il est également bien vu des autorités, qui d'ailleurs ne se mêtent en rien de ce qui regarde la religion ; car l'exercice du ministère ecclésiastique jouit en ce pays de la plus grande liberté. On trouveroit fort extraordinaire, par exemple en Amérique ; qu'un maire dénonçât son curé parce que celui-ci a refusé d'admettre à la première communion l'enfant du magistrat ; et on ne concevroit pas qu'un ministre écrivit à l'évêque du curé pour savoir les motifs de ce dernier dans ce refus. Cette intervention de l'autorité en pareille matière paroitroit fort bizarre. M. Maréchal se rend au Havre, où il doit s'embarquer pour New-Yorck. Son premier projet avoit été de se rendre en Angleterre, et de s'embarquer à Liverpool ; mais il a trouvé en France une occasion plus directe. On espère que ce prélat appaisera, par sa présence et par les mesures qui ont pu être concertées à ce sujet à Rome, les troubles excités dans quelques parties des Etats-Unis. Le diocèse de Baltimore est tranquille ; mais quelques diocèses voisins ont été agités par des divisions fâcheuses. A Philadelphie, un prêtre irlandois s'est mis en révolte contre l'autorité de son évêque, M. Henri Conwell, fait évêque le 26 novembre 1819. L'Eglise de New-Yorck, gouvernée par M. Jean Connolly, n'est pas non plus paisible. Les deux nouveaux évêchés de ce pays étoient ; comme nous l'avons dit, ceux de Charles-Town et de Cincinnati ; M. Jean England a été fait évêque de Charles-Town, le 11 juillet 1826, et M. Edouard Fenwick, de l'ordre de Saint-Dominique, a été institué évêque de Cincinnati, le 19 juin 1821. Il étoit question d'ériger d'autres sièges dans l'ouest, où le nombre des catholiques est plus considérable.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi a accordé un secours de 300 fr. aux incendiés d'Hambercourt (Somme).

— Le Roi a daigné faire remettre une somme d'argent à un centenaire, nommé Baron, du département du Gers. Une autre somme a été adressée, au nom de S. A. R. M^{rs}. le duc de Bordeaux, à ce vieillard, en lui annonçant l'intention de renouveler ce secours.

— S. A. R. M^{rs}. le duc de Bordeaux, qui a souvent secouru les indigens de Sa-mois, près Fontainebleau, vient de leur faire remettre une somme de 200 fr.

— S. A. R. M^{rs}. le duc d'Angoulême, ayant appris que le presbytère de Saint-Omer-en-Chaussée avoit été la proie des flammes, le 15 juin dernier, vient d'accorder une somme de 500 fr. pour être employée à la construction du nouveau presbytère.

— Les habitans d'Esperaza (Aude), victimes d'un orage épouvantable qui a fondu sur cette paroisse, le 22 août dernier, viennent de recevoir de S. A. R. M^{rs}. le duc d'Angoulême une somme de 500 fr.

— Par ordonnances du 24 de ce mois, le brevet de libraire, à la résidence de Paris, est retiré aux sieurs Leroux et Corréard. Les motifs de ces ordonnances sont, d'après les considérans, que le premier avoit été condamné pour avoir vendu des livres obscènes; et que le second avoit subi trois jugemens pour s'être rendu coupable d'avoir vendu et distribué des ouvrages séditieux.

— La cour de cassation s'est occupée, le 26, du pourvoi des condamnés dans l'affaire de Poitiers. Les avocats ont demandé un délai pour faire la preuve que M. de Boissenet, l'un des jurés, n'a pas encore atteint l'âge de 30 ans, impérieusement exigé par la loi; mais il paroît qu'ils sont loin d'avoir des pièces justificatives de cette assertion. La cour leur a unanimement accordé ce délai, et a remis la cause au 3 octobre.

— MM. du *Constitutionnel*, qui possèdent une dose de courage assez forte pour braver tous les malheurs, s'étoient imaginés que les condamnés dans l'affaire de Saumur avoient l'humeur aussi joviale et aussi intrépide que celle dont ils font parade dans leurs bureaux, et que ces victimes des doctrines libérales répétoient en chœur les chansons que Saugé leur chantoit. Un parent de Fradin vient de leur écrire que ce malheureux n'envisage pas sa position si gaiement, et qu'il n'a pris de repos que lorsqu'il a su que son épouse étoit partie pour implorer la clémence royale.

— La cour d'assises s'est occupée, le 25, de l'opposition formée par quatre journaux au jugement du 13 de ce mois. La cour, attendu l'heure avancée, s'est bornée à recevoir la lecture des conclusions. Le 26, la cour, adoptant les conclusions prises par M. de Broé, a rendu son arrêt, après trois heures de délibération. Les éditeurs ont été déclarés non-recevables dans leur opposition; et les jugemens des 12 et 13 septembre seront exécutés suivant leur forme

et teneur. On dit que les éditeurs des quatre journaux condamnés doivent se pourvoir en cassation contre ce nouvel arrêt.

— Le tribunal de police correctionnelle a condamné à six mois d'emprisonnement et à 500 fr. d'amende Alex. Lagarde, auteur de l'*Épître à mon Curé*; écrit contenant des outrages à la morale publique et religieuse, et des injures à des ministres du culte catholique. La suppression du pamphlet a été ordonnée. Le même tribunal a condamné à un mois de prison Philippe Bloquier, convaincu d'avoir, le jour de l'inauguration de la statue de Louis XIV, tenu des propos séditieux sur la place des Victoires.

— Le tribunal de police correctionnelle a condamné, le 25, le nommé Souma et sa femme, débitans de tabac, chacun à un mois de prison et 50 fr. d'amende, pour avoir vendu et distribué des tabatières représentant des sujets obscènes et séditieux.

— On dit que M. de Perceval, intendant-général de l'administration de la guerre, est nommé intendant de l'Hotel royal des Invalides.

— Sir James Kempt, lieutenant-général, gouverneur de la Nouvelle-Ecosse; le capitaine Darby et le sieur Hodgson, son gendre, qui avoient sauvé l'équipage et l'état-major de la frégate française l'*Africaine*, perdue sur l'île de Sable, le 16 mai dernier, viennent de recevoir du Roi la récompense due à leur beau dévouement. Le premier a été nommé commandeur de l'ordre de la Légion-d'Honneur. Trois médailles en or et une en argent ont été frappées pour consacrer le souvenir de la conduite généreuse du sieur Darby et de Hodgson. Des gratifications accompagnent ces médailles. Un bâtiment de la marine royale porte à leur destination ces divers témoignages de la satisfaction de S. M.

— M. le ministre de la marine est parti, le 25, pour visiter les ports du royaume. S. Exc. se rend d'abord au Havre, et ensuite à Cherbourg.

— On va établir incessamment une ligne télégraphique de Bayonne à Paris.

— D'après une ordonnance royale, du 22 de ce mois, les mesures sanitaires prescrites sur la frontière des Pyrénées, à l'égard des provenances par terre, cesseront, à dater du 1^{er} octobre prochain. Les troupes employées au cordon sanitaire seront maintenues, comme corps d'observation, dans les positions qu'elles occupent.

— Une dépêche télégraphique annonce que Caron s'est pourvu en révision.

— La famille du général Moreau va faire élever, dans le cimetière de Bordeaux, une chapelle sépulcrale, où seront déposés les restes mortels de la maréchale, décédée dans cette ville, et le cœur du général, qui a été rapporté en France.

— S. Exc. le grand-maitre de l'Université vient de nommer M. l'abbé Colineau principal du collège de Villeneuve d'Agen (Lot et Garonne). On fait le plus grand éloge de cet ecclésiastique. Depuis sa nomination, cinquante places de pensionnaires ont été retenues. Par une disposition récente, S. Exc. le grand-maitre a ordonné une nouvelle distribution des bâtimens, pour que toutes les classes pussent y re-

devoir de l'instruction, et on a placé dans l'enceinte du collège une Ecole des Frères de la Doctrine chrétienne.

— M. List, Allemand réfugié à Strasbourg, après la condamnation que lui attirèrent ses écrits libéraux, a reçu, le 23, l'ordre de quitter cette ville et la France dans les vingt-quatre heures. Il s'est retiré à Bâle.

— Un aérolyte, d'une grosseur égale à un boulet de six, est tombé, le 13 de ce mois, dans la commune de Labasse, canton d'Épinal.

— M. le préfet de la Meurthe vient d'adresser une circulaire aux fonctionnaires de son département pour rappeler les dispositions à prendre pour la célébration de la cérémonie expiatoire du 16 octobre, en commémoration du martyre de la feue reine Marie-Antoinette.

— Une décision du ministre de l'intérieur, du 17 de ce mois, vient de prohiber la très-libérale *Gazette allemande du Necker*, dont nous avons signalé plusieurs fois l'intolérance et les calomnies.

— L'installation des cortès extraordinaires d'Espagne doit avoir lieu le 7 octobre. Plusieurs ecclésiastiques de Ronda, chefs de la dernière insurrection, ont été pris, et ont subi la peine de mort. Treize officiers-généraux qui avoient refusé de présider le conseil de guerre qui jugea Elio, viennent d'être exilés. Il résulte d'une lettre écrite par le général Mina, que le Trapiste, loin d'avoir été battu, a heureusement opéré sa jonction avec Quésada, et que les troupes royalistes se portent à six ou sept mille hommes. Torrijos, général constitutionnel, a perdu presque toute sa division.

— Le gouvernement de Madrid vient de mettre hors la loi le marquis de Mataflorida, le baron d'Eroles, Eguia, Quésada et le Trapiste. Mina a fait paroître une proclamation, dans laquelle il offre une amnistie à tous les royalistes qui mettront bas les armes.

— Le total de l'armée de la confédération germanique, en temps de paix, vient d'être fixé, par la commission militaire, à 301,637 hommes, et 612 pièces d'artillerie.

— M. Digéon, consul de France à Scio, a quitté cette île, où il laisse d'honorables souvenirs. Avant son départ, il a remis à l'archevêque 3600 fr. pour les pauvres catholiques; il a également ordonné qu'il leur seroit distribué pour la valeur de 1600 fr. de blé.

— Les indépendans de la république de Colombie pressent vivement le siège de Porto-Cabello. Cette place, la seule qui reste à l'Espagne dans ce royaume, manque de vivres; on a commencé à la bombarder. Un ami intime de Bolívar, le général Thomas Montilla, est mort à Caracas.

— L'installation du nouveau patriarche grec, à Constantinople, s'est faite avec une pompe sans exemple jusqu'à ce jour, et qui prouve l'importance que met la Porte à écarter d'elle toute espèce de soupçon. Ce patriarche est Anthyme, évêque de Chalcedoine. Les îles de Naxos et de Santorin se sont soumises volontairement. Le grand-seigneur a accordé pour sept ans la remise de la capitation à la petite île de Syra, presque entièrement peuplée de catholiques romains qui lui étoient restés fidèles.

Mémoires de famille, historiques, littéraires et religieux; par M. l'abbé Lambert (1).

Pierre-Thomas Lambert, auteur de ces *Mémoires*, né, en 1751, à Lons-le-Saulnier, fit ses études à Besançon et à Nantua, et entra, en 1777, dans la congrégation des Missionnaires de Saint-Joseph, à Lyon. Il y passa sept ans, occupé dans les missions ou dans l'enseignement, et étant venu à Paris, en 1784, il s'attacha à la congrégation des prêtres du Mont-Valérien, et se fit estimer de M. de Juigné, archevêque de Paris, et de M. de Beauvais, ancien évêque de Sénez. Ce dernier avoit formé, comme on sait, le projet d'une collection d'orateurs sacrés. L'abbé Lambert fut employé dans cette entreprise, qui n'a pas eu de suite, et, en 1790, il entra, comme confesseur, dans la maison du duc de Penthièvre, auquel il avoit été recommandé par M. l'archevêque de Paris.

C'est à cette époque que commencent ces *Mémoires*. L'auteur expose sa situation chez le prince, et fait connoître l'intérieur de la maison, et le caractère de piété et de bonté du duc. Il assista M. de Penthièvre dans ses derniers momens. On sait que ce fut le 4 mars 1793 que le vertueux prince fut enlevé aux malheureux dont il étoit depuis tant d'années le bienfaiteur. Sa fin fut assez calme, et aussi édifiante que l'avoit été sa vie; il recut les sacremens avec de grandes marques de piété, et fit son sacrifice avec une résignation digne de sa foi. Ce qui se passoit depuis six mois en France étoit propre à le détacher

(1) 1 vol. in-8^o.; prix, 6 fr. et 7 fr. 50 c. franc de post. A Paris, chez Painparré; et chez Adr. Le Clerc, au bureau de ce journal.

de la vie. Le 10 août, les massacres du 2 septembre, le procès et la mort du Roi, la terreur qui croissoit chaque jour, avoient fait une impression profonde sur un cœur sensible, et la Providence, en rappelant à elle ce prince, lui épargna sans doute des chagrins et des rigueurs que sa vertu même eût contribué à attirer sur lui. Son corps fut porté de nuit à Dreux, et inhumé dans le tombeau que lui-même avoit fait construire dans l'église collégiale.

Après la mort du duc, l'abbé Lambert resta encore quelque temps à Biszy, auprès de la duchesse d'Orléans, qui le nomma son aumônier. Enfin, au mois d'octobre, les révolutionnaires arrêtant successivement toutes les personnes qui entouroient la princesse, il prit le parti de fuir, et, s'étant déguisé, il se mit en route pour la Franche-Comté. Après quelques mois de séjour à Lons-le-Saulnier, il fut arrêté, et passa quelque temps en prison. Il s'y trouva avec M. l'abbé de Villers, alors grand-vicaire de Lyon, qui exerçoit secrètement le ministère, et qui rendit dans ces pays des services signalés à la religion. Le constitutionnel Moyse étoit aussi alors arrêté; l'abbé Lambert n'en parle point mal. Seulement, dit-il, cet évêque joignoit à une érudition étendue un esprit systématique et hardi, et je ne m'étonne pas qu'il se soit jeté dans la révolution. On avoit transporté les prisonniers à Besançon. Au mois de juin 1794, l'abbé Lambert trouva le moyen de s'évader, et de passer en Suisse. Les détails de son voyage, quoiqu'un peu longs, sont intéressans, et, au milieu de ces temps de terreur et d'impiété, il trouva, en fuyant à travers les montagnes, de bonnes gens encore pleins de foi, de courage et d'humanité.

La Suisse lui présenta un spectacle non moins consolant. On y avoit accueilli les prêtres avec la plus touchante cordialité. Les gens riches en avoient retiré

dans leurs maisons; les autres ne se croyoient pas dispensés de rendre service à des proscrits. Les uns fournissoient un repas, les autres le logement; les plus pauvres offroient leurs peines et leur travail. C'est ainsi qu'on en usa généralement à Fribourg. Les habitans des campagnes environnantes furent plus généreux encore. Ils venoient à la ville chercher chacun leur prêtre, et s'en retournoient avec lui, contents comme s'ils avoient trouvé un trésor. Ils donnoient à leur hôte ce qu'ils avoient de meilleur, et le tout avec une franchise et une délicatesse de procédés qui étoit admirable par sa simplicité. Pour les prêtres qui n'avoient pas ces ressources, l'abbé de Montrichard, chanoine de Liège, homme actif et industrieux, imagina une table commune, servie avec une extrême frugalité, mais gratuite. C'étoient des prêtres qui préparoient eux-mêmes les repas, et l'abbé de Montrichard voulut les servir à table. Pour faire face à la dépense, il eut recours à la charité des fideles en Suisse, en Allemagne, et dans des pays plus éloignés encore. Les abbayes et les couvens de Suisse souscrivirent pour cette bonne œuvre; des laïcs et des bénéficiers s'abonnèrent. Le sénat protestant de Berne envoya une somme considérable à la première demande qu'on lui fit, et des pasteurs protestans contribuèrent aussi. Un aubergiste de Zurich fit passer six louis. Les prêtres françois, établis à Winchester, envoyèrent 1800 fr. en 1795, et des proscrits trouvèrent ainsi le moyen d'économiser pour d'autres proscrits.

L'abbé de Montrichard ne se bornoit pas à nourrir les pauvres prêtres; il les habilloit, les chauffoit, leur procuroit des Breviaires, et soignoit les malades. Il étoit le dépositaire et le distributeur de toute espèce de dons, et fournissoit des fonds aux voyageurs. Il étendoit aussi ses soins sur les émigrés. Son industrieuse charité a rendu son nom célèbre parmi les

Suisses, et cher aux déportés. De plus, les prêtres françois se portoient à tout ce qui pouvoit alléger le fardeau général ; ils travailloient à différens métiers, faisant des bas, des souliers, et d'autres ouvrages d'un débit facile. J'ai porté, dit M. Lambert, des souliers faits par un prêtre qui avoit 4 à 5000 fr. de rente, qui les touchoit, et qui néanmoins s'étoit condamné à un travail journalier pour avoir plus de moyens d'assister ses compagnons d'infortune. A l'imitation de ce qu'avoit fait l'abbé de Montrichard, on établit des tables communes à Soleure, à Kreutznach, à Constance, etc. A Soleure, une dame pieuse s'étoit mise à la tête de l'œuvre ; c'étoit elle qui s'étoit faite la nourricière et l'économe des déportés. Elle y avoit d'abord consacré ses économies ; mais, ne pouvant suffire à une telle dépense, quoiqu'elle n'eut que trente à quarante prêtres, l'Etat et les particuliers s'étoient hâtés de venir à son secours. Les évêques françois lui faisoient part aussi des aumônes qu'ils étoient chargés de distribuer. La ville et le canton de Soleure ont montré une grande bienveillance pour les prêtres et les émigrés ; aussi cet Etat étoit-il particulièrement odieux aux révolutionnaires. A Constance, M. de Bissing, vicaire-général et grand-doyen de la cathédrale, déploya constamment une extrême générosité pour les prêtres ; dans le commencement, il donnoit deux louis par mois à chaque déporté : dans la suite, il établit une table commune. M. l'archevêque de Paris se chargea de la soutenir par des quêtes. Ce prélat entretenoit pour cela une correspondance, et faisoit même des voyages. Partout, ajoute l'abbé Lambert, j'ai trouvé les prêtres françois respectés par leur courage ; ils avoient trouvé, en arrivant en Suisse, presque tous les esprits prévenus contr'eux, et c'est uniquement par leur conduite vraiment sacerdotale qu'ils étoient parvenus à dissiper les préjugés.

M. l'abbé Lambert, après avoir visité la Suisse, revint en France, en 1795, et retrouva M^{me}. la duchesse d'Orléans à Paris. Mais cette princesse ayant été forcée de quitter la France après le 18 fructidor, l'abbé Lambert retourna en Suisse. Il fit le voyage de Mittaw, où étoit le Roi; il paroît que c'étoit M^{me}. la duchesse d'Orléans qui l'avoit engagé à faire ce voyage dont nous croyons savoir l'objet; mais l'auteur ne s'explique point à cet égard. En 1799, il alla rejoindre la princesse en Espagne; elle habitoit alors Soria, et M^{me}. la duchesse de Bourbon Gratia. Les *Mémoires* finissent en 1801. L'auteur mourut l'année suivante; les éditeurs n'en ont pas marqué la date précise.

Telle est la substance de ces *Mémoires*, où il y a quelques détails minutieux, mais aussi des particularités intéressantes. L'auteur paroît un homme de mérite, un prêtre doué de l'esprit de son état, et de plus actif, intelligent, propre aux affaires. A la fin du volume on a inséré quelques Notes et Mémoires sur l'*Orator sacer*, c'est-à-dire, sur la collection des passages des Pères, entreprise par M. de Beauvais, et à laquelle devoient coopérer l'abbé de Malvaux et l'abbé Lambert. Celui-ci, en quittant la France, en 1793, avoit laissé ses papiers à un ami, qui les brûla dans le temps de la terreur; il n'a retrouvé qu'un Mémoire, dont M. l'abbé Gallard, grand-vicaire de Senlis et ami de M. de Beauvais, avoit pris copie. Ce Mémoire, que l'on donne ici, montre dans l'abbé Lambert des connoissances qui auroient pu être fort utiles dans la rédaction du Recueil qu'il préparoit.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le saint Père a nommé M. Philippe Fraozoni à la place de nonce près S. M. très-fidèle; cette place étoit vacante depuis quelque temps: il n'y avoit à Lisbonne qu'un chargé d'affaires.

— Le 18 juillet, dans une séance de l'Académie de la Religion catholique, le père Laurent Tardy, Augustin, lut une Dissertation pour montrer que la théorie ou zoogénésie de Lamarck, dans son Introduction à l'Histoire naturelle des animaux, ne pouvoit se soutenir, et tomboit d'elle-même devant l'autorité des livres saints. A l'agrément du style et au sel des plaisanteries, l'auteur joignit des raisons qui démontrent l'absurdité et les contradictions de cette théorie; et en s'égayant sur la merveilleuse fécondité de cette nature qui forme des animaux, et sur le mode étrange de cette formation, le père Tardy n'omit pas de déplorer le matérialisme répandu dans tout l'ouvrage du naturaliste françois, qui a si tristement renouvelé les rêveries de *Tellamed*.

— Paul Fava Ghislieri, patrice de Bologne, archevêque de Ferrare, est mort au mois d'août; il étoit né à Plaisance, le 14 décembre 1728, et étoit devenu archevêque le 24 août 1807. Il étoit précédemment chanoine et grand-pénitencier de Bologne, et avoit été vicaire capitulaire pendant la vacance du siège en 1800. Elevé à l'épiscopat à l'âge de près de quatre-vingts ans, il a encore gouverné son diocèse pendant quinze ans; et, malgré un âge si avancé, a rempli sa place de la manière la plus honorable. Sa famille étoit une des plus illustres de Bologne, et elle y jouissoit des honneurs du patriat; saint Pie V étoit de la famille Ghislieri.

PARIS. Le 29 septembre est une époque qu'il ne nous est pas permis d'oublier: c'est à pareil jour que la Providence nous accorda un bienfait signalé. Les âmes pieuses n'ont pas négligé, sans doute, d'en rendre grâces à l'Auteur de tout bien. Les missionnaires de France ont solennisé ce jour d'une manière particulière. M. l'évêque d'Halie, vicaire apostolique de Londres, a officié soir et matin à Sainte-Geneviève. Le soir surtout, il y avoit une grande affluence dans l'église. Le prélat a donné le salut. Un des missionnaires, dans son instruction, a rappelé les souvenirs heureux de ce jour, et la naissance d'un Prince appelé par tant de vœux. Les fidèles ont assez montré par leur grand nombre, par leur piété, et par leur ardeur à chanter des cantiques, combien cet anniversaire leur étoit précieux. On a remarqué que l'église de Sainte-Geneviève n'a pas cessé d'être visitée même pendant la neuvaine du Mont-Valérien. Les missionnaires, quoiqu'ils fussent obligés de se trouver sur la montagne pour satisfaire à

la piété des fidèles, avoient cependant laissé quelques-uns d'eux à Paris, et chaque jour il y a eu quelques exercices à Sainte-Geneviève.

— La retraite ecclésiastique a commencé lundi. M. l'archevêque préside assidûment aux exercices. Les prêtres qui n'ont pu avoir de logement au séminaire Saint-Nicolas sont admis à entendre les discours de M. l'abbé Rey. Cet ecclésiastique a, cette année comme les précédentes, donné des retraites dans plusieurs diocèses, et il arrivoit en dernier lieu de Montpellier. Il ne lui faut pas moins de zèle que de talent pour soutenir un ministère si fatigant, et diriger ainsi coup sur coup plusieurs retraites, pendant lesquelles il est obligé de parler plusieurs fois par jour. On a cru remarquer que son organe étoit fatigué cette année. On l'entend toujours avec un vif intérêt : la chapelle du séminaire Saint-Nicolas est pleine.

— La visite pastorale recommencera cette année, à Paris, à peu près à la même époque où elle s'ouvrit l'année dernière. M. l'archevêque se propose d'en faire jour deux ou trois arrondissemens. Il paroît que le premier arrondissement que le prélat visitera sera le sixième. M. l'abbé Rauzan et ses missionnaires dirigeront les exercices de la visite à Saint-Nicolas-des-Champs, qui est la paroisse principale de l'arrondissement ; les deux autres paroisses, Saint-Leu et Sainte-Elisabeth, n'auront que des retraites. Les missionnaires ne négligeront cependant pas leurs missions de provinces : on dit qu'ils se rendront, sous peu de temps, à Cahors, où ils sont attendus depuis quelques années, et on croit qu'à la suite de cette mission ils pourront en donner quelques autres dans les villes où on les demande avec plus d'instance.

— La non-exécution du Concordat de 1817, et la suppression de quelques sièges rétablis alors, devoient apporter quelques changemens à la circonscription des métropoles et des diocèses, et il s'agissoit de fixer enfin cette circonscription d'une manière définitive : c'est, dit-on, ce qui vient d'être fait à Rome. M. le duc de Blacas, averti de la prochaine arrivée de son successeur, s'est hâté de couronner par cet arrangement toutes les négociations relatives à un Concordat auquel il a eu tant de part. La division par départemens doit avoir servi de base à la circonscription ecclésiastique : il n'y aura pas plus d'un siège par département,

excepté, à ce qu'il paroît, dans les départemens du Nord et des Bouches-du-Rhône, où l'on établira deux sièges, savoir, à Lille, pour le Nord, et à Marseille, pour les Bouches-du-Rhône. Huit diocèses réunissent deux départemens : ce sont Lyon, Besançon, Reims, Bourges, Strasbourg, le Mans, Limoges et Poitiers. De cette manière, on aura les quatre-vingts sièges promis l'année dernière. On présume, avec beaucoup de fondement, que trois des métropoles et dix des évêchés rétablis en 1817, seront définitivement supprimés : ce seroient Narbonne, Vienne et Arles, pour les métropoles; et pour les évêchés, Boulogne, Noyon, Laon, Châlons-sur-Marne, Auxerre, Châlons-sur-Saône, Saint-Malo, Béziers, Castres et Orange. Déjà, la suppression des métropoles étoit assez indiquée par les différens Brefs émanés le 4 et le 25 septembre de l'année dernière, et cités dans notre numéro 754; on se rappelle que Valence, Nîmes et Montpellier y étoient placés sous la métropole d'Avignon; ce qui sembloit annoncer l'intention de ne pas conserver Vienne et Narbonne. On ignore s'il y aura une Bulle pour régler la circonscription définitive, ou si l'on procédera, comme l'année dernière, par des Brefs particuliers. Actuellement, nous devons faire des vœux pour la prompte exécution des mesures convenues, et pour l'installation de nouveaux évêques. Des journaux ont annoncé que les vingt-quatre évêques étoient nommés : nous avons lieu de croire que c'est une erreur; il n'y a guère que la moitié des sièges qui aient des évêques nommés. Mais ce n'est pas là ce qui pourroit retarder beaucoup l'établissement des sièges : la grande difficulté est, à ce qu'on dit, dans les finances, et dans les dépenses qu'entraîneroit la création des nouveaux sièges. Nous savons qu'il a été présenté sur ce sujet un mémoire au ministère, et que ce mémoire contient un plan pour diminuer les dépenses dans le premier moment. Ce mémoire est au moment d'être publié, et nous nous empresserons d'en rendre compte. Il devient de jour en jour plus urgent d'appeler l'attention du gouvernement sur les inconvéniens de différer l'établissement des sièges, et sur les tristes effets de ce provisoire auquel l'Eglise est réduite. On regarderoit comme une mesquinerie honteuse de n'avoir que des juges provisoires et des tribunaux dont la juridiction ne seroit pas définitivement réglée; une circonscription des cours qui ne seroit que transi-

toire paroîtroit aussi contraire à la dignité d'un État qu'aux intérêts des justiciables : et bien, cet état de choses, qui, en matière de jurisprudence, paroîtroit étrange, misérable, illégal, inconstitutionnel, subsiste chez nous en matière de religion, et subsiste depuis plusieurs années. Ne devons-nous donc pas souhaiter ardemment de voir disparaître un régime précaire, qui ne convient ni à l'honneur du gouvernement, ni au vœu de l'Eglise, ni aux besoins des fideles ?

— Nous avons déjà dit quelque chose de la retraite ecclésiastique de Bayeux : depuis, nous avons reçu de nouveaux renseignements ; mais ils nous sont parvenus trop tard pour être insérés dans notre dernier numéro. Les retraites précédentes de ce diocèse avoient été dirigées successivement par MM. Desmares, Boyer et Gloriot ; celle-ci l'a été par M. l'abbé Rauzan. Elle a commencé le mardi 10, et s'est terminée le mercredi 18. Près de trois cents prêtres s'y trouvoient réunis de toutes les parties du diocèse, et à leur tête, MM. les grands-vicaires et les membres du chapitre. M. Rauzan prêchoit deux fois par jour ; il y avoit de plus, chaque jour, une conférence sur les devoirs ecclésiastiques et sur les principales difficultés du ministère. C'est M. l'abbé Boscher, grand-vicaire, qui s'est acquitté de cette tâche avec autant de solidité que d'intérêt. M. l'évêque passoit toute la journée au séminaire, et assistoit à toutes les instructions ; plusieurs fois il a adressé les paroles les plus touchantes à ses prêtres. Une indisposition qu'il a éprouvée pendant quelques jours a fait éclater, de la manière la plus vive, les sentimens d'attachement et de respect qui unissent le clergé au pontife : La cérémonie de la clôture se fit le mercredi, à la cathédrale. A sept heures du matin, la procession partit du séminaire pour s'y rendre. M^{sr}. célébra une messe d'actions de grâces. Après l'Evangile, M. Rauzan prêcha sur ces paroles : *Dominus pars.....*, et il en fit l'application au clergé et au peuple. A l'offertoire, tous les ecclésiastiques vinrent prononcer, aux pieds du prélat, la formule de consécration ; et à la fin de la messe, ils reçurent tous l'Eucharistie. M. l'évêque ayant entonné le *Te Deum*, le clergé retourna processionnellement au séminaire, où le prélat, dans un discours improvisé, rendit grâces à Dieu des consolations de son épiscopat, et surtout de la retraite qui finissoit, et qui lui avoit procuré la satisfaction de se trouver au milieu de ses prêtres et d'être témoin de leur piété. A l'occasion de cette

retraite, nous ajouterons une remarque sur ce qui a été dit dans un journal, et répété par quelques autres, que M. l'abbé Rauzan venoit de faire à Bayeux un établissement de missionnaires; ce qui sembleroit faire croire que c'est dans ce dernier voyage que ce projet a été mis à exécution: la vérité est que l'établissement existe depuis deux ans, comme nous l'avons raconté numéro 831.

— Le clergé du département de l'Oise a eu aussi une retraite, qui a commencé, le lundi 16, dans le séminaire de Beauvais. Environ cent prêtres s'y sont trouvés réunis, et, à leur tête, M. l'abbé Clausel de Coussergues, grand-vicaire d'Amiens, à la résidence de Beauvais, et M. le supérieur du séminaire. M. Aubert, des missionnaires de France, dirigeoit les exercices: le matin, il donnoit un sujet de méditation pris du discours de la veille; à dix heures, il expliquoit le Pontifical; à une heure, il faisoit l'examen particulier, et le soir, il prononçoit un discours. Quoique le besoin des paroisses n'ait pas permis de prolonger la retraite, cependant on a eu à se féliciter des résultats qu'elle a obtenus. Il a régné, parmi les prêtres, beaucoup de bonne volonté et d'union. M^{sr}. l'évêque d'Hermopolis est arrivé vendredi soir, et a voulu assister à la cérémonie de la clôture dans la cathédrale. Le lendemain, le prélat a fait l'ordination: environ dix-huit jeunes ecclésiastiques ont reçu différens ordres, depuis la tonsure jusqu'à la prêtrise.

— Les sessions des conseils généraux de département viennent d'avoir lieu dans toute la France; on a pris en plusieurs endroits des délibérations importantes pour la religion. Nous en présenterons quelque jour l'ensemble, comme nous le faisons tous les ans. En attendant, nous citerons le conseil général des Landes, qui a demandé qu'un collège dans le département fût confié aux Pères de la Foi, et qui a voté 7000 fr. pour établir des Frères des Ecoles chrétiennes à Saint-Séver et à Dax, où quelques particuliers ont déjà donné quelques fonds pour le même objet. En outre, une Ecole de Frères doit être ouverte incessamment à Mont de Marsan. On pense bien que ce conseil général n'obtiendra pas les suffrages de nos feuilles libérales. Un autre conseil général, celui de la Lozère, a pris une délibération non moins remarquable. Il a voté 6000 fr. en 50 lits pour l'établissement des Frères de la charité au Chéy-la-Danse, qui a déjà rendu de grands services à ce pays, et

qui en rendra de plus éclatans encore en acquérant plus de développemens. Nous avons fait connoître, n°. . . , cette institution naissante, dont le supérieur étoit, il y a peu de temps, à Paris. C'est un homme d'un âge mûr, qui paroît avoir à un haut degré l'esprit de zèle et de charité propre à consolider son œuvre. Il est fort considéré de M. l'évêque de Mende et de toutes les autorités, et toute la province se félicite de posséder, dans la maison du Cheyla-Danse, un établissement précieux pour une classe de malheureux, trop souvent abandonnés à des soins mercenaires ou à des traitemens rigoureux. Le Frère Hilarion se voue, par un pur motif de charité, au soulagement des aliénés, et se chargerait avec le même zèle du service des hôpitaux en général.

— L'impudence, le mensonge et la dérision semblent réunir à un égal degré dans un *Prospectus* que l'on publie pour annoncer une nouvelle édition de l'ouvrage de Dupuis, de *l'Origine de tous les cultes*. L'éloge qu'on y fait de l'auteur et du livre offre l'exces du ridicule. On y parle de Dupuis comme d'un savant aussi habile que profond, et de son livre comme d'un vaste monument, neuf dans son plan, riche dans ses détails, assis sur les bases les plus solides du raisonnement et de l'évidence; monument tel qu'il n'est plus au pouvoir de l'ignorante superstition d'en ébranler les fondemens. Or, il est notoire que ce monument, résultat des efforts d'une érudition indigeste et d'une imagination désordonnée, construit dans des temps de vertige et de fureur, et digne d'une telle origine; que ce monument, dis-je, est aujourd'hui conspué, non-seulement des hommes religieux, mais des savans et des gens de goût, quelle que soit la diversité de leurs sentimens sur la croyance. Il est notoire que les rêves de Dupuis sont relégués au rang des fables, et que son livre est tombé dans le dernier degré du mépris: on peut bien s'en rapporter, à cet égard, au témoignage des Dacier, des Delambre, des Cuvier, et de tous ceux qui ont étudié l'astronomie, la nature et l'antiquité. Le *Prospectus* joint la dérision à l'effronterie, quand il dit qu'on a eu tort de prêter à Dupuis l'intention de saper les bases de la religion. Il n'y a pas de termes pour caractériser une telle folie et un tel outrage fait à l'évidence: mais, au fond, le *Prospectus* est digne du livre, comme le livre est digne du *Prospectus*. Les révolutionnaires se font les prôneurs des ouvrages les plus impies; c'est leur métier. L'é-

ditteur de celui-ci est M. Auguis, fils du conventionnel de ce nom, et condamné lui-même, en 1814, pour des écrits dictés par la haine de la légitimité. Le libraire est M. Emile Babeuf, fils du fameux démagogue de ce nom, et qui a eu aussi quelques démêlés avec la justice pour son zèle libéral. Quand on porte de tels noms, on peut louer Dupuis et son livre : mais qui pourroit être dupe de ces éloges ? Le *Prospectus* est d'ailleurs aussi ridicule pour le style que pour le fond : on y compare l'ouvrage de Dupuis au *roc battu par les flots, qui s'élève majestueusement au milieu des clameurs de l'ignorance*, et qui, *fier d'être devenu le temple de la vérité, se rit des vains efforts que les préjugés oseroient encore tenter contre lui*. Un roc qui est fier et un roc qui rit, il n'y a pas, dans ces belles images, de quoi rendre un auteur fier de son esprit ; mais il y a de quoi faire rire un peu le lecteur ; et du moins la pitié tempérera l'indignation. Enfin, ce qui doit achever de dégoûter de cette édition, c'est qu'elle aura 7 vol. in-8°, et qu'elle se vendra 60 fr. : ce seroit acheter bien cher d'absurdes impiétés.

— M. l'évêque de Pampelune, dont nous parlions dernièrement, est décidément réfugié en France ; ce prélat a rejoint à Bayonne ses collègues précédemment bannis. M. l'évêque de Malaga, Ildefonse Canedo y Vigil, qui occupe ce siège depuis 1815, a été obligé de se retirer à Gibraltar où le gouverneur anglois l'a reçu pour un mois. Les évêques restés en Espagne sont fortement pressés de donner des pastorales en faveur de la constitution, et s'efforcent de concilier leurs devoirs et leurs sentimens avec ce qu'on exige d'eux. « S'il est vrai, dit l'évêque de Ségovie, que la constitution n'est point contraire à la religion, il n'en est pas moins constant que ses partisans et ses défenseurs favorisent trop souvent l'impiété, par des discours et des écrits dont les pasteurs ont à gémir », Le général Elio, que les révolutionnaires espagnols tenoient depuis si long-temps en prison à Valence, et auquel ils ont enfin donné la mort, l'a subie avec une résignation peu commune. Il s'entretint avec des religieux sur des matières de piété. Quand la sentence lui eut été notifiée, il commença à réciter le *Te Deum*, et ; jusqu'au moment de sa mort, il n'a cessé d'avoir à la bouche des prières, des psaumes, et particulièrement le *Miserere*. Quand on l'eut dépouillé de son habit de général, il revêtit l'habit de la confrérie de la sainte

Vierge, monta sur l'échafaud avec courage, demanda pardon de ses fautes, et finit ainsi de la manière la plus chrétienne.

NOUVELLES POLITIQUES.

— PARIS. M. B. Constant vient de publier des *Mémoires sur les cent jours, en forme de Lettres*; c'est une apologie, ou plutôt un essai d'apologie de sa conduite. Il veut prouver que le 20 mars ne peut être attribué qu'aux fautes commises par le gouvernement du Roi avant cette époque; mais la plus grande faute, c'est que le Roi soit parti au 20 mars. C'est ce départ qui désola les constitutionnels zélés tels que M. B. Constant. Ils se seroient sacrifiés pour le Roi, s'il étoit resté à Paris; mais dès qu'il abandonna les Thuilleries, ils furent en conscience obligés de l'abandonner. Voilà au fond la doctrine de M. B. Constant. Si on ne savait pas quelle profonde horreur cet écrivain, comme tout homme d'honneur, a pour l'hypocrisie, on pourroit le soupçonner d'affecter des sentimens qu'il n'a pas, et de se jouer du public par des protestations de parade. Mais si nous ne nous permettons pas d'énoncer un tel soupçon dans un homme si franc et si loyal, nous avons au moins le droit de nous étonner de voir un écrivain doué de beaucoup d'esprit recourir à de tels moyens de défense, contredire les faits les plus notoires, et démentir hardiment ce que nous avons vu de nos yeux. Ce n'est pas au bout de sept ans qu'on peut dénaturer l'histoire d'une époque, et il faudroit bien compter sur notre crédulité pour essayer de nous persuader que ceux qui appeloient Buonaparte de tous leurs vœux ne se réunirent à lui que par nécessité, et virent le départ du Roi avec douleur.

— Le Roi vient d'accorder une somme de 4000 francs aux blessés, aux veuves et aux orphelins victimes de l'explosion de la poudrière de Colmar. S. M. fait aussi une pension de 500 fr. à M^{lle} Pélissier, qui a été amputée par suite de ce malheureux événement. Le ministre de l'intérieur a demandé les pièces nécessaires pour faire admettre deux enfans de M. Pélissier à des places gratuites dans des collèges royaux.

— S. A. R. MONSIEUR a fait remettre, à titre de secours, une somme de 500 fr. aux dames de Loinville, d'Arles, qui ont éprouvé de grandes pertes dans un incendie. S. A. R. M^{se}. le duc d'Angoulême a bien voulu y ajouter ses généreux secours.

— Le 29, jour anniversaire de la naissance de S. A. R. M^{se}. le duc de Bordeaux, ce jeune Prince, revêtu de l'uniforme de la garde royale, a été présenté aux troupes par son auguste aïeul. MONSIEUR a fait présent à son fils d'un fort, garni de canons et de mortiers, fait sous Louis XIV: ces jouets, en bois précieux, sont parfaitement travaillés. La cour a ensuite présenté ses hommages à M^{se}. le duc de Bordeaux et à MADAMOISELLE.

— M. le chevalier Polissard-Quatremère, chef du 3^e. bataillon de la 4^e. légion de la garde nationale de Paris, est nommé colonel de cette légion, en remplacement de M. Bretin d'Aubigny, dé-

côté. M. Pollsard-Quatremère est un royaliste qui a fait ses preuves de dévouement et de courage.

— La boutique du libraire Corréard avoit été rouverte le matin 27 septembre, malgré l'ordonnance du Roi. Un commissaire de police, accompagné de plusieurs gendarmes, s'est présenté de nouveau, vers les quatre heures du soir, a dressé un procès-verbal, et a fait refermer la boutique. Les scellés ont été apposés sur le magasin : un gendarme a été placé à la porte pour veiller à ce qu'ils fussent respectés.

— L'extrait de naissance de M. de Boisnet est arrivé au greffe de la cour de cassation. M. de Boisnet est né le 10 juin 1792 : les débats de la cour d'assises de Poitiers se sont ouverts le 26 août 1822. Ainsî M. de Boisnet avoit trente ans, deux mois et seize jours, lorsqu'il a siégé comme juré dans le procès de Berton.

— M. le marquis Noailles vient de mourir, dans sa terre de Maintenon, à l'âge de 79 ans. Il avoit parcouru, pendant vingt-cinq ans, de la manière la plus honorable, la carrière diplomatique, et avoit été successivement ambassadeur en Hollande, en Angleterre et en Autriche.

— M. le lieutenant-général Reynier de Jarjayes, vice-président de l'administration des salines de l'est, vient de mourir, à l'âge de 77 ans.

— M. le général Cambronne, qui commandoit la première subdivision à Lille, a demandé sa retraite, et va se retirer à Nantes, lieu de son domicile.

— Les chambres réunies de la cour royale d'Orléans ont condamné sur appel, le 7 août dernier, à quinze jours d'emprisonnement, et à l'impression de l'arrêt au nombre de cent exemplaires, le sieur Pierre Drouin des Varennes, qui avoit composé et distribué publiquement dans la ville de Chinon, pendant les élections du département d'Indre et Loire, un écrit intitulé : *Aux Electeurs des arrondissement de Loches et de Chinon, qui nommerons-nous ?* Par ce pamphlet, Drouin des Varennes s'étoit rendu passible des peines prononcées par la loi du 25 mars dernier, en excitant les citoyens contre une classe de personnes, savoir, la classe des nobles.

— Moreau, l'un des individus contumaces dans le procès de Berton, s'est montré à Niort. La précipitation qu'on a mise à vouloir le prendre est cause qu'il n'a pas été arrêté. On a trouvé un nombre considérable d'aigles dans la maison où il étoit. Un des maîtres de la maison a été pris, et l'autre s'est brûlé la cervelle. Moreau s'étoit, dit-on, rendu à Niort pour engager ses amis à se réunir, afin de délivrer les condamnés de Poitiers ; d'autres disent qu'il étoit dans la maison depuis six mois.

— Le tribunal de police correctionnelle de Metz a condamné, le 26 septembre, les sieurs Lamort et Boquillon, éditeur et rédacteur de *l'Abeille de la Moselle*, le premier à un mois de prison et 150 fr. d'amende, le second à quarante jours de prison et 200 fr. d'amende, pour avoir inséré dans leur feuille un article sur l'ouvrage de M. Kochin, relatif à l'arrestation de Caron et Rogier.

— Les débats qui ont eu lieu devant le conseil de guerre qui a condamné Caron prouvent que les deux escadrons qui ont été

officier n'ont point proféré des cris séditieux, ni excité les citoyens à la révolte, en traversant les villages de l'Alsace. Les troupes du Roi, a dit M. le président du conseil, ont été indignement calomniées dans un infâme libelle.

— Le conseil général de l'Hérault a voté une somme de 100,000 fr. pour le rétablissement de la statue de Louis XIV sur la place du Peyron à Montpellier.

— Les généraux Quésada et Romagnosa ont prêté serment de fidélité à la régence d'Espagne, le 10 septembre. Les royalistes se sont emparés d'un convoi entre Rosé et Figuières. Le commandement de l'armée royaliste de Navarre a été conféré au général Charles O'Donnell; et celui de Guipuscoa au général Quésada. Le 18 septembre, à six heures du matin, la division constitutionnelle de Tabuena, forte de plus de quatre mille hommes, a été attaquée, sur la frontière de Catalogne et d'Aragon, par le général en chef baron d'Erolès. L'action a duré jusqu'à trois heures du soir. La division constitutionnelle a été mise dans une déroute complète. Tabuena, son chef, et les principaux officiers ont été faits prisonniers. Toute l'artillerie, bagages, armes, drapeaux, etc., sont au pouvoir des royalistes, et presque tous les hommes qui formoient cette division ont été faits prisonniers. A la nouvelle de cette victoire on a chanté un *Te Deum* en actions de grâces dans la cathédrale d'Urgel.

— L'audience territoriale de Valladolid a prononcé la sentence définitive contre les accusés de la conspiration de Burgos pour l'enlèvement du roi, et dont presque tous les individus appartenoient à la maison de S. M. La peine de mort, prononcée contre sept d'entre eux par le tribunal de première instance, est commuée en celle de dix ans de galères, les laïques aux travaux, et les ecclésiastiques dans les hôpitaux des galères; deux autres accusés à huit ans d'exil dans les Baléares, et le général Echavarrri à deux ans d'exil à vingt lieues de Madrid. Les jacobins ne cachent pas le désir qu'ils auroient eu de voir le chapelain et le secrétaire du roi traités au supplice.

— Dans la nuit du 15 au 16 septembre, des voleurs se sont introduits dans l'église de Bombay, canton de Dalhem (Pays-Bas), et ont emporté le ciboire, deux croix en or, et deux coeurs en argent suspendus à la statue de la sainte Vierge. Depuis quelque temps il semble que les vols d'église se multiplient de plus en plus.

— Le roi de Suède a signé, le 13 septembre, en son conseil, le contrat de mariage entre le prince Oscar et la fille aînée du duc de Leuchtenberg (Eugène). Le mariage doit être célébré dans le mois de juin prochain.

Endolie ou la Jeune Malade; Paris, 1822, 2 vol. in-12.

Il y a fort long-temps que nous avons reçu ce roman, et nos goûts ne nous avoient pas porté à nous hâter de le lire. Depuis on étoit venu nous presser d'en rendre compte, et on nous avoit assuré que l'ouvrage avoit été approuvé par un ecclésiastique de beaucoup d'esprit. Sur cette assurance nous

annonçâmes l'ouvrage, il y a environ deux mois, mais sans porter aucun jugement, et en prévenant que nous examinerions le livre par nous-mêmes. Nous l'avons enfin lu avec attention. Ce roman a un but moral, et nous ne doutons pas des bonnes intentions de l'auteur; toutefois il ne remplit pas entièrement l'idée que nous avoient donnée les éloges que l'on nous en avoit fait. Les situations nous semblent quelquefois un peu forcées : on a multiplié les incidens pour produire de l'effet, et l'on n'a pas toujours bien consulté les vraisemblances; défaut, qui, d'ailleurs, est celui de presque tous les ouvrages de ce genre.

De plus, le ton dont on y parle de la religion et de tout ce qui s'y rapporte, a quelque chose d'apprêté, de vague et de peu satisfaisant. Parmi les personnages que l'auteur introduit et peint comme ayant des sentimens religieux, il n'y a qu'Eudolie qui parle et agit d'une manière convenable; les autres femmes que l'on présente comme *dévotés* sont sèches, dures, moqueuses, exigeantes. Il y a même un ecclésiastique, M. De-launay, dont l'auteur fait l'éloge, et qui dit des choses assez déplacées. J'avoue du moins que je ne saurois approuver son langage à l'égard d'une femme qui venoit de mourir; tome I^{er}. page 139. Nos ecclésiastiques s'expriment ordinairement avec plus de mesure sur un point délicat, et s'ils font des portraits effrayans du pécheur mourant, ils se bornent aux généralités, et ne daignent personne nommément. Je restreindrai donc un peu les éloges qu'on a cru pouvoir accorder à ce roman; quant aux *méditations* qui terminent le second volume, le style m'en a paru assez éloigné du naturel et de la simplicité d'une fille pieuse qui doit chercher uniquement à rendre compte des sentimens qu'elle éprouve, et non à faire parade d'esprit et à dire des choses neuves et éblouissantes.

Oeuvres choisies de M. de Bélunce, évêque de Marseille;
par M. l'abbé Jauffret (1).

Nous venons de recevoir cet ouvrage, dont nous avons précédemment annoncé le *Prospectus*. Le nom et la réputation de M. de Bélunce donneront sans doute un grand intérêt à cette publication, dont nous nous proposons de rendre un compte détaillé.

(1) 2 vol. in 8°; prix, 10 fr. et 12 fr. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.



*Exposé de l'évidence de la Religion révélée; par
Jean Priestley (1).*

Jean Priestley, un des hommes les plus instruits, et un des auteurs les plus féconds que l'Angleterre ait eus dans ces derniers temps, montra beaucoup de zèle pour défendre la révélation en général contre l'incrédulité moderne. Gibbon, Thomas Payne, Dupays, Volney; trouvèrent en lui un adversaire ardent à repousser leurs attaques, et à signaler le vice de leurs systèmes. Priestley avoit beaucoup étudié les matières de religion, et il étoit en même temps très-versé dans les sciences naturelles. On dit qu'étant venu en France, et ayant eu de fréquens entretiens avec ceux qui affichoient le plus parmi nous l'irréligion, il fut surpris et confus de voir que la plupart d'entr'eux ne s'étoient pas donné la peine d'étudier les questions les plus importantes, et qu'ils avoient pris le parti commode de nier la révélation sans examen; et il n'est que trop vrai que plusieurs de nos savans, fort habiles sur d'autres points, montrent sur ce qui concerne la religion une ignorance inexplicable. On ajoute que Priestley leur reprocha plus d'une fois à eux-même cette négligence apathique et dédaigneuse qu'il regardoit comme peu honorable pour leur caractère et leur bonne foi; mais il ne gagna rien sur eux.

(1) In-8^o.; prix, 75 cent et 90 cent. franc de port. A Paris, chez Niogret; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.
Tome XXXIII. L'Ami de la Relig. et du Roi. Q

D'ailleurs, Priestley avoit lui-même ses travers; arien décidé, ennemi des mystères, il ne voyoit que corruptions dans le christianisme, tel qu'il est enseigné aujourd'hui, et cet homme ardent et singulier sapoit d'une main l'édifice sacré qu'il soutenoit de l'autre. Il voulut donner à l'unitarianisme une forme de culte et de liturgie; il combattoit l'immatérialité de l'ame, le péché originel, etc. Admirateur outré de la révolution françoise, il se vit exposé, dans une émeute, à l'animadversion du peuple. On pilla sa maison; ce qui lui fit prendre la résolution de passer aux Etats-Unis, où il continua d'écrire, et où il mourut, le 6 février 1804, âgé de 70 ans.

Le petit écrit que nous annonçons fut composé depuis son départ d'Angleterre, et n'avoit pas encore été publié en Europe. Il offre dans sa brièveté de la méthode et de la clarté. L'auteur l'a partagé en six sections; la 1^{re}. établit les bases de l'évidence applicables au sujet; la 2^e. traite de ce que Priestley appelle la probabilité antérieure des révélations; la 3^e. de l'évidence externe ou directe de la révélation divine; la 4^e. de l'évidence de la résurrection de Jésus-Christ; la 5^e. de l'évidence interne ou indirecte des révélations juive et chrétienne, et la 6^e. enfin, est la réponse à diverses objections contre l'une et l'autre. Ces sections sont chacune fort courtes, et semblent moins destinées à résoudre les difficultés qu'à mettre sur la voie pour y parvenir. Cependant, Priestley fait assez bien sentir le besoin que l'homme avoit d'une révélation, les preuves de l'authenticité des livres saints, et celles du fait particulier de la résurrection de Notre-Seigneur. Il évite de traiter ici les questions sur lesquelles il avoit adopté des opi-

nions particulières ; il reconnoît la mission divine de Jésus-Christ, et s'exprime convenablement sur les miracles et les prophéties. Ce petit écrit nous paroît donc pouvoir être recommandé comme un sommaire de raisonnemens propres à guider dans l'étude de la religion, et dans l'examen de ses preuves.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. M. l'évêque nommé de Saint-Claude vient de faire paroître l'écrit que nous avons indirectement annoncé dans notre dernier numéro, et qui a pour titre : *Nécessité et moyen d'organiser promptement vingt-quatre diocèses*. M. de Sagey y insiste fortement sur les inconvéniens de l'état précaire où se trouve l'église de France, et montre rapidement combien cet état est bizarre en lui-même et funeste dans ses résultats.

« Serois-je trop exigeant, si je demandois que l'établissement du clergé obtint le même intérêt que les établissemens civils ? Attacherait-on moins d'importance au fondement de l'édifice social, qu'à l'extérieur de son architecture et à la richesse de ses ornemens ? Partout l'organisation civile est complète ; les administrés sont près des administrateurs, les justiciables sont à portée des tribunaux ; la force publique est également répartie, le commerce est encouragé, les arts sont protégés, quelques-uns même avec un déplorable excès ; là, je ne vois ni hésitation ni lacune ; aussitôt qu'une place devient vacante, elle est occupée ; on pense, avec raison, que l'intérêt public et les intérêts particuliers auroient trop à souffrir d'une longue vacance : mais, ô prodige ! ce bel édifice est sans base ; c'est la ville dite *impossible* par Plutarque. Je cherche la religion dans un tiers de la France, et je ne la trouve pas ; et partout où je la trouve, je la vois mutilée, désignée, découragée. Je rencontre quelquefois d'honorables débris, des restes antiques et vénérables ; mais chaque jour en voit disparoître quelques-uns, et avec eux disparoissent les traditions, les usages et les véritables libertés de notre illustre Eglise ».

L'auteur, après avoir exposé les maux présens de la religion, et ses alarmes pour l'avenir, répond aux objections que l'on fait contre l'établissement des sièges. La principale est que les fonds manquent. M. de Sagey demande ce que sont devenus les fonds affectés à cette dépense en 1817 ; il regrette qu'on n'ait pas, dans le dernier budget, demandé une légère augmentation pour faciliter une mesure dont on ne peut se

dissimuler l'urgence ; et il finit par proposer lui-même un moyen d'établir les évêchés en ménageant les intérêts du trésor. Ce moyen seroit de différer d'un an l'installation des chapitres ; ce qui procureroit une économie de près de cent mille écus. De plus, on pourroit ne donner de suite aux évêques installés que la moitié de la somme qui leur est allouée pour les frais de premier établissement. Par là, on diminueroit de beaucoup les premières dépenses. Il faut lire, dans le Mémoire même de M. l'évêque de Saint-Claude, l'exposé de son plan et les raisons dont il l'appuie. Le prélat y plaide la cause de l'Eglise et des diocèses avec autant de modération que de talent ; il répond, entre autres, à ceux qui disent que le clergé est exigeant. Des hommes qu'on a dépouillés en entier sont-ils donc trop exigeans, quand ils demandent, non pas ce qu'ils possédoient autrefois, non pas même des indemnités proportionnées à leurs sacrifices, mais ce qui leur est strictement nécessaire pour réparer les pertes de leurs églises ? L'écrit même de M. de Sagey est bien la meilleure preuve que le clergé sauroit se prêter à de nouveaux sacrifices, et que les évêques, en réclamant l'organisation définitive des diocèses, aspirent bien moins à des honneurs et à des richesses qu'aux moyens de ranimer la religion dans les provinces, de remédier à la disette des pasteurs, et de ressusciter des établissemens nécessaires pour empêcher l'extinction du sacerdoce. Puissent de si graves objets attirer toute l'attention du gouvernement !

— Le dimanche, 6 octobre, une messe d'actions de grâces sera célébrée à Sainte-Geneviève, par M. l'archevêque, à neuf heures et demie, pour la clôture de la retraite ; elle sera suivie d'un discours par M. l'abbé Rey. Après le discours, aura lieu la rénovation des promesses cléricales. La cérémonie sera terminée par la bénédiction pontificale et le *Te Deum*. MM. les grands vicaires feront la quête, qui sera destinée pour la caisse diocésaine.

— Parmi les retraites dont nous n'avons pu parler, il faut compter celle d'Annonay pour le clergé du département de l'Ardeche, qui est provisoirement sous la juridiction de M. l'évêque de Meudon ; c'est M. l'évêque Desmares qui a dirigé cette retraite. A Meaux, M. l'abbé Boyer vient de terminer la cinquième qu'il ait donnée cette année. A Tours, la retraite avoit commencé le lundi 23, et s'étoit terminée le vendredi 27 ; M. l'archevêque n'ayant pas jugé à propos, va

la pénurie des paroisses, de retenir les curés le dimanche. M. le coadjuteur, qui avoit été obligé de faire un voyage, est revenu à Tours pour assister aux exercices. C'étoit M. l'abbé Guillois, chanoine honoraire d'Orléans, à la résidence de Blois, qui faisoit les instructions. Près de cent-quarante ecclésiastiques ont suivi la retraite; M. l'archevêque l'a terminée par un petit discours, où il s'est recommandé aux prières de son clergé. Les dernières paroles de ce prélat, qui achève lundi prochain sa quatre-vingt-septième année, ont fort touché tous ses prêtres.

— Le dimanche, 29 septembre, jour de saint Michel, MM. les volontaires royaux ont fait célébrer une messe d'actions de grâces dans l'église de Bonne-Nouvelle. Le soir, après l'office, on a tenu dans la même église le quatrième exercice de la congrégation formée sur la paroisse; l'assemblée étoit très-nombreuse, et les membres de l'association sembloient s'être fait un devoir de venir, surtout en ce jour, qui rappelle un événement heureux. L'exhortation du missionnaire a été mêlée du chant des cantiques et de récits de faits édifiants, parmi lesquels il y a eu des exemples de la piété de la famille royale et des conversions opérées dans les missions. A l'occasion de la reconstruction de l'église, le missionnaire a exprimé le vœu que l'on y consacrat une chapelle au Sacré-Cœur. On continue depuis le mois de juin, d'offrir le saint sacrifice tous les samedis, vers huit heures, pour le bien de l'Eglise et de l'Etat, pour la famille royale et pour les membres de l'association.

— Depuis le désastre arrivé dans la cathédrale de Rouen, le 15 du mois dernier, on a été occupé aux déblaiemens qu'entraînoit l'incendie et la chute de la pyramide. On commence à mieux connoître l'étendue du dommage. Plusieurs parties de l'église n'ont point souffert; la chapelle de la sainte Vierge est intacte; la sacristie n'a point été consummée, comme on l'avoit dit; seulement la toiture a souffert lors de la chute de la pyramide. La partie de la voûte qui soutenoit la pyramide n'a pu qu'être fort endommagée par la violence de l'incendie; toutefois, on espère qu'il sera possible de la réparer, et de conserver à la religion un magnifique édifice. Quoique privé de la pyramide, il sera encore digne de l'admiration des étrangers. Quant à cet accessoire si élégant et si hardi, il est, sans doute, perdu sans retour: ce n'est pas de nos jours.

qu'on peut espérer de voir rétablir un tel monument. Si nous ne revoyons plus cette belle flèche, nous en lirons du moins avec intérêt la description et l'histoire dans un ouvrage dont nous rendimes compte il y a quelques années; c'est la *Description historique de l'église métropolitaine de Rouen*, par M. Gilbert, annoncée dans notre n^o. 204. On y voit que l'ancienne pyramide ayant été brûlée le 4 octobre 1514, le chapitre entreprit de la rétablir. Louis XII accorda 12,000 fr. Les chanoines se cotisèrent entr'eux, et l'un d'eux, Artus Fillon, donna une somme assez forte et une partie de son argenterie. On fit des quêtes, et le pape Léon X accorda des indulgences pour ceux qui contribueroient à la bonne œuvre. Le cardinal George d'Amboise se distingua surtout par ses libéralités. Les travaux commencés en 1543 furent poussés avec tant d'activité, que la construction fut terminée au mois d'août de l'année suivante. Ce fut Robert Becquet, architecte de Rouen, qui conçut et qui exécuta ce hardi monument avec autant de succès que de célérité: Nos architectes d'aujourd'hui sont bien plus éclairés, sans doute; mais ceux qui parvinrent, dans le seizième siècle, à élever cette belle pyramide, n'étoient pas tout-à-fait ignorans dans leur art. En 1713, la charpente manqua d'être embrasée par un accident; mais de prompts secours la sauvèrent. Pendant la révolution, la toiture et la charpente éprouvèrent des dégradations, et une restauration considérable, qui coûta 30,000 fr., fut achevée en 1808. La pyramide présente, dans son ensemble, trois époques différentes de l'ancienne architecture. La *Description historique* de M. Gilbert, qui est rédigée avec beaucoup de soin, acquiert plus de prix encore aujourd'hui que l'Eglise a perdu un de ses plus beaux ornemens. Cette *Description* forme une brochure in-8^o. de 86 p., qui a paru à Rouen en 1816. Elle est accompagnée d'une gravure représentant la vue extérieure de l'église, et d'une autre représentant l'intérieur.

— La maison de Condé avoit sa sépulture dans l'église de Valery, diocèse de Sens, et c'est-là que la plupart des princes de cette maison et de la branche de Conti étoient inhumés. Pendant la révolution on profana leurs tombeaux, comme ceux qui étoient à Saint-Denis, à Vendôme, à Dreux et en d'autres lieux. Les restes de ces princes furent enlevés de leurs cercueils, et jetés dans une fosse commune. Depuis la

restauration, les habitans du lieu souhaitoient réparer cet outrage. On en écrivit à M^{sr}. le duc de Bourbon, et, dès que ce prince eut eu connoissance de ce qui s'étoit passé, il donna des ordres pour rendre à la dépouille mortelle de ses ancêtres les honneurs qui leur étoient dus. L'exhumation s'est faite, le 16 septembre, en présence des commissaires nommés par le prince, et de M. l'abbé de Vaudricourt, grand-vicaire de Sens, chargé par M. l'archevêque d'assister, en son nom, à la cérémonie. Les os, que l'on retrouva aisément rénoyant des indices sûrs, furent reportés dans l'église, et réunis dans un même cercueil; le 17, on célébra un service très-solennel, où se trouvèrent vingt-deux prêtres du voisinage, les autorités, et un grand nombre d'habitans. M. Bérault, curé voisin, qui avoit publié une Notice sur la profanation révolutionnaire, prononça un discours en cette circonstance, et paya un tribut d'éloges à la mémoire de tant de princes. Cette cérémonie a été une expiation convenable des outrages commis il y a trente ans : on va s'occuper de restaurer le mausolée de Henri de Bourbon, père du grand Condé, mort en 1646. Ce mausolée avoit été dépouillé de ses ornemens pendant la révolution.

— Il vient de s'établir, dans le diocèse de Nanci, un institut de Frères pour tenir les Ecoles chrétiennes dans les campagnes, et pour servir en même temps de chœurs dans les paroisses. L'institut a été approuvé par le Roi. Il ne fait que commencer, et ne compte encore qu'une douzaine de novices. S. M. a donné 600 fr. pour cet établissement, dont chacun sent l'utilité pour les campagnes. On espère, en conséquence, que non-seulement les personnes pieuses, mais tous ceux qui ont à cœur de propager les principes d'ordre et de moralé, favoriseront cette entreprise. Le fondateur, M. Fréchal, y donne tous ses soins, et montre un zèle et un dévoûment supérieurs à tous les obstacles. Il a acheté l'ancien couvent des Capucins de Vézelize pour s'y établir; il l'occupe en ce moment, et en a déjà payé une partie. On a fait pour cette œuvre, dans la dernière retraite pastorale, une quête, à laquelle tous les ecclésiastiques se sont fait un devoir de concourir, malgré la modicité de leur traitement. Cet institut a beaucoup de rapports avec celui que M. l'abbé de La Menais l'aîné a formé, il y a quelques années, dans le diocèse de Saint-Brieux.

— Un prêtre d'un grand zèle et d'une éminente vertu, M. Louis Masnata, est mort à Gênes au mois d'avril dernier. Il étoit prévôt-administrateur de l'église de Saint-Cyr de cette ville. Ses obsèques ont été célébrées le 27 avril, et son éloge funèbre fut lu, dans cette circonstance, par M. Jérôme Bertora. Il a été imprimé depuis, et dédié à M. l'archevêque de Gênes. Nous l'avons reçu, et nous nous faisons un plaisir de payer un tribut d'hommage à un vertueux prêtre. Né d'une famille honorable de commerçans à Gênes, M. Masnata parut doué, dès sa jeunesse, du caractère le plus heureux. Ses succès dans ses études répondirent à la sagesse de sa conduite. Il se distingua surtout dans son cours de théologie, et montra dès-lors son zèle pour la gloire de Dieu. Jeune encore, il fit avec succès le catéchisme dans l'église Saint-Sauveur. Il s'associa aux prêtres laborieux et respectables qui exercent le ministère dans l'église Saint-Ambroise, et qui y rappellent les prédications faites autrefois dans ce même lieu par les enfans d'Ignace. Ses talens pour la chaire lui procurèrent bientôt un nombreux auditoire; mais, détaché de toute vaine gloire, il entra dans l'association des missionnaires de campagne, et soutint ce pénible ministère avec un courage que ne lassoient ni la difficulté des chemins, ni les privations, ni l'ignorance et la grossièreté des peuples. Après avoir parcouru les villages, il revenoit prêcher à Gênes, et ne prenoit aucune relâche. Un si saint prêtre ne pouvoit éviter la persécution des jours mauvais. Exilé du temps de la république ligurienne, il évangélisa les campagnes des environs de Plaisance. Un traitement plus rigoureux l'attendoit plus tard. Enlevé de nuit, ainsi que plusieurs autres pieux ecclésiastiques, on l'entraîna, au milieu de mille incommodités, à travers les Apennins, et on le jeta, comme un criminel, dans un souterrain de la forteresse d'Alexandrie. Sa plus grande peine y étoit, sans doute, de ne pouvoir exercer son zèle pour le prochain, et il se rappela souvent le sort de deux missionnaires de sa famille, les Pères André-Jacques et Jean-Damascène Masnata, Augustins-Déchaussés, morts au Tong-king, le premier, en 1726, à la suite de ses travaux apostoliques, et le second, massacré par les infidèles en 1719. A son retour à Gênes, Louis Masnata fut nommé curé et recteur de la paroisse de Saint-Cyr. Il a rempli les fonctions de cette place avec un zèle infatigable. Ses discours, pleins d'onction, ses instructions fami-

lières, ses catéchismes soûlés, son zèle pour la maison de Dieu, ses décorations intérieures qu'il exécuta dans son église, le portail extérieur qu'il restaura aux dépens de son patrimoine, ses soins pour son troupeau, sa charité pour les pauvres, sa sollicitude pour les pécheurs, son dévouement pour les malades, tout contribuoit à lui concilier l'estime et l'affection générale, quand ses travaux non interrompus lui causèrent une longue maladie, qui l'enleva le 23 avril dernier, lorsqu'il n'avoit pas encore cinquante ans accomplis. Ses confrères, ses paroissiens, ses parens, tous ont pris une vive part à cette perte. Pendant plusieurs jours, on a célébré des services pour lui, et on alloit prier auprès de son tombeau. M^{sr}. l'archevêque de Gênes a voulu officier lui-même à ses obsèques; et ce prélat, juste appréciateur du mérite et de la vertu, a suffisamment montré par-là l'estime qu'il faisoit du saint prêtre. Voilà, en substance, ce que nous apprend l'éloge funèbre de M. Masnata. Il est divisé en deux parties, l'une où on parle du zèle du vertueux prêtre pour la gloire de Dieu, et l'autre où on fait connoître son ardeur pour le salut des âmes. L'auteur, M. Bertora, paroît avoir été un ami et un coopérateur du défunt; mais on nous assure qu'il n'a rien exagéré, et que la voix publique a été plus honorable encore pour le vénérable pasteur que son discours. On nous engage donc à donner quelque place dans notre journal à la mémoire du curé génois, pour servir à l'éducation publique, et pour maîtrer, nous écrit-on, que si la France a de vertueux prêtres qui méritent nos éloges, le clergé d'Italie peut se glorifier aussi des noms les plus recommandables. C'est le privilège de l'Eglise catholique, d'offrir ainsi, dans les différentes contrées, de grands exemples de foi, de piété et de charité.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. M^{sr}. le duc d'Angoulême a daigné accorder un secours de 500 fr. pour aider à réparer l'église de Marsat, dévastée par l'orage du 3 juin.

— Les femmes de deux condamnés dans l'affaire de Poitiers ont remis à MADAME et à M^{me}. la duchesse de Berri des pétitions, dans lesquelles elles réclament la clémence royale en faveur de leurs maris. On assure que les deux Princesses ont intercédé pour elles auprès du Roi.

— S. M., sur le rapport de M. le garde des sceaux, a daigné con-

muer en vingt années d'emprisonnement, à l'égard de H. Fradin, et en quinze années d'emprisonnement, à l'égard de Sénéchault, la peine de mort à laquelle ils avoient été condamnés par la cour d'assises de Poitiers.

— Le *Bulletin des Lois* qui vient de paroître contient des ordonnances qui autorisent l'acceptation de legs faits à divers établissemens religieux et fabriques; ces dons s'élèvent en capital à la somme d'environ 80,000 fr., indépendamment de propriétés immobilières. On y trouve aussi une ordonnance qui autorise l'évêque de Coutances à former une seconde école ecclésiastique dans son diocèse.

— Une ordonnance du Roi, du 2 octobre, fixe les indemnités qui doivent être accordées aux employés supprimés ou réformés dans les divers ministères. Par une autre ordonnance, du même jour, le pain destiné à la subsistance des troupes sera fabriqué à l'avenir avec des farines de pur froment blutées à dix pour cent. Toutefois les seigles dont le gouvernement avoit déjà fait l'acquisition continueront d'être employés dans la composition du pain, dans la proportion d'un quart sur trois quarts de froment. On continuera de fournir à la garnison de Paris du pain fabriqué avec les farines du commerce en usage dans cette place.

— Les libéraux ne cessent de pousser des cris lamentables toutes les fois qu'il est question d'une destitution. Que diront-ils lorsqu'ils verront les bulletins du soi-disant général Berton, qui ont été recueillis dans les débats de Poitiers. Ce régénérateur destitué à tort et à travers. Il est vrai que les fonctionnaires auxquels il enlevait leurs emplois étoient royalistes, et que les remplaçans offroient des garanties libérales.

— Les travaux de la nouvelle Bourse se poursuivent avec la plus grande rapidité. Les ouvrages extérieurs sont terminés, et les charpentiers sont occupés à démolir l'échafaudage qui entourait ce beau monument.

— Une grande mutation vient d'avoir lieu dans les secrétaires des commissaires de police de Paris; près de vingt ont changé de quartier, et dix ou douze ont reçu leur démission.

— Le nom de Berton vient d'être rayé de la liste des chevaliers de l'ordre royal de l'Épée de Suède.

— Le 3 octobre, la cour de cassation a rejeté le pourvoi que Me. Isambert vouloit former contre le jugement du conseil de guerre qui a condamné le lieutenant-colonel Caron à la peine de mort. La cour s'occupe ensuite du pourvoi formé par Berton et ses complices, condamnés à mort. Mes. Isambert, Mérihou et Rochelle, ont successivement la parole. Voici les principaux moyens par eux présentés. Il n'est pas constant que le juré nommé *Boisnet* soit la même personne que celle qui dans l'acte de baptême est désignée sous le nom de *Boinet*. Le général Berton s'inscrit en faux contre les procès-verbaux, qui n'ont pas été rédigés séance tenante, et après chaque audience. Il attaque, pour crime de forfaiture, le président et le procureur-général, qui ont montré de l'inimitié contre lui; l'accusé a été privé d'un conseil de son choix; la communication avec le dé-

senseur n'a pas été libre. M. Hua, avocat-général, a réfuté ces divers moyens de cassation. La cour est entrée en délibération à trois heures. Vers quatre heures et demie, elle a rendu son arrêt, par lequel, attendu la régularité de la procédure, le pourvoi a été rejeté.

— Le jugement qui condamne Caron à la peine de mort a été confirmé, à l'unanimité, par le conseil de révision, et exécuté, le 1^{er} octobre, à Strasbourg.

— Le tribunal de police correctionnelle de Versailles a condamné, le 24 septembre, le nommé Louis-Jean Mahen à trois mois d'emprisonnement, et à 150 fr. d'amende, pour avoir chanté publiquement des couplets séditieux. Les nommés Lejolliot et Miaille, coupables d'avoir participé à la publication de ces couplets, ont été condamnés, le premier à deux mois, et le second à un mois de prison, et l'un et l'autre à 150 fr. d'amende.

— M. le ministre de la marine est arrivé à Cherbourg, le 28 septembre. Il a passé en revue le régiment suisse de Salis, et les troupes de la marine. S. Exc. a ensuite visité le port, les ateliers, les calles, les vaisseaux qui s'y trouvent en construction, et le beau pont nouvellement construit sur le marais du Vey.

— A l'occasion de l'anniversaire de la naissance de S. A. R. M^{gr}. le duc de Bordeaux, les troupes de la garnison de Tours se sont réunies, le 29 septembre, à la cathédrale, pour entendre la messe. Il y a eu ensuite une grande parade.

— Le comte de Ruppin (le roi de Prusse) doit être arrivé à Strasbourg le 29 septembre. Il se rend au congrès de Vérone.

— M. le maire de Lyon a pris un arrêté contre une coalition formée parmi les ouvriers appropriateurs de la chapellerie pour faire augmenter leurs salaires.

— Par une décision du conseil royal de l'instruction publique, l'ancienne Faculté de médecine de Toulouse est rétablie. On parle aussi de l'établissement d'une école vétérinaire dans cette ville.

— Il vient de paraître un règlement pour les Universités de Turin et de Gènes, en soixante-cinq articles. Le gouvernement s'occupe surtout de ce qui a rapport à la religion, et trace aux étudiants les devoirs qu'ils ont à remplir. Il a paru en même temps un règlement pour les écoles, en deux cent cinquante articles.

— Le 12 septembre, la grande cour spéciale de Naples a prononcé, après une délibération de plusieurs mois, sur le sort de quarante-trois individus, accusés d'avoir été les principaux auteurs du mouvement militaire de Motoforte, qui donna naissance à la révolution de 1820. Trente des accusés présents ont été condamnés à la peine de mort, et treize à celle de vingt-cinq ans de fers. Le roi, ému de l'étendue de la condamnation, a commué la peine de vingt-huit des condamnés à mort, et n'a permis l'exécution que des deux principaux auteurs de la révolte, Michel Morelli et Joseph Silvati. Ce dernier a reçu les secours de la religion, et son corps a reçu la sépulture ecclésiastique; l'autre est mort dans l'impénitence, et a été inhumé dans une terre séparée et profane. La peine des treize con-

donnés à vingt-cinq ans de fers est réduite à dix-huit. Cet acte de la clémence royale a vivement touché les hommes même qui avoient le plus outragé le nom du monarque.

— La suppression des loges des francs-maçons et de toutes les sociétés secrètes, ordonnée, le 13 août, par l'empereur de Russie, a été exécutée dans tous ses Etats avec beaucoup de ponctualité. Le gouvernement russe paroît exercer une grande surveillance sur les écoles; les maîtres sont astreints à différentes formalités.

Sur l'état de la cour de Rome.

La Notice de la cour de Rome pour cette année, qui est connue sous le nom de *Cracas*, n'offre plus que quarante-quatre cardinaux, et même quarante-deux, en ôtant les cardinaux Riganti et Palagallo, morts récemment. Il y a dans ce nombre six cardinaux-évêques, vingt-huit prêtres et neuf diacres. Les six cardinaux-évêques suburbicains sont: M^{rs}. Jules-Marie della Somaglia, évêque d'Ostie, doyen, archiprêtre de Saint-Jean de Latran et vice-chancelier; Barthélemi Pacca, évêque de Porto, sous-doyen et camerlingue; Joseph Spina, évêque de Palestrine et légat de Bologne; Pierre-François Galeffi, évêque d'Albano, archiprêtre de Saint-Pierre, abbé de Subiac et secrétaire des Mémoires; Thomas Arezzo, évêque de Sabine et légat de Ferrare, et François-Xavier Castiglione, évêque de Frascati et grand-pénitencier.

Le premier cardinal de l'ordre des prêtres est le prince Louis de Bourbon, archevêque de Tolède, et le premier des diacres est M^r. Fabrice Ruffo, grand-prieur de l'ordre de Malte à Rome. Il ne reste plus que deux cardinaux de la création de Pie VI; savoir, le cardinal-doyen et le premier diacre. Parmi les cardinaux, il y en a cinq au-dessus de 80 ans, treize de 70 à 80, dix-huit de 60 à 70, et sept seulement au-dessous de 60 ans. Le cardinal le plus âgé est M. Joseph Firrao, né à Naples, le 20 juillet 1736, et le plus jeune est le cardinal-prince Rodolphe, archiduc d'Autriche, né le 8 janvier 1788. En distribuant les cardinaux par nations, il y en a un Autrichien, un François, deux Espagnols, un Portugais, un Bavaois, deux des Etats du roi de Sardaigne; tous les autres sont du reste de l'Italie. Trois chapeaux ont été réservés *in petto*, en 1801, 1803 et 1804, et vingt-quatre sont vacans. Le Sacré-College a perdu quatre-vingt-quatre de ses membres depuis l'élection du Pape actuel.

Le saint Père a retenu la présidence des congrégations de l'inquisition, de la visite et consistoriale. Les principales congrégations ont pour préfets : celle des évêques et des réguliers, M. le cardinal Pacca ; celle du concile, M. le cardinal Grégorio ; celle des immunités, M. le cardinal della Genga ; celle de l'index, M. le cardinal Castiglione ; celle des rites, M. le cardinal della Somaglia. La préfecture de la propagande est vacante ; c'est M. le cardinal Consalvi, secrétaire d'Etat, qui en fait les fonctions ; S. Em. a aussi le titre de secrétaire des brefs. M. le cardinal della Genga est vicaire de S. S. à Rome ; M. le cardinal Gabrielli est pro-dataire.

Les nonces de Sa Sainteté dans les cours étrangères sont : M. Macchi, archevêque de Nisibe, à Paris ; M. Leardi, archevêque d'Ephèse, à Vienne ; M. Giustiniani, archevêque de Tyr, à Madrid ; M. Serra-Cassano, archevêque de Nicée, à Munich ; M. Alexandre Giustiniani, archevêque de Petra, à Naples ; M. Nazali, archevêque de Cyr, à Lucerne. Les chargés d'affaires sont : à Florence, M. Valentini ; à Lisbonne, M. Charubini, et à Turin, M. Tosti. Les ambassadeurs des puissances à Rome sont : pour la France, M. le duc de Laval ; pour l'Autriche, M. le comte Appony ; pour la Bavière, M. le cardinal Haefelin ; pour Naples, M. le marquis de Fuscaldo ; pour la Sardaigne, M. le comte Barbaroux ; pour la Russie, M. d'Italinski ; pour la Prusse, M. Niebuhr ; pour le Hanovre, M. le baron de Reden ; pour les Pays-Bas, M. Reinhold. Les autres puissances n'ont que des chargés d'affaires, savoir : l'Espagne, M. Apparici ; le Portugal, M. Pereira ; Modène, M. le comte Cecco-Pisri ; l'ordre de Malte, M. de Bussi, et le Wurtemberg, M. Koelle.

Les prélats qui remplissent les principales charges auprès de S. S. sont : MM. Erosini, majordôme ; Biario-Sforza, maître de la chambre ; Odescalchi, auditeur ; Bertazzoli, aumônier ; Menochio, confesseur, etc. Le Père Anfossi est maître du Sacré-Palais. Le doyen de la rote est le prélat Serlupi ; l'auditeur de rote pour la France est M. Isoard. Le doyen des clercs de la chambre est M. Orfini. Le Père Zauli, Jésuite, est théologien de la pénitencerie. M. Joseph della Porta, archevêque de Damas, est vice-gérant de Rome ; c'est-à-dire, chargé principalement des ordinations et autres fonctions épiscopales. M. Palotta est auditeur-général ; M. Cristaldi, trésorier-général, et M. Bernetti, gouverneur de Rome. Parmi

les secrétaires de congrégations, nous nommerons : MM. Mazio, pour la congrégation consistoriale; M. Falzacappa, archevêque d'Athènes, pour celle du concile de Trente; M. Pedicini, pour la propagande; M. Carpegna, pour les rits; M. Zen, archevêque de Chalcédoine, pour la congrégation des évêques et des réguliers; M. Caprano, archevêque d'Iconium, pour la correction des livres orientaux.

L'état des sièges du monde chrétien en offre six cent soixante-treize; dans ce nombre ne sont pas compris les évêchés *in partibus*; et les vicariats apostoliques dans les pays occupés par les protestans ou par les infidèles. Sur les six cent soixante-treize sièges, douze ont le titre de patriarchats; ce sont d'abord : Constantinople, Alexandrie, Antioche, Jérusalem; puis en Occident Venise, les Indes occidentales et Lisbonne; et enfin Babylone, Antioche et Cilicie, pour différentes communions de chrétiens d'Orient unis à l'église latine. Il y a trois titres de patriarchat d'Antioche pour des chrétiens de divers rits, Melchites, Maronites et Syriens. On sait que le patriarchat des Indes occidentales est le titre du grand-aumônier du roi d'Espagne.

Sur les six cent soixante-treize sièges portés dans la liste, il y en a cent quatorze de vacans. Ces vacances sont principalement en France, en Allemagne, dans les Pays-Bas, en Espagne. On sait assez quelle est la position de l'Eglise dans ce dernier pays; les nouveaux choix d'évêques y ont été faits sous l'influence du parti dominant. En Allemagne, le Concordat avec la Prusse éprouve des obstacles qui prolongent la vacance des sièges. Dans les Pays-Bas, il ne reste plus que deux évêques. En France, la non-exécution du Concordat de 1817 laisse aussi des églises privées des pasteurs qui leur avoient été promis. On espère que cet hiver en verra établir quelques-uns.

La liste de nos évêchés, dans le *Cracas*, offre quelques inexactitudes. On y porte pour l'évêché de Bayeux, M. Jean Pradelle, qui y avoit été nommé en 1817, mais qui mourut peu après, le 2 avril 1818; le diocèse de Bayeux continue à être gouverné par M. Braut, qui avoit été transféré à Albi, en 1817; mais qui n'en a pas pris possession; le *Cracas* le place néanmoins à Albi. De même, il met M. de Boulogne à Vienne, quoique ce prélat ne gouverne pas ce diocèse; et il indique comme évêque de Troyes, M. de La Myre, qui de-

puis a été transféré au Mans. Le nom de ce dernier prélat se trouve ainsi à deux sièges : il y a un autre double emploi pour M. de Montblanc, qui est porté à Tours et à Saint-Dié, quoiqu'il ait tout-à-fait quitté ce dernier siège. Les évêchés rétablis en 1817 sont portés sur la liste, et on y a même conservé quelques-uns de ceux qui doivent, dit-on, être supprimés, comme Arles, Béziers, Laon, Orange, etc. ; mais Noyon, les deux Châlons, Auxerre, Castres, Saint-Malo, ne s'y trouvent pas. (1)

Le souverain Pontife a récemment établi de nouveaux évêchés en Sicile, où ils étoient moins nombreux que dans le reste de l'Italie. Il en a uni quelques-uns en d'autres pays. Dans ses propres Etats, il a nommé des vicaires apostoliques pour gouverner quelques diocèses ; ainsi M. Marchetti, archevêque d'Aucyre, prélat connu par son zèle et ses ouvrages, est vicaire apostolique de Rimini.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur, je lis toujours avec intérêt les détails consolans que vous nous donnez sur les résultats des travaux des missionnaires dans les diocèses ; je vois avec satisfaction les grands avantages qu'en retirent les pasteurs et les fidèles. Dans votre numéro 331, vous avez parlé de l'établissement des missionnaires dans le diocèse de Bayeux, et vous avez raconté leurs premiers succès ; qui en font présager d'autres : Dieu glorifié, la religion plus connue, bien des préjugés détruits, de fâcheuses habitudes rompues, des scandales éteints, la paix dans les familles, la concorde entre les citoyens, la piété en honneur, les églises plus fréquentées, des associations charitables formées pour les différentes classes ; voilà les fruits les plus ordinaires des missions. On ne peut que féliciter les évêques à qui il a été donné de créer dans leurs diocèses des associations de missionnaires. Il en est plusieurs qui ont procuré ces précieux auxiliaires à leur clergé et ces zélés prédicateurs à leurs troupeaux. Il paroît qu'outre Bayeux, ceux de Bordeaux, Toulouse, Besançon, Aix, Poitiers et d'autres encore, ont des associations de missionnaires ; mais on dit que, dans d'autres diocèses, différens obstacles ont contrarié la bonne volonté des premiers pasteurs.

Le plus grand de ces obstacles est sans doute le manque de fonds. Pour former de pareils établissemens, il faut des avances; il faut trouver une maison, la disposer, la meubler et pourvoir à la subsistance des missionnaires: Souvent il ne faudroit qu'une première somme, qui détermineroit peut-être d'autres dons, exciteroit la charité, et donneroit du moins les moyens de commencer. Un mot de l'évêque, adressé au clergé ou aux fidèles, appelleroit leur attention sur une œuvre si importante, et la Providence favoriseroit un projet conçu par les vues les plus pures. Combien d'établissemens ont commencé sans que l'on parût pouvoir les soutenir! Mais Dieu bénit le zèle et la confiance, et trop d'exemples prouvent ce qu'un évêque pieux a droit d'attendre du concours de ses prêtres et de ses ouailles, quand il leur expose les besoins de l'Eglise et ses alarmes pour l'avenir. Je me trouverois heureux de seconder les vues de ces sages pasteurs, et de leur offrir le moyen de commencer l'établissement de missions pour leur diocèse.

En conséquence, je vous prie d'annoncer qu'un ecclésiastique est disposé à contribuer pour 1000 ou 1,200 fr. à la formation d'un établissement de missionnaires pour les diocèses qui ne jouiroient pas encore de cet avantage. Cette somme est modique, sans doute; mais elle est offerte de grand cœur, et elle provoquera peut-être les efforts de personnes généreuses en faveur d'une œuvre de première nécessité. L'important est de commencer. Je n'aurai que le mérite d'avoir ouvert la voie: les largesses des âmes pieuses et le zèle des pasteurs donneront de la fécondité à ce projet.

J'ai l'honneur d'être. . . .

La personne qui nous adresse cette lettre ne voudroit pas être connue, et elle a souhaité que nous nous chargeassions de recevoir les lettres qui pourroient être relatives à l'œuvre des missions. En conséquence, les prélats qui voudroient profiter de l'offre généreuse du respectable anonyme, sont priés de nous faire connoître leurs intentions, que nous nous empresserons de lui transmettre. Nous n'ajouterons aucune réflexion à sa lettre, elle parle assez d'elle-même. Le bien qu'ont fait les missions, celui qu'elles peuvent faire encore, tout doit exciter le zèle en faveur des établissemens que l'anonyme veut encourager; et il ne pouvoit sans doute publier sa proposition dans un moment plus favorable qu'à l'époque où la voix d'un éloquent évêque vient de plaider avec tant de chaleur la cause des missions, et d'éveiller encore mieux l'attention et l'intérêt pour une œuvre si précieuse à la religion.

Sur l'ancien et le nouveau clergé.

Il semble, depuis quelque temps, que l'on voudroit établir une espèce de division entre l'ancien et le nouveau clergé. Nous entendons parler de plaintes réciproques; on les répète, on les exagère, on les envenime. Les uns prétendent qu'il règne parmi les jeunes ecclésiastiques une présomption fâcheuse; les autres accusent les anciens prêtres d'être ombrageux et exigeans, ou moins zélés dans l'exercice du ministère. Ces imputations générales sont injustes par là même; toutefois on dit qu'elles se propagent. La légèreté ou la malignité les accueillent. On ne se lorie même pas à des bruits sourds ou à des propos fugitifs. Les plaintes ont retenti jusque dans des écrits publics, et une brochure toute nouvelle semble établir une ligne de démarcation entre les anciens et les jeunes prêtres. Ce seroit sans doute une chose funeste que cette division, si elle existoit; mais nous nous flattons que les ennemis de la religion n'auront pas cette joie. De puissans motifs justifient notre confiance.

Dans tous les temps il a existé des rapports intimes entre les anciens et les nouveaux prêtres. Les premiers se faisoient un plaisir de servir de guides aux autres, de les former à l'exercice du ministère, de leur en applanir les difficultés, de leur communiquer les résultats d'une longue expérience. Les jeunes prêtres, de leur côté, regardoient les anciens comme leurs maîtres et leurs pères; ils leur témoignent une juste déférence, recherchoient leurs conseils, et se faisoient un honneur de les suivre. Nous avons connu, avant la révolution, de respectables curés et de jeunes vicaires qui vivoient ensemble dans la plus grande intimité; les uns se plaisant à diriger les autres, et ceux-ci se félicitant de trouver de tels soutiens dans la carrière. La révolution a isolé les prêtres les uns des autres, et, depuis le Concordat, la disette des pasteurs a, dans plusieurs diocèses, rendu moins fréquentes les relations des jeunes prêtres avec les anciens. En beaucoup de lieux, les jeunes prêtres ne peuvent plus, comme autrefois, se former à l'école des anciens; on est obligé de les envoyer,

Tome XXXIII. L'Ami de la Relig. et du Roi. R

au sortir de leurs études, remplir eux-mêmes les fonctions des curés, sans avoir fait leur apprentissage comme vicaires. Entre tous les inconvéniens de cette marche forcée, on peut compter celui de ne plus voir établir de liaisons aussi habituelles entre les anciens du sanctuaire et ceux qui arrivent journellement pour en réparer les pertes.

Mais s'il est fâcheux que l'état actuel de la religion s'oppose à ce que les deux portions du clergé aient entr'elles des relations aussi étroites, il seroit bien plus affligeant encore que cet isolement réciproque aboutît à une division formelle, et à des préventions ombrageuses; or, c'est à quoi nous conduiroient des écrits imprudens et des plaintes hasardées. Dans une brochure qui a paru récemment, il est dit que l'on cherche le moyen de soutenir le nouveau clergé aux dépens de l'ancien, déjà réduit à la pauvreté. Et en quoi le nouveau clergé est-il donc soutenu aux dépens de l'ancien? Les jeunes prêtres dans les paroisses sont-ils moins pauvres que les vieux? tous ne participent-ils pas à la misère et à l'humiliation communes? Quelques jeunes ecclésiastiques ont pu obtenir des places un peu plus avantageuses; mais ils sont en bien petit nombre, eu égard à la foule des ceux qui languissent dans un état voisin de la détresse. N'at-on pas vu dans tous les temps quelques jeunes ecclésiastiques parvenir aux places de curés, de chanoines ou de grands vicaires? ces dernières places n'étoient-elles pas, avant la révolution, données souvent à ceux qui venoient d'achever leur licence avec plus d'éclat et de succès? pourquoi refuseroit-on aux évêques la liberté de conférer un avancement plus rapide à des sujets plus distingués? Il n'y a pas de doute, qu'à mérite égal, les anciens devroient être préférés; aussi le sont-ils généralement, et nous y applaudissons. Il n'y a pas, que je sache, dans le chapitre de Paris, ni parmi les curés de la capitale, un seul ecclésiastique au-dessous de 50 ans. Comment pourroit-on dire alors que toutes les faveurs sont pour les jeunes? Parmi les prêtres qui occupent des places de quelque importance, on en compte très-peu au-dessous de 40 ans; peut-on à 40 ans être rangé dans le nombre des jeunes ecclésiastiques?

De plus, ne seroit-ce pas une chose misérable que ces petites jalousies contre le nouveau clergé, qui fait en ce moment l'espérance de l'Eglise? Les prêtres ordonnés avant la révo-

lution ont trop de zèle pour ne pas se féliciter d'avoir des successeurs ; ils gémiroient avec raison si l'Eglise étoit privée de ministres , et ils voient avec joie se présenter de nouveaux sujets pour remplir les vides que la mort fait chaque jour dans leurs rangs. Comment donc semble-t-il y avoir, dans la brochure dont nous avons parlé, un ton d'humeur contre les jeunes prêtres en général ? L'auteur dit que les services anciens ne seront plus récompensés, et qu'on ne les payera que par ces mots sacrés : *Recedant vetera, nova sint omnia*. Cette application est-elle bien convenable dans la bouche d'un prêtre ? et si ce prêtre jouissoit, comme quelques-uns le croient, d'une place honorable et avantageuse, auroit-il le droit de se plaindre de l'ingratitude dont on paie les anciens services ? Si l'auteur est âgé, auroit-il quelque chagrin de vieillir ? il sait très-bien que tel est l'ordre invariable de la nature ; et la religion, comme la société, ne peuvent se soutenir que par cette succession d'hommes qui arrivent tour à tour pour soutenir l'une et l'autre, et réparer leurs pertes.

Mais, dit-on, les jeunes gens sont présomptueux, et le nouveau clergé n'a pas pour l'ancien la considération et la déférence qui lui sont dues. D'abord, nous ne pouvons croire que la généralité des jeunes prêtres mérite un tel reproche. Nous augurons mieux des jeunes ecclésiastiques, de l'éducation qu'ils reçoivent, du bon esprit qui les anime, de la piété qui les distingue. On leur inculque d'autres sentimens dans les séminaires. Ils doivent sentir, ils sentent certainement tout ce qu'ils doivent de respect aux vétérans du sanctuaire, à ceux qui leur ont frayé la route, et qui leur ont transmis le dépôt de la saine doctrine. Outre les égards que réclame la vieillesse en général, il y en a de particuliers qui sont dus aux anciens ministres de la religion ; à ceux qui ont été battus par le vent d'une longue persécution. Tous ceux qui ont quelque sentiment de foi, et à plus forte raison des prêtres ne pourroient s'empêcher de révéler des confesseurs de la foi, des hommes blanchis par les travaux et les souffrances, de laborieux dispensateurs des choses saintes, de sages dépositaires des traditions ecclésiastiques ; et si parmi les anciens prêtres il s'en trouvoit qui ne sentinssent pas convenablement l'honneur de leur ministère, et qui n'eussent ni l'instruction ni le zèle dignes d'un état si saint, le devoir des jeunes prêtres seroit encore de couvrir d'un voile favorable ces défauts

de leurs dévanciers , et de donner aux peuples l'exemple de la discrétion et des égards.

Il est vrai , et on ne peut se dissimuler qu'il y a aujourd'hui dans le monde parmi notre jeunesse en général quelque présomption de ses forces , quelque dédain pour le passé , et un esprit précoce d'indépendance. On parle tant des lumières du siècle , et cette idée a quelque chose de si flatteur pour l'amour propre qu'il n'est pas étonnant qu'elle séduise l'inexpérience du jeune âge. De là souvent dans des enfans , à peine sortis du collège , un ton , un langage et des manières qui affligent les gens sages. Il n'est que trop ordinaire de rencontrer aujourd'hui dans le monde de jeunes esprits tout éblouis de ce qu'ils ont appris la veille , et ne soupçonnant même pas tout ce qu'ils ignorent. On les entend tourner en ridicule l'âge mur , et plaindre , en quelque sorte , les plus grands hommes des siècles passés , de n'avoir pas vécu de nos jours. Il seroit absolument possible que quelques ecclésiastiques , élevés au milieu d'une telle génération , eussent été séduits par les illusions de leurs contemporains , et que , sans s'en apercevoir , ils eussent adopté , au moins en partie , un système qui flatte le plus subtil de nos penchans. Mais la réflexion les ramèneroit sans doute à des pensées plus raisonnables , et plus modestes. Il est assez évident que l'expérience ne peut être le partage de la jeunesse. Quant à notre siècle en général , il peut avoir fait , et il a fait certainement , des découvertes dans quelques sciences ; mais , s'il a gagné sur quelques points , n'a-t-il pas perdu sur d'autres ? tout mouvement n'est pas un progrès , tout progrès n'est pas heureux. La révolution , dans sa marche terrible , a pu détruire quelques abus ; mais combien elle nous a vendus cher ce bienfait ? Que de sang , de crimes et de dévil ont marqué son passage ! De même le siècle a fait en quelques parties des pas utiles ; mais la religion et les mœurs ont-elles gagné à ce mouvement ? la société est-elle plus paisible ; les familles plus unies , les individus plus heureux ? y a-t-il moins de vices et moins de crimes , moins de défauts même et moins de ridicule , moins d'ambition , de haines , d'injustices ? Il me semble qu'il y a dans tout ce que nous voyons autour de nous de quoi rendre le siècle assez modeste.

Je ne puis donc me persuader que l'illusion dont se berce la jeunesse en général ait séduit le nouveau clergé ; sa piété même l'aura mis en garde contre un tel travers. Il voit les ré-

sultats de l'esprit d'irréligion, et il apprend par là à juger son siècle. La présomption est peut-être l'apanage assez naturel d'une jeunesse incrédule; la modestie sied à la jeunesse chrétienne, et surtout à la jeunesse ecclésiastique. En sortant d'un pieux asile, on a quelquefois une ferveur plus sensible, un zèle plus vif, un extérieur plus composé; ce n'est pas sans doute une raison pour juger défavorablement ceux que l'on présumerait, et quelquefois à tort, n'avoir pas conservé les mêmes avantages. Un jeune prêtre, qui a puisé dans ses études des principes sains, croit souvent qu'ils sont applicables à toutes les circonstances, et que l'on ne peut s'en écarter sans crime; l'expérience lui apprendra bientôt à modifier lui-même ces principes, et à ne pas condamner des tempéramens dont il reconnoîtra la sagesse.

Nous pouvons donc regarder les plaintes dont on a parlé comme aussi exagérées qu'elles seroient injustes. Non, l'impudence et la malignité n'obtiendront pas le funeste avantage qu'elles méditoient, et les semences de division que l'on voudroit faire éclore seront étouffées. Tous les ordres du clergé sont nécessaires les uns aux autres; les anciens prêtres ont besoin de l'activité des jeunes, comme ceux-ci ont besoin des conseils des premiers. C'est de leur union mutuelle que vient le succès de leur ministère. Aussi voyons-nous les prêtres les plus respectables parmi ceux qui s'avancent vers le tombeau se consoler en pensant qu'ils laissent à l'Eglise de dignes ministres; ils regardent comme un devoir et un bonheur de les aider de leur expérience, et de leur transmettre avec une religieuse fidélité ce qu'eux-mêmes avoient reçu. Ceux qui entrent dans la carrière, et qui connoissent toute l'étendue de leurs obligations, se félicitent, de leur côté, d'y avoir pour guides des hommes éprouvés; ils s'honorent en honorant leurs devanciers, et ils se relevant par les égards qu'ils témoignent pour des vieillards que leur caractère, leurs travaux et de longues épreuves, doivent rendre plus recommandables. Ces sentimens réciproques d'affection, d'estime et de confiance font la gloire comme la force du clergé; ils se soutiendront, dans son sein, et résisteront à des insinuations indiscrettes. qu'il est de l'intérêt de tous de rejeter de toutes leurs forces.

NOUVELLES ECCLESIASTIQUES.

PARIS. S. S. le Pape actuel avoit, par un rescrit du 2 mai 1800, accordé des indulgences aux fidèles qui réciteroient la prière suivante: *Fiat, laudetur atque in æternum superexaltetur justissima, altissima et amabilissima voluntas Dei in omnibus.* L'indulgence étoit de 100 jours pour chaque fois, et applicable aux vivans et aux morts; il y avoit de plus une indulgence plénière chaque mois pour ceux qui réciteroient la prière au moins une fois par jour, et une indulgence plénière à l'article de la mort. Mais comme ce rescrit ne devoit avoir d'effet que pour 20 ans, le souverain Pontife, par un autre rescrit du 15 avril 1820, a prorogé à perpétuité lesdites indulgences, en conservant pour le reste la teneur du premier rescrit.

— Le clergé de Paris n'a pas moins à se féliciter de la retraite de cette année que des précédentes. Près de cent prêtres logeoient au séminaire Saint-Nicolas, et environ-soixante autres, qui n'avoient pu avoir de logement, venoient chaque jour suivre les exercices, ou du moins entendre les discours. M. l'abbé Rey, qui avoit déjà dirigé cinq retraites en divers diocèses, a soutenu avec zèle cette nouvelle tâche; chaque jour il a donné deux discours. Il a prêché successivement sur la retraite, sur le salut, sur le péché mortel, sur la tiédeur, sur la mort, sur le jugement, sur l'orgueil, sur l'avarice, sur le sacrifice de la messe, sur l'office divin, sur l'esprit et les principes qui doivent diriger les prêtres dans l'administration des sacremens, et enfin sur la vie de la foi. Un mélange heureux d'énction et de force, une connoissance parfaite de l'Écriture, des pensées, un style et un extérieur tout-à-fait dignes de la parole sainte, un ton pénétré, tout ce qui est propre à persuader et à entraîner, voilà ce que les auditeurs de M. l'abbé Rey ont remarqué constamment en lui. Outre les deux discours, il y avoit chaque jour, à une heure et demie, une conférence; c'est M. l'abbé Jalabert, vicaire-général, qui s'en étoit chargé. Il a traité successivement des différens rapports des ecclésiastiques; rapports avec l'autorité, entr'eux, avec le public en général, avec les différentes classes et dans leur intérieur. Le dernier jour, il a présenté un modèle de la conduite que les prêtres devoient tenir sous ces différens rapports, dans la per-

sonne de Timothée, et dans les conseils que lui adressoit l'apôtre. Ce sujet a conduit M. Jalabert à rappeler la mémoire de M. le cardinal de Périgord, qui vivoit encore l'année dernière à pareille époque. Ce morceau a été fort touchant, et a naturellement amené l'orateur à payer un tribut d'éloges à M. l'archevêque actuel. En général, dans ces conférences M. l'abbé Jalabert a montré autant de sagesse que de méthode, et surtout une grande habitude du ministère, et une parfaite connoissance de ce qui convient aux circonstances présentes. M. l'archevêque a constamment présidé aux exercices, et passoit toute la journée au séminaire. Après chaque discours, il prenoit ordinairement la parole, et faisoit quelques réflexions sur le sujet traité par le prédicateur. Le samedi, après la conférence, dont nous avons parlé, M^{sr}. a commenté ces paroles de l'apôtre : *Sic stete in Domino, carissimi*, et en a fait l'application à ses auditeurs de la manière la plus touchante. Le prélat, qui se fait une loi de suivre tous les exemples de son vénérable prédécesseur, a pourvu avec la même générosité à toutes les dépenses de la retraite, et a montré pour tout son clergé une cordialité et une bonté qui ne peuvent que resserrer les liens déjà formés entre le premier pasteur et ses coopérateurs dans le ministère.

— La cérémonie qui a eu lieu à Sainte-Genève pour la clôture de la retraite, a commencé le dimanche 6 octobre, à neuf heures et demie. Tout le clergé est parti processionnellement de l'église basse, a fait le tour à droite, et est entré dans la grande église par le portail du milieu. M. l'archevêque a célébré la messe, à laquelle s'est faite la communion générale. Il s'y est trouvé environ 200 prêtres, parmi lesquels étoient MM. les grands-vicaires, le supérieur des missionnaires, beaucoup de curés.... De pieux fidèles ont aussi reçu la communion après le clergé. Après la messe, M. l'abbé Rey est monté en chaire, et a prêché sur l'excellence du sacerdoce, excellence du sacerdoce dans sa nature, dans ses fonctions et dans ses effets. Il a dit sur ce sujet les choses les plus hautes, les plus vraies, les plus pieuses, les plus propres à faire impression; aussi en a-t-il produit une vive. Tout le monde étoit ému, et plusieurs personnes ne pouvoient contenir leurs larmes. Nous regrettons de ne pouvoir donner une idée plus étendue de ce discours, où M. l'abbé Rey paroît avoir passé tout ce qu'on attendoit de lui; le morceau sur les ser-

services qu'a rendus le sacerdoce a surtout été fort beau. Après le discours s'est faite la rénovation des promesses cléricales, qui n'a pas été moins édifiante que tout ce qui avoit précédé. M. l'archevêque d'Arles et MM. Poynter et Paterson, évêques anglois, se sont joints aux ecclésiastiques de la retraite. La cérémonie n'a fini qu'à plus d'une heure. M. l'archevêque et tout le clergé sont retournés au séminaire Saint-Nicolas pour prendre le dernier repas. A la récréation qui a suivi, M. l'abbé Rey a paru, et a reçu les complimens et les félicitations de M^{rs}. et de tous les ecclésiastiques. M. l'archevêque a donné le baiser fraternel à tous les prêtres, et l'on s'est séparé avec des témoignages mutuels d'affection. Le prélat a voulu que les pauvres se ressentissent de la joie de cette journée, et il leur a fait distribuer tout ce qui étoit sorti des tables. Une dame de charité a été chargée de cette distribution, qui s'est trouvée assez abondante pour satisfaire beaucoup de familles malheureuses du quartier. Le soir, M^{rs}. est retournée à Sainte-Geneviève, et a donné le salut. Une grande affluence de fidèles y étoit encore réunie, et M. l'abbé Rauran a aussi prêché sur la dignité du sacerdoce.

— Nous avons annoncé que, par une ordonnance du 1^{er} mai dernier, le Roi avoit autorisé, sous le titre de *Congrégation des Frères de l'Instruction chrétienne*, une association charitable formée par MM. de La Mennais et Deshayes, pour fournir des instituteurs primaires aux campagnes et aux petites villes de la Bretagne. Nos lecteurs apprendront avec plaisir que cette précieuse institution se développe et s'affermir de plus en plus. Le conseil général des Côtes-du-Nord, sur la demande des cinq conseils d'arrondissement du même département, vient d'accorder un secours de 8000 fr. à M. l'abbé de La Mennais l'aîné, pour les trois noviciats qu'il fonde en ce moment à Quintin, à Dinan et à Tréguier. A Quintin, on a acheté une maison convenable; à Dinan, le conseil municipal a établi les Frères dans une partie du vieil hôpital; enfin, par un arrêté en date du 27 août, le conseil royal de l'Instruction publique concède à la nouvelle congrégation les bâtimeus de l'ancien collège de Tréguier. Les deux fondateurs ont, en outre, fait l'acquisition d'un local à Josselin (point central de la Bretagne), où ils ont l'intention d'établir prochainement un noviciat pour le Morbihan. Ces maisons, placées à quinze ou seize lieues les unes des autres, sont des-

tinées non-seulement à recevoir des novices, mais encore à servir comme de point d'appui aux écoles groupées autour d'elles, et à rendre plus faciles les communications entre les Frères. MM. de La Mennais et Deshayes ont publié un *Prospectus*, dans lequel, après avoir exposé combien sont considérables les dépenses qu'exigent les noviciats, ils invitent MM. les curés à leur procurer des sujets, et les fideles à les aider par leurs aumônes. Nous ne doutons pas que, dans une province si religieuse, on ne sente généralement toute l'importance de cette œuvre, et qu'on ne s'empresse de donner, à ceux qui la dirigent, les moyens de la consolider et de l'étendre.

— La retraite pastorale de Meaux a commencé le 25 septembre au soir, et a été ouverte par un discours de M. l'évêque. M. Boyer a donné chaque jour deux discours et une conférence. Cinquante prêtres seulement ont pu suivre la retraite; car on ne pouvoit laisser les campagnes dépourvues de secours. M. l'évêque logeoit au séminaire, et présidoit à tous les exercices. Le prélat ne prenoit aucun repos; les récréations même étoient pour lui un temps de travail par les conférences qu'il étoit obligé d'avoir avec ses curés, et par les conseils qu'on venoit lui demander sur des objets relatifs au ministère. Le dimanche 29, la rénovation des promesses cléricales s'est faite, le soir, à la cathédrale; M. l'abbé Boyer a prononcé un discours à cette occasion. Le 3 octobre a eu lieu la clôture par une communion générale. M^{sr}. a encore terminé la retraite par un discours. Ce prélat s'applique avec zèle au soin de son troupeau. La rareté des prêtres est pour lui un sujet continuel d'affliction; elle se fait surtout sentir depuis le rétablissement du siège de Reims. M. l'archevêque a rappelé tous les sujets qui étoient de cette partie, et le grand séminaire de Meaux se trouve aujourd'hui réduit à dix-sept théologiens. Le petit séminaire est plus nombreux; mais combien il se passera encore de temps avant que cet établissement puisse réparer les pertes qu'il a faites tous les jours le clergé! Les deux tiers des paroisses sont sans pasteurs, et M. l'évêque a fréquemment le chagrin d'être obligé de refuser les campagnes qui s'adressent à lui. Un seul prêtre est chargé de sept ou huit paroisses. Le diocèse a encore perdu cet été un sujet précieux dans la personne de M. Sassinot, supérieur du petit séminaire, qui n'est pas même en ce moment remplacé. M. de

Cosnac forme actuellement un second petit séminaire à Provins, dans l'ancienne maison des Pères de l'Oratoire; on espère que cet établissement encouragera les vocations dans cette partie du diocèse, et préparera du moins des ressources pour un avenir qui s'annonce d'une manière aussi effrayante.

— Parmi les retraites que M. l'abbé Rey a dirigées cette année, il faut compter celle de Viviers. Le 5 septembre dernier, la retraite ecclésiastique du département de l'Ardeche s'est ouverte dans le séminaire de cette ville. Il s'y est trouvé cent quatre-vingts prêtres. Il seroit difficile d'exprimer toute l'impression qu'a produite l'orateur : on étoit encore moins frappé de son talent que touché de la force et de l'onction de ses paroles. Il a été entendu avec une admiration véritable. Un grand nombre de fideles s'étoient rendus à Viviers, pour la cérémonie de la communion générale et de la rénovation des vœux du baptême, qui a été fort édifiante. M. de La Brunière, évêque de Mende, qui exerce encore sa juridiction sur le département de l'Ardeche, étoit venu présider à la retraite, et sa présence et sa piété ajoutoient à l'effet des instructions du prédicateur. Le prélat n'a manqué aucun exercice, et s'est fait connoître du clergé de ce pays sous les rapports les plus propres à lui concilier l'estime. C'est par erreur que, dans notre dernier ouvrage, nous avons fait mention d'une retraite ecclésiastique donnée à Annonay par M. l'abbé Desmares : il paroît qu'on avoit voulu nous parler d'une retraite donnée à des religieuses.

— Le diocèse de Versailles vient de faire une perte par la mort de M. Bonefant, curé de Meulan. Il avoit fait ses études au séminaire de Chartres, et s'y étoit distingué par sa piété et sa modestie. Ses vertus se sont soutenues chez lui jusqu'à ses derniers momens. Prêtre fidèle à ses devoirs, il refusa le serment, et ne reentra en France qu'à l'époque du Concordat de 1801. Ses obsèques ont eu lieu, le 28 septembre, au milieu d'un nombreux concours, et son éloge a été prononcé par son vicaire.

— Une famille catholique angloise a donné récemment un exemple de dévouement bien rare dans ce siècle. Aux Quatre-Temps de la Pentecôte, M. Jacques Jones a été ordonné prêtre dans la chapelle du collège de Sainte-Marie, à Oscott, dans le district dit du Milieu, qui est un des quatre vicariats. C'est la

cinquième de la même famille qui se soit consacré au service des autels. M. Jones a célébré sa première messe le jour de l'octave de la Fête-Dieu, à Long-Birch, près Wolverhampton. Toute sa famille s'y étoit réunie pour prendre part à la cérémonie. Le nouveau prêtre étoit assisté à l'autel par ses deux frères aînés, MM. Guillaume et Charles Jones, qui faisoient l'office de diacre et de soudiacre. Deux autres frères, MM. Samuel et Jean Jones, aussi prêtres, chantoient au chœur, tandis qu'un autre frère, laïc, M. Clément Jones, jouoit d'un instrument. Une sœur, M^{lle}. Sara Jones, secondoit ses frères pour le chant. La respectable mère de cette pieuse famille assistoit à la cérémonie, qui offroit pour elle le spectacle le plus touchant; on pouvoit bien lui appliquer ces paroles du Psalmiste : *Cette épouse est comme une vigne féconde qui orne le temple du Seigneur, et ses enfans sont comme des rejetons d'olivier autour de la table sainte.*

— Deux ouvrages ont puissamment contribué, dans le dernier siècle, à propager l'incrédulité. En France, l'*Encyclopédie* devint comme un point de rassemblement, et un centre d'actions pour tout le parti philosophique; on exalta prodigieusement cette entreprise, et on en fit un dépôt des opinions qu'on vouloit faire prévaloir. Un moyen à peu près estimable fut employé en Allemagne; et la *Bibliothèque allemande universelle* fut le grand véhicule des doctrines philosophiques. Ce Recueil, qui commença en 1765, et dura jusqu'en 1792, fut entrepris par un libraire de Berlin, Christophe-Frédéric Nicolai, homme d'esprit, actif, mais d'un esprit indépendant et caustique. Né à Berlin, le 18 mars 1733, il cultivoit les lettres, et étoit lié avec Lessing et Mendelsohn. Ils affectoient de s'élever au-dessus des préjugés, et devinrent un point de ralliement pour ceux qui aspiraient à marcher dans la même carrière. Abbt, Sulzer, et d'autres écrivains, se joignirent à eux, et on dit qu'ils comptèrent jusqu'à cent trente collaborateurs. Là on n'exaltoit que les livres rédigés dans leur sens; tous les autres étoient réfutés ou tournés en ridicule. Sans attaquer de front le christianisme, on le minoit sourdement. Les jeunes écrivains, pour obtenir quelque éloge dans le Recueil, caressoient les idées de Nicolai et de ses amis. Quelques auteurs seulement essayèrent de résister au torrent; Garve, Herder, Wieland, Lavater, Muhr, ne purent se soumettre au despotisme de Nicolai, et écrivirent

rent contre lui. Ses partisans conviennent eux-mêmes qu'il porta jusqu'à la manie son désir de contribuer au progrès des lumières; ennemi déclaré des Jésuites, il les voyoit partout, et ne cessoit de dénoncer ce qu'il appeloit leurs intrigues et leurs menées. L'esprit qui régnait à la cour de Frédéric II favorisa beaucoup la *Bibliothèque universelle*, et contribuoit à lui donner plus d'influence : elle acquit un grand ascendant sur la littérature allemande, et, par contre-coup, sur la religion et la politique. Nicolai en fut l'éditeur pendant vingt-sept ans : pendant ce temps elle s'accrut jusqu'à cent sept volumes, sans compter vingt-un volumes de supplément. On en commença ensuite une nouvelle série, à Kjel, sous le titre de *Nouvelle Bibliothèque*; au LVI^e. volume, Nicolai se chargea encore de la publication, et il en fut l'éditeur jusqu'à la fin de cette entreprise, en 1805. Cet auteur n'est mort que récemment, le 8 janvier 1811, et est justement regardé comme un de ceux qui ont le plus travaillé à accréditer la licence d'opinions qui s'est répandue en Allemagne. Il étoit opposé à la philosophie de Kant, mais surtout il attaquoit à outrance les institutions de l'église catholique, et se plaignoit sans cesse de l'influence et des progrès des Jésuites, sans doute pour donner le change au public sur l'influence et les progrès de sociétés secrètes un peu plus dangereuses. C'est ce que le docteur Stark lui reprocha dans plusieurs écrits, et ce ministre protestant attaqua Nicolai dans son *Cripto-Catholicisme*, et dans son *Triomphe de la Philosophie au 18^e. siècle*. Outre sa *Bibliothèque*, Nicolai a écrit des voyages et d'autres ouvrages de littérature rédigés dans le même esprit.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Dans son dernier voyage à Compiègne, S. A. R. Monsieur a remis à M. le préfet de l'Oise une somme de 3500 fr. pour être distribuée aux pauvres de ce département.

— Le 24 du mois dernier, un lieutenant en non-activité, résidant à Lyon, et père de dix enfans, obligé de travailler dans une fabrique pour soutenir sa nombreuse famille, a fait connoître sa malheureuse situation à S. A. R. MADAME. M. le lieutenant-général commandant à Lyon a reçu, le 29, une somme de 200 francs pour être offerte à cet officier.

— S. Exc. le ministre de l'intérieur vient d'accorder un secours de 100 fr. à deux pauvres cultivateurs de la paroisse de Couzais dont les habitations avoient été incendiées le 24 février dernier.

— La cour de cassation s'est occupée, le 4, du pourvoi formé par

M. le procureur-général de la cour royale de Paris, contre l'arrêt qui avoit renvoyé le sieur Nadau. Ce dernier avoit exercé la profession de libraire sans brevet. La cour suprême a cassé le jugement de la cour royale de Paris, et a renvoyé les parties devant celle d'Orléans.

— La cour royale a confirmé, le 4 de ce mois, le jugement qui a déclaré M. Lepage, éditeur du *Courrier des Spectacles*, en contravention aux lois sur la presse périodique : l'emprisonnement prononcé pour deux mois par les premiers juges, a été réduit à un mois.

— Le sieur Georges Therry, à qui la direction de la librairie a refusé un brevet, a reçu une sommation pour qu'il ait à fermer sa boutique sur-le-champ, et à faire disparaître tous les signes et indices du commerce auquel il se livroit. Therry est parent d'un autre libraire du même nom, suspendu il y a deux mois.

— On a arrêté le 6, un jeune homme qui vendoit des gravures prohibées.

— Le colonel Fabvier et le colonel Dentzel, ont été arrêtés, le 5 de ce mois. Ils sont détenus à la Préfecture de police, et ont déjà subi plusieurs interrogatoires.

— M. le docteur Laënnec, médecin de S. A. R. M^{me}. la duchesse de Berri, et aussi connu par ses principes que par ses talens, vient d'être nommé à la chaire de l'Ecole de médecine, vacante par la mort de M. Hallé. M. le docteur Bailly a été nommé médecin de l'Hospice de la Pitié. On ne peut qu'applaudir à ces choix honorables.

— M. le vicomte de Châteaubriand est parti, le 5 de ce mois, pour Vérone.

— Le sieur Dablar, que la cour d'assises de Colmar a condamné à cinq ans de prison comme non-révéléur, est lié en correspondance avec le *Constitutionnel*, et se plaint des outrages et des rigueurs qu'on exerce envers lui. Cet honnête homme nous apprend qu'on l'a enfermé dans le quartier des condamnés pour vols, faux, assassinats, et qu'un factionnaire qu'on avoit relevé pendant la nuit avoit troublé son sommeil. Il faut en vérité que le gouvernement connoisse bien peu les égards dus à M. Dablar pour ne pas lui avoir procuré une société choisie, et qu'on soit bien barbare pour avoir troublé un instant le repos de cet intéressant prisonnier.

— Plusieurs conseils-généraux viennent de renouveler leur souscription pour Chambord. La Seine-Inférieure et la Loire-Inférieure donnent chacune 2000 fr.; les Ardennes, 1500 fr.; la Loire, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Orientales, le Tarn, la Charente, la Haute-Marne, l'Aveyron et l'Ardeche, chacun 1000 fr.; l'Arriège, 500 fr., et les Basses-Alpes, 300 fr. M. le préfet et les membres du conseil de la Moselle ont fait entr'eux une collecte qui a produit 1110 fr.; Marseille a ajouté à son premier vote 5000 fr.; Aix, 500 fr.; Charleville, 300 fr.; Beaucaire, 200 fr.; Montargis, 200 fr.; Saussey-Vaussay, 100 fr. Les dames du Morbihan ont offert une somme de 1446 fr. 35 cent.; celles de Blois, 1203 fr.; celles de Strasbourg, 692 fr.; celles de Lupéville, 303 fr. Beaucoup de listes particulières arrivent journellement des départemens.

— Le conseil-général de l'Isère a voté une somme de 19,000 fr. pour le monument qu'on élève à la mémoire de Bayard.

— Le général Berton a subi son jugement le 6, à onze heures du matin. Saugé et Jaglin ont été renvoyés sous bonne escorte à Thouars, où l'arrêt qui les condamne sera exécuté. Caffé s'est donné la mort quelques heures avant le moment fixé pour son exécution, à l'aide d'un instrument tranchant qu'on avoit réussi à lui faire parvenir.

— Le conseil de guerre séant à Toulon a condamné, le 27 septembre, le nommé Mathieux, caporal au 12^e. régiment de ligne, à un an de prison et à 150 fr. d'amende, pour avoir chanté une chanson séditieuse.

— On a fusillé, le même jour, dans cette ville, un forçat qui avoit donné un coup de couteau à un de ses gardes. Ce malheureux, âgé de 25 ans, et détenu aux bagnes depuis cinq ans, a rempli ses devoirs religieux avec une rare piété. Il a passé en prières, avec l'image du Rédempteur sur les genoux, toute la nuit qui a précédé le jour de l'exécution. Lorsqu'il est sorti de prison, et qu'il est arrivé devant la croix plantée dans la cour du bague, il s'est prosterné, a fait sa prière, et a chanté un cantique. Il a ensuite marché à la mort d'un pas ferme. Les dernières paroles qu'il a prononcées ont été une invocation à la clémence de la Mère de Dieu. Tous les forçats étoient présens, à genoux, et leurs bonnets à la main.

— Par arrêt du 30 septembre dernier, rendu par la cour d'assises de Colmar, les nommés Peugnoet, Manoury, Bruc, Pégulu, Lacombe, Débordé, lieutenans et sous-lieutenans, et Petitjean, licencié en droit, contumaces, convaincus de s'être rendus coupables ou complices de l'attentat commis à Belfort, le 1^{er}. janvier 1823, ont été condamnés à la peine de mort. Le sieur Beaume, également contumace, a été condamné à cinq ans d'emprisonnement, à 500 fr. d'amende, à cinq années de surveillance, de la haute police, et à fournir 3000 fr. de cautionnement.

— M. l'abbé Schittig a prodigué à Caron les secours de la religion : cet officier les a acceptés avec reconnaissance, et est mort, dit-on, dans de bons sentimens.

— Le roi de Prusse, en arrivant à Strasbourg, est descendu à la cathédrale, et a visité ce beau monument. Informé que M. le lieutenant-général Pamphile-Lacroix avoit réuni les principaux fonctionnaires, pour célébrer, dans un banquet, l'heureux anniversaire de la naissance de M^{te}. le duc de Bordeaux, il a porté le toast suivant : *Au Roi, au duc de Bordeaux, à la famille royale, et à tous les fidèles serviteurs.* On attendoit, pour le lendemain, dans cette ville, les deux princes de Prusse, qui suivent leur auguste père à une journée de distance.

— Le corps d'observation qui se trouve aux pieds des Pyrénées formera deux divisions : la première sera composée des troupes stationnées dans les départemens des Pyrénées-Orientales et de l'Aude ; la seconde, de celles qui se trouvent dans les départemens de l'Arriège, de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées. Ces deux divisions seront sous les ordres immédiats de M. le lieutenant-général comte Léger-Bélaïr.

— Le quartier-général de M. le lieutenant-général d'Autichamp, qui avoit été établi à Pau, sera de nouveau établi à Bordeaux, le 12 de ce mois.

— M. de Santa Rosa, réfugié piémontais, se rend à Calais par ordre supérieur. Il doit s'embarquer pour l'Angleterre.

— Les questions politiques dont le congrès de Vérone aura à s'occuper seront traitées par cinq souverains et six ministres, savoir : l'empereur de Russie, l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse, le roi de Naples et le roi de Sardaigne; pour l'Autriche, M. le prince de Metternich, président né, et M. de Gentz, secrétaire du congrès; pour la Russie, M. le comte de Nesselrode; pour la Prusse, M. le comte de Bernstoff; pour Naples, le prince Ruffo; pour l'Angleterre, le duc de Wellington. L'état-major diplomatique français est le plus nombreux : il y aura à Vérone, outre le ministre des affaires étrangères, six ambassadeurs, MM. de Châteaubriand, de La Ferronnaye, de Caraman, de Rayneval, de Serre et de Latour-du-Pin.

— Le grand-duc de Toscane a dû partir de Florence, le 21 septembre, pour se rendre à Vérone. Le roi de Naples est arrivé, dans la journée du 20, aux environs de Rome. Il continuera son voyage par la route de Bologne. Il doit y avoir des réunions de troupes dans la Lombardie pour exécuter de grandes manœuvres.

— Le consul d'Autriche à Vittoria, prévenu d'être ennemi du système constitutionnel, vient d'être arrêté et incarcéré. Il faut espérer qu'une si noire violation du droit des gens sera bientôt sévèrement réprimée.

— L'assemblée préparatoire des cortès d'Espagne extraordinaires a eu lieu, le 1^{er} de ce mois, et c'est le 6 que le roi a dû en faire l'ouverture. La maladie de la reine fait des progrès rapides, et qui font craindre pour ses jours. Les fidèles Espagnols ont porté au pied des autels les vœux qu'ils forment pour le rétablissement de sa santé. La députation provinciale de Barcelonne a pris un arrêté qui annonce l'état critique de la Catalogne. Elle appelle aux armes tous les partisans du nouveau système, ordonne une levée de contributions extraordinaires de guerre, s'empare de tous les revenus des biens des opposans, et enjoint aux commandans d'armes de veiller sur la conduite politique des curés et des municipalités.

— Une des villes les plus florissantes de l'empire ottoman, Alep en Syrie, a essuyé un tremblement de terre épouvantable, vers le milieu du mois d'août. Les deux tiers des maisons de cette ville, dont on porte le nombre à quarante mille, ont été renversées. Sur une population de deux cent mille âmes, vingt-cinq à trente mille ont été victimes de cette catastrophe. Le consul-général d'Autriche a été enseveli sous les ruines. Les habitans sont sortis de la ville, et ont campé dans les environs. Ce tremblement de terre a aussi étendu ses ravages sur plusieurs villes et villages des pachalics d'Alep et de Tripoli, entr'autres, Antioche et Laodicée. Le consul de France et les interprètes français qui se trouvoient à Alep sont heureusement échappés au désastre de cette ville.

— La séparation du Brésil d'avec le Portugal paroît inévitable; le prince-régent est sur le point de se déclarer indépendant : la province de Fernambouc l'a nommé régent sans aucune restriction, et le Brésil en général est disposé à le proclamer roi. Une commission nommée par les cortès de Lisbonne a proposé un décret contre les autorités brésiliennes qui secoueroient le joug de la métropole.

Il circule, en Allemagne, des copies d'un rapport fait par la commission centrale de Mayence, contre les sociétés secrètes et les menées de leurs partisans. L'union de Giessen alloit jusqu'à exiger des professions de foi; sans cela, on ne donnoit pas une garantie suffisante de ses principes. Cette société avoit acquis une grande influence depuis la fête de la Wartbourg, le 18 octobre 1816; les étudiants, et même des professeurs, avoient prononcé des discours et publié des écrits très-propres à exalter les têtes: c'est là ce qui enflamma l'imagination du jeune Charles Sand; on le voit par ses lettres. Il se rend à Erfurt, à Francfort, à Darmstadt, et s'abouche avec des membres de l'union, qui l'encouragent dans son projet; enfin, il part pour Manheim, où il commet l'assassinat. La lettre qu'il laissa pour ses amis d'Iéna suppose l'accord le plus étroit de sentimens entre eux, et les jugemens que les étudiants portèrent de son crime montrent à quel degré de perversité en étoient venus ces jeunes gens. Il n'est pas douteux aussi que Sand espéroit que son action seroit le signal de semblables excès, et peut-être d'une révolte générale. Ils ont un imitateur dans l'apothicaire Loening. Les membres de l'union n'omirent rien pour réaliser son espoir; ils excitèrent des troubles en divers cantons; mais la vigueur avec laquelle ces essais furent réprimés déconcerta leur plan. Dans les assemblées des Etats convoqués par divers gouvernemens en 1819, on vit, à la tête de l'opposition, des hommes liés avec l'union. Déconcertés de tous côtés, ils voulurent établir aussi, en Amérique, un champ d'asile: un écrit qui fut découvert fit connaître leur projet. Les factieux n'ont pas perdu toute espérance. Sand est le seul que la justice ait atteint; Loening se tua. Les autres accusés ont été mis en liberté, à l'exception de Jahn, et l'on a vu avec étonnement une commission militaire absoudre, le 18 octobre 1820, l'auteur et propagateur avoué d'un écrit ouvertement séditieux. Les menées secrètes de gens si bien unis et si entreprenans sont faites pour éveiller toute l'attention de tous les gouvernemens.

Sur le concile national de Hongrie.

La tenue d'un concile est dans l'état actuel de l'Eglise un événement si important et si rare qu'il doit exciter un vif intérêt dans le monde catholique. Nous nous empressons donc de communiquer à nos lecteurs des extraits de quelques pièces que nous venons de recevoir sur ce sujet. Ces pièces sont la lettre de convocation du concile, l'autorisation de l'empereur, la note des objets dont le concile doit s'occuper, et la liste des évêques, des abbés et autres députés au concile. La lettre de convocation est faite par l'archevêque de Strigonie, qui est légat né du saint Siège, et primat de Hongrie; ce prélat est aujourd'hui M. Alexandre de Rudna, né en 1766, et ancien évêque de Transylvanie. Dès qu'il fut assis sur le siège de Strigonie, où il a été transféré, le 17 décembre 1819, il forma le projet de convoquer un concile des évêques de Hongrie pour remédier aux maux et aux abus qui s'étoient introduits. Il obtint le consentement de l'empereur, qui lui adressa un rescrit favorable. L'archevêque s'étoit proposé d'abord de tenir ce concile au mois de mai dernier, et il avoit exhorté les prélats du royaume à convoquer auparavant leurs synodes diocésains, afin d'y préparer les matières qui devoient être traitées dans le concile. Ces synodes ont eu lieu dans la plupart des diocèses; mais les délais qu'ont éprouvés quelques-unes de ces réunions, la rédaction et l'envoi de leurs actes, et différentes autres causes, ont empêché que le concile ne s'ouvrît à l'époque d'abord projetée, et M. l'archevêque de Strigonie, par une lettre d'indiction du 1^{er} juin de cette année, a fixé l'ouverture du concile au quinzième dimanche après la Pentecôte, qui tomboit le 8 septembre, jour même de la Nativité de la sainte Vierge: c'est ce jour là que le concile s'est ouvert dans l'église de Saint-Sauveur de Presbourg. Nous joignons ici un extrait de la lettre de convocation:

« 1^{er} prince Alexandre de Rudna et Divek-Ujfalu, archevêque de Strigonie, légat né du saint Siège, primat de Hongrie, chancelier, conseiller d'Etat, président de la commission ecclésiastique, etc., aux archevêques, évêques, vicaires-ca-
Tome XXXIII. L'Ami de la Relig. et du Roi. S

pitulaires, abbés, prévôts, chapitres, prieurs et provinciaux d'ordres religieux, et à tous ceux qui peuvent et doivent siéger dans le concile national de Hongrie, salut et bénédiction de la part du Père des lumières.

« Dès que nous nous trouvâmes porté, non par nos mérites, mais par l'ordre de la Providence, sur le siège principal de l'église de Hongrie; nous dirigeâmes principalement notre sollicitude sur les moyens de remédier aux maux auxquels nous la voyions depuis long-temps en proie. Tandis que nous implorions à cet égard le secours divin par des prières assidues, et que nous cherchions dans notre esprit les remèdes les plus propres à guérir nos plaies, à prévenir les progrès de la corruption des mœurs, à détourner de nos têtes les maux dont le fléau de l'impiété menaçait l'Eglise et l'Etat, et à rétablir l'ancienne discipline dans le clergé, parmi le peuple et dans les écoles; tandis que nous étions, dis-je, occupé secrètement de ces pensées, nous nous sentîmes fortement pressé d'un saint et vif désir de suivre les traces vénérables de nos pères, et d'imiter les glorieux exemples de nos prédécesseurs, qui recouroient aux synodes et aux conciles pour raffermir la discipline ébranlée, réparer les maux du sanctuaire, triompher des abus introduits dans le troupeau, ou même parmi ses guides, redonner au clergé plus de vigueur, de régularité et de confiance, et pourvoir enfin, par une réunion de conseils salutaires et de sages décrets, à tous les besoins de la religion.

« Nous nous adressâmes aussitôt à S. M. apostolique, dont nous connoissons le zèle héréditaire, la piété vraie et le désir sincère de mettre la religion en honneur, et de procurer à l'église de Hongrie tous les avantages qu'elle peut désirer, et nous la priâmes de permettre une réunion des prélats du royaume, qui se tiendrait à Presbourg, sous notre présidence. Le prince acquiesça à notre demande, et comme il s'étoit élevé quelques difficultés sur l'intervention du commissaire royal, difficultés qui furent applanies par nos soins, l'empereur voulut bien décider qu'aucun témoin étranger ne seroit admis dans l'assemblée des évêques, donnant par là un témoignage rare et éclatant de sa confiance pour les prélats du royaume ».

Le prélat rapporte ici le rescrit que l'empereur François II lui adressa de Laybach; le 23 mars 1821. Il parle de

sa première circulaire aux évêques pour leur annoncer la tenue du concile au mois de mai dernier, et pour les inviter à convoquer d'abord leurs synodes diocésains, afin de préparer avec leurs chapitres et les anciens de leur clergé ce qui devoit être l'objet des délibérations du concile; savoir, la discipline ecclésiastique; la réforme des mœurs, et l'éducation de la jeunesse. Il indique ensuite le concile pour le 8 septembre dernier, et engage les prélats et autres à se rendre trois jours auparavant à Presbourg; afin qu'on ait le temps de leur procurer les logemens convenables. Ceux qui auroient des raisons légitimes de se dispenser de venir, devront exposer leurs motifs, et donner leur procuration à un ecclésiastique. M. l'archevêque de Strigonie exhorte chacun à faire dans les limites de sa juridiction ce qu'il a fait lui-même, c'est-à-dire, à implorer les secours d'en haut; et la grâce du Saint-Esprit pour éclairer le concile, en célébrant tous les jours le saint sacrifice, en indiquant des prières publiques, et en prescrivant un jeûne tous les samedis au clergé séculier et régulier, depuis le 2^o. juin jusqu'à l'heureuse conclusion du concile. Telle est la substance de cette lettre d'indiction, qui est datée de Bude, le 1^o. juin dernier, et qui est dans un style tout-à-fait digne et pastoral.

Le rescrit de l'empereur n'est pas moins remarquable; nous n'en rapporterons que le préambule, pour montrer les vues religieuses du prince.

« Révérendissime Père en Jésus-Christ, illustre prince et cher cousin, nous avons reçu l'humble requête par laquelle vous nous exprimez votre sentiment sur les moyens de remédier aux progrès de la corruption des mœurs et de l'irréligion parmi les peuples, et de rétablir la discipline dans le clergé séculier et régulier. Vous pensez que la célébration d'un concile national dans notre royaume de Hongrie est le moyen le plus efficace, moyen souvent employé avec succès par nos augustes prédécesseurs. Ayant donc mûrement examiné la chose, voulant suivre les traces de ces rois, et plein d'une sollicitude paternelle pour le salut de nos peuples, nous permettons...., ».

La suite du rescrit contient les objets sur lesquels le concile devra délibérer. Nous avons cru d'abord que ces objets étoient peut-être spécifiés dans la requête de M. l'archevêque de Strigonie; mais le primat paroît reconnoître que l'empereur

reur avoit le droit de fincer les matières dont les évêques devoient s'occuper; *pro jure regis apostolici*, dit-il. Voici les points marqués dans le rescrit : 1. Les moyens de rétablir les mœurs, de réformer la discipline du clergé, et l'éducation de la jeunesse. 2. L'uniformité de doctrine et de méthode à introduire dans les séminaires épiscopaux. 3. Le soin d'appaier les différends entre les professeurs de théologie dans l'Université royale. 4. La nécessité d'adapter à l'état actuel de l'Eglise les statuts des ordres religieux. 5. La nouvelle édition à donner de la Bible hongroise de la version de Kald. 6. Les accroissemens à donner à l'Institut de Vienne pour donner une éducation plus distinguée à dix prêtres de Hongrie. 7. La réduction des messes fondées autrefois chez les ordres religieux, l'épuisement du fond de religion par suite du malheur des temps et le fardeau du clergé des paroisses. 8. Une meilleure distribution des sièges et des tribunaux ecclésiastiques, en conservant cependant les lois du pays.

L'empereur masque que lorsque tous ces objets auront été discutés en commun, et une résolution prise, elle lui sera envoyée pour obtenir sa ratification. Il engage M. l'archevêque de Strigonie à faire en sorte que ces points soient traités avec le soin et la maturité requises, et à ce que le docte soit terminé le plus tôt possible. Tel est le fond du rescrit du 23 mars 1821.

Les évêques présens au concile sont, outre M. l'archevêque de Strigonie, primat et président, MM. Pierre Klobusitzky, archevêque de Colocsa; Maximilien Verhevoacz, évêque de Zagrab; Samuel Vutsar, évêque du Grand-Varadin, du rit grec-uni; Joseph Kiraly, évêque de Cinq-Eglises; Ladislas Eszterhazy, évêque de Rosnau; Constantin Stanich, évêque de Crisio, du rit grec-uni; Eméric Raffay, évêque de Diakovar, ou Bosnie; Joseph Vurum, évêque du Grand-Varadin, du rit latin; Alexis Pötsy, évêque de Munkats, du rit grec-uni; Antoine Makay, évêque de Neusal; Etienne Csach, évêque de Cassau, et Joseph Kopacsy, évêque d'Albe-Royale. Tous ces évêques gouvernent les diocèses sus-nommés (1).

(1) Outre les treize évêques cités ci-dessus, la Hongrie en compte encore plusieurs autres qui ne sont point venus au concile. L'archevêque d'Adria ou Erlau n'y a paru ni en personne ni par procureur; ce siège a été érigé en métropole sous le Pape régnant, et

Il y a de plus au concile huit évêques *in part.* ; savoir : MM. Joseph Beniousky, évêque de Lystoe, suffragant de Strigonic; Pierre Urinényi, évêque de Coryce; Joseph Saletz, évêque de Mada et suffragant de Zagrab; Alexandre Alagonvich, évêque de Rosone; Antoine Friedmannsky, évêque de Scopia, et député du chapitre de Scopus; Etienne Fench, évêque de Dulcigno, et député du chapitre d'Albo-Caroline; Joseph Belik, évêque de Phare, et député du chapitre de

est occupé depuis 1807 par M. le baron Etienne Fischer. On ne voit point non plus au concile l'évêque de Belgrade ni celui de Scopus ou Zips, ni aucun fondé de pouvoirs pour eux; peut-être ces sièges sont-ils vacans. Les évêchés de Javarin ou Raab, de Tyrnau et de Vaccia ou Waitzen sont vacans; les vicaires capitulaires de ces sièges sont présens au concile. L'évêché de Vesperim paroit aussi vacant; le vicaire capitulaire a député au concile. L'évêque d'Esperies a donné ses pouvoirs à l'évêque de Munkats. Les évêques de Nitrie, de Szathmar, de Transylvanie, de Fogaras, dans la même province, de Czanaid dans le Temeswar, et de Tinnia en Croatie, sont présens par procureur.

Dans la seconde liste des évêques, les évêques de Scopia et de Dulcigno ne paroissent point des évêques *in partibus*; du moins on sait que Scopia est en Serbie et Dulcigno en Dalmatie.

La Hongrie étoit autrefois bien plus étendue qu'elle ne l'est aujourd'hui; elle comprenoit la Croatie, la Serbie, la Dalmatie, la Bosnie, etc. Les envahissemens des Turcs ont changé plus d'une fois les limites du royaume, et ont fait passer sous leur domination d'anciens sièges. Cependant, les rois de Hongrie n'ont pas cessé de conférer les titres de ces sièges; ils les donnent ordinairement à des chanoines qui occupent en même temps quelque charge dans l'Etat. Mais ce titre n'emporte avec lui ni revenu ni juridiction; il procure seulement le privilège de porter les ornemens épiscopaux, et de prendre rang immédiatement après les évêques qui ont des diocèses. Ceux-ci reçoivent des bulles du saint Siège et sont sacrés; les autres ne sont qu'*electi*, et on les distingue par le nom d'*electi*. Ainsi, M. Paintner, évêque de Novie, ville qui est aujourd'hui sous la domination turque, est un évêque *electus*, ainsi que plusieurs autres nommés dans l'article.

L'abbaye du Mont-Pannonie est un célèbre monastère, fondé près de Raab ou Javarin, par saint Etienne, roi de Hongrie, et qui est un lieu de dévotion très-fréquenté dans le pays. L'abbé a le titre d'archabbé; il est de l'ordre de saint Benoît. Les abbayes avoient été détruites sous Joseph II: on voit que l'empereur en a rétabli quelques-unes, entr'autres celle de Tihany. Dans le nombre des religieux présens au concile, sont les prévôts des abbayes de Jasz et de Csorna, de l'ordre de Prémontré, que nous avons citées dans un dernier numéro, et auxquels l'empereur en a même réuni trois autres.

Strigonie, et Joseph Schedy, évêque de Pristina, et député de l'évêque et du chapitre de Nitrie.

Les membres non évêques sont : l'abbé de l'abbaye chef-lieu du mont Pamonie, les grands-prévôts des chapitres d'Albe-Royale, de Javarin, de Nitrie et de Sabarie; les vicaires-généraux de Tyrnau, de Javarin et de Vaccia, sièges vacans; les abbés de Saint-Adrien de Szalavar, de Saint-Gothard, de Zircs, de Saint-Aignan de Tiban, et de Saint-Maurice de Bakony; six prévôts de différentes abbayes, qui sont : Jasso et Leless, unies; Csorna, Turje et Janoshida, aussi unies; Notre-Dame de Vagh-Ujhely, Eors, Saint-Etienne et Notre-Dame d'Agria; seize députés de chapitres, savoir : de ceux de Colocza, Albe-Caroline, Cassau, Csanad, Diakovar, Grand-Varadin (des deux rit), Munkacs, Neusol, Presbourg, Rosnau, Szathmar, Vaccia, Vesperim et Cinq-Eglises; deux professeurs députés de la faculté de théologie de l'Université de Pest; quatre directeurs des études de Cassau, du Grand-Varadin, de Croatie et de Javarin; le recteur du collège de Pasman; celui du séminaire-général de Pest; les provinciaux des ordres religieux suivans : les Pères des Ecoles Pies, les Dominicains, les Carmes, les Mineurs-Conventionnels, les Franciscains de six différentes provinces, les Capucins, les Servites et les Frères de la Miséricorde; enfin les députés des absens, savoir, les députés des évêques de Fogaraz (rit grec), de Csanad, de Transylvanie et de Tinia en Croatie; le député du grand-prévôt de Neusol et celui de l'abbé de Vaska.

Il se trouve donc en tout au concile deux archevêques, dix-neuf évêques, dont huit *in paribus*, trois vicaires-généraux, quatre grands-prévôts de chapitres, douze abbés ou prévôts de monastères, seize députés de chapitres, huit professeurs ou directeurs d'établissmens d'éducation, treize religieux et six fondés de pouvoir pour des absens; c'est-à-dire, vingt-huit prélats et soixante-deux députés du second ordre. On nous ajoute que trois prélats, qui sont membres du conseil aulique ou du conseil royal de Hongrie, ont eu ordre de rester à Vienne pendant le concile; ce sont : MM. Etienne Kollar, évêque d'Ansate; Antoine Juranics, évêque de Bosone, et Michel Paintner, évêque de Novie : on croit que ces prélats doivent être chargés de revoir les actes du concile lorsqu'on les enverra à l'empereur.

Le concile a commencé, le 8 septembre, dans l'église Saint-Sauveur de Presbourg, qui est contigu au palais primateal; on croyoit qu'il dureroit jusque vers la mi-octobre,

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le 9 septembre, les prêtres séculiers de l'Union de Saint-Paul ont tenu, dans une salle de l'archi-gymnase romain, leur dernière réunion de l'année avant les vacances d'automne. M. le cardinal Castiglioni, grand-pénitencier, plusieurs prélats, et les membres les plus distingués du clergé séculier et régulier y assistoient. Les exercices accoutumés y ont eu lieu, et on a annoncé que les réunions recommenceroient le 18 novembre. On a aussi donné connoissance d'une nouvelle institution qui mérite d'être connue. Un pieux personnage a établi une rente annuelle qui ira toujours en augmentant, et qui sera destinée à encourager les ecclésiastiques dans leurs études. Cette œuvre sera réunie aux autres dont s'occupent les prêtres de l'Union de Saint-Paul; elle aura le titre de Section des Etudiants, avec des règles et une direction particulière. On y proposera des prix sur les objets des études ecclésiastiques, et on assignera des pensions annuelles à ceux qui auront, dans un concours, obtenu de participer aux avantages de l'œuvre. Sa Sainteté par un bref du 30 août, a approuvé cette institution, et pour la soutenir a ordonné qu'on fourniroit du trésor une somme égale à celle qui proviendrait des dons des fondateurs; cependant elle a réglé que cette somme ne passeroit pas 3000 écus romains. Le saint Père a de plus nommé huit censeurs pour diriger la nouvelle fondation; les censeurs sont des prélats et des ecclésiastiques distingués par leur mérite, savoir: M^{sr}. Bertazzoli, Caprano et Soglia; M. le marquis Filonardi, directeur principal de l'Union de Saint-Paul; M. l'abbé Ostini, qui en est secrétaire, et MM. les abbés Bigli, Finucci et Frezza.

PARIS. Un Mandement (1) de M. l'archevêque, du 10 octobre, ordonne un service anniversaire pour le repos de l'ame de la feue Reine Marie-Antoinette d'Autriche. Ce service aura lieu le mercredi 16. La lettre de la Reine à M^{me}. Elisabeth sera lue après l'Évangile, et il ne sera pas prononcé d'autre dis-

(1) Se trouve au bureau de ce journal; prix, 50 c. francs de port.

ours. La même lettre sera lue dans les séminaires, les communautés, les hôpices et les écoles. A la Métropole, la messe sera précédée des Laudes de l'Office des morts, et d'une cérémonie expiatoire, pendant laquelle le clergé aura un cierge à la main. Tous les prêtres diront à la messe les oraisons *In Anniversariis*. On fait des préparatifs à Notre-Dame et à Saint-Denis pour ce service.

— Mardi dernier, les ecclésiastiques qui avoient fait la retraite se sont rendus en grand nombre à l'Archevêché, pour y offrir leurs remerciemens à M. l'archevêque. M. le curé de Saint-Germain-des-Prés a porté la parole, et a exprimé au prélat combien tous les prêtres étoient touchés de ses nobles procédés pour eux, et en même temps de ses manières affectueuses, de la honte avec laquelle il les a constamment écoutés pendant la retraite, de la sagesse de ses conseils, enfin de l'union et de la cordialité qui ont régné entre le chef et ses subordonnés. M. l'archevêque a donné, dans sa réponse, de nouveaux témoignages d'affection pour tout son clergé. Cette retraite laissera de précieux souvenirs à tous ceux qui l'ont suivie. Le zèle avec lequel chacun s'y est porté, l'assiduité, le recueillement, la concorde, l'esprit de piété, étoient encore excités par l'exemple du premier pasteur et par celui du prédicateur de la retraite. M. l'abbé Rey a un talent tout particulier pour ce genre d'exercices, et on pourroit l'appeler le missionnaire des prêtres. Sa charité vive et son humilité profonde donnent une nouvelle autorité à ses conseils, et les vérités les plus fortes sont tempérées chez lui par un naturel et une onction admirables. On voit que l'esprit de Dieu l'anime, et qu'il est plein lui-même et pénétré de tout ce qu'il annonce. Le clergé de France ne pourra reconnoître assez les services que lui rend M. Rey en dirigeant ces retraites avec tant de persévérance depuis plusieurs années. Cet homme respectable est parti de Paris mardi dernier, pour retourner à Chambéri. Avant son départ, il est allé à la maison de campagne du séminaire de Saint-Sulpice, où l'on étoit encore en vacances, et a été prié d'adresser à la communauté quelques paroles d'édification; ce qu'il a fait de la manière la plus touchante.

— Demain dimanche, 13 octobre, M. l'abbé Harel, premier vicaire de Saint-Germain des Prés, célébrera dans cette église la cinquantième année de son sacerdoce. La grand'messe com-

mènera à dix heures ; après l'Évangile, M. l'abbé Rauzan, supérieur des missions de France et prédicateur ordinaire du Roy, prononcera un discours analogue à la cérémonie. A quatre heures vêpres, qui seront suivies d'un sermon, par M. l'abbé Harel lui-même. On sait que cet ecclésiastique est un de ceux qui se livrent le plus utilement au ministère dans les paroisses. Il a rendu en particulier de grands services à la paroisse Saint-Germain des Prés, a procuré la conversion de plusieurs protestans, et est aussi connu par quelques écrits, entr'autres par celui qui a pour titre : *Esprit du Sacerdoce*, 1818, 2 vol. in-12, et que nous avons annoncé dans le temps. M. Elie Harel, docteur en théologie, étoit autrefois du couvent des religieux pénitens de Nazareth, du tiers-ordre de saint François.

— Dans un de nos derniers numéros, nous avons indiqué huit diocèses qui devoient conserver chacun deux départemens, et quelques personnes en ont conclu que, par cette extension, on supprimoit d'anciens sièges : mais non ; les diocèses de Besançon, de Bourges, de Lyon, de Limoges, du Mans, de Poitiers et de Strasbourg resteront à peu près ce qu'ils étoient avant la révolution. Il n'y avoit point, avant cette époque, de sièges épiscopaux dans ce qui forme aujourd'hui les départemens de la Haute-Saône (Vesoul), de l'Indre (Châteauroux), de la Loire (Montbrison), de la Creuse (Guéret), de la Mayenne (Laval), des deux Sèvres (Niort), et du Haut-Rhin (Colmar). Ainsi, ces départemens seront à peu près ce qu'ils étoient, sauf que des portions de territoire chargeront de diocèses ; par exemple, une partie de ce qui fait le département du Haut-Rhin étoit autrefois de Bâle. Reims est, parmi les diocèses qui auront deux départemens, le seul où il y ait un siège supprimé, savoir, Châlons-sur-Marne. Un journal a supposé que trois autres sièges conserveroient deux départemens, savoir, Toulouse, Nancy et Mende : c'est une erreur ; il n'y a rien de changé dans le projet de rétablir les sièges de Pamiers, de Verdun, de Saint-Diz et de Viviers. Il y a même des raisons particulières pour rétablir ces sièges, raisons prises dans l'étendue des diocèses et dans la difficulté des communications. L'Arriège, où est Pamiers, est un pays montueux, qui ne peut avoir de rapports avec Toulouse pendant une partie de l'année ; il en est de même du Vivarais, qui forme le département de l'Ardèche, et qui est séparé de Mende par des montagnes ; ces pays ont besoin d'avoir une

administration plus rapprochée d'eux. On peut en dire autant du département des Vosges par rapport au diocèse de Nancy : l'immense étendue de ce diocèse sollicite le rétablissement des deux sièges de Verdun et de Saint-Dié. Aussi il paroît constant que les sièges de Pamiers, de Viviers, de Verdun et de Saint-Dié sont compris dans le nombre des vingt-quatre évêchés qui restent établis. Lorsque cette opération sera faite, il faut espérer qu'elle sera définitive, et que nous ne verrons plus de ces changemens réitérés qui sont le plus grand obstacle au bien.

— C'est intervertir l'ordre des temps, que de parler en ce moment des premières retraites qu'a données, cette année, en France, M. l'abbé Rey; mais nous n'avons reçu que ces jours derniers des renseignemens sur ses premiers travaux, et ces renseignemens, quoique tardifs, méritent d'être recueillis. La première retraite s'ouvrit à Embrun, le 20 août, dans la salle dite du Concile. Des ecclésiastiques s'y étoient rendus de toutes les parties du vaste diocèse de Digne, qui comprend toutes les Alpes françoises; le vénérable et pieux évêque de cette ville avoit pris un modeste logement dans les bâtimens du petit séminaire, à l'ancien archevêché d'Embrun, dont une partie est occupée par le tribunal et par la gendarmerie. Le prélat a suivi tous les exercices avec une régularité qui a contribué au succès de la retraite. Tous les soirs, après les discours, on se rendoit processionnellement, en habit de chœur, à l'ancienne métropole, en chantant le *Miserere*. Les fidèles accouroient sur le passage de la procession et à l'église, pour voir cette imposante réunion de prêtres de tout âge, et pour joindre leurs prières à celles de ces dignes ministres. Le 25 août, jour de saint Louis, le clergé se rendit processionnellement à la métropole, où se trouvoient réunis les fonctionnaires et les fidèles. M. l'évêque de Digne officia pontificalement. Après l'Evangile, M. l'abbé Rey prononça son beau discours sur le sacerdoce, avec un exorde particulier pour la circonstance. Nous suspendons pour quelques instans, dit-il, la religieuse austérité de notre sainte retraite; pour venir partager avec vous l'allégresse commune, offrir tous ensemble nos hommages à un saint Roi, et réunir aussi nos vœux pour ses augustes enfans. M. Rey exprima très-bien tous les sentimens des bons François pour cette royale famille, que tant de qualités doivent nous rendre chère. Ce

discours tint lieu de celui que l'orateur a coutûme de donner à la fin des retraites pastorales. M. l'abbé Rey fut même forcé de partir de grand matin le mardi 27, jour de la clôture, pour se rendre à Viviers, où il devoit recommencer ces pieux exercices. De Viviers, il est allé, pour le même objet, à Valence et à Montpellier, et nous savons que, dans cette dernière ville, le clergé étoit encore réuni pour la cérémonie de la clôture, quand M. Rey montoit en voiture pour arriver à Paris, où il étoit attendu. On conçoit à peine qu'il ait pu suffire, dans un court espace de temps, à des retraites si voisines les unes des autres, et séparées par des voyages rapides et fatigants.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi a érigé la succursale de Saint-Louis de Montferand, emton du Cardon-Blanc, en cure de seconde classe. S. M. a ajouté à cette faveur le don d'une somme de 1000 fr. pour les réparations de l'église de cette commune, où chaque année M. le comte de Peyronnet alloit passer le temps des vacances. Cette ordonnance a été provoquée par le rapport de M^r. le garde des sceaux.

— S. A. R. Monsieur a donné, le 4 de ce mois, à son retour de Compiègne, une somme de 500 fr. pour les pauvres, à M. le sous-préfet de Senlis.

— S. A. R. M^{me}. la duchesse de Berzi, s'étant arrêtée quelques instans dans la paroisse de Gif, s'est informée avec beaucoup de bonté des produits et des ressources de cette paroisse, et a remis entre les mains du maire un secours pour les pauvres.

— Au départ de la chaîne des galériens de Bicêtre, qui a eu lieu le 8 de ce mois, M. l'inspecteur-général des prisons a fait distribuer aux condamnés une somme que M^r. l'archevêque d'Arles lui avoit remise à cet effet.

— Une ordonnance royale, du 9 octobre, supprime la place de secrétaire-général du ministère des finances, et nomme M. Cornet-d'Incourt directeur de l'administration des contributions directes au même ministère. D'après une autre ordonnance, du même jour, il sera établi, à dater du 1^{er}. janvier prochain, deux percepteurs des contributions directes dans chacun des douze arrondissemens de Paris. Ces percepteurs seront nommés par le ministre des finances.

— M. le ministre des affaires étrangères vient de faire remettre à M. le comte de Marcellus, par ordre de S. M., un superbe exemplaire de l'*Iconologie grecque et romaine*. Le Roi a voulu, par ce magnifique présent, récompenser la fidélité, le dévouement et les connoissances profondes et variées de ce loyal député.

— L'ex-général Sarrazin, condamné, en 1819, à dix ans de travaux forcés, pour crime de bigamie, par la cour d'assises de Paris,

vient d'obtenir du Roi remise pleine et entière du surplus de la peine par lui encourue.

— Le Roi vient de commuer en six mois de détention simple la peine infamante des fers à laquelle un conseil de guerre avait condamné un jeune soldat, nommé Lhérisson, pour avoir violé la consigne au cordon sanitaire. Ce jeune homme appartient à une famille connue à Bordeaux par une conduite sans reproche, et par son dévouement aux Bourbons. Les plus augustes personnages et M. le garde des sceaux ont intercédé pour lui auprès du Roi.

— MM. Lafitte, Foy et Kératry ont adressé une plainte à M. le garde des sceaux contre M. Maggia, procureur-général à Poitiers. Nous souhaitons plus que ces messieurs qu'il soit bien prouvé que le ministère public avait tort. Une grande batterie de Mémoires va soutenir cette attaque.

— Les sieurs Gobert, Desmasores, L'écrivain et Moïteron, accusés d'avoir vendu des gravures obscènes, ont comparu, le 8, devant le tribunal de police correctionnelle. Après les plaidoieries respectives du ministère public et des avocats, la cause a été remise à huitaine pour prononcer le jugement. Le même tribunal a renvoyé de la plainte l'auteur et l'imprimeur d'une brochure intitulée : *Quelques Réflexions sur la Trahison*. L'éditeur et l'imprimeur des *Miroirs* ont été également acquittés.

— Le tribunal de police correctionnelle a condamné à quinze jours de prison le nommé Guillaume Guisnier, qui avait proféré des cris séditieux.

— On dit que les colonels Fabvier et Denzel sont soupçonnés d'avoir pris part au complot qui avait pour but de faire évader le Bicêtre les quatre condamnés à mort dans l'affaire de La Rochelle.

— Il vient de paraître dans le journal officiel de l'Angleterre un article fort important qui dissipe les bruits que l'on avait répandus sur les intentions du ministère. Le cabinet de Saint-James désapprouve hautement l'état actuel de l'Espagne. Le repos de l'Europe et l'intérêt de ce malheureux royaume exigent un autre ordre de choses. Le roi est prisonnier de la faction qui a saisi le pouvoir, et la révolution espagnole présente des symptômes non moins menaçans que la révolution française. Cet article montre partout le désir qu'éprouve le cabinet anglais de s'unir étroitement avec le ministère français.

— Berion, arrivé sur l'échafaud, a crié deux fois : *Vive la liberté!* il n'a point cependant refusé les secours de la religion. Caffé paraissoit écouter son confesseur lorsqu'il s'est donné la mort. Jaglin et Saugé ont subi leur jugement à Thouars, le 7 à midi et demi. La plus grande tranquillité a régné dans cette ville. Jaglin a montré le plus grand repentir, et est mort chrétiennement. En montant sur l'échafaud, il a crié : *Vive le Roi!* Saugé, au contraire, a crié : *Vive la liberté! vive la république!*

— Le tribunal de police correctionnelle de Caën a condamné, le

4 de ce mois, à quinze jours de prison, 100 fr. d'amende et aux dépens, le sieur Lemaréchal, marchand et hôtelier en cette ville, pour avoir exposé en vente des bretelles tricolores.

— On croit que les sieurs Lalande et Baudrillet, qui avoient été arrêtés avec Berton, seront transférés prochainement, soit à Saumur, soit à Angers, pour subir la procédure qui leur sera particulière. Il paroît que Fradin, Ledea et Ricques, tous trois médecins, subiront leur détention dans les prison de Fontevault.

— Un Anglois, M. Bowring, qui se rendoit à Londres, vient d'être arrêté à Calais par dépêche télégraphique.

— M. le ministre de la marine est arrivé à Saint-Malo, le 2 octobre. Il a visité les remparts et le château; S. Exc. s'est ensuite rendue à Saint-Servan, où elle a inspecté les établissemens maritimes. Le curé de Saint-Servan, à la tête de son clergé, l'a invitée à visiter son église, où l'on a chanté le *Domine, salvum fac*. Le ministre est arrivé à Brest, le 4.

— Le quartier-général de la 11^e. division militaire a reçu l'ordre de presser son arrivée à Bayonne. M. le comte d'Autichamp et tout l'état-major ont dû arriver, le 7, dans cette ville, ainsi qu'un maréchal de camp, qui doit prendre le commandement de la place. Le 3, on a déchargé huit bâtimens de transport chargés de canons, de projectiles, d'affûts, etc. On en attendoit un pareil nombre, qui étoit retardé par les vents contraires. Depuis la levée du lazaret, on voit arriver sur la frontière françoise un nombre prodigieux d'Espagnols de toutes les classes qui fuient leur patrie. Le 2 octobre, quatorze religieux Françoisais sont venus chercher un asile à Bayonne. Les nouveaux corps d'observation jouiront du supplément de solde qui avoit été accordé au cordon sanitaire.

— On va élever à Sedan, sur la place de Turenne, un monument à la mémoire de ce maréchal, un nouvel Hôtel de Ville, un Palais de Justice et des prisons. Le 29 septembre, M. le préfet des Ardennes et M. le maréchal de camp commandant le département, ont posé la première pierre de l'Hôtel de Ville et du monument de Turenne.

— Les individus qui troublèrent la tranquillité publique à Nantes, le 26 août, par des actes de rébellion, viennent d'être condamnés par le tribunal de police correctionnelle de cette ville; savoir, Carabœuf, à un mois de prison et 16 fr. d'amende; Polo, à quarante jours de prison et 200 fr. d'amende; Hignard, à un mois de prison et 100 fr. d'amende; Mabon et Victor Mangin, chacun à quinze jours de prison et 100 fr. d'amende.

— M. Lalanne, assesseur du juge paix de Tartas (Landes), qui, en 1769, avoit été reçu et guéri à l'hospice d'Auxonne, a fait à cet établissement un don de 900 fr., et un autre de 100 fr. en faveur de la Sœur Borthon, qui, après lui avoir prodigué les soins les plus assidus, lui fit présent de 6 fr.; à sa sortie de l'hospice, pour l'aider à faire son voyage. Cette respectable Sœur étant décédée, les 100 fr.

ont été, selon l'intention du donateur, répartis entre les autres Sœurs de Charité de cet hospice.

— Par un décret du roi de Naples, en date du 12 septembre, M. Charles Rosini, évêque de Pouzzoles, est nommé à la place qui vient d'être créée de président de l'Université. Ce prélat est de plus président de droit de la commission inquisitoriale des livres qui viennent de l'étranger. Il préside encore une autre commission proposée à l'index des livres qui doivent être entièrement prohibés, ou qu'on ne peut avoir sans permission.

— Le consul d'Autriche à Vittoria avoit été incarcéré, il y a quelque temps; on vient de violer encore le droit des gens à Madrid. Une troupe de furieux pénétra dans les écuries de l'hôtel du nonce de S. S., et voulut forcer un domestique à crier: *Vive la constitution, ou la mort!* Celui-ci se sauva dans les appartemens du nonce, et y fut poursuivi par ces furieux, qui l'auroient immolé, si le commandant du poste voisin ne fut accouru avec la force armée. Cette violation de l'hôtel d'un ambassadeur donnera sans doute lieu à de vives et de justes plaintes de la part du nonce. M. de San-Martin, ancien chef politique de Madrid, a été arrêté, le 4 de ce mois, sur la réquisition du procureur du roi. Il paroît compris dans l'affaire des gardes, et dans les évènements du mois de juillet. La fièvre jaune s'est déclarée, le 21 septembre, au port Sainte-Marie et à Cadix.

— Les souverains et les ministres sont partis de Vienne pour Vérone, le 2 de ce mois. L'empereur Alexandre est attendu à Vérone, du 16 au 17 de ce mois. On croit que les deux empereurs feront ensemble le voyage de Rome, où le palais de Venise est disposé pour la réception de leurs majestés.

— M. de Tatitscheff vient d'être nommé ambassadeur de Russie près la cour d'Autriche, avec un traitement de 300,000 fr. M. de Leheltern, ministre d'Autriche en Russie, a été promu en même temps au rang d'ambassadeur, avec un traitement correspondant.

— D'après un ordre de l'empereur de Russie, la commission de culte et d'instruction publique de la Pologne a fait insérer dans les gazettes la bulle du Pape, du 24 juin, contre les associations secrètes des *carbonari*.

— Le prince royal du Brésil a donné, le 1^{er} août, un décret d'après lequel les troupes qui arriveront du Portugal seront à l'avenir traitées en ennemis.

Le 25 août dernier, on a célébré, à Genève, la fête dite de la Navigation. Les membres du gouvernement y ont assisté, et on n'a rien omis pour donner de l'éclat à la cérémonie. Il n'y auroit là rien de fort extraordinaire, et nous laisserions MM. de Genève célébrer paisiblement leurs fêtes, si leur joie

étoit vraiment paisible. Il leur est bien permis de chanter, sans doute, mais non d'insulter leurs voisins et leurs compatriotes. Comment se fait-il que, dans une fête publique, en présence des autorités, on ait débité des couplets pleins d'intolérance et d'outrages contre les catholiques? Comment cette ville, qui est environnée de puissances catholiques, qui a reçu d'elles des témoignages de bienveillance et de protection, qui compte plusieurs milliers de catholiques dans son sein, se permet-elle d'insulter publiquement à leur croyance? On a chanté, à la fête du 25 août, des couplets sur la devise de Genève : *Post tenebras lux*. Il y avoit peut-être moyen de faire, sur un pareil sujet, des vers inoffensifs; mais les chanteurs se sont donné carrière sous le rapport politique comme sous le rapport religieux. Ils opposent la liberté dont on jouit à Genève avec l'état des pays où *l'esclave enchaîné d'un tyran reconnoît l'empire*. Et à qui en veulent donc ces messieurs? Il est donc autour d'eux des *tyrans* et des *esclaves*? Voilà qui est poli! Nous avons vraiment là d'aimables alliés! Diront-ils qu'ils ont voulu parler des *esclaves* de l'Afrique et des *tyrans* de l'Asie? Cette explication seroit plus douce; mais les Genevois ne vont guère en Afrique et en Asie, et le compliment a l'air de s'adresser à des *esclaves* et à des *tyrans* moins éloignés. Grand merci à ces honnêtes républicains, qui parlent avec tant d'aménité des souverains qui les environnent et des sujets de ces souverains : c'est absolument le style délicat des révolutionnaires de 1793. Une autre strophe rappelle non moins heureusement le langage et le ton de cette riante époque :

Le monde, au Pape abandonné,
De l'erreur arpenoit la route;
Sottement encapuchonné,
Le monde entier n'y voyoit goutte.
Tout à coup l'esprit genevois
D'un rayon céleste l'éclairé;
Le Pape en tremble, et cette fois
Après l'ombre vient la lumière.

Nous avons cité le couplet en entier, pour montrer quel est le sel, la grâce, la modestie de MM. de Genève. Que quelque petit poète protestant, quelque jeune ministre se fussent permis de composer ces plates plaisanteries et de les chanter dans une réunion privée, cela eût montré aussi peu de modéra-

tion que de goût; toutefois cela auroit été sans conséquence : mais que de pareilles insultes soient chantées dans une fête publique, devant les membres du gouvernement, qui le souffrent, c'est un oubli de toutes les convenances qui a droit de nous étonner. Pourtant on ne s'est pas contenté de chanter les couplets, on les a imprimés, et la *Feuille d'avis* du 28 août les annonce sous le nom de *couplets patriotiques*, et dit qu'ils ont été mis en musique par M. Coste, et qu'on les trouvera chez lui, rue de la Côte, n^o. 213, avec ou sans accompagnement de violon. Ainsi, il étoit impossible de donner plus de publicité à cette fade et grossière plaisanterie. Bords catholiques de Genève, voilà les douceurs qu'on vous adresse : vous ne vous en vengerez, sans doute, que par le mépris ; et c'est, en effet, le seul sentiment qu'inspire cette boutade intolérante et républicaine. Plaignons les lumières qui inspirent tant d'acreté et d'orgueil, et félicitons ceux qui ne sont point obligés de vivre avec des voisins dont la joie est si amère, et dont les fêtes sont des outrages.

On a publié le reste de l'édition des *OEuvres choisies de Bossuet* (en 23 vol. in-12), dont nous avons successivement annoncé 15 volumes. Les 12 qui ont paru récemment sont les tomes V—XIV et XXII et XXIII. Ils contiennent les *Sermons*, qui font 6 volumes ; les *paucyriques*, qui en font un ; les *Discours pour les professions religieuses*, qui en font un ; les *Oraisons funèbres* un ; l'*Exposition de la doctrine de l'église catholique* et la *Conférence avec Claude*, qui sont réunis dans un volume ; la suite de la *Politique, tirée de l'Écriture sainte*, et le *Discours sur l'Histoire universelle*.

On a suivi pour ces divers ouvrages les corrections et augmentations faites à la grande édition in-8^o. donnée à Versailles, et qui est un monument élevé à la gloire de Bossuet. On a inséré même quelques-uns des avertissemens de cette édition in-8^o. Cette petite édition offre donc en raccourci une image de la première : elle contient ce que Bossuet a laissé de plus important et de plus utile, et ce qui convient le mieux, soit aux gens du monde, soit aux ecclésiastiques qui ont peu de loisir.

On sait que l'*Histoire de Bossuet*, par M. le cardinal de Bausset, a été imprimée dans le même format. Elle forme 4 volumes, qui, joints aux 23 volumes des *OEuvres*, offrent une collection précieuse par son objet, et commode par son format (1).

(1) Les *OEuvres choisies*, 23 vol. in-12 ; prix, 40 fr. L'*Histoire de Bossuet*, 4 vol. in-12 ; prix, 10 fr. A Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.



Correspondance d'un Maçon avec son Curé, avec des Notes et des Pièces justificatives (1).

Un fait arrivé dans une petite ville du diocèse de Lyon a donné lieu à cet écrit. Un particulier étant mort, au mois de mai de l'année dernière, les franc-maçons voulurent lui faire des obsèques à leur manière, sans le porter à l'église. On empêcha ce scandale avec d'autant plus de droit qu'il n'étoit pas certain que le défunt eût été franc-maçon, et qu'il étoit notoire, au contraire, qu'il avoit désiré et reçu à la mort les derniers secours de la religion. Le *Grand-Orient* se plaint du curé, qui fut trouvé irrépréhensible en cette affaire; cependant ce pasteur ayant été accusé d'être franc-maçon lui-même, crut devoir s'expliquer nettement à cet égard, dans un de ses prônes, et signala le danger de ces associations mystérieuses que l'Eglise a réprouvées plus d'une fois; et qui sont justement suspectes, non-seulement aux bons fidèles, mais encore aux amis du bon ordre et de la monarchie. Les maçons se crurent insultés; en conséquence un d'eux écrivit au curé; celui-ci répondit. De là une correspondance qui produisit huit lettres pour et contre, entr'autres; un Mémoire du curé, en date du 2 septembre de l'année dernière. Le pasteur y traitoit la matière avec quelque étendue, et exposoit les motifs de sa conduite, ainsi que les fondemens de son opinion sur la maçonnerie. On ne lui fit que des réponses assez courtes et insignifiantes, et néanmoins il fut étonné de voir publier

(1) In-8^o. A Lyon, chez Guyot; et à Paris, chez Adr. Le Clerc, au bureau de ce journal.

bientôt après toute la correspondance, quoiqu'elle eût dû rester secrète, et qu'il fût peu délicat, ce semble, de l'imprimer sans son aveu.

Ce manque de procédés a autorisé M. le curé à faire aussi une édition de cette *Correspondance*, en y joignant des notes, des pièces justificatives, et un précis des circonstances qui ont donné lieu à ces lettres. Parmi les notes, il y en a de plus ou moins développées sur l'origine de la maçonnerie, sur ses principes, sur ses divers grades, sur le serment qui y est en usage, sur les grands personnages qu'on prétend faire partie de cette société. Ces notes paroissent être de M. le curé lui-même, et tendent à fortifier les raisons qu'il avoit déjà données dans ses lettres. Les pièces justificatives qui se trouvent à la fin sont les bulles de Clément XII, de Benoît XIV et de Pie VII, contre les sociétés de francs-maçons, quelques Mandemens d'évêques, et un avis de docteurs de Sorbonne. Ces autorités sont sans doute plus imposantes que les suffrages de quelques ennemis de la religion, ou de gens indifférens et frivoles, tels qu'il ne s'en rencontre que trop dans le monde, où la grande affaire paroit être de se procurer à tout prix des amusemens et des distractions.

Nous n'établirons point de comparaison entre les lettres du pasteur et celles du maçon ; on s'apercevra aisément que celui-ci n'est, ni un logicien bien exact, ni un écrivain bien exercé. Il auroit mieux fait sans doute de vaquer aux soins de son état que de se lancer dans une carrière à laquelle ses occupations ne l'ont pas préparé, et d'entreprendre la défense d'une cause difficile à soutenir. Quant aux lettres du curé, elles sont telles qu'il convenoit à son caractère, et elles sont à la fois solides et modérées. En combattant la maçonnerie en général, l'auteur montre pour les maçons, et pour son paroissien en particulier, l'indul-

gence d'un pasteur charitable. Sa brochure est digne d'attention par la réunion qu'elle offre de réflexions, de faits et de pièces sur la même matière. Les francs-maçons pénètrent partout; ils ont aujourd'hui des loges ou des associés dans les plus petites villes, et il est du devoir des pasteurs de prémunir leurs ouailles contre les dangers d'une séduction qui les environne de toutes parts.

Quelques indices nous feroient croire que la ville où sont arrivés les faits ci-dessus, et où les lettres ont été écrites, est Tarare, dans le diocèse de Lyon; il paroît que les maçons avoient quelque crédit dans cette ville; et nous apprenons par la gazette de Lyon qu'ils ont excité l'attention de l'autorité. Le 1^{er}. octobre dernier, un commissaire de police de Lyon s'est transporté à Tarare, par ordre du préfet, et, assisté de l'adjoint, du commissaire et de la gendarmerie de la ville, il a saisi les listes, registres, papiers et attributs d'une loge qui suivoit, disoit-on, le rit de *Misraïm*. Il est à croire que les maçons de Tarare seront encore plus sensibles à cet argument là qu'à ceux de M. le curé, dont cependant cet incident justifie la prévoyance et l'élégance pour ces mystérieuses réunions.

NOUVELLES ECCLESIASTIQUES.

ROME. Le 27 septembre au matin, le souverain Pontife a tenu un consistoire secret, dans lequel ont été promus aux églises vacantes les prélats ci-après nommés, savoir:

Au patriarcat d'Antioche, M. Laurent Mattei, patrice romain, de la famille des princes de ce nom, chanoine de Saint-Jean de Latran; à l'archevêché de Sassari, en Sardaigne, M. Charles-Thomas Arnasio, chanoine-cure de la métropole de Turin; à l'archevêché de Zara, en Dalmatie, Joseph Noyak, recteur du séminaire épiscopal de Budweis, en Bohême; à l'archevêché de Saint-Jacques de Compostelle, en Espagne, M. Jean Gaccia Benito, transféré de l'évêché de

Tuy; à l'archevêché de Nazianze *in part.*; M. Jacques-Philippe-Franconi, patrice génois, destiné nonce en Portugal.

Et pour les évêchés, dans l'Etat de l'Eglise, à l'évêché de Fabriano et Matelica (unis), M. Pierre Balducci, transféré de l'évêché de Sarsine; à l'évêché de Pesaro, M. Octave Zollio, chanoine de Rimini;

En France, à l'évêché d'Amiens, M. Jean-Pierre de Gallien de Chabons, du diocèse de Grenoble, qui avoit été élu évêque du Puy, en 1817; à l'évêché de Limoges, M. Jean-Paul-Gaston de Pins, né à Castres, qui, à la même époque, avoit été préconisé évêque de Béziers; et à l'évêché de Nantes, M. Joseph-Michel-Jean-Baptiste-Paul-Augustin Micolon de Guérines, vicaire-général de Clermont;

À l'évêché d'Annecy, en Savoie, M. Charles-François de Thollas, grand-vicaire du diocèse de Chambéry; à l'évêché de Iésina, en Dalmatie, Jean Scacoz, grand-vicaire de Trau; à l'évêché de Sgorbe, en Espagne, M. Vincent Ramos de Garcia, grand-vicaire de Cadix; à l'évêché de Germanicopolis, *in part.*, avec la coadjutorerie de Ratisbonne, et la succession future à ce siège, M. Jean-Michel Sailer, chanoine de Ratisbonne; et à l'évêché de Tamaco, aussi *in part.*, M. Nicolas Manugiewicz, chanoine de Varsovie.

— Le 26 septembre, M. le cardinal Jules Gabrielli, des princes de ce nom, cardinal-prêtre du titre de Saint-Laurent *in Lucina*, est mort après une longue maladie organique. S. Em. étoit né à Rome, le 20 juillet 1748, et avoit obtenu le chapeau dans le consistoire du 23 février 1801.

— Le même jour, M. le duc de Laval-Montmorency, nouvel ambassadeur de S. M. T. C. près le saint Siège, est arrivé à Rome.

— S. Em. M. le cardinal Spina, légat de Bologne, se rend au congrès de Vérone comme envoyé du saint Père, et est accompagné dans cette mission par M^{sr}. Mazio, prélat attaché depuis long-temps à la secrétairerie d'Etat pontificale.

— Le 28 août, jour de la fête de saint Augustin, le couvent des Augustins déchaussés de Naples a été rétabli; les religieux ont repris leur habit à la grand'messe, et ont renouvelé leurs vœux au milieu d'un nombreux concours de fidèles qui ont pris part à cet événement.

PARIS. On raconte que, sous Buonaparte, le chef d'un établissement public d'éducation se plaignoit de ce que les cir-

colaires du grand-maître ne rouloient que sur des matières de finances. J'ai reçu vingt lettres, disoit-il ; vous croyez peut-être, qu'il y étoit question de discipline, de morale, de religion, ou au moins d'instruction et d'études : point, toutes parloient d'argent. M. le grand-maître actuel de l'Université étend sa sollicitude sur des objets plus dignes de lui, et ses circulaires roulent sur la partie la plus importante de l'éducation, c'est-à-dire, sur l'esprit qui doit la diriger. S'il a cru, dans sa sagesse, devoir se borner à un petit nombre de changemens dans l'instruction publique, si les circonstances mêmes lui ont imposé cette réserve, il ne néglige rien au moins pour rappeler, à ceux qui dirigent la jeunesse, les obligations attachées à leurs fonctions, et pour leur inculquer la nécessité d'honorer la religion par leurs exemples plus encore que par leurs discours. Sa dernière circulaire aux proviseurs ne sauroit être trop méditée par les maîtres, et il seroit à désirer que tous prissent pour guides les conseils salutaires que leur adresse un prélat d'une si grande autorité.

Paris, 5 octobre.

Monsieur le proviseur, une nouvelle année scolastique vient de s'ouvrir : c'est pour vous le moment d'imprimer à l'établissement dont vous êtes le chef une direction sage et forte, qui, en se faisant sentir tous les jours, assure constamment le maintien des bonnes mœurs et la prospérité des études ; c'est pour moi une occasion toute naturelle de m'entretenir avec vous de ces objets importants de notre commune sollicitude.

Les collèges royaux ont d'abord fixé mon attention ; et, je dois le dire, après un examen approfondi, je suis demeuré convaincu que, s'il en est qui, par le malheur des temps, laissent bien des choses à désirer, il en est aussi qui sont dignes des plus grands éloges, et où la religion honorée, pratiquée, devient la meilleure sauve-garde du zèle des maîtres et de la docilité des élèves.

La discipline des anciens lycées, en appliquant à l'enfance la rigueur des lois militaires, pouvoit bien obtenir une soumission passive ; mais le cœur n'entroit presque pour rien dans les relations des élèves avec leurs chefs, et, plus d'une fois, un ordre apparent cachoit une corruption trop véritable. Telle ne pouvoit être l'éducation donnée dans des maisons

que le meilleur des Rois protège avec une bonté toute paternelle : pour en atteindre le but principal, celui de former les cœurs et de les plier à de bonnes habitudes, il faut un mélange lieureux de douceur et de sévérité, qui puisse les attirer et les contenir tout ensemble : lorsque l'application en est faite dans une juste mesure, les enfans eux-mêmes feroient par sentir que si la bonté est réclamée par leur foiblesse, la fermeté est commandée par leurs véritables intérêts.

Surtout vous veillerez, M. le proviseur, à ce qu'ils ne reçoivent jamais que de louables impressions de tout ce qui les entoure, et vous ferez bien comprendre à tous ceux qui, sous votre direction, sont employés dans l'enseignement, que la décence la plus sévère doit régner dans leurs discours comme dans leur conduite. Malheur, sans doute, à celui qui, dans une profession aussi noble, s'abaisseroit jusqu'à se couvrir de l'odieux et vil manteau de l'hypocrisie ! Mais se pourroit-il rencontrer un seul membre du corps enseignant qui respectât assez peu l'enfance pour se faire un jeu devant elle de ce qu'il y a de plus grave et de plus sacré ! Le droit d'enseigner ne fut jamais celui d'égarer et de corrompre impunément.

En donnant aux études l'essor le plus étendu et le plus brillant, vous ferez en sorte que les professeurs chargés de distribuer à l'enfance les trésors de l'antiquité, accompagnent leurs explications et leurs développemens de ces courtes et salutaires réflexions qui, gravant dans son cœur les saines doctrines, prépareront des François fidèles à leur Dieu, à leur Roi, à leur patrie. C'étoit la méthode des Herson, des Rollin, des Le Beau, dont les exemples révéres et chéris doivent être présens à tous ceux qui suivent la carrière de l'enseignement. Si jamais des doctrines dangereuses étoient professées ou même insinuées dans quelques chaires de votre collège, vous vous efforcerez peut-être en vain d'effacer de si funestes impressions, et vous verriez se perdre tout le fruit de vos pénibles travaux.

Soutenu par l'amour du bien et la douce satisfaction de l'opérer, vous lutterez avec courage contre les désordres et les abus, et vous pouvez croire que les obstacles qui entraveroient votre marche seront aplanis. Ainsi, par l'usage que vous ferez de votre autorité, vous répondrez au vœu de la France, dont le plus cher espoir est remis entre vos mains, et vous remplirez en même temps les intentions d'un monarque pro-

recteur éclairé de la jeunesse et des bonnes lettres, qui, la dernière fois que le conseil royal de l'instruction publique fut admis à lui offrir le tribut de ses hommages, fit entendre ces paroles remarquables : *Souvenez-vous, Messieurs, que c'est un père qui vous a confié ses enfans.*

Recevez, Monsieur le proviseur, l'assurance de ma considération distinguée,

Le grand-maître de l'Université,

Signé, † DENIS, Ev. d'HERMOPOLIS.

— Il y avoit long-temps que M. l'évêque de Troyes n'avoit prononcé son Panégyrique de saint Vincent de Paul. Un grand nombre de personnes désiroient entendre ce discours; et cet été même, sur la fausse nouvelle, donnée par un journal, que le prélat devoit prêcher ce Panégyrique, un dimanche, dans l'église des Incurables, les amateurs, s'y portèrent de tous les côtés. Ils ne seront point, cette fois, déçus dans leur espérance; M. de Boulogne montera en chaire, le lundi 21 octobre, dans la nouvelle chapelle de l'infirmerie de Marie-Thérèse, rue d'Enfer. La fête de sainte Thérèse, patronne de l'établissement, a été remise à ce jour. Les Princesses doivent y assister, et on dit même que ce sont LL. AA. RR. qui ont témoigné le désir d'entendre le Panégyrique de saint Vincent de Paul. On peut croire que l'assemblée sera nombreuse et brillante. Il paroît que le prélat se propose de publier incessamment ce même discours, que beaucoup de personnes regardent comme son chef-d'œuvre : ce sera, sans doute, comme le prélude d'une édition de ses sermons. Le Panégyrique de saint Vincent de Paul n'avoit pas été entendu avant la révolution; il ne fut composé qu'en 1789, et devoit être prêché, cette année, à Saint-Lazare, la fête de saint Vincent de Paul; mais le pillage de cette maison, qui eut lieu peu de jours avant la fête, et les mouvemens tumultueux qui se succédèrent à cette époque dans la capitale, empêchèrent que le discours ne fût prononcé. On l'entendit pour la première fois, à Paris, après la terreur, et on peut se rappeler quelle impression il fit dans un temps où l'on étoit plus avide des beautés de la véritable éloquence, que le mauvais goût de la tribune conventionnelle sembloit menacer d'une dégénération totale.

— L'Eglise, au milieu de ses pertes anciennes et nouvelles, est consolée de temps en temps par des exemples de dévoû-

ment qui étonnent un monde frivole. Nous avons parlé ce printemps de plusieurs jeunes gens qui s'étoient arrachés à une carrière déjà heureusement commencée pour entrer dans le sanctuaire. Une vocation semblable vient d'appeler au séminaire un jeune homme qui jouissoit dans le monde d'une existence brillante. Fils unique, possesseur d'une belle fortune, M. le marquis d'Héricourt pouvoit prétendre à un riche établissement ; et mener, ce semble, une vie heureuse au milieu de l'abondance. Dieu lui a donné d'autres pensées ; ce jeune homme a long-temps réfléchi sur son projet, et s'est même essayé d'avance en fréquentant, l'année dernière, les cours de théologie du séminaire. Enfin il a rompu récemment tous les liens ; il est en ce moment en retraite au séminaire Saint-Sulpice, et a pris l'habit ecclésiastique. M. du Troussel d'Héricourt est d'une famille qui a donné au parlement de Paris plusieurs membres connus par leurs talens et leurs services.

— Une édifiante cérémonie a eu lieu à Saint-Sulpice, le mercredi 9 octobre. Un juif qui demouroit sur cette paroisse, a fait abjuration entre les mains de M. le curé, et a reçu le baptême. On l'appelle M. Mendès d'Acosta, et a reçu les noms d'Antoine-Eugène-Théodoro. Il a eu pour parrain l'ecclésiastique même qui l'avoit instruit, M. l'abbé de V. M. Mendès a fait cet acte de religion de la manière la plus touchante. Il étoit fort attendri, et après le baptême, il a entendu la messe avec de grands témoignages de piété. Il paroît que depuis long-temps il se préparoit à cette démarche. Son changement ne peut guère être attribué à des motifs humains ; M. Mendès jouit d'une fortune considérable, et est dans la maturité de l'âge ; il a 45 ans. Son fils, qui a environ 20 ans, a été aussi instruit et préparé, mais il n'a pas encore reçu le baptême ; on espère cependant qu'il aura la force d'achever ce qu'il avoit si heureusement commencé. C'est même, dit-on, le fils qui, dans l'origine, a contribué à donner au père les premiers doutes sur sa croyance.

— M. l'archevêque de Tours forme, en ce moment, un établissement de missionnaires dans son diocèse, où le besoin de prêtres ne se fait que trop sentir dans les campagnes. M. l'archevêque de Carthage, son coadjuteur, a, dans son dernier voyage dans le midi, obtenu de quelques ecclésiastiques qu'ils vinssent se consacrer aux missions du diocèse de Tours. A leur

tête sera M. l'abbé Donnet, qui faisoit précédemment partie de l'Association des missionnaires de Lyon. Cinq ecclésiastiques se joignent à lui; ils doivent commencer leurs travaux le mois prochain.

— La visite pastorale que M. l'archevêque de Toulouse vient de faire dans le département de l'Arriège, paroît lui avoir donné de justes sujets de consolation. Plus de quatorze mille personnes ont reçu le sacrement de confirmation; les habitans descendoient de leurs montagnes pour se rendre dans les lieux où le prélat devoit passer. Les villes de Pamiers, de Foix et d'Ax lui ont fait un accueil plus distingué; le clergé, les autorités et les fidèles ont rivalisé d'égards et de respects. A Pamiers, M. l'archevêque a retrouvé les mêmes sentimens dont il avoit été touché lors de la mission de 1821. Il a reçu l'abjuration de deux protestans, et a assisté à une cérémonie au Calvaire. M. l'abbé Savv. grand-vicaire, qui accompagnoit M. l'archevêque, a prêché en plusieurs occasions, et le peuple se pressoit pour recevoir la bénédiction du prélat. A Ax, les habitans ont fait éclater leur joie; on sait qu'en 1815, ils avoient donné à un fils de France des preuves de leur dévouement. M. de Clermont-Tonnerre a visité les hôpitaux de Pamiers, de Foix et d'Ax, et a adressé des paroles d'encouragement aux respectables Sœurs de la charité. Le prélat étoit de retour à Toulouse, le 7 octobre, avec MM. Savv. et Laurant.

— Un journal, plein de bienveillance pour le clergé, s'est empressé de parler de l'affaire de l'évêque de Clogher en Irlande, accusé d'un crime honteux, et maintenant poursuivi devant la cour ecclésiastique à Dublin. A la manière dont le journaliste rapporte la nouvelle, on pourroit croire qu'il est question d'un évêque catholique, et il est possible qu'on n'ait pas été fâché de laisser planer le soupçon sur un prélat de cette communion. Le fait est néanmoins que l'accusé est l'évêque anglican de Clogher; il a pris la fuite, et on dit même qu'il est à Paris. La procédure s'instruit à Dublin; on pense que cet évêque sera privé de son titre, et déclaré incapable d'occuper aucune place dans le clergé protestant. L'évêché de Clogher est un des plus riches d'Irlande.

— Nous apprenons qu'on a adressé de Londres à un évêque d'Italie une lettre circulaire portant la date du 29 septembre 1821, avec un *Post-scriptum* du 15 juillet 1822. Elle

est signée de M. l'abbé de La Roche-Aymon, ecclésiastique attaché au parti de la petite église, et que l'on dit chargé de porter les réclamations de ce parti au concile de Hongrie. On se rappelle que nous avons parlé, n°. 835, d'un écrit imprimé à Londres à ce sujet, et souscrit par l'abbé Blanchard, et par dix-neuf autres anti-concordataires. L'abbé de La Roche-Aymon se dit fondé de pouvoir des éditeurs d'un recueil où on a réuni les bulles et brefs de Pie VI sur la constitution civile du clergé, quelques brefs de Pie VII à l'occasion du Concordat de 1801, et les réclamations des évêques non-démissionnaires, en 1803. Il prétend que le souverain Pontife actuel s'est mis en opposition avec son prédécesseur; ce qui a déjà été réfuté plus d'une fois. M. de La Roche-Aymon déclare que lui et ses amis, fermement attachés à la doctrine de Jésus-Christ (comme s'ils l'étoient exclusivement, et qu'ils eussent seuls le dépôt de la foi), n'ont rien de commun avec l'église conventionnelle et concordataire, et il exhorte les évêques à professer de nouveau et solennellement la doctrine exposée par Pie VI, quel que soit leur sentiment sur les Concordats de Pie VII. Ainsi ces pauvres schismatiques cherchent partout des suffrages pour autoriser une séparation insensée; ils échoueront en Italie comme ils ont échoué en Irlande. Repoussés de tous les côtés, ils n'ont pu même obtenir quelque crédit parmi les catholiques d'Angleterre au milieu desquels ils se trouvent. Des rapports authentiques et récents nous apprennent qu'ils y sont sans considération auprès du clergé et des fidèles; l'excès de la folie en est le remède.

— Le nouvel évêque de l'Ohio, dans les Etats-Unis, M. Edouard Fenwich, est arrivé dans son diocèse. Ce prélat a été sacré, le 13 février de cette année, dans le couvent que les Dominicains ont à Sainte-Rose, dans le Kentucky; c'est M. Flaget, évêque de Bardstown, qui a fait la cérémonie, assisté de M. David, évêque de Mauricastre, son coadjuteur. Le mois suivant, M. Fenwich est parti pour son diocèse, et a été accompagné par les pères Wilson, Hill, et par cinq ou six autres Dominicains; ce qui ne laisse pas de faire un grand vide dans la mission du Kentucky. M. l'évêque de l'Ohio a établi son siège à Cincinnati, ville nouvelle, et qui s'accroît chaque jour. Elle est située près de l'Ohio, dans une situation délicieuse, et compte 10,000 à 12,000 habitans. Il y a dans ce nombre une centaine

de familles catholiques, mais peu riches; ce sont principalement des Irlandois et des Allemands. L'église catholique n'étoit encore qu'une espèce de hangard hors de la ville; on songeoit à la rapprocher et à l'agrandir. On ne doutoit point que si cette église étoit plus grande, elle ne fût bientôt remplie. Les habitans sont peu instruits; ils ont beaucoup de préjugés contre les catholiques, mais ils en reviennent aisément. Ils aiment la prédication, et un prêtre catholique qui seroit habile en ce genre auroit certainement de grands succès. Les missionnaires manquent aussi de catéchismes et de livres de piété. L'évêque de l'Ohio et M. Wilson étoient partis de Cincinnati, peu après leur arrivée, pour faire une tournée dans le diocèse, et reconnoître le nombre et la situation des catholiques. M. Hill étoit resté à Cincinnati, et c'étoit lui qui étoit chargé de la congrégation. Il devoit recevoir, cet été, l'abjuration de deux femmes parmi les notables du pays. La plupart des habitans les plus aisés sont presbytériens; mais là, comme en Europe, les protestans ne le sont souvent que de nom. Les Dominicains songeoient à former une église et un couvent sur un terrain qu'on leur avoit donné à 30 milles de Cincinnati; lorsque cet établissement seroit en état, on devoit y rappeler les novices et les jeunes gens qui étoient dans le couvent de Sainte-Rose, dans le Kentucky. Alors la mission de l'Ohio acquerrait plus d'importance; on formeroit des sujets, on établirait des relations, et le zèle des missionnaires multiplierait les conversions, qui commencent déjà de la manière la plus consolante.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Par ordonnance du 17 septembre dernier, le ministre de l'intérieur vient de mettre à la disposition de M. le préfet de la Meurthe une somme de 7150 fr. pour secourir les habitans de Helling et de Walscheid, qui ont le plus souffert des incendies qui ont éclaté cette année dans ces communes.

— S. A. R. Monsieur, informé de la douloureuse et pénible situation où se trouvoit M. le capitaine de Floricourt, chevalier de Saint-Louis, s'est empressé de lui faire parvenir un secours de 300 fr.

— S. A. R. Madame a visité, le 2 de ce mois, les ruines du château de Pierre-Fonds (Oise), et a laissé 200 francs aux pauvres de cette paroisse, qui, instruits de l'arrivée de cette Princesse, s'étoient empressés de réparer les chemins, et d'en pratiquer un dans les pierres pour monter au château.

— S. A. R. M^{te}. le duc d'Angoulême a donné une somme de 500 fr. pour la réparation du clocher de Clairac (Dise), monument remarquable d'architecture gothique, qui tient à la forêt de Lucques. S. A. S. le duc d'Orléans, à qui cette forêt appartient, ainsi que M^{me}. et M^{lle}. d'Orléans avoient déjà remis 500 fr. pour le même objet.

— M. le comte de Goltz, ministre plénipotentiaire du roi de Prusse à Paris, est mort le 13 octobre.

— Il vient de s'opérer de grandes mutations au ministère des finances; un très-grand nombre d'employés, tant supérieurs que subalternes, ont reçu, ou un changement de destination, ou leur retraite.

— On assure que M. Hyde de Neuville est nommé ambassadeur à Constantinople.

— Les sieurs Ledoyen et Marie, marchands d'estampes, ont interjeté appel du jugement rendu contre eux. La cour royale les a condamnés à trois mois d'emprisonnement, et, en outre, Ledoyen à 200 fr. d'amende, et Marie à 100 fr.

— Le tribunal de police correctionnelle a condamné à quinze jours de prison et 16 fr. d'amende, Angélique Rossignol, convaincue de propos offensans envers la personne du Roi.

— M. le procureur du Roi a interjeté appel du jugement de police correctionnelle qui renvoie l'éditeur du *Miroir* de la plainte portée contre lui pour outrages et offenses envers le Roi et la religion.

— Sur le réquisitoire de M. le procureur du Roi, un commissaire de police a saisi le numéro du *Constitutionnel* du 14 de ce mois.

— D'après une lettre insérée dans le journal ministériel de Londres, les colonels Dentzel et Fabvier ont été arrêtés, à leur retour de l'Angleterre, et l'on a trouvé sur eux des papiers de la plus haute importance. L'on assure, dit cette lettre, que leur arrestation donne à la police des traces certaines pour atteindre des conspirateurs d'un rang plus élevé.

— La dépêche télégraphique qui ordonna l'arrestation de M. Bowring à Calais, au moment où il alloit partir pour l'Angleterre, enjoignoit d'envoyer ses papiers à Paris; d'après un second ordre télégraphique, du 11, M. Bowring a été mis au secret. M. le procureur du Roi à Boulogne lui a déjà fait subir deux interrogatoires.

— Par arrêt contradictoire du 9 de ce mois, la cour royale de Dijon a confirmé le jugement du tribunal de police correctionnelle de cette ville qui avoit condamné le sieur Lafontaine à deux mois d'emprisonnement et à 500 fr. d'amende, et Carion, rédacteur responsable du *Journal de la Côte-d'Or*, à trois mois d'emprisonnement et à 3000 fr. d'amende, comme coupables de diffamation envers les ministres du Roi, et notamment envers S. Exc. le ministre de la guerre.

— Les sieurs Sigisbert Lamart, propriétaire-éditeur du journal dit *l'Abécille de la Moselle*, et Nicolas Boquillon, rédacteur de ce journal, auteurs d'un article sur l'ouvrage de M. Kocelin, relatif à l'ar-

restation de Caron, ont été condamnés, le 11 de ce mois, par le tribunal de police correctionnelle de Metz, le premier, en un mois d'emprisonnement et 150 fr. d'amende; le second, à quarante jours d'emprisonnement et 200 fr. d'amende, et tous deux solidairement aux frais.

— L'exécution par effigie de l'arrêt contre les contumaces Pédnet, Manours, Brué, Pégulu, Lacombe, Desbords et Petitjean, a eu lieu, le 4 de ce mois, sur la place publique de Béfort.

— On a saisi à Bordeaux des exemplaires d'un journal libéral l'*Indicateur*.

— Un grand nombre de marchands cités en police municipale, à Dijon, pour infraction à la loi sur l'observation des fêtes et dimanches, ont été condamnés à l'amende.

— Deux monumens vont s'élever, l'un à Savenay, et l'autre à Léger; le premier sera consacré aux Vendéens morts à la bataille de Savenay, l'autre à la glorieuse mémoire du général Charette.

— Le conseil-général du Rhône a voté les fonds nécessaires à la fonte de la statue de Louis XIV, et de monument embellira avant peu la place où il doit être élevé.

— On va élever au centre de la Corse, dans le canton d'Orezza, une fontaine qui portera le nom de S. A. R. Mr. le duc de Bordeaux, et qui recevra les eaux minérales de ce lieu. S. A. R. Monsieur a fait remettre une somme de 1000 fr. pour être consacré à cette destination.

— Le ministre de la marine est arrivé, le 3, à Brest. Dès le lendemain, et les jours suivans, S. Exc. a fait l'inspection des nombreux établissemens maritimes de cette ville. Le 6, elle a posé la première pierre de la caserne de Monsieur, qui va être construite au château, et celle de l'hôpital de la marine, incendié en 1776, dont la construction étoit désirée depuis si long-temps. Elle a ensuite visité le baigne et les hôpitaux. Le ministre a paru généralement satisfait des efforts faits dans toutes les parties pour améliorer le service, ainsi que du bon esprit manifesté par la marine et les habitans.

— L'autorité vient de faire disparaître, à Bordeaux, les inscriptions qui rappeloient les noms donnés à certaines rues dans les jours de la révolution, et qui étoient dignes de cette triste époque.

— Il est arrivé à Perpignan des détachemens de gendarmes à cheval, que des officiers de la même arme sont chargés d'organiser. Ils doivent être employés pour la police et la correspondance auprès du corps d'observation des Pyrénées.

— M. le lieutenant-général comte d'Autichamp, suivi de tout l'état-major de la 1^{re} division militaire, est arrivé, le 8, à Bayonne pour y établir son quartier-général. Un envoyé du roi de Saxe est passé dans cette ville, le 4; il se rend à Madrid pour demander le retour de la reine d'Espagne dans sa famille, afin d'y rétablir sa santé.

— Le roi d'Espagne a demandé, dans son di cours prononcé, le 6, à l'ouverture des cortès, qu'il soit pris des mesures énergiques contre la Catalogne, l'Arragon et les autres provinces frontières. L'Espagne

doit prendre une attitude importante et vigoureuse en Europe. Le roi termine en demandant un code militaire et un code criminel.

— On a mis, en Espagne, le séquestre sur tous les biens appartenans à M. Jacques Creux, évêque de Minorque, élu archevêque de Tarragona, et membre de la régence:

— M. le comte d'Agliano, vice-roi de Sardaigne, a donné sa démission, et retourne à Turin.

— Le corps des officiers prussiens a voté en faveur des descendans du comte de La Rochejacquelein deux beaux candélabres en marbre, de neuf pieds de hauteur.

— Le roi de Suède a fait l'ouverture de la diète norvégienne, le 20 septembre.

— Il y a eu de nouveaux mouvemens à Saint-Domingue. Le général Romain, créature de Christophe, avoit formé un complot contre le président Boyer. Il a été tué en se défendant contre les personnes chargées de l'arrêter. Un agent de Romain a été fusillé. Il règne encore une fermentation sourde dans l'île.

D'après une ordonnance royale, du 9 de ce mois, les collèges électoraux d'arrondissement de la seconde série, et le collège électoral du département des Basses-Alpes, sont convoqués pour le 13 novembre. Les collèges départementaux se réuniront le 20 du même mois. Les listes électorales seront définitivement closes le 4 novembre.

A cette ordonnance sont joints deux tableaux indiquant les villes où se réuniront les collèges, et le nombre de députés qu'ils auront à nommer; en voici le relevé:

TABLEAU, N^o. I. — *Collèges d'arrondissemens qui n'ont qu'un député à nommer.*

AIS. 1^{er}. arrond. Bourg, 2^e. Trevoix, 3^e. Belley. — CÔTE-D'OR. 1^{er}. arrond. Brives, 2^e. Ussel. — FINISTÈRE. 1^{er}. arrond. Brest, 2^e. Morlaix, 3^e. Châteaudun, 4^e. Quimper. — GARD. 1^{er}. arrond. Nîmes, 2^e. Alais, 3^e. Uzès. — INDRE. 1^{er}. arrond. Châteauroux, 2^e. Lachâtre. — LAINES. 1^{er}. arrond. Mont-de-Marsan, 2^e. Dax. — LOIRE. 1^{er}. arrond. Montbrison, 2^e. Roanne, 3^e. Saint-Etienne. — MANCHE. 1^{er}. arrond. Saint-Lô, 2^e. Avranches, 3^e. Coutances, 4^e. Valognes. — MOSELLE. 1^{er}. arrond. Briey, 2^e. Thionville, 3^e. Metz, 4^e. Sarreguemines. — NIÈVRE. 1^{er}. arrond. Nevers, 2^e. Cosnes. — NORD. 1^{er}. arrond. Dunkerque, 2^e. Hazebrouck, 3^e. Lille, 4^e. Maubeuge, 5^e. Cambrai, 6^e. Douai, 7^e. Valenciennes. — HAUTE-SAÛNE. 1^{er}. arrond. Gray, 2^e. Vesoul. — SARTHE. 1^{er}. arrond. le Mans, 2^e. Mamers, 3^e. la Flèche, 4^e. Saint-Calais. — SEINE-ET-MARNE. 1^{er}. arrond. Meaux, 2^e. Coulommiers, 3^e. Melun. — TARN-ET-GARONNE. 1^{er}. arrond. Montauban, 2^e. Castel-Sarrasin. — VENDÉE. 1^{er}. arrond. Bourbon-Vendéc, 2^e. Fontenay, 3^e. les Sables.

TABLEAU, N^o. II. — *Collèges départementaux qui ont un ou plusieurs députés à nommer.*

AIN. Bourg, 2 députés. — CORRÈZE. Tulle, un député. — FINISTÈRE. Quimper, 2 députés. — GARD. Nîmes, 2 députés. — INDRE. Châteauroux, 1 député. — LANDES. Mont-de-Marsan, 1 député. — LOIRE. Montbrison, 2 députés. — MANCHE. Saint-Lô, 3 députés. — MOSELLE. Metz, 3 députés. — NIÈVRE. Nevers, 2 députés. — NOAN. Lille, 4 députés. — HAUTE-SAÛNE. Vesoul, 1 député. — SARTHE. Le Mans, 3 députés. — SEINE-ET-MARNE. Melun, 2 députés. — TARN-ET-GARONNE. Montauban, 2 députés. — VENDÉE. Bourbon-Vendée, 2 députés.

Noms des présidens pour présider les collèges électoraux de département et d'arrondissement.

AIN. Collège de département: M. Dudon, député sortant; 1^{er}. arrond. M. Durand de Chiloup, maire de Bourg; 2^e. M. Lévis de Monthriant, député sortant; 3^e. M. Compagnon de la Servette, membre du conseil général.

ALPES (BASSES). Coll. de dép. M. Miculle, receveur-général à Angers.

CORRÈZE. Coll. de dép. M. de Noailles, ministre d'Etat; 1^{er}. arrond. M. de Parol, député sortant; 2^e. M. d'Ambrageac, député sortant.

FINISTÈRE. Coll. de dép. M. de la Prunlaye, maréchal-de-camp; 1^{er}. arrond. M. de Gourdon, vice-amiral; 2^e. M. le Dixez Pensurun, député sortant; 3^e. M. de Signy, ingénieur; 4^e. M. de Gourcuff, négociant.

GARD. Coll. de dép. M. de Calvière, député sortant; 1^{er}. arrond. M. de Bicard, avocat-général; 2^e. M. Brigaud de Montpezat, secrétaire-général de la préfecture; 3^e. M. de Vogué, député sortant.

INDRE. Coll. de dép. M. le marquis de Rivière, pair de France; 1^{er}. arrond. M. Moreau-Lucas, président du tribunal de Châteauroux; 2^e. M. Coffin de Souvigny, maire du Blanc.

LANDES. Coll. de dép. M. le marquis d'Angosse, pair de France; 1^{er}. arrond. M. du Lyon, membre du conseil général; 2^e. M. Desperiers, député sortant.

LOIRE. Coll. de dép. M. le marquis de Talaru, pair de France; 1^{er}. arrond. M. de Pommerol, député sortant; 2^e. M. Desvernay des Arbres, du conseil-général; 3^e. M. Guérin.

MANCHE. Coll. de dép. M. de Rergorlay (Louis), député sortant; 1^{er}. arrond. M. Yver, ancien député; 2^e. M. Leinoine Desmarres, négociant; 3^e. M. Louvel de Montceaux, maire de Contrières; 4^e. M. Avoine de Chantereyne, député sortant.

MOSELLE. Coll. de dép. M. de Wendel, député sortant; 1^{er}. arrond. M. Durand, ancien conservateur des forêts; 2^e. M. Ducherray, député sortant; 3^e. M. de Turmel, député sortant; 4^e. M. de Hausen, député sortant.

NIÈVRE. Coll. de dép. M. le duc de Damas, pair de France; 1^{er}. arrond. M. Chabról de Chaméane, député sortant; 2^e. M. Clément, maréchal-de-camp, ancien député.

NORD. *Coll. de dép.* M. de Jumillac, lieutenant-général; 1^{er}. arrond. M. Coffin-Spins, adjoint à la mairie de Dunkerque; 2^e. M. de Béthias, député sortant; 3^e. M. de Bully, payeur du département; 4^e. M. Potreau d'Hancardrie, député sortant; 5^e. M. de Sainte-Aldegonde (Charles), ancien député; 6^e. M. Coteau, adjoint à la mairie de Cambrai; 7^e. M. Durand d'Elecout (Georges-Louis); 8^e. M. Merlin de Beau-renier, chef de légion de la garde nationale.

SAÛNE. (*HAUTE*). *Coll. de dép.* M. Bressand de Raze, député sortant; 1^{er}. arrond. M. Brussat; 2^e. M. Galmiche, député sortant.

SARTHE. *Coll. de dép.* M. le marquis de Vibraye, pair de France; 1^{er}. arrond. M. de Boiscléreaux, député sortant; 2^e. M. de Coutard, lieutenant-général; 3^e. M. de la Bcuillerie, député sortant; 4^e. M. le Pesant de Bois Guilbert, du conseil général.

SEINE-ET-MARNE. *Coll. de dép.* M. le marquis d'Orvilliers, pair de France; 1^{er}. arrond. M. Picault, conseiller de préfecture; 2^e. M. Huerne-de-Pommeuse, député sortant; 3^e. Rolland d'Erceville, député sortant.

TARN-ET-GARONNE. *Coll. de dép.* M. de Bellissen, député sortant; 1^{er}. arrond. M. de Pressac (Jean-François), officier supérieur. 2^e. M. de Gouigue, député sortant.

YONNE. *Coll. de dép.* M. le duc de Fitz-James, pair de France; 1^{er}. arrond. M. Guérin, vice-président du tribunal de Bourbon; 2^e. M. Joffion, médecin; 3^e. M. de Semaisons, député.

Institutiones theologicae, auctore Fr. L. Br. Liebermann; tom. III. Mayence, 1822, in-8^o.

Ce volume est la continuation d'un cours complet de théologie dont nous avons déjà annoncé les premiers volumes. Le premier parut en 1819, et contenoit des prolégomènes sur toute la théologie, et une démonstration de la religion chrétienne. Le second, publié en 1820, est une démonstration de la religion catholique. Ces deux volumes furent approuvés par M. le grand-vicaire de Mayence; celui-ci, qui est le premier de la théologie spéciale, est aussi revêtu de l'approbation du vicaire-capitulaire, le siège vacant. M. J. J. Humann déclare que non-seulement il approuve, mais qu'il recommande fort cet ouvrage, et qu'il s'en servira dans les examens. Ce jugement de l'autorité ne peut qu'ajouter à la réputation de M. Liebermann, connu par son savoir en théologie, et depuis long-temps supérieur du séminaire de Mayence, chanoine de la cathédrale de cette ville, et conseiller ecclésiastique. Le premier volume renferme les traités de Dieu et de ses attributs, de la Trinité, de la création, et de la chute de l'homme et des anges, enfin de la rédemption du genre humain. L'auteur traite ces matières avec méthode et clarté, et ne laisse passer aucune occasion de venger la doctrine de l'Eglise contre les novateurs; qui, en Allemagne et ailleurs, ébranlent par leurs systèmes tout le corps de la révélation. Il leur oppose des autorités et des raisonnemens péremptoires, et s'étaye souvent du témoignage de Bossuet et de nos auteurs les plus estimés.



*Vies des saintes Femmes, des Martyres et des Vierges,
pour tous les jours de l'année (1).*

Le I^{er}. volume de cet ouvrage a été annoncé dans notre n^o. 814, t. XXXII; nous fîmes alors quelques observations sur cette entreprise, ou plutôt sur le volume publié, et nous dîmes notre sentiment sur quelques défauts que nous avons cru y voir. L'éditeur paroît avoir profité de quelques-unes de nos observations; cependant nous trouverons encore à en faire de nouvelles, et qui ne sont pas sans importance. Nous nous étions plaint que l'on eût mêlé pour les premiers mois les saintes canonisées ou honorées dans l'Eglise avec des femmes pieuses qui ont paru dans les derniers siècles, mais dont le culte n'est pas autorisé suivant les formes reçues depuis long-temps. Le II^e. volume en offre encore des exemples. Ainsi on place au 6 avril la *vénérable Catherine-Mechtilde du Saint-Sacrement*. Je n'ai point connoissance que Catherine de Bar, dite, en religion, *Mechtilde du Saint-Sacrement*, ait obtenu le titre de *vénérable*. Mais l'auteur ne se contente pas de lui donner ce titre; il commence ainsi l'article de cette religieuse : *Cette sainte naquit...* Ainsi le lecteur est porté à croire, d'après cet énoncé, que Catherine peut être honorée à l'égal des vierges et des martyres dont le culte est ancien et public; un éditeur soigneux auroit dû éviter une pareille méprise.

Dans notre premier article, nous avons témoigné notre étonnement de ne pas trouver sur la liste des

(1) Tomes II et III; prix, 12 fr. et 14 fr. 50 c. franc de port.
▲ Paris, chez Thériot et Belin, quai des Augustins.

saintes femmes Marie de l'Incarnation, qui contribua tant à introduire les Carmélites en France, et qui se fit Carmélite elle-même, et mourut à Pontoise, en 1618. On l'a rétablie dans le II^e. volume; mais, par une autre erreur, on ne la qualifie que de *vénérable*, tandis qu'elle a été déclarée bienheureuse par Pie VI, le 24 mai 1791. L'acte de sa béatification a été public dans le temps, et il n'est pas permis à un auteur d'ignorer un fait qui avoit un rapport si direct avec le sujet qu'il vouloit traiter. De plus, l'article qu'il a consacré à Marie de l'Incarnation est fort court; une femme d'un si grand mérite, qui eut part à toutes les bonnes œuvres de son temps, qui habitoit les mêmes lieux que nous, et qui vivoit à une époque si rapprochée de la nôtre, une femme dont on a une vie toute récente, très-détaillée et bien faite, méritoit apparemment une Notice plus étendue, et on eût pu, ce semble, la traiter à peu près comme sainte Chantal, qui, dans l'ouvrage, a un article de 24 pages.

Dans le III^e. volume, qui comprend les six derniers mois de l'année, on a évité de mettre des femmes pieuses au rang de celles dont le culte est autorisé; ce qui nous fait croire qu'on a profité de notre avis. D'abord l'éditeur avoit annoncé 4 volumes, mais il s'est réduit à 3, qui ne sont même pas très-forts. Le II^e. surtout est assez mince, quoique, pour le grossir, on y ait ajouté les fêtes mobiles relatives au culte des saintes femmes, et des Notices sur les personnes du même sexe qui ont souffert pour la foi durant la révolution. Les articles des fêtes mobiles sont tirés de l'ouvrage de Baillet; la liste des victimes de la persécution paroît extraite des *Martyrs de la Foi*, de M. l'abbé Guillon. Nous remarquerons encore que le titre de cette liste, de *quelques saintes femmes qui souffrirent le martyre pendant la révolution*, auroit pu être énoncé avec plus de réserve.

En général cet ouvrage paroît écrit dans de bonnes vues, mais il n'annonce pas beaucoup d'instruction et de critique. Le titre porte qu'il est *publié sous la direction de plusieurs ecclésiastiques*. Je crains que cette annonce ne soit pas entièrement exacte, et n'ait été imaginée par des éditeurs peu scrupuleux pour donner plus de crédit et d'autorité à ce Recueil. J'entends dire que l'ouvrage est d'une dame, et quelques indices me font juger cette attribution assez vraisemblable. On nomme même cette dame, M^{me}. C. de P. Je ne doute point de la pureté de ses intentions, et je suppose qu'elle aura voulu expier, autant qu'il est en elle, le mal que fait M. C. de P. par des écrits dirigés dans un sens contraire; elle auroit bien fait cependant de prendre des conseils, et de réaliser ce que son titre avoit promis; en soumettant son travail à des personnes compétentes sur ces matières.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Plusieurs fidèles, surtout de France, avoient, à raison de la rareté des confesseurs, demandé à la congrégation des Indulgences de Rome à ce qu'il leur fût permis de faire leur confession sacramentelle plusieurs jours avant la communion prescrite pour gagner les indulgences. Ils demandoient également si, pour gagner les mêmes indulgences, on pouvoit communier la veille de la fête pour laquelle elles sont accordées. La congrégation des Indulgences s'est occupée, le 15 avril dernier, de répondre à ces deux questions; et, après avoir entendu les consultants et tout pesé mûrement, elle a pensé qu'on pouvoit permettre de communier la veille de la fête. Quant à la question sur la confession, la congrégation étoit d'avis de maintenir le décret du 9 décembre 1763, pour les fidèles qui se confessent au moins une fois par semaine, et pour les autres, dans les lieux où la disette des confesseurs fait que l'on ne peut recourir fréquemment à la confession sacramentelle. La congrégation pensoit que le saint Père pourroit étendre le décret à tous les fidèles, et permettre que la

confession faite dans la semaine avant la fête servit pour gagner l'indulgence, en remplissant les autres conditions requises, et pourvu qu'on ne se fût rendu coupable d'aucun péché mortel depuis la confession, sans rien innover d'ailleurs sur les indulgences accordées en forme de jubilé, comme il est marqué dans le décret du 9 décembre 1763. Le 11 juin 1822, le souverain Pontife a approuvé l'avis de la congrégation, et a ordonné de le publier. Le décret rendu en conséquence est daté du 12 juin, et signé du cardinal Georges Doria, préfet. Avec ce décret, on nous a fait passer celui rendu sous Clément XIII, le 9 décembre 1763, et par lequel ce pontife accorde la permission de gagner les indulgences, sans la confession actuelle, à ceux qui ont soin de purifier leur âme par la confession fréquente, qui ont, en conséquence, l'habitude de se confesser une fois la semaine, s'ils n'en sont légitimement empêchés, et qui, depuis leur dernière confession, ne se reconnoissent point coupables de péché mortel.

— Le service anniversaire pour la Reine a été célébré le mercredi 16. A Saint-Denis, l'église étoit tendue de noir, et un catafalque avoit été dressé au milieu du chœur. LL. AA. RR. MONSIEUR et M^{rs}. le duc d'Angoulême sont arrivés à l'abbaye à dix heures, et peu après à l'église. Le corps diplomatique, ayant à sa tête M. le nonce de S. S., occupoit des sièges à la gauche du chœur. Les grands officiers de la couronne, des officiers-généraux et beaucoup de dames en deuil, étoient placés chacun suivant leur rang. Une indisposition a empêché MADAME de venir à la cérémonie, et la tribune que S. A. R. occupe ordinairement est restée vide. M. de Pressigny, archevêque de Besançon, a officié, et M. l'évêque de Troyes a lu la Lettre de la Reine. A Notre-Dame c'est M. l'abbé Jalabert, premier archidiacre et grand-vicaire, qui a officié, et M. l'abbé Abeilh, archiprêtre, qui a fait la lecture. MM. les préfets du département et de la police, le corps municipal, des députations des cours, et beaucoup de fidèles y assistoient. Le même service a eu lieu dans les différentes églises de la capitale, et on a remarqué en général, dans la matinée, qu'un plus grand nombre de fidèles venoient dans les églises prier aux différentes messes qui se sont célébrées.

— Il y a un an que M. le cardinal de Périgord fut enlevé au diocèse de Paris : ce fut le samedi 20 octobre que ce prélat

succomba à de douloureuses infirmités. Aujourd'hui samedi, on célébrera pour S. Em., dans l'église de Notre-Dame, le service dit *du bout de l'an*. Des invitations ont été adressées aux principaux membres du clergé et des autorités, pour les prier d'assister à la cérémonie. On ne doute point que les ecclésiastiques et les fidèles n'unissent leurs prières à celles qui se feront pour un pontife dont les vertus doivent être long-temps chères au diocèse.

— Tous nos lecteurs savent qu'il existe, depuis plusieurs années, à Paris une Maison de Refuge pour les jeunes condamnés. Le bien qu'a fait cet établissement a donné le désir de l'imiter ailleurs, et un projet a été formé pour en créer un semblable à Lyon, où l'on trouve aussi les vices et les désordres, suites d'une grande population. On réunira donc les enfans qui donneront de justes espérances d'amendement, et des Frères des Écoles chrétiennes les formeront à la pratique de la vertu, en même temps que des maîtres choisis leur apprendront des métiers utiles. On a pensé que les personnes pieuses à Paris concouroient avec joie à un établissement si utile. En conséquence, il y aura, le 7 novembre prochain, dans l'église Saint-Sulpice, une assemblée de charité en faveur du Refuge de Lyon. La quête sera faite par M^{mes}. la duchesse de Rauzan et la comtesse de Meffray.

— C'est sans doute un touchant spectacle que celui que présente le clergé de France au milieu de la détresse et de l'humiliation où on avoit voulu le réduire. Sans parler des travaux quotidiens des pasteurs, et des fonctions ordinaires de leur ministère, ces hommes dépouillés s'épuisent en efforts pour rendre à la religion quelque chose de son ancienne splendeur, et pour reproduire les bienfaits dont elle avoit autrefois enrichi notre patrie. C'est ainsi qu'ils se vengent des insultes des uns et de l'indifférence des autres. De toutes parts on les voit soutenir ou relever des œuvres utiles et honorables; il semble y avoir à cet égard une émulation entre tous les rangs du sacerdoce. Nos numéros en offrent de fréquens témoignages: Ici de pieuses retraites réunissent le premier pasteur et ses auxiliaires, resserrent leur union, raniment leur zèle, et les voient ensuite retourner à leurs fonctions, pleins d'un nouvel esprit de foi et de charité. Là des sociétés de missionnaires se préparent à recommencer leurs courses annuelles, ou de nouvelles sociétés se forment

pour le même objet. Une offre généreuse, qu'un digne ecclésiastique a faite dans notre journal, vient de nous révéler de nouveaux projets d'associations semblables. Il semble que partout le zèle s'ébranle, et que la vue des pertes de la religion échauffe d'une nouvelle ardeur ses plus vertueux ministres. Quel empressement ne remarque-t-on pas depuis quelques années pour assurer la durée du sacerdoce ! Dans beaucoup de diocèses les évêques ont formé de nouvelles écoles, et nous avons rapporté récemment les mesures prises presque à la fois par des prélats distingués pour faciliter les vocations. Dans les diocèses nouvellement rétablis, tout s'agit pour recréer ce que le malheur des temps avoit détruit ; de grands et de petits séminaires se forment, des sujets sont appelés de toutes parts, les fidèles sont invités à soutenir ces institutions naissantes. Le lendemain de la Saint-Louis, M. l'évêque de Nîmes a posé avec solennité la première pierre du séminaire pour lequel il avoit ouvert une souscription, qui a été remplie avec la plus généreuse promptitude. Les diocèses les plus riches viennent au secours des plus pauvres ; ainsi nous savons que plusieurs évêques ont fait des arrangemens pour obtenir des sujets à Lyon, à Mende, au Puy, à Saint-Flour, et dans d'autres séminaires mieux pourvus. Cet échange de services est dans les intérêts de la religion comme dans l'esprit de la charité. Parlerons-nous des églises bâties ? nous avons cité celles de Landrecies, de Talence, de Fours, etc. Plus récemment, un ecclésiastique du diocèse de Sens, M. l'abbé Rupied, a fait dans cette ville l'acquisition d'une ancienne église, qui va être réparée et rendue à la religion. Ailleurs des prêtres consacrent leurs soins à former des maîtres d'école pour les campagnes, et on a vu des institutions de cette nature s'élever à la fois aux deux extrémités du royaume. A Paris, un simple missionnaire donne en ce moment naissance à une œuvre dont les résultats peuvent être d'une extrême importance ; c'est l'association pour les ouvriers. Cette heureuse idée se poursuit avec un succès digne du zèle et de l'activité de celui qui l'a conçue. Ainsi de tous côtés les prêtres enfantent de bonnes œuvres, ils pourvoient à l'avenir de la religion et de la société ; ils travaillent pour le bien de ceux même qui les insultent et les diffament ; ils se multiplient pour rendre moins sensibles les pertes de l'Eglise ; ils excitent par leur ardeur celle des fidèles, et c'est

à leur influence, à leurs exemples et à leurs exhortations que nous devons tant d'établissements qui se forment ou se préparent, tant d'œuvres de toute nature, de généreux projets, d'institutions utiles, qui seront des monumens de leur zèle, tant qu'il plaira à la philosophie de ne pas les détruire, comme elle l'a déjà fait pour les établissemens des siècles précédens.

— M. Paul Latour, ce ministre des Bordes (Arriège), dont nous avons annoncé l'abjuration dans notre n°. 849, a été admis, le 7 octobre, aux sacremens d'eucharistie et de confirmation. C'est M. l'archevêque de Toulouse qui lui a administré ces sacremens dans sa chapelle; le-prélat lui a dans cette occasion adressé une exhortation tout-à-fait paternelle, dont M. Latour a paru fort touché. La conversion de cet ancien ministre est le fruit du zèle d'un ecclésiastique fort distingué de Toulouse.

— On a colporté dans les campagnes, principalement en Dauphiné, une lettre ridicule, que l'on suppose venue du ciel, et où l'on annonce des événemens extraordinaires. Il y est parlé, entr'autres, du dernier avènement de Notre-Seigneur pour l'an 1830. On ne s'est pas contenté de débiter ces prophéties avec un air de confiance tout-à-fait étonnant; on y a joint l'approbation d'un grand-vicaire d'un des diocèses de l'est de la France; mais cette approbation est apocryphe comme la lettre. Il n'y a pas à N. . . de grand-vicaire du nom marqué dans l'approbation, et aucun ecclésiastique ne consentiroit à revêtir de sa signature des prédictions arbitraires, et des absurdités qui tendent à rendre la religion méprisante. La signature d'un magistrat paroît également controuvée. On ne peut que gémir de la licence de la presse, qui favorise de telles impostures, et qui livre la religion, sans défense, aux attaques de ses ennemis déclarés et aux tentatives de la cupidité, de l'ignorance et d'une sottise crédulité.

— Nous avons vu avec peine deux journaux, d'ailleurs estimables, annoncer coup sur coup avec éloge un mauvais ouvrage qui a paru récemment sous le titre de *Beautés de l'Histoire ecclésiastique*, par M. Nougaret, 2 vol. in-12. Il y a lieu de croire que cette annonce a été insérée dans ces feuilles par quelque surprise, et que les éditeurs n'ont point lu le livre de M. Nougaret. Il est peu de compilations aussi misérables. L'auteur, qui a commencé, dit-on, par des romans et des

pièces de théâtre que nous ne connoissons point, paroît s'être attaché depuis quelque temps à défigurer l'histoire; il a donné depuis dix ans, sous le nom de *Beautés*, huit ou dix productions, toutes plus informes, plus ignobles et plus mal digérées les unes que les autres. Ses *Beautés et Merveilles du Christianisme*, qui parurent en 1816, 2 vol. in-12, sont dans ce genre, et l'auteur ne craint pas cependant de les appeler un *livre de piété*. On diroit qu'il a eu pour but de rendre la religion ridicule ou odieuse par la manière dont il présente l'histoire de l'Eglise. N'allez point croire que l'auteur choisisse les faits les plus édifiants et les plus honorables pour le clergé. Non, il copie tout ce qu'il trouve; il puise à toutes les sources; il ne craint point, entr'autres, de s'appuyer de l'autorité du *savant et laborieux* M. Dulaure. Avec un tel guide on peut juger dans quel esprit écrira M. Nougaret. Joignez à cela toutes les bévues qui naissent de la précipitation et de l'ignorance. Ici l'auteur confond saint Vincent de Paul avec saint François de Paule: là il avance hardiment que, lors de la révocation de l'édit de Nantes, Louis XIV bannit cent mille protestans, lorsqu'il est notoire que ce prince défendoit, au contraire, l'émigration, et que l'édit ne bannissoit que les ministres. M. Nougaret brouille perpétuellement les époques; arrivé aux derniers temps de l'Eglise, c'est là surtout qu'il accumule les contradictions et les méprises. Enfin, il est aisé de voir que cet écrivain parle de ce qu'il sait le moins, et qu'il a travaillé ses deux volumes à coups de ciseaux, en prenant ci et là tout ce qui pouvoit remplir ses pages. On dit qu'il n'a jamais fait d'études, et on s'en aperçoit aisément. Nous aurons peut-être occasion de revenir sur ses prétendues *Beautés de l'Histoire ecclésiastique*; mais nous avons cru devoir nous hâter de signaler les défauts qu'une première vue nous a montrés dans cette indigeste compilation, puisqu'on a trouvé le secret de la faire recommander par des journalistes peu sur leurs gardes.

— Un prêtre catholique anglois, M. Guillaume-Eusèbe Andrews, qui rédigeoit autrefois dans sa patrie un journal intitulé l'*Orthodox*, vient de publier des *Lettres à l'honorable M. Hugues Clifford, sur l'état présent des affaires et sur les causes réelles des révolutions*, in-8°. On connoissoit déjà la vivacité de M. Andrews par son *Orthodox*: la disgrâce de ce journal n'a pas rendu l'auteur plus réservé. Il paroît se

faire, en ce moment, le champion des révolutionnaires et des libéraux ; il est tout étonné que les âmes pieuses prient pour la malheureuse Espagne. Il ne se contente pas de chercher querelle à M. Clifford ; ne voilà-t-il pas qu'il s'en prend aussi à nous, qui, assurément, ne nous attendions pas à cette attaque ? Il nous reproche d'avoir attribué les révolutions récentes aux doctrines modernes sur la souveraineté du peuple, et de rester en arrière des lumières de notre siècle. Les causes de la révolution, selon lui, ce sont les fautes des souverains, à commencer par Pie VI. Les malheurs de ce pontife, et le beau caractère qu'il a montré, n'ont pas rendu M. Andrews plus indulgent pour lui ; il recherche et exagère ses torts, et lui reproche sérieusement d'avoir cherché à temporiser avec les souverains dans les démêlés qu'il eut avec eux avant la révolution, au lieu qu'il falloit, dit l'auteur, en appeler à l'opinion publique. Il est difficile de savoir ce que M. Andrews entend par là. Eût-il voulu que Pie VI eût publié des manifestes pour exciter les sujets de Joseph à la désobéissance ? Il blâme ce pontife d'avoir cherché à calmer l'effervescence des esprits dans les Pays-Bas. Il est fort heureux, pour l'honneur de la religion, que M. Andrews n'ait pas été Pape alors ; il auroit apparemment publié des Bulles en faveur de la révolution. Quel sujet de joie et de risée pour les fauteurs de troubles et pour les incrédules ! M. Andrews essaie d'assigner les causes de la révolution françoise ; mais nous osons lui dire qu'il traite ce sujet fort superficiellement, et en homme qui ne connoît pas assez bien notre histoire, ou au moins qui ne l'a pas observée d'un œil assez attentif et assez impartial. Il ne veut voir que les fautes de la cour, du clergé et de la noblesse : c'est rétrécir à dessein le tableau, et montrer quelque partialité. M. Clifford a reproché à M. Andrews, dans le *New-Times*, journal politique anglois, de chercher à jeter parmi le peuple de la défiance et de la jalousie contre le clergé, contre le gouvernement et contre les gens riches : M. Andrews paroît ne pas se justifier très-bien de cette accusation. Il annonce que, dans une lettre suivante, il montrera les causes des secousses qui ont ébranlé le trône pontifical : nous craignons qu'il ne remplisse cette tâche d'une manière au moins incomplète. On a eu la bonté de nous faire passer la *seconde Lettre à M. Clifford*, où nous sommes personnellement attaqué, et on veut bien nous consoler d'une sortie

que nous ne méritions guère en effet. Il paroît que les catholiques les plus éclairés gémissent de la faveur que M. Andrews croit devoir accorder aux radicaux de son pays. Comme M. de Pradt parmi nous, il trouve mauvais que le clergé s'occupe de politique, et, comme M. de Pradt, il fait lui-même ce qu'il blâme dans les autres. Nous ne prétendons pas d'ailleurs le comparer en tout à M. de Pradt, dont il est bien éloigné sans doute de partager les travers sur d'autres points.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MONSIEUR, informé de la pénible situation dans laquelle se trouvoient les indigens de la paroisse du Pont de Saint-Maur, vient de leur faire remettre une somme de 200 fr.

— S. A. R. M^{me}, la duchesse de Berry a remis à M. le curé de Chantilly 100 fr. pour les pauvres de sa paroisse, lors de sa promenade dans cette ville, le 12 de ce mois.

— M. le ministre de la marine est arrivé à Paris, le 16 au matin.

— Par ordonnance du 2 de ce mois, M. Hua, avocat-général à la cour de cassation, est nommé conseiller à la même cour; M. de Marchangy, avocat-général à la cour royale, remplace M. Hua, et M. de Broë, substitut du procureur-général, est appelé aux fonctions d'avocat-général près la cour royale.

— On dit que M. Edouard de Peyronnet est nommé substitut du procureur-général à la place de M. de Broë.

— M. le baron Vernon, ancien commandant de l'École polytechnique, est mort à Paris, à l'âge de 62 ans.

— Le gouvernement vient de mettre à la disposition du directeur-général des ponts et chaussées une somme de 300,000 fr. pour l'établissement d'une ligne télégraphique de Paris à Bayonne, en passant par Bordeaux.

— La cour de cassation a rejeté le pourvoi du sieur Henri Balin, commis-voyageur d'une maison de Lyon, condamné par le tribunal de Dax à trois mois de prison et 300 fr. d'amende, pour avoir distribué, dans la boutique d'un pharmacien, une chanson attentatoire à la dignité royale et à l'ordre de successibilité au trône.

— Le tribunal de police correctionnelle a condamné, le 15, les sieurs Demazure, libraire, à trois mois de prison et 150 fr. d'amende, et Moteiron à un mois de prison et 50 fr. d'amende, pour vente de livres et gravures obscènes.

— La police a fait signifier à sir Robert Wilson qu'il eût à quitter Paris dans les vingt-quatre heures. Le général doit être parti, le 17, avec sa famille.

— M. Rouget vient de terminer, pour la cathédrale d'Arras, un tableau commandé par le ministre de l'intérieur, et représentant l'Adoration des Bergers.

— S. A. S. le duc d'Orléans est arrivé, le 10, à sa terre de Randan (Puy-de-Dôme), où il doit faire un court séjour.

— L'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Beauchamp a proposé les deux sujets suivants pour le concours du 24 août 1823 : « Combien le principe de l'honneur a contribué à l'éclat et à la véritable gloire de la monarchie française ? Montrer ce que la morale évangélique a ajouté d'étendue et de stabilité à la morale la plus épurée de l'ancienne philosophie ». Le prix pour chacun des sujets consistera en une médaille de la valeur de 200 liv. Les ouvrages doivent être remis au secrétaire perpétuel avant le 1^{er} juin 1823. L'étendue du discours sera de trois quarts d'heure de lecture, sans y comprendre les notes.

— Le conseil-général du Rhône, pénétré de la nécessité de donner au culte de l'une des premières églises de France l'éclat qui doit l'environner, a élevé à 24,000 fr. la subvention du département, qui n'avoit été jusqu'à présent que de 16,700 fr., pour l'église de Saint-Jean, métropole de Lyon.

— On travaille avec activité, à Nantes, au nouvel édifice destiné à la monnaie. Un crédit de 40,000 fr. vient d'être affecté par le ministre de l'intérieur à la continuation des travaux. Le préfet de ce département vient de recevoir un second fonds de 100,000 fr. pour les travaux du canal de Nantes à Brest.

— Une loge maçonnique de Bordeaux, connue sous le titre de *Loge philanthropique*, suivoit le rit de *Misraqim*. La police s'est transportée dans cette loge, ainsi que chez les principaux membres, et a saisi tous les papiers qui y étoient relatifs.

— Le tribunal de première instance de Colmar a déclaré, le 7 de ce mois, une ordonnance de prise de corps contre M^{me}. veuve Caron, et les sieurs Roger, Jaussaud et Forel, comme prévenus de complicité dans la conspiration de Caron. La chambre d'accusation doit prononcer, le 22, sur les prévenus.

— La douane de Sierck (Moselle) a saisi douze lames de poignards d'une forme semblable à ceux qu'on a trouvés sur les chevaliers de la liberté, à Thouars et à La Rochelle. Ces poignards étoient expédiés de Solingen, à la consignation d'un commissionnaire de Metz.

— Les chaleurs excessives de l'été dernier ont fait considérablement diminuer les eaux du lac Fucino (Etats romains). La disparition de ces eaux a mis à découvert des urnes et des sarcophages, les uns en terre cuite, les autres de pierre.

— Le roi de Naples a donné, le 28 septembre, un décret qui accorde amnistie à tous les individus qui ont fait partie des sociétés secrètes, ou qui ont pris part aux attentats politiques commis contre l'Etat et la couronne, antérieurement au 24 mars 1821. Plusieurs in-

dividus, parmi lesquels on remarque les abbés Minichini et Capuccio, et les généraux Pépé, Rossarol, Carascosa, ne sont pas compris dans cette amnistie. Un autre décret royal, du même jour, apporte des modifications à ceux qui ont été rendus sur les sociétés secrètes. Toute réunion périodique, et organisée en corps, est illicite quand elle est formée sans la permission du gouvernement. Les contrevenans seront punis de la prison et d'une amende. Lorsqu'une association quelconque contient une promesse de secret, de manière à en former une secte, les membres seront punis des travaux forcés et d'une amende; les chefs et gradués seront punis de la peine de mort et d'une amende. Quiconque aura conservé des emblèmes, des cartes, des livres, ou d'autres signes distinctifs de sa secte, sera puni de rélegation.

— Dans la séance des cortès d'Espagne, du 9, un député s'est plaint de la conduite de la France, qui protège, a-t-il dit, les factieux. Le corps diplomatique n'a pas été ménagé dans ce discours. La proposition de sommer le ministère actuel de venir rendre compte des causes qui ont placé la nation dans l'état où elle se trouve, a été adoptée à l'unanimité. Tout annonce que cette session sera très-orageuse.

— Le roi de Portugal a prêté, le 1^{er}. octobre, le serment solennel à la constitution.

— Les Turcs viennent de reproduire, dans l'île de Chypre, les scènes de carnage dont Scio a été le théâtre. Les habitans ont été massacrés, et le fer et le feu n'ont fait qu'un monceau de cendres de cette île, jadis si remarquable par sa culture et sa fertilité. La fureur des Osmanlis s'est surtout assouvie sur les églises et les religieux. Ils se sont livrés envers ces derniers à des excès affreux. La partie seule de l'île commandée par le pacha d'Egypte a été préservée de ces horreurs.

— Le prince royal du Brésil a fait paroître, le 1^{er}. août dernier, à Rio-Janéiro, un long manifeste, dans lequel il proclame l'indépendance brésilienne. Jean VI sera toujours roi du Brésil : on convoquera une assemblée pour donner à ce royaume les lois qui lui conviennent, et discuter ses intérêts. Dans plusieurs passages de cette pièce le prince s'élève avec force contre les démagogues qui tiennent aujourd'hui le Portugal asservi, et ont nui le roi dans un honteux état de captivité pour arriver à leurs fins sinistres; il parle aussi des écueils dans lesquels les révolutions ont précipité la France, l'Espagne et le Portugal. Ce manifeste est précédé d'un décret où le prince ordonne les mesures que l'on prendra contre les troupes portugaises qui se présenteroient au Brésil.

Ordonnance du Roi.

Art. 1^{er}. Le traitement du premier président et du procureur-général de notre cour séant à Bastia, département de la Corse, est fixé à quinze mille francs.

2. Le traitement des juges de tribunaux de première instance placés dans les chefs-lieux de nos cours royales, de nos cours d'assises et de département, est fixé à la somme,

1^o. De seize cents francs dans les villes suivantes : Agen, Ajaccio, Alby, Alençon, Angoulême, Auch, Aurillac, Auxerre, Bar-le-Duc, Bastia, Beaunays, Blois, Bourbon-Vendée, Bourg, Cahors, Carcassonne, Carpentras, Châlons-sur-Marne, Châlons-sur-Saône, Charleville, Chartres, Châteauroux, Chaumont, Colmar, Coutances, Digne, Draguignan, Epinal, Evreux, Foix, Gap, Guéret, Laon, Laval, Lons-le-Saulnier, Mâcon, Melun, Mende, Montbrisson, Mont-de-Marsan, Moulins, Nevers, Niort, Pau, Périgueux, Perpignan, Privas, Puy (le), Quimper, Riom, Rodez, Saint-Brieuc, Saintes, Saint-Flour, Saint-Lô, Saint-Michel, Tarbes, Tulle, Valence, Vannes, Vesoul.

2^o. De dix-huit cents francs dans celles dont les noms suivent : Aix, Arras, Avignon, Besançon, Bourges, Clermont-Ferrand, Dijon, Douai, Grenoble, La Rochelle, Limoges, Mans (le), Montauban, Poitiers, Saint-Omer, Tours, Troyes.

3^o. De deux mille cent francs dans celles ci-après : Amiens, Angers, Caën, Metz, Montpellier, Nancy, Nîmes, Orléans, Rheims, Rennes, Strasbourg, Versailles.

4^o. De deux mille quatre cents francs dans celles de Lille, Nantes, Toulouse.

5^o. Enfin de trois mille francs dans celles de Bordeaux, Lyon, Marseille, Rouen.

3. Le traitement des présidens et de nos procureurs sera le même que celui des juges, avec un supplément de moitié en sus.

Néanmoins ce traitement demeure fixé,

1^o. A trois mille francs dans les villes d'Aix, Besançon, Bourges, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, La Rochelle, Poitiers, Tours.

2^o. A trois mille six cents francs dans celles d'Amiens, Angers, Caën, Metz, Montpellier, Nancy, Nîmes, Orléans, Rheims, Rennes, Strasbourg, Versailles.

3^o. A quatre mille deux cents francs dans celles de Lille, Nantes, Toulouse.

4^o. A six mille francs dans celles de Bordeaux, Lyon, Marseille, Rouen.

4. Les vices-présidens auront le même traitement que les juges, avec un supplément du quart en sus.

5. Les substituts de nos procureurs auront le même traitement que les juges.

6. Le traitement du président et de notre procureur près le tribunal de première instance de Paris, demeure fixé à seize mille francs; celui des vices-présidens à sept mille cinq cents francs; celui des juges à six mille francs; celui des substituts à sept mille francs; et ce, conformément aux réglemens antérieurs.

7. Les juges d'instruction de tous les tribunaux de première instance de notre royaume, recevront chacun un supplément de traitement égal au cinquième du traitement attribué aux juges du tribunal dont ils font partie.

8. Le traitement des juges de paix du département de la Corse est fixé à huit cents francs; celui des greffiers au tiers de cette somme.

9. Ces traitemens et supplémens de traitement courront à dater du 1^{er}. janvier 1823.

Odes et Poésies diverses, par Victor Hugo; *les Muses du petit séminaire de Luçon*; *Ars poetica Bolæi*, auctore Laval (1).

Le premier de ces volumes ne renferme qu'un petit nombre de pièces, mais dont plusieurs supposent un véritable talent. Nous avons eu, occasion d'entendre, il y a quelque temps, la lecture de quelques pièces de ce recueil: les unes roulent sur des sujets relatifs à la révolution; telles sont celles qui ont pour titre: *la Vendée, les Vierges de Verdun, Quiberon, la Statue de Henri IV, la Mort de M. le duc de Berri, la Naissance de M. le duc de Bordeaux*, etc. Ces pièces offrent de très-beaux sentimens, de fortes pensées, de grandes images; mais aucune ne paroît aussi abondante en traits remarquables que celle qui a pour titre: *Buonaparte*. Nous en citerons deux strophes:

Là, se refroidissant comme un torrent de laves,
 Gardé par ses vaincus, chassé de l'univers,
 Ce reste d'un tyran, en s'éveillant esclave,
 N'avoit fait que changer de fers.
 Tous ses pas dans son île ébranloient nos murailles,
 Exit des champs de batailles,
 Il se survivoit tout entier;
 Il mourut; quand ce bruit accourut vers nos villes,
 Le monde respira dans les fureurs civiles,
 Délivré de son prisonnier.

Ainsi l'orgueil s'égare en sa marche éclatante,
 Colosse né d'un souffle, et qu'un regard abat.
 Il fit du glaive un sceptre, et du trône une tente,
 Tout son règne fut un combat.
 Du fléau qu'il portoit lui-même tributaire,
 Il trembloit, prince de la terre;
 Soldat, on voyoit sa valeur.
 Retombé dans son cœur, comme dans un abîme,
 Il passa par la gloire, il passa par le crime,
 Et n'est arrivé qu'au malheur.

(1) 1 vol. in-18; prix, 2 fr. 50 c. et 3 fr. 25 c. franc de port. A Paris, chez Pélicier; et chez Ad. Le Clerc, au bureau de ce journal.

Nous n'avons pas besoin d'indiquer aux amateurs les idées brillantes de ces strophes. M. Victor Hugo n'est pas toujours aussi heureux dans ses expressions ; cependant il a souvent du trait et de l'originalité. Quant à l'esprit et à la tendance de ses pièces, elles respirent les sentimens d'un bon royaliste, et l'horreur des excès de la révolution et des folies qu'elle a préconisées. L'auteur parle convenablement de la religion. J'aurais désiré qu'il eût fait le sacrifice d'une idylle dont la fin surtout n'est pas très-morale : c'est une conversation entre un vieillard et un jeune homme entraîné par une passion funeste. Le vieillard dit au jeune homme : *Quelque jour viendront les douleurs* ; et l'autre répond : *Quelque jour viendra la sagesse*. Et remarquez que ce dernier vers termine la pièce, et paroît conséquemment la dernière pensée de l'auteur. M. Victor Hugo, qui est fort jeune, nous permettra de lui dire que ce trait dérisoire est fort déplacé.

Nous n'aurons point de reproches de cette nature à faire à l'ouvrage qui a pour titre : *Les Muses du petit séminaire de Luçon*. C'est un recueil de deux cents petites pièces environ, dont plusieurs sont fort courtes. Il paroît que, dans le petit séminaire de Luçon, on cultive les muses latines avec beaucoup de zèle. On y a traduit en vers latins plusieurs pièces de nos poètes françois ; la Peste de Marseille, par M. Millevoye ; des discours, des fables, des épigrammes, des pensées, des inscriptions, etc. La plupart de ces pièces sont seulement signées des lettres initiales A. S. ; J. J. ; J. P., etc. La signature J. P. revient surtout très-fréquemment, et l'auteur qui se cache sous ces lettres paroît affectionner spécialement la poésie. On pourroit désirer seulement qu'il s'exercât sur des sujets plus étendus : le plus souvent, c'est une épigramme, un dystique, une pensée qui n'a pas plus de six ou huit vers. M. J. P. a du goût, de l'élégance et surtout de la précision ; il fait aussi quelquefois des vers françois, et traduit en notre langue des épigrammes ou d'autres petites poésies latines. Nous citerons pour exemple ces vers sur la Fête-Dieu, dont le latin et le françois paroissent également de M. J. P. :

*Floribus ecce coli patitur se fulguris auctor ;
Judicis ut sitvat fulmen , amate patrem.*

Offrons des fleurs au maître du tonnerre,
L'hommage d'une fleur lui plaît;
Juge, son tonnerre est muet
Pour ceux qui l'aiment comme un père.

Nous aurions voulu pouvoir citer des pièces plus longues. Il y a, entr'autres, une Ode à M. l'évêque de Luçon, qui offre de la poésie. Elle porte le nom de M. Trion, qui a plusieurs autres pièces de ce genre.

L'*Art poétique* de Boileau, en vers latins, est de M. J. J. Laval, professeur de rhétorique au collège de Juilly, et paroit être le fruit d'un long travail ou d'un heureux talent. L'auteur surmonte très-bien la plupart des difficultés de son sujet, et encadre, avec beaucoup d'art, des hémistiches et quelquefois des vers d'auteurs latins. Il a soin de marquer ces emprunts, dont il ne veut pas s'attribuer la gloire. Sa traduction de Boileau mérite certainement l'estime de ceux qui aiment encore la poésie latine.

On nous a fait passer des additions et corrections à nos articles sur les conversions des protestans : nous les réunirons toutes, et nous attendrons pour cela quelques jours ; ce qui nous donnera le temps de recevoir des documens qui nous manque encore.

Nous ne savons pourquoi on nous adresse des plaintes sur l'extension inattendue d'un ouvrage proposé par souscription ; nous ne pouvons être responsable de ce changement. Nous ne sommes pour rien dans l'entreprise, et nous avons même cessé de rendre compte des livraisons de cet ouvrage, qui, il faut le dire, a essuyé des critiques assez graves. Nous en dirons autant d'un autre ouvrage où on nous fait remarquer des défauts et des lacunes, dont le blâme ne peut retomber sur nous ; non-seulement nous ne coopérons en rien à la rédaction, mais nous ne connoissons pas même les auteurs, que l'on dit être de très-jeunes gens.

M. B., curé dans l'île de Ré, revient à la charge, et s'étonne que nous ne lui répondions pas. Que pourrions-nous lui dire, puisqu'il ne nous objecte rien de solide, et que ses difficultés ne roulent que sur des oui-dires et des anecdotes sans vraisemblance. Nous lui avons indiqué des autorités, nous lui avons même fait passer un ouvrage ; il ne juge pas à propos de le rendre. Notre Journal n'est point destiné à recevoir les argumens pour et contre la constitution civile du clergé ; c'est une cause finie depuis long-temps, et nous n'avons à souhaiter qu'une chose ; c'est que l'attachement à cette cause cède enfin à un jugement trop solennel pour être contesté.



Sur le Tableau de l'Etat de la Religion en France
pendant le 17^e. siècle.

L'annonce de ce *Tableau* a eu l'effet que nous désirions; elle a porté des hommes instruits à nous communiquer leurs vues, et à nous faire part de matériaux intéressans. On nous a indiqué quelques ouvrages qui avoient échappé à nos recherches; on nous a même confié des manuscrits plus ou moins curieux; on nous a mis sur la voie pour découvrir quelques particularités, ou pour éclaircir quelques faits. Tous ces renseignemens concourront à donner à l'ouvrage plus d'ensemble; mais en même temps ils ont entraîné un nouveau travail, et de nouvelles recherches agrandissent chaque jour un cadre déjà fort étendu. Il vaut mieux sans doute différer encore la publication, et rendre ce *Tableau* plus digne de son objet, plus complet, plus propre à satisfaire les amis de la religion.

Parmi les avis qui nous ont été adressés, il y en a dont nous profiterons avec reconnaissance; il en est d'autres auxquels nous ne croyons pouvoir déferer. Un bachelier de Sorbonne s'étonne que dans la *Préface* nous n'ayons pas nommé l'abbé de La Salle, l'abbé Boudon, et d'autres prêtres recommandables de cette époque; il demande si on omettra de rapporter les vertus et les services de ces hommes vénérables. M. B. peut être tranquille; les ecclésiastiques pour lesquels il révendique une place en auront une dans le *Tableau*, qui ne sera même au fond que l'histoire de leurs travaux, de leurs exemples, des établissemens dus à leur zèle ou favorisés par leurs soins. Une *Préface* ne pouvoit contenir les noms de tous les prêtres mentionnés dans l'ouvrage; il y en aura plusieurs centaines. Il y aura aussi dans le *Tableau* un grand nombre de prélats, de religieux, de religieuses, de pieux laïcs, de dames charitables. M. B. n'approuve point que nous ne parlions pas des controverses du jansénisme; mais ces controverses ont déjà été racontées fort au long dans d'autres ouvrages, notamment dans les *Mémoires* du Père d'Avrigny. Nous avons cru cependant ne devoir point omettre ce qui regarde

Tome XXXIII. L'Ami de la Relig. et du Roi. X

François de Sales à Paris, et enfin la mort de cet aimable et saint évêque. A la suite du livre on a réuni de courtes Notices sur de pieux personnages qui n'avoient pu trouver place dans le corps de l'histoire.

Le II^e livre commence en 1623, et s'étend jusqu'à la mort de Louis XIII, en 1643; il comprend par conséquent tout le ministère du cardinal de Richelieu. Les principaux objets traités successivement dans ce livre sont la réforme des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, celle de Chancelade, la fondation du Val-de-Grâce; le Refuge de Nanci; la congrégation des hospitalières de Loches, les missions de saint Vincent de Paul, la société de prêtres qu'il forma pour ce ministère, ses retraites et ses conférences ecclésiastiques, ses confréries de charité, l'établissement des Sœurs qui portent son nom, celui des séminaires institués par le saint prêtre à Paris et ailleurs, les secours généreux qu'il répandit dans les provinces ravagées par la guerre; les travaux des autres missionnaires, et particulièrement de saint Jean-François Régis, de l'abbé Olier, du Père Le Jeune; les conversions de protestans, quelques événemens qui se lient à cet objet, de nouvelles réformes, de nouvelles communautés à Paris et dans les provinces; le concile provincial tenu à Bordéaux par le cardinal de Sourdis; une Notice sur ce pieux prélat, sur d'autres pieux évêques, de Bonzi, de Donnadieu, Gault; sur les abbés de Bardou de Brun, Gallemand, Duval; sur le commandeur de Sillery; sur de pieux laïcs, Arnauld de Boret, Le Clerc de La Forest, Michel de Marillac, René Gauthier, Jean Dubois, etc.; la mort du cardinal de Bérulle et les progrès de l'Oratoire, les missionnaires du Saint-Sacrement, la congrégation des prêtres du Calvaire au Mont-Valérien, les Hermites, les Filles de la Providence fondées par M^{me}. de Pollalion, les Filles de Notre-Dame de la Miséricorde, les Hospitalières de Saint-Joseph; la naissance de Louis XIV après de longues prières, les circonstances remarquables de cet événement; les progrès de l'ordre de la Visitation, la mort de sainte Jeanne-Françoise Fremiot de Chantal, les commencemens de l'église du Canada, le zèle généreux pour cette colonie, la fondation de l'évêché de Babylone, le séminaire des XXXIII et Claude Bernard, le séminaire de Saint-Sulpice et l'abbé Olier, l'hôpital des incurables à Paris, la mort de Marie de Médicis, du cardinal de Richelieu et de Louis XIII.

Ce livre est suivi de Notices sur de vertueux personnages de toutes les classes morts dans le même intervalle.

Le III^e. livre commence à la mort de Louis XIII, et s'étend jusqu'à la mort de saint Vincent de Paul, en 1660; il est fertile en grandes œuvres et en beaux exemples, et les généreuses créations de saint Vincent continuent à y jeter un vif éclat. La régence d'Anne d'Autriche, et ce que cette princesse fit pour la religion, le cardinal François de La Rochefoucault, les Pères Faure et Tarisse, le baron de Renty, la marquise de Magnelais, les associations de Frères cordonniers et tailleurs; dans les provinces, le Père Eudes et les deux congrégations qu'il forma, l'association dite de l'*Hermitage*, établie à Caën par le vertueux de Bernières, le zèle du chevalier de Simiane dans le midi, la vie austère d'un célèbre pénitent en Bretagne; l'abbé de Quériollet; les efforts des évêques pour la conversion des protestans, les exemples éclatans de retour à l'Eglise; les nouvelles églises, communautés et réformes; les Hospitalières de La Fleche; les travaux de l'abbé Bourdoise, les progrès de la congrégation de Saint-Sulpice, les établissemens religieux dans le Canada; une Notice sur Descartes, les derniers travaux de saint Vincent de Paul, les missions qu'il envoya au dedans et au dehors du royaume, sa charité pour les enfant trouvés, ce qu'il fit en leur faveur, les secours qu'il distribuait au loin, les hôpitaux qu'il formoit à Paris, les progrès des Sœurs de la Charité, la mort de M^{me}. Legras, les Sœurs de l'Union chrétienne, la mort de saint Vincent de Paul, tels sont les personnages et les événemens que comprend ce livre, terminé, comme à l'ordinaire, par la nomenclature des personnages qui n'avoient pu trouver place dans le *Tableau*, et qui ne devoient cependant pas être omis tout-à-fait.

Le IV^e. livre s'étend depuis 1661 jusqu'en 1680; la mort de saint Vincent de Paul ne laissa pas l'église de France sans consolation et sans appui. Des hommes formés à son école paroissent dans tous les rangs du clergé; des laïcs, des femmes animés de son esprit, continuent ses bonnes œuvres. Nous trouvons à raconter, suivant l'ordre des temps, les premiers travaux de Bossuet, l'envoi d'évêques et de missionnaires en Orient, la fondation du séminaire des Missions-Etrangères, celle des missionnaires de Saint-Joseph à Lyon, les nombreuses missions données alors dans les diverses parties du

royaume, le zèle pour ramener les protestans, les travaux de Bossuet et de plusieurs autres pour cet objet, sa conférence avec Claude, les conversions éclatantes de calvinistes, la démarche de l'abbé de Rancé, la réforme de la Trappe et celles de Sept-Fonts, de Barbery et du Val-Richer, les services rendus par les congrégations de l'Oratoire, de la Mission et de Saint-Sulpice, les progrès des Filles de l'Union chrétienne et de celles de Sainte-Geneviève, divers établissemens de même nature formés dans des paroisses de la capitale, la charité active de M^{me}. de Miramion et de M^{lle}. de Lamignon, les libéralités du prince et de la princesse de Conti, de la duchesse de Montmorency, qui se fit religieuse, de la duchesse d'Aiguillon; le dévouement et la mort de M^{lle}. de Dampierre à Châlons, les missions du Père Maunoit en Bretagne, l'établissement des maisons de retraite dans la même province, les heureux fruits du zèle d'évêques et d'ecclésiastiques respectables à Limoges, la conversion éclatante de la duchesse de la Vallière, de nouvelles associations de piété et de charité dans les provinces, la suite des progrès de la religion dans le Canada, les grands exemples de vertu qu'offre cette église naissante, etc. Les Notices qui terminent ce livre sont très-nombreuses; chaque classe, soit dans le clergé, soit parmi les fideles, offrant des modèles de ferveur, de charité et de dévouement.

Le V^e. livre, qui comprend depuis 1681. jusqu'à la fin du siècle, n'est pas moins plein sous le rapport qui nous occupe. La formation des écoles pour la jeunesse, par le Père Barré et par les abbés Demia et de La Salle; le départ de nouveaux missionnaires pour l'Orient; des notices sur quelques missionnaires, tels que François Picquet, évêque de Babylone, Jean Le Vacher, etc.; mort de Marie-Thérèse, femme de Louis XIV; changement de ce prince, réforme de sa cour, crédit de M^{me}. de Maintenon, et manière dont elle en use; établissement de Saint-Cyr, éducation du duc de Bourgogne; ouvrages de controverse pour convaincre les protestans, conversions qui en furent la suite; rétablissement de la religion catholique à Strasbourg, réflexions sur la révocation de l'édit de Nantes, conduite des évêques dans cette circonstance; missions de Fénélon, de Bourdaloue et d'autres ecclésiastiques et religieux; arrivée de Jacques II en France, églises et couvens bâtis à Paris, séminaires et communautés d'étudiants

formés dans cette ville, établissemens de l'abbé de Chanciergues, de l'abbé Bailly pour les Irlandois; communauté des prêtres de Saint-François de Sales, communautés de gentils-hommes sur la paroisse Saint-Sulpice, fondation des Filles du Bon-Pasteur, par M^{me}. de Combé; semblables maisons de refuge sous les noms de Sainte-Valère et du Sauveur; libéralités pendant la disette de 1693, zèle de M^{me}. de Miramion, de M^{me}. Hélyot, de M^{lle}. de Lamoignon; prédications de Bourdaloue, retraites et conférences du Père Le Valois; fréquens voyages de plus grands personnages à la Trappe, réforme des Claires et de Perrecy, séminaire de l'abbé de la Luthumière, congrégations nouvelles d'institutrices et d'hospitalières, notices sur quelques pieux personnages, le cardinal de Grimaldi, François de Perrochel, évêque de Boulogne; Jean d'Arathon, évêque de Genève; Henri de Barillon, évêque de Luçon; les abbés de La Pérouse, de Luchet, Boudon, Chevalier, de La Vigne, Crestey; grands exemples de piété, entr'autres, dans l'Anjou et à Dijon; dévotion au Sacré-Cœur, hermites et solitaires, dernier coup d'œil sur l'église du Canada: tels sont les principaux objets dont se compose ce livre. Cette fin de siècle offre, comme les autres portions, de pieux personnages, et particulièrement des prêtres sur lesquels nous donnons des notices très-abrégées.

On a crû que ce *Tableau* ne seroit pas complet, si on n'y joignoit quelques détails sur les premières années du dix-huitième siècle, et sur des établissemens et des personnages qui se rapportent à l'une et à l'autre époques. On présente donc la situation de l'église de France à l'ouverture du nouveau siècle, et on raconte, en abrégé, la formation du séminaire du Saint-Esprit, celle des missionnaires de Saint-Laurent-sur-Sèvres, des Sœurs de la Sagesse, au même lieu; des missionnaires de Notre-Dame de Sainte-Garde, des Sœurs d'Ernemont. On passe en revue les personnages les plus distingués de cette époque, le cardinal Le Camus, évêque de Grenoble; Bossuet, Fénelon, Huet, Godet-Desmarais, parmi les évêques; dans le second ordre, Massillon, l'abbé de La Chetardie, le Père de La Tour, le Père Gourdan, l'abbé d'Aligre, dom Druel d'Angoille, et quelques autres. On montre combien les sciences ecclésiastiques étoient alors cultivées. On raconte la mort édifiante du duc de Bourgogne, celle de Louis XIV, et les exemples de piété qui brilloient

alors dans la capitale et dans les provinces: C'est là ce qui remplit cette appendice ou supplément du *Tableau*.

Cette indication, quelque rapide qu'elle soit, montrera néanmoins tout l'intérêt dont cet ouvrage est susceptible. Nous osons croire que ce travail, s'il étoit exécuté avec le soin qu'il mérite, seroit infiniment honorable pour la religion. On y verroit de quoi la piété et la charité sont capables, et combien ces deux grandes vertus peuvent être utiles aux États, aux particuliers et à l'humanité en général.

A. M. D. G.

NOUVELLES ECCLESIASTIQUES.

ROME. Le jour de la fête de saint François d'Assise, le saint Père s'est rendu à l'église de Sainte-Marie *in arcæ celi*, qui est occupée par les Frères mineurs de l'Observance. S. S. a été reçue par toute la communauté, a fait sa prière devant le saint Sacrement; a visité aussi l'autel consacré au saint fondateur, et est retournée ensuite dans son palais.

PARIS. Lundi, 21 octobre, M. l'évêque de Troyes a prêché son Panégyrique de saint Vincent de Paul. La chapelle de l'infirmerie de Marie-Thérèse étoit remplie, et on avoit pris tous les moyens pour multiplier les places. MADAME n'a pu venir à la cérémonie, mais M^{me}. la duchesse de Berry s'y étoit rendue. A deux heures et demie, le prélat est monté en chaire. La charité de saint Vincent de Paul et tout ce qu'il a fait pour la propager, la charité de saint Vincent de Paul et tout ce qu'il a fait pour la perpétuer; telle est la division de ce discours, dont nous n'entreprendrons pas de donner une analyse, le public devant bientôt jouir de cette brillante composition. Il nous suffira de dire que l'orateur a peint admirablement et l'époque où vivoit Vincent de Paul et les grandes œuvres de cet homme incomparable. Les missions nationales et étrangères, les retraites ecclésiastiques, les conférences, les secours distribués aux pauvres, des sommes immenses envoyées dans des provinces ravagées, tous les genres de miséricorde pratiqués avec une persévérance et une munificence qui étonne; voilà ce que faisoit Vincent de Paul: il semble que sa grande ame eût passé dans le cœur des ames généreuses qui le secondoient avec tant d'ardeur, et

qu'une belle émulation régnât dans toutes les classes, pour travailler à l'envi au soulagement de l'humanité. Mais ce n'étoit point assez pour Vincent de Paul de répandre ainsi de toutes parts des bienfaits ; il songea surtout à les perpétuer. Il fonda des séminaires et une congrégation pour les diriger, des hôpitaux et une congrégation pour y assister les malades. Il ouvrit des asiles pour tous les genres des malheureux. Les pauvres, les vieillards, les infirmes, les enfans trouvés furent tour à tour l'objet de sa prévoyante sollicitude, et il leur assura à tous des asiles contre la douleur et le besoin. Nous voudrions pouvoir citer le morceau où l'orateur a peint la charité des Sœurs établies par Vincent de Paul, et les soins touchans de ces mères des pauvres, et celui où il a rappelé plusieurs des plus grands noms de cette époque. Après le discours, M. l'archevêque de Paris a donné le salut, qui a été suivi de la quête pour l'établissement. Plusieurs évêques, des ecclésiastiques, et un grand nombre de personnes du plus haut rang étoient présens.

— Le service pour M. le cardinal de Périgord a été célébré, samedi, à Notre-Dame. M. l'archevêque a officié. Ce prélat, qui avoit été indisposé pendant plusieurs jours, a voulu cependant payer, dans cette occasion, son tribut de prières à la mémoire de son vénérable prédécesseur. Plusieurs évêques, des ecclésiastiques de la chapelle du Roi et du chapitre de Saint-Denis, les neveux et les parens de M. le cardinal, des officiers de la maison du Roi, et d'autres personnages de distinction, assistoient à la cérémonie. M. l'archevêque a fait les absoutes après la messe.

— Le 16, un service a été célébré pour la Reine, dans la chapelle de la Conciergerie, qui a remplacé la prison où cette princesse avoit été renfermée. Les souvenirs que rappelle ce lieu excoitoient puissamment à la piété. Plusieurs personnes, et entr'autres la famille de M. le préfet de police, sont venues prendre part à cette triste cérémonie. Après la messe, M^{me}. De-lavau ont visité la prison des femmes.

— Le dimanche 20, M. l'abbé Séguin, du clergé de Saint-Sulpice, a célébré sa cinquantième année de prêtrise. M. le curé de la paroisse faisoit prêtre assistant ; deux des plus anciens prêtres de la paroisse remplissoient l'office de diacre et de soudaïre ; c'étoient aussi des prêtres qui portoient la croix, qui encensoient, etc. La messe a été chantée en grande pompe. M. l'abbé

Séguin est un des ecclésiastiques les plus estimables et les plus laborieux de la paroisse, et sa piété, son zèle et sa charité lui ont mérité la confiance d'un grand nombre de fideles et le respect de tous.

— De bons ouvriers, journaliers et commissionnaires, originaires de Savoie, et demeurant à Paris, se sont cotisés pour acheter une cloche, dont ils font présent à l'église de leur paroisse. Ils ont désiré qu'elle fût bénite avant d'être envoyée. Cette cérémonie s'est faite, dimanche dernier, dans l'église Saint-Leu. M. le curé, après avoir parlé sur la bénédiction des cloches en général, a donné de justes éloges au zèle de ces bonnes gens, et a béni publiquement leur cloche, qui va être incessamment transportée dans leur village, près Chambéri. Les mêmes avoient, il y a quelque temps, fait présent à leur paroisse d'un beau soleil, fruit de leurs économies.

— M. l'archevêque de Rouen a publié, le 15 de ce mois, un Mandement pour inviter ses diocésains à contribuer aux réparations de son église cathédrale. Nous avons raconté, n^o 851, que la belle flèche de cette église avoit été construite autrefois au moyen de quêtes faites au dedans et au dehors du diocèse. M. l'archevêque de Rouen espère que le même moyen le mettra en état de conserver un édifice précieux par sa grandeur, par sa beauté, par son objet, par tous les souvenirs qui s'y rattachent. Il est urgent de réparer le désastre de la cathédrale, et la ville et le diocèse doivent rivaliser de zèle pour assurer la durée d'un monument de la piété et des arts. Le prélat fait valoir les motifs les plus propres à toucher les fideles; il leur annonce que S. M. a bien voulu lui promettre des secours, et il les exhorte à y joindre leurs offrandes. Lui-même et son clergé donneront l'exemple. MM. les curés iront dans les maisons solliciter les dons. Un comité, formé de plusieurs de MM. les grands-vicaires, chanoines et curés, sera chargé de diriger les détails de l'opération. Les sommes seront déposées chez M. Lequesne, notaire, rue aux Juifs, n^o 67. Les noms de tous les donateurs seront recueillis avec soin, et tous les jendis il sera célébré une messe pour les bienfaiteurs. En publiant ces dispositions, prises par M. l'archevêque, nous formons le vœu que son appel à la charité soit entendu même hors de son diocèse, et que dans différentes parties du royaume il se trouve des âmes généreuses qui soient

excitées par le pieux désir de conserver à la religion un monument digne d'elle.

— Nous avons dit que M. l'archevêque de Reims avoit appelé dans son diocèse tous les sujets qui en étoient, et qui se trouvoient dans le diocèse de Meaux; et nous entendions par là les ecclésiastiques, mais surtout les élèves du séminaire, qui devoient en effet retourner au lieu de leur origine. Quant aux prêtres, on nous écrit que sur dix sujets deux seulement sont rentrés dans le diocèse de Reims; l'un a été nommé à une cure, et l'autre appelé pour être secrétaire de M. l'archevêque. La disette de prêtres n'est pas moins grande dans le diocèse de Reims que dans celui de Meaux, et elle est pour les deux prélats un égal sujet de douleur. Dans le diocèse de Reims il se trouve trois cents succursales sans pasteurs; il n'est pas rare de trouver des prêtres qui sont chargés de huit, dix et même onze paroisses. On ne trouve presque dans le département de la Marne que des prêtres âgés et infirmes, et le nombre des élèves du séminaire ne sera de long-temps en proportion avec les besoins du diocèse. Voilà les fruits des délais qu'on a mis au rétablissement des sièges. Si M. l'archevêque de Reims eût été envoyé en possession il y a cinq ans, il eût pu prendre plus tôt des mesures pour remédier aux progrès du mal; qui s'est accru pendant son absence. Puisse au moins cet exemple servir de leçon pour l'avenir! Pour peu qu'on attende encore pour rétablir les sièges promis, il en est où on ne trouveroit même plus les élémens nécessaires. Pendant qu'on hésite et qu'on diffère, la mort fait ses ravages dans le clergé; elle enlève journellement ceux qui connoissoient le mieux l'état des diocèses; elle laisse des cantons entiers sans secours; elle prive les futurs évêques des ressources qu'ils pouvoient espérer. Nous citerons en ce genre le diocèse de Nevers, où les lacunes sont à un point effrayant. Nul objet, nous osons le dire, n'est plus digne de toute la sollicitude du gouvernement.

— Une église vient d'être construite dans la paroisse de Villebadin (Orne). La dépense a été faite par le marquis de Flers, riche propriétaire du pays. Le 13 octobre dernier, M. l'évêque de Séez a béni cette église au milieu d'un grand concours de fidèles, qui se réjouissoient de cet exemple de zèle et de générosité, et de ce secours puissant offert aux habitans pour se maintenir dans la pratique de leurs devoirs de religion.

— On vient de publier la Vie d'un prêtre vertueux, mort, il y a quelques années, en grande réputation de piété : c'est M. François Gaschon, prêtre missionnaire de Notre-Dame de l'Hermitage. Il étoit né en 1732, dans la paroisse d'Auzelles, près Ambert, au diocèse de Clermont. On lui inspira de bonne heure l'amour de la religion, et ses propres dispositions secondèrent les soins de ses parens et de ses maîtres. Il se destina au sacerdoce, et entra dans la compagnie de la mission de Notre-Dame de l'Hermitage. Son zèle pour ses fonctions, ses travaux continuel, son courage infatigable, sa charité pour les pécheurs, sa vie mortifiée, son détachement de tout, lui avoient concilié l'estime et le respect des habitans des campagnes. Il paroît que, pendant la révolution, il resta caché, portant aux fidèles les secours de son ministère. Après la terreur, il se retira à l'hôpital d'Ambert, sans doute pour y être plus à portée de secourir les malheureux et les pauvres. C'est là qu'il est mort, le 28 novembre 1815, dans les plus grands sentimens de piété. Ses obsèques furent célébrées avec un grand concours, et, depuis ce temps, on vient de beaucoup de lieux différens prier à son tombeau. Le grand nombre de messes que l'on y demandoit a même donné lieu à une ordonnance de M. l'évêque de Clermont, en date du 17 mai 1817, pour régler la manière d'acquiescer ces messes. M. Seguin vient de faire paroître la *Vie du bienheureux Père François Gaschon*, par A.***, Ambert, 1822, in-12 de 144 pages. Il eût été plus convenable, sans doute, de ne pas donner au vertueux prêtre un titre que l'Eglise ne lui a pas décerné. Après l'abrégé de sa Vie, qui est assez court, on cite des guérisons opérées par son intercession, avec des lettres et des certificats à l'appui. Ces témoignages sont nombreux et imposans; il y en a plusieurs d'ecclésiastiques du pays : cependant, on auroit pu se dispenser d'y joindre des prières par lesquelles on semble autoriser le culte public rendu au Père Gaschon. C'est peut-être pour cela que M. l'évêque de Clermont n'a pas donné d'approbation formelle à cette Vie du Père Gaschon : le prélat se contente de déclarer, par sa lettre du 29 juin dernier, qu'il ne peut s'opposer à l'impression; ce qui semble indiquer quelque improbation au moins du titre, et de quelques expressions de cette Vie, qui est d'ailleurs très-édifiante.

— Il y a bien long-temps qu'on n'avoit parlé de M. Gré-

goire. Ce vénérable prélat, si mal jugé par les Blancs, se réfugie vers les noirs. Les premiers l'ont déclaré *indigne*; les seconds lui dresseront peut-être des autels. Il paroît, aujourd'hui, tout occupé de leur salut. M. l'ancien évêque constitutionnel vient de publier un *Manuel de piété à l'usage des hommes de couleur et des noirs*, petit. vol. in-12, orné de lithographies. Ce petit livre ne peut que contribuer à faire bénir le nom de M. Grégoire chez les Caffres et chez les Hottentots. Il est bien juste que l'Afrique le dédommage des insultes de l'Europe, qui s'est montrée si ingrate envers le prélat philanthrope. M. Grégoire n'auroit-il pas bien fait, cependant, de prêcher la piété aux nègres avant de leur prêcher la liberté? Il semble que si, avant d'exciter les nègres de Saint-Domingue à la révolte, on eût essayé de leur inculquer l'amour et la pratique de l'Évangile, on leur eût rendu, à eux et à nous, un grand service, et on eût prévenu d'effroyables calamités. Puisse du moins l'ami des noirs appaiser aujourd'hui, par son livre, les passions soulevées par des motions imprudentes ou furieuses!

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Les Princes ont accordé une somme de 800 fr. aux habitans de Gannat (Allier), qui, le 20 septembre, avoient éprouvé des pertes considérables par suite d'une grande inondation. Ce secours a été distribué, le 13 de ce mois, par M. le sous-préfet, en présence de M. le curé et des autorités municipales.

— LL. AA. RR. MONSIEUR, M^r. le duc d'Angoulême, MADAME ET M^re. le duc de Bordeaux ont accordé un secours de 460 fr. à une pauvre veuve, nommée Charles, de la commune d'Hélesmes (arrondissement de Douai), dont la maison a été incendiée.

— Les incendiés de la commune d'Hauteville, arrondissement de Bitret, ayant reçu un secours de 1000 fr. de LL. AA. RR. M^r. le duc d'Angoulême et de M^me. la duchesse de Berri, ont fait célébrer une messe solennelle en actions de grâces de ce bienfait, et pour demander à Dieu la conservation du Roi et de son auguste famille.

— On dit que le Roi vient de signer une ordonnance qui révoque le décret de réglemeut de 1810, sur l'ordre des avocats, et qui rétablit ce corps à peu près sur le pied où il étoit avant la révolution.

— Une ordonnance du Roi, du 16 octobre, règle la manière dont les veuves et les orphelins des militaires qui auront droit à la pen-

sion accordée par l'article 8 de la loi du 17 août 1822, justifieront de la condition légale relativement à la privation de moyens d'existence.

— Le ministre de la marine, qui vient d'être témoin dans son voyage du dévouement et de la fidélité qui animent tous ceux qui appartiennent au service de mer, vient d'obtenir du Roi, pour le corps de la marine, le titre de *corps royal*.

— M. le ministre de la justice vient de prendre un arrêté qui déclare nulle la délégation donnée par le procureur-général de la cour royale d'Aix au procureur du Roi de Marseille, à l'effet de nommer le bâtonnier et le conseil de discipline de cette ville. Le procureur-général est chargé de procéder immédiatement par lui-même aux dites nominations.

— M. de Salperwick, l'un des officiers qui, sous M. Gouvion-Saint-Cyr, avoient été éloignés de l'armée, malgré leurs services et leur dévouement, vient d'être nommé colonel du 8^e. régiment de ligne.

— Un arrêté du grand-maitre de l'Université vient de suspendre, pour l'année 1823, le cours d'histoire moderne que M. Gaizot faisoit à la Faculté des lettres de l'Académie de Paris.

— Par arrêt de la cour royale, du 18 de ce mois, les sieurs Delasserre, Marchant et Maurice, prévenus d'avoir écrit des lettres menaçantes aux jurés dans l'affaire de La Rochelle, sont renvoyés devant la cour d'assises de la Seine.

— Les sieurs Cassano, éditeur responsable du *Pilote*, et Descloux, rédacteur du même journal, ont été traduits, le 19, devant le tribunal de police correctionnelle, pour un article intitulé : *les Jours de Repos*, relatif à une prétendue scène qui auroit eu lieu, le jour de l'Assomption, entre des maçons et un commissaire de police, qui les empêchoit de travailler. Le tribunal les a reconnus coupables du délit de provocation à la désobéissance à la loi du 18 novembre 1814, relative à l'observation des fêtes et dimanches, et les a condamnés chacun à 100 fr. d'amende et aux frais.

— Le sieur Lagier, libraire, prévenu d'avoir vendu deux ouvrages licencieux, a été condamné par le tribunal de police correctionnelle à un mois d'emprisonnement et à 500 fr. d'amende.

— Le colonel Maziau a été transféré de la Conciergerie à Sainte-Pélagie.

— On transporte à Vincennes les ouvrages de sculpture qui doivent former le mausolée de M^{rs}. le duc d'Enghien, qui sera placé dans la chapelle du château.

— Le conseil-général de l'Aveyron, présidé par M. de Bonald, a voté à l'unanimité de placer M. l'évêque de Rodez dans l'ancien palais épiscopal, et d'acquérir un autre hôtel pour y établir la préfecture.

— Le conseil-général des Côtes du Nord a voté une somme de 500 fr. pour un monument à la mémoire du connétable Duguesclin, dans le lieu où est né cet homme célèbre. Le Roi et les Princes ont permis que leurs noms fussent placés en tête de la liste des souscripteurs.

— De grands changemens ont eu lieu parmi les fonctionnaires du collège royal de Strasbourg. M. Marchand, censeur des études, va à Toulouse; M. Bautain, professeur de philosophie, est remplacé par M. l'abbé Holzwarth, qui vient de Colmar; M. Hullin, professeur de rhétorique, est remplacé par M. Derome, ex-professeur de Besançon.

— M. le vicomte de Malartic, qui a commandé les troupes à Poitiers pendant le procès du général Berton, a reçu du Roi le titre de comte. M. le ministre de la guerre lui a exprimé la satisfaction de S. M. pour le zèle dont les troupes ont fait preuve en cette circonstance, et la discipline sévère qu'elles ont observée.

— On dit que M. Flottes, conseiller à la cour royale de Toulouse, est nommé professeur des Pandectes, et M. Ferradou, avocat, professeur de commerce à la Faculté de droit de cette ville.

— Un jeune illuminé, nommé Louis Boit, prenoit le titre d'évangéliste, et réunissoit, à Colmar, des disciples. La police est parvenue à découvrir le lieu de ces réunions, a fait évacuer les lieux, a saisi les livres que l'évangéliste intrus distribuoit à ses prosélytes, et renvoyé la connoissance de cette affaire devant M. le procureur du Roi.

— Le sieur Emile Bardou, qui avoit été frappé de plusieurs coups, le 29 septembre 1820, à Bordeaux, par les amis qui célébroient l'arrivée et le triomphe de M. Beauséjour, vient de mourir des suites des blessures qu'il reçut à cette époque.

— Le prince royal de Suède, après avoir fait une visite à la duchesse de Lucques, est retourné à Florence, d'où il doit se rendre à Rome.

— Le gouvernement autrichien a accordé un passe-port à M. Achille Murat, fils aîné de l'ex-roi de Naples, pour se rendre en Amérique. En partant de Vienne, il ira directement à Hambourg.

— Le général napolitain Carascosa, qui s'étoit retiré à Malte après la révolution, dans laquelle il joua un grand rôle, vient d'arriver de cette île en Angleterre.

— M. le bailli Busca, lieutenant du magistère de l'ordre de Malte, se rend au congrès de Vérone pour demander aux souverains le rétablissement des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

— Le roi de Naples et le roi de Sardaigne ont différé jusqu'à la fin d'octobre leur départ de leur capitale pour Vérone.

— Les PP. Dominicains se sont enfuis de Barcelonne aussitôt après une arrestation qui a eu lieu dans cette ville. A Saint-Sébastien,

deux religieux de Saint-François et le chapelain d'un couvent de femmes, ont été enfermés dans les cachots de la citadelle, après quelques cris que les soldats d'un poste ont proféré contre la constitution. Des religieux et des prêtres, venant de la Catalogne, sont arrivés à Perpignan, vers le 10 de ce mois.

— Le 6 août, le prince-régent du Brésil a adressé à tous les gouvernemens et à toutes les nations un manifeste dans lequel il proclame l'indépendance brésilienne, et les causes qui ont amené la scission de la colonie d'avec la métropole.

Un procès d'une nature peu honorable a affligé dernièrement les libéraux. M. le comte Garat, ancien ministre de la justice sous la convention, ancien sénateur, qui avoit marié son fils à une fille de M. Gémon, a eu avec celui-ci les plus tristes débats. Une scène fâcheuse a eu lieu dans les bureaux du *Constitutionnel*, en présence de quelques libéraux, de M. Gohier, aussi ministre sous la convention, et de M. Lanjuinais, ancien membre de cette assemblée, aujourd'hui pair. L'un et l'autre ont été entendus comme témoins au procès. L'affaire a été plaidée ces jours derniers, à Paris, en police correctionnelle; on auroit dit que les plaideurs et les avocats prenoient plaisir à se trainer réciproquement dans la boue. M. Gémon accusoit les deux MM. Garat des procédés les plus révoltans pour sa fille; M. Garat prétendoit que M. Gémon avoit été juré dans le procès de la Reine. On trouvoit ce reproche singulier de la part de M. Garat, dont le nom se trouve mêlé dans l'histoire de la mort de Louis XVI. Quoi qu'il en soit, le nom de M. Gémon ne s'est point trouvé dans la liste des jurés pour le procès de la Reine. On a vérifié aussi que plusieurs pièces de ce procès avoient été soustraites des archives par des mains officieuses. M. Garat fils, et le signataire d'un Mémoire en sa faveur, ont été condamnés à une amende, et M. Gémon a aussi été condamné à une amende pour des injures envers MM. Garat. On dit que cette affaire, et les détails qu'elle a amenés et les révélations qu'elle a produites, ont été regardés par les plus sages libéraux comme un échec fâcheux dans la circonstance; des noms chers au parti y ont paru sous un jour sinistre, et des réputations révolutionnaires y ont été singulièrement compromises.

Controverse entre la petite et la grande église; par
M. Fleury. Le Mans, 1822, in-8^o.

On a dit quelquefois que rien n'étoit plus propre à dégoûter de l'erreur que la lecture de certains écrits destinés à la défendre. Nous osons croire qu'on pourroit appliquer ce jugement à la *Controverse* de M. Fleury. Non-seulement l'obscurité et l'entortillage du style, la minutie des détails, le peu de liaison dans les idées, fatigueront le lecteur le plus intrépide; il sera encore bien plus révolté du ton qui y règne, et de la malheureuse facilité avec laquelle l'auteur y prodigue les épithètes les plus dures et les accusations les plus injurieuses. Il sera surtout choqué de l'orgueil qui y domine; l'auteur y parle sans cesse de lui, de ses souffrances, de ses travaux, de sa constance imperturbable, et il se donne à ce sujet à lui-même des louanges et de l'encens sans mesure. Nous ne voulons ni flatter ni irriter un amour-propre excessif; seulement, avant de parler de l'écrit, nous croyons devoir faire connoître l'auteur. C'est M. Fleury lui-même qui nous fournira les renseignemens que nous allons donner sur son compte.

M. Jacques-Pierre Fleury, né, le 5 février 1758, à Mamers dans le Bas-Maine, entra dans l'état ecclésiastique, et parôit avoir été employé d'abord dans l'enseignement. Il fut nommé, en 1788, à la cure de Notre-Dame de Vieuvy, et occupa peu cette place. Le refus de serment le fit enlever de sa paroisse par la gendarmerie, puis conduire à Laval, où l'on avoit rassemblé les prêtres insermentés du département. On le déporta ensuite en Angleterre, d'où il revint en 1797.

Tome XXXIII. L'Ami de la Relig. et du Rq. Y.

Arrêté, après le 18 fructidor, on le retint successivement dans les prisons de Vannes, de Rennes, de Laval et du Mans, pour avoir, disoit-il, sauvé la vie à deux cents émigrés ou Vendéens. De là on le fit passer à l'île de Rhé, comme déporté. Lorsque Buonaparte devint premier consul, M. Fleury publia un écrit sanglant contre lui et contre Fouché. Nous ne déciderons pas si ce manifeste étoit bien nécessaire, et si ce zèle étoit bien suivant la science. M. Fleury fut traduit devant un conseil de guerre tenu à Nantes, en 1801; deux membres furent d'avis de le condamner à mort; toutefois on se contenta de le déporter à l'île d'Oléron, où il passa huit ans, sans avoir voulu se soumettre au Concordat de 1801. De nouveaux faits ou de nouvelles dénonciations lui attirèrent un ordre de Fouché, en 1809, pour être relégué dans la prison de Pierre-Châtel, sur les frontières de Savoie, et il y fut confondu avec des criminels, et passa, dit-il, neuf mois enfermé dans un souterrain.

En 1813, à l'approche des alliés, on le dirigea sur Mende, où il tomba malade; on le transporta à Issoudun, où il recouvra sa liberté, en 1814. M. de La Laurencie, évêque non-démissionnaire de Nantes, lui obtint des lettres de grâce pour le jugement rendu contre lui, en 1801; ces lettres furent entérinées à la cour royale de Rennes, le 14 février 1815. Il se retira chez une dame pieuse de Fougères; bientôt son opposition au Concordat, et l'ardeur de son zèle le firent remarquer dans cette ville. Les autorités locales l'obligèrent de quitter cette résidence, en mai 1816. M. Fleury vint se plaindre à Paris, et fit valoir ses souffrances passées. Il intéressa plusieurs personnes à ses malheurs, et nous écrivit à nous-mêmes pour nous prier d'annoncer qu'il alloit publier la *Vie de ses souffrances, pour servir à l'Histoire ecclésiastique*. Il faisoit dans sa lettre un précis de ses traverses et de ses

infirmités; le style et le ton de cette lettre nous parurent annoncer une imagination bien malade, et nous engageâmes l'auteur (n°. 201) à ne point publier la *Vie de ses souffrances*.

Cependant M. Fleury avoit été si malheureux que l'on eut devoir lui épargner de nouvelles disgrâces. M. Decazes le renvoya donc à Fougères, et lui donna même quelque argent pour les frais de son voyage. Le retour d'un homme si ardent, et son triomphe, furent mal vus à Fougères, et M. Fleury fut obligé de se retirer à Rennes, puis à Nantes. Il y porta partout l'ardeur de son zèle à combattre le Concordat. Il avoit publié une *Apologie de la conduite des Prêtres françois, confesseurs de la foi, pendant vingt-cinq ans, 4 pages in-4°*. Cet écrit fut dénoncé; les débats eurent lieu à Paris, à huis-clos, et le 16 novembre 1816, l'auteur fut condamné, après six audiences, à trois mois d'emprisonnement, 50 fr. d'amende et 300 fr. de cautionnement. Il réclama contre ce jugement par une pétition aux chambres, et finit cependant par se soumettre. Après avoir subi les trois mois de prison à Nantes, ayant été mis en liberté, il se retira au Mans, en novembre 1817.

La petite église avoit dans ce diocèse des partisans, mais divisés entre eux. Les uns reconnoissoient encore le Pape, les autres le regardoient comme déchu. Ces derniers se subdivisoient encore. L'un prétendoit que Pie VII étoit déchu depuis vingt ans; les autres disoient qu'il étoit pape légitime, mais dépouillé de sa juridiction. Le premier somma ceux-ci de souscrire à sa doctrine, et il y eut entre eux les plus vifs débats à ce sujet. M. Fleury, rejeta l'un et l'autre excès, et, de concert avec deux autres prêtres, il signa, le 16 juillet 1819, une *Profession de foi*, dont nous avons parlé, n°. 579, et dans laquelle ils déclarent qu'ils sont loin de partager le fanatisme et les erreurs de leurs

confères, qui prétendent juger le souverain Pontife, le déposer, en quelque sorte, et se séparer de lui. Cette Profession de foi fut rendue publique.

Tels sont les écrits de M. Fleury qui sont venus à notre connoissance, et tel est le tableau de sa vie antérieure qu'il nous a tracé lui-même. Pour venir actuellement à son nouvel ouvrage, et à ce qui y a donné lieu, il avoit témoigné le désir de voir M. B., supérieur du séminaire du Mans, et grand-vicaire du diocèse, auteur de plusieurs Traités de théologie. M. B. eut la complaisance d'aller chez lui pour tâcher de l'éclairer. Ils eurent ensemble plusieurs conférences, et M. Fleury ayant paru souhaiter de lire le *Traité de l'Eglise* de M. B., celui-ci se fit un plaisir de le lui envoyer en présent. Ce sont ces conférences et ce Traité qui ont donné lieu à l'écrit qu'on vient de publier sous le titre de *Controverse entre la petite et la grande église sur les droits sacrés de Dieu; de la sainte Eglise et du Roi légitime*, in-8°. de 172 pages. Cét écrit bizarre se compose de quatre parties distinctes; un *Avis au Lecteur*, de 18 pages; un *Avant-Propos*, de 20; une lettre sous le titre du *Nouveau penser-y bien; ou Réflexions d'un Curé non-assermenté à M. le supérieur du nouveau séminaire du Mans*, et qui forme 83 pages, et est datée de juin 1822; enfin des notes qui à elles seules remplissent 88 pages.

Ce qui frappe d'abord dans cette brochure, c'est que l'auteur parle sans cesse de lui. Il a beaucoup souffert sans doute, mais il seroit bon de n'avoir pas l'air d'en tirer vanité. Les confesseurs de la foi ne parlent pas tant ordinairement de leurs souffrances. Celui-ci ne tarit pas sur cet article; il revient à tout moment sur ses traverses, dont il faut bien convenir qu'il s'est attiré plusieurs par la chaleur de son zèle. Il a subi, dit-il, et il le répète souvent; il a subi cinq grandes déportations, et s'est trouvé dans cent trente-

sept prisons, c'est beaucoup sans doute, mais je ne sais si toutes ces disgrâces ont été également méritoires pour M. Fleury. Il seroit bien surtout d'en parler plus sobrement, et avec moins d'ostentation. Il n'est pas modeste de dire que l'*Histoire de l'Eglise* fera mention de son procès en 1816. *Ce n'est pas, dit-il, le premier combat que je soutiens depuis trente ans; nous avons éprouvé d'autres vents et d'autres tempêtes. Le Dieu des armées qui m'a fait sortir victorieux, et triomphant de tant et de si longs combats, ne sera triompher de celui-ci... Si vous lisez mon ouvrage avec attention, vous n'y lirez pas sans surprise et sans attendrissement quelle force, quelle patience, quel courage, quelle résignation la religion procure... Il n'est point de François qui ait rendu au trône plus de services que moi; je marche sous l'étendard de la fidélité depuis ma naissance, et depuis 1790 j'ai combattu sans relâche pour sa défense, sans craindre les poignards et les échafauds... J'ai vaincu depuis plus de trente ans tous les obstacles, triomphé de toutes les séductions, foudroyé tous les sophismes et paradoxes, bravé toutes les menaces et surmonté tous les dangers; aussi ai-je constamment joui de la paix et de la tranquillité de l'âme.* Vraiment après cela il ne reste plus à M. Fleury qu'à parler de son humilité.

La douceur est encore une vertu qui convient à un confesseur de la foi; chaque page de sa brochure montre à quel degré M. l'ancien curé de Vieuvy possède cette qualité. Il se plaint de tout, et de tout le monde; il n'a trouvé qu'opposition et ingratitude; il voit partout des erreurs, des apostasies, des blasphèmes. Sur quel ton il parle du clergé concordataire! c'est ce clergé, et ce clergé seul qui a perdu la religion. Tout le monde lui a certifié que les jeunes prêtres étoient bouffis d'orgueil, dévorés par l'ambition, soupirant sans cesse après l'indépendance, ignorans et hypocrites à l'excès. Il fait

tenir à ces jeunes prêtres les propos les plus inraisons-semblables, et il veut qu'on les juge tous sur ces propos, qu'il ne sait que par ouï-dire, et sur des rapports vagues et équivoques. Ainsi, pour l'intérêt de sa cause, il ne craint pas de diffamer tout le clergé, et il fournit lui-même aux gens sans religion des prétextes pour colorer leur haine ou leur mépris pour les prêtres. *Jetons les yeux sur ce nouveau clergé, né dans et avec le Concordat; quel secours espérer de ces jeunes gens en général ramassés sur le pavé?.... Joindre les mains, porter une chevelure malpropre et es-sorcillée, font l'hypocrite, mais non le savant et le courageux.* Ailleurs il appelle ces jeunes prêtres des insolens, des fanatiques, des blasphémateurs; il prétend qu'ils sont tirés de la fange; qu'ils souhaitent la mort des plus anciens prêtres. Parle-t-il plus avantageusement de ces derniers? Non; il ose dire que les prêtres enfermés à l'île de Rhé apostasieront à l'arrivée de Buonaparte; tous (il y avoit quinze cents prêtres à l'île de Rhé, et trois cents à l'île d'Oléron); tous lâchèrent pied, capitulèrent honteusement..... *L'apostasie fut générale; M. Fleury résista seul.* Il aime à revenir sur le courage qu'il déploya au milieu de cette défection générale, et ne craint point de traiter d'apostats; de traditeurs, d'iconoclastes et de libellatiques, les prêtres enfermés dans les citadelles des îles de Rhé et d'Oléron. Ainsi, pour se relever lui-même, cet imprudent écrivain ne craint point de flétrir tant d'hommes éprouvés par la persécution, et qui l'avoient soutenue avec honneur. Il n'est pas plus respectueux à l'égard des évêques; soit de ceux qui occupent des sièges depuis le Concordat, soit des signataires des *Réclamations* qui ont occupé récemment des sièges. A propos de la mort de M. Duvoisin, évêque de Nantes, il dit charitablement: *Il est horrible de tomber entre les mains du Dieu vivant.* Il regarde

comme un trait d'audace qu'on lui ait soutenu, sans rougir, que M. de Pidoll, dernier évêque du Mans, et son successeur actuel, étoient aussi catholiques que M. de Gossans, qui les a précédés sur ce siège.

(La suite à un numéro prochain).

NOUVELLES ECCLESIASTIQUES.

ROME. Le saint Père continue ses promenades, et visite plusieurs églises de la capitale. Le 5 octobre, S. S. se rendit à l'église de Saint-Pierre, et le 7, elle alla au Mont-Pincio, et observa avec plaisir l'obélisque dit d'Aurelien, élevé naguère, et les embellissemens qui s'y exécutent. Le 8, le souverain Pontife visita la basilique de Saint-Jean de Latran.

PARIS. On avoit annoncé que la visite pastorale devoit s'ouvrir le jour de la Toussaint, à Saint-Nicolas-des-Champs. La visite commencera le dimanche 17 novembre, et M. l'archevêque l'annoncera par un Mandement. M. l'abbé Rauzan dirigera les exercices à St.-Nicolas-des-Champs, et sera accompagné de plusieurs missionnaires. M. Hilaire Aubert sera chargé de Ste.-Elisabeth et de St.-Léu. M. l'abbé de Janson est parti pour Cahors avec huit missionnaires. Ainsi, ces hommes zélés vont commencer de toutes parts leurs travaux, qu'au fond, cependant, ils n'ont guère interrompus; car, depuis qu'ils ont terminé la visite, ce printemps, ils n'ont presque point cessé leurs instructions: chaque jour ils se sont fait entendre à Sainte-Geneviève; ils ont donné deux neuvaines sur le mont Calvaire, et ils ont de plus prêché en différentes églises, dirigé de nombreuses retraites dans des communautés et dans divers établissemens, et rendu, dans la capitale et dans les provinces, des services importants pour toutes les fonctions du ministère.

— L'assemblée de charité qui a eu lieu lundi dernier à l'infirmerie de Marie-Thérèse, a eu le résultat que l'on devoit attendre d'une réunion si brillante et si nombreuse. On a recueilli jusqu'ici 12,000 fr., et de nouveaux dons continuent à arriver. Parmi les personnes présentes, nous nommerons M^{sr}. le nonce de S. S., M^{sr}. l'évêque d'Hermopolis, M^{sr}. l'évêque élu d'Amiens, plusieurs évêques

nommés, etc. ; des étrangers de distinction avoient été aussi attirés par le désir d'entendre un célèbre orateur, et ont dû penser que l'éloquence de la chaire avoit encore parmi nous des modèles. On ne sait pourquoi quelques journaux ont semblé dire que M^{sr}. l'évêque de Troyes ne prêcherait plus. L'illustre prélat n'a point renoncé à un ministère où il a cueilli tant de palmes ; et si ses dernières Instructions ont montré qu'il avoit conservé la vigueur de son talent, la force de son organe, lundi dernier, a prouvé qu'il pouvoit encore paroître avec éclat dans une chaire où son absence laisseroit un grand vide.

— Le séminaire de Saint-Sulpice est rentré à l'époque accoutumée, et occupe encore le même local. On espère cependant pouvoir habiter prochainement l'aile construite l'année dernière, et dont on dispose l'intérieur. Dans le bas de cette aile se trouvera le réfectoire, qui est d'une grandeur convenable. Le rez-de-chaussée est d'une bonne élévation ; mais les étages supérieurs paroissent un peu bas. A chaque étage, on a pratiqué des chambres de chaque côté, avec un grand corridor au milieu. Il y aura peu de cheminées dans cette partie ; mais les chambres seront planchées. Comme il y a déjà quelque temps que les planches sont faites, on ne croit pas qu'il y ait de l'inconvénient à habiter les chambres en ce moment. Des communications ont été établies entre l'ancien et le nouveau bâtiment, et il y a beaucoup d'ouvriers occupés à faire les dernières dispositions dans cette partie. Quant à la portion du bâtiment qui doit faire façade sur la place, elle n'est malheureusement pas très-avancée. On s'y est mis tard cette année, et on n'est guère qu'à la moitié du rez-de-chaussée. Ainsi, on n'a pas d'espérance de voir finir cette portion dans la campagne présente ; il paroît que le manque de fonds en est la cause. On a pris, du-on, des précautions pour ne pas éprouver le même obstacle l'année prochaine.

— Le clergé de Nancy vient de perdre un de ses membres les plus estimables dans la personne de M. Dominique Baudot, ancien vicaire-général de la réforme de Prémontré. Il étoit né le 22 janvier 1740, à Mécrin, près Nancy, et, étant entré dans l'ordre de Prémontré, de la réforme de Lauruels, il devint successivement maître des novices, professeur, prieur d'Estival, et enfin vicaire-général des trois provinces de la

réforme, savoir, la Lorraine, la Champagne et la Normandie. Dans ces différens emplois, Dominique Baudot, se distingua par sa régularité. Il passa le temps de la révolution en Allemagne. De retour en France, il ne voulut pas rester inutile, et ce vicaire-général d'une congrégation respectable accepta le titre modeste de desservant de Lagny, près Nancy. Il en remplit avec zèle les fonctions, tant que ses forces le lui permirent. Ses infirmités le forcèrent de quitter cette place il y a six ans; mais son amour pour la retraite et pour la vie de communauté lui fit désirer de finir ses jours dans le séminaire de Nancy, où il fut un sujet d'édification pour les jeunes ecclésiastiques. Sa mort, qui arriva le 15 de ce mois, étoit l'objet de tous ses vœux; il s'y préparoit par les exercices assidus de la piété, et ses derniers momens surtout ont fait éclater la vivacité de sa foi. Il étoit fort attaché à sa règle, et il auroit bien voulu voir ressusciter son ordre; mais les circonstances ne lui en ont pas laissé l'espoir, et bientôt nous ne connoîtrons plus que par les livres ces congrégations pieuses, et les hommes respectables qui en faisoient l'ornement.

— Le 10 octobre, s'est faite l'ouverture du nouveau petit séminaire établi à l'Abbaye-Blanche, près Mortain, dans le diocèse de Coutances. Ce petit séminaire a été autorisé par une ordonnance du Roi, du 22 juillet dernier. Les ecclésiastiques de Mortain et des environs ont assisté à la cérémonie, ainsi que M. Balisson, député; M. le maire de Mortain, et les personnes les plus notables du canton. M. Dary, vicaire de Mortain, a prononcé un discours sur les avantages d'une éducation chrétienne. Dès ce jour, l'établissement comptoit soixante élèves, et six jours après, il y en avoit quatre-vingts. On est redevable de l'exécution de ce projet au zèle de M. Dary, curé de Romagny, qui a été autorisé, à cet effet, par M. l'évêque de Coutances. C'est lui qui est nommé supérieur du petit séminaire, et qui a fait, depuis deux mois, toutes les dispositions nécessaires pour mettre l'établissement en état de s'ouvrir pour la rentrée des classes. On ne doute point que ce séminaire ne soit fort utile au diocèse : c'est une acquisition précieuse pour un arrondissement dénué jusqu'ici de secours de ce genre.

— On s'occupe en ce moment de former une maison de missionnaires pour le département de la Haute-Loire. M. l'é-

vêque de Saint-Flour en a reconnu toute l'utilité dans sa dernière visite pastorale, et le prélat avoit jeté les yeux sur la ville de Monistrol pour y placer l'établissement. On y trouvoit un local commode pour cet objet. On a donc destiné l'ancien convent des Capucins pour recevoir les missionnaires. M. l'abbé Coindre, du diocèse de Lyon, a été nommé supérieur de la mission; on espère que l'établissement sera sous peu en activité, et que le diocèse du Puy en recueillera les fruits; le bien qu'ont fait les missionnaires institués depuis quelques années à Saint-Flour, est un présage du service que peuvent rendre ceux-ci. Monistrol sera le centre de cette œuvre; cette ville a perdu récemment, dans la personne de son curé, M. Bay, un pasteur dont le zèle eût été d'un grand secours aux missionnaires dans leur entreprise.

— La régence royaliste d'Urgel, a rendu, le 8 octobre, un décret qui rétablit le général des Capucins, le Père François Solchaga, dans tous ses droits, annule la sentence rendue contre lui, et l'autorise à rentrer en Espagne, et à exercer la juridiction sur ses religieux. Le Père Solchaga est toujours, à ce que nous croyons, à Bayonne, on ne sait s'il profitera de ce décret pour essayer de rentrer dans sa patrie.

— Nous avons parlé d'un écrit de M. Manuel, ministre protestant à Francfort, contre la lettre de M. de Haller. Il vient de paroître une réponse à cet écrit, sous le titre d'*Observations sur...* par M. B. Van den Wyenbergh; Fribourg, in-8°, 74 pages. L'auteur y discute fort bien les sophismes et les fausses allégations du ministre, et justifie la conduite et la lettre de M. de Haller. M. Van den Wyenbergh a publié également une réponse à un autre écrit d'un ministre, contre le culte de la sainte Vierge; c'est celui dont nous avons rendu compte dans notre n°. 823, et qui a pour titre: *Doctrine de l'Écriture sainte, sur l'Adoration de Marie*. La réponse est intitulée: *Du Culte orthodoxe de la très-sainte Mère de Dieu*, in-8°, de 32 pages. Elle est divisée en 2 parties. Dans la 1^{re}, M. Van den Wyenbergh établit la virginité perpétuelle de Marie; et dans la 2^e, il venge son culte contre ses détracteurs. Ces deux brochures honorent le zèle de l'auteur, et peuvent être utiles à la cause de la religion.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MONSIEUR a visité, le 23, le télégraphe de jour et de nuit établi à Montmartre. Toute la population s'est portée sur son passage, et l'a accompagné aux cris chers à tous les François. S. A. R. a donné à M. le maire 300 fr. pour les pauvres de la paroisse, et a accordé une gratification de 200 fr. aux employés de la télégraphie.

— Une ordonnance du Roi, du 20 de ce mois, fixe les attributions du gouverneur, du sous-gouverneur et des maîtres de l'École polytechnique, et règle tout ce qui a rapport aux examens d'admission des élèves.

— S. Exc. le ministre de l'intérieur est arrivé à Paris, le 23.

— MM. Foy, Kératry, Lafitte et Benjamin Constant, ont reçu, chacun individuellement, en réponse à leur plainte adressée à M. le garde des sceaux, contre M. Mangin, procureur-général de Poitiers, une lettre par laquelle S. Exc. leur déclare qu'il n'est point dans ses attributions de recevoir ces sortes de pièces. Ces messieurs adopteront, dit-on, une autre marche, et recourront directement au ministère de MM. les gens du Roi, ou de la partie publique, près la cour royale de Poitiers.

— M. le ministre de l'intérieur, voulant rendre à nos églises leur ancienne splendeur, leur a fait présent de plusieurs tableaux que l'on a réunis à la dernière exposition. Un tableau représentant la *Conversion de la Samaritaine*, a été envoyé à la cathédrale de Rouen; le *Martyre de saint André*, à l'église de Saint-André de Lille; *Joseph expliquant les songes*, à la cathédrale de la même ville; le *Martyre de saint Sébastien*, à la chapelle de l'hospice du Vigan; un tableau du même sujet, à la cathédrale de Bourges; *saint Waast rendant la vue à un aveugle*, et *l'Adoration des Bergers*, à la cathédrale d'Arras; le *bon Samaritain*, à la cathédrale de Lyon; *David allant combattre Goliath*, à la cathédrale de Caën; *saint Louis visitant les pestiférés*, à la ville de Bordeaux; *la sainte Vierge tenant le Sacré-Cœur*, à la cathédrale de Nantes; *saint Etienne, premier martyr*, à la cathédrale de Toulouse; *la Fuite en Egypte*, à la cathédrale de Strasbourg; *saint Léger, évêque d'Autun*, à la cathédrale d'Autun; *la Conversion de la Samaritaine*, à la ville de Rouen; le *Christ en croix*, au tribunal d'Avignon.

— Un inspecteur de la librairie, assisté d'un commissaire de police, a saisi, chez un assembleur et un brocheur, quatre mille exemplaires d'une de ces nouvelles éditions de l'*Abregé de l'Origine de tous les cultes*, par Dupuis. Un journal profite de cette circonstance pour annoncer une nouvelle édition de cet ouvrage; c'est assurément bien prendre son temps.

— La police a saisi, le 23, chez les libraires du Palais-Royal, un ouvrage intitulé : *Mémoires sur la cour de Louis XIV et de la Régence*.

— Le sieur Lefèvre, libraire, avoit été traduit devant le tribunal de première instance de la Seine, comme prévenu, 1^o. d'avoir exercé

son état sans brevet; 2°. d'avoir mis en vente l'ouvrage de Dupuis et les chansons de Piron, sans que ses ouvrages portassent le nom de l'imprimeur: condamné à 2000 fr. d'amende, il a voit été déchargé de cette condamnation par la cour royale, qui avoit admis l'excuse de bonne foi. La cour de cassation s'est occupée, le 23, de l'appel interjeté par M. le procureur-général, a cassé l'arrêt de la cour royale, et renvoyé la cause à une autre cour.

— Les nommés Pinard et Dambreville, anciens militaires pensionnés du Roi, ont été condamnés par le tribunal de police correctionnelle, le premier à dix jours de prison, et le second à six jours, pour avoir, le 1^{er}. de ce mois, proféré des cris séditieux.

— M. Delalot, fils aîné du député de ce nom, attaché à l'ambassade de Londres, est parti pour Vérone, chargé de dépêches pour M. le vicomte de Montmorency: il est accompagné par le fils de M. de Fitz-James.

— M. Clérisseau, économiste du collège royal de Henri IV, vient d'être remplacé.

— Les poignards qu'a saisi la douane française offrent des emblèmes chers à un certain parti. On voit d'un côté une urne, un sceptre renversé, une épée avec trois étoiles sur la partie supérieure; de l'autre côté est une horloge de sable, une faux, un sceptre brisé, une béquille et un masque; au-dessous on aperçoit un faisceau entouré de rameaux comme ceux qui sont représentés dans les emblèmes républicains. Sur une autre lame on voit figurés les instrumens de supplice.

— Les élèves du collège royal de marine, à Angoulême, ont souscrit pour l'acquisition du domaine de Chahard. Les officiers et les professeurs ont joint leur offrande à celle des élèves.

— M. Elshoecht, élève du célèbre Bosio, a fait hommage à la ville de Dunkerque, sa patrie, d'un très-beau busta colossal de Louis XIV.

— M. Touret, censeur au collège royal de Toulouse, est nommé censeur à Strasbourg.

— On assure que le sieur Heita, imprimeur à Strasbourg, auteur de la traduction allemande de la brochure de M. Kœcklin, vient d'être déferé aux tribunaux, à raison de cette traduction d'un ouvrage qui est lui-même poursuivi.

— La cour royale de Grenoble a condamné, le 17 de ce mois, le nommé Cépi, à un mois de prison, à 50 fr. d'amende et aux dépens, pour avoir vendu et distribué, le 12 avril dernier, sans autorisation du gouvernement, divers dessins ou gravures lithographiques, paroissant destinés à propager l'esprit de rébellion, et à troubler la paix publique.

— Par ordonnance du Roi, du 9 de ce mois, le sergent de grenadiers, Ferrade, du 46^e. régiment d'infanterie, ancien militaire de vingt-neuf ans de service, et qui s'est fait particulièrement remarquer par sa bonne conduite dans les évènements de Colmar, a été nommé sous-lieutenant dans le 36^e. régiment de ligne. Cette récom-

peuse, accordée au plus ancien sous-officier de ce régiment, qui a toujours tenu une conduite exemplaire, a produit la meilleure impression sur tout le corps.

— Un orage affreux a éclaté, le 4 octobre, sur l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine, et s'est renouvelé le lendemain. Les pertes sont incalculables, et ne sauroient être réparées de plusieurs années. La terre a été entraînée dans les bas-fonds, et les coteaux n'offrent plus que des roches stériles.

— L'armée d'observation des Pyrénées sera, dit-on, divisée en trois corps. On ajoute que la division des Pyrénées-Occidentales, commandée par M. le comte d'Antichamp, tiendra son quartier général à Bayonne; que la division du centre, sous les ordres de M. le comte Ligier-Bélar, aura son quartier-général à Toulouse; et que M. le comte Gual, qui commandera la division des Pyrénées-Orientales, résidera à Perpignan. On croit que la force de ces trois divisions sera portée à dix mille hommes chacune.

— Le ministre plénipotentiaire d'Espagne à Rome, M. Villa-Nueva, est passé à Bordeaux, le 26 octobre, se rendant à son poste.

— Des contrebandiers de l'île de Corse, qui vouloient introduire des blés étrangers avec un certificat falsifié, ont été surpris par les douaniers; mais ils ont réussi à mettre la populace de leur côté, et la force armée a été repoussée à coups de pierres. Le lieutenant des douanes a été poignardé; d'autres employés ont été blessés. La vigueur de M. le préfet a pu seule rétablir l'ordre, et faire rentrer la populace dans son devoir.

— Mina a attaqué Romanillos à Castellollit, et a été forcé de reprendre ses positions. Le général Zarco del Valle, qui étoit à Talava, s'est replié de trois marches devant le baron d'Éroles.

— L'ouverture des États-généraux s'est faite, à Bruxelles, le 26 de ce mois.

— La Porte a fait publier un firman très-énergique contre le luxe qui règne généralement. Des salves d'artillerie ont annoncé aux Musulmans la naissance d'un nouveau prince. Un incendie a éclaté, à Constantinople, dans la nuit du 18 au 19 septembre, et a dévoré plus de deux mille maisons habitées par les gens de la classe la plus pauvre.

— Des nouvelles d'Alep, en date du 6 septembre, annoncent que le tremblement de terre n'avoit pas encore cessé. Les maisons et les édifices qui avoient résistés aux premières secousses se sont écroulés, et il ne reste plus une seule habitation debout. La population de cette ville a émigré. Plusieurs habitans aisés, ainsi que les consuls des puissances étrangères, ont fait construire, dans des jardins éloignés, des barraques pour y passer l'hiver, et prendre dans la suite les mesures que les circonstances comporteront.

Sur la mort d'un incrédule.

De nombreux exemples prouvent déjà que les incrédules

qui sembloient les plus décidés perdent un peu de leur assurance à la mort, et que la foi qu'ils avoient précédemment bravée avec le plus d'audace reprend alors, comme malgré eux, ses droits sur leur esprit. C'est aussi ce qui a paru arriver à Thomas Payne, cet anglois si fameux par ses principes révolutionnaires et par son écrit irréligieux, *l'Age de la raison*.

Thomas Payne, né dans le comté de Norfolk, en 1737, dans une condition obscure, exerça d'abord divers emplois, entr'autres, celui de collecteur pour les droits d'entrées; place qu'il perdit, en 1774, pour sa mauvaïse conduite. De là il passa aux États-Unis, où il montra un grand zèle pour la révolution. Sa brochure du *Sens commun*, et quelques écrits du même genre, lui procurèrent des récompenses du congrès américain; et l'Etat de New-York lui donna une propriété de plus de 300 acres, confisqués sur un royaliste anglois. En 1787, il vint en Angleterre, et y publia quelques pamphlets. La révolution françoise ayant éclaté, Payne s'en montra enthousiaste, et publia ses *Droits de l'homme*, que le parti démocratique, en Angleterre, fit circuler parmi les basses classes de la société. On poursuivit l'auteur, qui se retira en France, et y devint même député à la convention, quoiqu'il ne soit pas le françois. Son ardeur révolutionnaire ne l'empêcha pas d'être mis en prison, et Robespierre le fit arrêter avec un autre fou, Anacharis Clootz. Payne passa onze mois en Luxembourg, et ce fut pendant cette retraite qu'il composa son *Age de la raison*, dont la première partie fut publiée, à Londres, en 1794, et la seconde en 1795. Tout le monde convient que c'est un monument d'ignorance autant que d'audace, de folie autant que d'orgueil. Cet ouvrage ne pouvoit plaire qu'à une multitude dépourvue de connoissance et de goût. Le gouvernement anglois sévit contre les éditeurs et distributeurs. Payne se garda bien de retourner dans sa patrie pour laquelle il nourrissoit une haine profonde. Il quitta la France en 1802; on dit qu'il y avoit contracté les habitudes les plus grossières, qu'il s'y enivroit tous les jours, et qu'il ne fréquentoit que les gens de la plus basse extraction. Sa vie fut la même en Amérique, et il n'excita de curiosité que parmi les derniers rangs du peuple. Il avoit emmené avec lui une dame Bonneville, qu'il avoit séparée de son mari, et qu'il traitoit avec beaucoup de dureté. Nous ne saurons point son historien dans les détails ignobles

qu'il donne sur sa conduite et ses vices; mais les derniers temps de sa vie, tels qu'ils sont décrits par son médecin, le docteur Manley, méritent peut-être une attention particulière.

« Payne, dit ce docteur, ne vouloit point qu'on le laissât seul ni jour ni nuit; il falloit qu'il vit quelqu'un à ses côtés. Quand on le laissait, il jetoit des cris affreux, jusqu'à ce qu'on revint auprès de lui. Il ne souffroit pas qu'on fermât ses rideaux. Dans les deux dernières semaines de sa vie, quand ses souffrances étoient plus fortes, il crioit sans relâche : *Mon Dieu, secourez-moi; Seigneur, assistez-moi, Jésus-Christ, secourez-moi; (God help me)*, et il répétoit ces paroles sans aucun changement, et d'un ton de voix à remplir toute la maison. J'en conclus, dit le médecin, qu'il avoit renoncé à ses anciennes opinions, et je fus confirmé dans cette idée quand je sus par la garde, qu'il lui demandoit quelquefois ce qu'elle lisoit, et que celle-ci lui ayant nommé le livre, et lui ayant proposé de lire tout haut, il y consentit, et parut donner à la lecture une attention particulière; le livre que cette femme lisoit le plus habituellement étoit le *Guide pour l'Autel (Companion for the Altar)* par Hobart. J'en pris occasion de chercher à connoître ses sentimens; je lui fis une visite fort tard dans la nuit du 5 au 6 juin. Il souffroit beaucoup, et répétoit sans cesse les mots cités ci-dessus. Je m'approchai de lui, et après un assez long préambule, je lui exprimai mon étonnement des paroles que je l'entendois proférer. *Vous n'avez pas l'habitude de vous servir de ces expressions; comment appelez-vous Jésus-Christ à votre aide? est-ce que vous croyez que Jésus-Christ peut vous secourir, et que vous avez foi en sa divinité?* Le malade ne répondoit point, mais il cessoit ses exclamations. Je le pressai de la manière la plus douce : *croyez-vous ou désirez-vous croire que Jésus-Christ est Fils de Dieu?* Enfin, après une pause de quelques minutes, il répondit : *Je n'ai point de désir de croire sur ce sujet* ». Le médecin le laissa, et ignore s'il a parlé depuis. Payne mourut deux jours après, le 8 juin 1809.

Telle fut la fin de cet homme qui avoit travaillé à rendre l'irréligion populaire, et qui, pour atteindre ce but, avoit appelé à son aide tout ce qui pouvoit flatter les passions de la multitude. Des idées basses, un langage grossier, l'orgueil, la dérision, l'insulte, des plaintes contre les gouvernemens qu'il regarde comme une oppression et une tyrannie, tels

furent ses moyens de succès. Ses écrits donnent la plus révoltante idée de l'auteur et de ses mœurs. Le portrait qu'en trace M. Cheatham, dans sa *Vie de Payne*, en 1809, confirme cette idée. M. Cheatham parolt un écrivain sage et modéré, et ne tire d'autre induction que celles qui sortent des faits; ces faits paroissent d'ailleurs pris dans des sources sûres. L'auteur a consulté les personnes avec lesquelles Payne a passé une partie de sa vie, et qui s'accordent dans l'opinion qu'ils en avoient conçue. Le recueil intitulé: *British Review*, a donné, en juin 1811, un extrait de la *Vie de Payne*, et le *Dictionnaire général biographique* de Chalmers, tome XXIV, 1815, article *Payne*, a inséré la substance de cet extrait. C'est de ce dernier recueil que nous avons tiré ce que nous venons de dire.

M. l'abbé Gley vient de publier le 1^{er}. volume de la *Philosophie de Tours*, en françois et en latin; in-12: ce sont les cahiers même qu'il dictoit à ses élèves, et qu'il a fait imprimer pour leur épargner un temps précieux, et pour rendre le même service à d'autres. Ce 1^{er}. volume contient l'histoire de la Philosophie. Après une sorte d'introduction sur l'étude de cette science, l'auteur trace le tableau des formes qu'elle a prises dans les différens siècles. Il partage cette histoire en trois périodes, et traite successivement de la doctrine des anciens, de la philosophie du moyen âge et de la philosophie moderne.

Dans les premières périodes sont compris et les anciennes traditions du genre humain, et les différentes écoles des philosophes de la Grèce, et celles d'Alexandrie, et les écrits des Pères de l'Eglise, jusqu'au 6^e. siècle; la seconde période renferme les auteurs depuis le 7^e. jusqu'au 16^e. siècle, et la troisième période, tous les philosophes des derniers temps.

Ce tableau est intéressant et varié. M. Gley, qui a fait une longue étude de la philosophie, ramène à son sujet tout ce qui peut s'y rattacher; il interroge les historiens, il fouille chez les poètes; il montre la filiation des différentes écoles formées par Thalès, Socrate, Platon, Aristote, Zénon, Epicure, Pyrrhon, etc. Parmi les modernes il nomme tour à tour Bacon, Hobbes, Cudworth, Descartes, Newton, Locke, Gassendi, Mallebranche, Leibnitz, etc.; enfin, la philosophie du 18^e. siècle, l'école de Kant, celle d'Edimbourg, et celles du siècle que nous commençons, sont brièvement exposées.

L'auteur ne se borne pas à raconter; il fait sentir les rapports et les différences des systèmes; il joint à chaque chapitre des sujets de composition propres à faire travailler l'esprit des jeunes gens: ce sont comme autant de cadres qu'ils auront à remplir, et qui leur graveront mieux dans la mémoire les divers systèmes, et les raisons sur lesquelles on les appuyoit. Tout l'ouvrage est en latin et en françois, afin d'habituer les jeunes gens à s'exercer dans l'une et l'autre langue.

Notice sur M. de Belsunce.

Il est étonnant que l'on n'ait point jusqu'ici de notice complète sur M. de Belsunce ; du moins nous n'en connaissons pas. Les dictionnaires historiques les plus estimés parlent de lui assez brièvement, et quelques-uns même avec une sécheresse tout-à-fait injuste. L'édition de ses OEuvres, que l'on vient de publier à Metz, est accompagnée d'une notice, mais assez courte, ou du moins peu riche en faits : l'éditeur n'a pas cru devoir parler des traverses que le prélat eût à essuyer de la part des parlemens. Nous ne voyons aucun inconvénient à rappeler aujourd'hui ces circonstances. Nous avons fait de plus quelques recherches, et nous croyons avoir réuni les principaux traits qui peuvent faire connoître M. de Belsunce. Nous nous féliciterions, si cette notice paroissoit remplir les lacunes de toutes celles qui ont été publiées jusqu'ici. Le nom de M. de Belsunce appartient à l'église gallicane, et il nous semble que c'est travailler pour la gloire de la religion que de raconter, quoique brièvement, les vertus et les services d'un prélat dont le dévouement sera immortel.

Henri-François-Xavier de Belsunce de Castelmoron naquit, le 4 décembre 1671, au château de la Force, dans le Périgord. Son père étoit Armand, marquis de Belsunce, sénéchal d'Agenois ; et sa mère, Aune de Caumont-Lausun, petite-nièce du maréchal duc de la Force. Celle-ci mourut en 1722. Armand eut cinq enfans, quatre garçons et une fille. L'aîné, aussi nommé Armand, entra au service, fut colonel, puis brigadier des armées, et commandoit la gendarmerie en Flandres, en 1712 ; il mourut, des suites de ses blessures, le 28 juillet de cette année. Antoine, autre frère de Henri, servit dans la marine, et mourut capitaine de frégate, en 1712. Charles-Gabriel, colonel du régiment de Belsunce, continua la postérité. Anne-Marie-Louise, leur sœur, se fit religieuse, et devint grande-prieure de l'abbaye de Saintes, puis abbesse de Roucerai, à Angers.

Henri étoit le second de sa famille ; il fut destiné à l'Eglise, et fit ses études au collège Louis-le-Grand, à Paris. Sa piété.

Tome XXXIII. L'Ami de la Relig. et du Roi. Z

naissante le porta d'abord à s'associer à ses maîtres. Il entra chez les Jésuites, en 1691, enseigna pendant quelques années parmi eux, et fit ses études de philosophie et de théologie. Mais la Providence l'appeloit dans une autre carrière. Il quitta la société, sans cesser de conserver pour ce corps un tendre attachement. En entrant chez les Jésuites, il s'étoit démis de l'abbaye de la Réole, au diocèse de Lescar, dont le Roi l'avoit pourvu, le 14 août 1688. Lorsqu'il fut sorti de la société, Louis XIV lui donna l'abbaye de Notre-Dame des Chambons, au diocèse de Vienne. L'abbé de Belsunce fut aussi nommé grand-vicaire d'Agen, où son père, comme nous l'avons vu, remplissoit les fonctions de sénéchal. Nous ne savons pas précisément s'il fut nommé grand-vicaire par le célèbre Mascaron, évêque d'Agen, mort le 16 novembre 1703, ou par son successeur, François Hébert, Lazariste, qui fut sacré le 6 avril 1704.

C'est pendant qu'il étoit grand-vicaire d'Agen qu'il écrivit la Vie de Suzanne-Henriette de Foix de Candale, sa tante à la mode de Bretagne, morte en odeur de sainteté, le 1^{er} juin 1706, dans sa 88^e année. Le 3 avril 1709, il fut nommé à l'évêché de Marseille, vacant par la mort subite de M. de Pondenlx, arrivée le 19 janvier précédent. L'année suivante, n'étant encore qu'évêque nommé, il fut député, par la province d'Arles, à l'assemblée du clergé qui s'ouvrit le 10 mars 1710, et finit le 17 juillet. Il y siégea comme évêque, suivant l'usage, et fut sacré pendant la tenue de l'assemblée, le 30 mars. Ce fut le cardinal de Noailles qui fit la cérémonie.

M. de Belsunce se rendit peu après dans son évêché, et arriva à Marseille le 24 octobre 1710. Il fut rappelé à Paris, en 1715, pour assister à l'assemblée du clergé de cette année. Il se trouvoit en conséquence dans la capitale au moment de la mort de Louis XIV, et put observer de plus près le mouvement des esprits à cette époque. Le triomphe momentané d'un parti l'affligea, et il fut un des plus zélés à le combattre. Il fut d'avis de censurer le livre des *Hexaples*, et, étant retourné dans son diocèse immédiatement après la clôture de l'assemblée, il donna, le 11 mars 1716, un Mandement pour publier la censure que les évêques avoient faite de ce livre. En 1714, il avoit condamné les *Instructions chrétiennes tirées des Réflexions morales de Quesnel*, et le *Jour évangélique*, ou 366 *Vérités tirées de la morale du nouveau Testament*.

Lors de l'éclat produit par les appels de la bulle, le prélat se prononça très-vivement contre ces actes; par un Mandement du 9 octobre 1718, il ordonnoit aux appelans de se rétracter dans l'espace de deux mois, sous peine d'excommunication. Il paroît qu'il auroit trouvé peu d'opposition dans son diocèse; mais les Oratoriens, qui occupoient un collège à Marseille, étoient favorables à l'appel. Enhardis par celui du cardinal de Noailles, ils firent signifier leur adhésion à cet acte, et interjetèrent appel comme d'abus du Mandement de leur évêque. Celui-ci venoit aussi de faire une ordonnance à l'occasion de la doctrine d'un de leurs professeurs qui avoit enseigné le sentiment de Durand sur l'Eucharistie.

Les Oratoriens recoururent au parlement d'Aix, qui les prit sous sa protection, et défendit au prélat de procéder contre eux au sujet de l'appel, comme si cette matière eût pu être du ressort d'une cour séculière. Cet arrêt fut signifié à Marseille, le 7 décembre, le jour même qu'il avoit été rendu; tant on étoit pressé. Peu après, le Père Gautier, supérieur de la maison de l'Oratoire, publia une Lettre qu'il avoit écrite à l'évêque, et un autre écrit intitulé : *Réponse aux calomnies*, qui étoit une apologie de l'appel et de la doctrine du professeur censuré. M. de Belsunce fut blessé de ces écrits qu'il jugeoit pleins d'erreurs et injurieux à son autorité, et qu'on répandoit dans la ville et dans les communautés de femmes, comme pour les exciter à la désobéissance. Par une circulaire du 27 décembre 1718, il défendit aux religieuses d'avoir aucune communication avec les appelans, et notamment avec les Pères de l'Oratoire, et dans un Mandement, du 3 janvier suivant, il condamna la Lettre du Père Gautier, et la *Réponse aux calomnies*. Nouvelles plaintes des Oratoriens d'Aix; ils présentent requête au parlement de Provence, qui, par un arrêt du 14 janvier 1719, défendit de nouveau de procéder contre eux, ordonna la saisie des revenus de l'évêque de Marseille, assigna son official et son promoteur, et menaça les grands-vicaires de poursuites rigoureuses. Les jours suivans, les revenus du prélat furent en effet saisis par exploits d'huissiers; l'arrêt fut affiché dans toutes les rues de Marseille et jusqu'aux portes de la cathédrale, et un conseiller au parlement fut envoyé dans cette ville pour informer sur les plaintes qu'excitoit parmi le clergé et les habitans ce traitement rigoureux et inusité. M. de Belsunce pré-

senta requête au Roi, et un arrêt du conseil du Roi, du 22 juillet 1719, lui donna main-levée de la saisie.

Le vertueux évêque se vengea noblement de ces traverses. Ce fut l'année suivante qu'éclata cette peste terrible qui envoya à Marseille un si grand nombre de ses habitans. La contagion commença dans les premiers jours de juillet 1720, et s'accrut par les chaleurs de l'été. Le nombre des pestiférés augmentoit tous les jours. Heureusement des hommes intrépides montrèrent un dévouement supérieur au danger. Les échevins de la ville, des médecins, des ecclésiastiques, des religieux, rivalisèrent de zèle et de courage, s'exposant chacun pour remplir les devoirs de leur état. Les prêtres couraient de lits en lits; M. de Belsunce se montra digne d'être leur premier pasteur. Loin d'écouter des conseils timides, il resta au milieu de son troupeau, et ne cessa point de visiter les malades; de secourir les pauvres, d'assister les mourans, et de remplir tous les offices d'une héroïque charité. Dieu conserva le généreux évêque; mais plus de deux cent cinquante prêtres et religieux furent victimes de leur zèle, et la contagion envoya en tout environ cinquante mille ames. Elle fut très-violente pendant les mois d'août et de septembre, et diminua ensuite graduellement, sans cesser tout-à-fait avant le mois de juin de l'année suivante. Elle étoit dans sa plus grande force lorsque, le 7 septembre, les échevins firent, au nom de la ville et entre les mains de l'évêque, le vœu de doter un hôpital pour les orphelins. Le 1^{er} novembre, il y eut une procession solennelle pour appaiser la colère de Dieu; l'évêque parut, la corde au col, les pieds nus, une croix à la main; il célébra les saints mystères sur un autel dressé en plein air, et, après avoir exhorté le peuple à fléchir le ciel par des prières assidues, il consacra la ville au cœur de Jésus. Le 15 novembre, il fit réciter les prières que Clément XI avoit ordonnées à Rome en faveur des malheureux habitans de Marseille, et, étant monté au haut d'un clocher, il donna la bénédiction à toute la ville, au milieu du bruit des cloches et de l'artillerie.

Le jour de Pâque 1721, la contagion diminuant de jour en jour, le peuple enfonça les portes des églises qui étoient restées fermées pendant la contagion. Le zèle généreux du prélat ne se démentit point pendant tout le désastre. On le voyoit parcourir les rues, répandant partout des secours, portant

des consolations, et animant le zèle de son clergé par son exemple. Personne ne pouvoit refuser de s'exposer au danger, quand l'évêque le bravoit avec tant de persévérance. Le 20 juin 1721, on célébra avec beaucoup de pompe la fête du Sacré-Cœur, que le prélat avoit annoncée par un Mandement du 16 du même mois. Il publia pendant la peste plusieurs autres Mandemens, soit pour exhorter son peuple à profiter de ces éclatantes disgrâces, soit pour encourager son clergé, soit pour prendre diverses mesures. Clément XI le félicita de son dévouement par un bref du 14 septembre 1720, et lui accorda des grâces spirituelles pour lui et pour son troupeau. Le 22 août 1721, le prélat donna un Mandement sur l'ouverture des églises; on y trouvera des détails sur la contagion; on peut consulter aussi la Lettre publiée sous le titre de *Réponse de l'évêque de Marseille à M^{re}. de.....*, en date du 20 décembre 1720, et le compte que le même prélat rendit, le 6 août, dans l'assemblée du clergé de 1725. Ces pièces sont intéressantes, et le charitable évêque y parle de lui-même avec une modestie rare, en même temps qu'il paie un juste tribut d'éloges au dévouement de la plupart des prêtres et des magistrats. Il seconda ces derniers dans toutes les mesures prises pour la salubrité de la ville; et contribua généralement à nourrir les pauvres dans un temps où la disette menaçoit de se joindre à la peste (1).

(1) Nous ne devons pas dissimuler cependant que, dans la *Réponse à M^{re}. de.....*, M. de Belsunce donne une idée peu favorable de la conduite des Pères de l'Oratoire de Marseille pendant la contagion. Il est vrai qu'il avoit interdit ces Pères, et qu'ils ne pouvoient par conséquent exercer leur ministère auprès des mourans. Aussi dit-il qu'ils n'avoient jamais gardé plus religieusement leur interdit que dans cette périlleuse occasion. Il a toujours trouvé leur porte fermée; il n'a jamais rencontré aucun de ces Pères dans les rues, et les curés et les autres lui ont déclaré n'en avoir jamais non plus rencontré un seul; il est faux, ajoute la Lettre, que ces Pères l'aient prié, à genoux, de lui rendre leurs pouvoirs. Leur supérieur, le Père Jean-Jacques Gautier, mourut le 11 septembre; on croit que ce fut pour avoir transporté dans sa maison, sans aucune précaution, les effets d'un chanoine, l'abbé Estays, mort de la peste. D'autres Oratoriens, les Pères Bertrand et Marthes, un Confrère et quelques Frères moururent aussi; un autre, le Père Billon, mourut à la campagne. Tous les autres, dit l'évêque, se retirèrent à la campagne, où ils sont encore pleins de vie et de santé.

La conduite du prélat pendant tout le désastre reténit par toute la France. Le 17 octobre 1723, le Roi le nomma au siège de Laon, qui étoit, comme on sait, duché-pairie, et occupé en conséquence par les ecclésiastiques les plus distingués par la naissance. Mais M. de Belsunce ne put se résoudre à quitter un troupeau que les malheurs passés lui avoient encore rendu plus cher; il refusa Laon au bout de cinq semaines, et le Roi, par des lettres patentes du 29 décembre de la même année, lui accorda le privilège de porter toutes ses causes en première instance à la grande chambre du parlement de Paris, soit qu'il fût question de ses intérêts temporels ou de matières de juridiction. Le roi le pourvut, en outre, de l'abbaye de Montmorel, au diocèse d'Avranches. Quelques années après, le prélat donna une nouvelle preuve de son attachement à son troupeau: le 6 mars 1729, il refusa l'archevêché de Bordeaux, auquel le cardinal de Fleury l'avoit fait nommer. Ce siège honorable, et beaucoup plus riche que Marseille, ne tenta point le vertueux évêque; seulement le cardinal le dédommagea de ce sacrifice en le nommant à l'abbaye de Saint-Arnould

À la suite de cette Lettre, qui fut imprimée, il y a neuf certificats de curés, de missionnaires, de religieux, au nombre de trente-huit, pour attester qu'ils n'ont point rencontré d'Oratoriens dans les rues, ni auprès des malades. Nous rapportons ces détails sans prétendre en tirer aucune conclusion fâcheuse contre un corps respectable, et qui a rendu de grands services en d'autres occasions. Un Oratorien de nos jours assure d'ailleurs que les assertions de M. de Belsunce ont été *pleinement réfutées*; nous n'avons point vu ces réfutations. L'évêque, dans le même écrit, parle de démarches faites par les Pères de l'Oratoire de Marseille pour avoir des certificats favorables, et d'un refus qu'ils avoient essuyé de la part des échevins. Enfin, nous remarquerons que le prélat dit, dans sa réponse, que *certaines communautés se sont enfermées avec soin, ou qu'elles ont gagné la campagne avec précipitation; qu'elles lui ont refusé des confesseurs pour les malades, et qu'elles ont résisté en cela à ses exhortations, à ses prières et à ses ordres; ce que je suis très-persuadé, ajoute le prélat, que les Pères de l'Oratoire n'eussent jamais fait s'ils eussent été dans le même cas.* M. de Belsunce ne nomme point les communautés qui montrèrent si peu de zèle; seulement il indique, comme s'étant signalés par leur dévouement, les Jésuites, les Capucins, les Récollets, les Observantins ou Cordeliers, etc., sans parler des curés et autres ecclésiastiques séculiers. Parmi les Jésuites, le Père Milley fut victime de la contagion; un autre, le Père Jacobini, vint à Marseille au mois de septembre, au fort de la peste.

de Metz, et le prélat donna sa démission de celle de Montmorel. En 1731, Clément XII lui accorda le *pallium*, qui n'est donné ordinairement qu'aux métropolitains.

Ces honneurs ne pouvoient être déférés à un prélat plus appliqué aux fonctions de son ministère. M. de Belsunce aimoit à remplir tous les devoirs d'un pasteur; il résidoit habituellement dans son diocèse et alloit rarement à Paris. La dernière assemblée du clergé à laquelle il assista, fut celle de 1730; depuis on ne l'y voit plus. Après la peste il conserva l'habitude de porter le saint Sacrement aux malades. Nous le voyons faire cette cérémonie pour la Pâque, le 4 avril 1728, et prêcher dans cette occasion les pieux fideles qui l'accompagnoient en grand nombre. Il parloit avec facilité, et montoit volontiers en chaire où il improvisoit des exhortations simples. C'étoit sa coutume de convoquer tous les confesseurs de la ville aux approches de la quinzaine pour leur faire les recommandations qu'il jugeoit convenables. Il faisoit donner des conférences ecclésiastiques, qui, le plus souvent, avoient lieu dans la maison des Jésuites de Saint-Jeanne; l'évêque y assistoit presque toujours: le Père Maire portoit la parole. Ce Jésuite avoit toute la confiance de l'évêque, et demouroit même à l'évêché, ainsi qu'un de ses confrères le Père Fabre. Le prélat leur témoignoit beaucoup de confiance. Il voyoit avec peine le collège de la ville occupé par des Oratoriens attachés au parti de l'appel, et il déclara formellement qu'il ne donneroit point les ordres aux sujets élevés dans cette maison. En 1727, il commença la fondation d'un collège de Jésuites, qu'il fit bâtir avec une grande magnificence, et qu'il consacra en l'honneur de la Conception de la sainte Vierge. La cérémonie en fut faite, le 29 juillet 1742, par l'évêque en personne, et le collège fut appelé de son nom, *Collège Belsunce*. Il favorisa d'autres établissemens; on lui dut une maison d'orphelins à Marseille, un couvent de Capucins à Auriol, un collège tenu par les Minimes à la Ciotat.

Un évêque si zélé ne pouvoit que mettre beaucoup d'intérêt à protéger les missions. Il en procura plusieurs à son diocèse, et y prit part lui-même avec beaucoup d'ardeur. En 1732 il appela dans sa ville épiscopale le Père Brydayne et ses associés; ils donnèrent dans l'église des Carmes une mission qui dura un mois, et pendant laquelle M. de Belsunce prêcha chaque jour. Cette mission ne fut en quelque sorte que le

préside d'une autre plus générale qu'il ouvrit l'année suivante et qui dura six semaines; soixante religieux Capucins prêchèrent dans dix églises différentes; les militaires eurent aussi des exercices pour eux, et dix-huit protestans rentrèrent dans le sein de l'Eglise. L'évêque prêcha souvent et assista à différentes cérémonies: Pendant l'Avent de 1734, il donna une mission à la Ciotat, assisté de Capucins; il y prêcha plusieurs fois: cette mission dura quarante jours. En 1737, nous le voyons aller à Auriol pour une mission, et ce fut alors qu'il établit un couvent de Capucins dans cette ville. Il estimoit beaucoup ces bons religieux, dont il avoit expérimenté plus d'une fois le concours pour le bien. En 1739, il fit à Marseille une visite générale accompagnée de prédications.

Nous avons vu déjà l'évêque aux prises avec un parti de novateurs indociles: il ne cessa de le combattre par ses écrits, et, chaque année, il donna quelque Mandement, quelque censure, quelque instruction sur les matières alors débattues. Il fut un des premiers à s'élever contre le livre de Le Courayer, et ce fut lui qui, dans le concile d'Embrun, fit le rapport sur cet ouvrage. Il avoit été appelé à cette assemblée comme les autres évêques voisins, et y montra autant de modération que de zèle. Récusé personnellement par l'évêque de Senez, à cause des Mandemens antérieurs, on le jeta déclaré hautement contre ce prélat et contre ses partisans. M. de Belsunce insista auprès du concile pour qu'on le dispensât d'être un des juges de M. Soanen; et quoique les motifs de la récusation fussent notoirement frivoles, cependant on eut égard à la délicatesse de M. de Marseille, qui ne prit point part à la sentence contre l'accusé. Le prélat n'en fut pas moins en butte à tous les traits des partisans de l'appel, et il est maltraité horriblement dans leurs écrits. On peut voir, entr'autres, le pamphlet qui a pour titre: *la Calomnie portée aux derniers excès contre les appelans, par MM. de Marseille, de Cambrai et de Beauvais*, avril 1728, 25 pages-4°.

Le même prélat eut, peu après, une controverse assez vive avec M. Colbert, évêque de Montpellier, qui n'étoit pas moins dévoué que M. de Senez au parti appelant. L'occasion de la dispute fut une *Instruction pastorale*, donnée par M. de Belsunce, le 23 février 1728, pour condamner l'écrit de Floriot, connu sous le nom de *Morale sur le Pater*. L'évêque de Marseille

s'élevait contre la doctrine de ce livre, dont il signalait plusieurs passages, et en citoit, entr'autres, qui sembloient faire croire que l'auteur n'admettoit pas la présence réelle. Ce n'étoit donc pas sans raison, disoit-il, qu'on soupçonnoit les appellans de se rapprocher du sentiment de Galvin sur l'Eucharistie. M. Colbert regarda cette imputation comme une calomnie, et les deux prélats publièrent, de part et d'autre, des Lettres sur cette question. On a, de M. de Belsunce, dix Lettres, écrites à cette occasion en 1730 et 1731. Il s'éleva, dans le même temps, contre les *Nouvelles Ecclésiastiques*, contre les miracles du diacre Paris, et contre des ouvrages du même parti. Il avoit d'abord approuvé le livre du Père Pichon, en 1746; mais, sur un examen plus attentif, il en interdit la lecture. Un Mandement, qu'il donna en 1740, pour condamner des cahiers de théologie d'un Dominicain de Marseille, excita les réclamations des confrères du professeur; ils se plainquirent que l'évêque poursuivoit le thomisme même sous le nom de jansénisme, et publièrent une Apologie.

D'autres productions de l'évêque offriroient aujourd'hui un intérêt plus général; telles sont des livres de piété, des traductions de quelques écrits des Pères, un ouvrage sur les *Antiquités de l'église de Marseille, ou la succession de ses évêques*; un *Traité de controverse contre les protestans*; et enfin, une *Instruction pastorale sur l'incrédulité*, 1754, in-12. Ce dernier écrit, qui fut comme le testament de mort du pieux évêque, est daté du 14 septembre 1753, et forme 100 pages in-8°. Le prélat y passe en revue les écrits philosophiques qui avoient paru jusque là, et il en fait remarquer la funeste tendance. Il avoit déjà, le 17 septembre 1752, publié un écrit sur ce sujet; ici, il entre dans plus de développemens, et esquisse les grandes preuves de la religion. Les jansénistes ont prétendu que les écrits publiés par l'évêque étoient du Père Maire ou d'autres Jésuites: c'étoit assez leur manie d'attribuer à ces religieux tout ce qui paroissoit contre le parti. C'est ainsi qu'ils ont donné au Père Le Tellier l'*Histoire des cinq propositions* de l'abbé Dumas. Ces attributions ont été trop souvent répétées de confiance. M. de Belsunce étoit laborieux et écrivoit volontiers: il n'y a aucune raison pour ne pas le regarder comme auteur des écrits qui ont paru sous son nom. Le prélat déclare lui-même, dans le Mandement publié à la tête de l'*Antiquité de l'église de*

Marseille, qu'il doit la découverte et l'arrangement des pièces au Père Maire : ce trait de bonne foi autorise à croire que le Jésuite n'avoit pas contribué pour davantage dans l'ouvrage. Nous faisons cette remarque, parce que, dans un écrit récent, on présente encore M. de Belsunce comme le prétenom des Jésuites. L'autorité de l'abbé Goujet est un peu suspecte en pareille matière, à cause des extrêmes préventions de cet auteur.

Les premières années de l'épiscopat de M. de Belsunce avoient été marquées par de grandes traverses; la fin n'en fut pas plus tranquille : on étoit au moment des plus fortes querelles entre le clergé et la magistrature. Les arrêts du parlement de Paris parurent, à l'évêque de Marseille, un abus criant d'autorité : une *Lettre à M. le chancelier*, qu'il donna sous la date du 25 1752, exprimoit son sentiment sur les derniers arrêts de cette cour. Cet écrit fut condamné au feu par arrêt du parlement de Paris, du 7 juillet 1752, sur le réquisitoire de M. d'Ormesson. Peu après, la situation des évêques devint plus affligeante encore, par la déclaration du 2 septembre 1754, qui prescrivait le silence. Des écrivains emportés le violoient impunément sous le voile de l'anonyme; mais les évêques ne pouvoient élever la voix sans s'exposer à des poursuites. C'est ce qui arriva pour M. de Belsunce. Les *Nouvelles Ecclésiastiques* ayant publié que ce prélat avoit changé de sentimens et de conduite sur les matières alors agitées, il ne crut pas pouvoir se dispenser de repousser la calomnie, et fit paroître une Lettre du 5 février 1755, pour démentir le gazetier. La Lettre fut supprimée par sentence de la sénéchaussée de Marseille, du 21 du même mois. Le réquisitoire supposoit qu'on s'étoit servi du nom de l'évêque, et que la Lettre n'étoit pas de lui. Le prélat reconnut son ouvrage par une Déclaration authentique. Le 1^{er} mars, arrêt du parlement d'Aix, qui, sur le réquisitoire de M. de Castillon, supprimoit la Lettre et la Déclaration, ordonnoit que celle-ci seroit publiquement lacérée, décrétoit de prise de corps le secrétaire et l'imprimeur de l'évêque, et portoit qu'il seroit sursis aux procédures contre le prélat lui-même. Tel étoit le prix de quarante-cinq ans d'épiscopat, de zèle et de dévouement; et ce qui achève de montrer l'esprit de la magistrature, c'est qu'en flétrissant un acte épiscopal, on épargna le libelliste qui avoit donné lieu à M. de

Belsunce de rompre le silence. Deux magistrats furent envoyés à Marseille pour informer; le secrétaire et l'imprimeur prirent la fuite. Le parlement écrivit au Roi une Lettre violente contre l'évêque, qu'il appeloit le *principal coupable*. Toutefois on eut honte d'aller plus loin contre un prélat investi de la vénération publique, et célèbre par son dévouement et son courage, contre un vieillard plus-qu'octogénaire, et alors même en proie à de douloureuses infirmités.

C'est au milieu de ces nouvelles disgrâces que M. de Belsunce atteignit le terme de sa carrière. Ces dernières contradictions se joignant à ses anciens travaux, il eut plusieurs attaques de paralysie. Le 28 mai 1755, il reçut l'extrême-onction, et, le 4 juin suivant, il rendit le dernier soupir, à six heures du matin, étant dans sa quatre-vingt-quatrième année. Il se trouvoit alors dans une maison appartenant aux Jésuites, hors des portes de la ville. On l'enterra, suivant ses désirs, à côté de M. Gault, un de ses plus saints prédécesseurs. Par son testament, il donna sa bibliothèque et sa chapelle au collège de Belsunce, et déclara l'hôpital général de la Miséricorde son légataire universel. Le chapitre, dans son Mandement, paya un juste tribut d'éloges au prélat. Son oraison funèbre fut prononcée par le Père Lanfant, dans un service célébré dans l'église du collège de Belsunce, le 11 février 1756. Il y en eut une autre prononcée à la Ciotat, le 3 août 1755, par l'abbé Maire, chanoine de Marseille, neveu du Jésuite. Tous les journaux rendirent hommage aux vertus du prélat, et depuis, nous avons vu des orateurs, des poètes, des historiens célébrer à l'envi la mémoire des services, du zèle et du courage de l'illustre prélat.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. La visite pastorale va recommencer à Paris: M^{sr}. l'archevêque vient de l'annoncer par un Mandement (1) qui porte la date du 9 octobre, jour de la fête de saint Denis, comme pour mettre cette œuvre sous la protection de l'apôtre de la capitale et du patron de cette église. Le prélat, après avoir parlé des sages dispositions prises par son prédécesseur, continue en ces termes :

« Aussi, N. T. C. F., soutenus par la force de celui avec

(1) Se trouve au bureau de ce journal; prix, 50 c. franc de port.

qui nous pouvons tout ; rassurés par les premières bénédictions que le Seigneur a répandues sur notre ministère, avides d'en moissonner de plus abondantes encore (laissez-nous vous le dire, N. T. C. F.), brûlés d'une soif ardente pour votre salut éternel, pressés par une ambition divine, la seule qui nous soit permise, celle de vous gagner tous à Jésus-Christ, nous nous proposons de recommencer, de continuer, d'achever notre visite au milieu de la prédication des vérités saintes. Nous vous le promettons avec l'apôtre, nous sommes remplis du désir de vous livrer l'Évangile de Dieu aux dépens de tous les sacrifices, et de notre vie même, s'il le falloit ; car vous êtes ce que nous avons de plus cher au monde. Non, jamais nous ne croirons payer assez le bonheur de contribuer à vous sanctifier, à vous raffermir dans la foi, à convertir un seul d'entre les pécheurs, à conquérir de nouveaux fidèles à la religion ; qui sait ? peut-être à enrichir l'apostolat de Jésus-Christ par le retour de quelqu'un de ses ennemis et de ses persécuteurs. Nous savons à quel prix s'achètent les âmes ; un regard sur la croix suffit pour nous l'apprendre, et nous prions le Seigneur de nous accorder la grâce de n'être point avarés, lorsqu'il nous demandera celui qu'il exige pour les vôtres ».

En conséquence, les prières des Quarante-Heures commenceront à Notre-Dame dimanche prochain, pour attirer la bénédiction de Dieu sur la visite ; elles dureront les deux jours suivans. Le dimanche 10, et les deux jours qui suivront, les mêmes prières auront lieu dans toutes les églises, chapelles et oratoires de la ville, et, dans les églises de la campagne, pendant trois dimanches consécutifs. La visite s'ouvrira le 17 novembre, dans les églises du sixième arrondissement, et on se conformera aux dispositions du Mandement donné, le 9 octobre de l'année dernière, par M. le cardinal de Périgord. M. l'archevêque finit par recommander cette visite aux prières des fidèles, et tout porte à espérer qu'elle sera aussi utile au salut de plusieurs.

— Le couvent du Temple qu'occupe M^{me}. la princesse Louise de Condé, a été témoin, dimanche dernier, d'une cérémonie. On sait que la princesse, qui est religieuse de l'Adoration perpétuelle, a réuni au Temple des religieuses du même ordre, et qu'elle y fait construire une église. Le bâtiment est fort avancé. La princesse vient de faire acheter quatre cloches, qui ont été bénites, dimanche, par M. l'archevêque

de Paris. Les parrain et marraine étoient le Roi et MADAME, représentés par M. le duc de Duras et par M^{me}. la duchesse de Damas. Les cloches ont reçu des noms suivant l'usage. La cérémonie s'est faite dans le chœur des religieuses; quand elle a été terminée, M. l'archevêque, M. l'évêque d'Hermopolis et la princesse-prieure, ont visité l'église, qui s'élève dans un goût nouveau. En attendant qu'elle soit achevée, on dit la messe dans une pièce où Louis XVI a été enfermé; le 13 août 1792, avant d'être conduit à la tour.

— M. l'abbé Fayet, inspecteur général de l'Université, commencera, vendredi prochain, la station de l'Avent à la cour; il a été présenté lundi au Roi par M. l'évêque d'Hermopolis, comme premier aumônier. S. M. lui a témoigné le regret de ne pouvoir l'entendre.

— On paroît espérer que les affaires ecclésiastiques touchent à leur fin. M. le duc de Blacas, qui avoit reçu des pouvoirs extraordinaires pour terminer tout ce qui regarde la circonscription des diocèses, vient d'arriver à Paris; on croit qu'il apporte avec les bulles des trois nouveaux évêques l'arrangement définitif pour la circonscription ecclésiastique. Ce point terminé, il sera question d'établir les sièges. Auroit-on encore recours à des mesures partielles, dont on voit les inconvéniens, ou bien donnera-t-on de suite, à l'église de France, tout ce qui a été jugé nécessaire pour sa conservation? Nous croyons qu'il n'y a pas lieu d'hésiter. Une seule chose pourroit arrêter; ce seroit le manque de fonds pour la création subite de tant de sièges: mais outre qu'il y a toujours quelques fonds en réserve; outre qu'on pourroit, au besoin, user des moyens d'économie proposés par M. l'évêque de St.-Claude dans son dernier écrit (1), nous sommes persuadés que des administrateurs zélés et habiles sauroient bien trouver, dans un budget immense, de quoi faire face à une dépense extraordinaire. Personne ne pourroit trouver étonnant que le gouvernement exécutât une mesure annoncée et promise, et les départemens s'empresseroient, sans doute, de la favoriser. Plusieurs se sont expliqués à ce sujet dans les dernières sessions, et ont voté des fonds pour les évêchés.

— M. l'évêque de Luçon vient de terminer ses visites pastorales dans son diocèse par une visite à Chavaignes, chef-lieu

(1) 16 pages in-8°. ; prix, 50 cent. franc de port. A Paris, chez Ad. Le Clerc, au bureau de ce journal.

de la congrégation des dames Ursulines de Jésus, dites de la congrégation de Chavaignes. Le prélat y a présidé à une cérémonie intéressante, et a reçu les vœux de quinze novices, dont plusieurs appartiennent aux familles les plus distinguées du Poitou. On remarque parmi elles mesdemoiselles de Valois, de Méchinot, de Camps, de Beaupoil de Saint-Aulaire, le Valois, et d'autres qui ont reçu une brillante éducation. Cette congrégation, qui s'occupe de l'éducation et de l'instruction, a pris naissance dans la Vendée en 1805; époque où elle fut fondée par M. l'abbé Baudoin, aujourd'hui supérieur du séminaire de Luçon. Elle compte, en ce moment, plus de 300 Sœurs, réparties entre vingt-cinq établissemens. M. l'évêque de Luçon a encore amélioré les statuts de cette institution, qui est placée sous la protection des ordinaires, et qui rend de grands services dans le pays.

— Un juif, âgé de 26 ans, vient de faire abjuration à Lyon dans l'église Saint-François; cet homme est trompette dans le régiment des chasseurs de la Somme, et a eu pour parrain M. le comte de Choiseul, son colonel. Il est instruit, sait l'hébreu et l'allemand, et s'est fait remarquer par la régularité de sa conduite.

— Un journal annonce que M. le prince Alexandre de Hohenlohe, qui étoit chambrier et conseiller ecclésiastique à Bamberg, a été nommé grand-doyen du chapitre de Presbourg, en Hongrie. Si cette nouvelle est vraie, nous en aurons bientôt la confirmation. Nous avons su que M. le prince de Hohenlohe étoit, il y a quelque temps, à Vienne, et nous avons oui-dire qu'il étoit retourné à Bamberg. Il n'y a que peu de jours que nous avons fait partir encore des lettres pour lui.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. M. le préfet du Calvados vient de faire distribuer aux incendiés de Gheux, Mutrecy, Amblie et Trépères, une somme de 4300 fr., qu'il tenoit de la bienfaisance de nos Princes. S. A. R. MONSIEUR avoit donné 2300 fr.; MADAME, 1000 fr., et M^{gr}. le duc d'Angoulême, 1000 fr.

— M. le vicomte Emmanuel d'Ambray vient d'être attaché aux sceaux, en qualité de conseiller d'Etat.

— Le sieur Barginet, qui a déjà été condamné pour des brochures politiques, a été arrêté, le 27, et conduit à la préfecture de police.

— La police a fait saisir, le 26, chez le sieur Niogret, libraire, une nouvelle édition de l'ouvrage connu sous le titre de *Système social*, par le baron d'Holbach.

— M. l'abbé de Pradt, et M. Guise, éditeur responsable du *Cons-*

titutionnel, sont renvoyés pardevant le tribunal de police correctionnelle, par suite de la saisie de l'article intitulé : *Mon Congrès*, et signé par l'ex-archevêque. Ce petit contre-temps va arracher M. l'abbé à ses méditations philanthropiques, et aux montagnes de l'Auvergne. Quel malheur pour un homme qui aime si peu à se mettre en scène.

— Les élections de la Sarthe approchent, et tout le monde étoit étonné de n'avoir pas entendu parler de M. Goyet; mais qu'on se rassure, le grand électeur n'est pas mort : il vient d'écrire une longue lettre au *Constitutionnel*. On ne peut pas se faire une idée des tourmens continuels qu'éprouve ce pauvre homme au sujet des élections. Tout est sans dessus dessous dans son département. Un avis du préfet, du 5 octobre, a redoublé l'inquiétude générale, etc. Le bon M. Goyet va partout; il sue sang et eau. Tous ceux qui s'intéressent à sa santé ne liront pas sa lettre sans être profondément émus, et sans désirer qu'un plein succès ne couronne de si généreux efforts.

— M. le duc de Croy, pair de France, est mort, le 19 de ce mois, dans son château de l'Hermitage, près Condé, à l'âge de 57 ans.

— Par arrêté du 2 de ce mois, M. le grand-maitre de l'Université vient de nommer M. Gervais d'Aldin, ancien chef d'institution à Paris, proviseur du collège royal de Ponthiwy. Par un autre arrêté, en date du 10 de ce mois, M. l'abbé Rollin, supérieur du petit séminaire de Châlons-sur-Marne, est nommé principal du collège de la même ville, en remplacement de M. l'abbé Brisson, démissionnaire.

— Le sieur Souchois, imprimeur du *Journal du Cher*, et qui exerçoit, sans brevet, le commerce de librairie, a reçu l'ordre de s'interdire à l'avenir toute spéculation de librairie.

— La chambre du conseil du tribunal de première instance de Colmar vient de mettre en prévention Roger, Jaussand, Forêt, et une femme qui prenoit le titre d'épouse de Caron, comme auteurs ou complices du complot tramé à Colmar.

— Les nommés Boyer, sergent au 1^{er} régiment de ligne, et Melin, fusilier au même régiment, avoient forcé, vers la fin du mois de mai dernier, deux paysans qu'ils rencontrèrent sur la route de Lambesc à Saint-Cannat, à crier *Vive l'empereur!* Le 14 de ce mois, le conseil de guerre séant à Toulon a condamné le premier à trois ans de prison et 150 fr. d'amende, et le second à deux ans de prison et à 150 fr. d'amende. Ces deux militaires avoient toujours tenu une mauvaise conduite depuis qu'ils servoient dans ce régiment, qui jouit à juste titre de la meilleure réputation.

— On dit que M. Bowring est accusé d'avoir servi d'agent à une correspondance criminelle contre la sûreté de l'Etat, et que parmi ses papiers on a trouvé une chanson des plus violentes adressée aux soldats pour les exciter à la révolte. Il est toujours au secret, et on l'a prévenu de se préparer pour son prochain jugement.

— M. Lepetit, président du tribunal de première instance des Audeys, est nommé avocat-général à Rouen, en remplacement de M. Brière, appelé à d'autres fonctions.

— L'empereur et l'impératrice d'Autriche, les rois de Prusse et de Sardaigne, sont arrivés, le 15, à Vérone. L'empereur de Russie est arrivé le 17. L'ouverture du congrès, qui devoit avoir lieu le 18, paroît avoir été remise au 22, à cause de l'absence des plénipotentiaires anglais qui n'étoient pas arrivés le 18. Vérone présente l'aspect le plus brillant. Des juifs de Laybach se sont rendus à Vérone, et ont accaparé tous les logemens, qu'ils sous-louent à des prix exorbitans aux étrangers, et aux souverains eux-mêmes.

— M^{me}. Lætitia Buonaparte a fait à Rome son testament public, dans lequel elle institue pour son héritier son petit-fils le duc de Reichstadt, et lègue à chacun de ses huit enfans une somme de 602,500 fr., et en outre 133,750 fr. en supplémens de dot, à chacune des quatre filles de Lucien. Elle a donné un palais et un mobilier magnifique au cardinal Fesch. Les pauvres gens!

— Le célèbre sculpteur Canova est mort à Venise, le 12, après avoir reçu tous les secours de la religion avec une vive piété. Il étoit né à Passagno, dans le diocèse de Trévise, en 1757. Parmi les productions de son génie, on remarque le *Mausolée de Clément XIII*, placé dans l'église de Saint-Pierre de Rome; la *Madeleine repentante*, et le buste du *Pape Pie VII*. Le saint Père l'avoit comblé de ses faveurs, et créé marquis d'Ischia.

— L'évêque d'Urgel a demandé à la régence que, vu la nécessité de l'instruction religieuse, et l'impossibilité d'ouvrir cette année les cours de l'Université de Cervera, la seule qui existe dans cette province, elle permette qu'on continue d'enseigner dans le séminaire conciliaire d'Urgel la philosophie, la théologie scolastique et morale et les saintes Ecritures, et que les élèves qui suivront ces cours jouissent des mêmes avantages que ceux accordés par les autres universités approuvées. La régence a accédé, sans aucune restriction, à la demande du prélat.

— Le général anglois sir Hudson Lowe, qui étoit gouverneur de l'île Sainte-Hélène pendant la détention de Buonaparte, a été lâchement attaqué par deux assassins. Ces scélérats ont pris la fuite; mais on est sur leurs traces.

— Le libraire Waddington a été condamné, le 24, par la cour du roi, en Angleterre, pour avoir publié l'ouvrage de Thomas Payne (*l'Age de la Raison*), qui a été déclaré blasphématoire par le juri dans l'affaire de Carlisle. Une ruse dont se servoit Waddington pour distribuer son ouvrage n'a pu le soustraire à la vengeance de la loi. Sur la demande faite par un juré, si un ouvrage qui attaque la divinité de Jésus-Christ est un libelle, le lord chef de la justice a répondu qu'il ne pouvoit y avoir aucun doute; et que d'ailleurs le christianisme faisant partie des lois du pays, c'est se rendre coupable contre elles, que d'attaquer les dogmes et les principes de notre sainte religion.

— Quelques-uns des députés brésiliens qui ont refusé de signer la constitution portugaise sont arrivés en Angleterre; les autres y arriveront aussi incessamment.

Controverse entre la petite et la grande église; par
M. Fleury. Le Mans, 1822, in-8°.

SECOND ARTICLE.

Mais c'est surtout contre M. B. que l'auteur de la *Controverse* épuise le dictionnaire des injures. Il le peint comme un homme sans éducation, sans mesure, sans logique; il lui reproche des *insolences*, des *grossièretés*, une *ignorance crasse*, des *blasphèmes*, etc. A qui espère-t-il persuader de tels torts dans un homme généralement estimé? On ne s'aperçoit que trop que l'amour propre de M. Fleury a été froissé dans leurs entretiens. Il affecte avec son adversaire un ton fort déplacé de hauteur et de mépris; il descend aux détails les plus minutieux, et aux griefs les plus ridicules. Il semble faire un crime à M. B. d'être moins âgé que lui. Il ne l'appelle que le *jeune supérieur*; il répète plusieurs fois que ce supérieur n'a que 42 ans; est-ce qu'à 42 ans on n'est pas en état de raisonner avec un homme qui en a 60? *Cet adversaire n'étoit pas né*, dit M. Fleury, *lorsque je soutenois une thèse sur l'Eglise*. Plaisante remarque! et qu'est-ce que cela prouve, sinon que M. Fleury a quelques années de plus que M. B.?

M. Fleury raconte tout à son avantage les entretiens qu'il a eus avec M. le supérieur du séminaire; mais il altère notablement les faits pour se donner plus de relief. Il dissimule que lui-même témoigna le désir de voir M. B., et que ce fut sur ces assurances que M. B. alla le visiter. Ce fut de même sur le désir que M. Fleury montra de voir le *Traité* de M. B. *sur l'Eglise*, que celui-ci lui envoya son livre, quoique M. Fleury eût *Tome XXXIII. L'Ami de la Relig. et du Roi. A a*

refusé de prêter à son adversaire un ouvrage qu'il vouloit qu'on lui payât. D'autres minuties que M. Fleury reproche à M. B. sont tout aussi misérables, et ne sont pas plus vraies. Ils ont eu ensemble cinq ou six conférences, tant l'année dernière que cette année (1); tous ceux qui connoissent le caractère de M. B. savent qu'il n'a pu montrer dans ces entretiens que beaucoup de connoissances, de sagesse et de modération. Il a écrit à M. Fleury, le 9 mai dernier; que M. Fleury montre cette lettre, on jugera par-là quel a pu être le ton de M. B. dans ses conversations. Nous avons même encore un moyen de nous assurer combien M. Fleury a dénaturé les faits. Il prétend avoir découvert dans le *Traité sur l'Eglise* de M. B. des erreurs, des absurdités, des blasphèmes; il regarde cet écrit comme intolérable. Qu'on le lise, et on verra que tous ces reproches portent le cachet de l'exagération et de la passion.

Mais comment ne pas soupçonner M. Fleury d'avoir altéré des entretiens particuliers, tandis qu'on le voit en imposer sur des faits publics? Il assure que M. l'évêque du Mans a fait célébrer un service pour M. le cardinal de Périgord; ce qui n'est pas. Il ajoute que le même prélat a défendu de célébrer un service pour M. de Pidoll, son prédécesseur; ce qui n'est pas; c'est le chapitre qui a fait observer que ce service n'étoit pas d'usage. Il est faux également que M. l'évêque actuel du Mans ait fait le serment, en 1791; ce prélat a été déporté en Suisse et en Allemagne. Il y a surtout une grande mauvaise foi à répéter sans cesse que M. de Pidoll, évêque du Mans, mort il y a quelques années, avoit prêté le serment; cette imputation a déjà été dé-

(1) Outre cela, plusieurs jeunes ecclésiastiques ont eu des conférences avec M. Fleury, et ont tâché de l'éclairer; en récompense, il les traite dans sa brochure avec le mépris le plus insultant.

mentie bien des fois, et l'obstination à la reproduire ne montre qu'un acharnement sans motif comme sans excuse. Dans un autre endroit, M. Fleury, pour grossir la liste des papes prévaricateurs, parle des *attentats* de Clément XIV, et dit que *l'église universelle rejeta ses bulles sans rejeter sa communion, ni son nom du canon de la messe* : nous savons très-bien que la *petite église* aime à trouver des scandales dans le saint Siège ; mais M. Fleury seroit cependant embarrassé de spécifier les *attentats* de Clément XIV, et d'indiquer les bulles de ce pontife qui furent rejetées par l'église universelle. Clément XIV pût avoir des torts ; mais son bref contre les Jésuites, auquel l'auteur fait apparemment allusion, fut, au contraire, mis à exécution dans tous les Etats catholiques. Le ton dont on parle ici de ce pape montre autant d'ignorance que de malices.

En résumé cet écrit n'a rien de séduisant ; un style fort incorrect, des phrases à perte de vue, des notes enchevêtrées les unes dans les autres, des détails fastidieux par leur minutie, nulle suite dans les raisonnemens, aussi peu de théologie que de logique, et pas plus d'ordre que de mesure, des airs de hauteur et de mépris, mais surtout une jactance et une affectation choquante à parler toujours de soi, voilà le caractère de cette brochure. Dans un moment de candeur, M. Fleury dit que *l'orgueil lui a peut-être fait sentir ses aiguillons* ; il est fâcheux en effet que cet ecclésiastique ne se soit pas défié des avis d'un si dangereux conseiller. Il craint qu'il ne lui soit *échappé quelques expressions inconvenantes, et quelques propos mal sonnans* ; hélas ! s'il eût relu sa Lettre, il y eût trouvé une suite presque non interrompue d'expressions plus que déplacées sous la plume d'un prêtre, d'injures et de reproches qui n'annoncent pas plus de goût que de charité. On est malheureux de n'être pas plus maître de soi, et de se lais-

ser aller si souvent, pendant 200 pages, à de tels emportemens.

Toutefois, comme je veux être juste même avec ceux qui ne sont guère équitables, je félicite M. Fleury de ne pas partager l'exagération de ceux de son parti qui ne veulent plus reconnoître le Pape. Il a déjà combattu ces exagérations, en 1819; il les repousse encore aujourd'hui de toutes ses forces. Il déclare qu'il est aussi opposé à M. Blanchard qu'il en étoit partisan autrefois. Il gémit même sur la division de la petite église; il convient qu'il y a des *embarras* dans ce parti, et que tous les membres n'en sont pas purs. *Il n'y a plus parmi ces prêtres*, dit-il, page 2, *que troubles, divisions et confusion; ils sont tombés d'abîmes en abîmes, et leurs téméraires innovations ont causé un scandale général, qui a produit parmi le troupeau, le doute, le mépris, l'indifférence, en un mot, la ruine entière de la religion.* Il raconte à ce sujet des scènes assez scandaleuses arrivées dans le diocèse du Mans. Nous le laissons parler, en abrégeant seulement son récit :

« Un de ces prêtres qui forme seul son église, après avoir déposé et réhabilité trois fois le souverain Pontife, déposé à présent sans retour, se présenta, le dimanche de la Quasimodo, chez ses adversaires, un libelle à la main, accompagné de cinq paysans, comme juges de la foi de ces messieurs. Les adversaires, pris au dépourvu, réclamèrent aussi des juges de leur côté. Cette cohue scandaleuse et anarchique formée, notre petit champion présenta son libelle, qui contenoit trois articles, dont le principal étoit que Pie VII n'étoit plus pape depuis vingt ans. Les deux autres champions s'écrièrent que Pie VII étoit pape légitime, mais mort, dépouillé de toute espèce de juridiction; que l'Eglise étoit vacante, et autres blasphèmes semblables. Quant au second article, les injures recommencèrent plus fortement que jamais; quant au troisième, qui demandoit une rétractation, le tapage fut au comble..... Une troisième petite église est dirigée par un prêtre normand, constitutionnel, intrus dans plusieurs paroisses du

diocèse de Sées, qui fait des ravages affreux dans plusieurs parties du diocèse du Mans. Une quatrième enfin, la plus nombreuse, parce qu'elle s'étend dans plusieurs départemens, est présidée par un laïc portant barbe, s'appelant et se disant le prophète Elie, sanctifié, comme saint Jean-Baptiste, dès le ventre de sa mère. Il dogmatise jour et nuit. Il ne connoît ni pape, ni évêques, ni prêtres, excepté le prétendu Athanase du Mans, qui a poussé la dégradation de son caractère jusqu'à célébrer la messe chez cet hérésiarque, souscrire à ses erreurs, et recevoir de lui un mandantes pour administrer ses partisans. Cet hérésiarque ne se contente pas de dépouiller le clergé concordataire de tout pouvoir extérieur, il le dépouille du caractère d'évêque et de prêtre; il défend à tous ses partisans de fléchir le genou devant le saint viatique porté par ces messieurs aux malades, et de tendre le jour de la Fête-Dieu ».

Voilà ce que M. Fleury lui-même nous apprend de son parti. Comment ne pas gémir de tels excès, et comment ne pas voir qu'ils proviennent du mépris qu'on a cherché à inspirer pour l'autorité, et de tant de déclamations et de libelles parmi lesquels on est fâché d'être obligé de dire que l'écrit de M. Fleury tient éminemment sa place?

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. S. Em. M. le cardinal Jules Gabrielli vient, comme nous l'avons déjà dit, de succomber à une longue maladie. Né à Rome, le 20 juillet 1748, d'une famille distinguée de la capitale, il entra dans la prélature, et fut membre de la congrégation du bon gouvernement et de la consulte. Il devint secrétaire de cette congrégation, et, dans la suite, de celle du concile. Son attachement au saint Siège, son application à tous ses devoirs, la constante régularité de sa conduite, justifient le choix que le Pape régnant fit de lui en l'élevant au cardinalat, le 23 février 1801. Le cardinal fut fait évêque de Sinigaglia, le 11 janvier 1808. Lors des premières chicanes suscitées par un violent oppresseur, il fut nommé pro-secrétaire d'Etat. Accepter cette place, c'étoit alors se vouer à la persécution.

Le saint Père ayant fait demander au cardinal Gabrielli s'il se sentoit le courage d'accepter ce fardeau : « Je le dois à toutes sortes de titres, répondit S. Em. Sujet du saint Père, membre de sa noblesse, cardinal de sa création, je lui dois cette preuve de mon dévouement; je la lui donne avec joie ». Le cardinal Gabrielli fit donc, pendant plusieurs mois (de mars en juin 1808), les fonctions de secrétaire d'Etat, et on trouve beaucoup de dépêches de lui dans la *Correspondance* imprimée entre Rome et le gouvernement françois. Le courage et la dignité qu'il mit dans ses relations diplomatiques lui attirèrent une disgrâce qu'il étoit aisé de prévoir : il eut ordre de Buonaparte de se rendre dans son évêché de Sinigaglia; il fut ensuite mandé à Milan, et enfin envoyé en France, où il partagea l'honorable exil de ses collègues. Nous eûmes alors l'honneur de voir S. Em., qui daigna nous témoigner quelques bontés. De retour à Rome, M. le cardinal Gabrielli fut fait secrétaire des Brefs, puis préfet de la congrégation du concile et pro-dataire; il donna la démission de son siège en 1816. De douloureuses infirmités l'engagèrent, au mois de juillet, à aller respirer le bon air d'Albano; mais sa maladie y devint plus grave, et S. Em. reçut trois fois le saint Viatique avec de grandes marques de piété. Le 26 septembre fut le terme de sa carrière. Le lendemain, son corps fut transporté à Rome, et exposé dans le palais de la Daterie, puis conduit, le 30, à l'église de Sainte-Marie de la Minerve, où sont les tombeaux de la famille Gabrielli. Ses obsèques y furent célébrées le jour suivant, et S. Em. M. le cardinal Grégorio chanta la messe. Un esprit droit, des sentimens nobles, un caractère soutenu, un grand fond de religion et de piété, telles sont les qualités qui distinguèrent principalement M. le cardinal Gabrielli; et nous lui payons d'autant plus volontiers ce tribut, que nous avions eu personnellement l'honneur de pouvoir apprécier les vertus, la bonté et le mérite de S. Em.

— Les bulles des nouveaux évêques doivent leur être remises incessamment. On dit que M. de Pins, élu évêque de Limoges, doit être sacré, le 10, dans l'église de l'Abbaye-aux-Bois. M. de Guérines, évêque élu de Nantes, seroit sacré le dimanche suivant, par M. l'évêque de Clermont, dont il étoit précédemment grand-vicaire. Il paroît que M. de Chabons, élu évêque d'Amiens, sera sacré à Chartres, et que ce

sera M. l'évêque de Chartres, premier aumônier de Monsieur, qui fera la cérémonie.

— M^{sr}. le grand-aumônier étoit, depuis deux mois et demi, dans son diocèse de Strasbourg. Ce prélat vient d'arriver à Paris, où il étoit rappelé par son service auprès du Roi, et par le besoin des affaires qui lui sont confiées.

— Le jour de la Toussaint, au matin, M. l'archevêque de Besançon a béni la chapelle de la maison dite du Cœur de Jésus, rue Notre-Dame des Champs, n^o. 36. Cette cérémonie a été suivie de la grand'messe, célébrée par le même prélat.

— M. l'abbé Remar, vicaire des Missions-Etrangères, vient d'être nommé, par M^{sr}. l'archevêque de Paris, à la cure de Saint-Jacques du Haut-Pas; cet ecclésiastique a subi la déportation, et est resté long-temps en Espagne.

— Le dimanche 27 octobre, on a célébré, dans l'église de Saint-Sulpice, la fête de la réparation, en mémoire d'une profanation commise autrefois sur cette paroisse. Le 25 octobre 1665, des voleurs s'introduisirent dans l'ancienne église, et prirent quatre ciboires. On ne sait ce qu'ils firent des hosties consacrées; mais comme il n'étoit pas douteux qu'elles furent profanées, cet attentat excita la piété des fidèles, dans un temps où ces sacrilèges étoient rares: on fit des prières expiatoires; il y eut, le 28 octobre, une procession solennelle, et Louis XIV l'accompagna depuis la rue Dauphine jusqu'au Luxembourg, et de là jusqu'à l'église, où il assista à l'office. La Reine et Madame vinrent à l'office de l'après-midi, et Monsieur, frère du Roi, vint, le lendemain, assister aux prières. Les deux Reines (Anne d'Autriche vivoit encore) donnèrent deux beaux ciboires. C'est en mémoire de cet événement que M. Raguiet de Poussé, alors curé de Saint-Sulpice, établit une fête d'expiation le dernier dimanche d'octobre. Elle a toujours été célébrée depuis, et on a encore plus de raison de la solenniser aujourd'hui, après tant de profanations nouvelles, si publiques, si coupables, si injurieuses à Dieu. L'office de dimanche dernier a été célébré avec beaucoup de pompe à Saint-Sulpice; c'étoit en même temps la fête de la confrérie du saint Sacrement. Il y a eu de nombreuses communions; et le soir, on a fait la procession du saint Sacrement.

— Nous avons remarqué avec plaisir qu'un ouvrage périodique, imprimé en Angleterre, nous avoit emprunté le compte

que nous rendîmes, dans le temps, de l'affaire Douglas, et les réflexions que nous fîmes sur la pétition en elle-même, et sur différentes circonstances relatives au même objet. Les hommes les plus sages, chez nos voisins, ont été les premiers à blâmer l'éclat donné à cette pétition, et les protestans eux-mêmes ont gémi de l'imprudence qui a fait d'un événement domestique une affaire de parti, et qui a cherché l'occasion de soulever toutes les passions. On doit croire que celui au nom duquel s'est excité tout le bruit, se repent aujourd'hui d'avoir suivi de pernicious conseils; il voit, sans doute, que ce n'étoit pas son intérêt que l'on cherchoit par des écrits violens et par des déclamations absurdes. Il sent, peut-être, le besoin de se réconcilier avec une fille qui continue à pratiquer, dans une profonde retraite, la foi qu'elle se félicite d'avoir connue. Il rend plus de justice à une institutrice estimable, qu'il avoit si vivement attaquée. La conduite de M^{lle}. Reboul, dans cette circonstance, a été aussi prudente qu'honorable; aussi lui a-t-elle procuré de nombreux suffrages parmi les personnes les plus recommandables. Cette demoiselle conserve son établissement, quoiqu'on ait cherché à répandre le contraire; elle continue à former ses élèves à la vertu et aux devoirs qu'elles auront à remplir un jour, et sa maison est une de celles où des parens religieux peuvent placer avec moins d'inquiétude des jeunes personnes à qui on veut donner une instruction, des talens et des principes qui leur soient utiles pour le reste de leur vie.

— Nous avons chaque jour à raconter quelques bienfaits de nos Princes; mais nous les recueillons encore avec plus d'intérêt quand ils ont un rapport plus direct avec le bien de la religion. S. A. R. MONSIEUR a bien voulu faire passer à M. l'évêque de Luçon une somme de 1000 fr., dont moitié pour l'église de Sérigné, et moitié pour celle des Landes-Génusson, qui avoient été presque entièrement détruites ou brûlées pendant les guerres de la Vendée. Quelques jours auparavant, le même Prince avoit envoyé 500 fr. pour les pauvres des Sables-d'Olonne. M^{gr}. le duc d'Angoulême ne se montre pas moins empressé que son auguste père à fermer les plaies de la révolution; S. A. R. a fait passer au même prélat 400 fr. pour l'église des Landes-Génusson. Les fidèles habitans de la Vendée savent apprécier ces bienfaits, qui accroitraient, s'il étoit possible, leur dévotement et leur respect

pour une famille auguste. M. l'évêque de Luçon a recueilli , dans sa dernière visite pastorale , de nombreux témoignages des sentimens qui animent les religieux habitans de ce pays ; sentimens qui ne peuvent que se fortifier par l'influence , les exhortations et les exemples du prélat lui-même.

— Nous recueillons tous les jours les fruits des doctrines irréligieuses qu'on propage parmi nous. Les livres impies enfantent des profanations et des sacrilèges , et les actions coupables viennent à la suite des prédications audacieuses. Ce résultat n'étoit que trop aisé à prévoir , et ne se vérifie que trop. On vient d'en faire une nouvelle expérience à Laval. Dans la nuit du 13 au 14 octobre , un affreux sacrilège a été commis dans l'église de Notre-Dame d'Avenière , à un quart de lieue de Laval : des voleurs ont forcé la porte de la sacristie , enfoncé les tabernacles , emporté les vases sacrés , et dispersé sur les autels les hosties consacrées. L'ostensoir a été enlevé avec la sainte hostie qui y étoit restée. La piété des fidèles s'émut à la nouvelle de cette indigne profanation. M. l'évêque du Mans , qui revenoit par Laval en terminant sa visite épiscopale , consterné de ce crime , ordonna une expiation générale. Le dimanche 20 , le clergé de toutes les paroisses de la ville et des environs se réunit dans l'église de Saint-Vénérand , d'où on partit en procession , en chantant les psaumes de la pénitence. M. l'évêque , dépouillé de ses ornemens pontificaux , portoit une corde en signe d'humiliation. Le premier magistrat du département , les tribunaux et les autorités , suivoient la procession , ainsi qu'un grand nombre de fideles. Arrivé à Avenière , le vénérable prélat a quitté sa chadssure , est monté en chaire , et a donné un libre cours à sa douleur. Il a peint les circonstances du crime , et a prié pour les coupables. Il a , dans son discours , rappelé très-heureusement la mort glorieuse de quatorze prêtres , décapités , le 21 janvier 1794 , sur une des places de Laval , et auxquels on a élevé un monument dans l'église d'Avenière. Puisse , a-t-il dit , leur confession généreuse expier le crime commis dans les lieux mêmes où reposent leurs cendres ! Après le discours , le vénérable prélat a prononcé , au nom de tous , l'amende honorable , et a ordonné qu'une semblable procession auroit lieu tous les ans , le dimanche après le 14 octobre. Il a accordé des indulgences , et a donné la bénédiction du saint

Sacrement avec un nouveau ciboire. On doit dire que la profanation commise a excité une horreur générale. L'autorité recherche vivement les coupables, et l'intérêt de la société réclame des lois sévères contre un délit qu'une insouciance inexplicable a omis de caractériser dans notre Code.

— Le diocèse de Limoges est un de ceux où l'on paroît avoir le mieux senti l'utilité des missions, et où on a fait plus d'efforts pour les soutenir. Depuis le Concordat de 1801, il n'y a guère eu d'interruption considérable des missions, excepté pendant le temps où il plut à l'oppresser de l'Eglise de les interdire. On compte bien trente missions qui eurent lieu dans les différentes parties du diocèse. Jusqu'ici, cependant, on n'avoit pu procurer qu'une maison de louage aux laborieux ouvriers qui se consacrent à cette œuvre : on s'occupe aujourd'hui d'acquérir un local convenable ; mais on a besoin d'être aidé par quelque ame généreuse. La proposition faite dans notre journal, pour favoriser les établissemens de missionnaires, a paru une occasion propre à faciliter l'acquisition, et on nous écrit de Limoges pour mettre sous les yeux du respectable anonyme les vœux et les besoins du diocèse. Nous espérons que sa charité sera touchée de l'exposé qu'on nous fait, et qu'il sera bien aise de consolider une œuvre pour laquelle il montre un si vif intérêt, et de s'associer en quelque sorte au fruit des missions. Nous lui avons déjà fait part de plusieurs demandes qui nous étoient parvenues, et nous attendons sa réponse favorable pour la faire passer aux personnes qui, de différens côtés, nous ont écrit à ce sujet.

— M. Gayvernon, ancien évêque constitutionnel de la Haute-Vienne, est mort, le 20 octobre, dans une campagne qu'il habitoit auprès de Limoges. Léonard Gayvernon, né en 1748, à Saint-Lainard dans le Limousin, devint curé de Compreignac ; son patriotisme le fit élire évêque constitutionnel de son propre pays, et il fut sacré, en cette qualité, le 13 mars 1791. Député la même année à l'assemblée législative, il y appuya la motion de son confrère Torné, pour proscrire l'habit ecclésiastique, et donnant lui-même l'exemple, il remit, le 6 avril 1792, sur le bureau du président, son anneau et sa croix ; c'étoit le vendredi-saint. On ne l'en jugea que plus digne d'être élu membre de la convention, où il vota la mort de Louis XVI, sans appel au peuple et sans sursis.

Le 7 novembre 1793, lors de l'apostasie de Gobel et des autres constitutionnels au dedans et au dehors de l'assemblée, il écrivit à la convention une lettre où il déclaroit qu'il avoit *soupiré après le moment actuel, et qu'il obéissoit à la voix de la raison, de la philosophie et de la liberté*. Ses collègues disent qu'il écrivit dans son département *des lettres impies*. Il fut dans cette assemblée l'ennemi des Girondins, et parla en faveur de Carrier. Devenu membre du conseil des cinquante, il appuya la proscription du 18 fructidor, et demanda l'expulsion des nobles. Etant sorti du conseil en 1798, on le nomma consul à Tripoli; mais il n'accepta point cette mission, et aima mieux être secrétaire des consuls qu'on venoit de nommer à Rome. C'étoit sans doute une heureuse idée que de donner cette place à un évêque apostat : un autre conventionnel, Bassal, digne collègue de Gayvernon, avoit rempli avant lui les mêmes fonctions. Toutefois, Gayvernon ne se conduisit pas à Rome au gré du Directoire, qui l'empêcha d'entrer au conseil des 500 où il venoit d'être réélu. On lui appliqua la disposition d'une loi du 22 floréal, et on le déclara déchu du titre de citoyen français pour avoir accepté une place à Rome. On lui défendit même de résider en France ou dans les pays occupés par les armées françaises. Toutefois cette disgrâce fut courte. Une révolution ayant eu lieu dans le Directoire en juin 1799, Gayvernon revint en France et fut nommé commissaire général près l'administration de la Somme. C'est en cette qualité qu'il écrivit, le 17 vendémiaire, an 8 (7 octobre 1799), une lettre à l'administration municipale d'Abbeville, pour se plaindre qu'on eût laissé célébrer dans cette ville un service pour Pie VI. Cette lettre, que nous avons sous les yeux, est un monument d'impie grossière et en délire; on y appeloit le service pour Pie VI *l'acte le plus incroyable, le plus absurde, le plus contre-révolutionnaire et le plus immoral*. On osoit dire que Pie VI étoit *un impie, que Rome même avilie méprisoit, qu'entouroient tous les vices personnifiés, et qu'une crapule honteuse déshonoroit*. C'est au sujet de cette horrible lettre que les confrères même de Gayvernon s'écrient dans leur journal : *Il faut avouer qu'un évêque apostat est un vil coquin!* (*Annales de la Religion*, tome IX, pag. 524). Gayvernon donna sa démission après le 18 brumaire, et n'eut plus de place. Il vivoit dans une campagne à trois lieues de Limoges. Le Constitutionnel prétend qu'il fut obligé, en 1816, de se réfugier en Belgique, et que

le climat de ce pays ruina sa santé ; mais c'est peut-être là une manière d'appeler l'intérêt sur un révolutionnaire ; car la Biographie des vivans assure, au contraire, que Gayvernon ne fut pas compris dans la loi contre les régicides, parce qu'il n'avoit pas signé l'Acte additionnel. Le journaliste ajoute que Gayvernon a conservé jusqu'au dernier moment toute la force de son esprit ; ce qui veut dire apparemment qu'il ne s'est pas confessé. Une telle fin est digne d'une telle vie. On dit que deux frères de Gayvernon, prêtres et curés comme lui, avoient donné aussi dans la révolution, et que l'un d'eux, qui est mort depuis, s'étoit marié ; ce qui a fait croire que l'évêque l'étoit.

— Une *Société catholique*, formée dans les Pays-Bas, et dont il a été parlé n°. 735, continue à avoir d'heureux résultats. Cette société, commencée l'année dernière en Hollande, est partagée en deux sections depuis le 1^{er} janvier dernier. La séparation étoit commandée par la différence du goût, de langues, de position et d'habitudes des deux peuples, et on ne s'est décidé à cette mesure qu'après une mûre délibération des ordinaires des diocèses et des directeurs de la société. Les catholiques de Hollande ont le mérite d'avoir conçu ce projet ; mais les livres qui leur convenoient ne pouvoient, vu la diversité du langage, servir en Belgique. Chaque portion du royaume aura donc sa direction séparée. Le président pour la Belgique sera M. l'abbé Henri Lauweris, et le secrétaire, M. L. F. de Robiano de Borsbeek ; les administrateurs particuliers seront, pour le diocèse de Malines, le même M. de Robiano, à Bruxelles ; pour le diocèse de Gand, M. Van den Bosch-Huytens ; pour le diocèse de Tournai, M. Delbrouque ; pour le diocèse de Namur et Luxembourg, M. de Bruges de Branchon et M. l'abbé Pirsoul ; et pour le diocèse de Liège, M. le baron E. de Stembier de Wideux, et M. l'abbé de Hessel. La société avoit fait imprimer, en 1821, l'*Instruction pastorale* de M. l'évêque de Troyes sur les mauvais livres ; la *Lettre de M. de Haller*, etc. En Belgique, on a réimprimé, cette année, l'*Exposition de la doctrine*, de Bossuet ; les *Sermons* de l'abbé Legris-Duval ; les *Conversions des protestans*, la *Relation des Missions*, le *Réquisitoire* de M. de Marchangy, etc. La souscription n'est que de 11 fr. par an. On reçoit, pour cette somme, tous les ouvrages que la société publie. C'est dire assez qu'on ne se propose ici que de propager les

bons livres. La société est sous la protection de la sainte Vierge et des apôtres saint Pierre et saint Paul. Elle se fait honneur d'un attachement spécial à l'Eglise, et d'une soumission parfaite à ses décrets. Aucun ouvrage n'est imprimé qu'avec l'approbation de l'autorité ecclésiastique; et l'ordinaire de chaque diocèse, et les vicaires-généraux sont membres nés de la société. Le second mercredi de chaque mois, on célèbre, dans chaque diocèse, une messe pour implorer les bénédictions du ciel sur l'œuvre; et tous les ans, il y aura, à Bruxelles, un service pour les membres défunts. L'esprit de la société, le but qu'elle se propose, le zèle de ses membres, tout doit lui attirer l'intérêt des amis de la religion, au dehors comme au dedans de la Belgique, et nous serions charmés de contribuer à la faire connoître et à l'étendre.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Deux cultivateurs de la paroisse de Mirabel (Tarn et Garonne), dont un incendie avoit détruit l'habitation, le 5 octobre, ont obtenu de S. A. R. MONSIEUR un secours de 100 fr.

— Le tribunal de police correctionnelle a condamné à dix jours de prison une femme, nommée Vasseur, qui avoit proféré des cris séditieux. Le même tribunal a appelé la cause de M. Benjamin Constant, et des éditeurs du *Constitutionnel*, du *Courrier*, du *Journal du Commerce* et du *Pilote*, qui avoient inséré la lettre écrite par l'honorable député à M. de Carrère, sous-préfet de Saumur. Le tribunal a sursis au jugement du procès jusqu'à l'arrêt de la chambre d'accusation de la cour royale, provoqué par l'opposition de M. Benjamin Constant.

— M. le vicomte de Castelbajac, directeur-général de l'agriculture et des haras, a présidé, le 26 octobre, à la distribution des diplômes et des prix dans l'école d'économie rurale et vétérinaire d'Alfort.

— Une ordonnance royale, du 2 octobre, a autorisé M. le maire de Pault à accepter les offres que ce fonctionnaire lui-même, M. de La Chottière, et dix autres habitans de cette paroisse, ont volontairement souscrites, pour acheter, au prix de 3000 fr., l'établissement du presbytère.

— Le général Pouget, commandant de la place de Perpignan, est remplacé, ainsi que le major et le commandant de la citadelle.

— La loge maçonnique de Fontenay-le-Comte (Vendée) vient d'être fermée par ordre de l'autorité supérieure. On dit que les autres loges du même département ont éprouvé le même sort.

— Les poignards saisis à la douane de Sierk ont été déposés au greffe du tribunal de Metz, et l'autorité judiciaire informe sur cette affaire.

— Dans la nuit du 26 au 27 octobre, le lieutenant Woelfel, qui a arrêté Berton, a été assassiné, à Saumur, lorsqu'il rentrait chez lui, après avoir fait une ronde. La blessure, profonde d'environ un pouce, et dirigée du côté du cœur, n'a point été jugée mortelle. Le coup du poignard a été amorti par une redingote qu'il avoit sur son habit. On est à la recherche des assassins, que l'on croit attachés à la secte des *carbonari*.

— Le tribunal de première instance de Saumur a renvoyé, le 19 de ce mois, devant la chambre d'accusation de la cour royale d'Angers, les nommés Grandmenil, Bandrillet, Fournier et Rousseau; le premier comme auteur principal, les trois autres comme complices d'un complot tendant à détruire le gouvernement du Roi; et les nommés Por, Delalande et Poulain, le premier comme auteur de proposition non agréée de complot, les deux autres comme non-révélateurs.

— Le sieur Michel-François Chausseblanche, éditeur responsable de l'*Echo de l'Ouest*, journal qui s'imprime à Rennes, a été condamné, le 26 octobre, par le tribunal de police correctionnelle de cette ville, à trois mois d'emprisonnement et à 5000 fr. d'amende, pour s'être rendu coupable d'avoir attaqué la dignité royale, les droits que le Roi tient de sa naissance, les droits et l'autorité de la chambre des députés; d'avoir excité à la haine et au mépris du gouvernement du Roi; d'avoir diffamé et injurié des cours, tribunaux, corps constitués et autorités publiques, etc.

— La première conférence à Vérone a eu lieu entre les ministres des affaires étrangères des quatre grandes puissances de la Sainte-Alliance. Le duc de Wellington seul, parmi tous les plénipotentiaires étrangers, y a été admis. L'empereur Alexandre a visité dans cette ville la modeste demeure que Louis XVIII a habitée pendant son exil, et qui est devenue un lieu historique, puisque c'est de là que ce Monarque adressa au sénat de Venise la lettre qui sera un monument éternel de dignité et d'héroïsme.

— Le 6 octobre, S. S. a accordé une audience particulière au fils du roi de Suède, qu'elle a retenu pendant un quart-d'heure dans son cabinet; ensuite elle a daigné admettre au baisement des pieds les nombreuses personnes de la suite de ce prince.

— Dans la séance des cortès d'Espagne, du 12, le ministre de l'intérieur a proposé plusieurs articles contre le clergé, et s'est plaint de son influence et de son mécontentement. Il a demandé la mise à exécution de l'article de la constitution qui ordonne l'arrestation des suspects, et d'activer l'établissement des sociétés patriotiques. Le 13, les cortès ont autorisé une levée de 29,973 hommes. D'après l'état présenté par le ministre de la guerre, l'armée permanente ac-

tuelle est de 48,681 hommes, et de 6848 officiers. Les forces des insurgés régularisés dans trois districts sont de 44,800 hommes, dont environ 1200 cavaliers. Des arrestations ont eu lieu dans la Navarre. Par suite des trames qu'on a découvertes, et des intelligences avec la régence d'Urgel, tous les membres de la municipalité de Pamplune ont été arrêtés. A Bilbao, plusieurs personnes, parmi lesquelles se trouvent trois curés et un Capucin, ont été arrêtées dans la journée du 16. Depuis le 14, le convent des Pères Capucins de Barcelonne est cerné en dehors, et l'on a fait des perquisitions dans l'intérieur. On prétend que ces religieux étoient en relation suivie avec la régence. On a contraint les religieux du convent de Saint-Joseph à sortir de la ville pour les envoyer à Mataro. La division du général constitutionnel Milan, s'est portée aux derniers excès : des religieux et des prêtres ont été égorgés de sang-froid ; quelques-uns même ont été immolés aux pieds des autels. L'évêque de Vich, dont la conduite politique devoit paroître sans reproche aux révolutionnaires, a été arrêté, et l'on craint pour ses jours. Le général Morillo, prévenu qu'il devoit être arrêté, a pris la fuite. On ne sait où il s'est réfugié.

— D'après les ordres du roi de Portugal, on n'a pas célébré, le 12 octobre, l'anniversaire de la naissance du prince royal. Le général portugais don Rego s'est rendu dans la place de Valenza, où il a été convenu qu'au premier avis des autorités espagnoles, huit mille Portugais entreroient sur le territoire espagnol.

— L'empereur Alexandre a fait rayer de la liste des membres honoraires de l'Université de Casan, le nom de M. Grégoire. Le patriotisme, dans ce siècle pervers, expose les gens de bien à de terribles disgrâces.

Du Libéralisme, ou la Vérité vengée, par M. Beaucamp.

La même faction qui proclame les droits du peuple prêche aussi les doctrines de l'impiété, et les ennemis de la monarchie le sont aussi de la religion. Il est donc du devoir comme de l'intérêt de tous ceux qui aiment l'ordre et le repos, de s'élever contre le double projet d'un parti dont les vues ne sont pas plus équivoques que l'existence. Les pasteurs sont donc spécialement autorisés à combattre ce parti, et ce n'est point s'écarter de l'esprit de leur ministère, c'est au contraire s'en montrer pénétrés, et c'est être fidèles à ce qu'il leur enjoint, que d'indiquer aux peuples les doctrines funestes en politique par lesquelles on cherche encore à les entraîner dans l'abîme des révolutions. Et comment en douter? Les libé-

raux ne s'attachent-ils pas sans cesse à préconiser ou excuser notre révolution et ceux qui y ont pris part? ne vantent-ils pas constamment les révolutions et les révolutionnaires des autres pays? ne cherchent-ils pas à appeler l'intérêt sur tous les séditieux et sur tous ceux qui sont ennemis du gouvernement établi? et le même parti ne vante-t-il pas continuellement et Voltaire et Rousseau, et les éditeurs d'éditions complètes de tous les philosophes, et jusqu'à l'athéisme grossier de Dupuis? ne voyons-nous pas un journal fort connu recommander, chaque mois, le livre ou l'Abrégé du livre de ce dernier écrivain? tant ces libéraux ont à cœur de renverser également et l'autorité établie sur la terre, et l'autorité de celui qui a dit : *Les rois règnent par moi.*

M. Beaucamp, et non Beauchamp, comme on l'a mis par erreur sur le titre de l'ouvrage, M. Beaucamp, dis-je, curé de Bucy-le-Long, dans le diocèse de Soissons, est le même qui publia, en 1820, le volume intitulé : *Les Crimes de la révolution; obligation de les réparer par la pénitence*, in-8°. , dont nous rendimes compte dans notre numéro 650. La brochure actuelle peut en être regardée comme la suite et le complément. Elle est dans le même esprit et tend au même but. L'auteur montre quel est l'origine du *Libéralisme*, quels sont ses moyens, ses artifices, ses vues, etc. ; il interroge les ouvrages des philosophes et les écrits de nos libéraux, et il apprend à craindre cette double conspiration, qui nous enveloppe depuis plus d'un demi-siècle, et qui s'est signalée par de si tristes succès. Les raisonnemens, les pensées, les vœux, le style de M. Beaucamp, tout cela nous a paru digne de la cause qu'il défend.

Nous pouvons rapporter au même objet une autre brochure nouvelle, qui a pour titre : *Les Désastres de l'incrédulité et du libertinage*, par M. Capmas, in-8°. L'auteur est M. l'abbé Capmas, curé de Saint-Jacques, de Montauban, ecclésiastique estimable par ses principes, et déjà connu par des écrits et des discours dont nous avons parlé. L'âge ne refroidit point son zèle, et il combat avec ardeur les opinions hardies ou insensées des réformateurs modernes. Son nouvel écrit se vend au profit des pauvres. Le bien que l'auteur veut bien y dire de nous, nous ferme la bouche sur le mérite de son ouvrage.

*Bulle Paternæ caritatis (du 6 octobre dernier) pour
la circonscription des diocèses de France.*

Si nous nous trouvons en retard pour donner cette bulle à nos lecteurs, nous espérons qu'ils voudront bien admettre nos excuses. Comme la Toussaint tomboit le vendredi, nous crûmes pouvoir éviter de faire travailler les ouvriers le jour de la fête, et nous terminâmes le journal dans la nuit du jeudi au vendredi. Le numéro se trouvoit donc imprimé quand la bulle a paru dans le *Moniteur* du 1^{er}. novembre : nous hésitâmes quelque temps si nous recommencerions le journal ; mais notre imprimerie étant fermée, suivant notre usage, les jours de fête, il eût été difficile de réunir les ouvriers de manière à refaire le numéro en entier. Nous avons donc cru pouvoir remettre au numéro suivant l'insertion de la bulle, et avec d'autant plus de raison que ce délai nous donnoit le temps d'en offrir une traduction un peu moins imparfaite que celle qui a paru dans le *Moniteur*, et qui a été copiée dans tous les autres journaux. Cette traduction se sent beaucoup de la précipitation du travail ; on y a même, omis les deux derniers paragraphes de la bulle, qui sont moins importants à la vérité, mais qui sont partie du texte, et qui ne devoient pas, ce semble, être entièrement passés sous silence.

« Pie, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, *ad perpetuam rei memoriam*,

La sollicitude de la charité paternelle nous fit conclure, le 11 juin 1817, avec notre très-cher fils le Roi Très-Chrétien, une convention qui avoit pour objet de régler d'une manière plus convenable les affaires ecclésiastiques de France ; et, après avoir indiqué la circonscription des diocèses suivant le *Tome XXXIII. L'Année de la Relig. et du Roi. B b*

désir de ce Prince, par nos lettres apostoliques; *Commissæ Divinius*, datées du 27 juillet de la même année, nous donnâmes sur-le-champ l'institution canonique aux nouveaux évêques, pour les mettre en état de remplir au plus tôt leurs fonctions de sentinelles vigilantes, et de garder le troupeau commis à leur soin. Ces lettres étoient ainsi conçues :

(Ici est la teneur de la bulle du 27 juillet 1817.)

Mais nous vîmes avec une douleur profonde l'exécution de cette convention suspendue, et les fruits abondans que nous en attendions éloignés et retardés; car il nous fut représenté, au nom du Roi Très-Chrétien, que les charges de l'Etat ne permettoient pas d'établir quatre-vingt-douze sièges, et que d'autres obstacles empêchoient l'exécution de la convention. Le Roi recouroit donc à l'autorité apostolique, et demandoit qu'en égard aux circonstances, on fît, suivant les règles canoniques et de la manière la plus convenable, une diminution dans le nombre des sièges dont l'érection avoit d'abord été proposée.

Nous l'apprîmes d'abord avec peine; mais, pour montrer que de notre côté nous ne voulions rien omettre de ce qui pouvoit contribuer à régler enfin d'une manière stable les affaires ecclésiastiques de France, nous prêtâmes l'oreille à ces demandes; et, dans la crainte de voir les maux de l'église de France s'accroître par le ~~vouage~~ ~~de plusieurs sièges~~, nous crûmes devoir adopter un remède provisoire, qui paroissoit seul obvier à tant de difficultés. Nous étant donc concerté avec le Roi Très-Chrétien, ayant mûrement examiné cette affaire, et ayant pris l'avis d'une congrégation particulière de quelques-uns de nos vénérables frères cardinaux de la sainte église romaine, nous décidâmes que, pour la division des diocèses et des provinces ecclésiastiques, tout resteroit dans l'état où les choses se trouvoient, comme nous l'exposâmes plus au long, soit dans notre allocution en consistoire secret le 23 août 1819, soit dans nos lettres apostoliques, en forme de brefs, adressées aux différens évêques.

Bien que cette condescendance du siège apostolique ait excitée la reconnoissance des bons fidèles, et qu'elle n'ait pas peu contribué à tranquilliser les consciences et à prévenir de plus graves inconvéniens, elle n'a pas suffi cependant à notre sollicitude et aux vœux du Roi, et nos désirs communs appeloient une augmentation du nombre des pasteurs, conformé-

ment aux demandes des peuples, dont nous avons en cette occasion admiré l'empressement et le zèle pour l'intérêt de la religion catholique. En effet, Sa Majesté Très-Chrétienne concevoit parfaitement qu'il étoit absolument nécessaire pour le salut des âmes que les fidèles ne fussent pas privés plus long-temps du secours de leurs pasteurs; elle nous fit exposer le parti le plus utile que l'on pouvoit prendre, vu les circonstances, et en dernier lieu elle nous instruisit que, par ses soins assidus, elle avoit pu se ménager les moyens de pourvoir successivement à la dotation de trente des sièges récemment érigés. Les fonds pour six de ces sièges s'étant trouvé prêts, les prélats nommés par le Roi et institués par nous, prirent aussitôt possession de leurs églises à l'entière satisfaction des fidèles, qui avoient souhaité long-temps cet heureux moment (1).

Mais comme il importoit à nous et au Roi qu'une opération aussi salutaire fût terminée promptement, afin qu'on recueillît les fruits que nous en attendons; comme d'un autre côté, en désignant les sièges à conserver, on peut espérer se procurer par là le moyen de les doter convenablement, et satisfaire par conséquent le vœu des fidèles pour une plus prompte institution des évêques, nous avons résolu de nous rendre aux désirs du Roi Très-Chrétien, et de mettre par notre autorité apostolique la dernière main à cette affaire. Il est vrai qu'en raison des localités et des distances un plus grand nombre d'évêques favoriseroit les progrès de la religion; cependant l'augmentation de trente sièges ne sera pas un médiocre bienfait, puisqu'elle donne l'espérance certaine de hâter l'élection des évêques, ce qui sera suivi des effets salutaires vers lesquels ont tendu constamment tous nos soins dans l'arrangement des affaires ecclésiastiques de France.

Il se présentoit quelques obstacles dans les droits acquis par des évêques institués pour des sièges qui ne sont point conservés dans la nouvelle circonscription; mais cette difficulté a été levée, soit par la translation régulière de plusieurs d'entr'eux à d'autres sièges, soit par la renonciation volontaire des archevêques d'Arles et de Vienne, qui ont déclaré

(1) Dans la traduction du *Moniteur*, répétée par les autres journaux, il y a ici des points, comme s'il y avoit en cet endroit quelque lacune; dans le latin, il n'y a ni points ni lacune.

être prêts à souscrire à tout ce qui seroit statué par nous sur ce point, et pour le plus grand bien des églises de France. L'archevêque de Reims a aussi accédé au rétablissement du siège épiscopal de Châlons, pour lequel il falloit distraire quatre des arrondissemens du département de la Marne qui avoient été attribués au diocèse de Reims.

Ces obstacles surmontés, l'avis de la congrégation entendu, et le tout mûrement considéré, nous avons cru avant tout et pour de graves motifs devoir déclarer que l'érection de l'église de Cambrai en métropole, qui avoit été prononcée par nous, en 1817, demeure suspendue tant qu'il plaira à nous et au saint Siège; que cette église reste comme auparavant suffragante de la métropole de Paris, et que l'église d'Arras qui devoit être de la province de Cambrai, continuera aussi à être de celle de Paris. De même, quoique par nos lettres en forme de bref du 24 septembre 1821, quatre arrondissemens de la Marne qui formoient le diocèse de Châlons aient été ajoutés par nous au siège de Reims, nous séparons de nouveau ces arrondissemens du diocèse de Reims, et nous les assignons au siège de Châlons, dont la conservation a été reconnue très-utile.

Pour ne pas laisser périr la mémoire recommandable à tant de titres des trois sièges métropolitains, Arles, Narbonne et Vienne, dont l'érection est privée de son effet, nous voulons que leurs titres soient ajoutés à ceux d'autres sièges archiepiscopaux, et nous réunissons à d'autres églises les sièges que nous leur avons donnés pour suffragans. Par la même raison, les territoires attribués, par la bulle de 1817, aux douze diocèses non conservés, passeront aux diocèses subsistans.

Afin donc de faire connoître ce que nous avons réglé par notre autorité apostolique, et pour qu'il ne reste aucune incertitude sur l'exercice de la juridiction, nous joignons ici la circonscription entière de tous les diocèses de France, que nous décrétons, prescrivons et établissons de notre science certaine, après une mûre délibération, et suivant la plénitude du pouvoir apostolique, ainsi qu'il suit :

Paris, métropole (Seine), aura pour suffragans Chartres (Eure et Loire), Meaux (Seine et Marne), Orléans (Loiret), Blois (Loir et Cher), Versailles (Seine et Oise), Arras (Pas-de-Calais) et Cambrai (Nord).

Lyon, auquel est mis le titre de Vienne, métropole (Rhône,

Loire), aura pour suffragans Autun (Saône et Loire), Langres (Haute-Marne), Dijon (Côte-d'Or), Saint-Claude (Jura) et Grenoble (Isère).

Rouen, métropole (Seine-Inférieure), aura pour suffragans Bayeux (Calvados), Evreux (Eure), Sées (Orne) et Coutances (Manche).

Sens, métropole (Yonne), aura pour suffragans Troyes (Aube), Nevers (Nièvre), et Moulins (Allier).

Reims, métropole. Le diocèse sera composé de l'arrondissement de Reims dans la Marne et du département des Ardennes. Les suffragans seront Soissons (Aisne), Châlons-sur-Marne (les quatre arrondissemens restant du département de la Marne, savoir : Châlons, Epernay, Sainte-Ménéhould et Vitry-le-François), Beauvais (Oise) et Amiens (Somme).

Tours, métropole (Indre et Loire), aura pour suffragans le Mans (Sarthe, Mayenne), Angers (Maine et Loire), Rennes (Ile et Vilaine), Nantes (Loire-Inférieure), Quimper (Finistère), Vannes (Morbihan) et Saint-Brieux (Côtes du Nord).

Bourges, métropole (Cher, Indre), aura pour suffragans Clermont (Puy-de-Dôme), Limoges (Haute-Vienne, Creuse), le Puy (Haute-Loire), Tulle (Corrèze), et Saint-Flour (Cantal).

Albi, métropole (Tarn), aura pour suffragans Rodez (Aveyron), Cahors (Lot), Mende (Lozère) et Perpignan (Pyrénées-Orientales).

Bordeaux, métropole (Gironde), aura pour suffragans Agen (Lot et Garonne), Angoulême (Charente), Poitiers (Vienne, Deux-Sèvres), Périgueux (Dordogne), La Rochelle (Charente-Inférieure) et Luçon (Vendée).

Auch, métropole (Gers), aura pour suffragans Aire (Landes), Tarbes (Hautes-Pyrénées) et Bayonne (Basses-Pyrénées).

Toulouse, avec le titre de Narbonne, métropole (Haute-Garonne), aura pour suffragans Montauban (Tarn et Garonne), Pamiers (Ariège) et Carcassonne (Aude).

Aix, auquel sont unis les titres d'Arles et d'Embrun, métropole, a pour territoire le département des Bouches du Rhône, moins l'arrondissement de Marseille; et pour suffragans, Marseille, dont le territoire est formé de l'arrondissement de ce nom; Fréjus (Var), Digne (Basses-Alpes), Gap (Hautes-Alpes) et Ajaccio (la Corse).

Besançon, métropole, a pour territoire le Doubs et la Haute-Saône; les suffragans sont Metz (Moselle), y compris les paroisses de Rouhling, Lissing, Hendeling, Setting et Diding, qui appartenoient au diocèse de Trèves; Verdun (Meuse); Belley (Ain), y compris l'arrondissement de Gex, qui étoit précédemment de Chambéri; Saint-Dié (Vosges) et Nancy (Meurthe).

Avignon, métropole, s'étend sur le département de Vaucluse, et a pour suffragans Nîmes (Gard), Valence (Drôme), Viviers (Ardèche) et Montpellier (Hérault).

Nous voulons qu'on observe en entier tout ce qui avoit été prescrit par nos lettres apostoliques de 1817, et principalement ce qui concerne l'érection des chapitres, l'établissement des séminaires et l'administration provisoire des territoires des nouveaux diocèses jusqu'à la prise de possession des évêques. Les archevêques et évêques dresseront les statuts des chapitres, et veilleront à leur observation; et dès que les chapitres seront érigés et auront reçu la forme convenable, les évêques nous instruiront au plus tôt de ce qui aura été fait.

La bonne opinion que nous avons de la piété du Roi T. C., et les promesses qui nous ont été faites en son nom, nous ont engagé à lui donner ce nouveau témoignage de condescendance, qui a uniquement pour but d'écarter tous les obstacles qui s'opposent à l'entier rétablissement des affaires ecclésiastiques de France, et de favoriser les heureux fruits que nous nous étions proposés dans la convention de 1817, et qu'attendent avec impatience et l'illustre clergé de France, et tout ce qu'il y a dans ce grand royaume de fidèles zélés. C'est ce que nous demandons par d'ardentes prières au Père des miséricordes; ce sera pour nous et pour le Roi T. C. le sujet d'une grande joie, et il en résultera de grands avantages pour l'Eglise et pour la chose publique.

(1) Nous voulons que les présentes Lettres, et ce qui y est contenu et réglé, soit observé sans avoir égard aux droits ou aux prétentions de ceux qui y seroient intéressés, quelle que

(1) Ce paragraphe et le suivant ont été omis dans la première traduction; ils contiennent des clauses de style conformes aux règles de la chancellerie, clauses que nous avons cru pouvoir nous contenter de rendre en substance, et qu'il eût été fort difficile de traduire littéralement. C'est ainsi que se terminent toutes les bulles.

fût leur dignité, ou de ceux qui croiroient n'avoir point été suffisamment entendus, sans qu'on puisse taxer ces Lettres d'être subreptices ou nulles, ou alléguer l'omission de quelques formalités ou imaginer quelques autres prétextes. Nous ordonnons que ces Lettres, émanées de la plénitude de la puissance apostolique, subsistent à jamais, et obtiennent leur plein et entier effet, sans que personne puisse le troubler ou l'empêcher, et sans avoir égard aux règles de la Chancellerie, ni aux Lettres *Commissa Divinitus*, ni aux privilèges des métropoles et des églises auxquels il auroit été fait quelques changemens. Nous dérogeons à ces privilèges, et nous voulons aussi qu'on ajoute foi aux copies et aux imprimés comme à l'original.

Que personne n'ose enfreindre ou contredire ce décret. Si quelqu'un l'osoit, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Tout-Puissant et des saints apôtres Pierre et Paul.

Donné à Rome, auprès de Sainte-Marie majeure, la veille des nones d'octobre (le 6 octobre) de l'an de l'incarnation 1822, 23^e. année de notre pontificat.

Cette bulle a été enregistrée, le 31 octobre, au conseil d'Etat avec les formalités d'usage. La circonscription des diocèses est telle qu'on s'y attendoit, à quelques différences près. Ainsi le souverain Pontife n'a point cru devoir mettre encore à exécution l'érection de Cambrai en métropole, qui avoit été convenue en 1817. Des raisons particulières, et que l'on soupçonnera aisément, ont engagé à différer cette mesure. On laisse le diocèse de Cambrai *in statu quo*, sans ériger le siège dont il avoit été question pour Lille; mais on complète le nombre de quatre-vingts sièges promis, en rétablissant Châlons-sur-Marne, siège ancien; et déjà décrété en 1817. L'étendue du département de la Marne a paru nécessiter ce rétablissement, et il restera encore à Reims un territoire assez considérable, puisqu'outre l'arrondissement de ce nom, le diocèse comprendra tout le département des Ardennes.

NOUVELLES ECCLESIASTIQUES.

ROME. Le saint Père continue ses promenades dans cette capitale et dans les environs ; chaque jour Sa Sainteté sort, et va visiter quelque église ou quelque établissement.

— Le 15 octobre, M. le duc de Blacas, ambassadeur extraordinaire de S. M. très-chrétienne près le saint-Siège, a présenté à Sa Sainteté ses lettres de récréance et s'est mis le jour suivant en route pour Paris. Le 18, M. le duc de Laval, qui le remplace en la même qualité, a eu l'honneur de présenter à Sa Sainteté ses lettres de créance.

— Le 4 octobre, jour de la fête de saint François d'Assise, les Capucins ont pris possession à Venise de l'église du Rédempteur et du couvent qui y est contigu, dans l'île de Giudecca ; le rétablissement de ces religieux, qui ont repris à la fois leurs observances et leur habit, est dû à la protection de l'empereur François II, et a fait plaisir à tous les fidèles. A Turin, les Dominicains sont également rentrés le premier dimanche d'octobre, qui est consacré au rosaire, dans le couvent et l'église de Saint-Dominique.

PARIS. Le jour de la Toussaint, à six heures et demi du matin, M. l'évêque d'Hermonpolis a célébré la messe dans les appartemens de Sa Majesté, et lui a donné la communion. Le Roi a ensuite entendu la messe à l'heure ordinaire. Dans la chapelle du château, la grand'messe a été célébrée par M. de Beaulieu, archevêque d'Arles ; le soir, M. l'abbé Fayet a commencé la station de l'Avent. Après un exorde relatif à la fête, l'orateur a montré que l'autorité du témoignage des martyrs étoit inattaquable par leur nombre et par leur constance. Les Princes et Princesses ont assisté à tous les offices du soir et du matin.

— Il avoit été question en 1817 d'une promotion de pairs ecclésiastiques ; elle fut empêchée alors par divers obstacles. Les mêmes hommes qui ne vouloient point de Concordat s'effarouchèrent à l'idée de voir des évêques siéger dans la chambre des pairs. Toute influence, toute considération, toute prérogative accordées au clergé, faisoient jeter les hauts cris, non-seulement aux libéraux, mais à leurs cousins les doctrinaires. Heureusement que le gouvernement ne se laisse plus effrayer par leurs alarmes feintes ou par leurs raisons

subtiles. Quand toutes les classes de la société sont représentées, pourquoi l'épiscopat ne le seroit-il pas? On applaudira donc à l'ordonnance royale du 31 octobre, qui élève à la dignité de pairs MM. Duchilleau, archevêque de Tours; de La Fare, archevêque de Sens; de Coucy, archevêque de Reims; de Quélen, archevêque de Paris; de Boulbogne, évêque de Troyes; de Latil, évêque de Chartres; le prince de Croi, évêque de Strasbourg; et Frayssinous, évêque d'Hermopolis. Cette faveur accordée à des prélats illustres par leurs noms, leurs talens et leurs services, tournera à la gloire du clergé, et pourra être même d'une utilité directe pour l'église, en lui donnant dans une des chambres des organes et des défenseurs de plus.

— Le jour de la Toussaint, à une heure, M. l'abbé Rautan, supérieur des missions; a béni la nouvelle chapelle, disposée dans l'ancien local des Bernardins. Après la cérémonie, M. l'abbé Lœvenbruck, directeur de l'association de Saint-Joseph, a célébré la messe, à laquelle ont assisté un grand nombre de maîtres et d'ouvriers. La messe a été suivie de cantiques. M. l'archevêque de Paris est arrivé sur ces entrefaites, et a été complimenté par un des maîtres. Le prélat s'étant rendu à la chapelle, a adressé aux assistans une exhortation analogue à la fête du jour et à l'objet de l'association, et a donné le salut et la bénédiction du saint Sacrement; puis étant passé dans la salle des jeux, M^r. a parcouru les rangs, a parlé à plusieurs ouvriers, et a été témoin du bon ordre et de la satisfaction qui règnent dans cette réunion. Le prélat a exprimé combien il étoit content de ce qu'il voyoit, et quelles espérances il formoit pour l'avenir d'une œuvre qui s'annonçoit sous des auspices si favorables. Le soir on a dit les vêpres, et M. le directeur a fait une instruction. L'activité et la prudence du missionnaire, le zèle des maîtres, et les bonnes dispositions des ouvriers, concourent au succès de cette association. Il arrive beaucoup de sujets de provinces; seulement on nous prie d'avertir qu'il ne faut envoyer à Paris que des jeunes gens qui aient fait leur apprentissage; il ne suffit pas, comme quelques-uns ont paru le croire, d'avoir choisi un état, et commencé un art ou un métier; il est nécessaire de le savoir. De plus on récomande de vouloir bien prévenir le directeur plusieurs jours avant l'arrivée des sujets, afin qu'on ait le temps de chercher ce qui leur convient. On prévient de

plus que les ouvriers en tissus se placent plus difficilement à Paris, et qu'il vaut mieux ne pas s'exposer à en envoyer. Ces recommandations, que l'on nous prie de mettre sous les yeux de MM. les curés, sont dans l'intérêt même des ouvriers, auxquels on veut épargner un voyage et une dépense inutiles.

— Dimanche dernier, on a célébré, par anticipation, dans plusieurs paroisses de la capitale, la fête de saint Charles; on sait que le saint archevêque fut un des plus zélés promoteurs de la restauration de la discipline ecclésiastique, après le concile de Trente; aussi le clergé, en plusieurs lieux, l'honore-t-il comme un patron spécial.

— M^{sr}. le duc d'Angoulême a envoyé 2000 fr. à M. l'archevêque de Rouen, pour les réparations de sa cathédrale. MADAME a fait passer au prélat 1000 fr. pour le même objet. Un tel exemple ne pourra qu'encourager la générosité des fidèles.

— Le dimanche 27 octobre, M. le duc de Rohan a bien voulu présider à la première communion des enfans, dans la paroisse de Tourni, diocèse d'Evreux; c'est la deuxième fois qu'on y entendoit le pieux et noble pair, qui étoit venu la veille loger chez M. le curé de Tourni pour diriger tous les exercices. Les enfans n'ont pas été moins touchés des exhortations de l'officiant que du recueillement et de la ferveur dont il leur donnoit l'exemple; et les habitans qui étoient accourus à la cérémonie, ont entendu avec un vif intérêt les paroles de religion que leur a adressées avec autant d'onction que de bonté celui dont la vocation seule est déjà une leçon puissante.

— La retraite ecclésiastique de Bordeaux paroît être la dernière de celles qui ont eu lieu, cette année, dans les divers diocèses. Elle s'est ouverte le 17 octobre, et a duré huit jours. Plus de cent soixante prêtres étoient réunis au grand séminaire, ayant à leur tête leur vénérable archevêque, qui logeoit avec eux et se trouvoit à tous les exercices. La piété, la douceur et l'humilité du prélat étoient un grand exemple et un puissant encouragement, qui ajoutoit à la force des discours de M. l'abbé Boyer, de Saint-Sulpice. Cet ancien professeur s'est consacré depuis quelques années à ce genre de ministère, auquel il étoit préparé par l'étude et l'enseignement de la théologie, non moins que par la nature de son talent et par les succès qu'il a eus autrefois dans la chaire. Il

a, pendant les dernières vacances, dirigé plusieurs retraites; et depuis qu'on l'a entendu à Paris il y a deux ans, il a rendu les mêmes services dans différens diocèses, et y a produit de grands fruits. La retraite de Bordeaux, où, chaque jour, il a donné deux discours et une conférence, n'a pas été moins édifiante et moins efficace que les précédentes, et elle paroît avoir répondu à l'attente d'un prélat dont les vertus appellent les bénédictions de Dieu sur les travaux. Son diocèse commence, grâce à sa prévoyance, à réparer les pertes qu'il avoit faites. Deux petits séminaires lui promettent, par la suite, un plus grand nombre de coopérateurs; l'établissement formé à Bazas sera surtout utile, en ce qu'il est exclusivement destiné aux élèves pour l'état ecclésiastique dont la vocation n'y est point contrariée par un mélange souvent préjudiciable. De plus, on a établi, à Bordeaux, une école préparatoire dans le genre de celle que le pieux abbé Teysseire avoit créée à Paris, et qui y a prospéré; et cette école contribuera encore à alimenter les séminaires, et à préparer de bons pasteurs pour un diocèse vaste et où les besoins sont si grands.

— M. l'abbé Desmasures a prêché le mois dernier avec beaucoup de succès à Saint-Omer. Long-temps avant l'heure indiquée on se pressoit pour l'entendre; la vaste enceinte de l'ancienne cathédrale ne pouvoit contenir l'affluence des fidèles, et malgré la foule, le silence et le recueillement étoient parfaits. Les trois dernières prédications ont été terminées dans chaque église par une quête pour la Terre-Sainte. M. l'abbé Desmasures, après avoir prêché à Boulogne et à Calais, s'est rendu le 26 à Aire, d'où il doit aller à Dunkerque, et il comptoit se faire entendre dans ces divers lieux.

— Les travaux des missionnaires commencent en ce moment sur plusieurs points du royaume. Une mission vient d'avoir lieu à Erce, arrondissement de Saint-Girons, Ariège; dès le jour de l'ouverture, les habitans accoururent en grand nombre aux exercices, et cette ardeur s'est maintenue. On a vu revenir des personnes long-temps égarées, et des partisans de la petite église. M. Escaffre, chef de la mission, a présidé à la cérémonie de la croix, qui s'est faite dans le plus grand ordre. Les militaires du cordon, formé sur les frontières, avoient offert leurs secours aux missionnaires pour empêcher tout tumulte, mais la bonne tenue des habitans a rendu leur assistance inutile.

— Nous avons parlé de la fin chrétienne du général Elio ; un journal de la indi donne , à cet égard , de plus amples détails , qui ne sont pas sans intérêt. C'est le 25 août que le général fut condamné pour les événemens du 30 mai. Le 3 septembre , on vint lui notifier sa sentence ; il la reçut avec des témoignages de résignation , se mit à genoux , et déclara au procureur du roi , Hermandés , qu'il lui pardonnoit sa mort. Il l'embrassa , ainsi que le gouverneur de la citadelle de Valence et ses gardiens. Son confesseur , le père Jordan , étant entré , Elio se mit *en chapelle* , suivant la coutume d'Espagne , où les condamnés passent vingt-quatre heures dans un oratoire à prier Dieu. Il chanta le *Te Deum* , et , après avoir vaqué aux affaires de famille , il passa quelques heures seul avec son confesseur , et employa le reste du temps à lire l'*Imitation* , et à entretenir ceux qui étoient présens dans des termes qui annonçoient le plus grand calme et le plus grand courage. Le 4 au matin , il entendit la messe , ce qu'on ne lui avoit pas permis pendant sa captivité ; et communia avec ferveur. En allant à l'échafaud , il lisoit l'*Imitation* , et prioit à haute voix. Il recommanda publiquement son âme à Dieu avant le moment fatal. On a supposé que , dans une lettre à sa femme , il avoit désavoué sa conduite politique , ce qui est entièrement faux. Ceux qui l'ont condamné sont des marchands et des gens du peuple ; membres de la garde nationale de Valence.

NOUVELLES POLITIQUES.

— **PARIS.** Les Princes et Princesses de la famille royale , les officiers de la garde nationale , les maires de Paris , à la tête de leurs arrondissemens respectifs ; les officiers supérieurs de la garnison , ainsi que M. le préfet de la Seine , et les officiers de la maison du Roi et des Princes , se sont rendus , le 4 , chez Monsieur , pour féliciter S. A. R. à l'occasion de sa fête. Après la messe , un *Te Deum* a été chanté par les musiciens de la chapelle du Roi.

— Un ancien capitaine vendéen , convert de blessures , et plongé dans la misère , avoit été présenté par M. le duc de Fitz-James à S. A. R. Monsieur. Ce fidèle serviteur , de retour dans ses foyers , a trouvé une commission de M. le ministre des finances , qui le nomme à une perception vacante dans le voisinage. En outre , S. A. R. a fait décerner à M. Prisset la décoration de l'honneur et de la fidélité.

— S. A. R. M^r. le duc d'Angoulême , qui avoit obtenu une commission de débitant de tabac à Cambrai pour le père d'un soldat aux lanciers de la garde royale , vient de lui faire remettre une somme de 300 fr. pour payer le cautionnement prescrit.

— La cour de cassation et la cour royale ont fait leur rentrée, le 4, à l'issue de la messe du Saint-Esprit, qui a été célébrée par M. l'abbé Desjardins. La cour royale a entendu le discours d'ouverture qu'a prononcé M. l'avocat-général Colomb, en l'absence de M. le procureur-général, qui n'est pas encore revenu de son voyage. Comme le conseil de discipline de l'ordre des avocats n'est pas encore formé, les avocats présents au barreau ont été admis individuellement à renouveler le serment de leur profession.

— M. le duc de Rausan est nommé colonel de la 12^e. légion de la garde nationale, en remplacement de M. Salleron, démissionnaire.

— M. le duc de Serent, gouverneur du château royal de Rambouillet, et ancien gouverneur des enfans de M^{te}. comte d'Artois, est mort, le 30, à l'âge de 84 ans.

— Une ordonnance du préfet de police, concernant les étalagistes, soit bouquinistes ou marchands de livres, soit marchands de gravures, lithographies, tableaux, ou d'autres objets d'art, établis sur la voie publique, ordonne de faire disparaître de l'étalage, tout livre, gravure ou objet d'art quelconque qui seroit jugé par l'autorité contraire aux lois, et dangereux pour les mœurs, ou propre à corrompre l'opinion publique.

— M. Baudet, élève interne de l'hôpital de Saint-Louis, a été arrêté, il y a quelques jours. On assure qu'il est accusé d'avoir fait passer de l'argent à M. Marque, son ami, détenu à la Conciergerie, et impliqué dans la tentative d'évasion des quatre condamnés de la Rochelle.

— M. le lieutenant-général comte de Biron est mort, le 18 octobre, dans sa campagne près de Blois.

— M. le chevalier Dubost, l'un des présidents de la cour royale de Lyon, est mort le 28 octobre.

— La chambre d'accusation de Colmar a ordonné la mise en liberté de M^{me}. veuve Caron, et renvoyé devant la cour d'assises les nommés Roger, Jaussaud et Foret.

— Le sieur Catineau, imprimeur-libraire à Poitiers, a reçu un mandat de comparution au sujet du *Corsaire*, ouvrage périodique, contre lequel M. le procureur du Roi a porté plainte.

— On a formé dans les environs de Perpignan un parc d'artillerie. On y a conduit vingt-quatre pièces de canon ou obusiers, avec leurs caissons. M. le baron d'Ecquevilliers, maréchal de camp, est nommé commandant de la place; M. le Breton est nommé commandant de la citadelle. M. Richard d'Ivry, chef de bataillon, major de place à Besançon, va remplir les mêmes fonctions à Perpignan.

— Plusieurs bâtimens de la marine française ont croisé devant les ports de Barcelonne, Tarragone, Malaga, Alicante et autres ports d'Espagne pour porter des secours et donner asile à tous les sujets français qui, par l'effet des affaires actuelles de l'Espagne, seroient exposés à quelque danger.

— Le général espagnol Torrijos a attaqué les royalistes. Il a été repoussé avec une perte de six cents hommes, et a été blessé mort-

tèlement par un éclat de bombe. L'affaire a eu lieu à Castelfolitt. Cardona est au moment de manquer de provisions. Le général Quersada s'est emparé de Barbastre, et a obtenu quelques avantages sur les constitutionnels.

— Les conférences ont commencé, le 20 octobre, à Vérone, chez le prince de Metternich. Tous les souverains et les ministres s'y trouvoient présens. Une seconde conférence générale a dû avoir lieu, le 22. Les divers bureaux sont dans une activité extrême.

— La commission spéciale de première instance, résidant à Milan, a arrêté, le 19 octobre, que neuf personnes accusées d'avoir voulu fonder, en Lombardie, une société de fédérés italiens, et détruire le gouvernement autrichien, seront condamnées comme coupables, si elles ne se présentent pas à soixante jours de date de l'arrêt.

— Le tribunal extraordinaire résidant à Rubiera, dans le duché de Modène, a rendu, le 11 octobre, sa sentence définitive contre ceux qui étoient accusés du crime de lèse-majesté et d'association aux sectes prosrites. Deux détenus et sept contumaces sont condamnés à la peine de mort; trente-huit sont condamnés aux galères ou à la prison, et un au bannissement. L'un des condamnés à mort a obtenu commutation de peine, et quelques autres une diminution.

— Le 17 octobre, la foudre est tombée, à Venise, sur la magnifique basilique de Saint-Pierre, la plus belle de cette ville après celle de Saint-Marc : la coupole a été enflammée en peu d'instans; elle s'est affaissée sur le vaisseau, et a décidé par sa chute la ruine totale de ce bel édifice.

— Le chevalier d'Italinaky, envoyé extraordinaire de l'empereur de Russie à Rome, est parti, le 19 octobre, pour Vérone.

— Le roi de Naples a dû partir, le 22 octobre, de sa capitale, pour passer par Rome le 24, et arriver le 2 ou 3 novembre à Vérone. Le duc de Calabre gouvernera le royaume pendant l'absence de son auguste père; les résolutions seront prises en conseil des ministres, et envoyées à Vérone pour être sanctionnées.

— Le primat d'Irlande a prononcé sa sentence d'exclusion ecclésiastique contre l'évêque protestant de Clogher. L'archevêque de Dublin a adressé à son clergé une Pastorale dans laquelle il fait allusion à cette tache faite à l'église anglicane.

— M. le lieutenant-général comte Donzelot, gouverneur de la Martinique, vient d'établir une cour prévôtale dans cette île, afin d'arrêter les empoisonnemens qui s'y commettent dans plusieurs endroits.

On sait que M. de Pradt s'est, depuis long-temps, retiré des affaires; qu'il mène à la campagne une vie presque d'ermité, et que, dégoûté des grandeurs, il n'aspire qu'à être oublié d'un monde dont l'expérience lui a montré le vide et le néant. De temps en temps, à la vérité, il publie des ar-

ticles dans les journaux ; mais c'est uniquement pour nous inculquer l'attachement à la monarchie ; et dernièrement encore , il a eu l'art de faire insérer , dans le *Constitutionnel* ; un article où étoient ces mots : *Vive le Roi !* Assurément il n'est pas maladroit de nous avoir fait lire cette devise des royalistes dans une feuille peu accoutumée à ce langage. Toutefois , soit que le *Constitutionnel* n'ait pas compris la pensée de M. de Pradt , soit toute autre cause , voilà que ce journal fait un grand éloge de M. l'ancien archevêque de Malines ; il le porte pour les élections prochaines. *M. de Pradt*, dit-il , *est un des hommes qui , par leurs talens et leurs lumières , ont le plus contribué à former l'opinion constitutionnelle en France.... Les électeurs de Roanne , en réunissant leurs voix sur ce courageux et savant publiciste , lui paieront la dette de la reconnaissance publique. Un pareil témoignage de confiance et d'estime sera , pour M. de Pradt , la récompense la plus précieuse de ses utiles et honorables travaux.*

Nul doute qu'un tel éloge ne doive consterner ou indigner M. de Pradt. Qu'avoit-il fait pour s'attirer un tel affront ? Qui lui auroit prédit qu'il subiroit les louanges de ceux qui recommandent si souvent les ouvrages irréligieux , et qui tournent en ridicule les membres les plus estimables du clergé ? N'est-ce pas d'ailleurs évidemment jouer à un évêque le tour le plus malin , que de le mettre pour ainsi dire sur la sellette en le proposant pour les élections ? Il feroit beau voir un prélat , respectable par son âge et son caractère , courir , comme un jeune candidat , les cantons de l'arrondissement de Roanne pour mendier les suffrages des électeurs ! De bonne foi , est-ce que des libéraux pourroient se décider à donner leur voix à un membre du côté droit de l'assemblée constituante , à un prêtre émigré , à l'auteur de *l'Histoire de l'ambassade de Varsovie* , qui a si bien peint le despotisme et les bizarreries de Buonaparte ; à celui enfin qui s'est vanté d'avoir rétabli les Bourbons ? C'est visiblement une mystification que le *Constitutionnel* a voulu faire. Mais M. de Pradt a trop d'esprit pour être dupe. Ce prélat , tout le monde en convient , possède à un très-haut degré le sentiment des convenances ; il repoussera avec indignation les offres insidieuses d'un flatteur maladroit. Il sait assez combien il lui conviendrait peu de briguer une place dans la chambre pour siéger à côté de M. B. C. et de quelques autres protestans. Sa scrupuleuse délicatesse

souffriroit trop d'entendre certains discours qui, véritablement, sonneroient mal aux oreilles d'un évêque. M. de Pradt ne sera donc pas élu, parce qu'il a trop d'esprit pour se présenter, et que les électeurs de Roanne ont aussi assez de jugement et de sentiment des convenances pour ne pas l'exposer au rôle désagréable qu'il auroit à jouer dans la chambre.

Puisque nous avons eu à parler de M. de Pradt, c'est ici le lieu de dire quelque chose d'un article qui a paru dans le *Constitutionnel* du 24 du mois dernier, article qu'une ressemblance de nom a fait croire du prélat. Cet article est effectivement signé *de Pradt*, mais sans nom de baptême et sans indication de qualités; ce qui est, comme on sait, contraire à l'usage suivi constamment par les évêques. Quelle apparence que M. l'ancien archevêque de Malines eût négligé de prendre la qualité qui l'honore le plus! Il est donc possible que cette signature soit celle d'une personne du même nom, mais autre que le prélat. On se confirme dans cette idée quand on lit dans l'article la proposition suivante; *L'Eglise admet en principe, que s'il ne restoit dans l'univers qu'un seul fidèle, il réuniroit en lui tous les pouvoirs.* Quelle supposition, a-t-on dit! Où seroit l'Eglise, s'il ne restoit qu'un seul fidèle! que deviendrait sa visibilité, son attribut essentiel et qu'elle doit conserver jusqu'à la fin des temps? Quels pourroient être les pouvoirs d'un simple fidèle, puisqu'on le suppose tel, et qu'auroit-il besoin de pouvoirs s'il étoit tout seul? A-t-on voulu dire qu'il réuniroit en lui seul la juridiction du Pape et des évêques? Tout cela paroît si bizarre, qu'on ne peut imaginer qu'un ecclésiastique, un docteur, un évêque ait pu avancer une telle assertion. Dans quel concile, dans quelle théologie trouveroit-on ce principe prétendu, ou plutôt le simple Catéchisme et le bon sens ne suffisent-ils pas pour montrer l'absurdité de l'hypothèse? Nous en parlons aussi librement, malgré notre respect pour le caractère épiscopal, parce qu'il nous paroît invraisemblable, et nous oserions dire impossible, que l'article en question soit d'un évêque: c'est quelque faux frère qui se sera caché sous un masque respectable. A quoi n'est-on pas exposé aujourd'hui! et M. l'ancien archevêque de Malines n'auroit-il pas le droit d'attaquer en réparation celui qui fait passer ses rêveries sous le nom d'un prélat dont heureusement on ne peut pas plus suspecter la conduite que la doctrine?

Association de prières en l'honneur du saint Sacrement;
par un missionnaire de France : ouvrage dédié à
MADAME (1).

Si la foi nous apprend le pouvoir de la prière, elle nous enseigne aussi que l'union des prières a surtout une grande force. Où il y a deux ou trois personnes assemblées en mon nom, dit le Sauveur, je m'y trouve au milieu d'elles. Une promesse aussi consolante est le plus grand encouragement pour les associations pieuses qui se sont toujours formées dans l'Eglise. Les derniers temps en ont vu renaître plusieurs sous différentes dénominations; les pasteurs zélés les favorisent de tous leurs efforts, et les fidèles qui ont quelque soin de leur salut saisissent avec empressement un moyen si propre à les soutenir dans la voie où ils veulent marcher. C'est surtout après les missions qu'il s'établit des associations destinées à perpétuer le fruit de ces exercices salutaires. Un des missionnaires qui ont donné, il y a quelques années, la mission à Limoges, avoit été chargé par feu M. Dubourg d'ériger, dans une des églises de cette ville, une confrérie du saint Sacrement; il rédigea pour les associés un recueil d'instructions, où il exposoit les fins et les pratiques de la confrérie. Une circonstance particulière vient de lui donner occasion d'étendre et de développer ce sujet. Le même missionnaire ayant dirigé cet hiver les exercices de la visite pastorale dans une des paroisses de Paris, y a établi une pieuse congrégation, dont nous avons quelquefois entretenu nos lecteurs. On s'y pro-

(1) 1 vol. in-12; prix, 2 fr. 50 c. et 3 fr. 25 c. franc de port. A Paris, chez Méquignon junior; et chez Adr. Le Clerc, au bureau de ce journal.

pose, non-seulement de se soutenir dans la piété par des exercices communs, mais aussi de solliciter de Dieu, par l'entremise de la sainte Vierge, la conservation de la foi, et d'une famille auguste parmi nous. La congrégation se compose de fidèles de tout âge, de tout sexe et de tout état; elle comprend de plus deux associations particulières où il n'entre que des personnes qui ont assez de fortune et de loisir pour s'occuper plus particulièrement des bonnes œuvres. L'estimable et zélé missionnaire a cru devoir y joindre une association de prières en l'honneur du saint Sacrement; et à ce sujet il a beaucoup étendu son précédent ouvrage, et l'a rendu plus propre à atteindre son but.

Le livre actuel est divisé en deux parties; l'une sur l'excellence et l'utilité de l'association, l'autre contenant des réglemens et prières. La première partie, qui est la plus développée, expose les fins de l'association, en rappelle les pratiques, et répond aux difficultés que l'on pourroit élever. Les trois fins sont de rendre hommage à Jésus-Christ dans l'eucharistie, de demander la conservation du bienfait de sa présence réelle au milieu de nous, et de chercher auprès de Jésus-Christ dans l'eucharistie des lumières, et des secours qui assurent notre persévérance. Ces trois points sont traités avec tous les développemens dont ils sont susceptibles. L'auteur, qui est doué d'une heureuse facilité d'expression, et dont l'abondance est toujours réglée par le goût, parle du bienfait de l'eucharistie avec autant d'onction que de chaleur; il fait sentir tout ce que nous devons à Dieu pour ce grand mystère, et tout ce que nous pouvons y trouver de douceur et de force. Il enrichit souvent son style de pensées empruntées à nos plus grands écrivains, et s'appuie avec beaucoup de bonheur sur ces puissans auxiliaires.

Nous avons beaucoup de livres de piété dont plusieurs ne remplissent pas toujours l'attente des personnes d'un goût un peu plus difficile. Les uns parlent peu au cœur, d'autres sont écrits avec quelque négligence. Celui-ci n'a ni l'un ni l'autre défaut; le style est élégant et soigné, sans cesser d'être naturel; il offre de l'élevation, du mouvement et de la chaleur. M. l'abbé Hilaire Aubert a obtenu de dédier son livre à MADAME, et la protection d'un si grand nom ne peut que donner un nouveau relief à son travail. Il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer que le livre ne convient pas seulement à l'association établie sur la paroisse de Bonne-Nouvelle, mais qu'il peut servir pour les associations semblables qui seroient formées partout ailleurs. Peut-être même donnera-t-il l'idée d'ériger en divers lieux de ces associations de prières, qui offrieroient un nouveau moyen d'honorer Dieu, et d'obtenir pour notre église, pour ce royaume, et pour chacun de nous en particulier, les secours dont nous avons tous besoin.

Nous aurions voulu pouvoir citer quelques morceaux qui auroient justifié ce que nous avons dit de ce livre, et nous en avons déjà noté plusieurs; mais la place nous a manqué pour ces citations: nous nous proposons d'y revenir dans un autre numéro.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. La Bulle *Paternæ caritatis*, donnée à Rome le 6 octobre dernier, fixe enfin l'état des églises de France, et fait cesser le provisoire et l'incertitude qui pesoient sur tant de diocèses, et formoient un grand obstacle au bien. Il eût été à désirer, sans doute, qu'on eût pu ne rien laisser en arrière, et que tout eût été conclu en même temps; mais on a été arrêté, pour Cambrai, par des considérations graves, et le souverain Pontife n'a pas cru qu'il convint d'ériger cette métropole dans les circonstances présentes. La création du siège de Lille étoit

réclamée par des raisons puissantes, et appuyée par le ministère françois; mais il paroît que celui dont le consentement a été requis pour cette mesure l'a refusée, et on n'a pas voulu franchir cet obstacle. Cambrai et Arras restent donc provisoirement sous la métropole de Paris, quoiqu'ils s'en trouvent séparés, géographiquement parlant, par le rétablissement de la métropole de Reims; qui comprend les diocèses d'Amiens et de Beauvais. Il y a aussi une autre province qui offre quelque singularité dans la circonscription; c'est la province d'Albi, à laquelle on a joint le diocèse de Perpignan, quoiqu'il s'en trouve séparé par la province de Toulouse et Narbonne. Cet inconvénient, au reste, n'est pas très-grave. Actuellement, nous devons faire des vœux pour que la Bulle reçoive son entière exécution. La célérité avec laquelle le ministère a pressé la circonscription définitive, est un gage du zèle qu'il mettra sans doute à réaliser cette importante mesure; la création des nouveaux pairs est aussi d'un heureux augure. Nous touchons, il faut l'espérer, à une époque où la religion va être l'objet d'une protection plus décidée. Le régime précaire auquel on avoit soumis une grande église va disparaître: Un épiscopat, plus en proportion avec les besoins, va se former; une autorité stable remplacera des administrations provisoires, et aura plus de force, soit pour réprimer les abus, soit pour créer des établissemens utiles. Déjà il est question de mesures salutaires dans l'intérêt de la religion; on parle aussi d'une prochaine nomination d'évêques. Il se trouve, en effet, onze sièges non remplis sur les vingt-quatre qui restent à établir; trois sont vacans par mort, Langres, Gap et Belley; et huit par translation, Blois, Nevers, Châlons-sur-Marne, Verdun, Saint-Dizier, Le Puy, Aire et Pamiers. Les autres nominations faites en 1817 subsistent; ce sont, pour Auch, M. l'évêque de Carcassonne; pour Albi, M. l'évêque de Bayeux; pour Rodez, M. de La Lande; pour Montauban, M. de Beauregard; pour Moulins, M. de Pons; pour Tulles, M. Du Perrier; pour Tarbes, M. de Nérac; pour Viviers, M. Mollin; pour Fréjus, M. de Richery; pour Marseille, M. de Mazenod; pour Saint-Claude, M. de Sagey; et pour Beauvais, M. de La Châtre. On dit que M. l'évêque de Carcassonne a témoigné le désir de renoncer à sa nomination et de rester dans son diocèse, et on avoit répandu le même bruit sur M. l'évêque de Bayeux. Si ces prélats acceptoient, il y auroit à pourvoir aux sièges

qu'ils occupent; s'ils refusent, il faudra nommer de nouveau aux deux archevêchés. Ce sera donc, dans tous les cas, deux nominations à joindre à celles que nous avons indiquées plus haut.

— C'est demain dimanche 10, à dix heures du matin, que M. de Pins, évêque élu de Limoges, sera sacré dans l'église paroissiale de l'Abbaye-aux-Bois. Le prélat consécrateur est M. l'archevêque de Besançon, assisté de MM. les évêques de Soissons et d'Hermopolis. Le même jour, M. de Chabons, évêque élu d'Amiens, sera sacré dans la cathédrale de Chartres, par M. l'évêque de Chartres, qui sera assisté de MM. les évêques du Mans et d'Evreux.

— L'assemblée de charité qui avoit été annoncée pour le Refuge de Lyon, s'est tenue, le jeudi 7, à Saint-Sulpice, à deux heures. M. l'abbé de Montès a prêché sur le bonheur du ciel. M^{me}. la duchesse de Berri n'y a point assisté. S. A. R. avoit fait prévenir, le matin, qu'elle ne pourroit s'y rendre.

— Un des résultats fâcheux de la situation actuelle du clergé en France, étoit de forcer d'abrégier le temps des études ecclésiastiques. Le manque de prêtres ne permettoit pas de donner au cours de théologie les développemens que présentent autrefois quelques grandes écoles, et il a fallu se borner jusqu'ici au strict nécessaire. On sentoit cependant le besoin d'études plus profondes, et à mesure que la mort enlève les sujets les plus distingués de l'ancien clergé, on éprouvoit combien il seroit utile de favoriser les dispositions des jeunes ecclésiastiques que leur âge, leurs talens ou leur position mettoient en état de travailler à acquérir des connoissances plus étendues. Les évêques souhaitoient donc qu'il s'établît un cours un peu plus long, où l'on pût embrasser plus d'objets, les approfondir davantage, et traiter de grandes questions avec le soin qu'elles méritent. C'est ce qu'on vient de faire au séminaire de Saint-Sulpice. Outre les cours ordinaires de dogme et de morale, il y aura désormais un cours particulier, qui remplira un intervalle de cinq ou six années, et qui permettra par conséquent de s'arrêter davantage sur certaines matières, et d'épuiser les questions les plus importantes. Ces leçons extraordinaires sont déjà commencées, et sont confiées à un professeur qui n'a point d'autre classe à faire, et qui est d'ailleurs très-capable de diriger ce cours perfectionné. On est persuadé que le clergé, dans les provinces, apprendra avec

intérêt l'exécution d'un projet conçu depuis quelques années ; et que les circonstances ont fait juger de plus en plus nécessaire. Déjà plusieurs évêques ont envoyé des sujets pour le nouveau cours, qui fournira par la suite des professeurs, des supérieurs de séminaire, des grands-vicaires, des théologiens, et des canonistes plus exercés, et faits pour honorer l'Eglise par leurs lumières et servir les pasteurs par leurs conseils.

— Parmi les villes qui réclament avec plus de raison leurs anciens titres, on peut compter la ville de Langres, siège d'un diocèse si ancien et si étendu. La religion semble s'y être conservée mieux que dans beaucoup d'autres lieux, et les habitans y montrent pour les établissemens de piété et de charité un zèle généreux et efficace. Des villes plus importantes et plus riches pourroient envier à Langres ce qu'on a su y créer en peu de temps, et après tant de pertes. On y trouve un petit séminaire composé de cent élèves, et, si le nombre n'en est pas plus grand, c'est que le local s'y refuse; le 15 mai 1821, on a ouvert un petit séminaire supplémentaire où sont soixante jeunes gens; on y reçoit ceux qui montrent plus de dispositions et de goût pour l'état ecclésiastique, et on attend des secours précieux de cette maison pour combler le déficit des prêtres dans le département de la Haute-Marne. Il y a en outre un grand séminaire composé de cinquante théologiens, et un établissement de prêtres auxiliaires dont Dieu bénit abondamment les travaux. La ville possède, outre plusieurs communautés, une maison nombreuse de religieuses Annonciades (elles sont cloîtrées), une maison aussi nombreuse de religieuses de l'ordre de saint Dominique, qui tiennent un pensionnat; une maison de dames de Saint-Maur ou de l'Enfant-Jésus, avec un pensionnat très-nombreux; une maison de Sœurs de la Providence, avec un noviciat. Ce dernier établissement est chargé d'envoyer dans les campagnes des Sœurs qui vont, deux à deux, pour soigner les malades, et élever les jeunes filles; il a déjà formé des écoles dans plusieurs paroisses du département et des départemens voisins, et il mérite protection et encouragement de la part du gouvernement. Nous pourrions compter encore deux hospices dirigés par des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, et une maison où les mêmes Sœurs distribuent des remèdes et des alimens aux pauvres, et vont les visiter à domicile. Enfin, Langres a encore un éta-

blissement de Frères des Ecoles chrétiennes, qui même avoient, il y a quelques années, un noviciat. Il est sûrement peu de villes, même parmi les plus riches, qui jouissent de tant d'avantages, et on doit féliciter l'évêque qui arriveroit dans un pays où l'on montre ce zèle pour les bonnes œuvres, et pour les institutions stables que réclame l'intérêt de la religion et de la société.

— Des personnes pieuses, et qui désirent vivre dans la retraite, auroient désiré pouvoir habiter l'abbaye de Melleray, occupée, comme on sait, par des religieux Trapistes; mais la vie rigoureuse qu'on y mène les effraie, et n'est pas, en effet, toujours compatible avec l'âge ou les infirmités. Un vertueux ecclésiastique, qui a le même désir, et qui est arrêté par la même considération, propose un plan qui lui paroit propre à remplir les vues des pieux fideles, sans les effrayer par de grandes austérités. A cent pas de l'abbaye de Melleray, est une maison qui formoit l'ancienne abbatale; on la répareroit, et on y pratiqueroit des appartemens commodes pour un certain nombre de personnes. La pension seroit de 800 fr. par an; outre le loyer, qui seroit de 100 ou 200 fr. Il y auroit en outre des appartemens communs. La table seroit honnête et bien servie, sans luxe; on n'observeroit que les jeûnes et abstinences prescrits par l'Eglise. Les exercices de piété se feroient en commun, et il y auroit une tribune pour assister, quand on le voudroit, aux offices de l'abbaye. On auroit la jouissance d'une bibliothèque et d'un jardin. Pour réparer et disposer la maison, il faudroit 10,000 fr. L'ecclésiastique ci-dessus avanceroit 2000 fr., et désireroit trouver quatre autres actionnaires qui voulussent avancer la même somme. Cette avance leur seroit rendue sur le prix de la location, ou bien serviroit à leur assurer un logement gratuit pour leur vie. On a proposé au Père Antoine, abbé de Melleray, de diriger cet établissement: il y a senti d'abord quelque répugnance, sans doute parce qu'il lui paroissoit peu convenable qu'un abbé de la Trappe fût en même temps supérieur d'une association ainsi mitigée; mais on lui a représenté qu'il ne s'agissoit que d'une surveillance et d'une inspection générale: l'ecclésiastique en question seroit le supérieur de fait, et dirigeroit le temporel et le spirituel. On a donc publié un *Prospectus* conforme à ce plan, et on nous charge d'en instruire nos lecteurs. Peut-être des hommes,

dégoûtés du monde, saisiront-ils avec empressement l'occasion de se préparer, dans la retraite, au grand passage de l'éternité. Des prêtres infirmes, d'anciens militaires, des célibataires touchés de Dieu, accueilleront peut-être un projet qui leur assurerait une vie tranquille, loin de l'agitation et des orages. Ils verront auprès d'eux de grands exemples de ferveur qui les animeront; ils auront part aux prières d'une communauté de pénitens, ils assisteront à leurs offices. Ils pourront là ne s'occuper que de leur salut, et cependant ils n'auront point à craindre des austérités au-dessus de leurs forces. La révolution a privé les fidèles de tant d'asiles qui leur étoient autrefois ouverts! La Providence leur en ménage un qui paroît propre à remplir leurs vœux. Ceux qui se sentiroient du goût pour ce genre de vie, peuvent s'adresser au R. P. Antoine, abbé de Melleray, près et par Nantes. S'il se présente tout de suite le nombre d'actionnaires demandés, on pourroit commencer les réparations, et faire, cet hiver, les ouvrages de menuiserie dans l'intérieur et les autres dispositions nécessaires. Par là, on se mettroit en état de se réunir dans le courant de l'année prochaine. Le Père abbé donnera de Melleray les autres renseignemens que l'on pourra désirer.

— Si le mérite humble et modeste a droit aux éloges, nous devons quelque tribut à la mémoire d'un prêtre vertueux qui a fait long-temps le bien en évitant l'éclat. Claude-Joseph Denis, curé de Landres, dans le diocèse de Metz, est mort, le 17 juin dernier, dans un âge avancé. Né à Seronville, en 1739, de parens peu riches, mais estimables, il parut dès sa jeunesse pourvu des plus heureuses inclinations qui attirèrent l'attention de bons curés du voisinage. On le fit étudier, et on le mit en état d'aller au collège que les Jésuites dirigeoient à Luxembourg. De là il passa au séminaire de Trèves, et y reçut tous les ordres. Employé de suite à l'exercice du ministère, il se fit aimer par sa douceur en même temps que la sagesse de sa conduite lui concilioit le respect et la confiance. On lui procura, sans qu'il l'eût cherché, une place honorable dans le chapitre de Verdun; mais il en abandonna bientôt les avantages, et reprit par principe de conscience les fonctions du ministère ecclésiastique dans son propre diocèse. L'évêque de Metz reconnut son zèle en le nommant à la cure de Bouvillé; c'est dans cette place que la révolution l'atteignit.

M. Denis refusa le serment, et passa en Allemagne avec M. Alaidon, curé de Toul, et plusieurs autres ecclésiastiques de ses voisins. Toutefois le désir d'être utile aux fidèles dans un temps où les secours étoient rares, le fit rentrer. Il fut accueilli dans des familles vertueuses, d'où il rendit de grands services. Dans les derniers temps, il s'étoit fixé à Landres, devenue succursale pour Bouvillé, Meurville et autres annexes. Là sa prudence et sa charité lui ont donné lieu de faire les plus grands fruits; il a ramené ceux mêmes qui avoient été autrefois ses persécuteurs. On l'a vu dans un temps de disette se multiplier pour soulager les malheureux. On peut dire qu'il est mort plein de bonnes œuvres, et son convoi a été honoré des regrets de ses confrères, et des larmes d'un troupeau dont il avoit conquis l'attachement et le respect; les autorités ont été les premières à témoigner la part qu'elles prenoient à une perte qui a affligé tout le canton d'Audun-le-Roman.

— M^{me}. Mercier, née Colin, demeurant à Tournai, étoit malade depuis plusieurs années; elle ne pouvoit marcher, et son état, qui empirait chaque jour, donnoit les plus vives inquiétudes. On s'adressa, pour elle, au prince de Hohenlohe, qui assigna le 17 octobre pour prier en sa faveur. Dans les derniers jours, les douleurs furent excessives. Une messe fut célébrée ce jour-là, et toute la famille de M^{me}. Mercier y assista, tandis que la malade, qui n'avoit pu s'y rendre, resta en prières. Pendant qu'on célébroit la messe, elle éprouva deux foiblesses, à l'issue desquelles la douleur et l'oppression disparurent. M^{me}. Mercier se leva seule, ce qu'elle n'avoit point fait depuis six semaines; elle marcha, resta à genoux pendant un grand quart d'heure, et alla au-devant de sa famille, qui revenoit de la messe. La joie et l'étonnement furent extrêmes en la voyant. Le jeudi 24 octobre, le prince devoit prier une seconde fois pour elle: on célébra de nouveau la messe à Tournai pour s'unir à ses prières. Depuis ce temps, M^{me}. Mercier va de mieux en mieux; elle marche, se promène, vaque à ses affaires, et n'éprouve qu'un reste de foiblesse, que le temps, les soins et la nourriture emporteront. Nous tirons ces détails d'une lettre qu'elle-même a écrite à sa fille, pensionnaire chez les Ursulines de Valenciennes. Cette lettre nous est transmise par un magistrat qui connoit lui-même M^{me}. Mercier, et qui fortifie par son témoignage

les faits ci-dessus. Nous abrégeons beaucoup la lettre, qui est écrite avec beaucoup de candeur et de simplicité, et qui annonce une tendre piété dans la malade, et une vive reconnaissance pour le bienfait.

— C'est par erreur que, dans un de nos derniers numéros, nous avons parlé de M. Andrews, écrivain anglois, comme s'il eût été prêtre. M. Andrews est totalement étranger au clergé; il a été autrefois imprimeur et libraire, et il fait profession aujourd'hui d'être *radical*. Il s'est permis quelquefois de parler fort peu respectueusement d'ecclésiastiques et de prélats distingués, et, dans son *Orthodox*, il lui est arrivé de prononcer assez légèrement sur des faits, des personnes et des questions qui n'étoient pas trop de sa compétence. Nous sommes bien aises de pouvoir annoncer que ces torts ne tombent point sur un homme appartenant au clergé catholique d'Angleterre; les prêtres ont assez de détracteurs sans qu'il soit besoin qu'ils en trouvent encore dans leurs propres rangs.

— Un voyageur qui a visité les universités d'Allemagne, et qui a entendu, en public et en particulier, les professeurs les plus célèbres, a remarqué avec beaucoup de peine, en plusieurs lieux, la direction singulière donnée à l'enseignement, et la licence avec laquelle on explique, ou plutôt on défigure les livres sacrés. A Tubingue, il y a deux facultés de théologie, l'une catholique, l'autre protestante; chacune a des professeurs fort instruits, mais plus ou moins hardis. Les professeurs catholiques Drey, Herbst, Hirscher et Feilmoser, publient un *Journal théologique*, qui paroît quatre fois par an, et dont nous avons parlé; les hommes sages et religieux en Allemagne se sont élevés plus d'une fois contre les principes et l'esprit de ce Recueil. Parmi les professeurs protestans de la même université, Bengel publie un autre journal théologique, sous le titre d'*Archives*. Ces deux journaux renferment souvent des articles de littérature biblique. A Stuttgart, le savant Schnurrer s'occupe aussi beaucoup de cet objet. A Leipsick, notre voyageur a souvent assisté aux leçons du professeur Rosenmuller, qui a commenté cette année le Pentateuque, et a défendu l'authenticité des livres de Moïse, Vater et quelques autres. Dans ses entretiens particuliers, il s'expliquoit si fortement en faveur de la divinité de l'Écriture, qu'on l'eût cru un docteur très-catholique; il ajoutoit même que, si la Bible n'avoit pas une autorité divine, c'en

étoit fait de la religion. Rosenmuller a développé ce sentiment dans une nouvelle édition de ses *Scholies*, dont les premiers volumes ont déjà vu le jour. Viner, disciple de Gesen, pense et parle bien autrement; il appartient à l'école de théologiens qu'on appelle *naturalistes* ou *rationnels*. C'est à Hall que l'on trouve le plus de professeurs de cette espèce; car, outre Niemeyer et Knapp, qui enseignent le pur luthéranisme, tous les autres, et surtout Gesen et Wegscheider, auteurs d'*Institutions dogmatiques* reçues dans les écoles, expliquent les dogmes de la religion par les seules lumières de la raison naturelle, et ne se font aucun scrupule d'interpréter l'Écriture suivant leurs idées. A leurs yeux il ne reste plus rien de divin, de saint et relevé dans la Bible; les prophéties sont des écrits rédigés après les évènements; plus de miracles dont ils n'assignent la cause naturelle. Ils portent partout la critique la plus hardie et le pyrrhonisme le plus complet, et n'admettent au fond que la religion naturelle. Ce système domine surtout dans la Haute-Allemagne, comme on le voit par le nombre des professeurs et des disciples. A Leipsick, Viner a plus de deux cents élèves à ses leçons, et à Hall, Gesen en réunit plus de trois cents. Ce dernier soutient ouvertement, tant en public qu'en particulier, les sentimens du professeur de Wette sur la nouvelle Exégèse, et il y ajoute même. On l'a entendu expliquer les prophéties de Daniel comme ayant été faites après coup, et chercher à le prouver par l'histoire des rois de Syrie. Il fait imprimer en ce moment un Dictionnaire hébraïque et latin, et il travaille à un *Thesaurus* de l'hébreu. A Gottingue, Planck et Standleien sont un peu plus réservés. Celui-ci a publié, cette année, à Gottingue, un vol. in-8°. sur l'exposé du système des différentes communions chrétiennes. A Breslau, Dereser est le seul professeur catholique qui s'adonne à l'étude de l'Écriture.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MONSIEUR vient de faire parvenir une somme de 200 fr. à une famille de l'arrondissement de Meaux, qui se trouve dans un état complet de dénuement par suite d'un incendie.

— MM. Hua et Marchangy ont été reçus, le 6, à la cour de cassation; le premier en qualité de conseiller, et l'autre, d'avocat-général près cette cour. Le discours adressé à ce dernier par M. le comte de Sèac, se fait remarquer par un style énergique et bril-

Les principes monarchiques qui animent le premier président de la cour suprême.

— La cour de cassation s'est occupée, le 7, de deux requêtes présentées par le procureur général de la cour royale d'Angers, à l'effet de provoquer un règlement de juges pour cause de sûreté publique et de suspicion légitime dans deux affaires qui ont une connexité évidente avec le procès de Berton. Dans la première, il n'y a qu'un prévenu, nommé Duret, qui, dès le mois d'octobre 1820, se seroit rendu l'agent des hautes ventes de carbonari, auroit fait des enrôlemens, et communiqué des plans d'après lesquels il devoit s'emparer de Saumur, insurger les campagnes au nom de l'empereur. Berton auroit pris alors le commandement des insurgés, et marché sur Paris, où le marquis de La Fayette l'attendoit, selon Duret, avec de grandes forces. On auroit dès-lors renversé les Bourbons pour établir le gouvernement impérial. Les accusés de la seconde affaire sont au nombre de sept, dont deux contumaces, savoir : Grandmenil, chirurgien, et Poulain, notaire. Les conspirateurs devoient mettre en insurrection le corps des carabiniers de Monsieur, fusiller les officiers et le lieutenant-général commandant à Tours, élever une colonne à Sirejean, et se porter sur Poitiers, afin de délivrer Berton et ses complices. M. l'avocat général a demandé le renvel devant une autre cour, à cause de l'appui sur lequel comptoient les conspirateurs dans le département de Maine et Loire, et de l'influence qu'ils pourroient exercer sur les jurés et sur les témoins. Déjà on a cherché à intimider plusieurs témoins dans l'affaire de Duret, et Baudrillet a voulu rétracter à Poitiers, la déposition qu'il avoit spontanément faite à Saumur, à l'égard du marquis de La Fayette. La cour faisant droit sur le réquisitoire, a joint les deux instructions concernant l'affaire de Duret, Grandmenil et consorts; et renvoyé les prévenus devant la cour royale d'Orléans, à l'effet de renvoyer, s'il y a lieu, les prévenus devant la cour d'assises d'Orléans.

— La cour royale a rejeté, le 6, l'opposition formée par M. Benjamin Constant, relativement à sa lettre à M. de Cazrère, sous-préfet à Saumur, et a déclaré le tribunal de police correctionnelle bien saisi de cette affaire. Le même jour, l'ex-député de la Sarthe a comparu sur les bancs du tribunal correctionnel, où il étoit traduit pour sa lettre à M. Mangin, procureur-général à Poitiers. Le tribunal n'a pas eu égard à l'opposition qu'il formoit, et a retenu sa cause. M. l'avocat du Roi a prononcé, à l'appui de l'accusation, un discours fort étendu, et a requis, qu'attendu que, dans l'écrit imprimé, le sieur Benjamin Constant a outragé le procureur-général et le président de la cour d'assises de Poitiers, et la cour elle-même, il plût au tribunal déclarer la saisie bonne et valable; ordonner la destruction des exemplaires saisis; condamner le sieur Benjamin Constant à un an d'emprisonnement, 5000 fr. d'amende, et aux dépens. Le tribunal a remis la cause à huitaine.

— Le sieur Bonnin, auteur de l'écrit intitulé : *Etudes législatives*, dans lequel il s'élève contre toutes les religions, et déclare qu'il n'y aura de bon sens et de morale, que lorsqu'on aura extirpé tout senti-

ment religieux, a été traduit, le 7, devant la cour d'assises. Dans une audience solennelle, la cour a confirmé le jugement, qui a condamné à treize mois de prison et à trois mille francs d'amende, le sieur Bonnin, et à trois mois de prison et 1,500 frans d'amende, le sieur Kleffer, libraire, qui a mis en vente le même ouvrage.

— Le tribunal de première instance a fait sa rentrée, le 5. Après la messe du Saint-Esprit, célébrée par M. l'abbé Jalabert, M. Deherain, substitut de M. le procureur du Roi, a prononcé le discours d'usage. Il avoit pris pour texte : *La fermeté d'esprit et la fermeté d'ame considérées comme vertus essentielles aux magistrats.*

— On a appelé, le 7, au tribunal de police correctionnelle la cause de M. l'abbé de Pradt et du sieur Guise, éditeur responsable du *Constitutionnel*, accusés de provocation à la désobéissance aux lois par la publication de l'article intitulé : *Mon Congrès*. Le tribunal, ayant reconnu l'irrégularité de l'assignation donnée à Monseigneur, a remis la cause au premier jour, et ordonné la réassignation des prévenus.

— MM. Piet, conseiller à la cour de cassation; de Fransas et de Quincerot, conseillers à la cour royale, ont été adjoints par M^s. le grand-maître de l'Université pour juges du concours qui va s'ouvrir, le 15 de ce mois, à la Faculté de droit de Paris.

— M. le duc de Lorges, pair de France, vient d'être nommé gouverneur du château royal de Rambouillet, en remplacement de M. le duc de Sérent, décédé.

— M. Bosio, à qui la France doit la belle statue de Louis XIV, a été nommé premier sculpteur du Roi.

— M. Berthollet, pair de France, membre de l'Académie des Sciences, et de plusieurs sociétés savantes, et le plus célèbre chimiste de l'Europe, est mort, le 6, à l'âge d'environ 66 ans.

— M. Ouvrard, banquier, vient d'effectuer un emprunt de 5 millions de fr. pour la régence d'Espagne.

— M. de Messange, maire de Nieppe (Nord), que le *Constitutionnel* avoit inscrit sur sa liste libérale, et proposé aux électeurs de l'opposition, vient de réclamer contre l'honneur insigne et si peu méritée de ce journal, et le prévient que c'est sans doute une mystification qu'a voulu lui donner son correspondant.

— Dans un extrait des délibérations du conseil-général des Basses-Alpes, du 14 septembre dernier, on lit le passage suivant, relatif à un député connu par ses répugnances, et qui est né dans ce département : « Non, il n'est pas plus François que Provençal et Bas-Alpin, celui qui a eu l'impudence sacrilège de déclarer, dans l'enceinte où avoit retenti son serment de fidélité au Roi, que la France avoit vu revenir les Bourbons avec répugnance. D'après l'abus constant qu'il a fait de ses talens, le conseil-général se fait une obligation de le désavouer, et de le renier pour compatriote. C'est aussi, par honneur et par justice, que l'ont désavoué, comme nous, son pays natal et sa propre famille, par ces expressions que le conseil-général adopte, en les empruntant au conseil d'arrondissement de Barcelonnette ».

— Le prince royal de Suède est arrivé à Vérone, le 27 octobre. Le roi de Sardaigne est arrivé, le 31. Le roi de Naples est attendu incessamment. Il n'a encore rien transpiré sur les délibérations, qui se poursuivent avec beaucoup d'activité. Le roi de Prusse a dû partir, le 5 de ce mois, pour Florence et pour Rome.

— La révolution d'Espagne, qui a déjà imité dans plusieurs occasions la révolution française, présente, de jour en jour, quelque trait de plus de ressemblance. Les dernières séances des cortès rappellent les beaux jours de la convention. Le 20 octobre, un député a voulu élever sa voix en faveur du clergé, que poursuit la fureur des révolutionnaires. Aussitôt le peuple des tribunes a fait entendre des cris menaçans, et a interrompu l'orateur à plusieurs reprises. Dans la même séance, un des plus fougueux régénérateurs de la péninsule a proposé d'investir le gouvernement de la puissance dictatoriale.

— A Madrid, le ministère public, ignorant la demeure du général Morillo, s'est servi de la voie des journaux pour le sommer de venir faire sa déclaration dans l'affaire des événemens de juillet, Cinq chanoines, et un plus grand nombre d'autres ecclésiastiques, ont été obligés de sortir d'Orense par ordre du gouvernement.

— La corvette française *la Tarn*, est arrivée de Rochefort à Norfolk, ayant à bord le comte Landós et le colonel Schmältz, chargés de missions spéciales de la France pour les gouvernemens de l'Amérique méridionale.

Lois divines, immuables et universelles, par M. Moncey.
in-8°. 1822.

M. Moncey fait profession d'un respect profond pour la Divinité ; il médite souvent sur ses ouvrages et sur ses bienfaits : il la reconnoît et la proclame avec enthousiasme. Il ne croit point qu'il y ait des athées de bonne foi, et il déclare formellement que tout athée est un *hypocrite* et un *monstre d'ingratitude*. Un athée, à ses yeux, est un homme *méprisable, hideux, abominable*. Toutefois ce grand zèle de M. Moncey ne lui a pas porté bonheur ; car lui aussi il a son système. S'il est théiste, il ne paroît pas se piquer d'être chrétien. Il n'y a pas dans sa brochure un mot sur la révélation, ou plutôt M. Moncey a sa révélation à part. Il a cherché à connoître les lois divines qui sont inconnues aux hommes, et Dieu a exaucé sa prière. Il a rassemblé ces lois, et il les publie aujourd'hui comme le *Recueil des Lois établies par Dieu même, lors de la création*. Ainsi M. Mon-

cey a trouvé ce qui étoit ignoré depuis six mille ans ; un peu d'orgueil lui seroit peut-être permis après une si précieuse découverte. Toutefois, comme il est la modestie même, il repousse toute vaine gloire ; et la preuve qu'il en donne, c'est qu'il ne présente point ces lois comme son ouvrage, mais comme celui de la Divinité. Dira-t-on qu'il ne lui appartenoit point de rédiger ces lois, et de se constituer en quelque sorte le législateur universel ? Il répond que, *puisque il donne ces lois comme venant de Dieu, c'est Dieu même qu'il reconnoît et veut faire reconnoître comme législateur universel.* Il n'y a pas de réplique à cela.

M. Moncey sait bien que la tâche qu'il entreprend est immense ; aussi veut-il la restreindre le plus possible, et pour cela il s'occupera uniquement des lois relatives à l'univers, à la religion, à l'ordre social et à la morale. Il faut donc, à son avis, lui savoir gré de se borner à ces quatre objets ; cependant nous aurions été charmés de savoir quelles autres matières l'auteur auroit pu embrasser ; il nous semble que le champ qu'il veut parcourir est assez vaste. Quant à la religion, il n'en parlera qu'en général, et de manière à ne troubler aucune conscience. Se feroit-il scrupule de troubler la conscience des méchants ? Il désire surtout que des personnes pieuses de toutes les nations et de tous les cultes, NOTAMMENT DES CHRÉTIENS et des François, lui prodiguent leurs conseils. On remarquera sans doute la manière flatteuse dont l'auteur parle ici des chrétiens ; il sollicite notamment leurs conseils, ce qui ne l'empêchera de recevoir ceux des personnes pieuses parmi les Juifs, les Païens et les Mahométans. Quels flots de lumière vont lui arriver de toutes parts, grâce aux conseils des païens et des Turcs, gens aussi éclairés en général que dévots !

A la fin de son Introduction, M. Moncey s'élève avec une vive indignation contre les rois et les grands qui oppriment les peuples, qui ne leur donnent point de constitution ou qui ne l'observent pas bien exactement. Il tonne contre le despotisme, la superstition, le fanatisme, l'hypocrisie, l'intolérance, etc. Il appelle les Juifs aux armes ; il fait presque l'apothéose du roi de Portugal ; enfin il déclare qu'il est libéral, comme si on pouvoit en douter par tout ce qui précède.

Ce que M. Moncey publie en ce moment n'est que le prélude d'un grand ouvrage dont il donne le plan. Ce qui

a paru, ou du moins ce que nous avons reçu, ne forme qu'une brochure, et ne renferme encore que des généralités, et le commencement du code de l'univers. C'est-là qu'il expose son projet d'une représentation générale de tous les peuples civilisés, représentation qui sera chargée de dresser des lois générales, et dont on n'aura point d'erreurs à craindre, parce que les représentans seront *sages et exempts de toute passion*. Nous en avons tant vus de cette sorte pendant la révolution, il en existe tant encore qu'on ne sera embarrassé que du choix. Les chambres délibérantes qui existent aujourd'hui en Europe offrent des discussions si paisibles que cela doit donner le désir d'avoir une représentation générale, où on appellera l'élite de ces chambres. Ainsi on y appellera et les bannis de Naples, et les réfugiés du Piémont, et les régénérateurs de l'Espagne et du Portugal, et les radicaux anglois, et sans doute *notamment* aussi les sages députés de notre côté gauche. Jugez quelle paix et quel concert régneraient dans cette heureuse réunion, et quelles lois admirables sortiroient d'une si auguste assemblée.

Il nous arrive encore de nouveaux renseignemens sur des conversions de protestans; nous n'avons pu insérer ceux qui nous étoient parvenus depuis peu. Mais on peut être sûr que nous ne perdrons point cet objet de vue, et les délais que nous avons mis à donner le supplément que l'on désire, n'ont même pour objet que d'avoir le temps de recueillir plus de particularités. Dans le nombre il en est quelques-unes qui, nous osons le dire, paroîtront d'un grand intérêt.

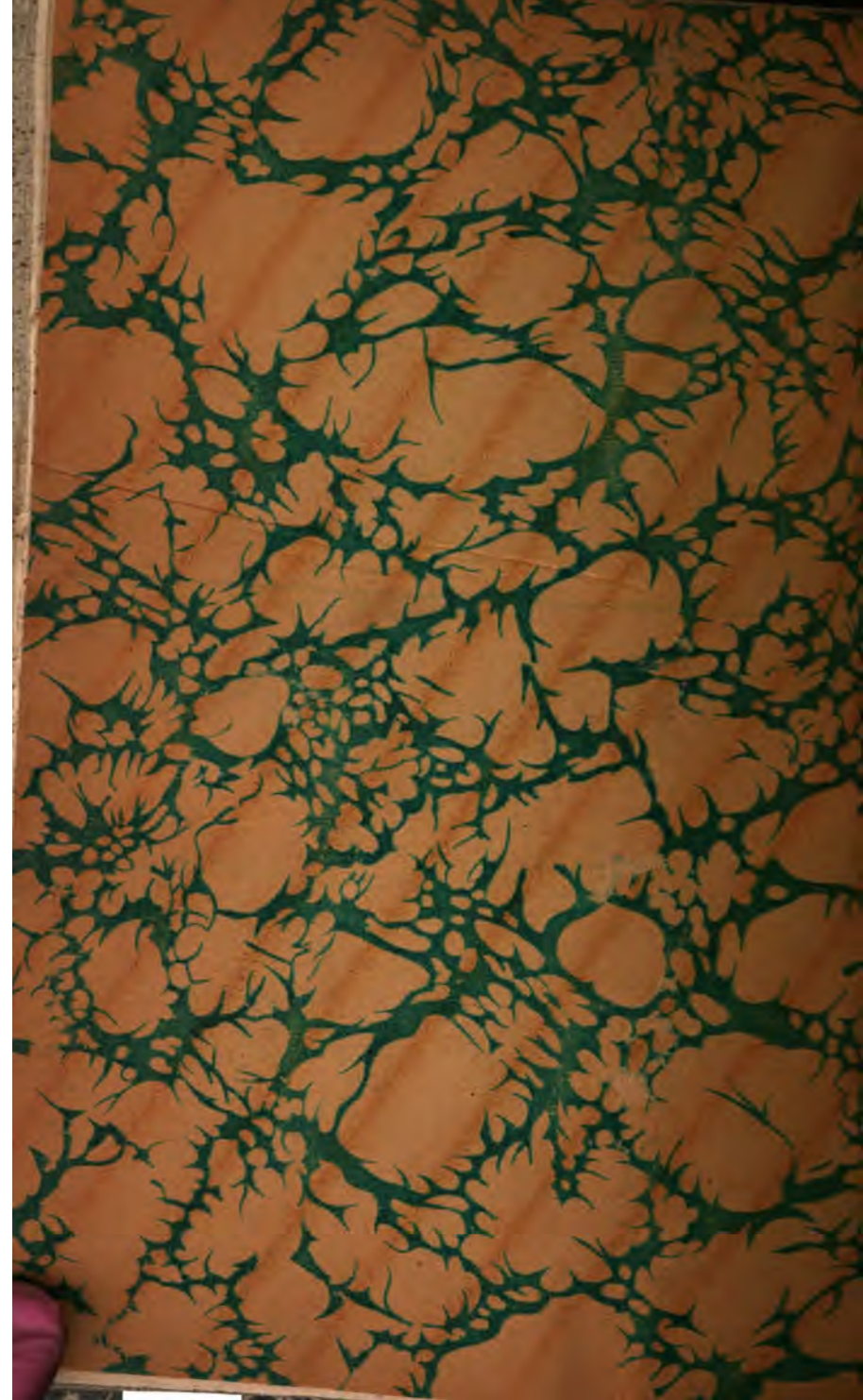
Des observations sur le concile national de Hongrie, trouveront incessamment leur place avec les détails sur les opérations de ce concile.

On nous demande si les éditeurs du nouveau Testament, de Sacy, que l'on répand dans les écoles d'enseignement mutuel, sont bien conformes aux éditions anciennes; nous n'avons pas été à même de faire cette vérification, n'ayant point reçu ces nouvelles éditions.

Des abonnés se plaignent encore quelquefois de la petitesse de notre caractère; nous avions le projet de prendre après la session des chambres un caractère plus gros, mais l'abondance des matières qui nous arrivoient successivement, nous a jusqu'ici empêché de réaliser ce projet.

FIN DU TRENTE-TROISIÈME VOLUME.







HW ZAPH I

This book should be returned to
the Library on or before the last date
stamped below.

A fine of five cents a day is incurred
by retaining it beyond the specified
time.

Please return promptly.

~~MAR 21 1955~~

~~MAR 21 1955~~



